DOES NOT CIRCULATE

RELIEUR
RUE DELONTAIRE

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

2464

LA NOUVELLE-FRANCE

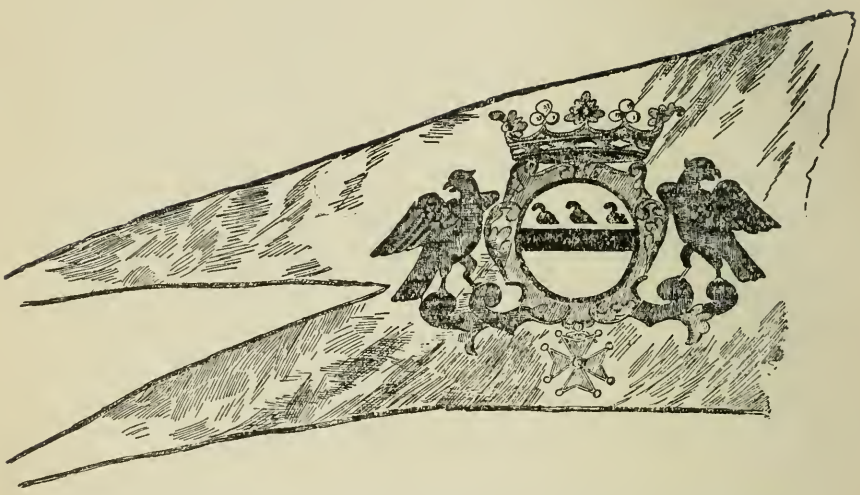

ORIFLAMME AUX ARMES DE BEAUHARNOIS QUI FIGURENT SUR LE DRAPEAU DIT « DE CARILLON ».

LA

NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

PARAISSANT TOUS LES MOIS

SCIENCES—LETTRES—ARTS

1912

TOME ONZIÈME

DE LA COLLECTION

QUÉBEC

BUREAUX DE LA « NOUVELLE-FRANCE »

2, rue Port-Dauphin

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lanouvellefranc11qu

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XI JANVIER 1912 N° 1

L'organisation religieuse et le pouvoir civil

XIII

LES CORPORATIONS RELIGIEUSES

De droit commun, nous l'avons montré, tout groupement social, orienté vers un but honnête et n'usant que de moyens louables, peut justement prétendre aux avantages de la liberté. Et par liberté nous entendons ici non pas simplement la permission de vivre et de se mouvoir, mais encore et surtout la faculté de bénéficier de tous les effets civils d'une situation moralement légitime et légalement reconnue.

Ces avantages réclamés par les associations profanes, ne serait-il pas, aux yeux de la raison et d'après la loi naturelle, souverainement inéquitable de les refuser aux associations d'un caractère religieux? Celles-ci comme celles-là, et dans une sphère d'action plus haute, et avec le souci d'intérêts infiniment supérieurs, apportent à l'effort commun leur part contributive. Elles représentent l'une des formes les plus élevées et les plus bienfaisantes de l'activité humaine; elles constituent, dans les milieux les plus divers, des foyers d'énergie morale et des agents de progrès social riches de toute la puissance et de toute la fécondité que les convictions de la foi, les ardeurs de la charité, le sens avivé et ennobli de la solidarité chrétienne, impriment aux âmes généreuses. On ne saurait, sans injustice grave et sans partialité offensante, leur dénier la libre jouissance d'un droit fondamental inscrit pompeusement dans toutes les chartes modernes, et dont tant de rhéteurs grandiloquents nous vantent assidûment les bienfaits.

Il y a plus. L'association, lorsqu'elle tend vers un but religieux, et par ce fait même qui la distingue et qui la différencie des autres groupes sociaux, échappe logiquement à toute juridiction civile. C'est de l'Eglise où elle a pris naissance, et qui lui communique ses principes vitaux, qu'elle fait partie. C'est donc aux chefs de l'Eglise qu'il appartient d'en autoriser l'existence et d'en contrôler le fonctionnement.

Ce droit, selon l'argumentation très juste du Père Prélot, [1] « n'est point et ne peut être subordonné à l'autorisation préalable de l'Etat. En effet, le droit de l'Eglise est un droit souverain ; or, un droit souverain ne peut être subordonné à une autorité étrangère. Le droit de l'Eglise ne peut être un droit illusoire ; or, il le serait s'il dépendait du bon plaisir de l'Etat de le rendre nul et sans effet par un refus d'autorisation. Le droit de l'Eglise est surnaturel et divin dans son principe et dans sa fin ; or, l'exercice d'un pareil droit ne peut être soumis à l'arbitraire d'un pouvoir purement humain. Le droit de l'Eglise se rapporte par lui-même et immédiatement à la prospérité intérieure de l'Eglise ; or, les affaires intérieures d'une société souveraine et entièrement maîtresse d'elle-même ne relèvent que de l'autorité qui la gouverne. »

Ces raisons démontrent de façon péremptoire que les associations religieuses n'ont besoin, pour exister, ni d'un acte créateur ni d'une faveur administrative de l'Etat. Elles prouvent avec non moins de force que l'Etat, en leur imposant des conditions restrictives de la faculté de se former, de s'organiser, de se développer, empiète sur un terrain qui n'est pas le sien, et qu'en subordonnant à ces exigences la reconnaissance civile qui leur est due, il méconnaît étrangement sa fonction de gardien des droits et de protecteur des libertés.

Laissons de côté, pour le moment, les associations basées sur la vie commune et sur l'émission des vœux de religion, et designées, dans le langage courant, sous le nom de congrégations ou de communautés religieuses. La politique suivie, à l'égard de ces institutions, par certains gouvernements soulève trop de pro-

[1] *Etudes rel.*, t. LIX, pp. 366-367.

blèmes sérieux et entraîne trop de conséquences funestes pour qu'il ne soit pas opportun d'en faire, dans une étude à part, un examen approfondi.

En dehors des instituts et des œuvres congréganistes, la vie de l'Eglise s'épand en une foule d'établissements et de groupements sociaux, les uns indispensables, les autres simplement utiles, dont le but immédiat peut varier, mais qui tous, par le cachet religieux dont ils sont marqués, relèvent d'une même autorité spirituelle et surnaturelle. Instruction, administration, piété, charité, assistance, sanctification du travail, concentration des forces catholiques, voilà autant d'objectifs vers lesquels se porte l'effort social chrétien. La semence apportée du ciel par le Fils de Dieu a fécondé tous les domaines.

Or, en quelque domaine que surgisse la fondation ou l'association catholique, elle porte avec elle dès le berceau un droit indéniable à l'existence civile et corporative. « C'est de Dieu seul, dit l'abbé Moulart, [1] que l'Eglise tient, pour elle et ses institutions, diocèses, paroisses, etc., la capacité de posséder; et ainsi devant la loi divine, soit naturelle soit positive, devant la conscience, l'intervention de la souveraineté civile n'est pas indispensable pour opérer la constitution des fondations pieuses. Sans doute, tant que le pouvoir civil ne donne pas aux lois canoniques la sanction de son autorité, tant qu'il ne reconnaît pas la capacité de l'Eglise et de ses établissements, les propriétés ecclésiastiques demeurent sans garantie et sans sécurité extérieure. Mais Dieu ne veut pas que ces propriétés sacrées soient abandonnées sans défense à la cupidité et aux convoitises des mauvais chrétiens : il impose à l'Etat l'obligation d'accorder à l'Eglise la personnalité civile. »

L'être corporatif est d'abord dû aux établissements par lesquels l'Eglise organise ses forces hiérarchiques et assure l'exercice normal de ses fonctions les plus essentielles : nous voulons parler des évêchés, des chapitres, des séminaires, des collèges, des paroisses et de leurs conseils d'administration. Quelle que soit la forme sous laquelle l'autorité séculière déclare reconnaître

[1] *L'Eglise et l'Etat*, pp. 566-567 (4e éd., Louvain, 1895).

ces divers organismes, elle ne peut leur refuser, pas plus qu'à l'Eglise elle-même dont ils sont les rouages nécessaires ou les auxiliaires précieux, une situation stable et légale.

Et comme il s'agit ici d'institutions soumises, par leur nature, au gouvernement de l'Eglise, indépendamment de tout contrôle civil, l'Etat a le devoir de les reconnaître, non dans des conditions d'existence prescrites par lui-même, mais dans celles,et celles-là seules, que le pouvoir ecclésiastique détermine ou sanctionne. Une liberté concédée au prix de restrictions, de mutations, de mutilations, qui entament l'essence et paralysent l'activité des groupements religieux, n'est qu'un nom usurpé. Elle devrait plutôt s'appeler tyrannie. Pour être vraiment libre, il faut que l'Eglise demeure substantiellement elle-même, qu'elle se conserve identique dans tous les éléments dont se compose sa vie organique et dans toutes les fonctions qui la manifestent. L'obligation, pour l'Etat, d'octroyer aux établissements ecclésiastiques, tels que constitués, les droits et les avantages de la légalité, résulte d'un des plus solides principes de la justice naturelle et de la philosophie sociale, et elle atteint également tous les pouvoirs temporels, qu'ils soient, ou non, alliés à la société religieuse.

Aujourd'hui, en beaucoup de pays, le catholicisme n'est plus, devant l'autorité séculière, qu'une organisation de droit commun. Mais ce régime même, s'il est loyal, respecte les caractères inhérents à l'Eglise, la physionomie spéciale de ses institutions et les règles constitutives de ses associations. [1] Ainsi (comme nous l'établirons plus loin), d'après la loi canonique, c'est l'Eglise qui, par ses chefs ou par les prescriptions de sa hiérarchie, administre les biens temporels mis authentiquement en sa possession; et si les laïques peuvent avoir une part légitime dans cette administration, ce n'est que par une concession bienveillante de l'autorité religieuse, et à la condition qu'ils s'acquittent de leur rôle sous sa direction [2] et sans s'immiscer dans le gouvernement spirituel des diocèses. Sur ces principes repose la

[1] Voir un travail de M. Crouzil sur *la condition légale du catholicisme dans les pays calvinistes et luthériens du nord de l'Europe* (*Quest. act.*, t. LXVI, pp. 194 et suiv.)

[2] Conc. de Trente, Sess. XXII, *de Reform*, c. 9.

conception orthodoxe des corporations mixtes par lesquelles, comme par des organes subsidiaires, les paroisses catholiques gèrent leurs affaires. Et toute législation imbue d'un esprit opposé outrepasse la limite du droit et porte funestement atteinte à l'indépendance ecclésiastique.

On sait que la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, votée en 1906 par le gouvernement français, consacrait cette violation. Elle introduisait dans la dicipline de l'Eglise le pragmatisme le plus hardi et le démocratisme le plus dissolvant. C'était un double vice constitutionel, que le Pape, dans sa clairvoyance, ne pouvait ne pas apercevoir, et que, dans sa fermeté, il ne pouvait ne pas flétrir. Laissons parler Pie X lui-même : [1] « Cette loi, dit-il, attribue l'administration et la tutelle du culte public, non pas au corps hiérarchique divinement institué par le Sauveur, mais à une association de personnes laïques. A cette association elle impose une forme, une personnalité juridique, et, pour tout ce qui touche au culte religieux, elle la considère comme ayant seule des droits civils et des responsabilités à ses yeux. Aussi, est-ce à cette association que reviendra l'usage des temples et des édifices sacrés, c'est elle qui possédera tous les biens ecclésiastiques, meubles et immeubles... Quant au corps hiérarchique des pasteurs, on fait sur lui un silence absolu... Dans tous les différends qui pourront naître, seul le Conseil d'Etat sera compétent. Ces associations cultuelles seront donc vis-à-vis de l'autorité civile dans une dépendance telle que l'autorité ecclésiastique, et c'est manifeste, n'aura plus sur elles aucun pouvoir. »

Les défenseurs de cette loi schismatique se sont prévalus, pour la justifier, de l'exemple des Etats-Unis où la question du « trusteeisme » causa pendant longtemps des agitations et des luttes si vives.

Dès l'origine de l'Eglise américaine, et avec le désir très plausible de lui venir en aide, mais aussi par une inspiration funeste du laïcisme qui domine les sectes protestantes, des associations de fidèles appelés « trustees » s'étaient ça et là formées, sous l'égide de la loi civile, et sans égard à l'autorité ecclésiastique.

[1] Encycl. *Vehementer*, 11 fév. 1906. *(Quest. act.*, t. LXXXV, p. 15)

Ces corporations tenaient la main aux affaires matérielles des églises encore indigentes, et, légalement maîtresses du terrain pastoral, elles se croyaient en droit d'y appeler le pasteur de leur choix. « Un pareil système d'administration des biens d'église, absolument laïque et dépendant du gouvernement civil, permettait aux associations reconnues par l'Etat de se donner toutes les formes qu'elles voulaient, et presque tous les droits qu'elles ambitionnaient. C'était la plaie de l'Eglise catholique en Amérique. » [1]

Nous ne dirons pas tout ce que souffrirent, sous ce régime perturbateur de l'ordre et de la discipline, les évêques catholiques, ni tout ce qu'ils firent pour en secouer le joug. Dans les synodes diocésains, dans les conciles provinciaux, dans les conciles nationaux de Baltimore, on rappela énergiquement l'autorité dont jouit l'Eglise sur les biens affectés au culte. Le Saint-Siège appuya ces revendications. « Les trustees, disait Pie VII dans un bref à l'Archevêque de Baltimore [2], doivent se rappeler que les propriétés consacrées au culte divin et à la subsistance du clergé tombent sous le pouvoir de l'Eglise ; et, puisque les évêques, par ordonnance divine, sont les chefs de l'Eglise, ils ne peuvent en aucune manière être exclus de la surveillance et de l'administration de ces biens. » Et comme les agitateurs se réfugiaient derrière la loi civile, Mgr Hughes de New-York n'hésita pas à résoudre le problème en intrépide disciple du Christ. « Est-il dans votre intention, s'écria-t-il un jour devant une vaste assemblée de catholiques [3], que, dans un cas de collision entre les doctrines et la displine de votre religion d'une part, et les pouvoirs civils d'autre part, la liberté et l'intégrité de la foi et de l'autorité ecclésiastique soient sacrifiées à la puissance laïque ? » Et le vaillant prélat insista avec tant de force sur la fidélité au devoir, en face des empiétements de l'Etat, que son courage brisa toutes les résistances.

Il n'est que juste de l'ajouter : la législation, d'abord défec-

---

[1] G. André, *Une page d'histoire sur les associations cultuelles*, p. 76 (2e éd., Lethielleux, Paris),

[2] *Ibid.*, p. 65.

[3] *Ibid.*, p. 82.

tueuse, des Etats-Unis sur l'état corporatif des paroisses s'est amendée, et « l'Église catholique, comme l'observait il y a plus de vingt ans, non peut-être sans une nuance d'optimisme, Cl. Jannet, [1] a fini par y obtenir un régime légal conforme aux exigences de sa hiérarchie. »

C'est la réalisation loyale du concept très large, qu'ont en général les Américains, de la liberté d'association. Cette liberté, par malheur, n'est ni universellement comprise, ni généralement traduite dans les faits avec le même esprit de justice.

En Allemagne, par exemple, de quelles vexations et de quelles rigueurs contre les séminaires et autres maisons ecclésiastiques d'enseignement les fameuses lois de 1873 ne furent-elles pas le principe? [2] Ces institutions, pressurées par une réglementation civile odieuse, et mises, par là, dans l'impossibilité de fonctionner d'après les principes catholiques, durent fermer leurs portes. Et s'il leur fut, treize ans après, par l'heureuse intervention de Léon XIII, permis de les rouvrir, force nous est de constater que, sur cette terre classique de l'absolutisme, de pénibles entraves gênent, aujourd'hui encore, le libre essor de l'organisation scolaire catholique.

Nous ne parlons pas de la France où, même en dehors des congrégations religieuses brutalement évincées, les associations libres, formées pour un but d'enseignement, sont astreintes par l'Etat à de rigoureuses formalités et ne jouissent que d'une capacité juridique restreinte [3]. Cette liberté vit sous une menace. Grâce, toutefois, à la loi de 1901, l'esprit social s'éveille, et grand nombre d'associations de pères de famille, fruits de cette renaissance, se sont dressées comme un rempart autour de l'école et montent en quelque sorte la garde autour de l'âme des enfants chrétiens [4].

L'Eglise encourage ces groupements généreux, comme d'ailleurs tous ceux qui ont pour objet l'amélioration morale de l'homme et le soulagement à la fois spirituel et matériel des classes populaires.

---

[1] *Les Etats-Unis contemporains*, 4e éd., t. II, p. 14 ; cf. *ibid.*, pp. 44-45.
[2] Cf. Lefebvre de Béhaine, *Léon XIII et le prince de Bismark*, pp. 389-393.
[3] Crouzil, *ouv. cit.*, ça et là.
[4] Voir *Quest. act.*, t. CX, pp. 92 et suiv.

Nous n'entreprendrons pas de décrire ce qu'elle a fait dans le passé, ni ce qu'elle accomplit chaque jour, par ses directions opportunes ou par l'effort collectif de ses membres, pour atteindre ce noble but.

C'est d'elle que sont nées tant d'associations charitables et pieuses qui, sous le nom de confréries, apparaissent dès l'aube du moyen âge [1] dans la vie des paroisses, et, multipliant leurs objectifs comme leurs vocables, imprimèrent aux populations croyantes une orientation si haute et un élan si merveilleux. Dans la seule ville de Florence, au témoignage de l'historien Pastor [2], « le nombre des associations bourgeoises ou compagnies ayant pour objet des exercices pieux s'élevait, au commencement du seizième siècle, à soixante-treize. » Fécondes en œuvres de religion, de dévotion et de charité, les confréries contribuèrent, accessoirement il est vrai, aux progrès de l'art, de l'architecture, de la poésie, du drame populaire [3].

Leur histoire a naturellement subi le contre-coup des guerres et des révolutions sociales, comme aussi l'influence des évolutions de doctrine. Elles eurent leurs heures de troubles, leurs périodes d'arrêt. Le régalisme prétendit maintes fois les plier à sa volonté, modifier leurs statuts, délimiter leurs œuvres, s'ingérer dans l'administration de leurs biens, confisquer même à son profit cet héritage de piété et de solidarité religieuse [4]. Et ces prétentions, vivaces comme la passion du pouvoir, n'ont pas cessé de s'affirmer et de se donner libre carrière. « Dans beaucoup de pays, dit Léon XIII [5], l'Etat a porté la main sur les sociétés catholiques, et a accumulé à leur égard injustice sur injustice : assujettissement aux lois civiles, privation du droit légitime de personne morale, spoliation des biens. Sur ces biens, l'Eglise avait pourtant ses droits ; chacun des membres avait les siens ; les donateurs qui leur avaient fixé une destination, ceux enfin qui en reti-

[1] Goschler, *Dict. encycl. de la théol. cath.*, t. V, p. 188.

[2] *Histoire des Papes*, trad. Raynaud, t. V, p. 41.

[3] *Ibid.*, pp. 45 et suiv.

[4] Cf. Sylvain, *Hist. de saint Charles Borromée*, t. II, p. 296 et suiv., (Desclée, 1884) ; Giobbio, *Lez. di diplom. eccl.*, vol. II, pp. 650-660.

[5] Encycl. *Rerum novarum*, 16 mai 1891.

raient des secours et du soulagement avaient les leurs. Aussi ne pouvons-nous nous empêcher de déplorer amèrement des spoliations si iniques et si funestes. »

Ces injustes procédés n'offensent pas seulement les droits inaliénables de l'autorité ecclésiastique ; ils violent la liberté, si largement octroyée de nos jours, du droit commun. Et, en privant des avantages de cette liberté toute une catégorie de groupes sociaux, ils préparent, sur d'autres terrains, au despotisme envahisseur de regrettables succès et de formidables triomphes.

Seules la religion et les œuvres qu'elle inspire,—œuvres et religion auxquelles d'aveugles politiques marchandent leur place sous le soleil,—peuvent sauver la société des désordres et des conflits de classes qui la menacent.

Les corporations ouvrières, par leur côté matériel, ne tombent sans doute pas directement et immédiatement sous la juridiction de l'Eglise. Néanmoins, que de points de contact, importants, inévitables, entre l'action syndicale et l'influence religieuse ! C'est l'auguste parole de Léon XIII qui nous en assure. « Certains hommes, écrit ce Pontife [1], professent l'opinion, et elle se répand parmi le peuple, que la question sociale n'est qu'une question économique. Il est très vrai, au contraire, qu'elle est avant tout une question morale et religieuse, et que, pour ce même motif, il faut surtout la résoudre d'après les règles de la morale et le jugement de la religion. »

C'est pourquoi, au moyen âge, corporations et confréries, lorsqu'elles ne se confondaient pas dans une même organisation, marchaient en plein accord vers deux buts distincts, mais subordonnés l'un à l'autre. [2] La corporation visait les intérêts du corps; la confrérie prenait soin des intérêts de l'âme. Et de même que le corps tire des énergies du principe supérieur qui l'anime, sa vitalité et sa force, ainsi les groupements corporatifs puisaient dans la religion l'amour du travail, le souci de l'ordre, le sens de l'équité, le zèle et les délicatesses d'une mutuelle charité.

---

[1] Encycl. *Graves de communi*, 18 janv. 1901.

[2] Mourret, *Hist. gén. de l'Eglise*, t. III, p. 345 (2e éd.) ; Pastor, *ouv cit.*, t. V, pp. 35-36.

De nouvelles conditions économiques ont, dans l'âge moderne, fait surgir de nouveaux problèmes sociaux. [1] L'Eglise, fidèle gardienne de la morale naturelle et de l'honnêteté populaire, s'en préoccupe, et les papes ont formulé sur ces graves problèmes, et sur la question des syndicats, une doctrine pleine d'idées, de précisions et de lumières. [2] Le droit d'association des ouvriers comme des patrons y est défini ; le mouvement corporatif y est loué ; le Saint-Siège énonce des principes, trace une direction, signale des écueils. Pendant que, d'une part, il indique les justes limites que d'honnêtes associations ouvrières ne peuvent franchir, de l'autre il marque à l'Etat, dans ses relations avec elles, ses droits et ses devoirs. « Que l'Etat, dit-il, [3] protège ces sociétés fondées selon le droit ; que toutefois, il ne s'immisce point dans leur gouvernement intérieur et ne touche point aux ressorts intimes qui lui donnent la vie ; car le mouvement vital procède essentiellement d'un principe intérieur et s'éteint très facilement sous l'action d'une cause externe. »

D'où il appert que si l'Eglise réclame, en face de l'usurpation, justice et liberté pour les institutions utiles et les associations bienfaisantes, cette sympathie courageuse ne s'étend pas seulement aux œuvres créées de sa main, mais à toutes celles qu'elle voit naître d'autres initiatives et qu'elle sait propres à soulager la misère, à accroître le bien-être, à servir et à promouvoir, sans s'écarter de la loi morale, la cause des intérêts économiques et du progrès civilisateur.

---

[1] Vacant-Mangenot, *Dictionnaire de théologie catholique*, t. III, au mot *Corporations*.

[2] Encycl. *Rerum novarum* et encycl. *Graves de communi* de Léon XIII ; *Motu proprio* de Pie X sur l'*action populaire chrétienne* (18 déc. 1903), etc., etc.

[3] Encycl. *Rerum novarum*.

L.-A. Paquet, ptre.

LE MARQUIS DE MONTCALM [1]

Québec vient de consacrer à Montcalm deux monuments tels que dut les souhaiter le très vaillant et très lettré vainqueur de Carillon.

Sur les Plaines d'Abraham, à quelques pas de l'endroit où le général, qui venait d'offrir la bataille à Wolfe, tombait victime de son ardente bravoure, s'élève aujourd'hui la colonne élégante, surmontée de la Gloire, où le bronze de Montcalm appuyé sur le marbre, fait enfin revivre dans Québec le héros malheureux de 1759. Et rien ne pouvait mieux que ce bronze assurer à nouveau parmi nous la présence sensible et visible de celui qui aima tant séjourner près de nos remparts.

Le jour même où l'on inaugurait le monument artistique de la Grande-Allée, paraissait à la vitrine de nos librairies une œuvre qui mieux que la pierre et l'airain allait reconstituer la vie de Montcalm, et ferait sous nos regards s'émouvoir encore et palpiter sa grande âme : c'est le livre de M. Thomas Chapais. Ce n'est plus ici seulement l'image, souple si l'on veut, mais froide encore de la statuaire, qui se montre à nos yeux ; c'est un personnage agissant qui réapparaît, qui recommence et recompose sa carrière, qui multiplie sa gloire par ses actions, qui déploie toutes les énergies de sa riche nature, et dont la silhouette se détache en toute netteté sur le fond historique où l'a placée l'écrivain. Et l'œuvre qui ranime une si grande figure de notre histoire est faite de main d'ouvrier ; elle est de celles qui ne se détruisent point. Elle restera dans notre littérature, et M. Chapais peut dire en toute vérité : *exegi monumentum œre perennius.*

***

Le Marquis de Montcalm est un livre de tous points nouveau : il l'est par tant de documents inédits qui y sont cités, par la thèse presque inouïe qui y est largement démontrée, et nous pouvons l'ajouter, par la forme sobre, simplement sincère, que l'historien à donnée à son style.

Nous ne voudrions pas déclarer que *Le Marquis de Montcalm* est avant tout une thèse. L'auteur nous en voudrait si nous laissions entendre qu'il a subordonné toutes ses considérations à une idée

(1) *Le Marquis de Montcalm*, 1712-1759, par Thomas Chapais, chez Garneau, à Québec, 1911.

préexistante en son esprit, et tous ses développements à une préoccupation systématique. Il est dangereux de faire des thèses en histoire. Celui qui s'y emploie s'expose à manipuler maladroitement les pièces d'information, à fausser son regard, à colorer de ses préjugés les œuvres et les choses, à n'apercevoir que ce qui peut servir ses desseins.

M. Chapais étudie depuis trop longtemps notre passé historique, et tous les écrivains qui l'ont raconté avant lui, pour ne pas avoir constaté tous les inconvénients d'un parti pris enthousiaste et exclusif. Aussi, il s'est bien gardé de commencer son livre avec l'ambition de surfaire son personnage, et de tout rapporter à sa gloire. Montcalm, Vaudreuil, Lévis, sont des noms qui ont si fortement attaché les sympathies, et si différemment provoqué les appréciations, qu'il était prudent, avant que d'écrire sur l'un deux, de se débarrasser de tout préjugé, de toute conviction préalable. Or, M. Chapais nous en avertit, et l'on s'en aperçoit facilement à le lire, l'histoire qu'il a écrite est une œuvre de scrupuleuse investigation, et non une œuvre d'enthousiasme; elle est toute faite de documents dont le loyal emploi prévient les jugements trop hâtifs, et prépare les conclusions définitives. Et ce que nous voulons donc d'abord signaler, et louer ici, c'est la haute valeur scientifique du livre que l'historien vient de publier.

La méthode scientifique de M. Chapais se reconnaît à un premier procédé qui est de citer longuement la correspondance de ses personnages. On a pu faire observer que ce procédé devient facilement fastidieux, et que tant de citations coupent et éparpillent les récits. Et nous avouons que tout d'abord l'on peut recevoir de tant de textes étrangers, intercalés dans le texte de l'historien, une telle et quelque peu désagréable impression. L'art paraît un peu sacrifié au document.

Mais il y a différentes façons d'écrire l'histoire, et qu'il est nécessaire d'approprier aux sujets variables que l'on traite. L'une d'elles consiste à dissimuler le document sous des récits, sous des développements parfaitement assimilés, chargés seulement de la substance des pièces d'archives, et non pas ou rarement, de leurs textes : et cette manière permet à l'auteur de mieux ordonner ses pensées, de les dégager de tout embarras, de les exprimer dans une forme personnelle plus continue ; elle dissimule mieux au lecteur la peine qu'a prise l'historien pour préparer son œuvre. Une autre consiste à montrer au lecteur les documents eux-mêmes, à les lui faire lire pour qu'il se convainque de leur réalité et aussi de leur sens irrécusable ; elle les découpe, les fait passer dans le texte courant, les enclave à propos, pour que le texte lui-même en soit fortifié et consolidé.

Cette deuxième manière peut avoir moins d'agréments que l'autre, mais elle est nécessaire parfois, et elle est indispensable quand l'historien — et ce fut le cas de M. Chapais — a besoin de faire connaître l'âme d'un personnage, et lorsque cette âme s'est livrée tout entière, avec ses motifs d'action les plus secrets, dans une libre et sincère correspondance. Il importe alors de mettre sous les yeux du lecteur des fragments de cette correspondance, qui sont comme des fragments de l'âme elle-même, et de le faire entrer, en quelque sorte, dans les confidences intimes du héros. Ce n'est qu'au contact fréquemment renouvelé de cette âme, et dans ces communications loyales avec elle, que le lecteur apprendra peu à peu à la connaître, à la pénétrer, à la juger.

Or, l'âme de Montcalm avait paru jusqu'ici un peu fuyante, et nos historiens avaient porté sur elle des appréciations qui ne s'accordaient pas toujours. Et, d'autre part, l'âme de Vaudreuil avait été très diversement définie. Tous deux, Montcalm et Vaudreuil, ne s'étaient guère accordés dans la Nouvelle-France, et Vaudreuil avait souvent bénéficié, auprès de nos ancêtres, de sa qualité de Canadien, tandis que Montcalm avait, ici, un peu souffert de son titre de Français. Le préjugé colonial et le préjugé métropolitain, comme dit très justement M. Chapais, avaient dès les premières heures, divisé et opposé l'un à l'autre ces deux hommes que rapprochait sans cesse la direction commune des affaires de la guerre.

Comment remettre au point tant de discusions vives qu'avaient soulevées les admirateurs de Montcalm et ceux de Vaudreuil ? Comment mettre à nu ces âmes qu'on n'avait aperçues jusqu'ici qu'à demi voilées, et qui pouvaient sous ses voiles cacher des ambitions ignorées ? M. Chapais, qui est par dessus tout un historien consciencieux, a cru pouvoir résoudre tant de difficultés, et mettre en une suffisante et impitoyable lumière ces deux âmes hostiles en recherchant leurs correspondances, et en citant copieusement les phrases où elles se sont découvertes avec le plus d'ingénuité.

Ce procédé est vraiment le seul qui fût ici efficace ; il témoigne de l'esprit scientifique de l'historien qui sait y avoir recours, et il donne à son œuvre une valeur incontestable. Et si la narration des faits, et la trame des discussions et des démonstrations en sont quelquefois un peu dispersées, ou morcelées, la vérité n'en apparaît qu'avec une plus impérieuse certitude.

***

D'ailleurs, M. Chapais n'a pas prouvé que de cette façon son rare souci d'exactitude et d'impartialité. Il l'a montré dans la recherche patiente du document nouveau. C'est ainsi qu'il a pu tirer profit de pièces inédites comme le recueil manuscrit des *Campagnes de* 1755-1760 et de *Mémoires* jusqu'ici inconnus chez nous, et inexploités, comme les *Mémoires et Observations de M. de la Pause*, l'un des meilleurs officiers de Montcalm, qui fit les campagnes de 1755 à 1760. C'est même pour s'être obstiné à vérifier ses assertions sur le texte de M. de la Pause, que M. Chapais a retardé de plusieurs mois la publication de son ouvrage.

Et l'esprit scientifique, très rigoureux, de M. Chapais, apparaît encore dans ces fortes discussions de texte qui s'imposent souvent à sa conscience d'historien, et d'où il fait sortir une franche lumière. Voyez, par exemple, comme il fait bonne justice d'une lettre où Vaudreuil écrivait au ministre de la marine que les troupes régulières n'avaient aucune part à l'action de Chouaguen, et que tout le mérite en revenait à nos milices canadiennes et aux sauvages. [1] Il conclut cette discussion, et nous concluons avec lui, par cette phrase inexorable : « On ne pouvait se montrer plus partial, moins véridique et moins équitable.» Voyez encore comme il dégage la responsabilité de Montcalm de la malheureuse affaire qu'on a appelée le « massacre de William-Henry, » et comme il venge le général français des imputations « d'un raconteur fantaisiste comme Carver, d'un historien partial comme Smith, et d'un romancier brillant, mais insuffisamment documenté comme Fenimore Cooper.» [2]

C'est encore cette étude minutieuse des textes qui a permis à M. Chapais de faire une trouvaille, et de constater que Montbeillard est bien l'auteur, jusqu'ici inconnu, de la dernière partie du *Journal* de Montcalm.

La même étude attentive des documents et des faits de l'histoire a permis à M. Chapais d'établir, à la gloire de la France de 1759, une vérité qui s'offre vraiment comme un paradoxe à nos esprits préjugés par une affirmation contraire, que tous nos historiens se sont bien légèrement transmise. M. Chapais a démontré, avec pièces à l'appui de ses assertions, que la France de Louis XV n'a pas abandonné, ni de gaieté de cœur sacrifié sa colonie du Canada. On avait si souvent répété cette très grave accusation ! Et l'abbé Casgrain lui-même, dans son *Montcalm et Lévis*, [3] l'avait renouvelée avec une

[1] pp. 165-167
[2] pp. 279-290.
[3] p. 36, tome I, et pages 35 et 38, tome II, de l'édition de Québec, 1891.

éloquence si indignée ! Et l'on avait tant de fois attribué à tous les Français de 1759 le mot dédaigneux de Voltaire regrettant que la France et l'Angleterre fussent en guerre « pour quelques arpents de neige » [1].

Or, il parait bien établi aujourd'hui que notre mauvaise humeur de colons vaincus par l'ennemi héréditaire de la France a mal servi notre jugement. S'il est vrai que la mission dont fut chargée Bougainville auprès de la Cour, en 1758, n'a pas produit les résultats qu'on en attendait, s'il est exact que le gouvernement de Versailles jugea opportun de ne nous envoyer au printemps de 1759 que quatre cents hommes de recrue, et quelques munitions de guerre, et s'il est certain qu'un tel et si maigre secours ne pouvait permettre à Montcalm de lutter avec des chances suffisantes de succès contre l'armée envahissante des Anglais, il est bien prouvé aussi que tout cela ne fut pas négligence, ni surtout dédain de la part du gouvernement de la France. Celle-ci songeait plutôt à un plan de défense savamment combiné, dont le ministre de la marine, M. Berryer, ne pouvait livrer le secret à Bougainville. Celui-ci insista pourtant, et harcela le ministre qui lui répondit avec impatience « qu'on ne cherchait point à sauver les écuries quand le feu était à la maison.» Et Bougainville, et la postérité n'ont guère retenu que le mot malheureux de Berryer.

Et cependant Berryer lui-même, le 3 février 1759, écrivait à Vaudreuil et à Bigot une lettre où il faisait allusion à des moyens plus sûrs de sauver la colonie que l'envoi des secours demandés par Vaudreuil et Montcalm. Et Bougainville écrivait à Montcalm, le 18 mars : « Le ministre m'a dit que si vous existiez en août, il répondait du Canada ; j'ignore ce qu'il fera pour cela. » Or, voici ce qu'ignorait Bougainville. La France, très occupée encore à soutenir sa puissance en Europe, convaincue de l'inutilité d'envoyer là-bas des vaisseaux que la flotte ennemie, toute puissante sur mer, eût interceptés, et n'ayant rien à risquer des forces dont elle pouvait à cette heure critique disposer, avait conçu le vaste projet d'une descente en Angleterre. Elle réservait donc toute sa flotte pour conduire en « Afrique », c'est-à-dire en pays ennemi, une armée de 65,000 hommes. Elle devait ainsi jeter sur les côtes de l'Angleterre 50,000 hommes, sur celles de l'Ecosse 15,000, et en Irlande quelques corps de troupe. L'Angleterre eût été forcée de rappeler sa flotte qui s'en allait à la conquête des colonies, et ainsi, comme s'exprime M. Chapais, « des

[1] Cf. Lettre à M. de Moncrif, 27 mars 1757, et le ch. 23 de *Candide*, et le *Précis du règne de Louis XV*.

rives de la Tamise on dégagerait celles du Saint-Laurent, et de Londres on sauverait Québec. »[1]

Tel était le plan gigantesque qu'avait conçu le maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre et qu'adopta le duc de Choiseul. Ce plan n'a pas réussi sans doute. L'Angleterre prit les devants et fit échouer une si audacieuse tentative. Mais il convient de ne pas oublier que la France voulut à un tel prix sauver sa colonie d'Amérique. Et il suffirait, d'ailleurs, de lire avec soin la lettre très belle, très pressante, très noble qu'écrivait à Montcalm, le 19 mars 1759, le maréchal de Belle-Isle, pour se convaincre que des lâcheurs ne s'expriment pas comme cela. M. Chapais a donc rendu à l'honneur français un inappréciable service en remettant au point une question qui fut si mal comprise, et en établissant péremptoirement que le drapeau blanc pour lequel on allait verser un sang si généreux était digne encore de l'héroïsme de nos milices et de nos soldats.

***

Sur ce fond scientifique que M. Chapais a pris soin d'établir, sur cette trame véridique des faits qu'il raconte, se dessine nettement, s'enlève avec vigueur l'image belle, sympathique, vivante du héros principal, du soldat vaillant que fut le marquis de Montcalm.

Non pas que M. Chapais se soit bien appliqué à tracer lui-même les lignes de ce portrait, à en composer l'ensemble et le détail, et à jeter sur ce dessin les couleurs qui le pouvaient faire briller aux regards du lecteur. Fidèle à sa méthode, et soucieux de ne pas paraître faire surgir d'une imagination fervente l'image de Montcalm, il a préféré laisser son héros se faire connaître lui-même, et se découvrir peu à peu dans ses discours et par ses actions. Au lieu de grouper les traits de son personnage, de les arranger, de les disposer avec art en vue d'un effet de sympathie à produire, il a mieux aimé les laisser dispersés, à travers le livre, au hasard des circonstances, s'en remettant à la vie même du héros de fournir à l'occasion le détail significatif, le coup de crayon qui précise, la couleur qui achève et qui fixe en relief l'image à faire. Et c'est ainsi que lentement, au fur et à mesure des chapitres qui se succèdent, et pour ainsi dire à chaque page du livre, l'on voit insensiblement surgir du texte, et se lever, et se former de mille traits variés, et se dégager enfin tout à fait le portrait attendu, l'image dont on voulait recevoir dans son

[1] pp. 529-530.

regard l'impression harmonieuse. La nature est une artiste : mieux que les plus habiles, elle compose les réalités ; et la vie que l'on raconte avec franchise a des puissances de reconstitution qui surpassent tout l'art des historiens.

Et quelle nature que celle de Montcalm ! Et quelle vie exubérante que la sienne ! Et quelle spontanéité dans la pensée ! Et quelle ardeur, et quelle fougue dans l'action ! Prompt à concevoir, et impatient d'exécuter, il éprouvera tour à tour les bienfaits et les inconvénients de son tempérament méridional. Né en 1712, dans ce château de Candiac, dont le souvenir remplit sa correspondance familiale, il gardera toute sa vie l'impression heureuse de l'éducation soignée, forte, chrétienne, que lui firent donner ses parents. Et ce qui plaît justement dans cet officier qui aime la bataille, dans ce fils de militaires qui avaient depuis plusieurs générations prodigué leur sang pour le Roi et pour la France, c'est la variété et la richesse et la complexité des dons et des talents.

Né pour l'Académie aussi bien que pour les camps, il est tout ensemble fin lettré et courageux soldat. Bougainville le recommande un jour à son frère académicien, et il l'assure qu'il est « très savant et surtout dans le genre de l'Académie des belles-lettres.» Et il suffit de lire la correspondance du marquis pour voir quelles ressources il y avait dans cet esprit, quelle finesse de réflexions, et quelle science honnête des classiques ! Il suffit aussi de la parcourir pour y mesurer la profondeur des affections, et la délicatesse des plus intimes sentiments.

La vie militaire de Montcalm s'appuie sur un fond solide de vertus, et de convictions religieuses. Vivant dans un siècle où le philosophisme essayait de détruire la foi, Montcalm garde sa piété. Exposé sur les champs de bataille aux extrêmes dangers, il se confie au Dieu qui règle tous les destins, et il lui rapporte la gloire de ses actions. Après la victoire de Carillon, il fait dresser, sur le sol où il a triomphé, une croix qui porte cette inscription :

> Quid dux ? quid miles ? quid strata ingentia ligna ?
> En signum ! en victor ! Deus hic, Deus ipse triumphat !

Sans doute, Montcalm ne pourra tout à fait échapper à la fascination qu'exerçait sur les officiers de nos troupes, la vie brillante, mondaine, trop fastueuse, parfois scandaleuse de certains hauts fonctionnaires de la colonie. M. Chapais regrette avec raison que Montcalm ait été trop assidu chez l'intendant Bigot, et dans les salons de Madame Péan. Mais il n'apparaît pas que Montcalm ait donné

dans la licence où vivaient ces prodigues. Si ses relations officielles, et les relations de la vie mondaine à Québec le mettaient presque nécessairement en contact avec d'aussi tristes personnages, nous savons avec quelle franchise et avec quelle indignation il dénonça les excès de table et de jeux et de concussions auxquels s'abandonnaient ces exploiteurs de la misère publique [1]. Quand il se fut rendu bien compte de l'état des choses, et des scandales de l'administration, il en gémit plus qu'aucun autre, et il stigmatisa avec une colère malheureusement impuissante tant de maux dont se mourait la colonie.

***

Au reste, Montcalm avait une âme très haute, capable d'immolations et de sacrifices. Son courage fut toujours égal aux pires situations. Si, un jour, il demande son rappel, ce n'est pas qu'il désespère, mais c'est que l'antipathie de Vaudreuil lui crée une situation inextricable, [2] et c'est aussi que son traitement insuffisant l'oblige à compromettre le patrimoine de sa famille. [3] D'ailleurs, il a soin d'ajouter à ses demandes de rappel que jusqu'à ce qu'il obtienne cette faveur il répandra volontiers la dernière goutte de son sang, et donnera le dernier souffle de sa vie pour le service du roi. [4] Et quand il verra la colonie exposée au suprême danger d'être conquise par l'ennemi, il s'empressera de déclarer son désir de rester au poste du péril. Au lendemain des capitulations de Louisbourg et de Frontenac, il écrit au maréchal de Belle-Isle : « J'avais demandé mon rappel après la glorieuse journée du 8 juillet, (il s'agit de Carillon), mais puisque les affaires de la colonie vont mal, c'est à moi de tâcher de les réparer ou d'en retarder la perte le plus qu'il me sera possible.» [5]

Garneau a reproché à Montcalm d'avoir manqué d'ardeur dans la conduite de la guerre, d'avoir été prudent jusqu'à devenir apathique. [6] M. Chapais nous paraît avoir victorieusement démontré que la prudence de Montcalm fut tout simplement raisonnable, et qu'un général dont les forces étaient si inférieures à celles de l'ennemi ne pouvait guère se permettre des coups d'audace, sans risquer et com-

[1] Voir pp. 321-322, 357-362 et 487-488.
[2] p. 224
[3] p. 373
[4] pp. 455-456
[5] p. 478.
[6] *Hist. du Canada*, II, 254, 4e édition.

promettre le salut qu'il devait assurer. Conscient du danger très grave auquel pouvait l'exposer trop de témérité, le ministre lui-même lui avait recommandé, au moment de son départ de Paris, de « n'être que Fabius et non pas Annibal. »[1]

On sait, d'ailleurs, que l'initiative de Montcalm était souvent limitée et même entravée par Vaudreuil lui-même. Montcalm était bien ici commandant des troupes envoyées de France, mais il était en tout subordonné au gouverneur-général, et ne pouvait donc agir que sous son autorité. Et combien de fois cette subordination anormale de Montcalm à Vaudreuil, dans les choses de la guerre, produisit les plus fâcheuses discussions, et entraîna les plus périlleuses conséquences ! Vaudreuil était un brave homme, doué d'un bon cœur et d'un esprit ordinaire, mais peu versé dans les choses de la guerre, et incapable de soupçonner sa médiocrité. Et Montcalm dut se plaindre souvent de ce généralissime en pourpoint qui s'obstinait, dans son cabinet, à tracer des plans de bataille, souvent irréalisables.

Garneau a pu s'y tromper, et affirmer que Montcalm « aurait négligé tout mouvement offensif, sans Vaudreuil qui, soit par conviction, soit par politique, ne parut, au contraire, jamais désespéré et conçut et fit exécuter les entreprises les plus glorieuses qui aient signalé les armes françaises dans cette guerre.»[2] Mais M. Chapais à bien montré que l'art stratégique de Vaudreuil se réduisait le plus souvent à des instructions à la fois détaillées et vagues, qu'il était assez difficile de comprendre et d'exécuter.[3] Et il fallut plus d'une fois toute l'habileté, et toute la bravoure de Montcalm pour sortir des plus dangereuses situations.

Certes, il était facile à Vaudreuil de se vanter d'avoir éperonné Montcalm dans l'affaire de Chouaguen, quand lui-même avait le premier tâtonné autour des difficultés de l'entreprise ;[4] il lui était aisé, dans son cabinet, loin du champ de bataille, et incapable, à distance, de se rendre un compte exact de tous les périls et de tous les embarras, de gourmander Montcalm après ses victoires pourtant glorieuses, et de lui reprocher de n'avoir pas poussé plus loin ses exploits, de n'avoir pas pris le fort Lydius après William-Henry, et de n'avoir pas relancé les Anglais jusqu'au fond du lac Saint-Sacrement, après Carillon ; mais l'ingénieur en chef de l'armée, Desandrouins, estima

[1] p. 227.
[2] *Hist. du Canada*, II. 254
[3] p. 151
[4] pp. 105 et suiv.

lui-même qu'il ne manquait pas de raisons péremptoires qui justifiaient Montcalm de ne pas assiéger Lydius ; [1] et bien que Vaudreuil se soit hâté de diriger des renforts sur Carillon, au lendemain de la bataille, quand Montcalm n'en avait plus besoin, bien qu'il se soit obstiné, comme disaient avec aigreur les officiers français, à lui envoyer de la moutarde après dîner, il parut bien évident à Montcalm que s'il avait pu triompher de 15,000 hommes avec 3,000 il ne pouvait songer, avec des troupes si inférieures en nombre, à pourchasser l'ennemi sans compromettre tout le profit de la victoire [2].

Il est vraiment pénible d'assister tout le long du livre très documenté de M. Chapais, à toutes ces disputes, à toutes ces querelles qui surgissaient à chaque instant entre le général et le gouverneur, et qui ne se terminaient pas toutes, qui ne se terminèrent qu'une fois, par la proposition de manger ensemble, le lendemain, un muffle d'orignal. [3] Montcalm y mit cependant, et le plus souvent, toute la modération, et tout le ferme respect dont il était capable. Nous ne savons même pas de lettre plus pathétique, plus éloquente, et qui fasse mieux connaître l'âme généreuse du marquis, que celle qu'il écrivit à Vaudreuil, après Carillon, pour provoquer une réconciliation nécessaire. Vaudreuil lui-même en fut touché, et promit au général sa confiance et son amitié. [4]

Au surplus, la cour reconnut, à la fin, l'inaptitude du gouverneur aux choses de la guerre quand, en 1759, elle ordonna à Vaudreuil de ne rien faire sans prendre l'avis de Montcalm. Celui-ci prouva toujours par ses lettres aux ministres, et mieux encore par ses actions, qu'il était digne du commandement de nos troupes et de nos milices. Les *Mémoires*, qu'il présenta au gouverneur général, en 1758, sur la défense de la colonie, démontrent toute la prévoyance du général et son esprit d'organisation. [5] Et quand, en 1759, Vaudreuil persistait à diviser ses forces et à les disséminer, Montcalm avait raison de recommander plutôt leur concentration sur les points essentiels de la défense.

Au reste, Montcalm avait pressenti mieux que personne ce qui devait arriver en 1759. Dès 1757, il concevait le plan d'un camp retranché à Beauport, afin de prévenir, sur ces grèves, une descente probable des Anglais, le jour où ceux-ci viendraient assiéger la capi-

[1] pp. 294-295.
[2] pp. 441-447.
[3] p. 192.
[4] pp. 452-456.
[5] p. 462.

tale de la colonie. Ce n'est pas à Lévis, comme l'affirmait l'abbé Casgrain, mais à Montcalm qu'il faut attribuer ce projet de fortification, [1] et l'on sait que Vaudreuil, réputé si actif, ne s'empressa pas assez de mettre Québec en état de se protéger contre une attaque tant redoutée.

Maintenant, faut-il blâmer Montcalm d'avoir si promptement engagé la bataille suprême des Plaines ? A-t-il ce jour là commandé avec une précipitation irréfléchie ? N'aurait-il pas dû attendre au moins l'arrivée de Bougainville qui devait venir du Cap Rouge ? Ou bien, n'était-ce pas plutôt sagesse de provoquer la rencontre fatale avant que Wolfe se fût trop fortifié dans ses positions nouvelles ? Il est difficile de le décider après coup. M. Chapais expose avec soin les discussions que l'on a faites sur ce sujet, [2] et nous ne pouvons que conclure que le principal tort de Montcalm fut de n'avoir pas été victorieux. Comme l'on eût vanté son audace, s'il avait avec une telle imprudence violenté la fortune, et forcé l'armée de Wolfe à regagner ses vaisseaux !

Quoi qu'il en soit, on ne peut lire les pages très substantielles où M. Chapais met en regard les actions de Montcalm et celles de Vaudreuil, sans accepter une conclusion qui s'impose, qui paraît bien être, sans doute, la resultante d'une thèse systématique, mais qui n'est plutôt que la conséquence des faits les mieux établis : c'est que Montcalm avait une valeur militaire et un esprit que ne pouvaient égaler ni la prétention ni l'esprit de Vaudreuil. Bougainville écrivait, après la mort du général sur les Plaines d'Abraham : « M. le Marquis de Montcalm avait fait une campagne digne de M. de Turenne, et sa mort fait nos malheurs.» Et Lévis, qui recueillait son commandement, ne croyait pouvoir mieux faire que de promettre de suivre ses traces [3].

***

Certes, il put arriver, il dut arriver, et il arriva qu'au cours des discussions qui s'élevèrent entre le gouverneur et Montcalm, celui-ci se laissa quelquefois emporter par son tempérament violent, et par son impatiente ardeur. M. Chapais ne songe pas à le dissimuler, et il regrette, par exemple, que le général ait osé écrire dans son journal, en 1758, à l'occasion de l'expédition de Corlar que pro-

[1] p. 549
[2] pp. 654-658
[3] p. 677.

jetait Vaudreuil et qu'il désapprouvait : « qui sait s'il (Vaudreuil) est désireux d'un succès décisif pour cette colonie, mais dont le général des troupes de terre serait l'agent.» [1] C'était évidemment pousser trop loin d'amères critiques, et prêter trop gratuitement au gouverneur de basses intentions dont il n'était pas capable. Comme le déclare en toute sincérité son historien, « Montcalm péchait trop souvent par excès d'impatience, de vivacité, de verve caustique, et ne se gardait pas assez des saillies de son tempérament méridional.» [2]

Et que d'occasions se présentaient d'irriter cette ardeur, et d'enflammer cette verve ! Aucune ne fut plus prochaine, ni plus constante, que l'inévitable jalousie, que ravivaient tous les jours le préjugé colonial et le préjugé métropolitain. Il répugnait à un Canadien comme Vaudreuil, de paraître inférieur à un Français comme Montcalm ; et un Français comme Montcalm ne pouvait guère supporter d'être subordonné à un colon comme Vaudreuil. Les métropolitains, plus raffinés, ont toujours plus ou moins tenu en médiocre estime, sinon un peu dédaigné, les rudes coloniaux ; et ceux-ci s'en vengent en refusant de reconnaître la supériorité des Européens. Aujourd'hui même, nous souffrons encore de ces préjugés, et nous subissons mal la morgue souriante, ou la bienveillance protectrice de nos amis de Londres ou de Paris. Jugez maintenant s'il fut possible à Montcalm et à Vaudreuil de s'entendre, quand de si naturelles et si profondes antipathies les faisaient d'avance se tourner l'un contre l'autre.

Vaudreuil vit d'un mauvais œil arriver au Canada un officier supérieur chargé d'y commander les troupes ; et Montcalm reconnut vite que Vaudreuil était peu propre à lui donner des ordres, et à conduire la guerre. Le gouverneur général avait peine à concevoir que la guerre coloniale, jusqu'ici faite de surprises et d'embuscades, exigeait une science militaire plus approfondie depuis que l'Angleterre avait versé sur l'Amérique tant de troupes régulières ; et le marquis de Montcalm s'impatientait avec quelque raison des fausses allures de général que se donnait avec complaisance un politique égaré dans l'armée.

Il semble bien que Vaudreuil, justement parce qu'il était inférieur à sa tâche, ait poussé plus loin que Montcalm le préjugé traditionnel. Certes, le marquis montra plus d'une fois, et par exemple, après Carillon, [3] sa prédilection pour les soldats disciplinés des régiments français, mais il est incontestable qu'il sut aussi s'attirer l'affection

[1] p. 393
[2] pp. 225-226
[3] p. 438.

de nos milices canadiennes. Il reconnaissait à nos miliciens une grande habileté à faire la guerre d'escarmouche, estimant qu'ils étaient moins propres aux batailles régulières. Il louait chez eux l'esprit et le courage [1], et nos braves Canadiens s'éprirent bientôt d'une admiration sympathique pour le général si crâne et si généreux qui les conduisaient à la victoire. Bougainville pouvait écrire le 20 février 1758, que « l'habitant canadien aimait mieux marcher avec Montcalm et les Français, qu'avec ses propres officiers.» [2]

Vaudreuil, souvent blessé dans son amour propre, pardonnait plus difficilement au général sa popularité et son talent supérieur. Il ne faut sans doute pas oublier qu'il n'y avait en cela rien que de très naturel, et que Vaudreuil était par ailleurs plein de bonne volonté ; mais l'on ne peut ignorer, non plus, jusqu'à quel degré d'aversion pouvait descendre la vanité de cet homme. Une lettre de Vaudreuil au ministre de la marine, écrite en septembre et octobre 1756, lettre que les historiens n'avaient point encore signalée et que M. Chapais analyse longuement, projette une lumière nouvelle et très crue sur le caractère de Vaudreuil et son extrême susceptibilité [3]. D'autre part, la lettre qu'écrivit le gouverneur au maréchal de Belle-Isle, au lendemain de la mort de Montcalm,[4] est indigne d'un gentilhomme. On ne pouvait avec plus de passion piétiner sur un cadavre et l'on se déshonore toujours quand on ne respecte pas l'héroïsme.

***

Sur le fond de scène très mobile, très varié, parfois sanglant, où l'on voit se poser presque toujours les personnages de Montcalm et de Vaudreuil, M. Chapais a représenté de multiples aspects de la vie coloniale aux derniers jours de la domination française. Il y a, dans son livre, des tableaux fort instructifs où sont reconstitués les détails essentiels de la vie politique et de la vie sociale, à Québec ou à Montréal, de 1755 à 1759. Les pages très précises où l'historien dénonce le triumvirat Deschenaux, Péan et Cadet, et raconte les concussions impudentes de Bigot; [5] certaines lettres de Montcalm et certains extraits de son *Journal* qui découvrent au lecteur quelques-unes des pourritures les plus honteuses du régime [6], sont d'un intérêt palpitant et douloureux.

[1] p. 224.
[2] p. 313.
[3] pp. 164-174.
[4] p. 677.
[5] pp. 337-342.
[6] pp. 504-509.

Nous ne pouvons que signaler en passant ces chapitres, comme aussi ceux où M. Chapais nous fait assister aux batailles suprêmes de nos milices et de nos troupes régulières. Chouaguen, William-Henry, Carillon, s'inscrivent en lettres d'or dans l'histoire de Montcalm. M. Chapais a raconté avec un entrain et une éloquence toute particulière la victoire héroïque de Carillon. Il a, croyons-nous, écrit à ce sujet, la plus belle page de son livre.

Le siège de Québec raconté au jour le jour, avec ses alternatives d'espérances et de sombres pressentiments, est d'une précision forte, sobre, qui reconstitue avec énergie l'angoissante réalité.

***

Nous n avons guère à louer maintenant la bonne tenue littéraire du livre que M. Chapais nous a donné. La réputation de l'auteur, déjà consacrée par tant d'autres œuvres, est une suffisante garantie de la valeur artistique de ses travaux d'historien.

Il semble, cependant, que *le Marquis de Montcalm* marque une étape de l'évolution du style de M. Chapais. M. Chapais, qui a fait beaucoup de discours, qui aime à haranguer, et qui a remporté de si beaux triomphes à la tribune ; M. Chapais, qui fut journaliste, et qui dans son fauteuil de rédacteur se plaisait à distiller l'éloquence politique au bout de sa plume ; M. Chapais, qui est orateur, qui le fut toujours, par vocation ou par nécessité, avait fini par marquer presque toutes ses œuvres du sceau de la plus chaude rhétorique. Non pas, certes, que la rhétorique fût continue dans ces œuvres : mais nous voulons dire que le développement littéraire tournait facilement et se transformait volontiers en développement oratoire. Et cela était le plus souvent d'un bel effet, toujours applaudi ; et cela était quelquefois un peu artificiel, et manquait de suffisante simplicité. Il faut bien qu'un écrivain ait quelques défauts ; et il arrive ainsi très communément que nos défauts littéraires tiennent à certaines qualités de l'âme qui veulent toujours paraître.

Or, M. Chapais vient d'écrire un livre où les défauts habituels sont réduits presque au minimum d'expression. C'est à peine si quelquefois des formules ambitieuses ou d'éloquentes images qui ne sont pas assez préparées révèlent encore les tendances anciennes. D'ordinaire, le style est d'une claire et vigoureuse sobriété ; il se moule, maintenant, sur les formes agréables de l'atticisme, et tout le livre reçoit de ce fait un cachet de sincérité profonde qu'on ne saurait trop louer. Il y a tels portraits, où M. Chapais ramasse et compose les lignes principales d'un caractère, qui sont de la meilleure prose

classique. Voyez les portraits opposés de Montcalm et de Lévis, [1] et le portrait de Vaudreuil. [2]

Au surplus, M. Chapais sait bien, quand cela est opportun, retrouver toutes ses qualités oratoires. Et il y a certaines pages, dans son livre, où se traduisent avec la plus forte éloqueuce les plus généreuses pensées.

Aussi le livre de M. Chapais est-il de ceux qui marquent le plein épanouissement des qualités littéraires de leur auteur, et il est de ceux qui font honneur à une littérature. La nôtre vient donc de s'enrichir d'une œuvre précieuse. M. Chapais a rendu de grands services à la gloire de Montcalm, en écartant quelques ombres qui l'avaient voilée, et en refaisant autour du front du guerrier l'auréole que l'histoire y avait déjà posée ; la gloire de Montcalm servira bien, à son tour, la réputation de l'artiste. Le nom de cet artiste et le nom du héros qu'il a célébré vont rester mêlés l'un à l'autre. M. Chapais sera toujours, en la Nouvelle-France, l' " historien de Montcalm ".

CAMILLE ROY, ptre.

IMPUISSANCE DE LA SCIENCE À DÉTRUIRE ET À REMPLACER LA RELIGION

Parmi les idées fausses qui meublent les cerveaux de nos contemporains, une des plus répandues est celle qui voit un antagonisme radical entre la conception scientifique et la conception religieuse du monde. Suivant cette idée la religion n'est qu'un fruit de l'ignorance. Elle naquit dans l'imagination effrayée de nos primitifs ancêtres, qui personnifièrent et divinisèrent les forces physiques, parcequ'ils étaient incapables d'assigner une cause naturelle à leurs manifestations. Très grossière au début, plaçant un esprit dans un caillou, dans un tronc d'arbre, dans un étang, dans une rivière, la religion s'épura et se spiritualisa, à mesure que l'humanité grandit et que les hommes délaissèrent leurs cavernes pour des habitations au grand air.

---

[1] p. 488-489

[2] pp. 69

Les fétiches furent remplacés par les idoles, en qui les plus éclairés de leurs adorateurs, sinon tous, ne vénérèrent plus que les images ou les symboles d'êtres supérieurs, ayant chacun sous sa domination quelque partie de l'Univers, qui la mer avec ses tempêtes, qui le firmament avec son tonnerre et ses éclairs, qui la terre ferme avec ses fruits et ses moissons, qui les forêts avec les antres et leur ombre mystérieuse. Le peuple juif, lui, fit mieux : il simplifia et ramena à l'unité les multiples forces de la nature en les personnifiant dans un Souverain Unique, créateur et régulateur de tout ce qui se meut au ciel et sur la terre.

Pour n'avoir été que les créations de facultés inférieures, telles que l'imagination et la sensibilité, les religions, continuent nos contradicteurs, ne méritent nullement notre dédain ; elles furent des étapes sans doute nécessaires de l'humanité en marche vers la pleine possession d'elle-même. Nous ne devons pas hésiter à ranger parmi les bienfaiteurs de notre race les fondateurs de religions, qui fixèrent par écrit et donnèrent à leurs peuples tout un ensemble de dogmes à croire et de préceptes à observer, en les assurant que les uns et les autres venaient directement de Dieu. Sans l'initiative religieuse de ces grands hommes, peut-être ne serions-nous pas encore dégagés de la grossièreté des troglodytes. N'empêche que leur point de départ fut un manque de lumière sur les lois et forces de la nature, et que, la cause des phénomènes physiques étant connue pour n'avoir rien de suprasensible, tout point d'appui manque aux religions, au christianisme tout aussi bien qu'aux autres.

La religion de Jésus de Nazareth fut sans doute un progrès énorme ; elle avança singulièrement la civilisation en libérant l'humanité de cette pléiade de dieux et déesses, auxquels ne manquait aucun de nos vices, et qui tenaient les pauvres mortels dans une perpétuelle appréhension de leurs capricieux coups de tête. Mais avec son Père Eternel, son Dieu-homme, ses anges, ses saints, ses apparitions, elle resta, elle aussi, une construction toute surnaturelle, c'est-à-dire caduque pour le jour où la science prendrait possession de l'Univers. Or ce jour est arrivé : la science a fait son entrée en souveraine dans le *Cosmos* visible ; elle n'a laissé aucun coin inexploré ; elle est montée au sommet des cieux avec ses lunettes astronomiqnes ; avec le pic et la pioche elle est descendue dans les entrailles du sol ; avec le microscope elle a pénétré dans ce monde en miniature qui s'appelle l'homme ; elle a fouillé ses vertèbres, ses muscles et ses nerfs ; nulle part, ni dans le domaine inorganique, ni dans celui de la vie, elle n'a trouvé trace d'un être dépassant les forces de la nature ;

partout au contraire elle a surpris, elle a noté les lois inflexibles qui régissent les phénomènes, dont la crainte engendra tout le personnel divin des différentes religions.

Il est donc logique, il est donc juste que la Religion cède aujourd'hui le pas à la Science, et que les hommages, qui allaient jadis à celle-là, aillent maintenant à celle-ci. Là-dessus on a proclamé d'un ton doctoral que la négation du surnaturel était à l'avenir un dogme pour tout esprit cultivé ; la Science a été hissée, au son des clairons et des trompettes, sur le piédestal d'où la Religion venait d'être bruyamment descendue ; elle a été acclamée comme l'unique maîtresse de vérité, comme l'unique éducatrice des peuples modernes. C'était à elle désormais de remplacer la loi et les prophètes, de rendre des oracles, de prononcer les paroles de vie, de donner la clef de tous les problèmes qui tourmentent l'esprit humain. Avec son secours pas un phénomène dans la nature qu'on ne fût en droit d'espérer comprendre tôt ou tard ! Pas une question qui dût rester sans réponse ! Pas une réforme sociale qu'on désespérât d'accomplir !

Tel est le ton des couplets dithyrambiques en l'honneur de la Science, qui ont traîné depuis un siècle un peu dans toutes les *Lanternes* du monde ; qui ont retenti dans toutes les manifestations de la *libre-pensée*, qu'elles fussent organisées pour réhabiliter de mauvais drôles, tels que Dolet et Giordano Bruno, ou un mauvais père, tel que Ferrer. Seulement, comme chez les gens posés le doute naissait instinctivement qu'un tel enthousiasme chez de tels manifestants fût inspiré exclusivement par la beauté des découvertes scientifiques ; comme on ne pouvait s'empêcher de craindre qu'il s'y mêlât quelque passion moins noble, surtout en entendant leurs invectives intempérantes contre ceux qui ne partageaient pas leurs opinions, notamment contre les catholiques, ces intraitables tenants de superstitions moyennageuses, on s'est avisé de soumettre leurs assertions à des juges, dont la compétence n'était récusée par personne ; on est allé trouver les vrais savants, ceux qui, dans l'obscur travail du laboratoire, interrogent les faits, enregistrent docilement leur réponse et ne leur font pas dire autre chose que ce qu'ils disent réellement. On leur a demandé s'il était vrai qu'il y avait conflit irréductible entre la Religion et la Science ; s'il était vrai qu'on ne pouvait désormais réciter son *Credo*, sans se diminuer à ses propres yeux ; s'il était vrai qu'on ne pouvait faire un acte de foi sans violenter sa raison. Les savants n'ont pas refusé de répondre. Mais combien leur réponse a été déconcertante pour les clients de la Nouvelle Idole ! Délimitant rigoureusement leur compétence, ils ont franchement avoué qu'ils

n'avaient rien à dire ni sur Dieu, ni sur l'origine du monde, ni sur le fond et le sort de l'âme humaine, ni sur toute autre question relative à l'au-delà. Tout cela, out-ils ajouté, c'est pour nous le champ du mystère, c'est le domaine de l'Inconnaissable. Si c'est en même temps celui où évolue principalement la Religion, il est clair qu'il n'existe aucun danger de conflit, puisqu'il n'y a pas possibilité de rencontre, la science positive en étant à jamais exclue.

Après une déclaration aussi catégorique tribuns et journalistes pouvaient continuer à divaguer à propos des conquêtes subversives de la Science ; ils pouvaient continuer à crier que c'en était fait de Dieu, de la survie de l'âme, du Ciel et de l'Enfer ; ils pouvaient traiter encore les chrétiens d'aveugles adhérents à des dogmes absurdes ; de rétrogrades, abêtis par l'eau bénite, les patenôtres et les momeries liturgiques ; il restait acquis que de tels énergumènes cherchaient peut-être à soulager leur foie de quelques pintes de bile ; mais qu'ils ne parlaient aucunement au nom de la Science [1].

Toutefois ne va-t-il pas leur être possible de se ressaisir sur le terrain purement physique, où la science est chez elle ? Ne vont-ils pas pouvoir produire des résultats scientifiques indiscutés, qui soient la justification indirecte de leurs dires, et le coup de mort pour toute religion ? Ne vont-ils pas trouver, par exemple, que la Science a pénétré assez avant dans la nature de l'électricité, de la lumière, du mouvement, du système nerveux, pour qu'ils soient en droit d'attribuer à ces forces les phénomènes que la foi adresse à des êtres suprasensibles, et qu'elle décore du titre fastueux de *miracles ?* Est-ce que les Darwin, les Lamarck et leurs disciples n'auraient pas, par hasard, suffisamment bien démontré certaines théories transformistes pour qu'on pût en finir logiquement avec les dogmes d'une création *ex nihilo*, du *péché originel*, de *la résurrection du corps*, et de cent autres fables invraisemblables, qui n'ont d'autre mérite que de nous gâter cette vie présente, déjà assez courte, et traversée d'assez d'infirmités, sans qu'on vienne nous en faire accroire sur ce qui la précède ou sur ce qui la suit ?—Eh bien ! adressons-nous aux mêmes juges que tout-à-l'heure ; interrogeons encore là-dessus ceux qui sont

[1] « Ce n'est que gratuitement, écrit Renouvier, qu'on peut condamner à disparaître, en vertu d'une loi de l'esprit humain, la croyance en un seul Dieu, personne suprême, et dans le gouvernement divin du monde ; croyance qui n'est infirmée par aucun argument positif tiré de l'expérience ou des sciences, seuls moyens de savoir, aux yeux d'Auguste Comte, et qui continue d'être amplement représentée dans le monde, même scientifique. » (Cité par P. Gaultier. *L'Idéal moderne.* 3ème édition. Paris, Hachette, p. 287).

reconnus pour les porte-parole qualifiés de la Science. Leur seconde réponse n'est pas moins défavorable que la première à nos fossoyeurs de la Religion. Ils reconnaissent sans doute avoir fait des découvertes importantes, découvertes qui ont permis de tirer un parti superbe de certaines forces, telles que la vapeur, l'électricité, la chaleur et le mouvement. Mais ces forces elles-mêmes n'ont pas livré leur secret ; elles n'ont pas cessé d'être mystérieuses. Physiciens, chimistes, astronomes, mathématiciens confessent à l'envi qu'ils n'atteignent que la surface et ignorent tout de la substance intime des choses ; ils notent, disent-ils, l'ordre des phénomènes, leurs rapports entre eux, la règle qu'ils semblent suivre dans leur coexistence et leurs successions ; mais ils ne pénètrent pas plus l'essence de la matière que celle de l'esprit ; pas plus l'essence de l'électricité et du mouvement que celle de la pensée et du sentiment. Plus les vrais savants étudient, plus ils deviennent humbles : plus ils précisent la nature de leurs découvertes, plus ils s'en défient, moins ils deviennent affirmatifs. Non seulement ils proclament hautement ne pénétrer le fond de rien ; mais même en ce qui concerne le rapport des phénomènes (ce qui est proprement le champ de leur activité), ils déclarent ne jamais parvenir à une certitude absolue. N'en sont-ils pas arrivés à ne voir dans leurs définitions géométriques que des postulats de la raison ; et dans des théories longtemps regardées comme intangibles, telles que la loi de gravitation et la transformation de la chaleur en mouvement et force, que des hypothèses, hypothèses hardies, fécondes, qui ont admirablement servi les pionniers de la science, mais conventionnelles en grande partie, que personne n'ose plus tenir pour définitives, dont personne n'oserait dire qu'elles répondent adéquatement à la nécessité des lois de l'univers.

Dans chaque cas, en particulier, constate M. Henri Poincaré, on voit bien ce que c'est que l'énergie et on en peut donner une définition au moins provisoire, mais il est impossible d'en trouver une définition générale. Si l'on veut énoncer le principe dans toute sa généralité et en l'appliquant à l'univers, on le voit pour ainsi dire s'évanouir et il ne reste plus que ceci : il y a quelque chose qui demeure constant.

L'espace, le temps, le mouvement, la force sont, pareillement, autant de notions primordiales dont le savant doit désespérer de jamais connaître à quoi elles correspondent [1].

Or, comme ces notions entrent dans l'énoncé de tous les théorèmes et de tous les principes de physique, on voit ce que ceux-ci ont d'arbitraire, ce qu'ils perdent de certitude de ce seul chef.

[1] P. Gaultier, *l'Idéal moderne*, p. 285

Que l'on change la définition du temps, dit P. Gaultier, n'est-il pas vrai que le mouvement des planètes ne sera plus régi par la loi de Newton ? [1]

Quant à la vie, d'où elle vient, assure Jean-Baptiste Dumas, la science; l'ignore où elle va, la science ne le sait pas, et quand on affirme le contraire en son nom, on lui prête un langage qu'elle a le devoir de désavouer. Les Darwinistes auraient-ils découvert tous les anneaux de la chaîne centrale, qui rattache l'immense variété des espèces à un germe primitif (ce qui n'est pas et ne sera sans doute jamais), l'énigme resterait intacte.

Quand bien même la génératien spontanée serait vérifiée, cela ne nous dévoilerait pas comment la vie peut sortir de la matière inanimée, le cerveau de l'homme de la cellule primitive et toujours le plus du moins. Combien les sciences de la nature sont-elles plus désarmées encore vis-à-vis de l'esprit ! On ne saurait, sans vouloir se condamner à ne plus s'entendre du tout, le ramener à un quelque chose d'étranger, que nous ignorons encore plus que lui, à la matière par exemple, ou au mouvement. Alors même qu'il ne se passerait rien de connaissable à l'homme, qui ne soit susceptible de mesure par quelque côté, comme le proclame M. Le Dantec, cela n'autoriserait nullement à réduire le psychique au biologique et par lui, au mécanique. Qu'elles nous prouvent, au reste, la conservation de la force sous ses multiples transformations ou prennent l'évolution sur le fait, les sciences physiques sont incapables de nous dire pourquoi et comment la force et l'évolution ont commencé, ni même si elles ont commencé et si elles finiront. [2]

Etant donné le domaine incommensurable où ne pénètre pas la Science, étant donné le caractère superficiel, hypothétique, conventionnel de ses découvertes et de ses formules, comment peut-on continuer à l'invoquer pour battre en brèche les croyances religieuses et l'immortalité de l'âme ? Comment ose-t-on en faire l'unique institu-

[1] « La mesure du temps n'implique-t-elle pas, elle aussi, ce postulat que la durée de deux phénomènes identiques est la même, ou que les mêmes causes mettent le même temps à produire les mêmes effets, un de ces postulats implicites, qui forment l'armature de toutes les sciences? Il n'en va pas autrement du principe des lois, du principe du déterminisme, ou de la régularité de l'univers, sur qui repose la science tout entière et qui est une manière d'interroger la nature, plutôt qu'une vérité absolue. Qu'est-ce qui nous assure que les mêmes antécédents seront toujours suivis des mêmes conséquents ? Y a-t-il seulement deux phénomènes tout-à-fait semblables? Et puis, pour qu'il y ait certitude stricte de la répétition d'un phénomène, ne faudrait-il pas, pour le moins, que se reproduisent toutes les circonstances, où il a pris une première fois naissance ? Comment savoir si nous avons isolé l'antécédent unique de tous les faits qui l'accompagnent ? Cela même est une chimère, puisqu'il n'y a pas de phénomène, si dégagé qu'il puisse être, qui ne soit encore mêlé à une multitude d'autres... » (P. Gaulthier, *ibid*, p. 293).

[2] P. Gaultier, *Ibid*, p. 286.

trice de l'homme ? Comment ne voit-on pas qu'on l'avilit en la faisant sortir de sa sphère, qu'on l'expose à être tournée en dérision par les gens sensés ? Que la Science ne s'en prenne qu'à ses téméraires panégyristes, si on proclame sa banqueroute ! La banqueroute de la Science ! c'est le titre d'un article de revue, qui fit quelque tapage en son temps. La Science pourtant n'a pas failli ; elle n'a point failli toutes les fois qu'on lui a demandé ce qu'elle était capable de donner ; elle n'a point failli avec nos aviateurs ; elle n'a point failli avec les ouvriers consciencieux de nos observatoires et de nos cabinets de physique et de chimie, qu'ils aient fouillé la constitution intime des soleils ou celle des atomes : les aéroplanes, la télégraphie sans fil, la radiothérapie, les rayons X, etc... sont là pour en témoigner. Ce qui a failli, c'est le *bluff* scientifique, c'est ce qu'on a fait dire à la science et ce qu'elle n'a jamais dit. Non, la science n'a jamais dit qu'elle suffisait à tout ; jamais dit que la foi n'était qu'un rêve et une chimère ; jamais dit que le prophétisme n'était qu'une puissance un peu extraordinaire de conjecture et de prévision ; jamais dit que les extases, les stigmates, les visions et phénomènes semblables mentionnés dans la vie des saints n'étaient que des variétés de nevroses ; la science n'a jamais affirmé que Dieu n'était pas intervenu dans le cours de l'histoire humaine. Elle a dit qu'elle n'en savait rien, voilà tout. Et quand Renan a avancé que, pour pouvoir constater un miracle, il faudrait qu'il fût accompli dans un laboratoire, en présence d'une vingtaine de savants de différentes catégories, il a dit une vulgaire calembredaine. Même, ces conditions réalisées, le miracle ne saurait être ni constaté, ni nié par la seule science positive. Car enfin, supposé ces Messieurs en présence d'un réel miracle : comment se rendront-ils compte *de visu* que c'en est un ? Ils constateront qu'il s'est passé sous leurs yeux un fait en dehors des lois connues de la nature ; mais percevront-ils l'action de Dieu, qui par elle-même est invisible ? D'autre part, du fait qu'ils ne l'ont pas perçue, pourront-ils conclure qu'elle n'est pour rien dans le résultat produit ? Un seul parti leur resterait (et il était bien superflu de les réunir pour en arriver là) : avouer leur incompétence, comme font tous les savants que le seul amour de la vérité inspire, ou que l'évidence des faits contraint aux aveux et dont nous pourrions citer des témoignages par centaines, témoignages tendant tous à réserver le fond des choses, à protester que par la science expérimentale, en quelque domaine qu'elle s'exerce, quelques succès qu'elle obtienne, on n'a le dernier mot de rien.

L'hypothèse de la nébuleuse primitive, premier anneau de la chaîne, ne supprime pas le mystère des origines, avoue Spencer ; le problême de l'exis-

tence n'est pas résolu, il est simplement reculé... la genèse d'un atome n'est pas plus facile à concevoir que la genèse d'une planète.

A plus forte raison aucun savant se garde-t-il de conclure en faveur d'une philosophie qui voudrait tout ramener à la matière et ne voir dans l'homme lui-même qu'un fragile aggrégat de molécules... Non, lui répond M. Edmond Perrier,

rien ne nous conduit dans la doctrine de l'évolution, rien ne nous conduit dans la doctrine de l'unité, de force, de l'unité de matière, à ne voir dans l'homme qu'une combinaison passagère, émmemment périssable. Quelque découverte que la Science puisse faire un jour sur la conscience et ses conditions, écrit de son côté Guyau, on n'arrivera jamais à en déterminer la nature intime, ni conséquemment la nature durable ou périssable.

En présence de ces aveux répétés d'ignorance, sortis de la bouche des initiés, un profane, comme P. Loti, est justifié de pousser ce cri d'amère déception devant les trouvailles de nos grands hommes d'aujourd'hui : « Nous ne savons et ne saurons jamais rien de rien, c'est le seul fait acquis. Chaque fois qu'un pauvre cerveau d'avant-garde découvre le pourquoi de quelque chose, c'est comme s'il réussissait à forcer une nouvelle porte de fer ; mais pour n'ouvrir qu'un couloir plus effarant, plus sombre, qui aboutit à une autre porte plus scellée et plus terrible. A mesure que nous avançons, la nuit s'épaissit et l'horreur augmente. » [1]

[1] *P. Loti.* Réponse au discours de réception du nouvel académicien Jean Aicard.

Citons les paroles suivantes, qui pour être d'une sérénité plus philosophique et moins littéraire, ne nous marquent peut-être que mieux les limites du savoir humain : « L'ensemble des connaissances humaines, écrit M. Th. Ribot, ressemble à un grand fleuve coulant à plein bord sous un ciel resplendissant de lumière, mais dont on ignore la source et l'embouchure, qui naît et meurt dans les nuages. » « On pourrait encore, ajoute M. P. Gaultier, comparer la nature à une immense sphère dont un liseré clair, qui serait la connaissance scientifique, rongerait de plus en plus l'obscurité, mais sans jamais parvenîr au centre. »

M. Tamisier, S. J.

(La fin prochainement)

Au pays des Troglodytes Américains

PREMIÈRE PARTIE

A TRAVERS LE COLORADO

I.—DE DENVER À MANCOS

Par une fraîche soirée d'été, je quittais Denver, la capitale du Colorado. A 9 heures l'*Express*, bondé de monde, s'élança vers le sud à toute vapeur. Vers 11 heures, nous atteignîmes le sommet de la côte, à 7,237 pieds d'altitude. Là se trouve un joli petit lac (Palmer Lake) dont les eaux s'écoulent, chose étrange, sur les deux versants, au nord dans la rivière Platte, et au sud dans l'Arkansas. Après que le train eût contourné la nappe ovale et tranquille du lac où la lune se jouait, je m'en fus me coucher.

Une secousse un peu violente me réveille. Il est minuit; nous sommes en gare de Colorado Springs, la ville *chic* fréquentée par les étrangers riches. Un peu plus loin, nous passons au pied du fameux Pike's Peak, dont la masse altière domine les autres monts. Cette fois, je m'endors pour de bon et j'ignore les arrêts à Pueblo et à Cânon[1] City.

J'eus cependant la bonne fortune de m'éveiller à temps pour jouir de la vision romantique de la Gorge Royale éclairée par la pâle et froide lumière de la lune. Puis l'aurore revêtit de teintes délicates et rosées la neige des montagnes qui bordent le Cânon de l'Arkansas.

A Salida, (216 miles de Denver), les voyageurs, très nombreux, prirent d'assaut les places du train à voie étroite qui allait les emporter à travers le pays des vues grandioses et pittoresques. Les deux locomotives, pouffant bruyamment des nuages de fumée, entraînent notre train le long de la sinueuse et lente montée de Marshall Pass, point de partage des eaux entre l'Atlantique et le Pacifique. A 10,856 pieds d'altitude nous nous arrêtons un instant sous un abri contre la neige et les avalanches. Il est environ 11 heures du matin.

---

[1] Il faudrait écrire ce mot, qui est espagnol, avec le premier *n* surmonté d'un signe ressemblant à notre accent circonflexe, Pareille lettre n'existant pas dans la typographie française, nous lui avons substitué *â*. Ce mot se prononce *canyonne* ou *cagnonne*, et signifie une étroite vallée resserrée entre de hautes montagnes.—N. de la R.

Le ciel est d'un bleu intense, l'air vif et frais ; les pentes sont couvertes d'herbe et d'arbres, la neige blanchit les sommets environnants. Puis nous redescendons la côte en décrivant des zigzags étroits et bientôt nous filons sur un plateau couvert de fleurs sauvages.

Le long du Gunnison ce ne sont que camps et cabanes sur les deux côtés de la rivière, et dans l'eau jusqu'aux genoux, de nombreux pêcheurs, venus de loin, tendent la ligne aux truites, ici très renommées. Puis nous entrons dans un étroit défilé de hautes roches jaunes, brunes et rougeâtres, entre lesquelles le torrent cascade et bouillonne. C'est le Black Cânon du Gunnison, l'un des plus pittoresques du Colorado. Pendant près de 16 milles, nous longeons ses murailles crenelées, hautes, à certains endroits, de 2,000 pieds. L'élégante pyramide de l'aiguille de Curécanti se dresse à gauche, tandis qu'à droite la jolie cascade Chipéta éclabousse de son écume vaporeuse la falaise abrupte d'où elle bondit.

Mais nous laissons les pentes où s'accrochent des pins sombres pour entrer dans la belle vallée Uncompahgré, couverte de la tendre verdure de milliers d'arbres fruitiers. D'un côté le Horsefly Range (Massif du Taon) estompe son profil bleuté, et de l'autre, les sommets dentelés et striés de neige des Montagnes Sawtooth (Dents de scie) bordent la vallée dans laquelle le train s'avance en quittant Montrose, petite ville d'embranchement, située à 352 milles de Denver, dans une riche région agricole.

A Ridgway, on change de compagnie de chemin-de-fer et l'on passe des wagons du Denver et Rio Grande dans ceux de Rio Grande Southern. La ligne alors suit Leopard Creck (Ruisseau du Léopard), franchit le Dallas Divide, puis, descend la pente verdoyante le long de la rivière San Miguel. Après avoir contourné le Mont Sneffles, haut de 14,158 pieds, nous arrivons à Vance Junction, d'où le train, par un détour brusque, s'élance à l'assaut d'une côte très escarpée qui conduit à Telluride. Entre deux sommets neigeux le soleil couchant manifeste sa gloire dans une profusion d'or et de pourpre qui s'oppose aux ombres violacées de la vallée profonde où le torrent écumeux mugit sans cesse ni repos.

Il fait nuit quand nous arrivons à Telluride, petite ville minière à 423 miles de Denver et perchée à 8,756 pieds d'altitude au milieu de pics sauvages. Il y a du mouvement ce soir, ici, car c'est samedi et les mineurs et les *cow-boys* sont venus, peut-être de loin, faire leurs emplettes et se distraire assez bruyamment, comme c'est leur usage. A l'hôtel Sheridan, qui n'est pas sans prétention pour un si petit endroit, je jouis d'un repos bien mérité par 23 heures de voyage.

Le lendemain, à 7 heures, je me remets en route par un matin très frais. Le train maintenant décrit des courbes au milieu des pins et des rochers, côtoie une tumultueuse rivière, franchit des précipices sur des ponts légers et passe la fameuse et si hardie « Boucle d'Ophir », dominée par la curieuse Cathedral Spire, montagne rocheuse rappelant le profil d'une cathédrale avec sa flèche.

Soudain, à un détour de la voie, apparaît, à 9,803 pieds d'altitude, la nappe cristalline de Trout Lake (Lac de la Truite), reflétant les sapins sombres aux bras souples et les cîmes neigeuses des montagnes voisines. Des fleurs sauvages émaillent les prairies naturelles d'alentour, parmi lesquelles la gracieuse coupe blanche dn lys mariposa et l'élégante étoile bleue de la « colombine » (ancolie) rivalisent de beauté avec les riches couleurs du lys tigré et de cent autres plus simples fleurettes dont j'ignore le nom.

A 10,238 pieds, nous contournons les montagnes San Miguel le long de « Lizard Head Pass », où se trouve en effet un gros rocher ressemblant à la tête levée d'un lézard géant.

Le train, après un temps d'arrêt sous un *snow shelter*, abri construit en bois et en métal pour se protéger contre les avalanches, descend vers Rico, petite ville située dans le cratère d'un ancien volcan. Puis, il suit la tortueuse rivière Dolorès qui coule abondante et rapide, d'abord dans un étroit cânon rocheux, plus loin dans une verte vallée. Il est près d'une heure quand, affamé, je puis enfin me procurer des *sandwiches* et une tasse de thé chez un Chinois dont le *lunch room* (buffet) s'ouvre près de la station de Dolorès.

Deux heures sonnent quand je mets pied à terre à Mancos (Colorado), après un voyage de 30 heures en chemin de fer depuis que j'ai quitté Denver. Le long de la rue principale se pressent des résidences proprettes, précédées de jardinets tout fleuris.

C'est dimanche. et tout le monde, ou à peu près, est à voir la joute, le jeu national de « base ball. » Je fais donc une *solitaire promenade* sur les côteaux voisins. Sur le ciel qui se charge de nuages menaçants se découpe nettement le droit profil de la « Mesa Verde, » but de mon expédition.

Dans la soirée j'ai la chance de rencontrer M. Kelly, l'homme officiellement chargé de fournir guides et chevaux. Il me conduit à M. Richard Wright, le nouveau surintendant, jeune homme charmant, récemment arrivé de Washington, D. C. Dans son bureau, je trouve deux autres messieurs de la capitale : le géographe en chef et celui chargé de cette région. Ils sont en tournée d'inspection. Nous décidons de nous réunir et de former une petite caravane pour l'excursion de la « Mesa Verde. »

Je me retire alors dans un hôtel fréquenté par les *cow-boys*, pittoresques et bons garçons. J'étudie soigneusement la carte du pays à parcourir et quand j'explique que je désire visiter les *Cliff Dwellings*, habitations préhistoriques des troglodytes américains, et y faire des recherches scientifiques, ces grands enfants bruyants qui m'entourent semblent pris de respect. Ils me donnent des renseignements utiles sur les chevaux, les chemins, l'eau à emporter, les serpents à sonnette à éviter. L'un approuve mon grand *sombrero* de feutre mou et incolore ; un autre me prête une paire de fortes guêtres de cuir qui me furent d'un grand service ; un troisième m'offre une ceinture-cartouchière et un gros revolver, en me recommandant d'en prendre bien soin, car il a beaucoup de valeur et, pour me le prouver, le brave *cow-boy* tire deux ou trois coups qui ne manquent pas leur but. Sur ce, je m'en vais me coucher après avoir pris un léger souper.

STEPHEN RENAUD,

Membre de la Société Nationale de Géographie d'Amérique et d'Archéologie du Nouveau-Mexique.

Mancos. (Colorado)
Été 1911.

(La suite prochainement)

" OUENDAKÉ EHEN " OU L'ANCIENNE HURONIE

Sous ce nom qui rappelle tout un passé héroïque, le savant archiviste du Collège Sainte-Marie, le Révérend Père A.-E. Jones, publiait récemment une vaste monographie de la nation huronne. Cette œuvre est un véritable monument dressé à la mémoire des missionnaires qui ont conquis à la foi, on sait au prix de quels sacrifices, les maîtres primitifs de la terre canadienne. L'auteur de ce travail y a

[1] Voir : *Cliff-Dwellers and Pueblos*, par S.-D. Peet ; *A summer among the Cliff-Dwellers*, par T.-M. Prudden ; *Cliff-Dwellings of the Mancos Cânon*, par F.-H. Chapin ; *The Cliff-Dwellings of the cânons of the Mesa Verde*, par W. R. Birdsall.

réuni le fruit de plus de trente années de patientes et laborieuses recherches. Ce que ses devanciers dans ce champ d'explorations historiques, les Martin, les Taché et autres, avaient glané et soigneusement mis en lieu sûr, le Père Jones l'a utilisé et mis à profit ; mieux encore, il a pris soin, par des examens personnels faits sur place et l'étude de documents inconnus jusque-là, de vérifier les données de ses précurseurs et de les faire servir à de nouvelles découvertes.

Son plus grand triomphe fut l'identification des sites des diverses bourgades huronnes, et par conséquent, du martyre des Pères de Brébeuf, Lalemant, Daniel et Garnier. On sait avec quelle science et quelle sûreté il procéda dans cette recherche. A l'aide de la seule carte de Ducreux et des distances mentionnées dans les *Relations*, le savant Jésuite put d'abord établir la topographie générale de la Huronie et l'identifier dans ses grandes lignes avec la carte actuelle du pays correspondant. Mais ce fut dans la localisation individuelle des villages, absolument indispensable au but qu'il se proposait, que son flair historique, aidé d'une science mathématique et géodésique peu ordinaire, lui vint en aide. Divisant le pays par une série de coordonnées, tracées d'après les renseignements puisés aux rares sources historiques disponibles, l'auteur, procédant par degrés, et par voie d'élimination, découvrant tantôt des amas de cendres, indices d'un ancien village, tantôt des haches et des têtes de flèche en abondance, indices d'un combat ou d'une attaque, et mesurant les distances respectives d'une bourgade à l'autre, telles que fournies par l'histoire, put enfin vérifier les uns après les autres les sites des villages et dresser avec précision sa carte moderne de la Huronie.

Avec un patriotisme et une largeur de vues qui l'honorent, le Bureau des Archives de la province d'Ontario vient de publier aux frais de l'Etat la monographie du distingué Jésuite. C'est un beau volume grand in-8, relié en toile, de plus de 500 pages, imprimé sur papier couché, et orné de 56 plans, cartes et gravures. Plusieurs de celles-ci sont tirées en couleur d'après des aquarelles du Père Félix Martin. Il y a loin de ce procédé au fanatisme qui faisait jadis réclamer par un vieux député presbytérien de l'Assemblée Législative du Canada, membre du Comité de la Bibliothèque, la suppression de tous les faits miraculeux consignés dans les *Relations des Jésuites*, dont le Parlement canadien avait voté la réédition.

L'auteur, dans son travail, a donné une large part à la langue huronne, et rendu par là un service inappréciable à la linguistique, en réunissant les éléments d'un idiome qui, n'étant plus en usage, est menacé de disparaître. Pour ce bienfait, et pour l'œuvre tout entière,

notre reconnaissance est due au Révérend Père Jones, le Nestor des archivistes canadiens. Mais à tout éloge il s'empressera de riposter qu'on n'a guère de mérite à faire un travail qui plaît : *Ubi amatur, non laboratur.*

L. LINDSAY, Ptre.

PAGES ROMAINES

LE DERNIER CARDINAL HOLLANDAIS.—LE RÉVÉREND PÈRE PIE DE LANGOGNE, ARCHEVÊQUE DE CORINTHE.—LA RÉFORME DU BRÉVIAIRE.

La caractéristique des deux consistoires tenus par Pie X, les derniers jours de novembre, a été le nombre exceptionnel de préconisations épiscopales, 288, et la nouvelle admission de la Hollande dans les grands conseils de l'Eglise, par l'élévation du Rév. Père Guillaume Van Rossum, rédemptoriste hollandais. Il faut remonter au pontificat d'Adrien VI, élu en 1522, pour retrouver un cardinal hollandais.

Ce pape, qui ne fit que passer sur le trône de saint Pierre, tant son règne fut court, se voyant accablé par les maux qui mirent un terme à ses jours, tint un consistoire dans sa chambre à coucher le 10 septembre 1523, 13 jours avant sa mort, pour créer cardinal du titre des saints Jean et Paul son compatriote et ami Guillaume Enckenwoert, né à Mierle, bourg du Brabant, près de Bois-le-duc. Ce fut la seule promotion cardinalice faite par ce pape. Quand Adrien d'Utrecht, ancien précepteur de Charles Quint, eut été nommé souverain pontife, il voulut avoir auprès de lui Enckenwoert dont l'affection lui était fidèle, les talents connus et le zèle dévoué, pour qu'il restât son conseiller intime au milieu des innombrables difficultés du gouvernement de l'Eglise.

Avant son élévation au souverain pontificat, Adrien s'était démis en sa faveur de la prévôté de Saint-Sauveur d'Utrecht. Devenu pape, il lui remit l'évêché de Tortose, en Espagne, qu'il avait possédé lui-même et lui confia la Daterie. Guillaume Enckenwoert survécut 11 ans à son bienfaiteur. Clément VII, successeur d'Adrien VI, le nomma évêque d'Utrecht, mais bien qu'il prît possession de son évêché par procureur, le vieux cardinal ne retourna plus dans son pays d'origine. Il mourut à Rome à l'âge de 90 ans, et fut enseveli dans l'église allemande de *Santa-Maria dell'Anima*, non loin d'Adrien VI auquel il avait fait élever un splendide mausolée. Depuis l'an 1534, la Hollande n'avait plus eu de représentant dans le Sacré Collège. Pie X vient de lui en donner un en la personne d'un de ses fils les plus modestes et les plus savants.

***

Si, dans le cadre d'une simple chronique, on ne peut parler des nombreux élus du dernier consistoire à la dignité épiscopale, les *Pages romaines* ne sauraient passer sous silence l'élévation à la dignité d'archevêque titulaire de Corinthe, du Révérend Père Pie de Langogne, capucin, tant, au milieu de cette cour romaine où l'Eglise réunit de si puissantes personnalités, la sienne se détache par une science canonique à laquelle tout le monde fait appel, une doctrine théologique qui ne laisse rien dans l'ombre, une droiture intransigeante comme la vérité qu'elle a toujours servie. Si nombreuses qu'aient été les sympathies spontanées dont le nouvel archevêque fut l'objet de la part de ses collègues dans l'épiscopat le jour où parut la nouvelle de sa promotion, l'honneur que lui a fait le Souverain Pontife de le consacrer lui-même est un témoignage d'estime qui fait la joie d'une vie. Admirateur des traditions de l'Eglise du Canada dont il connait toutes les gloires, Monseigneur Pierre-Armand Sabadel encouragea, dès la première heure, la fondation de *La Nouvelle-France* dont il reste un des lecteurs les plus assidus. Travailleur infatigable, son élévation n'a pas même été pour lui un prétexte à repos ; dès le lendemain de son sacre, à 8 heures du matin, il franchissait le seuil du Saint-Office pour y continuer les travaux que, depuis 20 ans, il consacre aux intérêts de l'Eglise. *Oculus cœlo manusque labori*, telle est sa vie. Que Dieu en multiplie les jours !

***

La réforme du Bréviaire, depuis si longtemps dans les désirs de tous, vient d'être accomplie, par la constitution apostolique *Divino afflatu*, du 7 novembre 1911, mais qui n'a été publiée que le 21 décembre suivant. Combien souvent elle fut souhaitée, demandée par l'épiscopat, principalement depuis un demi-siècle.

En 1856, Pie IX nomma une commission pour traiter de 'opportunité de la réforme projetée et décider si les modifications devaient avoir pour objet les rubriques, les légendes, les homélies, les antiennes. La commission qui tint sa séance, le 11 avril 1856, et dont les travaux n'eurent aucune suite, répondit par l'affirmative aux trois premières questions et par la négative à la dernière. Le Concile du Vatican reçut l'expression des vœux d'une partie de l'épiscopat au sujet des modifications à apporter aux leçons, aux hymnes, au psautier, aux translations des fêtes, à la restriction et à l'extension du culte de nombreux saints connus à Rome, inconnus ailleurs, à la longueur de l'office en des jours où ceux qui doivent le réciter ont leurs heures absorbées par les occupations de leur ministère. Ces postulats exprimés par des évêques du Canada, de la France, de l'Italie du Nord, de l'Allemagne, ne purent aboutir par suite de la suspension du concile. La commission historico-liturgique établie plus tard par Léon XIII eut pour mission l'étude des légendes du Bréviaire, mais, malgré la compétence des membres qui la composaient, elle entoura ses travaux d'un tel silence que nul d'entre eux ne fut livré à la publicité.

Qui ne sait que cette prière officielle de l'Eglise, dénommée le Bréviaire, a été souvent l'objet des réclamations de ceux qui ont la douce obligation de

la redire chaque jour, malgré les nombreux changements qui l'ont modifiée depuis Innocent III (1198-1216), pour ne pas remonter au-delà?

En adoptant ce bréviaire de la cour romaine qui fut le premier abrégé de l'ancienne prière de l'Eglise de Rome, les Franciscains le corrigèrent à leur usage si bien que leurs modifications constituèrent une seconde édition qui fut approuvée par le pape Grégoire IX, en 1241. La popularité dont jouissaient les fils de saint François suffit à propager partout une prière qui était la leur. Nicolas III, (1277-1280), proscrivit les anciens antiphonaires et imposa à la curie romaine le bréviaire franciscain. Benoît XII, qui siégea à Avignon, étendit cette obligation de la curie aux autres clercs.

Pendant ses trois siècles d'existence, ce bréviaire franciscain fut l'objet de bien des critiques. Raoul de Tongres accusait les Mineurs d'avoir été par leur bréviaire l'instrument de la décadence de la piété des clercs et réclamait une réforme à ce sujet. Le commencement de réforme entrepris par Zacharie Ferreri, évêque de Guarda, à la demande de Léon X, et approuvé par Clément VII, eût discrédité complètement le bréviaire si l'œuvre eût été achevée. Faite dans le goût des humanistes, elle eût assujeti les textes sacrés aux règles du langage de Cicéron et livré le tout à l'arbitraire de l'ignorance des traditions liturgiques. Il n'y eut, heureusement, qu'un essai d'hymnaire. A la mort de Ferreri, Clément VII, tout en maintenant son projet de réforme du bréviaire, renonça à imposer une prière écrite selon les règles de la vraie latinité, pour en revenir aux traditions des anciens Pères. François de Quignonez, général des Franciscains, puis cardinal, reçut l'ordre de réaliser la pensée pontificale. Son œuvre réduisit le Bréviaire à trois psaumes pour chacune des heures canoniales, et à trois leçons pour matines; le psautier était récité chaque semaine. Ce bréviaire, paru d'abord sous forme de projet soumis au jugement public, fut censuré par la Sorbonne, le 27 juillet 1339, puis corrigé, il fut approuvé par Paul III qui avait succédé à Clément VII, mort dans l'intervalle.

Dans un mémoire daté de Trente, 1er août 1551, et adressé au cardinal Marcel Crescenzi, Jean d'Arz, théologien espagnol, exposa aux pères du concile les raisons d'abandonner le bréviaire de Quignonez. Par un rescrit du 8 août 1538, Paul IV, sans condamner l'usage du bréviaire incriminé, en interdit toutefois la réimpression, se proposant lui-même de recommencer l'œuvre de la réforme. La mort ne lui en donna pas le temps. Ce ne fut qu'en 1562 que le concile de Trente fut saisi de la question de la formule à adopter pour la prière publique; les discussions conduisirent à la nomination d'une commission conciliaire dont les travaux restèrent inachevés, quand, le 4 décembre 1563, le concile clôtura ses sessions. On remit au pape le soin de réaliser les désirs de tous. Ce pape était Pie IV. Il manda à Rome les trois évêques délégués à la correction du Bréviaire, il leur donna des aides; mais il mourut sans avoir terminé une œuvre si discutée et remise à ses soins. Son successeur, saint Pie V, par sa bulle *Quod a nobis*, du 9 juillet 1568, abolit le bréviaire de Quignonez et tout bréviaire plus ancien que le Bréviaire nouveau, à

la seule exception de ceux qui ayant deux siècles d'existence pouvaient se prévaloir d'une approbation pontificale.

Bien que la bulle de saint Pie V décrétât que nulle modification ne serait faite désormais à la prière officielle de l'Eglise, Grégoire XIII, (1572-1585), Sixte-Quint (1585-1590), Clément VIII ne tinrent pas compte de la parole de leur prédécesseur et instituèrent des fêtes. Grégoire XIV conçut même le projet d'une nouvelle réforme du Bréviaire, et Clément VIII, son successeur, demanda à Baronius de réaliser cet ouvrage. Il promulgua plus tard une nouvelle édition du Bréviaire, le 10 mai 1602. La critique ne désarmant pas, Urbain VIII institua une congrégation dont le travail se réduisit à une révision partielle, à quelques innovations et à la correction des hymnes par le pape lui-même. Le 25 janvier 1631, la bulle *Divinam psalmodiam* promulgua la nouvelle édition corrigée.

Le succès ne couronna pas des efforts si persévérants. Le Béviaire romain toujours discuté vit auprès de lui des bréviaires étrangers faits et défendus par de puissants théologiens. La France eut sa liturgie à elle, et bien que le bréviaire parisien eut été déféré à l'examen du Saint-Office, il ne fut pas condamné. Benoit XIV entreprit à son tour une nouvelle réforme ; une commission fut instituée, mais la divergence de vues de ses membres l'empêcha d'aboutir malgré plusieurs années consacrées aux discussions. Benoit XIV se promit alors de réaliser par lui-même la réforme projetée ; la mort l'en enpêcha. Benoit XIV mourut en 1758 ; depuis, on soupirait après des modifications jugées nécessaires. La constitution de Pie X répond à tous ces vœux.

DON PAOLO-AGOSTO.

LA "CATHOLIC ENCYCLOPEDIA"—TOME XII

Encore trois volumes à venir, et sera terminée cette entreprise gigantesque, dont l'exécution, il y a quelques années, semblait une utopie irréalisable. Elle sera complétée avant le 1er octobre prochain, quelque quatre années, croyons-nous, avant le terme primitivement fixé. Et l'œuvre, à mesure qu'elle avance, se fortifie et s'améliore, *viresque acquirit eundo*, grâce à la critique qui éclaire et affine, grâce à l'expérience dont s'enrichissent directeurs et collaborateurs. L'apparition successive des volumes précédents a permis de tâter la mentalité et les *desiderata* de la clientèle cosmopolite appelée à y chercher des renseignements. Nombreux et encourageants sont les témoignages rendus à l'utilité et à l'efficacité de l'œuvre. Nous en avons entendus et de valeur peu commune, attestant le bienfait d'une consultation facile dans l'étude de questions sur lesquelles les traités spéciaux sont plutôt rares, sinon introuvables.

Ce volume XII, qui comprend la série des titres de *Philip* à *Revalidation*, est une des plus riches de la collection, surtout par l'importance et la variété des sujets qui y sont traités. Parmi les principaux, citons les suivants : *Philip-*

pines, îles (avec carte ecclésiastique, histoire et statistiques de ce pays jusqu'ici peu connu en Amérique) ; *Philosophie* (30 colonnes), histoire, écoles, surtout modernes ; *Physique* (40 col.), rôle de l'Eglise dans le progrès de cette science ; *Pèlerinage* (28 col.) ; *Pie*, les papes de ce nom, avec d'excellents portraits de Pie IX et de Pie X ; *Plain chant* ; *Plantes*, nomenclature de celles mentionnées dans les Livres Saints ; *Pologne* (43 col.) ; *Polonais*, aux Etats-Unis ; *Pauvres*, soin des, avec historique et statistiques relatives au Canada, dont l'étude édifierait ces zélateurs qui, au nom de l'équité, croient devoir imposer des taxes aux œuvres de bienfaisanee publique ; *Papes*, (28 col.) ; *Portugal*, (29 col,) ; *Positivisme ; Pragmatisme*, école philosophique dont la paternité remonte à Kant et dont les professeurs William James et John Dewey sont les protagonistes aux Etats-Unis ; *Prêcheurs*, Frères, (50 col.) ; *Prêtrise* (58 col.) ; *Probabilisme*, *Propriété*, *Prusse*. Dans l'article sur *Québec* (diocèse et province civile), la première partie est l'œuvre de M. l'abbé H.-A. Scott, un de nos collaborateurs. L'étude sur la *Race* humaine donne un tableau ethnologique de grande valeur désignant les diverses familles et leurs ramifications. Mentionnons, pour clore cette notice, des articles intéressants sur les *Rédemptoristes*, les *Réductions* du Paraguay, la *Réforme*, les *Reliques*, la *Religion*, les *Religieux*. Le nouveau diocèse de *Régina* et son très-digne titulaire ne sont pas oubliés. Signalons encore une fois, en terminant, la haute valeur apologétique de l'*Encyclopedia*, qui compte parmi ses souscripteurs un grand nombre de personnes étrangères à notre sainte religion. Puissent-elles y trouver la lumière avantcourrière de la foi !

La Rédaction.

Post-scriptum. Le *Canadian Messenger* (No de janvier courant p. 37.) se plaint de notre Directeur qui, dans un article sur la *Littérature périodique catholique au Canada* (Voir *Catholic Encyclopédia*, tome XI), aurait omis de nommer ledit *Messager*, tandis que mainte feuille sans importance y était mise en évidence. Le Directeur de la *Nouvelle-France* admet assez volontiers le bien fondé de ce reproche, mais seulement pour ce qui regarde la faute d'omission, tout en invoquant comme circonstance atténuante la règle qu'il croyait à tort, sans doute, devoir suivre, de ne signaler aucune de nos publications pieuses. Dans une nouvelle édition de son article, et avec plus d'espace à sa disposition, il serait heureux de faire mention honorable de l'une ou l'autre de ces revues de piété, notamment du *Messager Canadien* (publié dans les deux langues du pays), la première de toutes assurément, par le chiffre de son tirage, et plus encore par l'influence religieuse et sociale dont elle est l'instrument. Il aimerait également, à ce dernier titre, nommer *Le Semeur*, organe de l'A. C. J. C. Quant aux feuilles « défuntes et non regrettées, » il croirait devoir en maintenir la « litanie » à titre d'historique de la presse catholique au Canada, et aussi, dans le but de reconnaître les louables tentatives de presse de nos compatriotes et coréligionnaires de langue anglaise, presque toutes les feuilles dépréciées par le critique littéraire du *Canadian Messenger* ayant eu pour fondateurs et pour patrons des catholiques anglophones.

Réd.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

Sist Gasgemtelnaganipongegeoei Migoitetemagami Oigatigen, Souvenir du IIIe centenaire au pays Micmac.— Belle brochure de 87 pages in-8, ornée de plusieurs gravures, sous couverture imprimée en rouge et noir et illustrée d'une jolie photogravure du monument commémoratif de IIIe centenaire [1]. Le fait dont le souvenir trois fois séculaire a été célébré en 1910, est le baptême du premier aborigène du Canada, Membertou, chef de la tribu des Micmacs, dont l'habitat comprenait et comprend encore en partie les rives de l'Acadie, la première terre où les missionnaires commencèrent leur œuvre de conversion. Cette date mémorable est celle d'une épiphanie, celle de la vraie foi aux gentils que la France allait amener au christianisme. Pour modeste qu'ait été la célébration de ces fêtes, la signification n'en est pas moins profonde et consolante pour ceux qui savent interpréter les leçons de l'histoire à la lumière de l'évangile. Cette nation pauvre et sans influence est néanmoins restée fidèle à la foi des anciens jours comme à la langue des ancêtres. Elle y a persévéré malgré la privation temporaire de missionnaires résidents et instruits de leur idiome difficile, malgré le voisinage de protestants toujours en quête de prosélytes et munis de toutes les ressources matérielles propres à les attirer; préservation quasi-miraculeuse qui prouve, une fois de plus, que dans les vues de la Providence, la langue est une gardienne efficace de la foi. Le dévoué père spirituel de ces fidèles Micmacs a cru devoir servir aux amis de ses ouailles, dans cette brochure-souvenir, un programme polyglotte. Il y a du français pour le Franco-canadien ou acadien, de l'anglais pour l'E[illegible] et l'Irlandais catholique des Provinces Maritimes, et du micmac pour les descendants des anciens maîtres du pays ; et pour chaque groupe de lecteurs, matière à édification, à instruction et à reconnaissance envers le Christ « auteur et consommateur de la foi. »

L. L.

Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe. Un siècle, 1811-1911, *depuis sa fondation jusqu'à nos jours, tome I,* par le chanoine C.-P. Choquette ; vol. de 538 pages in-8, imprimé sur papier parchemin, et illustré de plusieurs portraits, plans etc. hors texte en photogravure, Montréal, 1911. Ce livre qui raconte la fondation, les débuts pénibles, la lente et laborieuse évolution, puis le progrès merveilleux d'un de nos plus anciens colléges classiques, proclame bien haut le rôle du clergé dans la formation de la société canadienne. Saint-Hyacinthe a fourni à la classe dirigeante, à l'Eglise et à l'Etat, un très grand nombre d'hommes distingués, toujours heureux, comme nous l'avons constaté personnellement, de proclamer leur attachement pour leur *Alma Mater.* C'est pour ceux-là d'abord que son histoire a été écrite par le savant et dévoué supérieur actuel ; mais combien d'autres liront avec édification les biographies de ces vénérables éducateurs de la jeunesse qui s'y sont succédé comme directeurs, comme professeurs, comme régents, hommes vaillants et modestes, esprits d'élite parfois qui auraient brillé dans une chaire illustre ! Combien verront avec admiration le grain de senevé mis en terre par le curé Girouard, croître. se fortifier, et dilater sa ramure pour servir d'abri à des hôtes innombrables attirés de près et de loin par sa bonne renommée. Plusieurs des coopérateurs de cette œuvre figurent avec honneur dens la galerie

[1] Ce joli souvenir, envoyé gratuitement à tous ceux qui ont contribué au moins une piastre pour le monument, se vend 25 sous l'unité. S'adresser au couvent des Capucins, Sainte-Anne de Ristigouche, Québec.

de nos plus éminents pédagogues. On y voit briller tour à tour un Maguire, destiné à exercer plus tard son rôle de sage réformateur sur un théâtre moins savant mais plus sympathique, au monastère des Ursulines de Québec ; puis se présentent les Larocque, les Raymond, âmes d'ascètes et de mystiques non moins que pédagogues pratiques, les Desaulniers, les Ouellette, dont la haute personnalité et le savoir philosophique de bon aloi exercèrent une salutaire influence sur maint disciple destiné à une carrière importante.

Le second volume de cet ouvrage, en préparation, contiendra, avec les catalogues du personnel et des anciens élèves, le récit des fêtes mémorables qui, au printemps dernier, ont signalé le centenaire de la fondation du Séminaire he Saint-Hyacinthe. Elle couronnera le mounument dressé par la piété filiale à cette *alta nutrix virûm*, à qui tout Canadien digne de ce nom doit souhaiter une moisson encore plus abondante de mérites et de gloire : *Floreat !*

L. L.

L'établissement des Récollets à Montréal, 1692. par le R. P. Hugolin, o. f. m. Brochure de 54 pages in 8. Montréal 1911, tirée sur beau papier vergé antique, avec titre rouge et noir. Ceux qui ont lu. dans la *Revue du Tiers-Ordre*, la biographie du Père Joseph Denis, et dans la *Nouvelle-France*, l'Etablissement des Récollets à Plaisance, en l'île de Terreneuve, par le même auteur, savent avec quelle maîtrise et quelle profondeur il traite les questions de notre histoire, particulièrement quand elles concernent l'ordre séraphique dont il est le dévoué fils. Le Père Hugolin ne touche qu'en passant à la fameuse question du « prie-Dieu, » qui mit en délicatesse les uns envers les autres. Mgr de Saint-Vallier, le gouverneur de Courcelles et les Récollets. Pour ceux-ci il se borne à une courte justification, laissant à de futurs historiens une discussion plus complète de la question.

L. L.

Société de saint Vincent de Paul. Rapport du Conseil Supérieur du Canada pour l'année 1910. Pour ne présenter au lecteur que des listes de noms, et des colonnes de chiffres entremêlées de quelques pages de rédaction modeste, ce Rapport n'en redit pas moins haut la charité inlassable des membres dévoués de cette organisation vraiment oatholique.

R. P. Joseph-P. Archambault, S. J. *L'organisation ouvrière catholique en Hollande.* Cette brochure de 30 pages gr. in-12 est la première de la série mensuelle que doit publier L'Ecole Sociale Populaire de Montréal [1]. Nous saluons avec joie l'apparition de cette littérature sociale destinée à éclairer nos ouvriers et à les prémunir par la saine doctrine, les sages conseils et l'exemple du bien qui se fait ailleurs, contre les sophismes des socialistes.

[1] Se vend 10 sous l'unité : abonnement annuel $1.00. 1075, rue Rachel, Montréal.

Le Directeur-propriétaire, - - - - - L'abbé L. Lindsay.

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XI FEVRIER 1912 N° 2

L'organisation religieuse et le pouvoir civil

XIV

LES INSTITUTS RELIGIEUX ET LE DROIT

Parmi les associations d'ordre spirituel, il en est dont les membres se proposent l'idéal le plus élevé, et, pour atteindre jusqu'à ces hauteurs, s'astreignent à divers exercices communs et à l'observation de certains vœux, tantôt simples, tantôt solennels ; vœux et exercices d'où résulte un genre de vie qu'on appelle proprement l'état religieux.[1]

D'autres associations, sans exiger des engagements aussi formels, assurent néanmoins à ceux qui en font partie, par l'étroite discipline à laquelle elles les soumettent et par les règles sages et sanctifiantes qu'elles leur imposent, les avantages spirituels les plus précieux.

Ces divers instituts, nés du besoin des temps et du mystérieux attrait qui emporte les âmes les plus hautes et les cœurs les plus généreux vers la vie parfaite, sont l'honneur et l'orgueil de l'Eglise. Et précisément parce que les vertus chrétiennes s'y révèlent, d'ordinaire, avec plus d'éclat et souvent y apparaissent dans toute leur héroïcité, le monde ne peut s'empêcher d'y voir une condamnation frappante de ses vices et une réprobation permanente de ses erreurs. Ce contraste éclaire et corrige les uns ; il irrite et exaspère les autres. Des monarques ombrageux, des politiciens sceptiques, égoïstes ou dissolus, souffrent malaisément

[1] Saint Thomas, *Som. théol.* II-IIae Q. CLXXXVI, art. 6-7.

qu'en face de l'Etat, puissant et dominateur, se dressent inflexibles les lois claustrales derrière lesquelles s'abritent la pureté des cœurs vierges, la virilité des esprits résolus, l'indépendance des volontés courageuses.

Depuis l'époque où les cours européennes déployèrent contre les Jésuites une hostilité si farouche, depuis, surtout, le jour néfaste où la Révolution frappa de mort, [1] avec les corporations laïques, tous les établissements congréganistes, que de gouvernements ont voulu se signaler et se sont, en effet, tristement illustrés en proscrivant et en pourchassant les communautés religieuses! [2] Dans certains pays, on a vu législateurs et gouvernants s'attaquer indistinctement à tous les instituts; ailleurs, c'est contre les ordres contemplatifs que l'assaut a été principalement livré. L'ardeur et l'influence sectaires croissent ou décroissent selon les temps, les hommes et les milieux. En Angleterre, en Allemagne, en Autriche, il semble que les pouvoirs publics se montrent, de nos jours, plus tolérants. En France, au contraire, au Portugal, en Espagne, et dans plusieurs républiques de l'Amérique latine, le baromètre politique accuse, contre les religieux, une recrudescence d'animosité et de haine.

Cette malveillance ouverte et active témoigne, chez les chefs d'Etat qui la nourrissent et qui s'en inspirent, une oblitération profonde, nous ne disons pas seulement des traditions de la foi, mais du sens même de la justice naturelle et des intérêts sociaux les plus graves.

En molestant et en supprimant les ordres religieux, on viole, d'une part, les droits imprescriptibles de l'Eglise et de la conscience chrétienne. On oublie, d'autre part, on méconnaît et on méprise les services inappréciables rendus à la société par des hommes qui ne lui demandent un coin de terre que pour y cultiver, de toute la force de leurs âmes valeureuses, la piété, la charité et le dévouement.

Ces vertus, hâtons-nous de l'observer, ne sont pas, n'ont jamais

[1] Loi du 18 août 1792;—cf. les *articles organiques* annexés au Concordat de 1801, art. 11.

[2] Voir Giobbio, *Lezioni di diplom. eccl.*, vol. II, pp. 390-441.

été l'apanage exclusif du clergé régulier. Elles peuvent germer en d'autres sillons ; elles peuvent fleurir et s'épanouir sur d'autres parterres. Nous nous garderons d'affirmer que les instituts religieux entrent dans l'essence même de l'Eglise et qu'ils forment l'élément nécessaire et indispensable de tout progrès spirituel et de toute vie morale. Ce que nous prétendons et ce qu'il faut proclamer bien haut, surtout à notre époque, c'est que ces instituts, sans constituer la société religieuse, proviennent d'elle comme le rameau du tronc, et qu'ils en sont une partie intégrante. Ils la parent, ils la développent, ils la perfectionnent ; ils lui servent d'auxiliaires et d'organes dans les multiples fonctions d'enseignement et d'apostolat, de moralisation et de sanctification, d'assistance et de bienfaisance, qu'elle remplit auprès des âmes et au sein des peuples. « Les religieux, écrivait Léon XIII au cardinal Richard, [1] coopèrent grandement à la mission de l'Eglise qui consiste essentiellement à sanctifier les âmes et à faire du bien à l'humanité. C'est pourquoi, partout où l'Eglise s'est trouvée en possession de sa liberté, partout où a été respecté le droit naturel de tout citoyen de choisir le genre de vie qu'il estime le plus conforme à ses goûts et à son perfectionnement moral, partout aussi les ordres religieux ont surgi comme une production spontanée du sol catholique, et les évêques les ont considérés à bon droit comme des auxiliaires précieux du saint ministère et de la charité chrétienne. »

C'est donc, tout à la fois, le droit indéniable et l'incontestable intérêt de l'Eglise de favoriser, en tous pays, l'éclosion et l'expansion de la vie religieuse. Cette sève est nourricière de grandes vertus et de nobles actions. Toute main qui ose la tarir porte directement atteinte à la religion elle-même. On ne saurait, sans contradiction, reconnaître civilement l'Eglise catholique et refuser cette reconnaissance aux institutions qu'elle crée, aux associations qui jaillissent de sa pensée et de son sein. Quelques prétextes qu'elle invoque, et de quelque masque qu'elle se recouvre, l'opposition faite aux congrégations religieuses implique visiblement, inévitablement, une réelle et injuste hostilité envers l'Eglise.

[1] Lettre du 23 déc. 1900.

Le concordat napoléonien ne faisait aucune mention expresse des ordres religieux ; mais il y était stipulé que la religion catholique en France serait libre, partant, qu'elle pourrait fonder ou autoriser des institutions vouées à la libre pratique des préceptes et des conseils divins. C'est cette conséquence équitable et rigoureuse, que naguère, dans un document collectif célèbre et pour sauver les religieux menacés, les archevêques et évêques français, voulurent mettre en pleine lumière. Sans doute, disaient ces prélats, [1] les Congrégations religieuses n'appartiennet pas à la hiérarchie ecclésiastique ; mais, nées des conseils évangéliques, organisées par l'Eglise elle-même pour les pratiquer, elles sont l'une des formes légitimes de sa vie et de son épanouissement normal. De fait, partout où cette vie n'est pas comprimée, elles apparaissent. En sorte que la liberté promise à la religion catholique par le Concordat implique pour elles le droit d'exister. [2] »

De son côté Léon XIII, en présence des lois d'exception promulguées contre les familles religieuses, exhalait ainsi sa douleur :[3] « La sainte Eglise gémit, parce qu'elle se sent tout à la fois blessée au vif dans ses droits et sérieusement entravée dans son action, qui, pour se déployer librement, a besoin du concours des deux clergés, séculier et régulier : en vérité, qui touche à ses prêtres ou à ses religieux, la touche à la prunelle de l'œil. » Puis le vaillant Pontife ajoutait : « Nous réprouvons hautement de telles lois, parce qu'elles sont contraires au droit naturel et évangélique, confirmé par une tradition constante, de s'associer pour mener un genre de vie non-seulement honnête en lui-même, mais particulièrement saint. » Ces paroles, dans leur expressive brièveté, énoncent un second motif, non moins puissant que le premier, de revêtir de l'existence civile les établissements congré-

---

[1] Pétition à MM. les sénateurs et députés eu faveur de la demande d'autorisation faite pour les Congrégations, 15 oct. 1902. (*Quest. act.*, t. LXVI, p. 3.)

[2] Le *Livre blanc du Saint-Siège* sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat en France (ch. II) développe le même argument.

[3] Lettre aux supérieurs généraux des ordres et instituts religieux, 29 juin 1901. (*Quest. act.*, t. LIX, p. 258)

ganistes : c'est que dans la vie religieuse se manifeste sous son aspect le plus vrai, et s'exerce par les moyens les plus honorables, cette liberté de conscience tant prônée de nos jours et si mal interprétée par les orateurs et les écrivains de l'école jacobine.

Indépendamment de toute convention, « il y a des droits qui doivent être respectés en tout pays de liberté. Parmi ces droits, il faut sans aucun doute ranger celui qu'a tout citoyen de choisir le genre de vie qui lui convient, pourvu qu'il n'ait rien de contraire à la loi divine, naturelle ou positive. Et de fait, dans les pays vraiment libres quoique non catholiques, ce droit est tellement sacré qu'il ne vient à l'esprit de personne de le contrarier. » [1]

Nous le demandons à tout homme de bonne foi : pourquoi serait-il permis de s'associer en vue d'intérêts profanes, et ne le serait-il pas, aux yeux de la loi, de se grouper et de s'entr'aider dans un effort de volonté vers la perfection évangélique ? L'élévation du but et la noblesse des aspirations suffiraient-elles pour imprimer aux groupements sociaux un caractère suspect et pour les rendre moins dignes du respect général et des sympathies officielles ? Quel esprit sérieux osera le prétendre ? La vie religieuse « n'a rien, dans ses manifestations extérieures, qui ne soit légitime et ne doive trouver accueil près des pouvoirs publics : s'associer, vivre avec qui l'on a choisi, habiter où l'on veut, prier, instruire des enfants, soigner des malades, élever des orphelins, visiter et secourir les pauvres, c'est le droit de tout citoyen chez un peuple libre ; et l'on ne peut s'y opposer, sans attenter non seulement à la liberté d'association, mais au droit de propriété, à l'inviolabilité du domicile, et à la liberté individuelle elle-même. » [2]

N'y aurait-il donc, pour militer en faveur des congrégations religieuses, que leur parfaite innocuité et leur droit manifeste à la liberté commune, partout les pouvoirs temporels devraient leur

---

[1] *Livre blanc du Saint-Siège* sur la sép. de l'Egl. et de l'Etat en France, ch. II.

[2] Pétition, citée plus haut, des évêques français.

faire la place la plus large et leur assurer une situation légale autonome et incontestée.

Au surplus, bien d'autres titres recommandent ces institutions à la bienveillance publique. Et lorsqu'on se rend compte de l'immense rôle social qu'elles ont joué, de l'action si utile et si considérable qu'elles continuent d'exercer dans les contrées qui les accueillent, on ne saurait déplorer assez vivement ni dénoncer assez énergiquement l'odieuse suspicion dont elles sont, ailleurs, l'objet, et le cruel ostracisme qui s'appesantit sur elles et sur leurs œuvres.

Nul n'a tracé, de l'influence bienfaisante des Ordres religieux dans le passé, un tableau plus précis, une synthèse plus éloquente que l'immortel Léon XIII : « Ils ont eu, écrit ce grand Pontife, [1] le mérite de prêcher la vertu aux foules par l'apostolat et l'exemple autant que par celui de la parole, de former et d'embellir les esprits par l'enseignement des sciences sacrées et profanes et d'accroître même par des œuvres brillantes et durables le patrimoine des beaux-arts. Pendant que leurs docteurs illustraient les universités par la profondeur et l'étendue de leur savoir, pendant que leurs maisons devenaient le refuge des connaissances divines et humaines et, dans le naufrage de la civilisation, sauvaient d'une ruine certaine les chefs-d'œuvre de l'antique sagesse, souvent d'autres religieux s'enfonçaient dans les régions inhospitalières et, là, desséchant, défrichant, bravant toutes les fatigues et tous les périls, cultivant, à la sueur de leur front, les âmes en même temps que la terre, ils fondaient autour de leurs monastères et à l'ombre de la croix des centres de population qui devinrent des bourgades ou des villes florissantes, gouvernées avec douceur, où l'agriculture et l'industrie commencèrent à prendre leur essor. Quand le petit nombre des prêtres ou le besoin des temps l'exigèrent, on vit sortir des cloîtres des légions d'apôtres, éminents par la sainteté et la doctrine, qui, apportant vaillamment leur concours aux évêques, exercèrent sur la société l'action la plus heureuse, en

[1] Lettre au cardinal Richard, 23 déc. 1900 ;—cf. Martin *Les moines* t. I, ch. III-XI.

apaisant les discordes, en étouffant les haines, en ramenant les peuples au sentiment du devoir et en remettant en honneur les principes de la religion et de la civilisation chrétienne. »

Toute proportion gardée, n'est-ce pas là, aujourd'hui encore, l'histoire de tant de congrégations d'hommes et de femmes dont la nomenclature va s'allongeant chaque jour, et dont les appellations, variées comme les infinis besoins du corps et de l'âme, redisent toute la gloire ?

Il n'est, en réalité, aucune sphère intellectuelle que les religieux de notre âge n'aient illustrée, aucun domaine moral que leur énergie n'ait fécondé, aucun genre d'infirmités et de misères que leur charité n'ait secouru.

On sait l'œuvre qu'ils accomplissent dans l'enseignement à tous les degrés, depuis l'humble alphabet épelé aux tout petits jusqu'aux doctrines universitaires les plus abstruses. Les lettres et les sciences comptent dans leurs rangs des célébrités dont elles s'honorent. Lacordaire, Monsabré, Dom Guéranger, Grisar, Longhaye, Taparelli, Secchi, Armand David (nous citons au hasard), voilà des noms synonymes de haute et forte éloquence, d'érudition abondante, d'humanisme éclairé, de science vaste, pénétrante et féconde. « Savez-vous, demandait un jour Mgr Freppel [1] à ses collègues de la Chambre, savez-vous à qui votre muséum d'histoire naturelle doit plusieurs de ses collections les plus précieuses ? aux missionnaires lazaristes. » Et l'orateur appuyait cette assertion, si élogieuse pour les religieux missionnaires, sur l'unanime témoignage des naturalistes de France et même d'Allemagne.

La foi n'est pas une borne, ni la religion un mur sombre qui emprisonne l'esprit, lui dérobant tous les horizons et lui masquant toutes les avenues. Les yeux que, chaque matin, la règle monastique fixe sur la Vérité suprême, puisent dans cette méditation calme et assidue des notions supérieures et des clartés révélatrices non seulement de la grandeur et de la puissance de Dieu, mais de l'excellence et de l'utilité de ses œuvres. Dans le rayonne-

[1] *Œuvres polémiques*, Ve série, p. 151 (Palmé, Paris).

ment de cette lumière, l'intelligence s'éprend de la passion la plus vive pour tout ce qui est vrai, en même temps que le cœur s'enflamme du zèle le plus ardent pour tout ce qui est bien.

Plusieurs se demandent à quoi servent les ordres contemplatifs et de quel secours peuvent bien être, dans la mêlée sociale, ces maisons austères, fermées comme des geôles à tous les mouvements de la pensée humaine et à toutes les manifestations de la vie extérieure. Question simplette ou frivole. Malgré l'obscurité voulue, où se cachent les cloîtres, et malgré le silence volontaire dont ils s'enveloppent, la pensée n'y est, certes, pas éteinte; et sa flamme, quoique invisible aux regards curieux de la foule, n'en monte pas moins, sereine, rayonnante, ininterrompue, vers le centre d'attraction de tout esprit créé. L'âme religieuse s'entretient incessamment avec Dieu. Et dans ce colloque secret, dans cette communication intime, pleine d'abandon et de confiance, gît une puissance insoupçonnée. La prière des moines ressemble à ces puissants mécanismes, relégués dans un coin obscur, et qui distribuent la vie et la richesse à des cités entières. Par elle se maintiennent et s'affermissent, dans la société, l'ordre et la concorde, et sans elle, on peut le craindre, le monde insouciant ou pervers s'abîmerait bientôt sous le poids écrasant de ses infidélités et de ses crimes.

C'est la plus haute force morale; et cette force médiatrice opère avec une efficacité d'autant plus grande que les lèvres suppliantes sont plus saintes, et que l'appel fait au ciel monte de cœurs plus entièrement purifiés par le repentir et par les œuvres pénales.

Les profanes savent vaguement que, derrière les grilles d'un couvent, des âmes innocentes se renoncent, des corps frêles, sensibles, délicats, s'immolent par les privations du jeûne et par les austérités d'une discipline rigoureuse. Savent-ils également pour qui s'offrent ces milliers de vies mortifiées et à quelle loi de sublime et surnaturelle compensation elles obéissent et s'assujettissent? Grâce au Dieu rédempteur, la solidarité chrétienne n'est ni une formule sans signification, ni une chimère sans objet. [1]

---

[1] Voir Vacant-Mangenot, *Dict. de théol. cath.*, t. III, au mot *Communion des Saints.*

Elle est une doctrine et une pratique. Et c'est surtout dans les monastères, par les mérites obscurs de tant d'âmes prodigues d'elles-mêmes, par le prix de leurs labeurs et de leurs souffrances, de leurs expiations et de leurs sacrifices, payé comme une rançon à la justice souveraine, que cette réciprocité mystique réalise ses effets les plus merveilleux, qu'elle apaise la juste colère du Très-Haut, qu'elle détourne le cours menaçant de ses vengeances, qu'elle suspend son bras prêt à frapper et à exterminer les générations prévaricatrices. [1]

Et pendant que, sur la montagne, d'humbles groupes de religieux, étrangers aux agitations humaines, accomplissent dans l'ombre cette œuvre nécessaire de réparation et d'expiation, d'autres instituts, moins éloignés du monde extérieur, versent périodiquement dans la plaine leurs actives phalanges et se portent sans hésiter au secours de toutes les misères.

Retraites pastorales, missions paroissiales, croisades sacrées contre le vice, apostolat lointain, évangélisation des peuples les plus cruels et des tribus les plus sauvages, toutes ces entreprises et tous ces travaux ne cessent de solliciter le zèle et d'exercer le courage d'innombrables familles religieuses. N'est-ce pas là, au plus haut degré, faire œuvre civilisatrice? Au cours du siècle dernier, on a constaté que « les missionnaires gagnèrent à l'Eglise

---

[1] Cf. asint Thomas, *Som. théol.*, Suppl. QQ. XIII-XV; Montalembert, *Les moines d'Occident*, Introd.— « La société, dit l'abbé Martin, coupable par une sorte de solidarité dans le mal, est passible de la justice divine, et la peine qu'elle mérite doit être d'autant plus grave qu'elle est elle-même plus criminelle. La substitution de l'innocent au coupable, qui s'accomplit par l'expiation surérogatoire de l'innocent, est, d'après les principes chrétiens, qui sont ceux du genre humain, admissible devant Dieu dans une certaine mesure et sous certaines conditions. Cette substitution a pour but, non seulement de conjurer le châtiment dû à la société criminelle, mais encore, par la solidarité dans le bien faisant équilibre à la solidarité dans le mal, de ramener en elle l'esprit divin qu'elle a perdu. Le christianisme a organisé ce ministère de la substitution, qui n'est autre que celui de l'expiation sociale, et les moines en sont les instruments les plus parfaits » (*Les moines et leur influence sociale*, t. II, pp, 117-118, nouv. éd.).

plus de vingt millions de fidèles ». [1] Quel triomphe sur la barbarie ! et pourquoi faut-il que des résultats d'une telle importance pour l'avenir de la société soient si dédaigneusement appréciés ?

Pourquoi faut-il, surtout, que les services de toutes sortes, rendus dans les vieilles contrées chrétiennes à la cause sociale par les congrégations religieuses, soient méconnus jusqu'à l'injustice la plus flagrante et retribués par l'ingratitude la plus monstrueuse ?

Rien n'est beau ni attendrissant comme le spectacle des efforts et des œuvres par lesquels le catholicisme organise autour de l'humanité souffrante ou besogneuse les multiples ressources de l'assistance dévouée et empressée, de la charité attentive et prévoyante. Cette charité veille sur l'homme au seuil même de la vie ; elle l'escorte à travers toutes les nécessités de l'enfance et tous les périls de la jeunesse ; elle l'accompagne, dans l'âge adulte, sur tous les chemins, le secourant lorsqu'il est pauvre, le soutenant lorsqu'il est faible, lui préparant dans l'abandon un asile, dans la déchéance un réconfort. Jamais rien ne la rebute, ni la lèpre du corps, ni la tare du vice, ni les incivilités d'une forme rude, ni les incommodités d'une vieillesse décrépite. Elle répand sur les plaies les plus hideuses son baume le plus doux et sa compassion la plus tendre ; elle s'ingénie à varier les secours selon la diversité des besoins ; elle s'assied à tous les chevets ; elle caresse d'une main délicate toutes les douleurs, et la mort elle-même, sous sa parole persuasive et consolante, se transforme en une messagère de paix, de joie, et d'impérissable félicité.

Ce ministère bienfaisant n'est, sans doute, le monopole d'aucune classe sociale. L'amour du prochain peut naître sous tous les habits, il peut embraser d'ardeurs miséricordieuses toutes les poitrines. Nous n'avons, cependant, qu'à feuilleter quelques pages d'histoire et à promener un instant nos regards sur le tableau des œuvres humanitaires [2] pour nous convaincre de l'influence pré-

---

[1] Lecanuet, *L'Eglise de France sous la troisième république*, t. I, p. 471.—D'après une remarque de Mgr Baunard, les deux tiers du total des missionnaires sont français, et les quatre cinquièmes des Frères et des religieuses sortent de France. (*Ibid.*, p. 424).

[2] Voir E. Keller, *Les congrégations religieuses en France, leurs œuvres et leurs services* (Poussielgue, 1880).

pondérante exercée par les instituts religieux dans le domaine de la charité. Les religieux, au témoignage de l'épiscopat français, [1] forment « l'élite entre ceux qui se dévouent, parce qu'ils sont les volontaires, les disciplinés, affranchis, par ces vœux qu'on leur reproche parfois comme un esclavage, de tout ce qui partage et peut entraver le don de soi aux déshérités et aux abandonnés ».

Ce sont là des paroles d'une profonde psychologie, et qui nous livrent le secret des prodiges d'héroïsme et d'endurance accomplis dans les hôpitaux, dans les orphelinats, dans les patronages, sur les plages les plus reculées et dans les maladreries les plus infectes, par de timides vierges et par de candides jeunes gens. Elles marquent en même temps l'infranchissable distance qui sépare la bienfaisance surnaturelle de la simple et froide et vulgaire philantrophie. Des âmes qui assistent le prochain, non par vanité ni intérêt, mais par pur et sincère amour de Dieu, tirent de cet amour même des trésors inépuisables de bonté patiente, une soif et une passion de dévouement qu'aucun effort, aucune fatigue, aucune entreprise charitable, ne peuvent assouvir.

Lorsque donc elles se groupent pour mieux faire le bien, elles usent de la liberté la plus légitime, elles entrent dans le rôle le plus salutaire ; et l'Etat, en leur garantissant le bénéfice et la protection des lois, ne fait que remplir la plus honorable et la plus obligatoire de ses fonctions.

L.-A. Paquet, ptre.

---

[1] Pétition déjà citée.

LA CHINE NOUVELLE[1]

LES CHEMINS DE FER

(Premier article)

La question des chemins de fer chinois a pris, en ces derniers temps, une importance considérable. Elle a suscité au Seutch'oan une grave émeute et par contre-coup déchaîné la guerre civile dans les provinces du centre et du sud. Cette question, nationale au premier chef, est de plus une question internationale. Les Puissances étrangères ont, nous le verrons, la direction ou le contrôle de nombreuses et importantes voies ferrées construites sur territoire chinois ou fournissent des capitaux pour permettre à la Chine de construire ses propres lignes.

Il ne sera donc pas hors de propos de rappeler brièvement où en sont les chemins de fer de Chine, et quelle est, dans cette question complexe et délicate, l'attitude tant des Puissancss intéressées que des autorités et des populations chinoises.

Il y a aujourd'hui environ 6,500 milles de rail ouverts à la circulation et de nouvelles lignes sont en construction. En 1894, le seul tronçon existant, de Tientsin à Shanhaikwan, [1] comptait 175 milles. En 1906, il y avait dans tout l'Empire 2,800 milles de voies ferrées. Ces chiffres montrent les progrès accomplis au cours des dernières années; ils sont énormes vu l'opposition née de préjugés absurdes et les difficultés de toutes sortes qu'il a fallu vaincre pour introduire et établir ce nouveau mode de locomotion.

Le système des voies ferrées chinoises se partage, d'après une divi-

---

[1] Notre correspondant de Chine, resté ami sincère du Canada, où il a vécu plus qu'une décade, continue sa série d'articles sur la "Chine Nouvelle" par une étude approfondie et absolument exacte sur les chemins de fer du Céleste Empire. Professeur de Sciences au collège de Tai-ming-fou, il a tenu, par des renseignements puisés aux sources les plus authentiques, à contrôler la vérité des faits et des chiffres cités au cours de son travail. Les deux cartes qui accompagnent cet article ont été dressées à l'observatoire de Zi-ka-wei. Elles sont indispensables pour faciliter l'intelligence du texte; et, en outre, elles permettront à nos lecteurs de mieux interpréter les phases de la révolution en Chine dont nos quotidiens publient chaque jour le récit.—N. de la R.

[1] L'orthographe adoptée au cours de cet article est celle de la Poste ou, à son défaut, celle du Chemin de fer. Elle se rapproche plus de la prononciation anglaise que la nôtre. C'est ainsi que *Fu* se prononce Fou, *Chow*, Djeou etc.

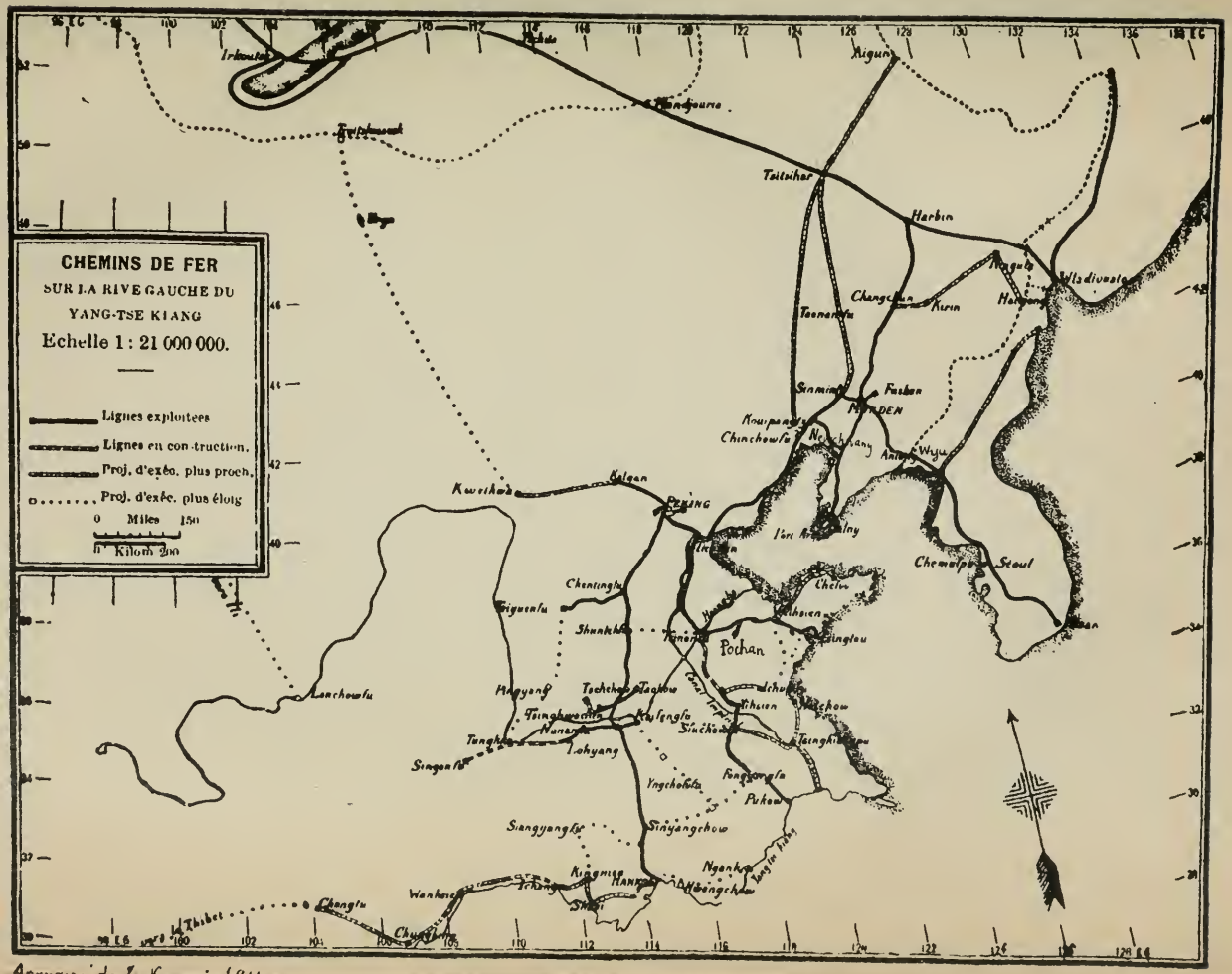
CHEMINS DE FER
SUR LA RIVE GAUCHE DU
YANG-TSE KIANG
Echelle 1 : 21 000 000.
Lignes exploitees
Lignes en construction.
Proj. d'exéc. plus proch.
Proj. d'exéc. plus éloig
0 Miles 150
0 Kilom 200
Irkoutsk
Aigun
Tsitsihar
Harbin
Wladivostok
Changchun
Kirin
Fushun
Chinchowfu
Wiju
Kalgan
Peking
Chemulpo
Seoul
Chentingfu
Shunkhfu
Pochan
Lanchowfu
Tsinghwanfu
Lohyang
Singanfu
Siangyangfu
Sinyangchow
Pukow
Ngankow
Hwangchow
Wanhsien
Chengtu
Chungking
Thibet

sion toute naturelle, en quatre grands réseaux : est, nord-centre, sud et ouest.

A l'est, c'est d'abord le *Chinese Eastern Railway*. Continuant le Transsibérien, il traverse la Mandchourie du nord, passe à Khailar, Tsitsihar et Harbin, d'où deux embranchements ont été construits, l'un se dirigeant sur Vladivostock à 400 milles à l'ouest, l'autre descendant au sud et ayant Changchun comme terminus. Ces différentes lignes, d'une longueur de 1080 milles, sont sous le contrôle exclusif de la Russie.

A Changchun commence le *South-Manchurian Railway* conduisant à Mukden, Dalny, Port-Arthur. Cette ligne, de 465 milles de longueur, construite par les Russes, est devenue, par le traité de Portsmouth, propriété du Japon. Depuis, ce dernier a obtenu de la Chine d'autres concessions de lignes. Pour raisons militaires il avait construit une ligne étroite de Antung, sur la rive gauche du Yalou, à Mukden. Cet embranchement devait faire retour à la Chine, mais il était trop utile au Japon pour que celui-ci ne dégageât pas sa parole. Le 18 août 1909, il arrachait à la Chine, incapable de résistance, une convention qui mettait cette ligne sous le contrôle japonais. Elle fut immédiatement transformée à l'écartement normal et reliée au réseau coréen par un pont jeté sur le Yalou en face de Wiju. Cette dernière voie, de 570 milles de long, passant par Séoul et aboutissant au port de Fusan, est la continuation normale du Transsibérien : elle permettra de se transporter de Londres-Paris à Tokyo en douze jours.

Outre ce chemin de fer dont l'importance au point de vue commercial, stratégique et politique n'est pas à démontrer, le Japon obtint la ligne de Tashihkiao à Newchwang, le port le plus considérable du Golfe de Liaotung. Au nord de la sphère d'influence japonaise une ligne se construit de Changchun à Kirin. Elle se terminera à Ninguta d'où un embranchement sur la frontière N. E. de la Corée est prévu. Le Japon a fourni pour cette ligne la moitié du capital.

Pour contrebalancer l'influence prépondérante de la Russie et du Japon dans les trois riches provinces de la Mandchourie et partager les bénéfices de leur exploitation, des capitalistes américains et anglais proposèrent des fonds au gouvernement chinois pour la construction d'une ligne qui irait de Chinchowfu à Tsitsihar, puis de là à Aigun sur les bords de l'Amour. Ce plan était habile et audacieux. La Chine l'eût accepté d'enthousiasme, mais le Japon et la Russie intervinrent à Péking : le premier, désireux de ne pas s'aliéner l'Angleterre son alliée, déclara ne pas s'opposer à l'emprunt mais à condition d'y

participer ; la Russie, plus nettement hostile, fit savoir que si le contrat était signé, elle exigerait, comme compensation, le droit exclusif de construire la ligne transmongolienne, encore à l'état de projet. Devant ces exigences, la Chine, trop faible par elle-même et ne se sentant appuyée à fond par aucune puissance européenne, cédera une fois de plus et la Russie et le Japon resteront maîtres absolus de presque tout le réseau de l'est.

Par contre, les lignes du nord-centre sont devenues, pour la plupart, propriété de la Chine.

La plus importante est la ligne Péking-Mukden, dite *Imperial North China Railway*. Passant par Tientsin, le grand centre commercial du nord de la Chine, elle longe le Pei-Ho jusqu'à Tangku sur le bord du Golfe du Chihli. Elle gagne ensuite le nord-est, traverse les riches mines de charbon de Kaiping, franchit la grande muraille à Shanhaikwan, suit le golfe de Liaotung jusqu'à Chinchowfu et aboutit à Sinminfu. De là une section construite par le Japon et cédée à la Chine se dirige sur Mukden et y rejoint le *South Manchurian Railway*.

Cette ligne, de 521 milles de long, est pour la Chine une source précieuse de revenus : la statistique du ministère des Communications donnait, pour l'année 1910, un bénéfice net de 11 millions de taëls.

Au nord de Chinchowfu la Chine possède un embranchement de Kowpargtze à Newchwang, où aboutit également, nous l'avons vu, la ligne japonaise venue de l'est.

De Péking deux autres lignes se dirigent l'une au nord, l'autre au sud.

La première, ouverte le 2 octobre 1909, est une entreprise entièrement chinoise pour laquelle l'Etat a fourni les fonds. Elle a 125 milles de long et se termine aux pieds de la grande muraille à Kalgan. Cette ville, l'un des centres de commerce les plus importants de la Chine, est le grand entrepôt des thés expédiés en Sibérie et en Russie. Près d'un demi million de chameaux sont employés à ce transport. Pour suppléer ces caravanes et activer le commerce, en même temps que pour abréger le trajet du Lac Baïkal à Pékin, il est beaucoup question d'une ligne de chemin de fer devant partir de Kalgar, traverser le désert du Gobi, passer à Urga et Kiachta et rejoindre, au nord, le Transsibérien. La Russie, on le comprend, est grandement intéressée à ce projet. Eliminée de la Mandchourie du sud, elle veut, semble-t-il, essayer de regagner par cette route la position privilégiée que lui a fait perdre la guerre de 1904. La tâche n'est pas aisée,

car, outre les difficultés naturelles à surmonter, il y a à compter avec l'ambition japonaise et l'opposition chinoise.

La Russie arrivera-t-elle à satisfaire la première et à réduire la seconde ?

L'avenir le dira.

Pékin, relié par cette ligne aux vastes possessions de Mongolie, est, par la ligne Pékin-Hankow, rattaché au Fleuve-Bleu, la grande artère commerciale de la Chine. Cette ligne traverse les plaines du Chihli, du Honan et du Houpeh, et aboutit à Hankow, cité qui forme avec Hanyang, le Pittsburg de la Chine, et Outch'ang, la capitale de la province, une agglomération de près de deux millions d'habitants.

En 1903 un syndicat franco-belge obtenait définitivement le droit de construire cette voie. En 1905 elle était terminée et ouverte à la circulation. Sur une longueur de 753 milles il fallut élever près de cent ponts. Le Fleuve-Jaune était spécialement difficile à franchir. Un ingénieur belge, M. Jadot, résolut victorieusement le problème et parvint à construire un pont de trois kilomètres de long sur le terrible fleuve. La Chine, désireuse de s'assurer cette ligne d'une importance capitale, adopta dès lors la méthode qu'elle semble devoir suivre désormais. Elle racheta le Pékin-Hankow à la Société concessionnaire, et comme l'argent lui manquait, elle contracta un emprunt avec la *Hong-Kong & Shanghai Bank* et la Banque d'Indo-Chine. Le prêt, de cinq millions de livres sterling, fut consenti à des conditions fort avantageuses pour la Chine. La durée de la validité de l'emprunt est de 30 années avec pouvoir de le rembourser dès la sixième année. L'intérêt, très modique pour la Chine, est de 5 p. c. pendant 15 ans, puis de 4½. Les créanciers n'ont ni droit de contrôle, ni partage des bénéfices, ni garantie autre que celle de taxes que le mode de perception, le gaspillage administratif et les troubles intérieurs rendent fort aléatoires. La Cour de Pékin obtint ces conditions dites *Tientsin conditions* en mettant habilement à profit la concurrence des Banques. Depuis, celles-ci ont résolu d'un commun accord de ne plus se prêter à ce jeu au rabais qui pourrait amener des désastres financiers.

Le 1er janvier 1909, la Chine prenait possession du Pékin-Hankow. Elle garda un ingénieur en chef et un certain nombre d'inspecteurs français et conserva, le long de la voie, l'usage de notre langue. C'est grâce au contrôle de ces collaborateurs étrangers que le gouvernement chinois put continuer l'exploitation de cette grande ligne et en retirer des profits considérables. Après le Pékin-Mukden

le Pékin-Hankow est la voie la plus rémunératrice de tout le réseau chinois. Les bénéfices nets étaient, pour 1910, de 9.600.000 taëls.

A cette ligne se rattachent plusieurs embranchements importants. Au sud de Tcheng-ting-fu, à Cheu-Kia-tchoang, une ligne se dirige vers la capitale du Shansi, Taiyuanfu. La construction de cette voie présentait de grandes difficultés naturelles. Ce chemin de 150 milles de long ne comporte que quelques milles de plaine à ses deux extrémités; le reste est une suite de plateaux et de montagnes avec de nombreux et profonds torrents et ravins à franchir. Grâce à l'énergie et à la haute compétence de l'ingénieur en chef, M. Millorat, aidé de dévoués collaborateurs, cette voie que d'aucuns croyaient impossible, fut rapidement menée à bonne fin. Confiée à un syndicat français en 1906, elle était achevée et ouverte à la circulation en 1908. Cette ligne est, de l'aveu de tous, un modèle de solidité et d'élégance. L'administration est exclusivement française; le gouvernement chinois, a un simple droit de contrôle. Le personnel des gares est chinois, mais, comme sur le Pékin-Hankow, chaque chef de gare s'exprime et écrit en français. Il est à regretter que la Chine n'autorise pas ceux qui l'ont dotée de cette ligne à construire un prolongement normal vers Singanfu, la capitale du Shansi. Telle qu'elle est, cette voie rend déjà de grands services, notamment pour le transport de la houille et du fer du Shansi, l'une des régions les plus riches en houille de toute la terre.

C'est encore pour l'exploitation des mines de charbon que furent construites les deux lignes du Honan. L'une, au nord du Fleuve-Jaune, de 93 milles de long, va de Taokow à Tsinghwachen et doit se poursuivre vers le Shansi. Elle fut construite par le *Peking-Syndicate* anglo-italien et rachetée, en 1905, par la Chine moyennant une indemnité de 500,000 livres sterling. L'autre, au sud du Fleuve-Jaune, a 115 milles de long; elle se dirige, à l'est du Pékin-Hankow vers Kaifengfu la capitale du Honan et à l'ouest vers Honanfu. Des deux côtés la ligne sera, sous peu, prolongée vers Singanfu et le Shantung. C'est à la Belgique que la construction et la direction de cette voie ont été confiées. La France y est également intéressée.

L'Angleterre et l'Allemagne ont eu, de leur côté, une large part dans la construction de ce réseau nord-est. En 1908, le gouvernement chinois autorisait un syndicat anglo-allemand à construire une ligne partant de Tientsin suivant le Canal Impérial, passant le Fleuve-Jaune en face de Tsinanfu, traversant les provinces du Shantung, Kiangsu, Nganhoei et aboutissant à Poukow, sur les bords du Yangtze-Kiang, en face de Nanking. C'est, on le voit, une ligne

parallèle au Grand Central Péking-Hankow, mais elle n'est pas pour lui une menace de concurrence sérieuse, tant à cause de l'éloignement que des besoins différents auxquels elle est appelée à répondre. L'emprunt fut fait à la *Deutsche Asiatische Bank* et à la *Hong-Kong Banking Corporation.* Le 30 juin 1908, les travaux étaient inaugurés sur la section allemande allant de Tientsin à la frontière du Shantung. Le 29 janvier 1909, les Anglais commençaient les travaux sur la section sud, de Poukow au Shantung. Avant la fin de 1911, la ligne sera ouverte à la circulation dans toute sa longueur, qui est de 560 milles.

L'emprunt pour cette voie a été de 7 millions de livres sterling. D'après le contrat primitif, le gouvernement chinois se réservait absolument l'exploitation de la ligne, les compagnies allemande et anglaise n'en ayant que la construction. Un « Managing Director » était nommé par l'autorité chinoise : c'est lui, ou son représentant, qui devait signer les traites tirées sur les banques où étaient déposées les sommes provenant de l'emprunt, lui encore qui fournissait les certificats établissant la nature et le prix du travail pour lequel la somme était retirée. Aucun reprétentant des prêteurs étrangers n'avait droit de contrôle. « Aussi les Allemands s'empressèrent-ils d'annexer pour la partie de chemin de fer les concernant une clause au contrat original où il était stipulé qu'un Européen appelé « Auditor », à qui seraient remis les certificats sus-indiqués, aurait le droit d'empêcher le paiement de toute somme au sujet de laquelle les explications suffisantes ne lui auraient pas été données. »[1] Par cette sage mesure l'Allemagne s'assurait un contrôle nécessaire qui protégeait les intérêts allemands contre les exactions, l'incapacité ou l'incurie des employeurs et employés chinois.

Ce chemin de fer n'est pas le seul que les Allemands aient construit au nord de la Chine. Dans la province du Shantung ils se sont fait accorder, outre la baie de Kiaochow, le monopole de l'exploitation des mines et de la construction des voies ferrées. En octobre 1899, le prince Henri de Prusse inaugurait les travaux de la ligne qui devait relier Tsingtan à Tsinanfu, la capitale de la province. Le 1er juin 1904, cette voie de 280 milles de long était terminée. Construite et dirigée par un personnel supérieur de premier ordre, fort bien entretenue, rattachée à Tientsin et Pékin, cette ligne draîne vers le

[1] *Asie Française.* Février 1911 p. 78. *Les Chemins de fer chinois.* Etude historique par M. E. de Laboulaye.

magnifique port de Tsingtan le commerce du Shantung et sert à l'exploitation des bassins houillers de Fongtse et de Hongchan, tous deux en pleine activité.

Telles sont les principales lignes des deux réseaux est et nord-centre. Elles forment les quatre cinquièmes des voies ferrées chinoises. Toutes ont été construites par des étrangers : Russes, Japonais, à l'est, Anglais, Français, Allemands, Belges, Italiens au nord-centre. Une seule voie, celle de Péking-Kalgan a été confiée à un ingénieur chinois, lequel a dû, aux endroits critiques, recourir à l'aide d'ingénieurs et techniciens étrangers.

Tai-ming-fu, 3 décembre 1911. L. Davrout, S. J.

(A suivre)

IMPUISSANCE DE LA SCIENCE À DÉTRUIRE ET À REMPLACER LA RELIGION

(Second article).

Pour nous frayer un étroit chemin au milieu de cette nuit pleine de terreur, nous avons, nous, une lumière : mais ce n'est pas le lieu d'en exalter l'avantage. Qu'il nous suffise, pour l'instant, d'opposer aux dithyrambes entonnés par nos *Lanterniers* en l'honneur de la Science libératrice de tout dogme, la plainte désolée de l'Académie. Elle représente, avec le pessimisme en moins, le sentiment de tous ceux qui ne prennent pas le cliquetis des mots pour l'expression de la vérité.

Cependant, si je m'attache à faire rentrer la Science dans ses limites normales, à ne lui laisser que la valeur qui lui est reconnue par les plus autorisés de ses représentants ; et si j'insiste sur son absolue neutralité par rapport aux croyances fondamentales de la religion, c'est plus par tactique que par souci du vrai. Nous suivons nos adversaires sur ce terrain des connaissances expérimentales, qu'ils déclarent le seul solide, où ils se cantonnent exclusivement, d'où ils se font fort de réduire en poussière le spectre clérical et religieux. Nous leur montrons qu'en proclamant l'incompatibilité radicale de la religion avec la science positive, ils outrepassent les données de cette science, ils contredisent même ses affirmations ; nous leur prouvons qu'aucun des phénomènes de la nature, dans la mesure où il a été connu jusqu'ici, n'a révélé à aucun savant la fausseté ou la vérité

de l'Idée religieuse en général, ni des dogmes essentiels du catholicisme en particulier. (Pour ce qui est des autres confessions religieuses, je ne me charge pas d'en justifier le credo aux yeux de la Science, pas plus qu'à l'encontre des mille objections, qui peuvent leur être faites).—Nous adoptons cette position pour le plus grand avantage de la polémique. Mais en réalité la science expérimentale fait mieux que de ne pas démolir la Religion, elle plaide en sa faveur. La faculté raisonnante, qui, allant du connu à l'inconnu, est indispensable au savant pour faire ses découvertes, ne lui permet pas de s'arrêter au bas de la route. Quand, pour appuyer son argumentation, elle n'a plus ni la vision de l'œil, ni le témoignage du microscope ou du télescope, ni aucune formule mathématique, elle poursuit quand même son ascension, et, par ses propres forces, pénètre dans la région mystérieuse, interdite à nos sens. Là elle se rencontre avec la Religion pour rendre souvent les mêmes oracles et proclamer les mêmes vérités. C'est ainsi que des découvertes faites par des astronomes dans le monde des infiniment grands, et par les biologistes dans le monde des infiniment petits, elle conclut à l'existence évidente d'une Puissance créatrice et d'une Intelligence ordonnatrice ; c'est ainsi que de l'observation de certains actes provenant du cerveau de l'homme elle conclut à l'existence en lui de quelqne chose de simple et d'immortel [1] ; c'est ainsi que, retournant contre eux-mêmes les armes dont

[1] Il est vrai, ici intervient le Kantisme, qui nous crie : « Halte-là ! Tout ce travail de dialectique, qui vous amène, dites-vous, jusqu'aux pieds du Créateur, ne prouve rien, parcequ'il n'a rien d'objectif. Pour vous amener si haut, la Raison n'est pas partie de la Terre, ni du monde sensible ; elle n'est partie que de son propre fond, elle n'est montée ensuite que par des moyens tirés d'elle-même ; que par des lois, des notions, des catégories, des principes, des syllogismes et des conclusions qu'elle s'est construits elle-même. La raison a en effet cette redoutable puissance d'engendrer tout cet appareil intellectuel d'idées et de raisonnements, qui ont l'air de la mettre en communication directe avec le monde extérieur—Illusion ! Elle est irrévocablement enfermée dans le subjectivisme, est captive en elle-même, et il n'existe aucun pont entre elle et le monde des phénomènes sensibles ; elle est réduite à jouer éternellement avec ses propres inventions.»

Ce n'est pas le lieu de réfuter le Kantisme. Disons toutefois qu'à première vue il parait bien étrange que la puissance qui nous distingue de l'animal soit une puissance trompeuse, (car enfin, nous nous imaginons atteindre des objets réels en dehors de nous par nos idées et nos raisonnements). Disons, en second lieu, que le raisonnement étant tout aussi nécessaire pour les sciences mathématiques et physiques, qu'étant même inclus dans les perceptions de nos sens, nous n'avons alors pas plus de certitude physique que de certitude métaphysique. Enfin, puisque c'est la même faculté traitresse qui intervient dans les assauts contre la religion, elle n'a pas plus de valeur pour l'attaque que pour la défense. Il ne reste qu'à tout mettre en doute.

nos adversaires nous menacent, elle profite des résultats acquis par nos physiciens et nos chimistes pour mieux prouver que, dans certaines guérisons, les limites des forces de la nature ont été évidemment dépassées et qu'il y a eu miracle. Soyons tranquilles! Les badauds qui attendaient de la science l'arrêt supprimant définitivement toute religion ne sont pas au bout de leurs mécomptes; car il reste vrai que, si peu de science éloigne de Dieu, beaucoup de science en rapproche et rapproche également des œuvres qui portent manifestement l'empreinte de sa Puissance et de sa Sagesse; or l'Eglise catholique est une de ses œuvres-là.

Et puis, il n'y a pas que la science des phénomènes physiques ; il n'y a pas que des ondes lumineuses ou aériennes; il n'y a pas que des réactions chimiques; il n'y a pas que des microbes, qni soient matière à observation scientifique.

Il y a les habitudes morales de nos contemporains et de nos ancêtres; il y a les grands événements, qui forment le fil de l'histoire, double et immense domaine où la Science a de quoi exercer sa perspicacité, mais d'où on pourrait bien la défier d'exclure les preuves en faveur de la religion; il y a enfin les agitations, les besoins de l'âme humaine, qui valent bien qu'on les observe autant que les mâchoires de quelques fossiles, et qu'on tienne compte des conclusions qui en ressortent tout autant que de la présence de quelques vieux débris d'ossements, sous les entrailles de la terre. Or, si nous descendons au fond de l'âme, il n'est pas nécessaire d'être grand clerc en psychologie pour y découvrir une angoisse continue en face de l'énigme du monde. Cette énigme l'homme ne peut pas ne pas chercher à la percer de quelque manière ; il ne peut pas se résigner à vivre en ignorant le *pourquoi* de tout; à la rigueur, il consentira à ignorer le *pourquoi* du mouvement des astres, qui se lèvent et se couchent au dessus de sa tête, le *pourquoi* de la germination des plantes, le *pourquoi* de la lumière électrique ou des rayons X ; mais il ne saurait consentir à ignorer totalement le *pourquoi* de sa venue en ce monde; le *pourquoi* de cette sorte de halètement, qui l'oppresse, vers un bonheur qu'il ne rencontre nulle part; le *pourquoi* de la honte, qui le saisit après certaines actions ; le *pourquoi* de cette voix intime qui lui dit, sans le lui prouver, qu'il ne meurt pas tout entier; que la meilleure partie de lui-même, pendant que la chair s'en va pourrir au cimetière, survit pour être récompensée ou punie suivant ses œuvres.

Vous lui amenez la Science, qui reste muette sur ces questions, qui se dérobe, et lui répond que son affaire est de chercher le *com-*

ment, non le *pourquoi* des choses. Pensez-vous que l'angoisse de l'âme est diminuée par ce faux-fuyant ? Elle redouble, au contraire. Instinctivement la pauvre déçue cherche s'il n'existe pas quelque autre doctoresse, qui n'ait pas cette réserve glaciale, qui lui parle de sa destinée en deça et au delà du tombeau. Elle rencontre la *Philosophie*. Mais combien hésitantes, combien obscures, combien incertaines les solutions qu'elle émet ! Pas une qui ne se termine par un désespérant *peut-être*. Ce n'est pas satisfaisant. Toujours aussi anxieuse, l'âme poursuit ses recherches. Voici que la Religion se présente sur son chemin. Cette fois, le ton change. La nouvelle messagère paraît sûre de son fait ; elle répond à tout sans la moindre hésitation ; seulement, ce n'est pas en éclairant l'inquiète chercheuse sur le fond des choses, c'est en lui offrant des solutions, qu'elle ne lui permet même pas de mettre en doute. Toutefois, c'est de la part de quelqu'un *qui sait*, qui ne peut ni se tromper ni la tromper, de la part de Dieu, dont il lui est loisible de vérifier l'intervention à certains moments de l'histoire. Elle lui propose d'adhérer d'une foi ferme aux affirmations revêtues d'une telle autorité, d'observer les préceptes qu'elles renferment, puis de vivre en paix et d'attendre tranquillement que la mort vienne lever le voile, et lui procurer la claire vision des mystères qu'elle aura crus aveuglément tout le long de son terrestre pèlerinage. Or, pourquoi l'âme, en quête d'un apaisement à ses angoisses, ne s'en tiendrait-elle pas à cette réponse ? Croire sur le témoignage d'un autre n'est-il pas un mode légitime de connaissance ? Sans doute, ce n'est pas voir de ses yeux, ce n'est pas toucher de ses mains, ce n'est pas constater avec son microscope ou son scalpel, ce n'est même pas atteindre l'objet lui-même avec la lumière de son esprit, par conséquent, ce n'est connaître que très incomplètement ; mais ce n'est pas cependant rêver ou imaginer, c'est connaître très réellement d'une certaine façon et dans une certaine mesure, quelque modique que soit cette mesure. N'y a-t-il pas une masse de choses sur la terre que nous ne connaissons ni autrement ni mieux ? Comment la plupart des Occidentaux savent-ils qu'il existe une capitale du Japon, qui s'appelle Tokio, sinon par le témoignage de ceux qui y ont été, et qu'en connaissent-ils sinon ce que ces derniers leur en ont rapporté ? Sans doute, le proverbe : *a beau mentir qui vient de loin*, a ici son application. Il faut se méfier des mystificateurs en matière religieuse plus qu'en aucune autre. Mais est-il impossible de se rendre compte que le témoignage, sur la foi duquel on nous demande d'admettre d'impénétrables mystères, n'est pas frelaté, qu'il est bien authentique, qu'il procède de personnes compétentes et

véridiques, n'ayant ni la volonté de mentir, ni intérêt à le faire ? Faisons passer, si nous voulons, au crible de la critique la plus minutieuse, les témoignages sur lesquels l'Eglise catholique s'appuie pour nous proposer ses dogmes à notre croyance, faisons-y passer en particulier les paroles de la vie du Christ ainsi que celles de ses disciples immédiats, et nous verrons s'il n'est pas éminemment raisonnable que nous leur donnions notre pleine adhésion. D'autre part, les solutions que l'Eglise donne aux troublants *pourquoi*, dont je parlais tout-à-l'heure, sont éclairantes et apaisantes ; elles répondent admirablement aux aspirations de la partie supérieure de nous-mêmes ; avec la simple raison il nous semble que c'est bien ainsi que les choses doivent se passer, que telles doivent être nos relations avec le Créateur, et aussi la rétribution de nos œuvres. C'est pourquoi nous pouvons nous glorifier de l'Eglise catholique ; il n'a pas été élevé, au cours des siècles, de phare plus lumineux pour tracer une voie sûre aux âmes des pauvres mortels, angoissées par les routes contradictoires que leur indiquaient les systèmes philosophiques, anciens et nouveaux ; il n'a pas été aménagé de port plus tranquille pour les abriter au retour de leurs meurtrissantes expériences parmi les tempêtes de la vie. Heureux ceux qui ont le privilège d'y naître, d'y vivre et d'y mourir !

La science matérialiste n'aurait d'ailleurs qu'une chance de supprimer la religion, ce serait de la remplacer ; ce serait, par exemple, de donner aux *pourquoi*, qui torturent notre âme, une réponse plus satisfaisante que celle donnée par l'Eglise. Or que fait la science athée ? Elle détrône une autorité vénérable, écoutée par quarante générations, sans oser usurper sa fonction ; elle nous bouche une échappée consolante sur le mystère de l'au-delà, sans nous en ouvrir aucune autre ; sans prétendre de mieux expliquer le monde, elle en rend l'énigme plus cruelle et plus sombre ; elle nous mène au bord de l'Infranchissable et nous laisse effarés en face de cet abîme noir, sans y projeter elle-même une seule lueur et en s'efforçant d'éteindre tout rayon venant d'ailleurs ; parcequ'elle constate qu'il nous est impossible d'y voir parfaitement clair, elle veut que la nuit y soit totale ; parceque le surnaturel la dépasse et l'offusque, elle nous interdit de contempler dans l'immensité des cieux la radieuse figure d'un Créateur, qui tempère la majesté de sa Toute-Puissance par sa bonté de Père, pour nous abandonner en proie aux lois implacables d'une nature inconsciente ; enfin, parceque elle n'a trouvé ni en promenant son télescope à travers les astres, ni en plongeant son pic dans l'écorce de notre planète, aucune trace d'un être qui ait survécu à la mort,

elle nie obstinément la réalité de cette vie meilleure dont l'espoir, depuis qu'il y a sur notre séjour des êtres gémissants et pleurants, a séché tant de larmes et cicatrisé tant de blessures ; elle centuple ainsi l'amertume de notre existence et rend notre dernière heure infiniment désolée.

Discourant sur la mort si consolante de François Coppée, son prédécesseur à l'Académie, le poète Jean Aicard compare la position du philosophe incroyant à celle du chrétien à cette heure *des pires agonies.* Il trouve humainement plus admirable peut-être la position du premier, « s'il montre la même sérénité à supporter *sans secours* des maux *sans rémission.* » Voilà certes, qui est fort bien dit ! Mais l'élégance de la forme ne supprime pas, hélas ! l'immense détresse de la chose. Supporter *sans secours* des maux *sans rémission* ! Eh oui ! Voilà à quoi en est réduit tôt ou tard le libre-penseur le plus arrogant ! Ah ! qu'on sollicite notre pitié pour cette suprême angoisse, soit ! Mais qu'on ne nous invite pas à en admirer la stoïque beauté.—Non, non ! il n'est pas possible que nous portions en nous ce besoin de lumière et cette soif de bonheur pour vivre avec des cases vides dans l'esprit et des gouffres béants dans le cœur, et pour mourir sans la moindre clarté sur l'au-delà, sans la moindre assurance que tout n'est pas fini sur le bord du cercueil. S'il en était ainsi, nous serions des êtres manqués, des sortes de monstres, dans la création,—nous serions une disgrâce pour l'auteur de la nature, quel qu'il soit ; nous proclamerions hautement sa maladresse. Il suffit en vérité, de nous analyser un peu attentivement, de pénétrer au fond de nous-mêmes, pour y trouver la preuve que nous devons avoir une autre lumière que celle de la froide et pauvre science humaine, et une lumière qui nous arrive avec toutes les garanties qu'elle n'est pas trompeuse, qu'elle n'est pas un simple feu-follet, ni la création de quelque imposteur.

Ah ! vive Dieu ! cette autre lumière, nous l'avons : c'est elle qui, partie comme un faible rayon des collines de la Judée, s'élargit peu à peu, devint une immense traînée lumineuse, et rongeant progressivement l'épaisse bande de ténèbres qui enserrait l'univers civilisé, atteignit jusqu'aux frontières du monde romain. Lumière bénie ! Lumière consolante ! Nous la saluons aujourd'hui, comme la saluèrent les premiers chrétiens ! Pour avoir brillé depuis près de deux mille ans ; pour avoir chassé les ombres du paganisme de tout notre Occident et de milliers d'esprits en Orient, elle n'a rien perdu de son éclat, rien perdu de sa vertu bienfaisante. Nous venons de le voir, les progrès de la science n'ont fait qu'ajouter à sa splendeur ! Laissons

l'incrédulité contemporaine à son malheureux sort! Elle n'a rien de scientifique; par dessus le marché, elle est anti-humaine. N'ayons pas peur de nous diminuer en restant chrétiens et catholiques; nous ne saurions nous diminuer en croyant ce qu'ont cru non-seulement des philosophes et des lettrés tels qu'Augustin, Bossuet, Fénelon, Pascal, de Maistre, Coppée; mais encore des savants comme Copernic, Cauchy, LeVerrier, Ampère, Lapparent, Pasteur et Branly.

M. Tamisier.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

Le *Tablet* et la question scolaire d'Ontario (a propos du *Tablet* du 6 janvier 1912).

On n'a pas oublié la singulière attitude du *Tablet* lors du Congrès Eucharistique de Montréal, et avec quelle indélicatesse, égale seulement à son ignorance et à son incompétence, il s'est permis de traiter ou du moins de toucher, sous prétexte d'informer ses lecteurs catholiques, des problèmes religieux fort délicats qui concernent l'avenir de l'Eglise catholique au Canada. Tout en rendant hommage à sa droiture d'intention, à sa bonne foi,—si l'on peut être de bonne foi bien authentique quand on parle à tort et à travers de choses que l'on n'a pas étudiées et que l'on sait bien ne pas connaître pertinemment,—et à son zèle britannisant, il faut bien avouer que la campagne qu'il a menée à cette occasion a été absolument indigne d'un journal catholique avant tout, et qui a la prétention d'exprimer tour à tour ou d'éclairer l'opinion des catholiques d'Angleterre. Il avait une excuse: l'exemple, sinon le mot d'ordre de ses patrons et de ses chefs, qu'il s'est cru le devoir de suivre en tout, de glorifier et d'exalter.—Il faut pardonner beaucoup à sa piété filiale et à son zèle apostolique, même quand ils s'exercent à notre détriment.

On aurait pu croire que, mieux informé par quelques-uns des nôtres, et même des siens, sur l'état des choses religieuses dans notre pays, il aurait rectifié quelques-unes de ses informations et de ses appréciations. Il n'en a rien fait, et réflexion faite, cela devait être. Reconnaître ses torts et les réparer n'a rien de britannique. John

Bull tient à ses idées comme à ses biens, non parce qu'elles sont légitimes, mais parce qu'il les a. Quand il s'est mis une sottise en tête, il y renonce aussi difficilement qu'à une province qu'il a conquise. Et encore faut-il qu'elle ne lui rapporte rien.

Au moins on aurait pu espérer que, n'ayant plus à couvrir ses chefs dans une aventure mal engagée, le journal catholique anglais éviterait de descendre de nouveau sur nos terres, sans provocation et sans aucune opportunité. Au lieu de s'inspirer uniquement de la prudence chrétienne et de la justice, et de garder le silence sur des questions qu'il n'entend pas et qui ne le concernent pas, il se laisse emporter à son instinct saxon dans son numéro du 6 janvier dernier.

Cette fois il s'agit de la question des écoles bilingues de l'Ontario et de celle des écoles catholiques du Manitoba. Les deux questions font le sujet chacune, non d'un article, mais d'une *information*. Ce n'est pas mieux. Dans les journaux d'aujourd'hui l'article est moins redoutable que l'information. Quand on lit un article on le discute, on le juge, on y voit l'expression d'une opinion, plausible peut-être, mais sujette à contestation. Souvent même on ne lit pas l'article, on le met de côté après l'avoir lu sans lui garder aucune importance. C'est l'opinion d'un autre qui vaut ce que valent son information et sa valeur intellectuelle, et que l'on est toujours disposé à discuter et à juger quand on a autre chose qu'un esprit à doublure.

L'information ne discute pas, ne raisonne pas, ne juge pas ; elle affirme, elle donne comme vrais des faits qu'un journal consciencieux est censé n'avancer que sur preuves et présenter dans son vrai jour. Vous raisonnez contre un argument et vous le réfutez ; vous ne raisonnez pas contre un fait, vous ne pouvez rien contre lui : il peut tout contre vous. S'il ne vous convainc pas, il vous préjuge et vous impressionne, surtout quand au lieu de laisser le fait au naturel on le grime et on lui fait la langue pour qu'il parle au gré de nos sympathies ou de nos antipathies. C'est ce que font merveilleusement les plus honnêtes gens du monde, parce qu'ils commencent souvent par passion, par préjugé, ou faute d'informations exactes ou suffisantes, par se tromper eux-mêmes sur la vraie portée des faits qu'ils exposent aux autres. C'est le cas du *Tablet* lorsqu'il parle des affaires religieuses ou scolaires du Canada. Sans mentir en pleine conscience, il excelle à ne point dire la vérité, parceque trop aveuglé de préjugés et de parti pris pour la comprendre.

Relevons aujourd'hui la première de ces deux informations qui nous concernent dans son numéro du 6 janvier,—celle qui a trait à la question des écoles bilingues d'Ontario. Et afin que nos lecteurs

puissent mieux juger du bien fondé de nos observations, nous citons en note intégralement le texte même de l'information du journal londonnien.—[1] On verra si la lumière qui éclaire sa mentalité est aussi sûre que celle qui conduisit les Mages en pays inconnus. Nous réservons pour une autre causerie celle qui concerne les écoles du Manitoba.

I

Donc le *Tablet* informe les catholiques de son pays que les questions de langues et d'écoles sont à l'ordre du jour au Canada. Un correspondant outaouais du *Manchester Guardian,* dont on ne se donne pas la peine de vérifier les assertions, expose à son journal que les Canadiens-Français qui émigrent de la province de Québec dans la province voisine d'Ontario demandent *des écoles françaises subventionnées par le trésor public.* Or, selon lui, le gouvernement ontarien aurait bien pourvu à ce que le français soit en usage dans

[1] « Language and school questions are at present in agitation in Canada. The Ottawa correspondent of the *Manchester Guardian* last week stated that the French Canadians from Quebec, who are pouring into the neighbouring province of Ontario as the result of the desertion of farms and of economic causes, are demanding French schools supported by public money. He thus describes the situation: « The Provincial Government provided that the French language might be used in the elementary schools for the purpose of conveying instruction in English, subject to the supervision of the school Inspector, and this arrangement was subsequently amended, so that now French may be employed for that purpose wherever the local school trustees desire it. This seems reasonable ; it would be hard to compel a French child to learn English in any other way. It is said, however, that the French trustees are taking advantage of the concession to make French the primary and, indeed, sole language taught, and that in 300 schools in Eastern Ontario the English language has been dropped. It would obviously be an advantage to a French child that it should learn English ; but a good many of the priests and parents contend, being exceedingly proud of their race, that French is, or ought to be, on an equal footing with English throughout Canada. It is an official language in the Dominion Parliament, where the French Canadian members speak it whenever they choose to do so. Most of the blue-books and papers are printed in both languages. Though it is hard to say what the result of the agitation will be, both parties having manifested a shyness towards it at the recent provincial elections, the correspondent thinks that the « Provincial Legislature will probably vote before long for the summary closing of the French schools ». And here it may be noted that, according to the Toronto Correspondent of the *Times* on Monday, a Congress of French Catholic school Inspectors of the Province of Quebec has adopted a resolution strongly urging that « the teaching of English be encouraged in primary schools throughout the Province ».
(*Tablet*—Jan. 6,—1912.—pp. 10-11.)

les écoles primaires, mais comme moyen d'instruire les enfants en anglais, c'est-à-dire non seulement d'apprendre l'anglais aux enfants, mais d'arriver à enseigner en anglais toutes les matières du cours primaire (*for the purpose of conveying instruction in English*). Cet usage du français était soumis à la surveillance de l'inspecteur nommé par le gouvernement. Plus tard, un amendement à ce règlement permit l'usage du français à cette fin partout où les syndics des écoles le désirent. Cela semble raisonnable à l'Outaouais du *Manchester Guardian*, « *parce qu'il serait bien difficile autrement de forcer les enfants de langue française à apprendre l'anglais.* »— Or, *on dit* que les syndics français ont profité de cette concession, c'est toujours l'Outaouais qui parle, pour faire du français la langue principale et, en fait, la seule langue enseignée, et que dans trois cents écoles de l'est d'Ontario l'anglais est supprimé. Ce serait pourtant bien avantageux aux enfants de langue française d'apprendre l'anglais—lisez : dans des écoles anglaises et où ils ne pourraient nullement apprendre leur propre langue ; mais un grand nombre de prêtres et de parents canadiens-français, extrêmement fiers de leur race, prétendent que le français doit être sur le même pied que l'anglais dans tout le Canada. De fait, le français est langue officielle au Parlement fédéral. Quel sera le résultat de cette agitation dans l'Ontario, le *Tablet* ne se charge pas de le dire, d'autant que selon lui les deux partis politiques ont manifesté leur réserve à cet égard. L'Outaouais pense, lui, et sans doute il le désire, que la Législature de Toronto votera la fermeture des écoles françaises. D'autre part, un correspondant torontonien du *Times* remarque qu'à leur congrès les Inspecteurs catholiques des écoles françaises de la Province de Québec ont fortement recommandé l'enseignement de l'anglais dans toutes les écoles françaises de la Province.

Nous allons reprendre l'une après l'autre ces affirmations pour les mettre au point.

En fait, la question des langues et des écoles dans l'Ontario, ou du moins, la récente agitation à ce sujet, n'a pas été soulevée par les Canadiens-Français qui arrivent de la province de Québec. Elle a été surtout soulevée et lancée avec fracas dans le public par quelqu'un qui doit être connu du *Tablet* et de ses inspirateurs et qui ne vient pas de la province de Québec, et n'a pas dans les veines une seule goutte de sang canadien-français. Et encore, ce n'est pas dans le nouvel Ontario, ni dans la partie est de la province la plus voisine de Québec, mais en plein diocèse de London, à l'autre extrémité de la province, au milieu d'un groupe de Canadiens-Français acclimatés de-

puis longtemps sur le sol défriché par leurs ancêtres, et ce n'est nullement pour obtenir l'enseignement du français, mais plutôt pour arriver à le faire proscrire pratiquement des écoles, que la lutte a été engagée par qui aurait dû ou l'éviter ou la faire cesser si elle eût existé avant lui.

Il n'est pas moins contraire aux faits que les Canadiens-Français établis dans l'Ontario réclament des *écoles françaises* « soutenues aux frais du trésor public ».

Quand ils les réclameraient, ils ne feraient qu'exiger leurs droits sans empiéter sur les droits de personne. Dès lors qu'ils sont citoyens de la province d'Ontario, ils ont un droit strict a l'égalité avec leurs concitoyens de quelque race ou de quelque langue qu'ils soient ; s'ils paient les taxes comme tous les autres citoyens, ils ont droit comme tous les autres à la juste part des subsides du trésor public.

Notre Outaouais s'imaginerait-il par hasard que ce qu'il appelle *public money* est le bien de ceux-là seuls qui ne savent pas parler français, ou qu'il est la propriété de ceux qui détiennent le pouvoir et en ont l'administration ? N'est-ce pas avec leur propre bien et de leur propre argent que les Canadiens-Français de l'Ontario bâtissent leurs écoles, les entretiennent et paient les instituteurs qui enseignent leurs enfants ? Les maigres subventions données par le gouvernement à leurs écoles au *prorata* du nombre des élèves qui les fréquentent sont prélevées sur les contributions des citoyens. C'est au fond leur propre argent qu'on rend sous forme de subsides aux contribuables sur lesquels on l'a prélevé, non pour le bon plaisir de ceux qui gouvernent, mais pour subvenir aux services publics en toute justice et équité. La part la plus considérable du budget des écoles est prélevée directement par les municipalités sur les biens des contribuables qui les soutiennent. Ce n'est ni aux frais du trésor provincial, ni aux frais du trésor municipal, mais avec le produit de leurs taxes scolaires spécialement prélevées à cette fin, que les Canadiens-Français, comme les autres citoyens, soutiennent leurs propres écoles dans l'Ontario.

Donc les Canadiens-Français de l'Ontario ne réclament que les écoles qu'ils paient eux-mêmes par leurs taxes directes et indirectes. Ce faisant, ils exigent tout simplement le droit de faire de leur argent ce que bon leur semble, et de donner à leurs enfants les écoles qu'ils jugent pour eux les meilleures : qu'elles soient anglaises ou françaises, cela ne chaut à personne. Si leurs écoles sont à eux parce qu'ils paient les maisons et les instituteurs et fournissent les élèves, de quel

droit pourrait-on les empêcher d'y faire enseigner leur langue à leurs enfants quand et en autant qu'ils le veulent?

Mais d'une façon générale, il est faux que nos compatriotes de l'Ontario réclament *des écoles françaises*, et il est faux également que dans le grand nombre de leurs écoles l'enseignement de l'anglais soit supprimé par le fait des syndics canadiens-français. La vérité, c'est que partout où ils sont en nombre, ils contribuent pour une large part au soutien des écoles, ils réclament l'enseignement du français à leurs enfants, et des instituteurs ou institutrices qui puissent enseigner en français et en anglais. Si c'est cela qu'on appelle *French schools*, l'Outaouais pourrait n'avoir pas trompé son journal.

Sûrement les Canadiens-Français de l'Ontario réclament partout où leurs enfants sont en nombre un enseignement bilingue. A leur Congrès et dans les ardeurs de la lutte électorale, ils n'ont jamais réclamé des écoles exclusivement françaises. C'est pure calomnie, on peut-être seulement une ânerie, de les en accuser. Leurs adversaires--on pourrait presque dire leurs ennemis, s'il n'était trop triste de penser que des catholiques puissent être les pires ennemis d'autres catholiques,—leurs adversaires, ennemis de leurs écoles, font au contraire la guerre aux écoles bilingues ; les uns, et les plus rusés, n'en veulent pas, parceque, disent-ils, elles sont inutiles et que les enfants n'y apprennent ni le français ni l'anglais ; les autres, non moins fanatiques mais parfois plus droits, et—ce sont en général des protestants et des orangistes qui ne vivent pas dans le voisinage des Canadiens-Français et n'ont pas eu l'occasion de les connaître,—voient dans les écoles bilingues une menace pour l'avenir de la langue anglaise dans l'Ontario. Ils tremblent déjà ou feignent de trembler devant le fantôme de la domination française qu'ils évoquent dans un avenir lointain.

Pour nos frères de l'Ontario, ils n'ont pas besoin qu'on leur apprenne que la connaissance de l'anglais serait très utile, nécessaire même parfois à leurs enfants. C'est pourquoi ils veulent qu'on l'enseigne et aussi sérieusement que possible à leurs enfants. C'est, au fond, le gouvernement qui ne le veut pas sérieusement et pratiquement en ne prenant pas les moyens de former en nombre suffisant des instituteurs et institutrices qui puissent enseigner dans les deux langues. Qu'on donne les subsides nécessaires pour des écoles normales catholiques bilingues, et l'on aura bientôt dans tous les groupes canadiens-français de la province voisine des instituteurs compétents, et un enseignement qui n'aura rien à craindre de la comparaison avec celui des écoles de même degré où l'anglais seul est enseigné.

Mettre au compte des syndics des écoles canadiens-français l'a-

moindrissement ou l'insuffisance de l'enseignement de l'anglais dans un certain nombre d'écoles bilingues, ou accuser l'orgueil de race d'un grand nombre de prêtres et de parents canadiens-français, c'est à tout le moins une irréflexion et une ignorance des faits, si ce n'est pas une calomnie doublée d'une sottise. Qnand il serait vrai, ce qui n'est pas prouvé, que dans trois cents écoles de l'Ontario l'enseignement de l'anglais est en souffrance, il faudrait être sûr que cela ne tient pas à des causes tout autres que l'orgueil de race des Canadiens Français. Peut-être un observateur non préjugé et sans parti-pris jugerait-il que, dans les mêmes conditions matérielles, l'enseignement du français lui-même laisserait fort à désirer. Et dans ce cas cette faillite du français devrait-elle être portée au compte du mauvais vouloir des syndics ou de l'orgueil de race des prêtres et des parents ?

Ce qui ne fait pas de doute, c'est que l'unique moyen pratique de propager l'enseignement de l'anglais pour l'école primaire, c'est l'école bilingue. De toute nécessité, si l'on veut apprendre quelque chose à des enfants qui arrivent à l'école n'ayant aucune connaissance de l'anglais, il faut leur parler la seule langue qu'ils comprennent. Même si l'on veut ouvrir promptement leur esprit et leur rendre facile l'assimilation des premières notions qu'on leur enseigne dans les écoles primaires, il faut savoir les leur donner dans la langue qui a éveillé et traduit leurs premières pensées. Les enfants canadiens-français sont à cet égard comme tous les autres enfants. Le gouvernement d'Ontario a fait preuve d'intelligence et de bon sens, en reconnaissant la nécessité des écoles bilingues même pour enseigner aux enfants l'anglais qu'ils ne comprennent pas. Bannir le français des écoles fréquentées par un grand nombre d'enfants qui ne comprennent aucune autre langue, ce serait leur fermer l'école ou la leur rendre inutile, et sûrement les condamner à ne jamais bien apprendre l'anglais au lieu de les forcer à le parler. Mieux vaudrait décréter que dans la province d'Ontario les enfants qui ne parlent pas l'anglais sont exclus des écoles, et, pour être juste, la loi devrait interdire à leurs parents de payer des taxes scolaires, et ne pas obtenir leur argent sous de faux prétextes.

Nons n'en sommes pas encore rendus là et nous comptons que le gouvernement Whitney, qui jusqu'ici a voulu être un gouvernement humain et de bon sens, ne réalisera pas les espérances chères à l'Outaouais qui écoule sa prose et ses renseignements dans le *Manchester Guardian* et de là cascade dans le *Tablet*. Quand il le voudrait, il ne le pourrait pas efficacement. Tout ce qu'il ferait dans ce sens, un autre gouvernement le défera malgré qu'il en ait.

La question des écoles dans l'Ontario n'est pas une question politique seulement : c'est une question sociale ; et aucun gouvernement, si fort et avisé soit-il, ne saura la résoudre que par la justice, qui en politique est la grande sagesse et seule trouve la solution définitive des difficultés sociales.

La lutte entreprise par un groupe de fanatiques,—dont quelques-uns ne sont malheureusement pas des orangistes,—contre les écoles bilingues et contre l'enseignement du français aux enfants canadiens de l'Ontario, est aussi impolitique qu'elle est injuste et vexatoire. Si le Gouvernement se met à la remorque des aveugles qui la conduisent, il se préparera des difficultés bien autrement insolubles que celles des écoles bilingues et d'où il sortira déconsidéré et déshonoré.

La lutte contre l'invasion lente, pénétrante et irrésistible du français dans l'Ontario, est une lutte contre un fait providentiel qu'aucune politique humaine ne saurait empêcher. Tout ce qu'on fera pour lui barrer le passage ne fera qu'accroître et manifester davantage son irrésistible puissance. La politique des Pharaons de l'Exode a pu se croire avisée dans son temps ; mais dans nos pays modernes on serait inexcusable de la recommencer : premièrement parce qu'elle est un peu trop vieille ; deuxièmement parce qu'elle est injuste et inhumaine ; troisièmement parce qu'elle n'a pas réussi.

A tous ces fanatiques étroits de cœur et courts d'esprit, qui imaginent que des lois humaines faites au gré de leurs préjugés et de leurs passions changeront les lois providentielles ou en modifieront le cours, un véritable homme d'Etat n'aurait qu'à répondre : « Le sol de la patrie appartient à ceux qui en sont dignes. Dieu ne le retire pas à ceux qui savent le peupler d'une race nombreuse, honnête et industrieuse. Si vous voulez rester maîtres chez vous, il ne tient qu'à vous ; donnez-vous la puissance du nombre qui est la première force d'une race. Craignez-vous l'influence et la vitalité de vos nouveaux concitoyens, qui s'emparent d'un sol que vous ne pouvez pas cultiver ? Soyez-leur supérieurs en tout, en culture et en vertu, comme en nombre et en richesse, et ils ne feront que vous aider à promouvoir la prospérité publique. Quoi que fasse la politique humaine et si avisés que soient ses lois et ses conseils, ils ne peuvent rien changer à la politique de la Providence, qui veut que l'avenir soit aux races vivantes et non à celles qui tarissent en elles-mêmes volontairement ou non les sources de la vie. »

C'est la loi providentielle qui nous rassure sur les destinées des nôtres dans l'Ontario et dans les autres provinces. Assurément, on pourra leur susciter de très graves ennuis par une légalité sans équité,

tracassière, oppressive, indigne d'un régime d'honnête et nécessaire liberté. Mais les mauvaises lois comme les mauvaises armes finissent presque toujours par tuer ceux qui s'en servent et laissent vivre ceux qu'elles devaient tuer. Une cause qui a besoin d'opprimer et de persécuter est bien près d'être vaincue, et plus elle s'accordera de triomphes, plus elle rendra prochaine, inévitable et honteuse la définitive et irréparable défaite.

***

Il y aurait encore à relever dans les propos de *l'Outaouais* qui informe le *Manchester Guardian*, et par ricochet le catholique *Tablet*. Ce brave homme semble croire qu'au Canada le français n'a guère le droit d'ouvrir la bouche et de se faire entendre que dans l'enceinte du Parlement fédéral, et qu'en dehors de là il n'a que le droit de se taire. C'est son opinion, et elle est fondée.. sur son opinion et sur ce qu'en fait le français n'est pas communément parlé dans les provinces en dehors de la province de Québec. Mais l'opinion de ce grand nombre de prêtres et de parents canadiens-français qui prétendent que le français a droit à n'être nulle part au pays une langue étrangère pourrait avoir quelque fondement en droit et en histoire, et l'ignorer n'est pas la détruire. Laissons cette question aux juristes et aux érudits du prochain Congrès du Parler Français.—Du reste, il sera toujours temps d'y revenir.

Heureusement pour le *Tablet*, le vœu de nos Inspecteurs d'Ecoles en faveur de l'enseignement de l'anglais dans toutes les écoles de notre province l'a consolé et peut-être rassuré quelque peu sur la mentalité des Canadiens-Français. Je veux ajouter à sa joie et l'assurer que ce désir des inspecteurs est aussi celui des parents. Ceux-ci croient que leurs enfants ont en général assez d'intelligence pour apprendre l'anglais, quand ils apprennent déjà le français, et que tôt ou tard la connaissance de l'anglais leur pourra rendre quelque service. Savoir l'anglais et le pouvoir parler n'oblige pas à oublier sa langue et à la renier.

Le Canadien-Français n'a pas les phobies des anglophones de l'Ontario. Même sa largeur d'esprit finit par exercer une salutaire influence sur la mentalité des Anglais qui le fréquentent. Déjà ceux-ci dans la province de Québec commencent à désirer et à demander que le français soit enseigné à leurs enfants aux frais du Gouvernement, dans leurs propres écoles où jusqu'ici l'anglais seul a été parlé.

Le *Tablet* voudra-t-il m'en croire ? Même dans l'Ontario des hom-

mes instruits et intelligents commencent à penser et même à écrire qu'ils ne seraient pas moins intelligents, ni moins cultivés, s'ils pouvaient parler le français avec correction et facilité comme un très grand nombre de leurs concitoyens canadiens-français parlent l'anglais. Ils commencent à comprendre qu'il n'est pas glorieux pour un homme de race supérieure d'avouer qu'il n'a pas pu apprendre le français.

A quoi aboutira finalement la campagne de fanatisme contre l'enseignement du français aux enfants de nos compatriotes dans l'Ontario ? A rendre l'enseignement du français pour lui-même obligatoire dans un grand nombre des écoles de l'Ontario fréquentées uniquement par des enfants de langue anglaise. Un jour viendra où les Anglais eux-mêmes finiront par demander et imposer l'enseignement du français à leurs enfants dans leurs propres écoles, comme les Canadiens-Français font enseigner l'anglais dans les leurs.

Que le *Tablet* se console et se rassure ! Ce jour qu'il redoute et voudrait conjurer sera un beau jour pour l'Angleterre, et fera plus qu'une armée et qu'une flotte pour assurer l'autonomie du Canada et la suzeraineté de l'Angletere sur la plus belle de ses colonies. Si le *Tablet* ne le comprend pas, il ne connaît pas notre histoire et il n'a jamais su pourquoi le Canada est une terre anglaise, et il ne sait pas davantage à quelle condition le Canada peut rester une terre anglaise.

RAPHAEL GERVAIS.

A L'AURORE D'UNE NOUVELLE DECADE

Si rien ne regaillardit comme une parole encourageante provenant d'une voix autorisée, celles que nous adressait tout récemment l'*Action Sociale*, au dixième anniversaire de la naissance de notre revue, sont bien propres à laisser entrevoir une perspective plus attrayante pour la nouvelle étape qui commence. Au grand journal catholique québecois, dont l'approbation nous honore, nous offrons l'hommage de notre vive et sincère reconnaissance. A notre tour, nous lui souhaitons des années longues et prospères dans cette carrière de la presse catholique quotidienne qu'il a inaugurée au prix de tant de sacrifices, et où il lutte avec vaillance pour la vérité, l'ordre et le droit, pour Dieu, l'Eglise et la Patrie.

LA DIRECTION.

MENTALITE INDIENNE—MORT DE MGR PROVENCHER

PAGES INÉDITES [1]

Des scènes différentes confrontaient différents ouvriers. Au mois d'avril 1851, [2] après un voyage accompli en partie avec un métis français dont la mémoire est encore vivace dans le nord canadien, le vieux Beaulieu, comme même les premiers missionnaires l'appelaient, [3] le Père Faraud se rendit au fort Résolution, sur le Grand Lac des Esclaves, où il fut le premier ministre d'un culte à annoncer la bonne nouvelle. Il avait vécu pendant trois jours de moëlle de jonc et des œufs plus ou moins pourris des oiseaux sauvages, quand il atteignit cette mer intérieure ; mais la réception qu'on lui fit le compensa amplement des misères de la route.

D abord, comme paralysés à la vue de l'homme de Dieu, par suite

---

[1] L'auteur de l'*Histoire de l'Eglise catholique dans l'Ouest Canadien* nous offre comme primeur un chapitre de ce livre en voie de publication. Le R. P. Morice est loin d'être un inconnu pour les lecteurs de la *Nouvelle-France*, qui se rappellent avec émotion les pages parfois dramatiques parues dans notre revue sous le titre : *Aux sources de l'histoire manitobaine.* Travailleur infatigable, il ne saurait goûter de repos, malgré son rude et laborieux stage de missionnaire chez les Dénés. L'incendie de l'imprimerie du *Patriote de l'Ouest*, au Lac aux Canards, Sask. qui a consumé sa bibliothèque et ses précieux manuscrits en langue dénée, loin de le décourager, n'a fait que stimuler son ardeur d'historien et de publiciste. L'édition anglaise de sa grande histoire de l'Eglise de l'Ouest canadien, ainsi que son *Dictionnaire historique des Canadiens de l'Ouest*, est déjà épuisée. L'heure est venue de donner au public l'édition française du premier de ces deux ouvrages, laquelle n'est pas une simple version de la précédente, mais un travail original, considérablement développé, et comprenant trois volumes, au lieu des deux d'abord promis. D'ici à Pâques, les souscripteurs auront droit à cet ouvrage complet au prix de $4.00 les 3 vols. brochés, et de $4.50 pour les mêmes reliés. Après cette date, il sera de $5.00. Prière d'adresser les commandes à l'auteur : R. P. A.-G. Morice, O. M. I. West Canada Publ. Co. Winnipeg, Man.

[2] Mgr Taché parle (*Vingt Années de Missions*, p. 50) de ce voyage comme ayant été exécuté en 1852. Mais le P. Faraud affirme qu'il le fit en 1851 (*Dix-huit ans chez les Sauvages*, p. 134).

[3] Il naquit apparemment en 1771, et se rappelait avoir vu arriver, en 1783, le premier blanc qui ait jamais vu le Grand lac des Esclaves. Beaulieu était un vrai patriarche, plein de foi et de bonne volonté.

d'une crainte révérentielle qui les anéantissait, les seize ou dix-huit cents Indiens qui s'y étaient rassemblés pour le voir ne tardèrent pas à recouvrer la parole, au point qu'ils usèrent même d'une sainte importunité en demandant le baptême. Le jeune prêtre dut leur faire comprendre que ce n'est pas la foi seulement qui fait mériter pareille faveur, mais la connaissance des principales vérités chrétiennes unie à un commencement de conformité aux commandements de « Celui qui est assis sur le Ciel ».

L'une de ses difficultés fut la régularisation des relations sociales et familiales. Presque tous ces sauvages étaient polygames, et la première condition à remplir pour entrer dans cette vie nouvelle que préconisait le missionnaire consistait dans le rejet de toutes les femmes excepté une. Son accomplissement ne fut pas sans soulever des difficultés et même certaines altercations peu agréables.

Un jour, un vieillard aborda le missionnaire accompagné de ses deux femmes, et lui demanda de décider laquelle il devait garder.

« Il ne m'appartient pas de juger en pareil cas, protesta le prêtre, Dis-moi toi-même laquelle tu préfères.— Je les aime toutes les deux au même degré, déclara l'Indien ; car toutes les deux m'ont donné des enfants. »

Faraud apprit alors que chacune des deux femmes avait quatre enfants, mais que la plus vieille avait deux fils assez âgés pour la soutenir tout en gagnant eux-mêmes leur vie au moyen de leur chasse, tandis que les enfants de sa rivale étaient tous en bas âge, Le prêtre demanda alors à la première si elle ne consentirait point à voir l'autre rester avec le père de sa jeune famille. Elle répondit par un « oui » qui ressemblait considérablement à un « non ». Pourtant le juge improvisé crut pouvoir s'en prévaloir pour rendre la sentence suivante :

« La mère des deux jeunes gens ne souffrira point en étant privée des services de celui qu'elle regarde comme son mari. Ses fils subviendront facilemont à ses besoins, tandis que la compagnie d'un homme fait est nécessaire à l'autre femme, dont les enfants sont trop petits pour rien faire pour eux-mêmes. Je pense donc qu'il n'est que juste que celle-ci devienne l'épouse légitime de cet homme. »

En entendant cette décision, la plus vieille des deux femmes éclata en violents reproches contre son ci-devant conjoint.

« Est-ce ainsi, s'écria-t-elle, que tu me récompenses de ma fidélité ? C'est moi qui ai toujours eu soin de toi. Ma sœur cadette (c'est-à-dire ma rivale) ne daignait même pas raccommoder tes mocassins, et maintenant tu m'abandonnes pour la prendre pour toujours !... »

Plus pacifique avait récemment été la vie de Mgr Taché, le jeune évêque d'Arath, et moins bruyantes les scènes dont il avait été témoin en France et en Italie. Mais sa nouvelle dignité était pour lui une raison de retourner à la sauvagerie de l'Amérique du Nord, puisqu'elle lui rappelait qu'il avait là une tâche à remplir dont personne autre ne pouvait s'acquitter. En outre, il avait promis aux Pères de l'Ile-à-la-Crosse de les rejoindre en septembre 1852.

En février de la même année, il dit donc adieu à son vénérable supérieur général, et, après un long voyage au travers des plaines des Etats-Unis, qui fut forcément tortueux dans son itinéraire puisqu'il fallait à tout prix éviter les Sioux, devenus une véritable peste, il arriva à Saint-Boniface le 27 juin 1852. Il était accompagné d'un Père Oblat, Henri Grollier, qui allait bientôt devenir le pionnier du Cercle Arctique, et d'un jeune prêtre séculier que nous avons déjà entrevu un instant. Ce dernier était M. Albert Lacombe qui, après avoir passé quelque temps avec M. Belcourt à Pembina, venait consacrer sa vie entière au service des pauvres sauvages sous l'égide de Marie Immaculée.

C'était l'intention du nouveau venu de commencer immédiatement son noviciat chez les Oblats ; mais, vaincu par les supplications de Mgr Provencher qui n'avait personne à mettre à Sainte-Anne, ou Edmonton, en la place de M. Thibault, qui voulait quitter le pays, il consentit finalement à remettre cette dernière demarche à plus tard et à se rendre immédiatement dans l'extrême Ouest. Abandonner ce poste eut été une calamité grosse de conséquences désastreuses pour les missions de cette partie du pays.

Cependant, M. Thibault ayant consenti à rester encore dans le diocèse de Saint-Boniface, Mgr. Provencher lui trouva une honorable retraite à Saint-François-Xavier, que M. Laflèche quitta pour se retirer auprès de son évêque.

Prélat et prêtre furent alors témoins d'une terrible inondation qui causa d'autant plus de dégâts que la population était devenue plus dense. Tout le pays était temporairement transformé en un lac, qui n'avait pas moins de cinq pieds de profondeur à la porte même de Mgr Provencher. Jour et nuit, celui-ci entendait les vagues venir se briser contre les murs en pierre de sa résidence et former ressac comme le font celles de la mer contre les falaises rocheuses de ses côtes [1].

[1] Mgr Provencher à l'archevêque de Québec, 5 juillet 1852. Voici ce qu'il décrit : « Elle a entraîné les maisons, les granges, les étables, les ponts, les clôtures, avec bien des pertes. Il y avait cinq pieds d'eau autour de ma

Mais, étant arrivés longtemps après que l'eau s'était retirée, les nouveaux missionnaires ne furent point attristés par la vue de pareille désolation. Le 8 juillet [1] Lacombe et Grollier s'agenouillaient aux pieds du vénérable prélat et Mgr Taché tint à les imiter malgré la nouvelle dignité dont il était revêtu. Mgr Provencher bénit affectueusement la petite bande de missionnaires qui allaient, ou retournaient, vers les brebis perdues d'Israël, et tel fut sur la terre le suprême adieu des deux premiers évêques de Saint-Boniface, qui ne devaient plus se revoir qu'au ciel.

Pendant la nuit du 10 au 11 septembre 1852, Mgr Taché, arriva à l'Ile-à-la-Crosse en compagnie du P. Grollier. L'état dans lequel était tombée cette mission y avait rendu sa présence absolument nécessaire. Nous connaissons déjà l'inconstance de l'aborigène américain, inconstance qui n'est nulle part plus marquée que chez le Déné. Or les Montagnais de l'Ile-à-la-Crosse, peu au courant des circonstances indépendantes de la volonté des supérieurs, qui nécessitent souvent le changement de pasteurs, avaient été mécontents des départs successifs et à si brève échéance de Taché, Laflèche et Faraud, lesquels s'étaient produits un moment même où les connaissances lin-

---

maison ; encore deux ou trois pouces, et elle était sur mon plancher. Je ne suis pas sorti, mais j'étais comme sur un vaisseau en pleine mer. »

La calamité est décrite d'une manière saisissante dans un petit livre, *Notes of the Flood at Red River*, par l'évêque anglican de la Terre de Rupert (Londres, 1852), où nous voyons qu'elle affecta surtout les Canadiens-Français de la colonie. Voici ce qu'il écrit de l'un d'entre eux : « Un pauvre Français me rendit visite pour me demander un peu de secours. Sa maison avait été balayée par le torrent, et il avait en outre été laissé sans bateau. Il n'avait plus de résidence, et parlait de ses sept enfants les larmes aux yeux, mais ajoutait : C'est le bon Dieu qui afflige. Belle leçon de patience pour tous », dit l'auditeur comme commentaire.

L'évêque anglican dit qu'après tout la rivière « n'était certainement pas si haute, peut-être 18 pouces plus basse, que lors de la dernière inondation, tandis que M. Belcourt déclare que « l'eau s'éleva un pied de plus qu'en 1826, et que les pertes qu'elle occasionna furent encore plus graudes » (*Ap.* Bond, *Minnesota and its Resources*, p. 343). Etant donné la grande augmentation de la population et de la propriété, nous ne pouvons pas souscrire à cette dernière assertion ; mais, quant à la première, il ne faut pas oublier que son auteur n'était point alors dans la colonie proprement dite, tandis que l'évêque anglican y résida tout ce triste printemps.

[1] Il y a quelques contradictions relativement à ces événements dans les documents qui ont jusqu'ici vu le jour. Ainsi Mgr. Taché dit dans ses *Vingt Années de Missions* qu'il retourna à Saint-Boniface le 27 juillet, tandis que l'abbé G. Dugas (*Monseigneur Provencher*, p. 275) remplace cette date par le 4 juillet, erreur évidente—D'nn autre côté, le premier auteur commet un *lapsus memoriæ* en mettant son départ au 10 au lieu du 7.

guistiques de ces missionnaires commençaient à rendre leurs services très précieux.

Ils avaient été remplacés par deux jeunes prêtres qui naturellement ne savaient pas un mot de montagnais le jour de leur arrivée, et qui n'avaient pour l'apprendre qu'une facilité tout ordinaire. Cette ignorance forcée avait rendu leur ministère très difficile. D'où mécontentement, murmures contre ces changements trop fréquents, et partant négligence proportionnée des devoirs religieux de la part des Indiens.

Heureusement le retour de Mgr Taché allait porter remède à ce pénible état de chose.

Pendant que le nouveau prélat revenait d'Europe, le P. Faraud faisait au Grand Lac des Esclaves, cette mer intérieure de plus de cent lieues de longueur, le voyage auquel nous avons déjà fait allusion. Là, non seulement il prêcha la doctrine chrétienne aux indigènes accourus pour l'entendre, mais, pour que ses leçons eussent des fruits plus durables, il leur enseigna encore à lire les caractères syllabiques au moyen desquels prières et catéchisme pouvaient s'apprendre en son absence.

A son retour à sa mission de la Nativité, sur le lac Athabasca, il eut la consolation de souhaiter la bienvenue à un compatriote qui allait devenir son *socius* ; nous voulons dire le P. Grollier, « compagnon qui réunit toutes les qualités d'un véritable missionnaire », comme devait plus tard écrire de lui M. Laflèche [1], tandis qu'à Saint-Boniface trois autres missionnaires, les PP. Rémas et Vègreville, accompagnés du F. Alexis Raynard, venaient grossir les rangs des Oblats qui, à la fin de 1852, ne comptaient pas moins de huit prêtres et deux frères convers dans le diocèse de Saint-Boniface.

Si isolé qu'eût été jusque-là le P. Faraud dans sa nouvelle mission, il n'en avait pas moins reçu force visites des rudes enfants des bois, dont la foi l'édifiait autant qu'elle l'encourageait. Nous ne pouvons nous empêcher de présenter ici au lecteur un spécimen de ces visiteurs, dont l'originale mentalité contribuera à donner une idée encore plus exacte du milieu où le missionnaire travaillait.

Dénégonusyé était un type parfait de naïf croyant et de tribun du peuple. Il était venu de loin avec sa femme et ses trois petits enfants pour se faire enseigner le « chemin qui conduit en haut », et non seulement le bon vieux se grava dans la mémoire les enseignements

[1] Séminaire de Nicolet, 9 avril 1855. *Apud*: *Rapport*, mars 1855, p. 135.

du prêtre par les moyens ordinaires, mais il voulut faire œuvre d'apôtre en répandant parmi sa nombreuse parenté l'instruction qu'il en avait reçue. C'était son habitude de passer des journées entières à pérorer, assis sur une pierre, au milieu d'un cercle d'auditeurs avides de sa parole, et bien souvent la nuit même ne pouvait mettre un terme à ses harangues. Ce faisant, l'enfant des bois atteignait un double but, comme Faraud l'apprit un jour.

« Pourquoi tant de discours ? lui demanda un jour le missionnaire. Il y a de quoi te rendre malade, et puis tu empêches tout le monde de dormir.

—Pourquoi ? fit Dénégonusyé, mais c'est bien simple. Je fais par là du bien à mes frères les hommes (*Dénés*), et puis c'est pour moi la meilleure manière de retenir ce que tu m'apprends ».

Dix jours de ce manège avaient suffi pour lui donner l'instruction requise pour le baptême. Voyant ses excellentes dispositions, Faraud insinua qu'il pouvait dès lors être admis dans le sein de l'Eglise.

« Non, non, fit l'original ; je n'ai encore rien fait pour le bon Dieu ». Et il repartit pour le désert.

Un an après, le missionnaires était à équarrir un tronc d'arbre lorsqu'il vit arriver quelqu'un qui, de distance en distance, faisait des génuflexions dans la direction de l'église. Son aspect paraissait assez familier ; pourtant le missionnaire ne pouvait se remettre son nom.

« Notre père n'a point de mémoire, fit alors l'étranger en réponse à une question du prêtre. Je suis celui qui, en partant l'année dernière pour la Mer Glaciale, promit de revenir à cette époque pour se faire baptiser [1].

—Oh, je vois : tu es *Dénégonusyé.*

—Non, je m'appelle maintenant *Yahlthi-azé*, le « petit prêtre ».

—C'est bien, dit Faraud. Je me souviens de toi. Je sais même que tu voulais faire quelque chose pour Dieu avant d'être baptisé. Voyons, qu'as-tu fait ?

—J'ai prêché jour et nuit au peuple de ma nation tout ce que tu m'avais appris. J'ai fait prier, j'ai marié, j'ai enterré. Je crois avoir converti plus de trois cents des miens. Maintenant j'ai faim, ajoute-t-il.

—Manques-tu de provisions ?

—Ce n'est pas cela, dit l'Indien qui se faisait maintenant appeler le Petit Prêtre. Il y a longtemps que tu m'as parlé ; j'ai tout digéré. J'ai faim de ta parole. Il me faut quelque chose de nouveau ».

[1] Autant que possible, un sauvage évitera de dire lui-même son nom.

Le Père continua donc son éducation religieuse; puis, après quelque temps, lui demanda quel jour il aimerait à recevoir le baptême. L'Indien, après quelques minutes de reflexion, mentionna le jour de la fête de saint Pierre. Il y avait encore une quarantaine de jours avant cette date, et comme le prêtre et le catéchumène se trouvaient alors dans une grande pénurie de vivres, le premier voulut avancer un peu l'époque de la réception finale de ce dernier. Mais l'Indien ne voulut point y consentir.

« Vois-tu, dit-il au missionnaire, moi je ne fais rien sans raison. Tu me disais l'an dernier que Dieu avait donné les clefs du paradis à saint Pierre. Je suis bien résolu de ne plus offenser le bon Dieu quand j'aurai été baptisé; je choisis donc la fête de saint Pierre afin qu'il m'ouvre la porte et ne la referme plus ».

Le missionnaire agréa ses raisons; mais quelques jours plus tard, voyant que le bon vieux dépérissait à vue d'œil, il comprit qu'il n'avait plus rien à manger et voulut l'envoyer momentanément dans le bois à la recherche de nourriture. Le Petit Prêtre refusa encore de le faire.

« Lorsque, fit-il remarquer, le Fils de Dieu fut décidé à prêcher sa parole, avant d'être baptisé, il répétait souvent: Je vous ai donné l'exemple afin que vous fassiez comme j'ai fait. Or tu me dis qu'il jeûna quarante jours et quarante nuits; puis il fut baptisé. Eh bien, ne faut-il pas que je fasse comme lui ? »

La veille de la saint Pierre, le pauvre vieux, de plus en plus faible, pouvait à peine marcher. Il se traîna pourtant à l'église pour y faire sa prière; le P. Faraud y entra à son insu, et voici ce qu'il l'entendit dire tout haut:

« Mon Dieu, vous avez beaucoup d'esprit et j'en ai fort peu. Je suis si ignorant que je n'ai pu apprendre le prière que j'ai à vous faire. Je vous parlerai avec mon cœur, et j'espère que vous me comprendrez.

« Mon Dieu, je dois être baptisé demain; mais il y a une foule de choses qui m'embarrassent pour ne plus vous offenser. Ainsi, j'ai mon épouse qui est borgne, mais c'est là son moindre défaut. Elle est très lente quand je la commande; elle me fait impatienter. Il faudrait la corriger, afin que je ne sois point exposé à pécher après mon baptême. Le deuxième de mes fils a le même défaut que sa mère: il faudrait l'en corriger aussi. Quant à mes frères, les sauvages, je les connais beaucoup mieux que le prêtre: il faudrait les convertir ou bien les faire tous mourir du même coup.

« Mon Dieu, je dois être baptisé demain; mais il y a longtemps

que je ne mange guère. Vous avez dit : Demandez et vous recevrez. Or, comme je ne peux pas vivre sans manger, vous êtes obligé de me donner une bonne chasse après, car je partirai demain. »

Et le bon vieux continua longtemps encore à faire à Dieu ses naïves recommandations.

Le lendemain, un peu avant l'aurore, on frappait à coups redoublés à la porte du missionnaire. Puis une voix criait au-dehors :

« Tu devrais savoir que c'est aujourd'hui la saint Pierre et que je dois être baptisé. »

Bientôt après l'onde régénératrice coulait sur le front de Pierre, autrefois *Dénégonusyé*, et plus récemment le Petit Prêtre. Puis il partit pour la chasse. Quelque jours après il revenait frapper à la porte du Père Faraud.

« Viens sur les bords du lac et tu verras, dit-il.

Il y avait un canot plein de venaison, et il le montra en disant :

« Tu vois que le bon Dieu a tenu sa promesse. Je sais que tu es dans le besoin ; je t'apporte des provisions. »

Telle est en partie l'histoire d'une conversion chez les Dénés du nord. Mais il est temps de retouruer au sud, près du vénérable vieillard qui, de Saint-Boniface, gouvernait la jeune Eglise de l'Ouest.

Sans être absolument malade, Mgr Provencher avait de sa mort prochaine des pressentiments qui ne le quittaient point. Les trois grands désirs de son cœur étaient maintenant accomplis : il avait des religieux dont la présence dans les rangs de son clergé assurait la perpétuité de ses missions ; il avait des religieuses qui veillaient sur l'éducation de la jeunesse, et enfin, un coadjuteur avec droit de futur succession délivrait son esprit de toute inquiétude relativement aux conséquences de son propre décès.

Des deux premiers points il avait lui-même écrit :

« Le Père des miséricordes me réservait donc la douce consolation de voir mon vicariat apostolique pourvu de religieux et de religieuses, qui se recruteront pour son bonheur, et pour porter le flambeau de l'évangile et de la civilisation parmi les nations nombreuses qui peuplent les immenses contrées du nord. Je chanterai avec joie le cantique de Siméon, et je verrai approcher ma dernière heure sans amertume. » [1]

Un quatrième besoin s'imposait depuis quelque temps à son attention. Le prêtre qui restait avec lui à Saint-Boniface avait générale-

[1] *Ap. Rapport*, juillet 1847, p. 51.

ment la direction de son collège. Mais tout le monde n'a pas les qualités requises pour semblable position, et il aurait voulu obtenir pour cela les services des frères enseignants.

On lui avait parlé des frères de Saint-Viateur, déjà établis au Bas-Canada. Il essaya donc d'en avoir pour son diocèse ; mais, après les pertes causées par l'inondation de 1852, ses ressources ne suffisaient plus à défrayer les dépenses inhérentes à pareille fondation [1]. Comme la mort semblait le suivre de près, il ne put poursuivre ce plan et en assurer l'exécution.

En se levant le matin du 19 mai 1853, il fut pris d'une attaque soudaine d'apoplexie qui le laissa étendu sans connaissance sur le parquet de sa chambre. C'était un samedi. Après être revenu à lui, il put à peine parler, et il passa la nuit suivante sans pouvoir prendre aucun repos. Il voulut pourtant assister à la sainte messe et dire son office, ce que ses assistants, M. Laflèche et le P. Bermond, durent se résigner à le laisser faire, vaincus qu'ils étaient par son insistances après lui avoir quelque temps caché son bréviaire pour l'empêcher de le réciter.

Il fut dans une espèce de délire presque toute cette semaine, et reçut les derniers sacrements le 24. Puis, dans la soirée du 7 juin, après avoir béni son peuple, ses prêtres absents et les deux qui l'assistaient et les deux Sœurs, il rendit doucement le dernier soupir.

Deux jours après, une messe solennelle de *requiem* fut chantée dans la chapelle des Sœurs, et le 10, sa dépouille mortelle fut portée à la cathédrale, où le dernier service funèbre fut chanté en présence du major Caldwell, gouverneur de l'Assiniboia, des officiers de la Baie d'Hudson présents au fort Garry, et d'un grand nombre de protestants, qui ajoutèrent le tribut de leurs regret à l'hommage de la véné-

---

[1] Elles ne lui permettaient même pas de mettre la dernière main à sa cathédrale, qui avait besoin de réparation avant d'être achevée, comme on le verra par la description qu'en fait un protestant qui la visita en 1851. «Les catholiques, écrit-il, ont une grande cathédrale en pierre bâtie en 1832 et encore inachevée, en face du fort d'en-haut et de l'embouchure de l'Assiniboine. Ses immenses murs, massifs comme ceux d'une prison, sont fendus et en mauvais état. Elle est surmontée de deux clochers, dont l'un est terminé, tandis que la charpente de l'autre s'élance seule dans l'air, déjà noircie par le temps, On était à renouveler l'intérieur, auquel travaillaient des charpentiers ; ou peignait les courbes de la voûte, et des ouvriers, montés sur des échafaudages, la décoraient de peintures très artistiques formant guirlandes et festons de fleurs. On me dit que les Sœurs du couvent tout à côté allaient se charger de cette partie du travail, bien qu'elles ne fussent pas là quand je m'y rendis» (Bond, *Minnesota and its Resources*, p. 326)

ration et à l'effusion de ferventes prières des catholiques de Saint-Boniface et des environs.

Inutile d'appuyer sur les mérites du premier évêque de Saint-Boniface. Il est jugé par ses œuvres, et nous les connaissons maintenant quelque peu. Il appartenait à l'ancienne école d'ecclésiastiques austères et réguliers qui ne connaissaient point de compromis quand il était question du devoir. Il était remarquable par son dévouement envers son troupeau, l'intérêt qu'il prenait à la chose publique, son bon sens pratique qui le portait à se défier de toute entreprise hasardeuse, une piété sincère et une excessive bonté de cœur. [1]

Le fait que ses relations avec l'un de ses prêtres étaient le plus souvent tendues montre simplement que même les meilleurs parmi les instruments de Dieu sur la terre restent humains, et que deux esprits peuvent très bien tendre au même but tout en différant sur les moyens de l'atteindre. Par ce subalterne, sur lequel ne pesait point la responsabilité d'un diocèse, il fut accusé d'excessive parcimonie ; mais nous ne craignons aucunement d'être contredit, par quiconque a étudié sa correspondance et celle de M. Belcourt, en affirmant hautement que c'était plutôt de sa part l'effet d'une prudence consommée et d'une largeur de vues qui lui faisait préférer le bien général aux intérêts particuliers. Il vécut pauvre et ne laissa rien à ses héritiers. D'autre part, le souvenir de son extrême charité, et de ses petites libéralités qu'il prélevait sur son propre dénûment, est encore vivace dans la vallée où il passa trente années de sa vie.

L'abbé G. Dugas, son biographe, nous dit que sa réputation de sainteté était telle, même parmi les protestants, que l'un de ceux-ci lui demanda un jour de chanter deux grand'messes pour attirer les bénédictions du ciel sur les récoltes, démarche qui montre en même temps la grande harmonie qui règnait alors parmi toutes les classes à la Rivière-Rouge. [2]

---

[1] Comme exemple de cette dernière qualité, signalons le trait suivant. Il avait tué un porc dont il avait laissé la carcasse suspendue pour la nuit sous un hangar. Vers minuit, sa servante vint l'avertir que quelqu'un emportait furtivement l'animal. Provencher avait 6 pieds 4 pouces et était d'une force peu commune. Il eut vite rejoint le voleur : « Arrête, lui cria-t-il ; n'emporte pas tout ; je n'ai rien autre chose à manger.—Ni moi non plus, fit le voleur ; mes enfants n'ont pas mangé depuis deux jours.—Eh bien : dit l'évêque, ce n'est pas une raison pour voler. Remporte cette viande au hangar; je vais t'en donner la moitié : ainsi nous aurons tous les deux de quoi manger ». Ce qui fut dit fut fait, et tous deux furent contents de cet arrangement : l'un avait gardé la moitié de son animal, qu'il aurait pu perdre autrement; l'autre avait gagné la seconde moitié, à laquelle il n'avait aucun droit.

[2] Dugas, *Monseigneur Provencher*, p. 131.

En nous séparant de cette grande figure qui brille d'nn éclat si particulier dans l'histoire de l'Ouest canadien, laissons un homme qui n'était nullement partial aux catholiques, Alexandre Simpson, donner le dernier coup de pinceau au portrait que nous avons essayé d'esquisser du premier évêque de Saint-Boniface. Ce protestant le dépeint sous des couleurs rarement attribuées à ce prélat, lorsqu'il écrit:

« Un homme plus jovial et de port plus majestueux que n'est Monseigneur l'évêque de Juliopolis ne se rencontre pas facilement. Comparé à lui Fra Tuck n'était qu'un bébé. Quiconque le connaît admet qu'il travaille avec zèle, jugement et discrétion pour l'avancement des intérêts temporels et spirituels de son diocèse. » [1]

A.-G. Morice O. M. I.

[1] *Life and Travels of Thomas Simpson*, p. 89.

Pages Romaines

Le Vicariat de Rome

L'année 1912 s'est ouverte par la publication d'une nouvelle constitution apostolique, *Etsi Nos*, portant la date du premier janvier et réorganisant complètement le Vicariat de Rome.

Absorbés par les préoccupations si multiples du gouvernement de la chrétienté, de tout temps, les papes se donnèrent des auxiliaires particuliers pour les aider dans l'administration du diocèse de Rome. Dans les premières années de l'Eglise, ces auxiliaires pontificaux succédèrent presque toujours aux papes qui les associèrent à leurs travaux apostoliques, si bien que, jusqu'au quarantième pape inclusivement, saint Sirice, élu en 385, trente d'entre eux avaient été les vicaires de leur prédécesseur. L'histoire les nomme *episcopi adjutores*, *vicarii coadjutores*. A partir du IVe siècle, l'archidiacre de l'Eglise Romaine reçut le titre de *Vicarius Pontificis ;* plus tard, cette dénomination fut donnée aux cardinaux suburbicaires. Saint Lin, saint Clet furent les vicaires de saint Pierre, avant de lui succéder dans l'évêché de Rome; de nombreuses années après, saint Sylvestre I, sacré évêque par saint Melchiade, devint le vicaire de ce pape, pendant la persécution de Maxence, en attendant de lui succéder dans le souverain pontificat. En qualité de coadjuteurs du successeur du Prince des apôtres, à eux revenait l'honneur d'accueillir, à l'entrée de la Basilique de Saint-Pierre, les

empereurs chrétiens et de leur offrir à baiser le crucifix avant qu'ils en franchissent le seuil. La grande autorité dont ils jouissaient dans la ville de Rome devint quelque fois un danger pour l'Eglise universelle, quand, trahissant leurs obligations, quelques-uns d'entre eux, comme Ubaldo de Prato, pour n'en citer qu'un, (1159), se rallièrent aux antipapes que les empereurs allemands opposèrent, en des siècles malheureux, aux véritables pontifes.

Ce n'est que depuis le consistoire du 18 novembre 1558, tenu par Paul IV, que la charge du Vicariat de Rome a été invariablement attribuée à un cardinal. Jusqu'alors, elle avait été confiée aux titulaires des diverses dignités de la hiérarchie ecclésiastique ; de simples abbés avaient eu la mission de l'exercer. Paul IV décida que, désormais, les cardinaux seuls la possèderaient. Mais de combien de constitutions apostoliques le Vicariat romain a-t-il été l'objet ! Paul II, Jules II, Paul III, Jules III, Paul IV, Paul V, Urbain VIII, Benoit XIV, Pie VII en ont tour à tour agrandi ou diminué l'autorité, selon les exigences des temps. La grande particularité qui distingue ce vicariat des vicariats généraux des autres diocèses, c'est que le titulaire survit à celui dont il était l'auxiliaire, la juridiction du cardinal Vicaire ne meurt pas avec le pape, pas plus que celle du Vice-gérant, qui est le vicaire du cardinal Vicaire, ne s'éteint avec la mort de ce dernier. L'autorité du Vicariat romain après s'être étendue à un rayon de 100 milles de la ville, fut ensuite réduite à 40 milles.

Pour qui étudie attentivement l'histoire de la mentalité du peuple romain qui fut si ingrat envers les souverains pontifes, au point qu'après avoir successivement demandé l'hospitalité à Pérouse, à Anagni, à Orvieto, à Viterbe, pour se mettre à l'abri de ces insurrections qui outrageaient la majesté du Saint-Siège, les papes durent se réfugier à Avignon, il sera facile de se convaincre des épreuves sans nombre qui marquèrent l'administration des Vicaires de Rome. Pour ne citer qu'un nom, le cardinal Virgile Rosario que Paul IV, dont il était le confident, nomma cardinal Vicaire, se vit tellement en butte à la haine du peuple qui lui attribuait tous les actes du Pontife que, moins d'un an après avoir pris possession de sa charge, il mourut le 23 mai 1559, au Vatican, d'un anévrisme provoqué par les chagrins. Paul IV mourut à son tour le 18 août de la même année, sans avoir réussi, semble-t-il, à lui trouver un successeur, puisque le 16 novembre suivant, le conclave nomma Pierre de Petris, évêque de Noeera de Pagani, vicaire intérimaire de Rome jusqu'à l'élection du nouveau pape, *ut officium Vicarii Urbis usque ad creationem novi Pontificis ita exerceat, sicut alii Vicarii a Summo Pontifice deputati exercere consueverunt, atque eidem plenam potestatem et auctoritatem concedit.* Elu le 26 décembre, Pie IV ne mit fin à l'intérim de l'évêque de Noeera que le 26 décembre 1560, par la nomination du cardinal Jacques Savelli au Viearіat de Rome. C'est sous son administration que fut institué le vieaire du cardinal vicaire, ou le Vice-gérant.

Parmi les plus célèbres cardinaux vicaires, il faut citer Jérome Rusticucci, dont l'histoire dit que sa vie fut la mise en œuvre de tout ce que saint Bernard

écrivit au Pape Eugène III dans son livre *de Consideratione*, Camille Borghèse, qu'on appelait «l'exce llent cardinal» et qui devint Paul V. En des temps plus récents, les cardinaux della Somaglia, della Genga, Odescalehi, Parocchi. Avant d'être cardinal vicaire, Jules-Marie della Somaglia avait joui de la plus grande confiance de Pie VI dont il fut même le confesseur. Rédacteur de ses bulles, ce fut lui qui composa l'allocution que Pie VI prononça à l'occasion de la mort de Louis XVI. Jeté en prison pendant la captivité du pape, il parvint à s'échapper. Nommé cardinal Vicaire par Pie VII, il fut exilé à Mézières par le gouvernement impérial, quand le 1 nov. 1810, il refusa d'assister au mariage religieux de Napoléon avec Marie-Louise. Lorsque, en 1814, Pie VII revint à Rome, della Somaglia y reprit possession de sa charge et contribua puissamment au rétablissement des Jésuites. Il se démit en 1818, devint quelques années plus tard secrétaire d'Etat à l'âge de 80 ans, dignité qu'il conserva pendant 4 ans et mourut après 2 ans de retraite en 1830, à l'âge de 86 ans. Le cardinal della Genga devint pape sous le nom de Léon XII. Charles Odescalchi, ancien archevèque de Ferrare, évêque de Sabine, cardinal Vicaire de Grégoire XVI et que Pie VII avait appelé à faire partie du Sacré Collège, renonça à toutes les dignités ecclésiastiques, se dépouillant de la pourpre cardinalice, en 1838, pour entrer au noviciat de la compagnie de Jésus, donnant au monde entier le plus grand exemple d'abnégation ; le cardinal Parocchi qui précéda de quelques mois Léon XIII dans la tombe, et dont le génie força ses adversaires à s'incliner devant son incontestable supériorté.

C'est la richesse des éléments qui composent le diocèse de Rome qui en rendit toujours l'administration particulièrement difficile. La multitude des congrégations et des ordres religieux, dont les plus anciens et les plus puissants jouissent de l'exemption, le nombre de confraternités que des traditions séculaires posent en rivales des paroisses, en mettant leurs membres en dehors de l'influence des curés, les privilèges des chapitres, des divers collèges de la prélature, des cardinaux, ceux de la basilique patriarcale, tout cela constituait une série d'entraves à l'autorité du cardinal Vicaire et par cela même en paralysait l'exercice au grand détriment du bien général. Pour remédier à cet état de choses, la constitution apostolique *Etsi Nos*, en supprimant bien des privièges, a grandi l'autorité du Vicariat en réunissant tout à lui par une admirable organisation qui ne laisse rien en dehors d'elle. Sous la juridietion du cardinal Vicaire, quatre sections se partagent le gouvernement de la ville et du diocèse de Rome, ayant chacune à sa tête un prélat qui porte le nom de Commissaire pour la section du culte, d'Assesseur pour celle de la discipline, de Moniteur pour celle qui s'occupe des affaires judiciaires, de Préfet pour celle des questions financières.

A la première se rattache tout ce qui touche au culte, aux reliques, au chant liturgique, à l'art sacré, à la visite apostolique qui, désormais, devra se faire ehaque cinq ans, l'année même où elle s'accomplit dans les autres diocèses d'Italie.

La section disciplinaire a quatre objets confiés à sa surveillance : le clergé,

les monastères de femmes, les écoles, les confraternités. Sous ces diverses dénominations sont compris l'examen de la doctrine enseignée par la parole et par la presse : prédication, journaux, livres, etc, les séminaires, l'attestation de l'orthodoxie et de la morale par les lettres testimoniales, celebret, etc, les nominations dans le clergé pour les divers ministères, la surveillance des couvents, des écoles, des patronages, des confraternités. L'apostolat dans l'*Agro-romano* relève de cette section.

La troisième est la constitution de l'officialité ; la quatrième assume tous les soucis de l'administration financière du diocèse.

La clause de la constitution apostolique qui la rend obligatoire dès le jour même de sa publication, montre le désir de Pie X d'en faire apprécier la sagesse à son cher diocèse de Rome, et de le rendre immédiatement le modèle de tous les autres.

En terminant ces quelques lignes sur l'acte pontifical qui réorganise le premier diocèse du monde, il n'est pas inutile de signaler ici l'accroissement de population dont Rome a été l'objet, en ces dix dernières années, et dont le chiffre a été donné par le recensement de 1911. Au 10 janvier 1901, Rome comptait 462,783 habitants ; au 10 janvier 1911, sa population atteignait le chiffre de 538,634. L'augmentation a donc été de 16.39 pour 100 habitants. La province romaine comptait 1,196,909 âmes au 10 février, 1901, et 1,298,142 au 10 juin 1911, ce qui fait un accroissement de 8.46 par 100. Plaise à Dieu, qui seul peut faire le recensement des vertus, d'assurer que, elles aussi, se sont accrues !

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

L'Homme qui vient.—Philosophie de l'autorité, par Georges VALOIS ; ouvrage couronné par l'Académie française. Nouvelle Librairie nationale, Paris.

Ce livre qui est écrit dans une langue brève, impérieuse, est tout plein de doctrine et de fortes pensées. L'auteur déclare avoir reçu de Nietzche le culte de l'énergie ; il a fait passer cette vertu dans ses idées et dans son style.

L'Homme qui vient est un livre de philosophie où l'on s'applique à instaurer parmi les hommes la notion et le respect de l'autorité. L'homme qui vient, c'est l'homme du devoir soumis à des lois, aujourd'hui trop méconnues, de la vie sociale et politique. Ceux qui abusent de l'homme et le déchristianisent lui disent : « C'est par la raison et la liberté que l'humanité s'élève. »

M. Georges Valois réplique : « Non point ; c'est par la force et la contrainte. » Et parce que le Français ne peut avoir le culte de la Force, il tâche de lui inspirer le culte de l'ordre, qui n'est pas autre que celui de la Force ordonnée et régularisée.

M. Valois conclut que nulle part mieux que dans la monarchie ne se peut trouver l'ordre social, et nulle part mieux que dans l'Eglise catholique ne se peut réaliser tout l'ordre de la vie humaine. Ce livre est à lire par tous ceux qui sont curieux de vigoureuses et éloquentes démonstrations.

C. R.

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XI MARS 1912 N° 3

L'organisation religieuse et le pouvoir civil

XV

LES INSTITUTS RELIGIEUX ET LE PRÉJUGÉ

Nous croyons avoir établi qu'on ne peut ni supprimer ni opprimer les Congrégations religieuses sans atteindre, du coup, l'Eglise elle-même dont ces institutions sont l'ornement et la force. Et voilà pourquoi, dans la guerre satanique déchaînée par la Révolution et par les sectes contre le catholicisme, il a paru habile de dresser contre les religieux les premières batteries et de mettre, si c'était possible, hors de combat cette formidable milice.

Pour l'exécution de ce plan, la haine seule, même implacable, ne pouvait suffire. Les meneurs se sont forgé des instruments commodes et perfides ; et ils se sont réfugiés dans l'ingéniosité des prétextes propres à tromper l'opinion, dans la puissance des préjugés dont s'imprégnent si aisément les esprits crédules et dont se saisissent si avidement, comme d'une arme fortunée, les passions jalouses et les ambitions rivales.

Quel empire ces préjugés, dextrement répandus et savamment grossis par la presse et par la tribune, peuvent exercer sur l'âme d'un peuple, l'exemple topique de la France est là pour nous l'apprendre. Pendant plus de trente ans, les religieux y ont été l'objet d'aggressions perfides et d'accusations calomnieuses. Raisons d'ordre moral, calculs économiques, considérations poli-

tiques, tout a été mis en œuvre pour les discréditer. On s'est attaqué, pour la rendre odieuse, à l'essence même des congrégations religieuses ; on a déprécié, dénaturé leur influence, on l'a dénoncée au public comme un danger et une menace pour la paix et la prospérité des Etats.

Nous ne pouvons songer à faire le relevé de toutes les assertions risquées, de toutes les inexactitudes de faits et de toutes les erreurs de doctrine qui émaillent l'éloquence et la jurisprudence anticongréganiste. Il sera, du moins, utile de rappeler brièvement les arguments les plus spécieux apportés dans ce débat, et de mettre en regard de cette dialectique à rebours les réponses équitables et opportunes suggérées par l'esprit chrétien et par l'enseignement catholique.

Parmi les adversaires des ordres religieux, il en est qui, non contents d'en combattre l'action extérieure, pénètrent jusque dans le sanctuaire des consciences et se flattent d'y découvrir un fertile sujet d'objurgations et de censures. Au dire de ces zélés et singuliers défenseurs de la morale, les vœux monastiques sont illicites : ils répugnent à la liberté de l'homme, à la dignité de sa nature ; les religieux qui les prononcent, se placent en travers de la loi naturelle et en dehors des responsabilités sociales ; les instituts qui les exigent, anéantissent la personnalité humaine, brisent les ressorts de la volonté, font de l'homme une machine inerte. [1]

Déjà la Révolution avait regardé les vœux religieux comme attentatoires aux droits naturels de l'être humain. Héritiers et admirateurs du plus âpre jacobinisme, nos modernes sectaires se sont assigné la tâche d'en raviver l'esprit et d'en ressusciter les doctrines et les méthodes.

C'est, en effet, faire preuve d'acharnement despotique et jacobin que de refuser à l'homme l'exercice d'un droit, le plus sacré de tous, et dont la nature l'a originellement investi, le droit de s'engager, de quelque façon que ce soit, par vœux temporaires ou perpétuels, à suivre tel genre de vie que sa conscience, maîtresse d'elle-même, aura jugé désirable.

[1] Voir Giobbio, *Lez. di dipl. eccl.*, vol. II, pp. 443-444 ; *Questions actuelles*, t. LVIII, pp. 291-294.

L'humaine volonté soucieuse des ses intérêts, et persuadée de son inconstance, de sa mobilité dans les désirs, de son instabilité dans les résolutions, cherche naturellement un moyen sûr de se protéger contre ses propres faiblesses. Et rien, après la grâce divine, ne la peut plus constamment et plus solidement fixer dans le bien qu'une promesse faite irrévocablement à Dieu. « Ce n'est pas, observe saint Thomas, [1] pour l'avantage de Dieu, mais pour notre propre utilité, que nous émettons des vœux dont l'effet est d'immobiliser, en quelque sorte, notre volonté dans la pratique de la vertu. » Et cette fixité dans le bien, spontanément cherchée, ne déroge (ajoute le saint Docteur) ni à la liberté de l'homme dont elle prévient les hésitations et les écarts, [2] ni à la dignité de sa personne qu'elle rehausse, au contraire, par un objectif plus noble et par un mérite plus éclatant. [3]

Ne voit-on pas, du reste, ailleurs que dans l'état religieux, les volontés se lier par des engagements absolus et permanents ?

En tous les séminaires,—et personne ne s'en étonne,—des groupes de lévites offrent chaque année à Dieu leur jeunesse vigoureuse et se consacrent définitivement à lui par des promesses solennelles et par d'inviolables serments.

En tous les pays chrétiens,—et aucun esprit sensé n'y trouve à redire,—des jeunes gens, désireux de fusionner leurs cœurs et d'associer leurs vies, se jurent, en face des saints autels, une fidélité réciproque que ni la morsure du temps, ni la puissance des lois, ni les coups imprévus de la fortune ne pourront jamais entamer.

Ce sont là, certes, des situations graves, des obligations très sérieuses, créées et maintenues par des liens indissolubles. Mais ces liens étroits, ceux qui les portent les ont librement voulus ; ces conditions d'existence, clercs ou laïques s'y sont allègrement et volontairement assujettis.

Le choix définitif d'un état de vie n'est, au fond, qu'un effet tout naturel et une application toute légitime du grand principe de la liberté.

---

[1] *Som. théol.*, II-II^ae Q. LXXXVIII, art. 4.
[2] *Ibid.*, ad 1.
[3] *Som. théol.*, Q. cit., art. 6.

Et dans l'émission, solennelle ou simple, des vœux que le religieux prononce, et par lesquels il se range sous le joug de la loi monastique, cette liberté se montre avec d'autant plus d'éclat que l'initiation préalable a été plus longue, plus calme, plus réfléchie, plus éloignée des influences terrestres et de la pression tumultueuse des intérêts et des passions. « Non, s'écriait dans un de ses plus beaux mouvements d'éloquence le comte Albert de Mun, [1] ce n'est pas le découragement et la lassitude, ce n'est pas la déception du cœur ni l'effroi de la vie qui peuplent les couvents; c'est l'irrésistible et impérissable attrait du sacrifice et du dévouement ; c'est le mystérieux besoin que la foi met aux âmes croyantes d'accomplir, par le don de soi-même, la loi fondamentale du christianisme. Ne cherchez pas ailleurs le secret de la vie religieuse : il est là, à des profondeurs où les lois et les gouvernements ne peuvent atteindre, où s'alimente sa source intarissable et d'où s'élancent sans trève, vers le monde tourmenté d'ambitions, de révoltes et de passions, vers le monde refroidi par l'égoïsme, labouré par la misère et la souffrance, ces hommes et ces femmes qui ont renoncé à lui demander ses joies pour lui donner leurs exemples de pauvreté volontaire, de chasteté héroïque, d'obéissance réfléchie, de dévouement sans récompense humaine, quelquefois payé par l'outrage et par le mépris, et qui font ainsi, dans le sacrifice de leur liberté, le dernier, le plus magnifique, le plus décisif usage de la liberté elle-même. » [2]

On ne saurait mieux dire.

Bien loin, donc, de s'anéantir sous le froc ou sous la cornette, la personnalité humaine s'y affirme par un geste admirable. Elle se place consciemment, délibérément, sans contrainte, dans une situation qui l'isole sans doute de la société et de l'atmosphère mondaine, mais qui, par cela même, lui assure, dans le repos des sens et dans la quiétude de la vie, l'entière possession d'elle-même et l'exercice régulier de ses facultés les plus hautes, de son activité la plus féconde. C'est grâce à cet affranchissement moral

---

[1] *Discours*, t. VII, pp. 241-242.

[2] Cf. *Questions actuelles*, t. LVII, p. 198.

que l'âme religieuse, libre de toute entrave, peut à son gré, tantôt s'élancer vers les hauteurs divines, tantôt se replier sur les infirmités humaines et prêter à l'Eglise le concours du ministère le plus zélé, le plus désintéressé et le plus secourable.

Ce ministère pourtant ne va pas, aux yeux de tous, sans reproche. Et il est plaisant de voir comment certains libres penseurs, pris d'une sympathie touchante pour le clergé séculier, croient devoir lui signaler, dans le clergé régulier, un rival dangereux, imaginent entre ces deux clergés une opposition sourde et fatale, représentent les religieux comme des hommes soumis au Pape, mais indépendants de toute autorité locale ou nationale.

Léon XIII, dans sa belle lettre au cardinal Richard, [1] dissipe en quelques mots ces absurdes fantômes. « Nous n'ignorons pas, dit-il, que, pour colorer certaines rigueurs, il en est qui vont répétant que les Congrégations religieuses empiètent sur la juridiction des évêques et lèsent les droits du clergé séculier. Cette assertion ne peut se soutenir, si l'on veut se rapporter aux sages lois édictées sur ce point par l'Eglise. En parfaite harmonie avec les dispositions et l'esprit du Concile de Trente, tandis qu'elles règlent d'un côté les conditions d'existence des personnes vouées à la pratique des conseils évangéliques et à l'apostolat, d'autre part, elles respectent autant qu'il convient l'autorité des évêques dans leurs diocèses respectifs. Tout en sauvegardant la dépendance due au Chef de l'Eglise, elles ne manquent pas, en beaucoup de cas, d'attribuer aux évêques son autorité suprême sur les Congrégations par voie de délégation apostolique. » [2]

---

[1] Lettre *Au milieu des consolations*, 23 déc. 1900.—Cf. *Le Livre blanc du Saint-Siège* sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat en France, ch. II.

[2] C'est la doctrine générale. Elle a reçu, lorsqu'il le fallait, des précisions lumineuses. « Il s'en faut, déclaraient en 1902 les évêques de France, que les Congrégations dites exemptes soient, en toutes choses, affranchies de l'autorité épiscopale. Leurs immunités sauvegardent la liberté de leur vie intime et de leur gouvernement intérieur. Dans leur action extérieure et publique, elles ne sont et ne peuvent être que les auxiliaires du clergé séculier, et conséquemment elles demeurent dans une grande mesure sous notre dépendance. En de récentes instructions, le Saint-Siège a pris soin de déterminer les points importants où cette juridiction de l'Ordinaire est maintenue et doit s'exercer à l'égard des Congrégations exemptes. Ces cas se refèrent justement aux circonstances où un gouvernement jaloux de ses droits pourrait conserver

Il n'y a donc, dans le développement normal et autorisé des instituts religieux, ni de quoi justifier les défiances du clergé séculier, ni surtout de quoi exciter les susceptibilités et provoquer les rigueurs ou les animadversions de la puissance temporelle.

Peu sûrs d'eux-mêmes sur ce terrain d'ordre moral, qui échappe trop manifestement, et en tout état social, à la juridiction civile, les adversaires des communautés religieuses se montrent plus confiants et engagent plus volontiers la lutte sur le terrain économique.

Promenant un regard scrutateur sur les trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, ils en mesurent la portée matérielle, ils en pronostiquent les conséquences diverses, et ils s'élèvent avec véhémence contre ce qu'ils prétendent être un triple péril pour la prospérité publique.

L'élément fondamental de cette prospérité ne consiste-t-il pas, en effet, dans la pleine et incessante mise en valeur des énergies vitales, et le vœu par lequel tant de jeunes gens de l'un et de l'autre sexe se dérobent, en chaque pays, aux fonctions et aux charges de la famille, n'atteint-il pas, à leur source même, la force et la fécondité des nations ?

Ainsi s'expriment ces économistes, fortement préoccupés de la multiplication des bras et des bouches, mais oublieux et insoucieux des intérêts primordiaux qu'implique et que sauvegarde le caractère particulièrement saint de l'état religieux. L'âme humaine et ses besoins, l'appel divin et ses exigences, le détachement, la soif d'idéal, n'entrent pour rien dans leurs calculs. Et pourtant, dans l'énonciation et dans l'appréciation des principes régulateurs de la vie, peut-on légitimement omettre ou impunément mépriser cette loi souveraine de l'esprit qui commande aux mouvements de notre nature, qui préside à l'orientation de nos pensées, qui domine et qui inspire le gouvernement de tout notre être ?

---

quelque ombrage : la fondation d'une maison dans le diocèse, les écoles publiques, les asiles, les hôpitaux et autres établissements de ce genre, la promotion de leurs sujets aux Ordres, la prédication, l'administration des sacrements, la consécration des églises, l'érection des confréries ou congrégations privées, la publication des livres. » (Pétition en faveur des Congrégations).

Au surplus, ce qui appauvrit le sang d'un peuple, ce qui dessèche et ce qui tarit les sources précieuses où se renouvelle cette sève nationale, ce n'est, disons-le sans crainte, ni le célibat voué par les moines, ni la chasteté gardée par les vierges : c'est le vice impuni, le libertinage éhonté, c'est la luxure et la débauche, dont le flot boueux noie tant d'êtres humains ; c'est encore, et c'est davantage (les hommes de bien en gémissent) l'abominable pratique, qui partout va se propageant, d'une stérilité voulue, préconisée, systématisée, à l'encontre des intentions les plus visibles de la nature et au mépris des lois les plus impérieuses de la morale. Et pour enrayer ce travail néfaste de dépopulation, que font ceux qui déclament avec tant de violence contre les religieux et contre les vœux ? N'est-ce pas, en vérité, dans leurs doctrines malsaines et dans leur politique impie et athée, bien plus que dans l'austérité virginale des couvents, qu'il faut chercher les causes effectives d'un mal si menaçant ?

Non, la vertu n'étouffe point les germes de vie. Fruit d'une foi courageuse, elle ne marque pas seulement, là où elle est en honneur, un haut degré d'énergie morale ; elle favorise et elle développe en une juste mesure la vitalité physique. [1] Mgr Giobbio a eu raison d'écrire : « Chez les peuples qui savent obéir à la loi de Dieu dans le mariage et aux appels de la grâce dans l'état réligieux, la population, loin de décroître, augmente en une proportion convenable. La virginité y maintient l'équilibre nécessaire et met au service des familles nombreuses et indigentes d'immenses trésors d'activité et de dévouement. »

C'est là, tout à la fois, l'enseignement d'une philosophie sociale éclairée et le langage sensé de l'expérience. Et, pour confirmer ces vérités d'observation, pas n'est besoin de sortir de notre pays. Nulle part, en effet, la fécondité de la race n'engendre, en des foyers mieux remplis, des générations plus robustes, et nulle part, non plus, les vocations religieuses ne se multiplient davantage et n'apportent au grand œuvre social une plus grande somme d'efforts soutenus, de commisération généreuse, de charité intelligente et dévouée.

---

[1] *Lez. di diplom. eccl.*, vol. II, p 453.

Malgré la pauvreté dont ils font vœu pour eux-mêmes, les religieux, par leur application et leur empressement au travail du corps et de l'esprit, forment partout un élément considérable de progrès et de richesse. L'incapacité de posséder ou d'administrer à laquelle, selon la loi commune de l'Eglise, ils se condamnent, et que reconnaissaient jadis tous les Etats chrétiens, démontrent de leur part un désintéressement digne d'éloges ; [1] elle ne signifie ni inaptitude ni inaction.

On leur reproche de thésauriser.

Parmi les biens qui s'amassent sous leurs mains, une quantité notable provient, sans doute, de la charité privée et publique, de legs princiers, de donations et de faveurs de toutes sortes ; mais une part très large doit aussi être faite à leur esprit d'économie et d'industrie, à l'activité merveilleuse qu'ils déploient, et dont le propre est de s'acharner aux tâches les plus ardues et d'utiliser toutes les heures et tous les moments de la vie.

C'est par cette tenacité laborieuse et industrieuse que d'antiques monastères ont pu conserver, enrichir, faire fructifier leurs propriétés foncières, et que d'autres se sont créé de puissantes et fécondes ressources. On a, de parti pris, singulièrement exagéré la valeur véritable de ces possessions et de ces ressources. [2] C'est une question de fait que nous n'avons pas à traiter ici. Il suffit à notre dessein de mettre en évidence le caractère hautement légitime et l'usage éminemment social des biens possédés par les Ordres et les instituts religieux.

« En admettant, observait Léon XIII, [3] que la valeur attribuée

---

[1] Voici comment un écrivain moderne fait ressortir le rôle social de la pauvreté monastique : « L'indigence volontaire vint se placer entre l'orgueil impitoyable de la richesse et le désespoir abruti de l'extrême besoin ; elle interdit au riche la critique dédaigneuse et sans pitié des causes de la misère ; elle releva le pauvre de l'humiliation qui pèse sur lui quand il est forcé de recourir à la compassion des autres hommes. Les ordres mendiants formèrent donc l'anneau qui joint les deux points extrêmes de la société, séparés par un abîme dans les pays non catholiques. » (Ch. Lenormant, *Des associations religieuses dans le catholicisme*, pp. 189-190).

[2] Voir, par exemple, la discussion autour du milliard-fantôme des Congrégations françaises (Cte de Mun, *Discours*, t. VII, pp. 185 et suiv. ; *Quest. act.*, t. LVII, p. 144, t. XCIV, pp. 302 et suiv.)

[3] Lettre au card. Richard.

à leurs propriétés ne soit pas exagérée, on ne peut contester que les Congrégations possèdent honnêtement et légalement, et que, par conséquent, les dépouiller serait attenter au droit de propriété. Il faut considérer, en outre, qu'elles ne possèdent point dans l'intérêt personnel et pour le bien-être des particuliers qui les composent, mais pour des œuvres de religion, de charité et de bienfaisance qui tournent au profit de la nation. » Et M. le comte d'Haussonville, accentuant avec vigueur la même pensée, s'écriait: [1] « En quoi consistent ces biens des Congrégations ? Est-ce que ce sont d'anciennes demeures seigneuriales magnifiquement restaurées ? Est-ce que ce sont des forêts où l'on chasse à cor et à cri ? Est-ce que ce sont des tirés de faisans ou des garennes de lapins ? Non, ce sont, tout le monde le sait, des hôpitaux, des hospices, des orphelinats, des refuges, où s'abrite toute une population souffrante et misérable ; et si dans le nombre se trouvent quelques monastères où de pieuses femmes vivent dans une oisiveté apparente, mais dans une contemplation pieuse, plus utile peut-être que beaucoup de nos agitations, savez-vous en ce moment ce qu'elles font ? Si ignorantes qu'elles soient des bruits du monde, elles savent cependant que quelque persécution les menace, et, suivant l'exemple de leur divin Maître, elles prient Dieu tout à la fois d'éloigner d'elles la persécution, mais, si elles doivent la subir, d'étendre sa miséricorde jusque sur leurs persécuteurs. »

Pour légitimer ces hostilités, on agite d'une main fiévreuse, sous les yeux pleins de convoitises du patronat bourgeois et du prolétariat affamé, le spectre de la mainmorte. Les communautés religieuses, par le renouvellement partiel et successif de leurs membres, jouissent d'une sorte de perpétuité. Les individus meurent ; mais les corps qui les renferment, et au sein desquels ces unités se succèdent, demeurent. Leurs biens, régis par une législation sévère et immobilisés entre les mains de personnes morales toujours les mêmes, ne connaissent ni la libre circulation du commerce ni le jeu éventuel des transmissions héréditaires.

[1] *Quest. act.*, t. LVII, p. 144.

Ce sont, disent et répètent les voix ennemies, des valeurs mortes et perdues pour la société.

Nous touchons, par ce côté de la question congréganiste, au droit qu'a l'Eglise de posséder des biens meubles et immeubles, et de les posséder sous la forme que requiert sa qualité d'être social durable et permanent. Ce droit, dans ses rapports avec la législation civile, fera l'objet d'une étude particulière.

Contentons-nous, pour le moment, d'observer que la mainmorte, considérée en elle-même, et dans les justes limites où nous la supposons contenue, n'est ni un mal qu'il faille supprimer, ni un danger qu'il soit besoin de prévenir.

Elle est l'apanage naturel et comme l'instrument obligé de toute organisation visant un but d'une durée indéfinie. L'Etat, les communes, les associations profanes libres et légalement reconnues, possèdent en mainmorte ; et personne ne s'en effraie. [1] Nous ne comprenons pas qu'un mode de possession, permis et inoffensif en des mains séculières, puisse devenir suspect par le fait seul que l'association possédante poursuit une fin religieuse.

Bien loin d'offrir, pour la société, le péril que l'on redoute, les biens de mainmorte, qu'ils appartiennent ou non à des maisons religieuses, sont un gage de prospérité. « La grande propriété foncière, dit l'abbé Moulart, [2] est indispensable au progrès social ; elle est un des plus puissants moyens de conservation, et une des bases les plus solides de la sécurité générale : il faut qu'il y ait dans la société des existences fortes et permanentes, toujours à même de faire les sacrifices qu'un avenir incertain peut à chaque instant exiger.» Par le travail constant et par les énergies variées et sans cesse renouvelées qui la fécondent, la propriété des corps religieux garde et accroît sa valeur. Son utilité semble circonscrite aux bornes mêmes de l'enclos des couvents. En réalité, elle se déverse, comme une vague fertilisante, sur le grand nombre de familles où les vocations se recrutent, sur l'infinité de pauvres, de malades, d'infortunés, secourus par la charité monastique, sur

---

[1] Le Cte de Mun, *Discours*, t. VII, pp. 202-203.

[2] *L'Eglise et l'Etat*, 4e éd., p. 575.

toutes les classes sociales qui, dans une si large mesure et de tant de façons diverses, bénéficient des œuvres congréganistes. [1]

Religieux et religieuses de tout nom et de tout pays ne cessent, dans l'intérêt commun, de se dépenser, eux et leurs biens. Et l'obéissance qu'ils vouent, loin de créer en eux, comme leurs adversaires le prétendent, une passivité aveugle, [2] et loin de ralentir leur ardeur pour le progrès spirituel et même matériel des peuples, ne fait au contraire qu'en activer la flamme. Par cette promesse, l'impulsion la plus virile, l'ébranlement le plus efficace se communique aux volontés résolues ; et, dans tous les instituts, la règle est un ressort puissant qui opère des prodiges.

Cette activité est telle que d'aucuns croient la voir, ambitieuse et envahissante, s'introduire jusque dans le domaine politique. Nouveau prétexte invoqué contre les Ordres religieux, et qui semble bien, de tous ceux qu'on allègue, le plus grave par les intérêts qu'il met en jeu, et le plus insidieux par le vague dont il s'enveloppe.

On oublie ou l'on feint d'ignorer que l'esprit des congrégations fondées ou autorisées par la hiérarchie catholique, n'est et ne peut être que l'esprit de l'Eglise elle-même. « Vivant sous des règles qui n'ont absolument rien de contraire à une forme quelconque de gouvernement civil, » [3] elles planent comme l'Eglise au dessus des contestations et des machinations de partis. Il peut sans doute arriver que des religieux et des prêtres, pour des raisons locales ou par entraînement personnel, fassent politiquement usage de leurs droits civiques. Ce n'est, en général, ni l'inté-

---

[1] Cf. Cavagnis, *Inst. jur. publ. eccl.*, l. IV, nn. 387-388 (3e éd.) ; Cte de Mun, *ouv.* et *t. cit.*, pp. 207-208.

[2] Dans sa lettre au cardinal Gibbons (22 janv. 1899), Léon XIII repousse avec énergie la distinction faite par les Américanistes entre les vertus *actives* et les vertus *passives*, et, s'armant de toute son autorité de Pape et de Docteur, il prend la défense des vœux de religion contre « ceux qui affirment que ces engagements sont tout à fait contraires au génie de notre époque, en tant qu'ils restreignent les limites de la liberté humaine ; qu'ils conviennent aux âmes faibles plutôt qu'aux âmes fortes, et que, loin d'être favorables à la perfection chrétienne et au bien de l'humanité, ils sont plutôt un obstacle et une entrave à l'une et à l'autre. »

[3] Léon XIII, lettre au card. Richard.

rêt ni le désir des hommes voués au culte divin de descendre dans l'arène poudreuse où les opinions et les factions se disputent la conquête du pouvoir.

Nous supposons qu'il ne s'agisse que de questions et d'aspirations purement politiques. Dès lors, en effet, que la foi et la morale entrent en scène, c'est le droit certain et inviolable de l'Eglise de combattre, par toutes les forces dont elle dispose et par toutes les influences qui lui obéissent, les mesures qu'elle croit dangereuses, et les hommes qui les patronnent ou qui les inspirent. Dans cette œuvre de défense, nécessaire et salutaire, comment s'étonner qu'elle fasse appel à ses fils les plus vaillants ou qu'elle en accepte le concours spontané et éclairé ?

Les instituts religieux sont, dans la grande armée chrétienne, une avant-garde choisie, disciplinée, toujours sur pied, prête à toutes les luttes et capable de toutes les bravoures. Les ennemis du vrai et du bien les redoutent; la religion et les âmes peuvent à bon droit compter sur leur savoir et sur leur dévouement.

L.-A. PAQUET, ptre.

LA CHINE NOUVELLE

LES CHEMINS DE FER

(Second article).

Le réseau du sud, s'étendant du Yang tze kiang au Yunnan, est loin d'être aussi avancé que le réseau du nord. On y compte quelques voies en exploitation, mais elles ne sont pas encore rattachées entre elles ni au système général des voies ferrées chinoises.

Dans la riche, populeuse et commerçante province du Kiangsu, une ligne part des forêts de Wusung, à l'entrée du Fleuve-Bleu, dessert Changhai, la métropole commerciale de la Chine, se dirige vers l'ouest

jusqu'à Soochow, la "Venise de l'Ouest", longe le Canal Impérial jusqu'à Chinkiang sur les bords du Yang tse kiang, d'où elle descend sur Nanking, la capitale de la province. Cette ligne, de 203 milles de long, a été construite et reste dirigée par la *British and Chinese Corporation.*

De Changhai part une autre ligne dite du Tche-Kiang. Elle est terminée jusqu'à Hangchow, la capitale de cette province et en construction vers Ningpo, sur la rive gauche du Yung-Kiang, à 15 milles de la mer. La concession de cette ligne à la *British and Chinese Corporation* donna lieu de la part de la "Jeune Chine" à une violente manifestation nationaliste et anti-étrangère, prélude de celle qui vient d'éclater dans toutes les provinces. Par les journaux, affiches, réunions, les étudiants et les notables du Kiangsu et du Tchekiang soulevèrent l'opinion ; ils ouvrirent des listes de souscriptions, envoyèrent à Péking une délégation officielle chargée de protester au nom des provinces. Il y eut des suicides 'patriotiques'; cinq notables offraient d'aller se tuer à Pékin dans les bureaux de la Légation d'Angleterre. Le gouvernement chinois se servit habilement de cette opposition pour annuler la concession accordée à la Société anglaise, mais comme l'argent faisait défaut, il décida l'emprunt à cette même Société. Celle-ci n'avait pas le contrôle suprême qui restait aux Chinois. Le résultat de ce nouveau contrat fut ce qu'on pouvait attendre. "Les Anglais, dit M. de Laboulaye, ont été tenus à l'écart dans la construction du Changhai-Hangchow-Ningpo, où les travaux faits sans ordre et d'une façon incomplète, par suite de l'incapacité et de l'inertie des Chinois qui s'en occupent, seront cause de dépenses énormes et amèneront un résultat déplorable."

Outre ces deux lignes, deux autres sont à mentionner pour ce réseau du sud : celle de Kowloon, en face de Hong-Kong ; l'autre chinoise, mais sous contrôle et avec capitaux anglais, rejoint la ville de Canton, à 89 milles à l'ouest. Cette voie a coûté le prix énorme de $27,796,929, soit une moyenne de $250,422.78 par mille. L'Angleterre, en s'imposant cette lourde charge, a voulu assurer, pour sa riche et puissante colonie, le terminus du Grand Central chinois, continuation du Péking-Hankow.

La ligne du Yunnan est une entreprise française dont l'initiative est due à M. Doumer. Sur ses instances le parlement français votait, le 25 décembre 1898, une loi autorisant la construction en Indo-Chine de la ligne de Haiphong à Laokay, et accordait une garantie d'intérêts à la Compagnie qui serait concessionnaire de Laokay à Yunnanfu. Le 10 août 1901, la Compagnie Française des chemins

de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan se constituait, et le 23 septembre, l'exécution des travaux était confiée à une société de construction formée de la Régie Générale et de la Société de Batignolles. Après bien des vicissitudes, la ligne atteignait le territoire chinois le 1er février 1906.

Dès lors, dit éloquemment M. Gelten, directeur général de la Compagnie, la confiance réchauffe le cœur de tous. Et emportés d'un même élan, dans une étroite collaboration, tous—ingénieurs, agents, ouvriers—Français, Italiens, Chinois et Annamites—creuseut, maçonnent, tissent la trame légère des hautes estacades métalliques, enjambent par des ponts hardis les abîmes où entre de hautes falaises les torrents se précipitent, posent les voies, outillent la ligne, font rouler les trains qui transportent en même temps que les éléments de construction—agents, ouvriers, matériel, outillage—les éléments de l'exploitation—voyageurs et marchandises. En dépit des pluies, des éboulements, des inondations et des tremblements de terre, en dépit des troubles politiques de 1908 qui faillirent se traduire par un désastre, l'entreprise progresse, irrésistible. Elle enlève plus de 16 millions de mètres cubes de terrassement dont 10 millions en rocher, édifie plus de 2000 ouvrages d'art, creuse 154 tunnels d'une longueur totale supérieure à 16 kilomètres, en excavant plus de 500000 mètres cubes de déblais rocheux et en construisant 100000 mètres de revêtements maçonnés. Et sur la plateforme obtenue par de tels travaux, la locomotive s'avance ; elle s'enfonce dans la partie inférieure de la vallée du Namti jusqu'à La-Ha-ti qui s'ouvre à l'exploitation le 15 juin 1908. Gravissant par rudes et multiples saccades les flancs escarpés du plateau yunnanais, elle finit par atteindre la ligne de partage des eaux du Fleuve Rouge et de la Rivière de Canton, qu'elle franchit à 1700 mètres au-dessus du niveau de la mer. De là, dévalant dans le vaste cirque de Mong-tseu, elle poursuit sa course qui s'accélère et continue à descendre jusqu'à Amichow. Puis, elle pénètre dans les gorges les plus souvent désertes, encaissées et profondes, parfois épanouies en plaines aux riches cultures du Pataho et du Tatchenho. Yilang est atteint le 10 janvier 1910.

C'est de Yilang où le Tatchenho se détourne brusquement à l'est, que prenant un dernier élan dans un suprême effort, la locomotive abandonne la vallée, se jette à l'ouest, attaque le massif montagneux qui sépare le bassin de la Rivière de Canton de celui du Yangtsekiang, et, franchissant la ligne de partage de leurs eaux à 2100 mètres d'altitude, se précipite dans la vaste plaine de Yunnanfu vers les bords du lac, où le 31 janvier 1910 elle atteint enfin son terminus aux portes mêmes de la Métropole commerciale de la Chine du sud-ouest. [1]

Cette ligne, de 535 milles de long, dont 291 en terre chinoise, a coûté à la France $32,100.000, soit $60.000 par mille.

Les quatre voies que nous venons d'énumérer sont les principales du réseau chinois au sud du Yang tze kiang. Il y a à ajouter pour

[1] *Echo de Chine*, 28 avril 1910, p. 687. Discours d'inauguration de la ligne du Yunnan.

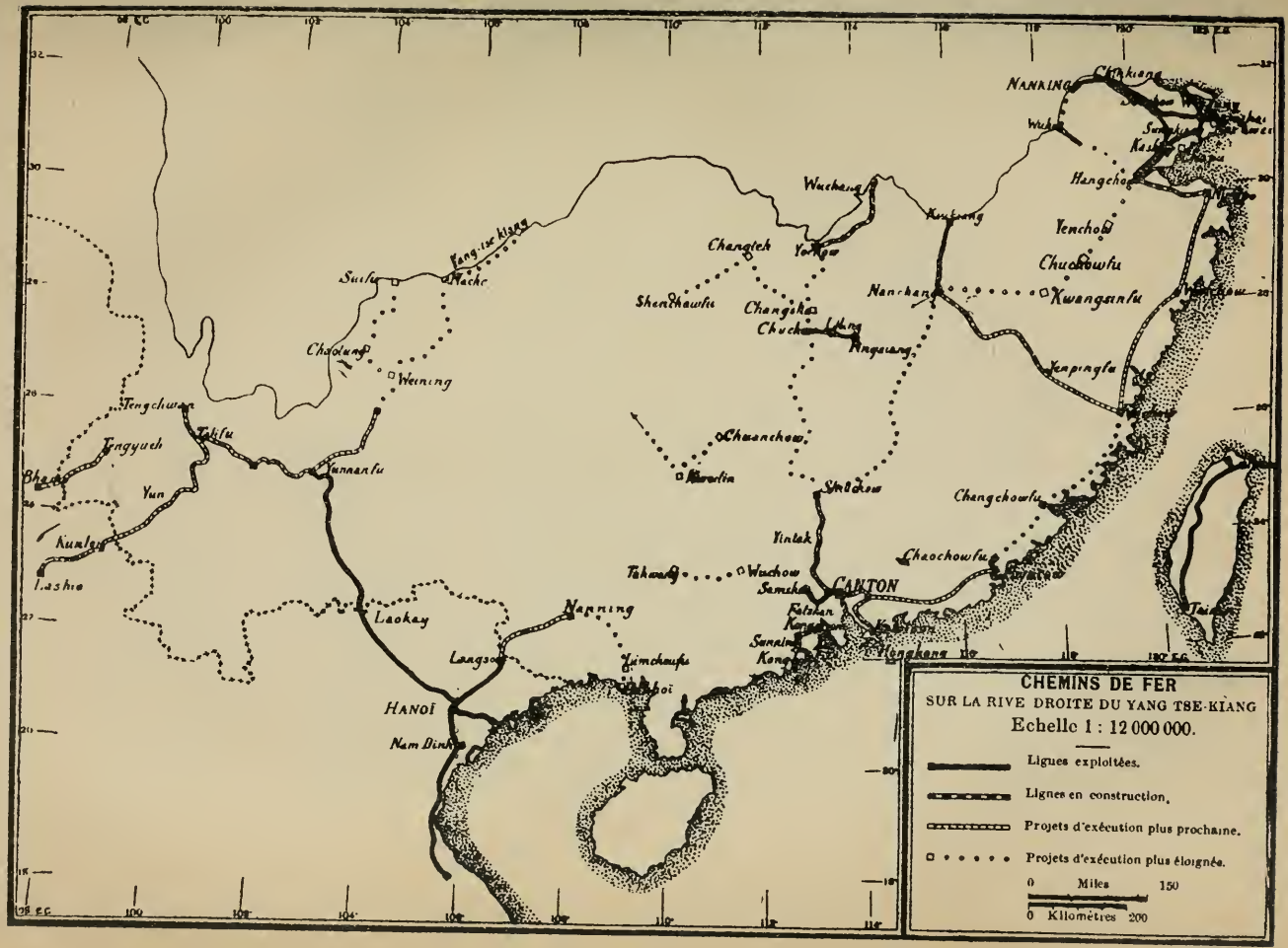
CHEMINS DE FER
SUR LA RIVE DROITE DU YANG TSE-KIANG
Echelle 1 : 12 000 000.
Lignes exploitées.
Lignes en construction.
Projets d'exécution plus prochaine.
Projets d'exécution plus éloignée.
0 Miles 150
0 Kilomètres 200
NANKING
Hangchow
Yenchow
Chuchowfu
Kwangsinfu
Yenpingfu
Changchowfu
Chaochowfu
CANTON
Wuchang
Changteh
Yochow
Shenchowfu
Changsha
Chuchow
Nanchang
Yintak
Wuchow
Samsha
Fatshan
Kongkong
Hongkong
Nanning
Langson
Yumchoufu
HANOI
Nam Dinh
Laokay
Yunnanfu
Tengchwan
Tengyueh
Yun
Kunlon
Lashio
Suifu
Chaotung
Weining
Yang-tse kiang

être complet 231 milles de lignes d'intérêt local : 25 milles de Swatow à Chaochowfu au nord du Kwantung, 30 milles de Canton à Samshui, 50 milles pour la voie de Sunning au sud de Canton ; 30 milles, au Foukien, de Amoy à Changchowfu ; 32 milles au Kiang-si, sur le bord du Fleuve-Bleu, vers Nanchang la capitale ; 64 milles de Ping-siang, à l'ouest du Kiang-si, à Chuchow sur les bords de la rivière Siang au Hounan : cette voie transporte le charbon et le coke destinés aux grandes usines de Hanyang.

La plus importante ligne de ce réseau sud, celle qui, par Hankow, doit relier Péking à Canton, est encore à construire. Il en est de même de tout le réseau de l'ouest qui doit se diriger vers le Seutch'oan et le Thibet. La raison de ce retard est toute dans l'attitude des provinces intéressées vis-à-vis du gouvernement central et des puissances étrangères.

La ligne Hankow-Canton avait d'abord été concédée à la *China American Development Company*. En 1904, à la suite de difficultés survenues avec la Compagnie, les notables et les marchands du Kwantung et du Hounan se mirent à la tête du mouvement tendant à obtenir la rétrocession de cette ligne au gouvernement chinois. Avec l'aide de Tchang-tche-tong, vice-roi du Houpeh, ils arrivèrent à leur fin et la ligne fut rachetée en 1905. Depuis lors, on organisa des *meetings*, on nomma et on cassa des directeurs, on protesta contre tout emprunt étranger, on leva des impôts, on dressa des plans mais sans combiner une action commune. Résultat : dans les trois provinces on parvint à construire 60 milles sur les 750 que doit compter la ligne. Quant à l'argent, il s'est volatilisé. Le *North China Daily News* écrivait :

> Des minutieuses enquêtes faites sur les agissements des Compagnies provinciales, il ressort clairement que la Compagnie du Kwantung a réussi à vendre 40 millions de dollars d'actions sur lesquelles 20 millions ont été payés ; les 20 millions sont dépensés. Au Hounan 5 millions de dollars ont été souscrits et payés. La Compagnie provinciale a dépensé les cinq millions et se trouve très endettée à l'heure actuelle.

Au Seutch'oan la situation n'est pas plus brillante :

> On ne connaît pas au juste le montant de la somme reçue par la Compagnie provinciale du Seutch'oan, mais on peut sans crainte d'exagération l'évaluer à dix millions de dollars : sur cette somme, trois ou quatre millions ont été perdus à Changhai, soit à cause du *krach* des banques chinoises, soit à cause des spéculations hasardeuses sur les caoutchoucs faites par la personne à qui les fonds avaient été confiés.

[1] Cité par *l'Echo de Chine* hebd, 21 juin 1911, p. 1021.

Telle était la situation quand le duc Tsai-tse fut nommé ministre des Finances et Cheng-Koung-pao, ministre des Voies et Communications. Ils décrétèrent de concert d'enlever aux compagnies provinciales la direction des grandes lignes et de la remettre à l'Etat, puis de faire un emprunt aux puissances étrangères. Le Régent se rangea à leur avis et, le 9 mai 1911, paraissait le fameux décret :

Nous croyons que la Cour Suprême sera très heureuse de posséder tous les chemins de fer principaux qui l'aideront beaucoup dans l'administration et pour obtenir le pouvoir central. Auparavant on a mal géré les affaires des chemins de fer à tel point que dans tout notre Empire elles sont en grande confusion..... Nous publions donc cet édit impérial informant tous qu'à l'avenir tous les chemins de fer principaux seront possédés par la Cour Suprême, que celle-ci s'empressera de faire terminer tous les travaux de ces chemins de fer principaux commencés par les marchands des provinces ; qu'elle autorisera le peuple à ne faire que les chemins de fer accessoires et que toutes les autorisations accordées auparavant aux marchands de faire les chemins de fer principaux dans les provinces sont annulées.

Des décrets subséquents réglementèrent dans le détail le mode de reprise et les compensations à offrir aux anciens actionnaires.

En même temps qu'il faisait décréter la nationalisation des voies ferrées, le ministre des Communications était l'instigateur de l'emprunt connu sous le nom de " Emprunt des quatre Nations ". Après de vives compétitions qui duraient depuis plusieurs années, l'Angleterre et la France d'abord, puis l'Allemagne, et enfin les Etats-Unis, formèrent un *consortium* financier pour fournir ensemble à la Chine les capitaux que réclame son développement. En juin 1911, le contrat pour un premier emprunt était signé. Il était de 6 millions de livres sterling destinées au Hankow-Canton. L'emprunt est remboursable en 40 annuités avec faculté pour la Chine de se libérer au bout de 10 ans, si elle le peut. Les revenus garantissant l'emprunt sont le *likin*, ou douane intérieure, et des taxes sur le sel et le riz dans le Houpeh et le Hounan. Le contrôle des fonds est exercé par un expert comptable nommé par les emprunteurs ; d'autre part, l'amour propre du gouvernement chinois est sauvegardé par les pouvoirs laissés au Directeur-Général nommé par la Chine.

Dans son ensemble, dit le *North China Daily News*, ce contrat doit être considéré comme très équitable. Le réel point faible de la combinaison est la valeur de la garantie offerte, laquelle va river aux pieds des Chinois cette chaîne si lourde du *likin* ou douane intérieure.

" En cette grave affaire, disait de son côté le *Capital and Com-*

merce, tout dépend de la capacité du gouvernement à se faire obéir des provinces". Cette capacité, le gouvernement ne l'eut pas.

A peine cette double mesure, nationalisation des voies principales et emprunt étranger, fut-elle connue qu'elle suscita dans les provinces du sud une opposition formidable. Commerçants, notables, lettrés, journalistes, orateurs, étudiants, conseillers provinciaux, membres du Sénat Provisoire entretinrent l'agitation et prêchèrent la résistance active à la politique du gouvernement. Celui-ci fut représenté comme livrant la Chine aux étrangers et préparant le démembrement de l'Empire. Cheng-Koung-pao était un "homme cupide, insolent, qui trahit la patrie, vole le peuple, trompe le Trône et viole les décrets. Les Chinois patriotes doivent le mettre à mort. [1] "

En vain le gouvernement promit-il de dédommager largement les intéressés, en vain délégua-t-il comme Directeur-Général un homme de haute autorité, Toan-fang, en vain menaça-t-il les mécontents d'une répression énergique : l'opposition resta irréductible. En septembre 1911, le Seutch'oan se souleva et les soldats firent cause commune avec les rebelles. Des troupes furent mandées de Ou tch'ang. Quelques-unes prirent la route de Tchengtou ; les autres restèrent dans la capitale du Houpeh ; on sait la suite : dans la nuit du 10 au 11 octobre, ces troupes se révoltaient et s'emparaient de la capitale ; le 12, Hanyang, puis Hankow, tombaient entre leurs mains. La révolution était en marche.

Le Trône commença alors la série de capitulations qui le mèneront peut-être—d'aucuns disent certainement—à la déchéance suprême. Le Sénat Provisoire, devenu, pour le moment, maître de la situation, mit en accusation le ministre des Communications. Le Régent se soumit et sacrifia Cheng-Koung-pao. Le 26 octobre un décret paraissait :

> Le motif de la révolution, y est-il dit, est la mauvaise politique menée par ce ministre.... Nous ordonnons qu'il soit immédiatement destitué de sa charge et qu'il lui soit à jamais interdit de se pourvoir d'autres fonctions.

Ce ministre, tout puissant la veille, tuteur de l'empereur, servait ainsi de bouc émissaire, et pour échapper à la mort devait s'enfuir de Péking sous la garde de soldats des Légations.

Quelle sera, au sujet des voies ferrées, la politique qu'adoptera le gouvernement—quel qu'il soit—qui présidera aux destinées de la Nouvelle Chine ?

---

[1] Circulaire des Associations du Hounan. *Echo de Chine*, 1 juin 1911.

Parmi les nombreux problèmes, dit le *China Times*, qu'il faudra résoudre au jour de la reconstruction, l'un des plus ardus est la question des emprunts étrangers pour les chemins de fer. 32,500,000 livres sterling ont été prêtés à la Chine par l'Angleterre, l'Allemagne, la France, les Etats-Unis, la Belgique et le Japon. Si la " Jeune-Chine " veut en outre reprendre le contrôle des voies construites et dirigées par les étrangers. C'est en plus de la première dette, 12,200,000 livres qu'il faudra payer à la France ; 9,478,840 à l'Allemagne ; 9 275,280 au Japon ; 13,920,500 à la Russie. Ces deux dettes forment un total de 64,674,120 livres sterling.

La Chine pourra-t-elle les acquitter ? République ou monarchie, peut-elle compter sur une administration honnête ?

L'auteur, après bien d'autres, en doute et prévoit pour l'avenir de très graves complications.

Souhaitons que ces prévisions, toutes fondées qu'elles paraissent, ne se réalisent pas. Souhaitons que la Chine trouve, pour la conduire sur les routes nouvelles où elle s'engage, les hommes d'Etat dont elle a tant besoin ; souhaitons qu'elle comprenne que l'aide des Puissances lui sera, longtemps encore, indispensable pour l'exploitation de ses inépuisables ressources ; souhaitons que le réseau de chemins de fer et de lignes télégraphiques dont elle commence à être sillonnée l'aide à entrer résolument dans la voie de tous les progrès, et que le 'char de feu' soit, dans cet immense empire, non un engin de guerre, de perversion et de mort, mais un messager de paix, un porteur de la civilisation chrétienne, un messager de la Bonne Nouvelle.

L. Davrout, S. J.

Tai-ming-fu, 3 décembre 1911.

[1] Estimations faites par M. de Laboulaye.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

Le *Tablet* et la question scolaire du Keewatin et du Manitoba. (À propos du *Tablet* du 6 janvier 1912.)

(*Second article*)

On a vu par notre dernière causerie [1] à quelle sauce le journal catholique anglais met la question des écoles bilingues de l'Ontario. Il y a de quoi édifier sur la sympathie qu'il nous garde et sur la mentalité dont il souffre parfois quand il traite des intérêts catholiques en dehors de son île. On dirait que certains écrivains qui y collaborent ont un catholicisme de rechange. Ils sont catholiques à peu près comme tout le monde quand les intérêts des catholiques anglais sont en jeu ; mais leur catholicisme se dilue facilement de politique, de chauvinisme anglais, de préjugé de race, de sottise libérale quand ils parlent des intérêts catholiques à l'étranger, au Canada surtout. Le catholicisme du *Tablet* a grandement souffert de l'influence des mœurs parlementaires et de l'esprit politique : il est trop anglais.

On a maintes fois accusé l'Angleterre d'avoir aidé de ses sympathies effectives les révolutionnaires et les bandits politiques qui ont bouleversé un grand nombre des Etats de l'Europe, tandis qu'elle sait maintenir en son île les principes d'ordre social qui en font la prospérité. Que cette canaille cosmopolite, qu'elle accueille avec tendresse, tant qu'elle ne conspire que contre les autres pays, essaie de se retourner contre elle et de faire en Angleterre ce que l'or anglais lui permet de faire en Italie, en Espagne, en Portugal et dans le reste de l'Europe, elle l'aura vite fusillée ou pendue haut et court : et elle aura bien fait. Mais pourquoi ce qui serait criminel en Angleterre et mériterait la mort, ne mérite-t-il en d'autres pays que des sympathies, des éloges et souvent l'appui de son or et de sa diplomatie ?..... Parce qu'elle s'appelle l'Angleterre. [2]

Les gens du *Tablet* sont des Anglais très catholiques, c'est très-sûr ; mais ce sont des catholiques très anglais, ce n'est pas moins certain.

---

1 *Nouvelle-France*, février, 1912.

2 C'est un propos que je cite, non un jugement que je porte.

Qu'on veuille abolir toutes les écoles confessionnelles en Angleterre, que le gouvernement anglais entreprenne de faire de toutes les écoles primaires subventionnées des écoles neutres en droit, et en fait protestantes ou athées, qu'il impose les catholiques pour le soutien de ces écoles et les contraigne d'y envoyer leurs enfants, ou de bâtir et entretenir à leurs frais d'autres écoles qui encore ne prépareront l'accès à aucune carrière, ils se lèveront pour défendre les droits du catholicisme et l'avenir religieux de leurs enfants. Mais que, dans une colonie lointaine, des écoles catholiques protégées par la loi et la constitution soient supprimées par une majorité inique et oppressive, que les parents catholiques soient contraints de payer leurs taxes pour le soutien d'écoles que leur foi condamne, et qu'ils ne puissent faire donner un enseignement catholique à leurs enfants qu'en construisant à leurs frais d'autres écoles, les catholiques du *Tablet* trouvent que c'est bien fait; que des catholiques mécontents d'un pareil sort sont vraiment bien exigeants ; qu'ils ont en substance tout ce qui leur est dû; et au lieu de défendre et de réclamer avec ardeur et zèle les droits de leurs coreligionnaires reconnus par le plus haut tribunal de l'empire, comme l'ont fait des protestants honnêtes et de bonne foi, ils étouffent le mieux qu'ils peuvent les plaintes des leurs et donnent toute leur sympathie à ceux qui aiment mieux nier l'injustice que la réparer.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous, catholiques du Canada, avons à nous plaindre de l'attitude étrange et odieuse du *Tablet* dans nos affaires religieuses, en particulier dans cette question des écoles du Manitoba sur laquelle il revient aujourd'hui avec tant d'inintelligence et d'inconsidération. Je trouve à son adresse dans un journal de Québec, vieux déjà de quatorze ans [1], quelques réflexions qui

---

1 *Le Courrier du Canada*, 24 février, 1898—L'article est intitulé : *Le « Tablet » et ses souffleurs*. En voici quelques lignes qui méritent d'être rappelées :

« L'article du *Tablet* n'est pas seulement parsemé de bourdes, il est de plus téméraire dans ses appréciations. Il tranche dans le vif, sans aucune prudence, au sujet de nos difficultés et de nos questions du moment. Sans respect et sans discrétion, il accommode l'Encyclique à la sauce libérale. Il l'interprète à sa guise, il la fait intervenir, de son autorité privée, dans l'affaire de Chicoutimi. Il lui fait dire ce que nos libéraux veulent y voir à tout prix. Il affirme que les concessions obtenues par M. Laurier au moyen de son compromis étaient "substantielles," ce qui est contraire à l'Encyclique. Il essaie tortueusement de montrer dans cet auguste document un blâme pour notre épiscopat, lorsque l'action de celui-ci est exaltée et louée avec effusion par le Saint-Père. En un mot, il fait, à l'usage de ses lecteurs anglais, tout ce que nos journaux libéraux font ici depuis des semaines pour empoisonner les lecteurs canadiens.

montrent bien que le *Tablet* est aujourd'hui ce qu'il était hier et que la question des écoles catholiques d'Angleterre survenue depuis ne lui a pas ouvert les yeux. Il viendra peut-être un temps où cette trahison des intérêts catholiques au Canada méritera les mêmes épreuves aux catholiques d'Angleterre. Dieu veuille les éloigner pour longtemps, même pour toujours! Mais si elles arrivent jamais, qui oserait dire que les catholiques genre *Tablet* ne les auront pas justement appelées sur leur pays? Nous espérons au moins que si pareil malheur leur arrive, il n'y aura pas une seule voix catholique au Canada qui ne sympathise avec eux, ne flétrisse l'oppression dont ils sont victimes et ne revendique avec eux tous les droits de leurs frères.

«Il y a trop longtemps que cela dure. Nous protestons, et nous nous plaignons du *Tablet* au *Tablet*. Il n'a pas le droit de maltraiter ainsi les affaires catholiques canadiennes. Et sa faute est d'autant plus grande que sa situation est plus considérable. Grand organe catholique de publicité en Angleterre, publié sous le patronage indirect de Son Eminence le cardinal Vaughan, il est tenu à une prudence et à une discrétion spéciales.

« C'est toujours une chose délicate pour un journal d'apprécier des événements et des hommes dont on est séparé par l'espace et les mers. Mais quand il s'agit de questions religieuses, des intérêts d'une Eglise dont on connaît mal la situation et les conditions particulières, la gravité de la matière rend la réserve plus impérative. Lorsqu'il s'agit surtout de juger les évêques d'un pays lointain, d'apprécier des faits à propos desquels ils ont pris une action et adopté une attitude dans l'exercice de leur juridiction pastorale, de traiter une question qu'ils ont traitée eux-mêmes dans des lettres épiscopales, on ne devrait pas perdre de vue qui l'on est, de qui et de quoi l'on parle. On devrait se rappeler que, si l'on doit l'obéissance à l'évêque sous la houlette de qui l'on vit, on doit le respect aux évêques de l'Eglise sœur, et que c'est peu respecter des évêques que de fournir des armes à ceux qui les dénigrent. On devrait enfin songer un peu à ce que nous appellerons la solidarité épiscopale, et ne pas oublier que, lorsqu'on est attaché par tant de liens à un archevêque et à un cardinal de la sainte Eglise romaine, il ne sied pas de se constituer, dans rop d'occasions, le complice ou l'écho des détracteurs masqués d'évêques et d'archevêques en communion avec cette même Eglise.

« Nous ne voulons pas être injuste. Le *Tablet* a parlé quelquefois avec bon sens de notre question scolaire. Mais presque toujours, à côté ou à la suite de la note juste, il a donné ou laissé donner la note fausse. Sans doute, il faut beaucoup d'études pour maîtriser à distance une question aussi sérieuse. Nous n'exigeons pas de lui ces études. Mais il est un moyen facile de ne pas errer. Si le *Tablet* ne peut, sans chopper, parler de nos affaires, eh, mon Dieu! qu'il se taise. Nous ne lui demandons pas d'abonder dans notre sens ; nous nous bornons à souhaiter qu'il n'abonde pas dans le sens de nos adversaires, dans le sens des écrivains et des personnages qui sont les pires ennemis de la hiérarchie catholique au Canada.

.....

«Que nos confrères du *Tablet* se tiennent sur leurs gardes. Si les écarts trop fréquents de direction commis par eux depuis dix-huit mois se répétaient davantage, leur feuille, très considérée jusqu'à ces derniers temps, tomberait dans le plus complet et le plus juste discrédit auprès des esprits dont ils doivent surtout priser l'estime et la sympathique adhésion.»

A propos des écoles du Manitoba et du Keewatin le *Tablet* se contente d'une information, mais combien grosse d'inexactitude et d'inconcevables appréciations de la part d'écrivains catholiques !—Lisons d'abord le texte entier :

Il semblerait encore, d'après le même correspondant du *Manchester Guardian*, qu'il y a danger de voir renaître la querelle des écoles du Manitoba.— " Les frontières du Manitoba sont sur le point d'être reculées et il est question que les écoles séparées, cest-à-dire les écoles catholiques romaines subventionnées par le gouvernement, devront être reconnues dans le territoire annexé. Ces écoles existent dans l'Ontario depuis cinquante ans. Dans le Québec les écoles non confessionnelles soutenues par les protestants sont subventionnées comme le sont aussi naturellement les écoles confessionnelles de la majorité catholique. Dans les autres provinces les écoles non confessionnelles seules reçoivent des octrois du gouvernement ». Sur ce point il ne paraît guère qu'il y aura beaucoup de difficulté. Si le Manitoba recule ses frontières, son système d'éducation sera certainement implanté sur le nouveau territoire. [1]

Je ne reproche pas au *Tablet* d'avoir emprunté du *Manchester Guardian*, encore qu'il eût dû ne pas prendre à son compte l'identité des *écoles séparées* et des écoles catholiques romaines. Mais quel catholique lui pardonnera non-seulement de n'avoir pas trouvé un mot à dire en faveur des droits des catholiques, mais d'avoir ajouté de son crû ces deux dernières phrases qui manifestement n'en font aucun cas ?

Tout le monde admirera avec quel désintéressement il parle des droits les plus chers des catholiques de l'une de nos provinces de l'Ouest, et avec quelle assurance égale seulement à son ignorance et à sa légèreté il juge et expédie d'un mot l'une des questions les plus délicates et les plus difficiles de la politique canadienne, de la solution de laquelle dépendent non-seulement les droits des catholiques du Keewatin et du Manitoba, mais le respect des droits des minorités dans toutes les provinces, celui de la constitution et des jugements

1 It would also seem, from a further statement of the *Manchester Guardian*'s correspondent that there is a danger of a revival of the Manitoba schools controversy. « The boundaries of Manitoba are about to be extended, and the point is raised that sparate schools—i. e. Roman Catholic schools receiving Government aid—will have to be recognised in the added territory. Such schools have existed in Ontario for fifty years. In Quebec the undenominational schools supported by Protestants are aided; as also, of course, are the denominational schools of the Catholic majority. In the other Provinces undenominational schools alone receive Government grants».—On this point it would scarcely seem that there should be much difficulty. If Manitoba extends its boundaries, its existing educational system should certainly be carried into the new territory.

(*Tablet*, jan. 6. 1912, p. 11)

de la justice souveraine de l'Empire, et avec eux la paix intérieure du pays, l'entente et l'union entre les races qui l'habitent et finalement la stabilité de la Confédération canadienne.

Evidemment le *Tablet* est ennuyé et ahuri de la résurrectiou possible et même probable de la question des écoles catholiques du Manitoba : il la croyait si bien morte et enterrée pour toujours par ses amis ! Même il avait été de l'enterrement, sans doute sur invitation spéciale, et il y avait été de sa bonne pelletée de terre : car c'est toute l'aide qu'ont reçue de lui les droits des catholiques du Manitoba. Et voilà qu'il entend dire que la morte va bientôt ressusciter. Cela se pourrait-il ?

Pourtant, elle avait été savamment étranglée et étouffée, cette question des écoles du Manitoba. Pour aveugler l'opinion catholique qu'on avait leurrée d'espérances trompeuses et de promesses hypocrites, on envoyait à Winnipeg un *catholique par accident de naissance* négocier avec Greenway au nom du gouvernement d'Ottawa l'abandon des droits des catholiques, et sur la promesse de quelques adoucissements précaires à la loi d'oppression, on criait à Ottawa et l'on faisait crier dans les journaux que les catholiques avaient obtenu satisfaction. Le *Tablet* lui aussi publiait que les catholiques étaient en substance rentrés dans leurs droits.

Pendant qu'on donnait aux oppresseurs à Winnipeg l'assurance que le fédéral n'interviendrait pas efficacement et ne tiendrait nul compte du jugement et de la direction du Conseil Privé, on demandait à Rome un représentant qui aiderait au gouvernement à rendre pleine justice à qui de droit en pacifiant les esprits. Et le représentant du Pape était à peine en route que le gouvernement fédéral se hâtait de régler toute la difficulté selon ses vues, avant toute négociation, pour mettre le diplomate devant un fait accompli sur lequel on ne pourrait plus revenir. Ce n'était que le commencement des feintes.

Pour sortir définitivement la question importune de la politique, le gouvernement faisait dire par tous ses scribes et ses parleurs qu'il avait rendu pleine et définitive justice à la satisfaction de toutes les parties. A Rome, il faisait espérer que le commencement de justice qu'il avait obtenu serait suivi de concessions plus importantes, qui peu à peu remettraient pratiquement les catholiques dans tous leurs droits. Mais il fallait le silence et la paix, sans quoi on perdrait les quelques avantages repris au Manitoba et l'on mettrait en péril les droits des catholiques dans les autres provinces. Surtout, il ne fallait pas que le Pape dise que justice n'avait pas été rendue et que les catholiques avaient droit à bien autre chose que ce qu'on leur avait

accordé. Mais s'il parlait quand même, il fallait qu'on fasse taire les catholiques sous peine de tout perdre. Surtout pas d'agitation !

Surtout pas d'agitation ! C'était très habile. Car en pays parlementaire une question qui n'est pas agitée est une question morte. Rome pourrait bien se plaindre d'avoir été trompée : on lui répondrait qu'on n'avait pas pu tout ce qu'on avait voulu ; et personne n'entendrait parler de ces revendications qui ne viendraient jamais au parlement ni dans la presse. On finirait bientôt par obtenir le silence des uns par intérêt, des autres par crainte, du plus grand nombre par lassitude ou par dégoût, et la question serait morte et bien morte, et personne ne pourrait la ressusciter.

Et voilà que cette morte menace de ressusciter au lendemain de la chûte de ceux qui croyaient l'avoir enterrée. On concevrait l'ennui des politiciens qui ont fait litière des droits des minorités pour se hisser plus promptement et plus facilement au pouvoir, de voir revendiquer, si non en voie d'être reconnus, des droits qu'ils n'ont pas su défendre, ou par égoïsme, ou par impuissance, ou par lâcheté. Cependant, ce premier mouvement de stupeur passé, ils devraient être heureux de trouver une occasion providentielle de réparer une faute qu'ils s'étaient exposés à rendre politiquement irréparable. Et s'ils savent enfin s'inspirer du véritable intérêt du pays et faire passer le droit et la justice avant tout calcul de parti, nous catholiques, nous remercierons Dieu de leur avoir permis d'effacer une des plus tristes pages de notre histoire politique. Mais qui pardonnera au catholique *Tablet* de se montrer plutôt ahuri et dépité de voir la possibilité d'une revendication sérieuse des droits de ses frères devant l'opinion et le parlement du pays, et de la condamner d'avance comme s'il avait à cœur de ne pas voir réparer efficacement et pleinement la criante et brutale injustice dont ils souffrent depuis vingt ans sans l'avoir nullement méritée ni provoquée ?

Quoi qu'il en dise, il semble bien inévitable, en effet, que le projet d'annexion du Keewatin au Manitoba ramène devant le parlement canadien la question des écoles catholiques du Manitoba que nos politiciens n'ont pas eu la sagesse de résoudre définitivement suivant la direction—on pourrait dire l'ordre—de la justice souveraine en 1897. [1] Peut-être au moment où ces lignes s'imprimeront elle sera

[1] C'est en effet le sens vrai du dernier jugement du Conseil Privé d'Angleterre. Quand le tribunal souverain a déclaré au législateur qu'un droit est lésé et qu'il a le pouvoir d'y remédier, celui-ci, qui n'a d'autre mission que de sauver les droits de tous les sujets, doit y pourvoir le plus efficacement qu'il peut sans autre sommation.

déjà en discussion, à propos des conditions mises ou à mettre par le gouvernement fédéral à l'annexion.

Et vraiment, je ne sais ce qu'il faut admirer le plus, de la sagesse de la Providence qui a sitôt fait de mettre les fins de ce monde au bout de leurs finesses, ou de la myopie de nos politiciens opportunistes, qui n'ont pas vu qu'en étouffant la question des écoles du Manitoba, au lieu de lui donner la seule solution définitive et sans appel indiquée par la constitution et la justice, ils l'ont ajournée à si bref délai pour la rendre encore plus compliquée et plns difficile. Même au point de vue du véritable opportunisme politique, la solution vraie, juste et constitutionnelle de la question scolaire du Manitoba aurait évité la crise scolaire des autres provinces de l'Ouest et celle du Keewatin aujourd'hui, la résurrection de la question des écoles du Manitoba. Si nos politiciens n'ont pas prévu cette résurrection inévitable et dans un avenir très prochain, il faut les plaindre et nous plaindre nous-mêmes de nous être donné de tels chefs; s'ils l'ont prévue, ils ont exploité le pouvoir à leur bénéfice au lieu de le faire servir à la justice et à la protection de tous les droits et de tous les intérêts légitimes, ce qui est la fin du pouvoir dans la société, et ils ont laissé à d'autres qui viendraient après eux le soin de jongler à leur tour avec cette difficulté politique, qui renaîtra sans cesse et ennuiera tous les gouvernement, tant que justice ne sera pas rendue.

La question des écoles du Keewatin, et la question connexe des écoles du Manitoba, serait cependant très simple si des deux côtés de la chambre on consentait à ne pas en faire une question politique, mais la discuter au mérite pour lui donner une solution toute conforme à l'esprit de la Confédération canadienne, qui termine les difficultés passées et prépare la solution des difficultés futures (1). Mais ce n'est pas le chemin indiqué par le *Tablet* qui y conduira.

Il ne s'agit pas d'annexer au Manitoba un territoire sauvage, entièrement inhabité et qui n'est présentement placé sous la garde d'aucune loi. Le Keewatin est habité; ses citoyens sont citoyens britanniques comme ceux des provinces et de tout l'empire, et leurs droits acquis sont garantis par une constitution qui ne relève pas de la législature manitobaine, mais du parlement fédéral. Ces deux pouvoirs doivent s'entendre sur les conditions légales de l'annexion, mais

[1] Il n'est pas besoin d'être prophète, en effet, pour prévoir qu'avant un demi-siècle, peut-être un quart de siècle, à mesure que l'importance proportionnelle des groupes ethniques et religieux se modifiera, des difficultés semblables et plus graves encore pourront surgir dans les anciennes provinces.

en autant que les droits acquis par les habitants et garantis par un acte du parlement ne seront pas violés par la loi d'annexion. Si donc dans le Keewatin les catholiques ont acquis le droit à leurs écoles confessionnelles subventionnées, et de payer leurs taxes scolaires uniquement pour ces écoles, les seules que leurs enfants puissent fréquenter, et si ce droit leur a été garanti par un Acte de la Constitution, en justice, il n'y a à la difficulté qu'une seule solution possible : celle qui reconnaîtra purement et simplement le droit des catholiques, je dis mieux, le droit absolu des minorités à leurs propres écoles et l'exemption des taxes pour les autres écoles. [1]

Il n'est même pas juste de dire que seuls les droits des catholiques ou des minorités seraient atteints si la loi d'annexion ne les garantissait pas directement ou indirectement contre les agressions possibles du pouvoir provincial. Dans toutes les provinces, en effet, et dans toutes leurs parties et tous leurs districts, la minorité pouvant être tantôt protestante et tantôt catholique, cette disposition de la loi actuelle du Keewatin (1875), reproduite de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord qui garantit ses écoles à la minorité quelle qu'elle soit, protège également les droits de tous les citoyens sans distinction de race ni de religion. C'est une disposition éminemment juste, inspirée par une très sage et très haute politique qui a voulu fonder ici un grand pays et un pays de vraie liberté.

Le correspondant du *Manchester Guardian* ne donne pas le vrai sens de la loi scolaire d'Ontario ni de la loi première du *Manitoba* conforme à la constitution (avant 1890).—La loi ne crée pas des écoles du gouvernement qui sont dites communes, et sont non confessionnelles, et des écoles séparées qui sont confessionnelles. Ce sont les municipalités ou districts scolaires qui forment un syndicat, imposent les contribuables, établissent et administrent les écoles. Si dans un district la majorité est protestante, l'école de la majorité sera neutre ou protestante comme il plait aux syndics de la majorité ; si, au contraire, dans un autre district, la majorité est catholique, l'école de la majorité sera catholique, et dans les deux cas, elle sera dite commune. De même, si dans un district où la majorité des contribuables est catholique, la minorité veut former un syndicat scolaire, elle le peut comme la majorité, mais comme elle se sépare de la majorité, ses écoles sont dites écoles séparées, et ces écoles sont ou con-

[1] Voir dans le *Devoir* du 13 février 1912. *Les écoles du Keewatin*—article de M. O. Héroux—où se trouve cité le texte de la loi du Keewatin.

fessionnelles ou non confessionnelles selon la minorité qui les soutient. [1]

Cette remarque n'est pas oiseuse. Elle montre que la situation légale de nos écoles catholiques dans l'Ontario est meilleure qu'on ne l'imagine souvent. Les catholiques n'y sont pas maîtres de leurs écoles en vertu d'une exception à la loi commune, et par une sorte de privilège contre le droit commun : pour les écoles primaires, au moins, ils sont aux yeux de la loi sur le même pied que tous les autres citoyens. Ce n'est pas une faveur que leur fait le gouvernement de leur laisser payer leurs taxes pour les écoles de leur choix et de leur accorder des subsides : ils y ont droit au même titre que leurs concitoyens protestants.

On voit par là combien est inexacte l'assimilation ou identification faite entre *l'école séparée* et *l'école catholique*. Partout où elle existe l'école séparée est de droit commun, et nulle part, elle n'est séparée parcequ'elle est catholique ou catholique parcequ'elle est séparée.

Ne disons pas que ce sont là des mots. Il suffit parfois d'un mot pour perdre la meilleure cause et il suffit parfois d'un mot pour la sauver.

Dans l'espèce, si nous plaidons la cause des écoles catholiques, nous plaidons pour nous seuls catholiques, et nous nous mettons sur un terrain où nous avons plus de chance de ne pas attirer la majorité. Si nous plaidons la cause des écoles séparées, nous nous mettons sur le terrain de droit commun, de la constitution, du droit naturel, et nous plaidons pour tous nos concitoyens sans distinction d'origine et de croyance. C'est un terrain sur lequel un bon nombre de nos concitoyens seront prêts à nous suivre et serviront notre cause plus efficacement que nous-mêmes.

Sans doute, il y a dans les provinces de langue anglaise un sentiment d'hostilité contre les écoles confessionnelles. La majorité protestante n'en voit pas toujours la nécessité pour ses enfants, ni même la possibilité, à moins que l'enseignement religieux se limite à un christianisme qui n'a ni dogme ni morale nettement définis. Il faut aussi mettre une bonne part de cette hostilité sur le compte des ministres protestants qui soufflent le fanatisme et les passions religieuses, pour se donner un peu d'influence sur la foule plus facile à préjuger qu'à éclairer ; sur le compte des francs-maçons, dont toutes

[1] On voit par là combien l'école commune d'Ontario diffère de l'*école publique* des Etats Américains et des *écoles publiques* du Manitoba établies par la loi de 1890.

les sympathies sont pour les écoles neutres et laïques dans le sens moderne du mot, c'est-à-dire soustraites à toute influence religieuse ; sur le compte de politiciens sans principes et sans sincérité, qui veulent capter le vote des orangistes et des protestants surchauffés par les prêches et les journaux, surtout en temps de fièvre électorale. Mais, c'est triste à dire, les pires ennemis des écoles catholiques dans l'Ouest et dans l'Ontario ne sont peut-être ni des ministres protestants, ni des orangistes, ni des francs-maçons, ni des politiciens. Le *Tablet* comprendra-t-il ? Il est possible de parler plus clairement encore et, si c'est nécessaire pour mettre la situation dans son vrai jour, d'illustrer par des faits ce triste côté de la question des écoles catholiques.

Quoi qu'on en pense, l'histoire dira que, si les écoles catholiques n'ont pas été rétablies au Manitoba et si les catholiques des nouvelles provinces de l'Ouest ont été ensuite (1905) dépouillés légalement mais injustement de leur droit à leurs écoles confessionnelles, c'est au grand nombre de nos politiciens et journalistes soi-disant catholiques que nous le devons autant qu'à un gouvernement insoucieux de la justice, qui a oublié que le pouvoir a pour mission de protéger le droit des faibles contre les forts, et non pas de faire la volonté des puissants et des forts contre les faibles.

Il faut dire à l'honneur de nos frères protestants, que plusieurs d'entre eux, par esprit de justice, par respect de la Constitution et de la justice souveraine d'Angleterre, et aussi par l'élévation d'un sens politique et patriotique, qui sait voir l'intérêt du tout dans celui de la partie et la paix de l'avenir dans la solution équitable des difficultés présentes, ont mis déjà et mettraient probablement encore plus de zèle et de fermeté à défendre et à revendiquer les droits des nôtres, que la plupart de nos politiciens catholiques. Je le dis, non sans rougir : si l'appel était fait aujourd'hui même en faveur des droits des minorités quelles qu'elles soient, appel basé non sur les principes religieux, mais sur la Constitution interprétée par le Conseil Privé d'Angleterre, sur l'équité et le droit naturel, c'est peut-être parmi eux qu'on trouverait le plus grand nombre d'hommes qui jugeraient la cause au mérite, et non au seul point de vue de l'intérêt exclusif d'un parti. Que les catholiques soient unanimes à revendiquer les droits des leurs sur le terrain constitutionnel, un grand nombre d'Anglais protestants, les uns par amour de la justice et par respect de la Constitution, les autres pour sortir définitivement de l'arène politique une question irritante, embarrassante pour tous les gouvernements qui se succèdent à Ottawa et dans les provinces, et qui n'en sortira jamais autrement, se joindraient à eux pour voter la réparation nécessaire. Mais qui pour-

rait promettre que, si la juste réparation était proposée par un protestant, elle serait votée unanimemant par les députés catholiques sans distinction de partis ? L'attitude étrange du *Tablet*, qui a sûrement des souffleurs parmi les catholiques de notre pays, montre trop la mentalité d'un certain nombre des nôtres et de quels votes ils seraient capables.

Pour le *Tablet* l'annexion du Keewatin au Manitoba est la chose du monde la plus simple, et la question des écoles confessionnelles établies déjà dans ce territoire et garanties par les lois fédérales de 1875 (insérées dans les statuts de 1906,) ne saurait prêter aucune difficulté sérieuse de droit naturel ou constitutionnel. Si le Keewatin est annexé au Manitoba, pour former avec lui une même province, les lois du Manitoba deviendront par le fait même lois du Keewatin, y compris la loi scolaire. Or, la loi scolaire du Manitoba a supprimé les écoles confessionnelles. Donc, par le fait même de l'annexion, les écoles catholiques seront supprimées.

C'est simple et concluant, pour quelqu'un qui ne connaît pas les éléments de la question. Mais pour quelqu'un qui connaît et les droits incontestables des minorités du Keewatin, et l'illégitimité non moins incontestable de la loi manitobaine au moins dans sa partie qui méconnaît les droits des minorités, la conclusion n'emboîte pas si aisément.

Ce qui se fera, je ne puis pas le dire. Pas plus que le *Tablet*, je ne connais les intentions du gouvernement d'Ottawa, ni celles du gouvernement de Winnipeg sur les conditions de l'annexion projetée. Ce que je sais et ce qu'il faut dire, c'est que ces conditions ne sauraient en droit relever uniquement du caprice des gouvernements et de l'arbitraire du parlement.

Encore une fois, le Keewatin n'est pas simplement une terre à bois ou une terre à culture, dont le gouvernement fédéral est le seul propriétaire et qu'il peut céder à qui il veut, à tel prix qu'il agrée et que l'on convient de lui payer. C'est un territoire organisé, peuplé en partie du moins d'hommes libres et civilisés, citoyens britanniques tout autant que ceux qui font des lois à Ottawa et à Winnipeg, et ces hommes ne peuvent être cédés sans leur agréement, et leurs droits acquis, garantis par la Constitution, ne sauraient leur être enlevés sans leur consentement.

Ces considérations ne sont pas venus à l'esprit du *Tablet*. Les catholiques du Keewatin, ou mieux la minorité quelle qu'elle soit, ont-ils des droits acquis et garantis par la Constitution ? Il ne se le demande pas. La législature de Winnipeg et le parlement d'Ottawa

ont-ils jurisdiction pour régler seuls les conditions de l'annexion, sans tenir compte des droits acquis et garantis par la loi du pays ? Il ne l'examine pas davantage. C'est tout simple : les deux gouvernements trafiqueront entre eux du territoire et de ses habitants comme s'ils étaient une simple valeur marchande, et parce qu'on n'aura pas tenu compte des droits des citoyens, ces droits n'existeront plus.

Mais si les catholiques du Keewatin allaient s'imaginer qu'ils ne sont pas absolument la chose du gouvernement d'Ottawa, dont celui-ci peut user et abuser à son gré, et qu'on ne peut pas les donner ou les vendre, sans autre condition que celle du bon plaisir ou du prix qu'on y met, comme on vend un troupeau avec la terre qui la nourrit ? Et s'ils allaient croire qu'ils ne peuvent pas être acquis de même par le Manitoba ? Et s'ils s'avisaient une fois annexés de réclamer devant la justice souveraine d'Angleterre des droits que ni Winnipeg, ni Ottawa ne pourraient légitimement supprimer, voit-on les conséquences de cette politique simpliste qui supprime toutes les difficultés en n'en tenant aucun compte, et qui concilie tous les droits en n'en-respectant aucun ? C'est la politique du *Tablet*. Quelle invitation aux politiciens d'Angleterre de supprimer eux aussi les difficultés de la question scolaire, en ne tenant aucun compte des droits des catholiques anglais, qui ne sont pas plus certains que ceux des catholiques du Keewatin reconnus et garantis par une loi !

Du côté du Manitoba également la situation simpliste du *Tablet* souffre quelque difficulté. Ni au point de vue du droit naturel, ni au point de vue du droit constitutionnel, la loi scolaire du Manitoba n'a les conditions d'une vraie loi et ne peut être maintenue telle quelle, même avec quelques adoucissements pratiques, sans injustice et sans tyrannie, dans les limites actuelles. Au lieu donc du droit d'imposer sa législation scolaire telle quelle à toute partie de territoire qu'il plaira au gouvernement d'Ottawa de lui annexer, le Manitoba a le devoir d'amender sinon de rappeler sa loi scolaire, au moins cette partie qui supprime les droits des minorités, laquelle a été jugée inique par le tribunal souverain de l'empire. Non-seulement le parlement fédéral ne peut pas autoriser le Manitoba à étendre au Keewatin après l'annexion sa loi scolaires actuelle, mais il a le devoir de faire rendre enfin pleine et entière justice à la minorité opprimée, par toute mesure qui fera efficacement cesser les griefs des citoyens lésés.

Le remède le plus radical, et qui mettrait en sécurité plus grande les droits de la minorité contre tout attentat du pouvoir

provincial, serait une loi fédérale conforme à la direction du Conseil Privé, retablissant la minorité manitobaine dans les droits dont elle a été injustement spoliée. En 1896, il avait fallu y recourir devant l'obstination du gouvernement Greenway qui avait tout intérêt à tenir en échec le gouvernement d'Ottawa dont il avait comploté la chute. Inutile de rappeler comment la loi réparatrice ne fut jamais loi, et comment depuis, sans loi réparatrice, un autre gouvernement n'a rien réparé.

Aujourd'hui, les circonstances sont changées à Winnipeg et à Ottawa et rendent possible ce qui ne l'a pas été ou n'a pas paru l'être aux divers gouvernements qui se sont succédé depuis vingt ans. Que les administrations précédentes fussent en grande partie responsables des difficultés de la situation qu'elles avaient faites, il n'est pas possible de le nier ; mais il leur avait été plus facile de faire naître les difficultés que de les résoudre.

Seule une diplomatie confiante à l'excès, et trop ignorante des dessous de notre politique, a pu attendre du gouvernement Greenway qu'il rappellerait ou amenderait la loi scolaire qu'il avait fait passer au mépris de la parole donnée, de la Constitution et de toute justice, d'autant qu'il ne l'avait pas préparée et présentée sans la complicité des chefs de son parti dans tout le pays, lesquels y voyaient sinon un moyen, an moins une excellente occasion de renverser le parti au pouvoir à Ottawa pour s'y installer à sa place. De son côté, le ministère libéral installé à Ottawa en 1896, en dépit de toutes les belles promesses faites aux électeurs catholiques pour capter leur confiance et leur vote, après avoir combattu avec acharnement toute intervention efficace du fédéral dans les affaires manitobaines, ne pouvait exercer une pression sérieuse et efficace sur ses amis de Winnipeg, ni songer à briser par une loi fédérale cet instrument d'iniquité et d'oppression créé à son profit et avec l'approbation et l'appui moral des chefs du parti, sinon sur leur suggestion. [1]

Depuis, il est vrai, le Manitoba s'est débarrassé des Martin et des

[1] Il y a toute une page encore inconnue du public et très intéressante qu'il faudrait intituler : " L'origine politique de la question des écoles du Manitoba." Feu W.-A. Blumhart m'en fit, en 1897, une histoire très nette et très précise. J'en ai noté les points principaux. Malheureusement je, n'ai pas pris copie d'une lettre manuscrite d'un chef politique à un journaliste de son parti, que mon interlocuteur me fit lire et qu'il portait toujours sur lui avec l'intention de la lancer dans le public quand l'heure serait venue. Evidemment, l'heure n'est pas venue, et je ne sais qui a hérité de cette lettre qui serait un document de première valeur.

Greenway. Les hommes nouveaux arrivés au pouvoir à Winnipeg ont trouvé une situation faite, l'opinion protestante dans la province surexcitée par dix années de luttes et de discussions, le pouvoir central à Ottawa plutôt hostile et nullement disposé à les aider à résoudre des difficultés dans lesquelles ils n'avaient été pour rien. Si équitables et bien intentionnés qu'ils fussent, ils étaient politiques, et les politiques d'aujourd'hui, même droits et honnêtes, ne sont pas nécessairement des chevaliers. Pouvait-on leur demander tout de suite par voie législative la réparation de l'injustice commise au risque non-seulement de perdre le pouvoir, mais de mettre la minorité dans une situation plus périlleuse que celle où ils l'avaient trouvée ? Ne valait-il pas mieux, dans l'intérêt de tous, tirer le meilleur parti possible de la situation faite et attendre que la Providence, qui n'abandonne jamais les faibles et les opprimés, suscite une occasion qui oblige les hommes politiques de Winnipeg à remettre la question à l'étude et à chercher une solution définitive aux difficultés ?

Mais les circonstances sont changées. Les deux gouvernements de Winnipeg et d'Ottawa sont en relations de bienveillance et de sympathie. S'ils sont intéressés à ne pas se susciter l'un à l'autre des questions embarrassantes qui puissent compromettre leur stabilité, ils sont dans les meilleures conditions pour s'aider par une entente amicale à résoudre une difficulté qu'ils ne peuvent éviter et à la sortir pour jamais par une solution équitable de l'arène politique fédérale et provinciale.

L'hon. M. Roblin ne peut pas oublier qu'en 1890 tous les députés de son parti ont protesté unanimement contre la violation des droits scolaires de la minorité manitobaine et en ont appelé avec celle-ci à la justice souveraine. S'il est l'homme droit et sincère et l'esprit large qu'on nous dit, il n'aura pas un instant la pensée de faire pour la minorité du Keewatin ce que ses prédécesseurs ont fait pour la minorité du Manitoba. Après le dernier jugement du Conseil Privé, il n'y a plus de doute possible sur le droit des catholiques à leurs écoles confessionnelles et à l'exemption des taxes pour les autres écoles ; il n'y en a pas davantage sur le devoir des pouvoirs publics de réparer l'injustice commise envers la minorité manitobaine. Pour un homme d'Etat qui est vraiment digne de garder le pouvoir et qui comprend pourquoi il l'a reçu, la ligne de conduite dans les circonstances est toute tracée : il ne peut ni consentir à violer des droits constitutionnels de la minorité du Keewatin encore intacts, ni tolérer davantage l'oppression des mêmes droits dans la partie ancienne de la province. Il doit vouloir l'égalité et l'uniformité dans toute sa province, mais

l'égalité et l'uniformité dans la justice et le respect des droits de tous, non l'égalité et l'uniformité dans l'injustice et l'oppression.

Pour les deux gouvernements, celui d'Ottawa et celui de Winnipeg, l'occasion est belle de prouver que la justice sociale n'est pas un vain mot.

Quelque moyen pratique que l'on prenne pour résoudre les difficultés présentes et prévenir les complications à venir, la réparation complète et définitive de l'iniquité manitobaine s'impose, même si les opprimés ne continuaient pas de réclamer. L'occasion est unique. Il y va de la paix et de la sécurité non-seulement du Manitoba, mais du pays tout entier. La confédération canadienne n'aura de chance de durer et de grandir qu'à la condition que, dans toutes les provinces, les diverses races puissent vivre les unes avec les autres dans le respect mutuel des droits de chacune, et dans le même dévouement aux intérêts communs de toutes.—Tous les catholiques regretteront comme nous qu'un journal comme le *Tablet* n'ait pas su le voir et n'ait pas trouvé l'opportunité de le dire.

RAPHAËL GERVAIS.

19 février 1912.

SÈVE CATHOLIQUE ET FRANÇAISE

SOUVENIR DU JUBILÉ DE L'ASSOCIATION SAINT-DOMINIQUE DE LEWISTON, ME., LES 3, 4 ET 5 OCTOBRE 1911 [1]

Les œuvres du bon Dieu sont ordinairement modestes dans leurs débuts, mais elles possèdent en elles-mêmes une vertu cachée qui

[1] On sait que Lewiston est une petite ville manufacturière de l'Etat du Maine, à moitié française, et que la paroisse Saint-Pierre et-Saint-Paul a été confiée aux Pères Dominicains par Monseigneur Hcaley, évêque de Portland, en 1881. Le Révérend Père Mothon, si avantageusement connu à Québec, et dont on n'a pas encore oublié les éloquentes prédications, fut le fondateur de cette mission de son ordre.

leur permet de croître et de grandir, pourvu que les hommes ne les foulent pas aux pieds dès le commencement. Le plus petit des grains de semence, le grain de sénevé, est devenu le symbole des œuvres fondées par l'Eglise, bien plus, il est le symbole de l'Eglise elle-même.

Loin de nous la pensée de vouloir assimiler à cette divine institution l'œuvre dont nous parlons en ce moment, mais comme celle-ci est une œuvre religieuse, elle participe des mêmes privilèges. On ne peut nier qu'elle ait eu sa part dans l'augmentation et la conservation du royaume de Dieu, là où elle a pris naissance et où elle a vécu.

Elle fut réellement une œuvre modeste, essentiellement modeste dans son origine, par le petit nombre de ses membres, par leur qualité de jeunes gens, et par le but proposé qui était de les réunir le soir après leur journée de travail afin de les soustraire aux dangers de la rue. Tout cela le dit assez. Mais quand, au premier dimanche d'octobre dernier, on saluait et on applaudissait la société qui passait sur la rue, on saluait et on applaudissait non-seulement des jeunes hommes à la tenue digne et distinguée, à l'air franc et loyal, mais encore et surtout, des apôtres qui proclamaient bien haut qu'il est bien d'être bon, et qui en inspiraient la pensée et le désir.

L'Association Saint-Dominique a bien fait de célébrer avec pompe cet anniversaire si glorieux pour elle. D'abord, il est rare qu'une organisation de ce genre atteigne un âge aussi avancé, car elle est peut-être, dans toute la Nouvelle-Angleterre, la seule qui ait reçu la bénédiction d'une aussi longue vie, et résisté avec un aussi grand succès aux difficultés inhérentes à une telle œuvre ; mais surtout cette fête, dont le programme fut si bien élaboré et si parfaitement exécuté, était toute une démonstration par elle-même. On ne pouvait, en effet, donner une idée plus fidèle et plus complète de la nature de cette société et de ses moyens d'action. Nous y avons vu, groupés comme dans un faisceau lumineux, les éléments principaux qui ont fait sa vie jusqu'à ce jour, et nous pouvions en admirer le jeu si libre et si facile, si actif et si fécond depuis un quart de siècle.

Nous rappellerons donc d'abord le souvenir des fêtes du jubilé ; puis nous jetterons un coup d'œil sur l'histoire de l'association ; enfin nous dirons pourquoi elle a réussi et quelle influence elle a exercée sur la vie sociale et religieuse de cette paroisse franco-américaine de Lewiston.

De la lecture de ces pages se dégagera sans doute la preuve de l'opportunité et de la nécessité des œuvres de ce genre, et nous

aurons, en même temps, sous les yeux un bel exemple de la poussée de cette sève catholique et française qui nourrit les rejetons du grand arbre canadien transplanté dans ce pays cosmopolite.

I

Les Fêtes, 3, 4 et 5 octobre 1911.

De grand matin, le dimanche, premier octobre, en la fête solennelle du Rosaire, le plus grand nombre des Dominiques [1], dans l'église de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul, étaient venus prendre part à une communion générale. On ne pouvait commencer d'une manière plus pieuse et plus édifiante, ni plus conforme à l'esprit de leur société, l'exécution du programme des fêtes qui devaient durer trois jours. Tout à l'heure, nous les verrons revenir tous ensemble, en corps, avec tout l'éclat dont ils sont capables, pour assister à une messe solennelle d'action de grâces.

En effet, vers les 9 heures, on les voit déjà se grouper au quartier général de l'œuvre, en attendant l'heure du départ pour l'église. Ils arrivent de tous côtés, les uns avec leur instrument de musique sous le bras, d'autres l'épée au côté. Ce sont les musiciens et les membres de la Garde d'Honneur : ils portent l'uniforme si simple, mais si élégant, de leur corps respectif; enfin, autour d'eux, se réunit le gros des membres de la société qui n'appartiennent ni à l'un ni à l'autre de ces groupes, avec l'insigne de l'Association piqué au revers de l'habit. Bientôt les rangs se forment, et le défilé commence ; mais telle est la haute estime dans laquelle on tient cette jeunesse que la population s'est massée sur son passage. On applaudit les éclatantes fanfares de sa musique qui sonnent plus vibrantes que jamais, et l'éclair des épées de la garde qui répond par un salut militaire au bienveillant accueil de la foule. Les délégations nombreuses des sociétés sœurs, patriotiques ou mutuelles, font à l'Association l'honneur d'une belle escorte.

En pénétrant avec elle dans le temple nous ne pouvions nous défendre d'une sensation forte et délicieuse, car nous nous trouvions en présence d'un groupe de jeunes hommes vraiment religieux, dont la paroisse peut être fière à juste titre, mais qui sont en même temps une puissance pour le bien. Le prédicateur choisi pour la circon-

[1] Désignation populaire et charmante des membres de l'Association Saint-Dominique.

srance, lui-même très au courant des faits et gestes de la société Saint-Dominique, sut bien le faire comprendre. Il avait pris pour texte ces paroles du psalmiste : *Laudate, pueri, Dominum.*—« Enfants, louez le Seigneur. » « Dieu vous a élus pour glorifier son nom et le faire connaître autour de vous ; rendez-lui les actions de grâces les plus sincères et les plus ardentes, car le ciel a béni votre bonne volonté et vos efforts persévérants.» Il rappela le nom du fondateur de l'Association, le Révérend Père Duchaussoy, dont l'esprit apostolique, toujours en alerte, avait établi cette œuvre « pour le bon Dieu ». Vingt-cinq années de vie active et féconde sont une preuve manifeste que la pensée du fondateur a été comprise, et par sa clairvoyance n'a pas été trompée quand il osa confier une pareille mission à la jeunesse catholique et française de Lewiston.

A l'autel officiait le Prieur des Dominicains d'Ottawa, [1] venu tout exprès pour offrir l'hommage de sa présence aux jeunes gens qui lui avaient jadis montré un si profond attachement. La partie musicale de la messe, confiée au chœur de l'orgue composé en grande partie de Dominiques, aidé et soutenu par un petit orchestre tiré de la *musique dominicaine*, fut exécutée avec un entrain et un brio tout-à-fait remarquables—on le devine sans peine—« si bien, disait-on, que les voûtes de notre église ont rarement résonné des accords d'une harmonie » que j'oserai qualifier d'aussi sincère et aussi cordiale.

Après la messe, nouveau défilé à travers les rues de la ville, nouveaux applaudissements et nouvelles ovations, puis retour au quartier général. Les fêtes débutaient très bien. La satisfaction de tous se lisaient sur les figures épanouies.

***

Le soir du même jour, la fête se continue, mais ailleurs, cette fois-ci dans les salles de l'Association Saint-Dominique : les jeunes gens ont invité leurs parents à une petite séance préparée spécialement pour eux. C'est une heureuse et délicate pensée qui permet d'associer de temps à autre les familles à la vie de la société, car la visite de cette belle institution où leurs enfants se recréent et se reposent inspirera sans doute plus de confiance et dissipera bien des inquiétudes ; elle répondra mieux aux objections que l'on ne manque pas de faire contre ces œuvres, sous prétexte qu'elles nuisent à l'esprit de

[1] Lui aussi un ancien directeur de l'Association.

famille. Mais qui donc osera prétendre qu'elles ne sont pas nécessaires dans ce pays, étant donné qu'il est à peu près inutile de songer à retenir les jeunes gens à la maison le soir après le dernier repas ? N'est-ce pas la solution la plus pratique ? Et ceci nous fait voir l'Association sous un aspect nouveau, qui lui est bien propre, et qui dénote en même temps la prévoyance des organisateurs.

Alors, on invite donc, comme cela, des parents à une petite soirée de famille ; on y fait un peu de musique, quelque déclamation, on y joue une petite comédie, et le Père Directeur y prononce une allocution. Ces réunions se répètent une fois l'an.

Mais aujourd'hui, il y a quelque chose de plus ; aussi l'empressement a été plus grand que jamais à accepter l'aimable invitation. Il n'y a que peu de temps que la société est installée dans les *salles neuves* et bon nombre parmi les parents n'ont pas encore vu la bâtisse.

Alors, vers les 7½hs du soir, ils arrivent et circulent librement, escortés par le fils ou par le frère qui a l'avantage d'être chez lui dans cet immeuble imposant. Aussi comme il fait bien les honneurs de la maison ! Il les conduit partout : d'abord dans la grande salle qui sert à tant de choses différentes, et qui se transforme comme par un coup de baguette tantôt en gymnase, tantôt en théâtre, ou bien en salle de banquet, ou en champ de course pour les plus jeunes ; puis dans le sous-sol, avec ses jeux de quilles, où se fait entendre le roulement sonore des énormes billes de gaïac ; puis au deuxième, le fumoir, la salle de lecture avec les journaux, la bibliothèque, le petit bureau du Père Directeur, enfin le salon. On est curieux de tout voir, mais plus que tous autres, les grandes sœurs si souvent intriguées par les entrées un peu tardives du petit frère qui *joue dans la bande*, ou qui manie l'épée, ou tout simplement qui s'amuse à voir faire les autres. Elles ne manquent pas de faire ample provision de détails piquants qu'elles serviront à propos, à l'occasion d'une taquinerie fraternelle plus ou mois intempestive, comme par manière de vengeance. Mais, peu importe : tous se réjouissent sincèrement de voir leurs enfants si bien partagés. Enfin, vers les 8 heures, tout le monde se rend dans la grande salle où les sièges préparés sont bientôt remplis, le rideau se lève et la séance commence.

Un autre trait m'a frappé au cours de la journée : c'est que plus d'une vieille barbe est apparue parmi cette jeunesse. Mais, que viennent donc faire ici ces *vieux*, comme disent fort irrespectueusement les jeunes ? Oh ! mais ce sont les moins vieux parmi les vieux ; ce sont des anciens membres qui ont conservé, sans doute, grâce à la

protection dont ils ont joui il y a quinze ou vingt ans, une heureuse jeunesse d'âme et de caractère. Plusieurs d'entre eux ont assisté à la fondation du cercle, ils se font gloire d'être membres actifs depuis vingt-cinq ans ; d'autres, qui avaient quitté les rangs de la société pour une raison quelconque, sont venus se mêler aux groupes joyeux de leurs successeurs et remplaçants, et quelques-uns même ont demandé à réintégrer les rangs. L'accueil, il va sans dire, a été on ne peut plus empressé ; car l'Association en est heureuse, elle y trouvera son profit. Il arrive bien parfois que les plus jeunes *grimpent* sur le dos des anciens ; mais ceux-ci n'y voient point malice, ils ne sont vieux qu'en apparence, le cœur et l'âme n'ont pas vieilli. D'aillleurs ils prendront leur revanche quand leurs jeunes camarades se laisseront aller aux emportements d'une exubérance trop tapageuse, trop gauloise ou trop frondeuse : d'ordinaire, un mot des anciens suffit pour les faire rentrer dans l'ordre.

Le souvenir qu'ils ont gardé vivant des traditions rend leur concours très précieux dans les assemblées ou réunions mensuelles, et comme plus d'un a lutté péniblement et goûté même les amertumes de la vie, ils ont acquis une expérience inappréciable qu'ils mettent volontiers au service de leurs amis. Ils constituent l'élément conservateur de l'Association. Ils sont appelés aux charges quand c'est leur tour. Je crois que c'est un peu comme dans toute société ; le pouvoir va de la jeunesse à l'âge mûr pour revenir à la jeunesse et ainsi de suite. Ce jeu de bascule conserve et entretient la vie qui évolue prudemment suivant les besoins du jour et de l'heure présente.

***

Le lendemain, lundi, grande séance publique et payante. Les billets d'entrée, vendus à l'avance, apporteront une jolie somme à la caisse du trésorier. Mais c'est une affaire énorme que de préparer une pareille soirée, car les jeunes gens en font eux-mêmes tous les frais. D'abord les éléments sont nécessairement rares, car en général ils n'ont reçu qu'une culture intellectuelle assez restreinte. En outre, on demande au *public* de délier les cordons de sa bourse en faveur de l'œuvre, et en retour on lui promet un programme musical et littéraire qui doit répondre à ses exigences. *Do ut des !* « Il m'en faut pour mon argent, » dira plus d'un spectateur, tout bas sans doute, car s'il s'avisait de le dire tout haut, ça pourrait être désastreux. Mais s'il arrive que l'on ait parfois cette tentation, pour sûr, personne

n'y succombera ce soir, car si j'en juge par l'assistance nombreuse et distinguée qui occupe tous les sièges, vendus jusqu'au dernier, les spectateurs d'aujourd'hui ne diffèrent pas sensiblement de ceux de la veille. Rien d'étonnant à cela, puisque ce sont les Dominiques en personne qui se font les vendeurs de billets, et leurs meilleurs clients sont encore les pères, les sœurs et les plus intimes amis, et parfois eux-mêmes, pourquoi ne le dirai-je ? ils y conduisent celle-là—vous devinez—qui a déjà entrepris la conquête de leur cœur. Dans ce cas, c'est le jeune homme qui se procure deux billets, et comme il est galant au possible, surtout en présence de ses camarades, il réserve habituellement deux excellents sièges dans les premiers rangs. *Honni soit quî mal y pense !*

***

Enfin, nous voici au troisième jour : il est 8 heures du soir, l'heure du banquet, et c'est aussi le dernier article du programme des fêtes. On ne pouvait clôturer d'une façon plus charmante cette démonstration que l'on n'oubliera pas de sitôt. La grande salle, magnifiquement décorée pour la circonstance, est garnie de tables chargées des mets les plus appétissants ; bientôt deux cents fourchettes attaqueront d'une main ferme. Le service est fait par des jeunes filles, les sœurs pour la plupart des Dominiques : encore une petite délicatesse fort appréciée par les familles. A la table d'honneur, le président de l'Association invite le Maire de la ville, l'Honorable Monsieur Morey, avocat éminent, américain d'origine. et président de la Législature de l'Etat du Maine. Il dut parler : « Il s'est fait, dit-il, un devoir d'accepter cette invitation; votre société m'est connue depuis vingt-cinq ans.

« Je retrouve sur la liste de vos anciens présidents la plupart des hommes d'affaires franco-américains de cette cité. Dimanche dernier, je ne me lassais pas d'admirer la belle tenue de cette jeunesse. Elle fait grand honneur à notre ville. » Il aurait pu ajouter que ces jeunes gens ressemblaient plutôt à des étudiants qu'à des ouvriers. Beaucoup d'autres discours furent prononcés, avec force éloquence, naturellement, mais à minuit, il fallait se séparer ; la fête était finie. Le succès était complet, on n'aurait pu mieux faire.

fr. Th. Couet, o.p.

(A suivre).

Au pays des Troglodytes Américains

PREMIÈRE PARTIE

A TRAVERS LE COLORADO

II—DE MANCOS A LA MESA VERDE.

Le lendemain matin, lundi, nous sommes tous prêts et réunis devant les écuries de M. Kelly. A huit heures, le départ est donné. Dans une grande voiture conduite par un garde du Parc National, le surintendant et ses hôtes ont pris place avec leurs provisions et bagages. Des chevaux supplémentaires les suivent. Puis nous venons, mon guide et moi, dans un « *buggy* » plus léger attelé de deux bons trotteurs et nos chevaux de selle viennent derrière.

Il a beaucoup plu durant la nuit : aussi les routes sont-elles épouvantablement boueuses et il nous faut souvent aller au pas dans cette région montueuse. Plus tard, en vue de Cortez, nous laissons la grande route et nous nous engageons à gauche dans une plaine inculte, couverte de broussailles et de milliers de soleils sauvages, hauts de près d'un mètre. Le terrain en bien des endroits a été raviné par les pluies torrentielles descendant des collines environnantes, et il nous faut avancer avec beaucoup de précaution et parfois même mettre pied à terre. Nous passons ainsi la matinée, sans cesse cahotés et souvent de la manière la plus violente, à contourner Point Lookout qui s'avance comme un bastion inexpugnable et domine la vallée Montézuma.

Il est une heure quand nous arrivons à la case du Gouvernement, au pied même de la Mesa. Là, nous avalons rapidement le *lunch* et buvons jusqu'à la dernière goutte l'eau que nous avons apportée de Mancos. On abandonne les voitures, on selle les chevaux, boucle les guêtres, et en route. Les deux géographes nous ont déjà précédés de plusieurs minutes quand le garde part en tête de notre groupe, conduisant, en même temps que son cheval, une bête de somme chargée de provisions. Le surintendant suit sur sa haute monture noire. Je viens après sur un petit cheval jaunâtre qui ne paie pas de mine, mais dont la sûreté de pied compense les qualités d'apparence qui lui manquent. Enfin, M. Walter, mon guide, ferme la marche.

La petite caravane commence alors une longue ascension dont la plus rude partie ne dure pas moins de deux heures, passées à gravir

le mur à pic de la *mesa*, ou haut plateau. Le sentier étroit monte d'abord resserré entre les rochers d'un côté, et de l'autre un ravin, au fond duquel un torrent tapageur coule parmi les pierres et les racines. Puis le chemin raboteux grimpe en serpentant entre des chênes rabougris et sous des sapins presque noirs.

Ce n'est pas le moment pour les cavaliers d'admirer le paysage. Il leur faut surveiller les pas de leur monture, éviter les branches basses qui cinglent la figure et les rochers qui heurtent les genoux, et rester ainsi presque couché sur le cou du cheval dans une position fatigante. Souvent on fait halte pour laisser respirer les pauvres bêtes qui soufflent et qui suent, ou pour resangler une selle qui glisse.

Enfin, nous atteignons le sommet de la falaise rocheuse qui nous a coûté tant d'efforts à escalader. Le spectacle dont nous jouissons alors compense amplement nos peines. Presque saisis de vertige, nous contemplons la pente raide que nous venons de gravir et les rochers énormes que nous avons contournés. Nous admirons la beauté grandiose et sauvage du précipice dont nous sommes enfin sortis. Là-bas, c'est le champ d'or des soleils sauvages s'inclinant et se relevant sous la brise. Plus loin, c'est la verte vallée Montézuma. Presqu'à l'horizon, les hautes montagnes Utes se profilent vaguement sur le bleu pâle du ciel. Et ce magnifique tableau est baigné de la chaude et riche lumière du soleil de juillet.

Mais la route à parcourir est encore longue et il nous faut arriver avant la nuit. Nous franchissons alors deux collines au dos arrondi, aux flancs couverts de buissons et de fleurs de toutes sortes. Dans un coin abrité nous trouvons un petit camp. Un homme barbu et haut botté nous fait la charité d'un gobelet d'eau fortement alcaline ; mais notre soif est si intense qu'elle jouit de la fraîcheur du pauvre breuvage, oubliant ses défauts.

En selle, une fois de plus ! Bientôt nous atteignons une route droite, sans trop de pierres ni d'ornières. Elle est bordée des deux côtés par des bois de pins et de cèdres, vieux mais peu élevés à cause du vent qui sans cesse souffle sur le sommet plat de la *mesa* comme sur le pont d'un navire en pleine mer.

Nous n'avançons pas vite, car chevaux et cavaliers sont fatigués. Vers quatre heures nous franchissons la limite de la Réserve où vivent les Indiens Utes. A un endroit où le plateau se dégarnit et l'horizon s'ouvre, le surintendant me montre la silhouette hardie de Ship Rock qui se profile dans la brume, bien loin, sur le territoire du Nouveau-Mexique.

Enfin, à cinq heures du soir, nous arrivons au camp où M. Martin,

le garde principal, nous souhaite la bienvenue. Puis, nous faisons honneur au souper que sa femme nous sert dans la grande tente cuisine-salle à manger.

Pour dégourdir nos jambes ankylosées par quatre heures en selle, nous allons à quelque distance faire visite au camp du *Geological Survey*. Là, une dizaine de jeunes gens, assis sur des chaises pliantes ou allongés à terre, se reposent des travaux de la journée en fumant qui la pipe, qui un cigare. Ils lisent avidement les lettres et les journaux qui viennent d'arriver avec le convoi bi-hebdomadaire de chevaux et de mules qui ravitaille la bande et apporte le courrier, car nous sommes à 27 milles de tout bureau de poste, et l'on sait maintenant avec quelles difficultés on atteint ce lieu écarté.

A huit heures et demie nous redescendons vers nos tentes. Un grand feu de cinq ou six arbres récemment coupés lance vers le ciel sombre ses hautes flammes qui claquent et repandent une bienfaisante chaleur, car la soirée est très fraîche.

Bientôt, tous assis sur de gros troncs d'arbre, et quelques-uns fumant lentement leurs courtes pipes, nous tombons dans un profond silence que rompt seulement le feu qui crépite, activé par la brise. Les uns rêvent sans doute aux fatigues de l'escalade, d'autres aux grandioses et sauvages beautés des paysages vus, d'autres encore au mystère de la nuit sombre et des bois où vivent des centaines de serpents à sonnette qui traîtreusement rampent et dont la morsure est si dangereuse, de lynx aux allures souples et vives, de coyotes qu'on entend au loin, et de tant d'autres animaux, oiseaux et insectes, qu'on ne voit ni n'entend, mais qu'on devine quand on écoute avec son imagination.

Dans le ciel presque noir les étoiles une à une apparaissent et scintillent. L'obscurité profonde et le calme de la nuit dans ce lieu solitaire impressionnent étrangement. Et je pense que par des soirs semblables, il y a des siècles, un peuple, aujourd'hui disparu, près d'ici a vécu, pensé, travaillé et souffert. Je revois en imagination les remarquables ruines de Spruce Tree House (la Maison du Pin), [1] abritées dans le cânon voisin et que j'ai hâtivement visitées avant le souper.

Mais il se fait tard et pour supporter les fatigues de demain il faut aller se reposer dans une des blanches tentes qui nous offrent un confort relatif et très apprécié.

***

[1] Au Canada, le mot anglais *spruce* désigne plutôt notre *épinette* ou *sapinette*, qui d'ailleurs appartient à la même famille des conifères que le pin et le sapin. N. D. L. R.

III.—LA MESA VERDE ET SES CANONS

La Mesa Verde (plateau vert), où nous sommes campés et dans les cânons de laquelle une ancienne race a longtemps habité, est un grand plateau au sud-ouest du Colorado et qui s'étend même au nord-ouest du Nouveau-Mexique. Il est limité à l'est par une ligne de gros rochers, communément appelée *hog's back* (dos de porc), s'inclinant vers Cherry Creek ; au sud, par la vallée du San Juan ; à l'ouest, par Aston Creek; et au nord, par les vallées Montézuma et Mac Elmo. Il s'élève de 1,000 à 2,000 pieds au-dessus de sa base, qui est déjà de 7,000 à 8,000 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Le cânon du Rio Mancos divise ce plateau en deux parties inégales ; la rivière coule d'abord vers le sud, puis vers le sud-ouest et enfin, plus directement vers l'ouest, contournant ainsi un quadrilatère irrégulier d'une superficie probable d'environ 300 milles carrés. C'est cette partie qui nous intéresse spécialement, car là se trouvent les ruines les plus considérables et les mieux préservées ou restaurées.

Toute l'eau qui descend de cette portion du plateau coule vers le Mancos et l'érosion a tranché un si complet système de profonds cânons, ou étroites vallées encaissées, que la Mesa, vue à distance, ressemble davantage à un squelette qu'à une vaste surface plate comme son nom l'indiquerait. Et chaque cânon latéral a ses branches qui s'étendent parfois presque jusqu'à la grande muraille qui se dresse en face de la plaine Montézuma. C'est ainsi que, vue d'un point élevé, la Mesa dans son ensemble apparaît comme un plateau extrêmement découpé, fait de promontoires au sommet plat et verdoyant, couverts de chênes en buissons, de pins et de cèdres bas, et formant comme des cloisons d'épaisseur diverse entre des cânons d'une profondeur considérable, dont les parois jaunâtres s'élèvent perpendiculaires sur l'amoncellement de pierres et d'éclats de roche qui encombre leur base. A l'endroit où les cânons se subdivisent en branches, d'étroites pointes de rocher dressent haut leur tête aiguë, parfois sculptée en formes curieuses par l'eau et le vent, d'autres fois simplement taillée à pic comme un brise-lame ou l'éperon d'un navire.

Quand on voyage à cheval sur le plateau ou dans le creux des ravins, on se fatigue vite de l'aspect de cette contrée en dépit de sa beauté étrange et sauvage, car elle devient monotone, tant les falaises et les cânons se ressemblent. C'est pourquoi un voyageur inexpérimenté et sans guide s'y perd aisément, et peut aller ainsi pendant des heures et même des jours sans rencontrer âme qui vive ni trouver les rares sources cachées dans les rochers ou au fond des cavernes.

C'est par le travail patient de l'érosion que ces multiples cânons ont été formés dans les *strata* horizontales des falaises de roches crétacées. La partie supérieure est composée de *sandstone* (pierre à sablon) d'un brun jaunâtre, plus dure que la couche, d'environ 200 pieds, qui la supporte. Immédiatement en-dessous se trouvent des couches diverses et plus friables les unes que les autres, ce qui donne naissance à des galeries et cavernes dominées par des bancs de roche plus solide et ayant mieux résisté à l'action des éléments. Ces cavités ont généralement une assez large ouverture et possèdent non seulement une sorte de toit mais aussi une base de roc dur. Cette espèce de plate-forme mesure de 50 à 80 et même jusqu'à 100 pieds, du fond de la grotte au bord extérieur. Celui-ci est parfois continué par une succession irrégulière d'étroites banquettes encombrées de pierres et de végétation, ou bien descend droit jusqu'au fond du cânon, souvent à plusieurs centaines de pieds.

Les cavernes ainsi formées varient considérablement en dimensions, depuis de simples niches inhabitables et utilisées comme greniers ou cachettes, jusqu'aux grandes galeries de 500 pieds de haut et de large dans lesquelles les *cliff-dwellers* ou troglodytes ont bâti des villages entiers.

Le fond des cânons représente le lit d'anciennes rivières qui arrondirent les bancs de roche des bords. Rarement on y trouve des ruisseaux coulant toute l'année. Mais au temps de la fonte des neiges ou après de fortes averses, des torrents y bouillonnent, culbutant tout sur leur passage. Comme ce sont à peu près les seuls endroits humides et frais de la région, une végétation mixte et enchevêtrée s'y presse. Grandes herbes, joncs, lianes, saules, peupliers ornent de leur verdure touffue ces vallées resserrées, tandis que sur les pentes élevées et sur les sommets plats, des buissons d'une espèce de chêne nain couvrent presque partout le plateau. Leur feuillage tendre et les masses sombres des *pînons* et des cèdres courts revêtent cette immense table rocheuse d'une variété de verts qui lui a sans doute valu son nom suggestif de *Mesa Verde.*

(A suivre)

STEPHEN RENAUD.

Membre de la Société Nationale de Géographie d'Amérique et d'Archéologie du Nouveau-Mexique.

Mancos, (Colorado)
Eté, 1911.

Pages Romaines

L'ANNEXION OFFICIELLE DE LA TRIPOLITAINE PAR LE PARLEMENT ITALIEN.

C'est le 22 février que le parlement italien, après de longs mois de silence, a repris le cours de ses séances. De mémoire parlementaire, au dire des témoins, la Chambre italienne n'avait présenté pareil spectacle : 489 députés sur 508 étaient présents ; toute la tribune étaient bondée, celle du corps diplomatique était au grand complet.

Qu'allait-il se passer ? Tout était à craindre, car l'opposition parlementaire, qui d'abord avait promis au ministère son appui sans restriction, avait changé d'attitude quand Sonnino et de Felice, qui s'étaient rendus sur le théâtre de la guerre pour y pousser des cris d'admiration, avaient, au contraire, fait entendre des critiques. En plus, avant de revenir à Montecitorio, siège de la Chambre, 25 députés socialistes, sur 34, s'étaient réunis à Bologne à la Fédération nationale, comme pour faire une répétition générale de ce qu'ils allaient dire et faire au parlement. A Bologne, les discussions avaient été animées. Les socialistes pouvaient-ils continuer à voter pour le ministère, comme ils l'ont fait depuis le dernier "transformisme" de M. Giolitti ? ou bien, manifesteraient-ils leur réprobation pour l'entreprise capitaliste de la Tripolitaine, en allant jusqu'à refuser leur collaboration aux projets démocratiques présentés par le ministère Giolitti, comme le monopole des assurances et la réforme électorale ?

L'ordre du jour de Bologne avait affirmé les raisons que les socialistes avaient de condamner l'expédition de la Tripolitaine. Il avait ainsi manifesté son désir d'obtenir :

" (*a*) Que le sens de la souveraineté proclamée par le décret royal du 5 novembre fût interprété par le parlement de façon à faciliter les négociations de paix;

" (*b*) Que la plus ample liberté de foi et de pratique religieuse fût garantie aux populations indigènes ;

" (*c*) Que l'occupation militaire ne fût pas systématiquement étendue d'une façon permanente au delà de ce qui est nécessaire pour la défense des côtes ;

" (*d*) Que les populations de la colonie fussent assurées contre l'application de monopoles ou de protectionnismes qui, en favorisant des spéculations capitalistes, rendissent la condition de la vie plus difficile aux indigènes et aux colons ;

" (*e*) Qu'on impose une limite très étroite aux dépenses de l'Etat dans la nouvelle colonie, en laissant à l'initiative privée le risque de la mise en valeur agricole et industrielle de la colonie elle-même ;

" (*f*) Que les terrains fertiles et constatés disponibles soient distribués dans une large mesure à des colons sur la base de l'emphyteose et à des coopétives de travail."

Le groupe socialiste se réservait de déterminer son action dans le cas de complication internationale, mettant sa confiance en la solidarité des partis socialistes d'Autriche-Hongrie, d'Allemagne, de France, pour empêcher des interventions dans les Balkans, où des artifices diplomatiques, ou des incidents militaires, ne mettent l'Italie en conflit avec une autre puissance européenne.

En dehors de l'agitation socialiste, l'Italie, enthousiaste au début de la guerre, semblait prise aujourd'hui de lassitude. On désire, en effet, partout la fin d'une campagne qui coûte fort cher, bien que le gouvernement ne donne aucun chiffre précis. Cent mille hommes et le meilleur matériel de guerre sont im-

mobilisés en Afrique et l'on se demande ce que pourrait faire l'Italie en Europe, si des événements importants venaient à s'y produire.

En cet état d'esprit général, la réouverture du parlement était pleine de menaces que la première heure a heureusement dissipées. Le discours de M. Marcora, président de la Chambre, a été littéralement haché par les applaudissements frénétiques, quand, exaltant le caractère national de l'entreprise tripolitaine, il a stigmatisé les atrocités turques et exalté le courage des soldats italiens morts sur le champ de bataille. La Chambre s'est ensuite levée, en signe de deuil, pour commémorer les victimes de la guerre ; les socialistes se sont associés à ces manifestations.

Quand, après les discours de M. Marcora, de M. Lacava, le plus ancien député de la Chambre, des ministres de la guerre et de la marine, M. Giolitti a déposé le décret d'annexion pour être soumis à la ratification du parlement, une longue salve d'applaudissements a éclaté de partout en une grandiose manifestation patriotique dont on avait pas eu d'exemple jusqu'ici, et la discussion du décret, déjà approuvé par acclamation, a été renvoyé au lendemain.

Mais la manifestation parlementaire finie, la ratification de ce décret mettra-t-elle fin à la guerre ? Le contraire paraît plus probable. Sans doute, en Afrique, les Turcs ne possédant pas de grosse artillerie ne pourront guère s'emparer des travaux fortifiés des Italiens, mais tant que ceux-ci continueront leur tactique actuelle, la résistance sera loin d'être brisée et leur domination établie. Jusqu'ici, les Italiens n'ont même pas pu occuper l'immense oasis de Zuara, sur la frontière tunisienne, d'où les caravanes vont au camp d'Azi-Zioli ; du côté intérieur, cette oasis fortifiée par les Turcs a été bombardée en vain par les Italiens dont les obus n'éclatent pas dans le sable.

Il sera plus difficile encore de chasser les Turcs de leurs positions sur les bords du massif du Garion. Il faudrait, en pratique, avoir recours à un chemin de fer stratégique, le chemin de fer devant être construit immédiatement après chaque étape parcourue. Deux kilomètres d'une construction semblable pourraient être faits chaque jour peut être, mais il faudrait défendre toute la ligne au moyen de travaux de fortification contre toute surprise, ce qui rendrait fort longue la marche de Tripoli à Garion. Aussi, le général Caneva demande-t-il de n'avancer que très prudemment. Il prévoit au moins deux ans de combats et peut-être davantage avee de nouvelles troupes qu'il réclame à tout prix. Le gouvernement consentira-t-il à dégarnir encore l'Italie et à l'immobiliser en Tripolitaine au prix d'énormes sacrifices d'argent ? Un plan de campagne plus hardi pourrait mener plus rapidement à un résultat, mais il impliquerait de tels dangers qu'on n'ose guère en prendre la responsabilité.

Au point de vue politique l'expédition de la Tripolitaine n'engendrera-t-elle pas une ou plusieurs guerres ?

Les incidents soulevés par la capture de vaisseaux français en Méditerranée ne doivent-ils pas être considérés comme le symptôme de graves conflits à venir ? C'est la rivalité de l'Italie et de la France pour la maîtrise de la Méditerranée qui s'est annoncée par l'affaire de Cagliari. Et nombreux sont les Italiens qui invitent leurs compatriotes à se préparer pour la lutte future.

M. Torre, député, dont les relations étroites avec le *consulta*, (ministère des affaires étrangères) sont bien connues, écrivait ces jours-ci, dans un grand journal de Milan que, tôt ou tard, un conflit éclatera, si la France prétend, dans la Méditerranée à une prédominance que l'Italie ne saurait lui reconnaître. Monsieur Calajanni, sociologue connu, dans le journal de Sicile, le professeur Coletti, jeune économiste très distingué, dans le *Corriere della sera*, un anonyme dans l'*Idea nazionale*, organe de l'union nationale, tombent d'accord que le besoin d'expansion du peuple italien pourrait très facilement conduire à un conflit avec la France dans l'Afrique du Nord. Quiconque, selon certains publicistes, connaît l'histoire de l'affaire de Tripolitaine, sait que l'argument

le plus convaincant qui ait déterminé le peuple italien à accepter cette expédition a été le suivant : « L'Italie doit conquérir des colonies pour déverser le trop plein de sa population. » D'où il résulte pour les écrivains italiens qu'une lutte d'influence dans les colonies nord-africaines est à peu près fatale.

Avec un territoire à peine égal aux trois cinquièmes de celui de la France, l'Italie possède aujourd'hui une population presque aussi nombreuse. Et la natalité italienne dépassant de beaucoup la natalité française, on prévoit le jour où les deux pays seront égaux par le nombre de leurs habitants. Or, en Tunisie, en face de 41,000 Français qui s'y trouvent, on compte 106,000 italiens, (recensement officiel de 1909). Ces Italiens, en majorité ouvriers n'ayant pour fortune que leurs bras, ne regardent pas au nombre des enfants. La Tunisie, où des villages entiers parlent italien, est destinée à devenir plus italienne de jour en jour. Prochainement, dit *l'Idea nazionale*, nous devrons regarder la Tunisie comme une autre *Italia irredente*.

"Qu'on le veuille ou non, dit le même journal, la Tunisie deviendra, dans un avenir plus ou moins prochain, une autre Italie à délivrer... Les Français sentent plus qu'ils ne le disent le péril de cette situation. Ce qui les pousse contre l'Italie, c'est, avant tout. la crainte de perdre un jour le fruit de tant d'efforts, d'argent et de sang... La conquête de la Lybie a crée entre la France et l'Italie un nouvel état de chose auquel nos hommes politiques doivent réflechir. Les relations entre ces deux pays reposent sur une base instable, le feu couve sous la cendre et, après la lune de miel, une lune de sang pourrait venir. L'Italie a ouvert, avec l'entreprise libyque, une nouvelle période de son existence, et les Français, avec leur pénétration, pressentent le dommage qui pourra en résulter pour eux, si nous nous mettons à grandir."

Il est même question en Italie d'entreprendre une campagne en vue d'obtenir, pour les Italiens établis en Tunisie, l'égalité complète de droit avec les sujets français. Ce simple projet suffit à donner une idée des querelles qui peuvent surgir à un moment donné.

Que nous sommes loin des acclamations poussées en l'honneur de la France devant le palais de l'ambassadeur français, au lendemain du départ pour la Tripolitaine !

En résumé, l'annexion officielle de la Tripolitaine par la chambre paraît être la vente de la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Comme ce ne sont pas les députés qui se battent, ils ont acclamé la guerre avec un entrain endiablé. Malheureusement pour le pays qu'ils représentent, ce ne sont pas les chants de victoire qui la donnent. Les cris de « vive Tripoli italienne ! » ne feront pas avancer d'une semelle les troupes acculées à la mer, et hors d'état de sortir de leur cantonnement sous peine de se heurter à des patriotes turcs arabes qui, si l'ennemi s'aventurait seulement à un kilomètre de ses positions, ne feraient de lui qu'une bouchée. Peut-être est-ce pour se consoler de n'avoir pu pénétrer, après quatre mois, que neuf kilomètres dans les terres que les Italiens parlent d'annexer encore la Méditerranée..... Leurs vivats ressembleraient, alors, aux dernières fusées d'un feu d'artifice près de s'éteindre.

DON PAOLO-AGOSTO.

Le Directeur-propriétaire, - - - - - L'abbé L. LINDSAY.

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XI AVRIL 1912 N° 4

L'organisation religieuse et le pouvoir civil

XVI

LES INSTITUTS RELIGIEUX ET L'INTRUSION

Bon nombre de gouvernements, sans être, en principe, opposés à l'existence même des Congrégations religieuses, prétendent néanmoins leur dicter un mode d'être et des conditions de vie. [1] Dans leur pensée et d'après leurs légistes, c'est à l'Etat qu'il appartient de déterminer quand, où et comment les associations volontaires d'hommes et de femmes peuvent se former et s'adonner à la pratique des conseils évangéliques.

« Il faudrait être fanatique, disait Portalis, [2] pour contester à un prince le droit de recevoir ou de rejeter un ordre régulier, et même de le chasser après l'avoir reçu. »

Nous croyons être libre de tout fanatisme, et cette modération même, uniquement soucieuse de la vérité et de la justice, nous fait un devoir de contredire le célèbre conseiller d'Etat gallican.

Quel que soit son rôle dans l'accomplissement de l'œuvre rédemptrice, l'association religieuse, par le but qu'elle poursuit, par les moyens dont elle use, par le milieu où elle se déploie, relève essentiellement de la juridiction ecclésiastique. « Nés, dit Léon XIII [3], sous l'action de l'Eglise dont l'autorité sanctionne

[1] Cf. Giobbio, *ouv. cit.*, vol. II, c. II, art. 1.

[2] Réponse du 22 sept. 1803. (Em. Ollivier, *Nouveau manuel de droit eccl. français*, p. 191).

[3] Lettre au card. Richard ;—cf. Conc. de Trente, Sess. XXV, *de Regul.* ; Const. apost. *Conditæ a Christo*, 1900 ; Mgr Freppel, *Œuvres polémiques*, 2e série (lettre à M. le Président de la République).

leur gouvernement et leur discipline, les Ordres religieux forment une portion choisie du troupeau de Jésus-Christ. » Ce sont donc des corps créés par une autorité distincte de l'autorité civile, et qui ne doivent à la puissance temporelle ni leur établissement, ni leur organisation, ni leur orientation. Soumettre la fondation d'un Institut religieux ou de nouvelles maisons religieuses à l'autorisation préalable et nécessaire de l'Etat, c'est déclarer l'Etat juge des actes de l'Eglise, appréciateur du mérite de ses institutions, arbitre de ses destinées, de son gouvernement et de ses fonctions. C'est, par une confusion regrettable, troubler et intervertir l'ordre de compétence des deux grands pouvoirs sociaux.

Nous concevons sans doute que, dans un concordat et pour un motif de paix générale, le Saint-Siège juge à propos de stipuler qu'en aucun cas la puissance ecclésiastique n'autorisera de nouveaux établissements religieux sans, préalablement, s'entendre avec le gouvernement civil. [1] De graves circonstances politiques peuvent suggérer et justifier semblables engagements de fait. En théorie, toutefois, l'Eglise, dans la création de nouveaux organismes monastiques, n'est liée vis-à-vis de l'Etat par aucune obligation juridique : elle n'a aucun compte à lui rendre, ni aucune permission à lui demander.

Et de même qu'il est du devoir de l'Etat de reconnaître l'Eglise dans toutes ses manifestations extérieures, de même doit-il, sans formalités vaines et sans exigences tracassières, s'empresser de légaliser la naissance de toute congrégation religieuse et les droits et les avantages que l'autorité spirituelle entend conférer à ces nouvelles personnalités juridiques [2]. L'Etat s'honore en couvrant du manteau de la loi des associations et des œuvres de la plus haute portée morale et de la plus évidente utilité publique ; il se rabaisse et il s'avilit en portant sur le berceau de ces instituts une main malveillante qui les menace dans leur existence,

---

[1] Cf. Nussi, *Conventiones inter S. Sedem et civilem potestatem*, pp. 324, 333, 365, 371.

[2] Cavagnis, *ouv. cit.*, l. IV, nn. 326, 333, 356.

ou qui les gêne et les paralyse dans leur organisation intérieure et dans leur développement corporatif.

La forme constitutive, comme l'érection elle-même des établissements congréganistes, dépend, nous l'avons dit, essentiellement et exclusivement de l'autorité ecclésiastique. " Il suit de là que le pouvoir civil n'a pas le droit de rechercher s'il plaît à un citoyen de vivre sous la règle de saint Ignace de Loyola, plutôt que sous celle de saint Dominique ou de saint François d'Assise. Ces préférences ne le regardent en aucune façon ; ou bien la liberté religieuse n'est plus qu'un vain mot. " [1]

Il suit de là également que l'Etat, lorsqu'il ose se substituer à l'Eglise dans la détermination de l'âge requis pour la vêture et la profession religieuse, se rend coupable d'une intrusion manifeste et d'un abus de pouvoir odieux. [2]

Vainement allègue-t-on la nécessité de protéger la jeunesse et le corps social tout entier " contre les prétendues vocations nées de la contrainte ou de l'habitude. " [3] Cette protection, aucune puissance ne peut l'exercer plus sûrement que celle qui a réhabilité la dignité humaine, brisé ou allégé les chaînes de l'esclave, et appris à l'homme et à la femme quel usage faire de leur liberté. Les lois si sages contenues dans les canons [4] sur l'entrée en religion et sur la profession religieuse, établissent jusqu'à l'évidence combien l'Eglise est désireuse de n'imposer aux âmes que des obligations suffisamment connues par elles et dont chacune d'elles puisse porter, devant Dieu et devant les hommes, l'entière responsabilité. D'après ces règles judicieuses, les postulants, quels qu'ils soient, ne peuvent être reçus dans une congrégation avant un âge déterminé, et ils ne peuvent, non plus, être admis à prononcer leurs vœux qu'après une longue initiation et une probation régulière.

---

[1] Freppel, *ouv. cit.*, p. 196.

[2] Ce fut l'une des fautes commises, à son déclin, par l'ancienne monarchie française (édit de 1768, dans Em. Ollivier, *ouv. cit.*, p. 65) ;—cf. Cavagnis, *ouv.* et *l. cit.*, n. 337.

[3] Rapport Goblet sur les associations (*Quest. act.*, t. XXXI, p. 231).

[4] Conc. de Trente, Sess. XXV, *de Reg.* ch. 15, 17 ; décret de la S. C. des Ev. et Rég., 23 mai 1659.—Cf. saint Thomas, *Som. théol.*, II-IIæ Q. CLXXXIX, art. 5 ; Cavagnis, *ouv.* et *l. cit.*, nn. 337-338.

En vérité, nul état social n'offre à la liberté humaine et aux droits essentiels de la conscience des garanties plus sérieuses.

Nul, en même temps, n'exerce sur les cœurs nobles et sur les caractères vigoureux une attraction aussi puissante. Et c'est pourquoi tant de belles âmes, cédant à l'appel vainqueur, affluent vers les instituts où l'on fait profession de se vaincre, de se renoncer, de se donner. Plus ces vocations d'élite abondent, plus la gloire de Dieu éclate et plus aussi, dans la société, le niveau moral s'élève. L'Eglise applaudit et seconde cette ascension vers les sommets qu'éclaire une pure lumière, et d'où descendent en flots bienfaisants les plus riches et les plus copieuses effusions de la charité divine.

Le bon sens même demande que l'on coopère au bien, non qu'on le paralyse.

Comment donc ne pas déplorer la législation de certains pays où la puissance civile ose s'arroger le droit non seulement de limiter à son gré le nombre des maisons congréganistes, mais même de fixer et de restreindre le nombre des novices recevables dans chaque maison ? [1] Nous sommes ici en présence de questions de discipline trop manifestement liées aux intérêts spirituels pour que l'Etat puisse, sans commettre un grave délit de frontière, s'avancer sur ce terrain et y imposer ses volontés. On trouvera, pour l'excuser, des sophismes et des arguments captieux ; on n'apportera, pour le justifier, aucune raison valable [2].

Cette ingérence est-elle plus plausible, lorsque les pouvoirs publics éliminent des établissements religieux qu'ils consentent à reconnaître tout sujet de nationalité étrangère, ou qu'ils leur interdisent toute dépendance vis-à-vis d'un chef résidant en dehors des bornes de l'Etat ?

Nous ne pouvons l'admettre.

Quelque noble que soit l'amour de la patrie, et quelque légitime que paraisse le souci de ses intérêts et de sa grandeur, il n'est ni

[1] Certaines républiques américaines, dont les chefs prétendent le droit de patronat, n'hésitent pas, d'autre part, à s'ingérer dans la nomination des supérieurs des communautés religieuses. (Giobbio, *ouv.* et *vol. cit.*, pp. 440-441.)

[2] Cavagnis, *ouv.* et *l. cit.* pp. 342-346.

raisonnable ni équitable que cette préoccupation s'enferme en un exclusivisme étroit. Les nations sont faites, non pour s'entre-détruire, mais pour travailler à l'œuvre sociale commune. Ce sont des membres d'une même famille humaine, des rameaux d'un même tronc adamique. L'intérêt de la civilisation exige que, tout en gardant leur physionomie propre et leur juste autonomie, ces diverses organisations ethniques entretiennent entre elles d'utiles et amicales relations.

Or, on ne saurait le nier, les liaisons nouées, au sein des Instituts religieux, entre des confrères de langue et d'origine différentes peuvent, en plusieurs cas, contribuer à cette bonne entente. C'est en se connaissant mieux que l'on apprend à s'estimer davantage. Chaque peuple a ses qualités qu'il est juste de louer, comme aussi il a ses défauts qu'il importe de ne point exagérer. L'atmosphère sereine des cloîtres, où des hommes de toute condition, de tout âge, de tout pays, habitent sous un même toit, mangent à une même table, se sanctifient sous une même règle, s'instruisent aux pieds d'une même chaire, fait plus pour l'harmonie générale des esprits que les conférences et les discussions de politiques retors et de diplomates cauteleux. La fraternité congréganiste, sans aller jusqu'à engendrer un pacifisme émollient, triomphe merveilleusement des préjugés de race et constitue un facteur précieux de concorde internationale.

Au surplus, l'internationalisme des congrégations religieuses n'est-il pas en raccourci, selon une juste remarque de l'abbé Gayraud [1], le catholicisme ou l'universalisme de l'Eglise elle-même ? Dans ces associations où se coudoient toutes les classes et où fraternisent tous les peuples, il semble, en effet, que l'on ait l'image, bien imparfaite sans doute, de cette grande et universelle société implantée sous tous les climats, et dans laquelle, par une jonction et une communication mystérieuse, les Eglises particulières les plus lointaines mêlent en quelque sorte leur vie à la vie des Eglises sœurs et à celle de l'Eglise centrale et maîtresse.

C'est même là, une des raisons [2] qui ont motivé aux yeux du

[1] *La République et la paix religieuse*, p. 105.

[2] Giobbio, *ouv.* et *vol. cit.*, p. 511.

Saint-Siège et dans la législation canonique, pour certains établissements religieux, l'exemption dont ils jouissent de la juridiction épiscopale. Ce privilège, il est vrai, porte ombrage aux gouvernements chauvins et dominateurs et aux chefs d'Etat mal éclairés sur la constitution de l'Eglise; il prend, pourtant, sa source dans les principes les mieux établis de la doctrine et de la discipline catholique. Nous ne discuterons pas ce point de droit étranger à l'objet de nos études. Et nous nous contenterons d'observer que les rapports des Ordres religieux avec les évêques, par leur caractère spirituel et surnaturel, échappent totalement à la compétence civile.

Ce n'est pas, du reste, ce dont les pouvoirs séculiers se préoccupent davantage et ce qui les sollicite le plus fréquemment à intervenir dans le gouvernement des congrégations religieuses. La question des biens matériels leur offre un prétexte plus spécieux, et c'est par cette porte toujours ouverte qu'ils cherchent plus volontiers à s'introduire et à s'immiscer dans l'administration des instituts congréganistes.

Cette immixtion revêt plusieurs formes et se manifeste de diverses manières.

Elle apparaît spécialement dans l'attitude des chefs politiques qui subordonnent aux formalités les plus arbitraires la reconnaissance légale des congrégations religieuses, et qui limitent par des restrictions vexatrices ou inéquitables leur capacité juridique. C'est ainsi, par exemple, que sous le régime actuel de l'Equateur il est interdit aux congrégations même reconnues d'acquérir des biens immeubles, de recevoir des legs ou des héritages [1]. Cette législation n'a pas seulement pour effet d'entraver l'œuvre congréganiste dans l'organisation et le dévelop-

[1] *Ibid.*, p. 436.—D'autres républiques sont plus généreuses. " Sous le régime constitutionnel actuel du Brésil, la liberté de l'entrée en religion est reconnue, les associations religieuses peuvent se constituer librement sans intervention de l'autorité, en se conformant seulement au droit commun, la tutelle que l'Etat exerçait sur les personnes morales en vertu des lois de mainmorte, a disparu, et ces personnes jouissent de la liberté absolue, même au point de vue de l'acquisition, de l'administration et de l'aliénation des immeubles. " (*Bulletin de la Société de législation comparée*, an. 1905, p. 349).

pement de ses ressources ; elle frappe du même coup, et par une atteinte directe, le droit de propriété dans son usage le plus naturel et dans son application la plus légitime.

Une méthode plus radicale consiste à prohiber comme illégale et illicite toute possession, mobilière ou immobilière, acquise par un institut religieux non autorisé. La raison invoquée par ceux qui mettent en œuvre ce procédé leur semble péremptoire. C'est que, disent-ils, une congrégation non autorisée ne peut légitimement acquérir et posséder, ni par elle-même, ni par ses membres : pas par elle-même, puisqu'il lui manque la personnalité juridique, laquelle (selon eux) n'est qu'un être fictif constitué par l'Etat ; pas par ses membres, puisque ceux-ci, en faisant vœu de pauvreté, se sont eux-mêmes dépouillés des droits et des attributs inhérents à tout propriétaire.

C'est par ce raisonnement sommaire que l'on tente d'expliquer et d'innocenter les actes les plus injustes et les confiscations les plus odieuses. Il y a là, on le comprend, une doctrine aussi funeste que fallacieuse, et l'histoire contemporaine en éclaire les conséquences d'une clarté suggestive et sinistre.

En face de cette doctrine, qu'on nous permette de reproduire une page vraiment lumineuse où le droit de propriété, tel qu'il convient aux communautés religieuses, se trouve nettement défini. Recherchant quel est l'effet du vœu de pauvreté, le père Prélot, dans une étude que nous avons déjà citée, distingue le vœu simple du vœu solennel, et il poursuit en ces termes : [1]
« Le vœu simple laisse au religieux la capacité de posséder, d'acquérir en nom propre et de disposer validement de ses biens ; il lui impose seulement le devoir de n'agir, dans l'administration et l'usage de ce qui lui appartient, que sous la dépendance de ses supérieurs.

« Quant au vœu solennel, aurait-il pour effet d'anéantir complètement les droits des religieux, même à l'égard de la propriété commune ? Nullement, et l'histoire de la législation ecclésiastique atteste le contraire. Distinguant la propriété individuelle et

[1] *Etudes rel.*, t. LIX, pp. 574-575.

la propriété collective, sans doute le droit canonique a supprimé la première entre les mains des religieux ; mais, loin d'abolir la seconde, il est plutôt vrai de dire qu'il l'a sanctionnée et consacrée, en obligeant les religieux à ne plus posséder qu'à titre de sociétaires. Jusqu'au treizième siècle, on pouvait être religieux proprement dit et conserver, même avec la solennité du vœu, la propriété personnelle de ses biens. En 1215, au quatrième concile de Latran, l'Eglise prescrivit à quiconque voudrait être vraiment religieux, de vivre dans une des *religions* approuvées par elle, et en conséquence de ne plus posséder qu'en commun. En vertu de ce décret, tous les droits et pouvoirs du religieux profès, quant à la possession des biens qu'il apporte, aux successions à recueillir, aux actes à passer, sont non pas annihilés, mais transférés à la société dont il fait partie. C'est ce que l'on entend quand on dit que, dans les communautés, ce ne sont pas les individus, mais la *personne morale* qui possède. [1] La personne morale: non point cette personnalité fictive que l'Etat imagine en dehors et au-dessus des associés, pour se ménager la faculté de dire ensuite qu'une abstraction ne saurait posséder, et qu'il a le droit de mettre la main sur des biens qui n'ont pas de vrai propriétaire ; mais une personnalité réelle, formée par le concours même des associés, se confondant avec eux ; en sorte que les biens des monastères demeurent la chose, possédée en commun et par indivis, des personnes vivantes qui l'habitent, et que l'on ne saurait dépouiller sans une injustice manifeste. »

Au reste, l'incapacité de posséder, imposée aux religieux par les canons, n'entre pas comme un élément constitutif dans le concept de l'état religieux. [2] Et l'autorité qui a posé cette condition peut elle-même, pour des raisons majeures, la supprimer ou en dispenser. « Pour sauver, dit encore le Père Prélot, [3] l'existence et la fortune des Congrégations, l'Eglise se relâchera de ses droits et

---

[1] Il ne s'agit pas évidemment ici des ordres *mendiants*, lesquels ont ceci de particulier que, d'après la loi canonique, ni les religieux, ni les instituts eux-mêmes ne peuvent posséder.

[2] Giobbio, *ouv.* et *vol. cit.*, p. 506.

[3] *Etudes*, t. cit., pp. 575-576.

se pliera aux nécessités du temps. Il serait vraiment étonnant qu'elle ne pût déjouer les intrigues injustes auxquelles sa propre législation sert de prétexte. Elle relèvera les profès de ses ordres religieux de l'incapacité dont elle les a elle-même frappés... En conséquence, est-il nécessaire, pour le fonctionnement des combinaisons destinées à préserver la propriété religieuse, qu'un profès fasse acte de propriété individuelle ; qu'il retienne, par exemple, en son nom propre et personnnel, la possession de ses apports ; qu'il revendique pour lui-même, dans les bénéfices annuels d'une société ou dans la masse totale, au moment de la liquidation, une part proportionnelle à sa mise ? Comme on ne voit pas bien le moyen de concilier ces actes, imposés par la loi civile, avec l'incapacité de posséder personnellement, qui résulte du vœu solennel de pauvreté, ce que le religieux ne peut faire en vertu de son droit, il le fera en vertu d'une dispense de l'Eglise. » [1]

Malheur, toutefois, aux pays dont les chefs contraignent ainsi l'Eglise à modifier ses lois, et où l'impiété met une barrière à la libre et régulière expansion de la vie catholique ! Ce n'est pas en arrachant du sol, ou en violentant d'une main sacrilège des institutions et des œuvres dans lesquelles la foi nous montre une efflorescence merveilleuse des doctrines et des exemples du Christ, que l'on appelle sur sa patrie les bénédictions du Dieu des nations.

Le ciel châtie les peuples coupables.

Ici-bas, néanmoins, il ne frappe que pour guérir, et il guérit en récompensant le zèle des hommes de foi et la constance des âmes courageuses.

C'est Lacordaire qui a écrit : " Les chênes et les moines sont éternels. " [2] Et, en effet, aux heures de tourmente, la foudre peut sans doute les atteindre ; la tempête peut déchirer et bouleverser le sol où ils ont grandi. Mais, l'orage passé, les chênes reprennent vigueur sur la lisière du champ reverdi, et les moines, momentanément chassés ou persécutés, renaissent et se multiplient sous le soleil de la liberté.

L.-A. PAQUET, ptre.

---

[1] Cf. Lehmkuhl, *Theol. mor.*, ed. 5, vol. I, pp. 316-317.

[2] *Pensées choisies*, t. I, p. 140 (5e éd.)

HENRY BORDEAUX [1]

LA " ROBE DE LAINE "

En attendant la réception de MM. Henry Roujon et Denys Cochin [2], et avant de clore par l'esquisse des six académiciens qui me restent la série des quarante silhouettes que j'ai entreprise ici, les lecteurs de la *Nouvelle-France* me permettront de leur présenter quelques notes sur un auteur,—*académisable*,—dont la renommée s'impose de plus en plus : je veux parler de M. Henry Bordeaux. Nous causerons en particulier, si l'on veut bien, de la *Robe de laine*, une de ses œuvres les plus récentes et où il a mis le plus de son âme et de sa faculté d'expression.

M. Henry Bordeaux est du pays de saint François de Sales, des de Maistre et du regretté Costa de Beauregard. On a lieu de s'étonner qu'il n'ait pas convoité le fauteuil de ce dernier à l'Académie. Amoureux de la province, il a voulu être pour la Savoie ce qu'est M. Barrès pour la Lorraine, ce que furent Arsène Vermenouze et Frédéric Mistral pour l'Auvergne et la Provence, ce que M. Bazin est un peu pour toutes les provinces de France, ce que sont à l'envi aujourd'hui les Mercier, les Zidler et toute une génération qui a profité de la leçon des *Déracinés*. De la Savoie, M. Bordeaux décrit avec ferveur les sites pittoresques ou grandioses, les montagnes immaculées, les gorges sauvages, les lacs tranquilles, les vallons clairs. Il s'enivre de son ciel, de la lumière de ses cimes, de la majesté de ses nuits. Il raconte ce que lui disent la générosité du sol et l'ascension de la forêt vers les hauteurs inaccessibles. Il dépeint surtout l'âme savoyarde, simple et forte comme sa terre, et l'incarne dans des

---

[1] Cf. *Études* des PP. Jésuites, 5 et 20 octobre 1910, J. Ferchat.

Je n'entends me porter garant, personnellement, que de la *Robe de laine*. Ce que je dis des autres ouvrages de l'auteur est tiré de l'étude du R. P. Ferchat. Le P. Ferchat a parlé pour le public français, qui, même chrétien, n'est pas le nôtre, et peut porter davantage en fait de lectures. On me signale dans un nouvel ouvrage de M. Bordeaux l'attitude d'un des personnages principaux, qu'on serait tenté, à bon droit, de trouver trop risquée.

Quant à la *Robe de laine*, pas plus que de n'importe quel roman, je n'en conseillerais la lecture aux enfants de Marie.

[2] Le présent article a été retardé d'un mois.

types supérieurement idéalisés. « Il n'est guère de mes livres, dit-il, (*Promenades en Savoie*) où la Savoie n'occupe une place principale. »

Savoisien passionné et tendrement filial, M. Henry Bordeaux fait par-dessus tout, et par là même, œuvre de Français en essayant d'inculquer aux Français d'aujourd'hui quelques principes de relèvement et de régénération. Un petit nombre d'idées maîtresses gouvernent son esprit et lui suffisent pour mettre sur pied des œuvres vivantes et agissantes, et charmantes par surcroît. Ces idées se ramènent à l'amour de la terre natale, à la continuité de la race, à la stabilité de la famille, au sacrifice de soi-même, au culte du devoir.

Quant à la religion, M. Bordeaux entend bien qu'elle soit à la base de la morale, à laquelle il se fait une loi de subordonner ses récits et ses intrigues. Son œuvre est chrétienne ; elle démontre la foi par la beauté surnaturelle des existences et leur retentissement social. Il veut qu'on juge le catholicisme à ses fruits, comme on peut le conclure d'un passage des *Pèlerinages littéraires*, au sujet d'*Un divorce*, de Bourget. Cependant l'intention apologétique, chez lui, si elle paraît éminemment vraisemblable, est moins accusée que chez M. Bazin ou le dernier Bourget. C'est ainsi que, dans les *Yeux qui s'ouvrent*, le divorce n'est envisagé que dans ses conséquences sociales, tandis que M. Bourget l'étudie au point de vue religieux.

Un des traits les plus saillants de la religion de M. Bordeaux est le rôle d'honneur qu'il assigne à la femme selon l'Evangile : un rôle d'immolation et de dévouement. La nature toute seule ne fait pas une Mme Guibert, une Julienne, et, moins que toute autre, une Raymonde Mairieux, l'héroïne de la *Robe de laine*. Raymonde est une pure fleur de christianisme, le délicat produit et comme la résultante de longues générations de foi et de vie sans tache.

L'impression sur l'âme du lecteur confirme d'ordinaire l'excellence des thèses de M. Bordeaux et la chaleur de son prosélytisme. Exceptons quelques cas néanmoins, notamment, la *Croisée des chemins* et la *Voie sans retour*.

M. Henry Bordeaux s'est spécialement posé en défenseur de la famille. Dans la *Peur de vivre*, il prêche, par l'admirable famille Guibert, et surtout par la mère, la vaillance sous toutes ses formes, particulièrement celle de la maternité. « La *Peur de vivre* est une sorte de bréviaire héroïque à l'usage de la jeunesse. » (Ferchat) Dans les *Roquevillard*, l'auteur défend le patrimoine moral et l'unité de la famille au-dessus même du patrimoine de la terre. Pour sauver l'honneur de tous dans la personne de l'un de ses fils, le chef des

Roquevillard consent, à l'encontre de ses autres enfants, égoïstes, à vendre le domaine des ancêtres. On le rachètera, si l'on peut, en travaillant, mais on ne rachètera jamais le nom terni. La *Croisée des chemins* montre un jeune homme entrant, sous la poussée irrésistible de la race,—sans assez de liberté néanmoins et par un mouvement aveugle qui semble, chez l'auteur, un souvenir de Barrès après Taine,—entrant au carrefour décisif de sa vie dans la voie du dévouement aux siens, malgré une soif ardente de bien-être et d'indépendance, et sacrifiant, pour cela, jusqu'à sa fiancée. M. Bordeaux lutte contre le *Chacun pour soi*, devise nietzschéenne, et démontre, par l'histoire des Roquevillard encore, l'utilité des enfants pour le bonheur conjugal. Les *Yeux qui s'ouvrent* sont un plaidoyer contre le divorce et surtout un *directoire* à l'usage de l'épouse en vue de le prévenir. Le journal du héros, Albert Decize, *ouvre les yeux* de sa femme sur mille incidents qu'elle a jugés insignifiants, mais qui ont tué peu à peu leur affection et les ont conduits jusqu'à une demande de divorce.

M. Bordeaux reprend à un autre point de vue, dans la *Robe de laine*, son idée des *Yeux qui s'ouvrent*. Ici, c'est le mari qui s'aperçoit, après coup, qu'il a tué sa femme par une lente et obstinée cruauté, à demi inconsciente. L'agonie de celle qui a tout souffert en silence lui révèle à lui-même son indignité et lui fait—trop tard—crier pardon. Pour se relever à ses propres yeux et pour vivre désormais avec la morte, il écrit le mémorial de ses fautes, qui est toute l'histoire poignante de la *Robe de laine*. Son désespoir, ses aveux, son repentir finissent aussi par le réhabiliter dans l'esprit du lecteur.

M. Bordeaux a dédié ce roman à Pierre Loti. On est un peu surpris des éloges qu'il décerne, à cette occasion, au mol et voluptueux païen. Cependant sa phrase est si habilement enveloppée et nuancée de restrictions qu'on peut y découvrir le correctif nécessaire, surtout par l'image offerte d'une héroïne telle qu'eût dû en concevoir le talent de Loti. « C'est ici, écrit-il, l'histoire d'une petite fille toute simple que broie la cruelle vie moderne. » Il désire l'introduire dans le chœur léger des filles de France dont les romanciers et les poètes ont fait des types d'idéalité. Il nomme Marie, de Bretagne, la petite Fadette, du Berry, Mireille, du Midi, Colette, de Metz. Il pourrait y ajouter une autre Marie, créée par René Bazin. Je crois que M. Bordeaux est modeste. Sa Raymonde me semble digne de conduire la ronde charmante.

Peut-être bien que l'idée première de son roman lui est venue de cette ballade de Tennyson qu'on lit au commencement et à laquelle il avertit de prendre garde si l'on veut comprendre la suite. En relisant la ballade, après l'ouvrage, on est frappé, en effet, de la ressemblance, si bien qu'on croit y voir un canevas. Seulement, ce canevas se transforme en une admirable création. M. Bordeaux a su faire intervenir le dolent et gentil conte de manière qu'il fût le nœud indispensable, quoique accidentel, du roman. Il fournit et les linéaments de l'histoire, et son titre, et son symbolisme. La *robe de laine*, c'est, dans les deux récits, le symbole de la candeur des deux héroïnes, qui épousent la vie et la mort sous ce même vêtement de blancheur et de simplicité. La seule différence est que la bergère du *Lord de Burleigh* meurt d'être tout à coup devenue grande dame, sans s'en douter, l'autre, la « petite reine » de la forêt savoyarde, de ce que, l'arrachant à son « désert, » on a voulu faire d'elle une « femme à la mode », une reine de salon : deux fleurs d'un jour, dont l'une est brûlée par un soleil trop vif, l'autre, emportée par l'orage. Près de leur dépouille, le lord de Burleigh, désolé, dit : « Mettez-lui sa robe nuptiale, la simple robe de laine qu'elle portait quand elle vint ici, afin qu'elle repose en paix » ; le mari de Raymonde, repentant, dit : « Et je cherchai moi-même la robe de laine qu'elle avait pour nos fiançailles et qu'un jour j'avais méprisée... Elle aurait voulu celle-là. Nous ne devons pas la contrarier. » Mais, encore une fois, il faut voir ce que le talent a fait de la légende.

Qu'est-ce donc que la *Robe de laine?* Un drame silencieux au fond d'un cœur simple et héroïque. Le martyre d'une petite femme torturée jusqu'à la mort par les exigences mondaines et la trahison de son mari. La volonté de plaire à ce mari cruel poussée à un tel point qu'elle provoque l'épuisement des sources de la vie. La conversion du bourreau amenée par le sacrifice volontaire de sa victime. Sa confession mouillée de larmes, mêlée à l'enthousiaste description des « trésors d'âme » qu'il découvre aujourd'hui dans celle qu'il a perdue, après les avoir si déplorablement ignorés et méconnus. Ce récit même constitue le fond de l'ouvrage. Il est formé de deux « cahiers » que nous lisons avec l'ami à qui ils sont confiés par leur auteur, au moment où se livre chez celui-ci un terrible combat entre une nouvelle passion et le souvenir du serment juré au lit de mort de sa femme. Quand cet ami, après une nuit de lecture, lui remet ses cahiers, il le trouve calme et reposé, ferme dans le triomphe définitif. « Qu'allez-vous faire ? —Vivre, me répondit-il. *Vivre* signifiait pour lui accepter. Un long silence suivit, qu'il rompit avec ces

paroles prononcées plutôt pour lui-même que pour moi :—Quelle horreur contiendrait la mort de ceux que nous aimons si elle ne servait à nous améliorer ! N'avez-vous pas vu qu'*elle* m'était donnée pour mon perfectionnement ? Dieu ! que j'ai mis de temps à le savoir ! Depuis hier, je me suis rapproché d'elle, je suis heureux. Elle savait, elle, que rien ne finit, surtout pas un amour comme son amour. »

Nous avons là l'idée profonde du livre : le rachat étranger par l'holocauste personnel. Cela est pris dans les entrailles du christianisme, et cela nous enlève hors de vue des marécages où se traîne le roman vulgaire. On respire ici un encens pur, on ressent la bienfaisante chaleur du feu dont se laisse consumer la douce victime, et aussi celle du soleil des âmes, dont la première émane. On nage en plein azur, on s'enivre de bon air salubre. Les éléments naturels que, par surcroît, l'auteur a cherchés dans son âme pour en composer celle de son héroïne sont de la plus fine essence. Et, sachant que rien ne vaut que par le style, doué pour le faire, il a sobrement et délicatement enchâssé ce joyau. L'œuvre finie élève l'esprit, inspire des sentiments nobles et courageux, et, pour mettre le comble, enchante l'imagination. C'est plus qu'il n'en faut pour contenter La Bruyère et pour prononcer, à coup sûr, que M. Bordeaux a travaillé de main d'ouvrier.

Insisterai-je sur le personnage de Raymonde ? Volontiers je le comparerais à un triptyque digne de figurer dans une chapelle. Premier panneau : la vie à la Vierge-au-Bois ; deuxième panneau : le mariage ; troisième panneau : l'immolation.

Qu'est-elle donc ? Au physique, « un rayon d'or », « une Vierge d'Annonciation », « une image de missel ». « Des cheveux en boucles qui changeaient de nuance, des joues toutes fraîches, de ce blanc intact qui brille, et de ces yeux qui font du bien à regarder parce qu'on n'imaginait pas qu'il pût en exister de pareils, d'aussi purs », d'une limpidité et d'une grandeur telles que « tout le ciel y voulait entrer. » « Son rire avait un son si cristallin, si pur et aérien qu'aucune note de musique, dans ma mémoire, ne m'en suggérait l'équivalent. » « Sa taille svelte ne signifiait pas la faiblesse, mais l'hygiène de plein air. » « Elle avait poussé tout droit comme un lis des champs. » Elle porte toujours, avec quelle grâce ! une petite robe blanche tout unie et simple « qui a l'air de continuer la clarté de son visage, la paix de son regard. » « Ses traits sont réguliers sans hardiesse, adoucis » par les divers blonds de son épaisse chevelure. Elle est la « petite reine » de la forêt de la Vierge-au-Bois, dépendance du château dont son père, M. Mairieux, est le régisseur au

nom de Raymond Cernay, son futur mari. Le jour où celui-ci l'aperçoit, dans une des allées du parc, « montant un cheval alezan doré dont elle rythme la course, à chaque foulée, de son corps adolescent, » il est ébloui et croit à l'apparition du printemps.

Tout cela n'est que l'image de son âme : « un adorable mélange de confiance et de crainte », de candeur, de simplicité, de bonté et de franchise ; « un cœur tout neuf », « la sensibilité la plus rare », une ignorance invincible du mal, une pudeur qui la fait « replier comme une sensitive. » « Elle ignorait jusqu'à l'existence de ces émotions, de ces flirts, de ces amourettes, faibles sentiments avant-coureurs de l'amour qui suffisent à ternir un cœur de jeune fille, à le marquer bien inutilement d'une flétrissure avant que la vie ait commencé. Celles-là qui se sont réservées intactes jusque dans leurs pensées intimes, qui sur leur poitrine ont posé des mains pures comme pour abriter le tabernacle de leur future et unique tendresse, quel fiancé méritera le don intégral qu'elles feront d'elles-mêmes ? Comprendra-t-il, saura-t-il jamais reconnaître ce qu'un tel don signifie de confiance illimitée et de promesses immortelles ? Il prend sa conquête comme un pays étranger, quand s'offre toute la douceur d'une patrie ».

Raymonde n'a point d'autre éducation que celle qu'elle a reçue de ses parents. A vrai dire, c'est bien un peu miracle que les goûts frivoles de sa mère n'aient pas réussi à gâter cette formation toute paternelle. Mais Raymonde est le souci de chaque instant de M. Mairieux, chrétien de vieille roche et d'ancienne noblesse, qui lui inculque tous ses principes de religion et de vertu antique. « On s'abusait, écrit Cernay, je m'abusais le premier sur l'humilité de ses origines. Je me flattais de l'avoir élevée à mon rang, par une générosité magnifique, sans chercher à deviner comment un tact si sûr, la délicatesse foncière de l'esprit, une si rare culture morale auraient échappé à la lente formation du temps. » Il découvre par hasard la distinction séculaire de sa famille et tait, par orgueil, cette découverte devant elle. «Elle-même n'y eût pas attaché d'importance, tant elle portait naturellement cette longue suite d'honneur qui allongeait sa grâce comme une tige effilée ajoute à l'attrait d'une fleur. »

Ainsi prévenue de ces dons d'exception, Raymonde Mairieux vit en sécurité à l'air sain et libre de la Vierge-au-Bois, ignorant tout du monde extérieur. Elle ne connait et n'aime que son père, sa mère, les pauvres et les paysans du domaine, les fleurs sur leur tige, la lumière, les arbres du parc, dont elle sait toutes les espèces, qui semblent connaître aussi leur « petite reine », et qu'elle embrasse parfois dans son ingénuité. Elle explique un jour à Cernay dans une de

leurs promenades à cheval que les arbres se partagent en essences d'ombre et en essences de lumière : «essences de lumière, le chêne qui, malgré la fable, tient tête aux orages, le fin et robuste bouleau, l'épicéa qui pousse à dix-huit cents mètres, et le mélèze, plus hardi encore, qui atteint la région des neiges éternelles ; essences d'ombre, le sapin, le hêtre, au tempérament plus délicat, sensibles à la gelée, aux coups de soleil, à la privation d'eau. ...Ce qui touche la terre les atteint... La souffrance du sol passe en eux... En eux bat plus finement le cœur du monde. Les autres, plus durs, ont une destinée plus directe. Je crois que, si j'étais changée en arbre, je serais une essence d'ombre.»

C'est cette vierge d'élection que prétend épouser, de haute lutte, comme il a acheté le château, le millionnaire Raymond Cernay, « un de ces impitoyables vainqueurs des hautes classes qui ne tolèrent pas d'être gênés par les lois ni par les autres hommes. » La première fois qu'il la rencontre, à la Vierge-au-Bois, l'interpellant sans façon et même grossièrement, elle prend la fuite comme un daim apeuré, non sans lui avoir donné, d'un mot, une leçon de politesse. Plus tard, ayant réussi à l'apprivoiser, il conçoit l'infernal projet d'abuser de la confiance de ses parents pour l'emmener à Paris. Elle lui répond, croyant à une promenade : « Allons prévenir papa et maman que nous partons. » Honteux et irrité, il s'en va, court deux ans les aventures, et lesquelles ! puis revient et brusque la demande en mariage, pensant éblouir la fille de son régisseur en l'élevant jusqu'à lui. « Or, elle éclata de rire, mais il me sembla que ce rire n'avait pas son habituelle sonorité.—C'est absurde, fit-elle, de se moquer ainsi.—Lorsqu'elle eut enfin compris, je vis son visage se décolorer : elle oscilla une seconde comme un bateau quand le vent se lève, et puis elle s'enfuit à toutes jambes. » Stupéfaction, colère de Cernay. Quant à la jeune fille, elle est toute bouleversée, désemparée. Elle répète à son père que M. Cernay n'est pas un mari pour elle. Elle ne sait ce qu'elle éprouve. Ses larmes, à la fin, trahissent un amour qu'elle ignorait elle-même, par privilège de nature. Elle consent à se laisser fiancer. Mais elle tremble. « Elle tremble de joie ou de peur, de peur et de joie ensemble. » « Cette acceptation dans l'effroi, écrit Cernay, me rappelle mes fiançailles, ce qu'elles furent véritablement pour Raymonde, la donation qu'elle me fit alors de toutes les souffrances à venir que, par une intuition mystique, elle entrevoyait. Et moi je ne devinai rien. »

Du jour de son mariage, l'univers, pour Raymonde, ce sera son époux. Ils sont heureux d'abord, pas longtemps, hélas ! Car Cernay

prétend instruire sa femme, la faire briller dans le monde et en tirer de l'orgueil. Il la conduit à Rome, où elle se plaît, et où c'est elle qui lui donne, avec un admirable instinct, des leçons d'art. Après la naissance de Dilette, la gentille, qui ressemble à sa mère, ils partent pour Paris, lieu des anciens désordres, objet de rêves nouveaux. Raymonde se laisse faire avec docilité ; au fond, tout son être répugne à ce changement d'existence, du mari, et elle ne songe qu'à son « désert » de la Vierge-au-Bois. Et son calvaire commence. Quand elle apprend qu'elle va être une femme à la mode, « elle ouvre de grands yeux, comme les enfants au Jardin d'Acclimatation. » Cernay l'habille à sa façon et veut lui faire donner sa robe de fiançailles, sa petite robe de laine blanche, à quelque fille pauvre, ce qui lui fait dire : « J'ai été pauvre. » S'apercevant un jour dans une glace, accoutrée au goût de son mari : « Est-ce possible ? Vous ne voulez pas que je reste ainsi ?—Mais pourquoi donc ? Vous êtes belle.—Tout le monde me verra.—Je me mis à rire, quand elle pensait me réserver sa beauté. » Dans le salon de Mme de Saunois, pendant qu'on accable une musicienne de compliments, « Raymonde, seule, demeurait à sa place, immobile, comme un ilôt de vérité battu de toutes ces vagues de mensonges. » On la presse de se prononcer. « Cette musique est étrange, murmure-t-elle. Je crois qu'elle me plaira. » « Vous n'aimez rien, lui dit son mari, offensé de ses goûts modestes.—Oh si.—Et quoi donc ?—Vous le savez. » Voilà ses réponses et ses arguments. Elle ne dit autre chose que de ces petits mots, qui sont des ouvertures d'infini sur son âme. Au théâtre, où la traîne Cernay, sa blancheur d'hermine semble « subir un contact intolérable. » « Vous n'avez pas l'air de vous amuser.—Je ne m'amuse pas beaucoup, en effet.—Mais tout le monde est enthousiasmé.—Je ne suis pas comme tout le monde. Excusez-moi. » La pure et idéale enfant pleure, au contraire, à *Polyeucte*, comme, à Rome, elle se transfigurait devant les vierges de Raphaël. Il veut lui faire lire des romans, quand elle n'a goût qu'aux simples histoires et aux livres de piété. Elle entend la Passion à Notre-Dame et son âme en boit avidement les divins épisodes. « N'est-ce pas que c'était beau ? » Il en convient sans enthousiasme.

A se contraindre ainsi persévéramment, elle s'use vite. Elle maigrit, elle pâlit. Chaque jour elle devient « plus blanche et plus lointaine. » « Une lutte émouvante se livrait en elle entre son amour pour moi et sa nature toute droite, incapable de se plier » à la vie mondaine. Lui ne l'aime plus depuis longtemps. Une prompte désaffection a eu vite fait place à des ennuis continuels, à des traite-

ments indignes, à une lâche persécution morale, enfin, pour comble, à la trahison. L'attentat de Pierre Ducal et la criminelle passion de Cernay pour Mme de H., qui, de prime abord, semblent être là pour corser le roman, achèvent, au contraire, le rôle d'immolation de Raymonde. Après la soirée de confrontation où elle a eu le courage d'offrir la main à Ducal et à Mme de H., elle se contente de regarder son mari bien en face, et ce regard veut dire : « N'es-tu pas content de moi cette fois ? N'ai-je pas rempli mon devoir, tout mon devoir, plus que mon devoir ? J'ai subi le contact de ton ami qui m'avait insultée, de ta maîtresse qui me bafouait. La douleur ne m'a pas tiré un cri. Je me suis tue, car je suis ta femme, indissolublement. Mon amour et Dilette te répondent de moi. Mais toi, qu'as-tu fait de tes promesses ? »

Ce dernier effort l'a tuée. Elle tombe d'épuisement. Lui ne veut pas la croire malade à ce point et veut encore sortir. « Vous sortez— Sans doute. Pourquoi ne sortirais-je pas ? Vous n'êtes pas si malade, rassurez-vous.—Vraiment.—Mais non, vous voyez bien, puisque je sors. A demain, mon amie. » « Son *vraiment* signifiait : « La fin est bientôt là, et tu ne peux même pas rester. Suis-je déjà si peu de chose ?... »

Mais, arrivé dans le salon de Mme de Saunois, Cernay est tout à coup changé. Il laisse là Mme de H. et part comme un insensé. « Parmi tant de lumières, je ne voyais qu'un point lumineux devant moi et je le suivais comme les rois d'autrefois leur étoile. » Cette étoile qui luisait subitement au fond de son âme, c'était le sacrifice de Raymonde, qui opérait par la toute puissante intervention de la grâce divine.

En un instant, il est au pied de son lit, implore son pardon, veut lui raconter ses fautes. Mais la généreuse enfant ne le lui permet pas. Elle répète son mot favori, qui la résume : « Cela est si simple.» Quoi ? « Mais de s'aimer. » Et elle ajoute : « De mourir » pour toi. « Ne le vois-tu pas ? »

Il la transporte à la Vierge-au-Bois avec des soins infinis. « C'est chez nous, » dit-elle. Il ne sait plus que lui dire son amour, ses serments, et répéter son nom. Il ne la quitte pas un instant. Il faut se repaître de la communion de Raymonde, car ce fut quelque chose de céleste. A l'instant suprême, ses dernières paroles furent, en regardant le ciel : « Je vois », et « Cela est si simple. »

Raymond lui ferme doucement les yeux, s'agenouille pour la prier, lui met sa robe de laine...

Il termine son deuxième cahier par ces mots : « ...O mon amour que j'ai tant torturée, même morte tu portais en toi la paix que, vivante, tu tenais dans tes mains offertes... »

Ce bref résumé ne peut évidemment donner qu'une idée bien pâle de l'ouvrage de M. Bordeaux. Il m'a été impossible de noter tout ce qui eût pu en faire ressortir la richesse d'observation et la haute portée morale, non moins que la vigueur satirique avec laquelle l'auteur, par la plume de son héros, dénonce les abus criants de la mode et des mœurs du jour. Inutile d'en souligner de nouveau l'originalité, qui consiste précisément dans l'idéalité de Raymonde et en ce qu'elle tranche tellement sur la banalité courante. Quant au style, on a vu assez, par les citations que j'ai faites, la manière sobre et pleine de M. Bordeaux, son tour d'esprit personnel, son dialogue si expressif. Il ne reste plus qu'à signaler quelques ombres à ce tableau qu'on sera tenté de croire trop flatté, mais qui est sincère cependant. Franches aussi sont les remarques que j'ajoute sur l'invraisemblance, à première vue au moins, de l'amour de Raymonde, invraisemblance dont l'impression persiste malgré les efforts de l'auteur pour l'effacer, sur certains passages assez hardis, sur quelques autres un peu laborieux, et même obscurs. A cela près, si l'on vient à lire des romans qu'on n'en lise que de semblables à la *Robe de laine.*

Abbé N. Degagné.

SÈVE CATHOLIQUE ET FRANÇAISE

II

L'association Saint-Dominique depuis vingt-cinq ans.

Le salut de la jeunesse présente au zèle de l'apôtre un problème extrêmement ardu et difficile. Elles ne manquent pas les âmes d'élite qui en ont entrepris la solution, mais hélas ! trop souvent les efforts les plus généreux et les plus ardents se sont brisés d'abord contre l'apathie du jeune homme lui-même, et peut-être davantage contre les perfides machinations de ses ennemis. Et le problême se complique encore du fait que la population française des Etats-Unis a été déracinée de la campagne canadienne dont les mœurs diffèrent si profondément de celles de ce pays-ci.

Ici, le jeune homme travaille de bonne heure. A peine âgé de quatorze ou quinze ans, il est déjà à l'ouvrage, et il reçoit un salaire relativement élevé. S'il y a plusieurs mains qui rapportent dans sa famille, il lui sera loisible de garder une part plus considérable de son salaire, d'autant plus que c'est le fruit de son travail personnel, ce qu'il ne manquera pas de faire valoir le jour où il lui prendra fantaisie de jouir de sa liberté. Du reste, n'a-t-il pas aussi ses bras, sa tête, sa mauvaise tête surtout ?

Des attractions sans nombre l'attirent au dehors, pendant que les occasions les plus variées et les plus pressantes sollicitent sa bourse. Ne dirait-on pas que l'esprit américain s'ingénie avec une activité inlassable et une avidité insatiable à inventer tous les jours quelques formes nouvelles pour exciter à la dépense. Aussi, l'argent, parfois si péniblement gagné, coule-t-il et passe-t-il à flots pressés de la caisse du capitaliste dans la main du travailleur pour tomber bientôt dans celles de cette multitude d'exploiteurs qui l'attendent, et retourner grossie, doublée, centuplée peut-être dans la caisse du millionnaire. Il n'en reste plus guère à l'ouvrier quand il a soldé le compte du fournisseur, qu'il s'est payé le luxe d'un habit neuf suivant les saisons, qu'il a fréquenté les théâtres, qu'il a fait une promenade en *électrique* avec ses amis, ou qu'il a pris une consommation chez le marchand de bonbons, ne fût-ce qu'un soda. Et nous ne parlons que des amusements honnêtes, ou réputés tels. Ajoutons à cela la fièvre qui naît de l'activité et du mouvement de la rue avec ses attirances toujours nouvelles et ses promesses de sensations toujours plus fortes, et nous comprendrons pourquoi ils sont si rares ceux qui savent résister à ce violent entraînement, et combien nombreux ceux-là qui manquent du courage nécessaire pour triompher.

Et comment se plairait-il dans la maison qu'il habite ? Elle semble plutôt faite pour le repousser. Généralement très grande, elle est encombrée de locataires aux familles nombreuses, ce qui lui donne l'apparence d'une ruche bourdonnante ; il n'y a pas de cour, pas davantage de piazza, ni de balcon, et surtout elle est enveloppée de cette atmosphère américaine, la plus matérialiste, la plus assoiffée de bien-être, la plus hostile à toute contrainte qui se puisse trouver, enfin la plus libre dans le choix de ses plaisirs permis ou défendus. Voilà quelques-uns des obstacles qui attendent, et que doit affronter le zèle de l'apôtre franco-américain. Mais heureusement, le remède se trouve parfois à côté du mal, il suffit de tendre la main pour l'avoir. Et le remède, c'est l'association. Personne n'ignore le rôle si considérable joué par cette force puissante dans la vie si intense de l'Américain. Plus d'une fois les catholiques ont su l'utiliser en organisant les groupes

paroissiaux, si populaires et en même temps si précieux pour le pasteur. De là sont sorties les Ligues, les Sociétés de dames et d'Enfants de Marie, etc.

Seuls les jeunes gens paraissent avoir été oubliés. Sont-ils plus insaisissables ou plus rebelles ? Qui sait ? Ils offrent peut-être moins que d'autres groupes une occasion aimable et charmante de déployer son zèle. Je l'ignore, ou plutôt j'aime mieux ne pas me prononcer. Cependant, je puis dire ceci : Allez au jeune homme en toute confiance, vous ne travaillerez pas en vain. Oh ! je sais bien qu'il ne sera pas toujours très accueillant, du moins en apparence ; il est timide, gêné, un peu frondeur ; sa conversation offre moins d'intérêt et ses manières sont plus frustes que celles d'une jeune personne ou d'une digne matrone ; il ne sera ni démonstratif ni empressé, c'est vrai, mais pour peu que l'on ne soit pas trop impatient de recueillir les fruits de son travail, ni trop désireux de consolations, on ne perdra ni son temps ni ses peines en s'occupant de lui ; non seulement il conservera un souvenir excellent des bons exemples et des bons conseils semés sur sa route, mais encore il en retirera un bien sérieux et durable. Hélas ! il n'est pas donné à tout le monde de savoir attendre la moisson qui ne germe que le printemps suivant.

Le révérend Père Duchaussoy, dominicain, assigné à Lewiston, en 1884, se crut de taille à aborder le problème. Il eut raison ; sa confiance en fut pas déçue. Jeune encore, plein d'entrain, de cordiale et franche gaiété, mais irréprochable dans sa tenue, doué à la fois de bonhomie et de fermeté, cœur très tendre et fervent, dévot à Marie, le R. P. Duchaussoy avait tout ce qu'il fallait pour entreprendre cette tâche. Cependant, il n'était pas homme à se lancer à l'aventure ; il pria, consulta, considéra les éléments dont il pouvait disposer et, après avoir pesé toute chose, il crut voir que les difficultés n'étaient pas insurmontables et qu'il y avait des chances de réussite. Il convoqua donc chez lui une douzaine d'excellents jeunes gens, leur fit part de son projet qui fut bien accueilli ; et le 3 octobre 1886, l'Association Saint-Dominique était fondée. Il lui donnait comme devise la parole des martyrs d'Arcueil : " Pour le bon Dieu ". C'était en même temps un programme, la nouvelle organisation ne devait jamais s'en départir. L'œuvre était fondée, c'est-à-dire lancée comme on lance la coque d'un navire dès qu'il est en état de flotter. On laissait au temps le soin de l'achever.

Elle flotta bravement, cette petite barque ; cependant, au cours de son existence, il lui arriva plus d'une fois de subir les assauts de plus d'une furieuse tempête, mais la Reine du Rosaire qui fut toujours son pilote et l'étoile de saint Dominique, sa lumière, n'ont pas cessé de veiller sur elle et de la conduire à bon port.

Nous avons dit tout à l'heure que le navire manquait de mâts et de voiles : il les aura bientôt. Les douze jeunes amis du P. Duchaussoy ne tardèrent pas à trouver une autre douzaine de camarades, puis une troisième, tout aussi bons et aussi généreux qu'ils l'étaient eux-mêmes. Dans une réunion préliminaire. présidée par le Père fondateur, on élisait, à la majorité des voix, un bureau de direction. Ce devait être le plus puissant organisme de la société, et c'était établir sur des bases solides les plus saines traditions. Désormais, le bureau se réunira tous les dimanches ou à peu près, on y traitera de toutes les questions qui intéressent l'Association et on y prendra toutes les mesures nécessaires pour régler les affaires courantes ; le premier dimanche de chaque mois aura lieu l'assemblée générale de toute la société. Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, on soumettra à l'appréciation des membres les questions importantes qui auront été au préalable traitées en conseil, puis on prendra le vote et la majorité décidera de l'adoption ou du rejet de la mesure proposée. Toutes ces réunions sont présidées par le Père directeur qui a le droit, cela va sans dire, d'opposer son *veto*, s'il le juge nécessaire ; mais il en use rarement, car il sait à l'avance, pour peu qu'il ait l'œil ouvert et l'oreille au guet, les questions dangereuses qui pourraient surgir ; il est alors facile d'étouffer dans l'œuf toute affaire qui serait de nature à causer de trop grands ennuis. C'est aussi dans cette assemblée que chacun apporte sa cotisation mensuelle, autrefois, 25 sous, aujourd'hui, 50, et que se fait, une fois l'an, l'élection des nouveaux officiers. La prière ouvre et ferme chacune de ces séances. Cette procédure date de vingt-cinq ans ; jamais depuis on n'a songé à la modifier.

***

Une salle assez spacieuse avait été mise à la disposition de la jeune société qui compta bientôt une cinquantaine de membres très actifs. Avec l'argent des premières cotisations on avait fait l'emplette de quelques petites tables autour desquelles, le soir, s'installaient les joueurs de cartes. Oh ! les bonnes mais bruyantes parties de whist, et les excellentes *crêpes* ! Quel mouvement ! quelle vie ! Les meubles en subissaient souvent les violents assauts. Les pauvres petites tables, elles en virent de rudes alors. Il y a quelques années, il en restait encore une : elle ne reposait plus que sur trois pieds. On la conservait comme une sorte de relique d'un temps qui ne reviendra plus. On avait encore fait l'acquisition d'un appareil de gymnase : barres, trapèzes, haltères, avec complément indispensable, une paire de gants de boxe. Il y avait bien là tout ce qu'il fallait pour acquérir la souplesse des

membres. Quelques uns furent bientôt passés maîtres dans l'art de faire les contorsions et les mouvements les plus extraordinaires. Je crois qu'ils auraient pu figurer avec avantage au milieu des artistes d'un cirque ambulant. Ces débuts promettaient, mais on ne tarda pas à constater que les vingt-cinq sous de la cotisation mensuelle ne permettaient pas d'aller bien loin ni ne duraient bien longtemps. Il fallut songer à trouver des ressources nouvelles. " Si l'on montait une pièce de théâtre ! " s'avisa de dire quelqu'un. Sa proposition fut acceptée avec enthousiasme et l'on vit alors les jeunes gens, dont plusieurs savaient à peine distinguer une lettre d'une autre, accourir le soir, le rôle en main, et se donner un mal extraordinaire pour le bien apprendre. Ne fallait-il pas faire bonne figure dans la pièce qui serait bientôt jouée devant une salle comble ? osait-on murmurer à l'oreille des amis. La pièce portait ce titre fameux : *Le Sabre de bois.* Les anciens en parlent encore avec des larmes dans les yeux, tellement le souvenir de ce premier succès est resté vivant chez eux. Ce fut aussi un nouvel élément de vie qui s'introduisait dans la jeune société. C'était pour ainsi dire passer de la voile à la vapeur. La découverte était précieuse, et d'autant plus appréciable que le trésorier annonça une jolie recette à l'assemblée générale du mois suivant.

Depuis ces temps primitifs, bon nombre de pièces, drames ou comédies, ont été montées et jouées avec un réel talent. Plusieurs jeunes gens, malgré leur instruction rudimentaire, sont devenus d'excellents interprètes de rôles parfois très difficiles. Aussi les soirées de l'Association Saint-Dominique sont-elles devenues très populaires. On se rappelle encore avec plaisir le succès du *Roi des Oubliettes*, du *Bourgeois Gentilhomme*, des *Piastres Rouges*, de *Michel Strogoff*, et surtout peut-être des *Anciens Canadiens.* Et à ce propos, le souvenir de monseigneur Gravel nous revient à la mémoire. Il était de passage à Lewiston lors de cette représentation organisée plus ou moins pour lui et à cause de lui. Les trois premiers actes avaient produit une impression profonde dans l'assistance, tout allait à merveille, quand vint le temps de faire paraître les tableaux vivants représentant la bataille des Plaines d'Abraham. Après la dernière scène, le rideau était resté levé. Alors José, qui soutenait la tête d'un officier mourant, cédait sa place à un autre, et s'approchant de la rampe, pâle, ému, suivi du capitaine d'Haberville portant un superbe drapeau fleurdelisé, il entonnait le *Drapeau de Carillon.* Monseigneur Gravel, non moins ému, regardait, écoutait, et des larmes tombaient de ses yeux. « Jamais, nous disait-il, après la séance, je n'ai été ému comme ce soir en entendant chanter le *Drapeau de Carillon.* »

Jusqu'en 1894, l'Association se maintint à flot, mais elle commençait à perdre de sa première vigueur, car durant les dernières années elle avait dû changer de local, le Père Duchaussoy avait quitté Lewiston, et..... elle existait déjà depuis huit années : il demeurait évident qu'il fallait modifier quelque chose et améliorer quelque part. La constitution était assez souple et assez élastique pour permettre quelques transformations ; elles se firent sans heurt et sans secousses. On fit l'acquisition de deux billards, et aussitôt le nombre des membres, considérablement diminué depuis deux ou trois ans, se reprit à augmenter et bientôt l'on songea à l'organisation d'une fanfare et d'une garde d'honneur. C'était un nouveau chapitre d'histoire qui allait s'écrire.

***

Nées le même jour comme deux sœurs jumelles, elles ont été, depuis, l'ornement le plus précieux de la société et elles ont fait de l'Association Saint-Dominique l'une des organisations les plus intéressantes de ce genre. C'était ajouter un élément de vie très important, une ressource nouvelle pour aider la caisse du trésorier, et en outre favoriser la culture physique et intellectuelle ; la culture morale, elle-même, comme nous le verrons plus tard, devait y trouver son compte.

Arrêtons-nous un instant devant ces deux joyaux de l'Association.

La musique fut organisée sur le plan des fanfares de collège. La société prenait charge de toutes les dépenses, elle achetait elle-même les instruments et les accessoires, elle engageait et payait de ses deniers un excellent directeur musical, elle faisait venir de Paris ou de New York, de Bruxelles ou de Boston, les partitions de musique. Elle en est venue à fournir même le costume des musiciens, de sorte qu'elle est tout-à-fait maîtresse chez elle. Son organisation et sa direction relèvent du conseil, qui lui a permis de faire un règlement très simple, très clair et assez énergique, dans lequel on sent quelque chose de la *manu militari.* Et c'est précisément ce qui a assuré la durée de cette belle institution. L'auteur de ces lignes, bien au courant de cette histoire, est heureux de pouvoir déclarer qu'il n'a pas souvenance qu'un seul musicien se soit absenté sans un motif bien sérieux des répétitions qui avaient pourtant lieu deux fois la semaine, de 7 heures et demie à 10 heures et un quart. L'Association a eu le bonheur de trouver, dans la personne de son chef de musique, un directeur qui a su faire son devoir avec une intelligence, un dévouement et une délicatesse rares.

Cette nouvelle organisation apporta sans doute sa part de difficultés, mais grâce à Dieu, elles ne furent jamais insurmontables. Signalons en passant un petit détail assez piquant. Ces musiciens en herbe, dont nous voulions faire des artistes. ne connaissaient guère que les musiques américaines, assez souvent tapageuses et bruyantes. Pour nos jeunes amis, c'était la perfection de l'art, et comme à dix-huit ou vingt ans, on a des poumons pour s'en servir, ils ambitionnaient ces bruyants succès. Ce n'était pas tout-à-fait l'idée du chef, et encore moins celle du Père Directeur, qui aurait préféré l'étude de la musique classique et des grands maîtres contemporains ; ce n'était pas sans peine qu'il parvenait à imposer l'étude d'une partition de Gounod ou de Bizet, et il se rappelle encore qu'il fallut ruser, promettre des bonbons comme aux enfants, pour faire apprendre *Poête et Paysan*, une *Sélection de Faust*, les *Airs canadiens*, et dans ces cas, les "bonbons," c'était la dernière fantaisie publiée à New-York sur les chansons américaines, chantées dans les théâtres, souvent par une troupe de nègres. Tout de même le goût se formait, et avec les talents si remarquables que l'on découvrit chez quelques uns, l'on arriva bientôt à constituer à Lewiston l'une des musiques militaires les plus brillantes de la Nouvelle-Angleterre. Le goût de la musique et de la bonne musique se répandit au sein de la population, et je ne connais pas une petite ville des Etats de l'Est où elle est cultivée avec un plus grand succès.

La garde naquit le même jour que la fanfare, avons-nous dit ; elle aussi a fait grand honneur à l'Association.

Ces gardes sont très populaires, car en outre de l'exercice physique, de la souplesse et de la bonne tenue auxquelles elles accoutument leurs membres, elles rendent encore des services signalés aux paroisses qui les possèdent. Aux jours de fête elles servent d'escorte aux sociétés nationales ou elles accompagnent même le Très-Saint-Sacrement, à la place des militaires, comme cela se fait en pays catholique.

L'épée et l'uniforme qu'ils s'habituent vite à bien porter donnent à ces jeunes gens un certain chic qui les flatte et leur vaut des regards de bon aloi. Dans ce pays de démocratie intense on est flatté de voir les siens capables de si belle tenue et de si belle contenance.

L'Association voulut traiter la garde comme elle avait traité la fanfare : elle engagea un excellent officier de milice américaine, expert dans l'art de manier l'épée de parade, et connaissant bien les manœuvres de fantaisie qui font le bonheur de ces militaires d'occasion.

Nos jeunes gens devinrent très habiles dans ces exercices, et

ils ne tardèrent pas à recevoir les applaudissements qu'ils méritaient, dans les bazars et les concerts-promenades où leur présence attire toujours une foule considérable. A l'église même, à certains jours, on leur réserve une place d'honneur, tout près du sanctuaire, et comme de vrais chevaliers du moyen-âge, il tirent l'épée à l'Evangile et présentent les armes à l'Elévation. Pieuse et délicate pensée qui rapproche du sanctuaire nos jeunes gens, et par eux leurs familles qui respirent hélas ! un air si profondément naturaliste et anti-religieux.

L'un et l'autre de ces corps ont été l'honneur et la force de l'Association Saint-Dominique. Ils ont habitué et plié la jeunesse à l'obéissance et à la discipline, chose si rare et si difficile dans un pays de liberté à outrance, L'un et l'autre étaient ouverts à quiconque se présentait avec des aptitudes, les talents et le bon vouloir nécessaires ; les éléments acceptés n'étant naturellement pas les moins bien doués, l'Association y trouva son avantage de toute manière.

Malgré le surcroit de travail imposé par ces deux entreprises, le bureau de direction trouva cependant le temps de monter de nouvelles pièces qui rapportèrent toujours de précieuses ressources, d'organiser en outre des petits cercles d'étude, des discussions sur des sujets d'histoire, même de politique. Mais, depuis quelques années, elle avait dû se déplacer encore une fois et s'installer d'uue façon tout à fait désavantageuse et, malgré le dévouement et les efforts d'un grand nombre, son progrès semblait enrayé ; peut être même apercevait-on des signes de défaillance. Il était temps de remettre la barque sur le chantier et d'en faire un navire tout à fait neuf et moderne.

Il me semble que cette fois-ci le travail a été fait pour longtemps, et c'est tout à la louange de l'Association, et des fils de saint Dominique qui n'ont pas voulu abandonner l'œuvre que l'étoile de leur père avait si longtemps guidée. Du reste le Père Duchaussoy était revenu à Lewiston. Ses enfants s'y étaient multipliés, mais ils ne se sentaient plus assez soutenus. La construction d'un édifice monumental fut décidée, et ce fut le triomphe de l'idée éclose il y avait près d'un quart de siècle.

Depuis longtemps déjà on parlait d'une installation de ce genre, mais toujours on tardait. On le comprendra sans peine, quand on songe que l'Association devait assumer la charge énorme de payer annuellement les $1,200, qui représentent l'intérêt du capital engagé dans cette construction, et cela enplus des dépenses courantes qui devaient nécessairement augmenter. Cette fois encore, les rosaires du Père fondateur firent violence au ciel, et le projet fut exécuté. Depuis lors le nombre des membres augmentant

toujours, les cotisations mensuelles, avec l'aide de quelques petites industries, ayant plus que doublé les ressources, la société est en état de faire honneur à ses engagements.

Il n'y a pas lieu de craindre pour l'avenir ; un quart de siècle de travail pour le bon Dieu est une garantie sérieuse. Au reste la valeur de la propriété acquise s'accroît sans cesse, de sorte que, si jamais il fallait liquider la situation, il n'y aura pas l'ombre d'une perte à subir. On est à bon droit confiant dans l'avenir.

f. Th. Couet, o. p.

(A suivre)

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

I. Les origines de l'aviation. Mouillard premier aviateur.— II. Découverte d'un nouveau métal, le *canadium*—III. Le microbe de la vaccine découvert par le Dr Odin— IV. Travaux d'opothérapie. Les effets de l'*adrénaline*. —V. Allopathie. Les traumatismes bienfaisants — VI. Les résultats de l'application industrielle du froid. Charles Tellier—VII. La maison natale de Pasteur à Dôle. Geste de Rockfeller. Le laboratoire Branly.

L'aviation est une science nouvelle qui est entrée depuis quelques années dans la pratique, mais dont les progrès sont si rapides et si merveilleux qu'ils nous déconcertent. Et pourtant le patriotisme s'en mêle, et chaque nation revendique le grand honneur d'avoir ouvert la voie, d'avoir lancé le premier appareil, d'avoir produit le premier aviateur. Les Américains ne se gênent plus pour attribuer aux frères Wright la paternité de l'invention, et il est temps que les historiens interviennent pour faire la part exacte de chacun et établir la vérité des faits.

La France, ici comme toujours, se trouve à la tête des nations. Dans l'aviation, comme dans la télégraphie sans fil, c'est elle qui a eu la gloire de la découverte géniale, et c'est pour nous un devoir de le proclamer. Bien avant Adler, il faut nommer Mouillard comme l'initiateur véritable de l'aviation pratique. Ces importantes con-

statations résultent des recherches et des publications de M. André-Henry Coüannier, chargé par la ligue nationale aérienne de dépouiller les papiers laissés par Mouillard au Caire où il mourut. Le dernier livre de notre compatriote, le *Vol sans battement*, paru en 1891, établit sans contestation possible :

1° Que ce fut Mouillard, et non l'Allemand Lilienthal qui, le premier, plana sans moteur. Le premier vol de Mouillard eut lieu en 1865, dans la plaine de la Mitidja, près d'Alger : notre héros parcourut 42 mètres avec son appareil, le premier monoplan. Les débuts d'Otto Lilienthal sont de décembre, 1895 ;

2° Que le même Mouillard fit une étude définitive et fructueuse du vol des oiseaux. Il fut ainsi amené à substituer à l'imitation de l'aile battante celle de l'aile planeuse. Il constata que, pour se diriger horizontalement, l'oiseau gauchit son aile. Cette découverte capitale du gauchissement fut communiquée le 24 septembre 1892 à M. Octave Chanute, le savant américain, avec une demande de brevet, qui fut accordé aux noms de Mouillard et Chanute le 12 mai, 1897. On n'ignore pas que les frères Wright ne commencèrent qu'en 1900 leurs belles expériences, et que leur premier brevet de gauchissement date seulement de 1902.

Chanute qui versa 10,000 francs à Mouillard en échange de sa moitié du brevet, subventionna aussi largement les frères Wright. Tous mirent à profit les belles idées de notre compatriote, firent des applications de sa découverte ; mais ils ne sauraient le dépouiller de sa gloire, et nous la revendiquons, car c'est une gloire nationale.

Mouillard a misérablement végété en Egypte, il a durement travaillé au Caire pour gagner sa vie, et il y est mort. Mais les Egyptiens ont senti qu'ils avaient une dette et ils se préparent à élever une statue au génial inventeur. Lyon, sa ville natale, se doit à elle-même d'honorer son illustre enfant. N'a-t-il pas eu l'honneur de révéler le double secret du vol des oiseaux, le vol sans battement, c'est-à-dire l'aéroplane, et le gauchissement, c'est-à-dire sa direction ?

II

Comment ne pas parler à nos lecteurs de la *Nouvelle-France* du nouveau et précieux métal qu'on vient de découvrir et qui porte le nom caractéristique de *canadium ?*

Un savant de Glasgow, M. M.-A.-G. French, a trouvé dans la Colombie Britannique un métal très voisin du platine, du ruthénium, du palladium et de l'osmium, et, en raison de son origine, il l'a bap-

tisé du nom de *canadium*. Un Français n'aurait pas fait mieux. On n'est pas encore très fixé sur les propriétés du nouveau corps, bien moins assuré de ses utilisations possibles. Les chimistes en ont à peine commencé l'étude. Tout ce qu'ils savent, c'est que le *canadium* est à peu près inoxydable, soit à l'eau, soit à l'humidité, soit à la chaleur, même à la flamme du chalumeau. Son point de fusion est assez bas, et il paraît plus ductile et plus malléable que le plomb.

Dans ces conditions, le nouveau métal ne serait pas appelé à remplacer prochainement le platine dans l'industrie, comme quelques savants emballés l'ont prétendu. Et c'est regrettable, car le platine est de plus en plus employé, et son prix est encore bien élevé, plus de 7000 francs le kilo. Le commerce trouverait son compte avec un métal moins onéreux, car les électriciens, les bijoutiers, les dentistes font de fantastiques consommations de platine.

III

La vaccine est une opération qui n'a pas besoin d'être défendue sur le terrain hygiénique et social : elle défend si bien et à si peu de frais contre les redoutables morsures de la variole ! C'est un préservatif certain et précieux. Mais au point de vue scientifique c'était encore jusqu'à présent un moyen empirique, et il y avait lieu de le regretter pour l'honneur de l'esprit humain.

L'individu *vacciné* devient à peu près réfractaire à la variole : voilà le fait constaté, mais il restait à l'expliquer. Comment le virus vaccinal opérait-il la préservation de l'organisme ? Est-ce par une action directe de présence ? Est-ce par un agent pathogène d'où dérive une réaction spéciale ? La plupart des auteurs ont pensé à la présence d'un *microbe*, mais longtemps les observateurs se sont efforcés en vain de le découvrir au bout des objectifs.

Le premier en 1906, M. Mennechet de Pau, a signalé l'existence dans le vaccin d'un microorganisme spirillaire. Plus récemment, M. Belin, du Mans, a fait la même constatation. Mais il était réservé à un autre confrère, le Dr Odin, d'approfondir la question et de la mettre au point.

Après avoir constaté la présence d'un microbe dans le vaccin et dans le sang des sujets vaccinés, le Dr Odin a constaté son absence dans le sang des gens ou des bêtes non vaccinés. Il a fait mieux, il a expérimenté sur son ami le Dr Kresser, sur sa petite fille âgée de quelques mois et sur lui-même.

L'enfant n'avait jamais été vaccinée. Les deux médecins avaient

subi l'opération dans leur jeune âge, mais on doit croire qne pour lors l'immunité vaccinale avait depuis longtemps disparu. De fait les trois sangs, examinés à l'ultra-microscope, ne révélèrent pas la moindre trace du microbe. Quinze jours après la vaccination du bébé, de son père et du confrère, ces trois sangs étaient pleins de spirilles. (*Société de pathologie comparée*, 12 déc. 1901).

Le Dr Odin a tiré de là cette conclusion importante : que le spirille observé est le microbe spécifique de la vaccine, et que sa présence dans un sang donné suffit à établir que l'immunité vaccinale persiste et que le sujet n'a pas besoin de se faire révacciner. Et l'on comprend la valeur de ce point si l'on se rappelle l'impossibilité où nous étions jusqu'à ce jour de nous prononcer sur la durée de l'immunité. Désormais, on a un moyen infaillible de se renseigner : on prend une goutte de sang du sujet, on l'examine, et, s'il contient des spirilles, on est sûr qu'il n'a pas besoin de nouveau vaccin.

Ce n'est pas tout. Le microbe spécifique du vaccin étant connu peut être isolé et cultivé ; ce qui empêche tout recours à des virus douteux, à des bêtes suspectes. Le médecin averti ne doit plus employer que des cultures pures, préparées et titrées, avec toutes les garanties des laboratoires. C'est l'âge d'or de la science réalisé sur un point particulier de la médecine, et il faut s'en féliciter pour l'homme et le bien de l'humanité.

IV

Nous avons souvent signalé ici les vertus de l'opothérapie, tout en marquant les difficultés spéciales de son application et ses contre-indications nécessaires. Cette nouvelle médication est vraiment précieuse et pleine d'avenir. Nous en avons une preuve dans les résultats obtenus avec l'*adrénaline*.

Qu'est-ce que l'*adrénaline ?*

C'est un produit organique qu'on extrait des capsules surrénales et qui a tout d'abord été employé avec grand succès : comme *hémostatique*.

On sait quels obstacles suscite l'afflux du sang dans la plupart des opérations : le chirurgien le plus habile est aveuglé, entravé, annihilé par ce sang qui se précipite, s'accumule et noie littéralement le champ où doit s'exercer le couteau. Les ligatures les mieux faites ne suffisent pas. Mais une solution très faible d'adrénaline est-elle appliquée sur une surface vasculaire, aussitôt la tension artérielle est fortement abaissée, la circulation diminue et semble s'arrêter ; les

tissus pâlissent sans s'altérer cependant. Cet effet remarquable et constant persiste pendant vingt, trente minutes ou plus ; mais c'est assez pour que, libre dans son action, le chirurgien voie parfaitement les organes et opère sûrement en connaissance de cause.

D'après une récente communication du professeur Labbé (*C. R.* 20 nov. 1911), les vertus de l'adrénaline, déjà très appréciables, ne se borneraient pas là. Le principe actif des glandes surrénales aurait une influenee déterminante sur le sexe du fœtus. En d'autres termes, il y aurait fille ou garçon suivant que ces glandes seraient plus ou moins développées. Si par exemple, les pulsations du cœur du fœtus sont de 150 à la minnte, l'enfant à venir sera sûrement une fille. Au-dessous de 136 battements, c'est un garçon qui se prépare. Or, la rapidité des pulsations cardiaques pendant la vie intrautérine semble dépendre de la quantité plus ou moins forte d'adrénaline que les capsules surrénales secrètent et déversent dans le sang et du ralentissement consécutif de la circulation.

Comme fait corrélatif, on remarque que, même après la naissance, la surproduction anormale d'adrénaline peut altérer les caractères naturels de la femme, lui attribuer le type masculin, lui donner de la barbe, une voix grave et mâle. Ainsi, chez quelques sujets virilisés, on a trouvé à l'autopsie une tumeur ou une lésion profonde des glandes surrénales.

Le Dr Robinson se dit en mesure de pouvoir prédire le sexe de l'enfant dès le 4e mois de la grossesse ; il se base sur la teneur en adrénaline du sang ou de l'urine de la mère. Il va plus loin, et nous ne le suivrons pas dans cette voie de folle hypothèse : il croit qu'on arrivera avec l'adrénaline à déterminer à volonté le sexe des enfants et même à changer par avance une fille en garçon. L'imagination fait des écarts que tout savant averti doit éviter. Nous n'ignorons pas que dès la conception le fœtus porte en lui toutes les ressources de sa vie future et que ses organes se formeront et se développeront suivant les plans d'une évolution définie et arrêtée par la Divine Sagesse. Le secret de la procréation des sexes n'est pas encore trouvé.

V

Les coups et blessures sont préjudiciables et à éviter : on est généralement d'accord sur ce point. Et cependant, il y a des traumatismes bienfaisants et en quelque sorte sauveurs. C'est un de nos confrères de Paris, le Dr Martha, qui l'affirme et nous devons le croire sur parole.

Une de ses clientes était atteinte depuis longtemps du diabète. Elle supportait assez bien son mal et suivait exactement un traitement *sans cesser d'avoir* 1 *à* 2 *grammes de sucre dans ses urines.*

En 1905, cette dame va faire une visite chez une amie demeurant à un cinquième étage. Elle prend l'ascenseur, qu'elle manie bien en ayant elle-même un dans l'immeuble où elle habite : arrivée au cinquième étage, au moment où elle se dispose à ouvrir la porte de l'ascenseur et à sortir sur le palier, brusquement l'ascenseur descend, et en quelques secondes arrive au rez-de-chaussée, brisant tout, et en morceaux, les fers de l'appareil sont tordus, les parois arrachées, etc.

Les suites de l'accident furent: une fracture du péroné, un arrachement des ligaments du cou de pied, une fracture de la sixième côte. Mais ce qui est nouveau et surprenant, c'est le résultat au point de vue du diabète.

La semaine qui précéda l'accident, observe le Dr Martha, les urines contenaient un gramme de sucre environ. Quatre jours après cette chute, l'analyse faite par moi ne donne pas trace de sucre. J'avais prévenu la blessée qu'elle ne devait pas s'étonner si le sucre à la suite de cette chute était trouvé en plus grande quantité, d'abord à cause de la vie sédentaire qu'elle était obligée de mener et à cause du traumatisme qui souvent par lui-même amène du sucre.

Depuis près de cinq ans, le sucre n'a plus jamais reparu, et pourtant Madame X... a suivi un régime alimentaire moins sévère que pendant les cinq années précédentes pendant lesquelles elle rendait du sucre. Voilà près de trois ans qu'elle a repris sa manière de vivre ordinaire au point de vue de l'alimentation, *et le sucre fait toujours défaut dans les urines.* (*Revue clinique*, 1 sept. 1911.)

Voilà un traumatisme bienfaisant, et pour lequel on ne demandera pas d'indemnité. Le cas n'est pas unique dans la science. Des émotions violentes rendent parfois la santé à ceux qui l'avait perdue. Un malheureux que l'impuissance de ses jambes oblige à user de béquilles est surpris, en traversant une rue, par une voiture lancée à toute vitesse : il lâche ses béquilles d'effroi et s'élance en courant jusqu'au trottoir. Il se trouve instantanément remis en possession de ses jambes. La peur l'avait guéri.

La science constate ces faits sans les expliquer, mais il est toujours étrange de trouver le bien dans l'excès du mal et de rencontrer des coups utiles. *A quelque chose malheur est bon.*

VI

Les gloires abondent dans notre cher pays de France ; et c'est peut-être pourquoi elles sont si souvent méconnues : il y en a trop, et la reconnaissance publique se lasse. Les journaux parisiens signa-

laient dernièrement la détresse d'un inventeur de génie, Charles Tellier. Ce grand Français a 82 ans et se trouve dans un état voisin de la misère. Quelle honte pour l'humanité !

Tellier a mérité d'être surnommé le *Père du froid.* Il a utilisé les moyens scientifiques de faire le froid, il a permis au commerce de conserver viandes et fruits par le froid. Dès 1896, il construisait sur ces données un bateau frigorifique qui fit des voyages entre Rouen et Buenos-Aires.

L'exemple a été suivi. Des flottes entières ont suivi l'industrie frigorifique qui assure le transport en parfait état de viandes d'Amérique en Europe. Le trafic dépasse actuellement huit milliards par an. L'idée de Charles Tellier a été l'origine de nombreuses, de colossales fortunes. L'Argentine y a trouvé surtout et y trouve toujours de gros bénéfices. Et pendant que les commerçants s'enrichissent, l'inventeur végète misérablement. Singulier retour des choses !

VII

Il est certain qu'en France nous ne savons pas honorer nos gloires. Mais l'ingratitude des gens est parfois si forte qu'elle est déconcertante et vraiment criante : nous en donnerons deux exemples récents.

Notre immortel Pasteur est né à Dôle ; et la maison où il a vu le jour étant à vendre, quelques-uns de ses compatriotes ont eu l'heureuse idée de l'acheter pour perpétuer dignement sa mémoire. Une souscription publique a été ouverte, et, comme il s'agissait de réunir une somme relativement modeste (55,000 frs.) on avait l'espoir de la voir rapidement couverte. Hélas ! malgré l'appui de la presse, cet espoir a été trompé : les dons sont venus lentement, et assez faibles, si bien que les promoteurs commençaient à désespérer du succès.

Mais voici qu'intervient—comme *Deus ex machina*—un millionnaire américain, M. Rockfeller, et tout se termine avec le don royal d'un chèque de 55,000 francs. Le geste est beau, la générosité digne d'éloge ; et il est permis d'y voir une salutaire leçon aux Français qui ne savent pas honorer leurs grands morts ni payer le prix de la gloire.

Le professeur Branly vient d'entrer à l'Académie des Sciences de Paris ; et plusieurs de ses admirateurs ont pensé que le moment était venu de lui donner un palpable témoignage de la gratitude nationale pour ses incomparables travaux : ils ont eu l'idée ingénieuse de lui offrir un laboratoire digne de lui. Une souscription a été ouverte ; et nous avons honte d'avouer qu'elle n'a pas donné les résultats

escomptés et nécessaires. Les journaux ne lui ont prêté qu'une attention distraite, un concours faible ; le public ignorant et snobiste ne s'y est pas intéressé ; et les sommes recueillies au bout de plusieurs mois, ont atteint le chiffre insuffisant presque dérisoire de 50,000 frs.

Le laboratoire Branly ne sera pas créé, au moins tel que l'exigeait la gloire du savant auquel il était destiné. Une seule espérance nous reste : quelque milliardaire américain sera peut-être touché de notre détresse, séduit par les merveilleuses découvertes de notre grand physicien et voudra poser la première pierre d'un monument élevé à l'honneur de la science française. Cette science n'est-elle pas la mère nourrice des industries et du commerce, la génératrice du progrès et de la liberté ?

Dr SURBLED.

UN COMMENTAIRE LITTÉRAL

DE LA SOMME THÉOLOGIQUE DE SAINT THOMAS D'AQUIN

Nous avons déjà ici même, (avril 1909), signalé l'à propos et l'importance de cette œuvre du T. R. P. Pègues, en annonçant le tome III de son commentaire. Aujourd'hui, c'est la continuation que nous présentons aux lecteurs, le tome V qui achève la traduction et le commentaire littéral de la Première Partie de la Somme théologique, et le tome VI qui commence l'exposition de la Deuxième. [1]

En applaudissant, il y a trois ans, à une entreprise que nous jugions très glorieuse au Docteur Angélique et très utile aux études théologiques nous ne pouvions guère nous défendre d'une secrète appréhension. Ce commentaire littéral si opportun et si bien commencé allait demander de longues années d'un labeur incessant : ne serait-il pas comme tant d'autres travaux trop tôt interrompu ou du moins arrêté avant la fin ? Si préparé que fût l'auteur à le mener rapidement, sa maturité intellectuelle attestait suffisamment qu'il n'était plus à l'âge où l'on commence des œuvres de longue haleine. Aujourd'hui, rendue où elle est, l'œuvre peut espérer ne pas rester en

[1] T. R. P. PÈGUES—*Commentaire littéral de la Somme théologique*,—chez Edouard Privat, Toulouse.

route, si Dieu ne lui retire pas avant le temps son ouvrier. Appelé à Rome comme professeur de l'*Angelico*, le T. R. P. Pègues, sans négliger ses fonctions, a poursuivi et continuera avec zèle la publication de son beau travail. Espérons qu'il trouvera le loisir de le mener à bonne fin et qu'il saura au besoin faire attendre la mort, comme à Rome savent attendre toutes les affaires.

Déjà l'achèvement du commentaire de la Première Partie de la *Somme* fait des cinq premiers tomes une œuvre complète en elle-même et de valeur inappréciable pour ceux surtout qui, n'ayant pas été initiés pendant leurs études à la doctrine et à la méthode de saint Thomas d'Aquin, voudraient entrer seuls dans la pensée du Maître. A ceux là surtout le *Commentaire littéral* du P. Pègues tiendra facilement lieu de tous les autres, et pour le plus grand nombre les autres commentaires devenus classiques serviraient peu et parfois pourraient nuire sans celui-là.

Mais il n'y a pas que ceux qui n'ont pas été à même de s'initier à l'enseignement de saint Thomas qui en pourront faire leur profit, Parce qu'il est court, parce qu'il est clair, parce qu'il ne s'écarte jamais de la lettre et du texte du saint Docteur, il peut rendre aux étudiants et parfois aux professeurs un immense service, même à ceux qui ont mission d'enseigner saint Thomas.

Cajétan, qui n'était pas un petit esprit, s'accusait d'avoir osé entreprendre une exposition de la Somme théologique : *tam divini operis præsumptuosa expositio.* Pourtant il ne s'y était pas engagé de lui-même et il avait pour excuse la nécessité de réfuter et de confondre un nombre infini de vaines subtilités dont on chargeait l'enseignement théologique pour détourner les esprits de la doctrine simple et substantielle du saint Docteur. Sans cette malheureuse opportunité de maintenir et de venger l'autorité du Maître, ce grand homme n'eût jamais cru pouvoir bien enseigner saint Thomas que par saint Thomas lui-même.

Mais en tous temps, et de nos jours surtout, bien des théologiens au maillot n'ont pas les scrupules de Cajétan. Ils croient pouvoir mieux enseigner saint Thomas qu'en mettant sous les yeux des étudiants la lettre de saint Thomas et leur apprenant à la lire, et ils ont la merveilleuse présomption de condamner les étudiants à étudier pendant trois ou quatre années la Somme théologique toujours dans leur propre texte, jamais dans celui du saint Docteur. La conséquence, c'est que des étudiants en saint Thomas, au bout de trois ou quatre années d'études, peuvent avoir acquis des connaissances théologiques exactes et sérieuses, mais ne sont pas initiés à la manière, à la méthode et au

texte de la Somme théologique. Pourtant, l'expérience a prouvé depuis longtemps qu'on en apprend souvent plus dans une seule page de saint Thomas que dans des traités entiers des autres théologiens.

Il est de tradition dans les écoles des Frères Prêcheurs de faire du texte même de la Somme la matière principale de l'enseignement théologique. C'est du reste le but que s'est proposé saint Thomas en le composant : donner un texte complet, court et précis à ceux qui enseignent et à ceux qui veulent apprendre la théologie. Que ce texte ait parfois besoin d'être expliqué, parceque nous ne sommes plus assez familiers avec les principes philosophiques et la langue théologique parlée au treizième siècle, qu'il soit nécessaire de tirer des formules et des courts articles de la Somme la plénitude de sens et de doctrine qu'ils contiennent, et d'appliquer aux erreurs accréditées depuis les principes et l'argumentation qui les ont prévenues et rejetées à l'avance, c'est indispensable et c'est l'office propre du Maître en saint Thomas. Mais qui, voulant donner l'intelligence du saint Docteur, sera justifiable de chercher un texte ou plus précis, ou plus sur, ou plus complet que le sien et qui forme mieux dans les esprits le sens théologique ?

On a fini par comprendre,—non pas partout, encore,—que pour restaurer l'étude de la philosophie et de la théologie il fallait revenir à la doctrine et à la méthode de saint Thomas. On y revient dans plusieurs pays, sérieusement dans quelques-uns. Mais si l'on veut que ce retour soit complet et produise tous ses fruits, il faut revenir, au moins pour la théologie, à la lettre même du saint Docteur. C'est le plus sûr sinon l'unique moyen d'entrer parfaitement dans sa pensée et de ne s'en éloigner jamais.

A ce travail de restauration, le commentaire du P. Pègues peut aider puissamment les professeurs et les étudiants. Les professeurs y verront que, sans sortir de la lettre de la Somme théologique, ils peuvent donner un enseignement bien autrement clair, précis et profond, et avec beaucoup moins de travail pour eux et pour leurs élèves qu'avec un cours de leur rédaction. Au lieu de forcer des jeunes gens intelligents à griffonner des notes que souvent ils ne comprendront pas et que sûrement ils ne reliront jamais plus, ils leur apprendront à se retrouver dans la Somme théologique, à la lire et à l'étudier avec intelligence, intérêt et profit, non-seulement les courtes années de leurs études théologiques, mais toute leur vie. Car s'il y a bien des théologiens que l'on consulte, il n'y en a qu'un qu'on relit et toujours avec délices, qu'on étudie toute sa vie et toujours avec ravissement : c'est saint Thomas d'Aquin. Le *Commentaire littéral* complètera leur

éducation théologique et entretiendra en eux le goût et le culte de la vraie théologie.

Ce serait sûrement un grand service à rendre aux études théologiques que de bien faire comprendre aux professeurs ce que peut, et doit être aujourd'hui encore, le véritable enseignement de saint Thomas. S'il ne peut faire cette merveille le *Commentaire littéral* au moins comblera dans un grand nombre d'élèves des lacunes de leur éducation théologique, en les initiant à la pensée, à la méthode et à la langue théologique du saint docteur. Et ceux qu'il aura une fois introduits à si haute école, ne cesseront pas d'en rechercher, d'en méditer et d'en goûter l'incomparable enseignement.

Les deux derniers tomes parus semblent de même venue que les aînés. C'est toujours la même méthode, la même fidélité à suivre de près le texte de saint Thomas et éclairer les moindres obscurités, la même sobriété dans les réflexions et les discussions, la même attention à signaler au passage les erreurs modernes atteintes déjà et réfutées par les principes et les arguments de la Somme théologique, de sorte que, sans faire étalage d'érudition et de théologie positive, le commentaire n'oublie rien de ce qui peut mettre parfaitement à jour l'enseignement de l'incomparable maître.

Le tome V qui termine l'explication de la Première Partie de la Somme théologique traite du Gouvernement divin. Ceux qui liront attentivement ce traité, surtout la question CV, et dans la question CV l'article V, seront portés à croire que saint Thomas avait sur ce sujet de l'action da Dieu dans les actions des causes secondes des idées très claires et très nettes avant les célèbres discussions théologiques du seizième siècle, lesquelles n'ont jeté aucune lumière sur la question. Ils admireront, non qu'on ait pu contredire la doctrine du saint docteur, mais qu'on ait pu sérieusement et peut-être de bonne foi en contester le sens. Quiconque étudiera saint Thomas n'aura jamais un doute sérieux à cet égard.

Le tome VI commence l'interprétation de la Deuxième Partie de la Somme théologique que l'on appelle la *Morale* de saint Thomas. Le P. Pègues a raison de dire que cette partie de la Somme est peut-être « la partie la plus géniale » de l'œuvre de saint Thomas. Qui la connaît parfaitement a une connaissance parfaite de l'âme humaine et de sa vie morale ; rien ne lui est caché des mystères d'iniquité qui se dérobent dans les plus secrets replis de la conscience ; rien ne lui échappe des opérations de la grâce dans les âmes régénérées : il a la science du bien et du mal, autant qu'on la peut avoir humainement en cette vie. Mais qui ne le connaît pas sera toujours

un pauvre moraliste et un mystique incomplet et peu sûr, à moins qu'il ne soit instruit directement d'en haut. Le commentaire du P. Pègues inspirera-t-il à un plus grand nombre le désir d'étudier à fond dans saint Thomas cette théologie morale qui n'est pas du tout la casuistique et qu'on ne trouve nulle part ailleurs si clairement, si solidement et si complètement exposée ? Ce serait à souhaiter. C'est peut-être pour la théologie morale surtout qu'il est grand temps que l'on revienne à saint Thomas, si l'on ne veut pas que la vraie science morale disparaisse totalement pour céder la place à des dictionnaires de Cas de conscience.—Sûrement le *Commentaire littéral* du P. Pègues facilitera à un grand nombre l'étude et l'intelligence de la morale de saint Thomas, et par le fait même aidera à promouvoir dans le clergé la vraie science de la morale chrétienne, à assurer aux âmes un enseignement plus élevé, plus sérieux et plus complet et une direction plus ferme et plus sûre dans les voies spirituelles.

D. G.

"THE KING'S BOOK OF QUEBEC"

Ce titre princier, somptueux nous indique déjà la nature et la qualité de l'œuvre.

Le livre royal de Québec, qui est aussi le livre du Roi, commémore les grandes journées du jubilé de 1908. C'est—en anglais—le livre du troisième centenaire de notre vieille capitale.

Ce livre contient d'abord une étude sur l'histoire de Québec depuis sa fondation par Champlain jusqu'aux batailles héroïques qui furent livrées sous les murs en 1759 et en 1760. Plus exactement, cette revue du passé descend vers nous jusqu'à 1812, jusqu'à cette guerre du Canada avec les Etats-Unis où « les gens de Québec ont prouvé qu'ils pouvaient se battre pour leur pays, même sur la terre d'Ontario. »

Après ce large tableau de notre vie historique, sur lequel se détachent en relief les figures de nos plus grands héros, de Champlain, des missionnaires, de Talon, de Frontenac, de La Salle, et des généraux de la suprême bataille, nous voyons se dérouler les phases successives par lesquelles ont passé nos fêtes inoubliables de 1908. C'est le troisième centenaire qui est raconté par la plume diligente, alerte, rapide du lieutenant-colonel Wood.

Une première partie de ce récit est consacrée aux préparations des fêtes jubilaires ; la deuxième nous fait assister aux principaux événements qui ont rempli ces journées ; une dernière partie fait revivre les spectacles historiques, les « pageants. »

Et ce livre, pour lequel Son Excellence Lord Grey, ancien gouverneur général du Canada, a bien voulu écrire une préface, est dédié à Sa Majesté le roi Georges V. Le Roi lui-même a permis qu'il fût intitulé : *The King's Book of Quebec.* Et on n'a rien épargné pour que l'œuvre fût digne du Roi.

Imprimé sur un riche papier, par la maison Mortimer, d'Ottawa, orné de gravures artistiques, ce livre est bien, croyons-nous, le plus soigneusement exécuté, et aussi le plus dispendieux, qu'il y ait en librairie canadienne

Nous félicitons particulièrement les auteurs d'avoir fait si large et si splendide. Tous les auteurs ne peuvent s'abandonner à un tel luxe typographique et artistique. Et il n'est que juste de rappeler qu'un tel succès est dû, en grande partie, au goût très sûr de M. Arthur Doughty, le nouveau sous-ministre de la Secrétairerie d'Etat, préposé au département des Archives, à Ottawa. Plusieurs des gravures que l'on admire dans l'ouvrage ont été faites d'après des tableaux ou des dessins spécialement exécutés par Messieurs Frank Craig et George Reid.

Les gravures coloriées représentant Champlain à la cour de Henri IV, le *Don de Dieu*, nos armées historiques, François Ier à la cour de Fontainebleau, l'arrivée de Madame de Champlain, le retour du Long-Sault, Mgr de Laval recevant M. de Tracy, sont faites avec un art véritable. Chacune de ces gravures est un tableau impressionniste, plein de lumière et de couleurs, où se fondent harmonieusement les nuances. La scène de l'arrivée de Madame de Champlain nous paraît particulièrement réussie. L'artiste n'a pas aussi heureusement reconstitué, dans le tableau de l'arrivée des Ursulines, le costume et l'attitude vraisemblable de ces très pieuses héroïnes.

Ce livre restera sans doute comme le plus précieux compte rendu qui ait été fait en anglais de nos fêtes du troisième centenaire. Précieux il est pour la richesse extraordinaire de ses parties artistiques, mais aussi, et il faudrait y insister, pour la littérature qui en est la solide substance.

Nous ne pouvons que louer la grande liberté d'esprit, la largeur de vue avec laquelle le lieutenant-colonel Wood a écrit le long chapitre des « Préparations » du centenaire. Il y a là des idées qu'il nous fait toujours plaisir de voir exprimées par un compatriote canadien-

anglais. Le colonel a heureusement mis en lumière cette pensée que le jubilé de 1908 a très utilement montré que notre histoire du Canada ne date pas d'hier ou d'avant hier, comme le croient quelques nouveaux arrivés parmi nous, ni non plus de 1760, mais bien de 1608. Et rien n'a mieux fait voir la continuité de cette histoire, depuis les plus lointaines origines jusqu'à nos jours, que les spectacles où l'on a recommencé les grandes actions du passé.

M. Wood n'a pas craint de rappeler les hésitations, les frayeurs patriotiques qui ont failli compromettre le succès de nos fêtes, mais il l'a fait avec cette loyauté d'esprit, et cette sympathie pour les Canadiens d'origine française, dont il donnait encore une preuve certaine, il y a quelques mois, au pied du monument Montcalm. Comme il le dit avec esprit, ce fut difficile alors de faire mettre un *s* au mot « Battlefield ». Et la vérité est que les Canadiens français, qui songeaient à 1608, auraient alors préféré que ce mot ne fût pas écrit en 1908.

C'est donc une œuvre d'art, et une œuvre de bonne foi que le *King's Book of Quebec*, et pour ces deux raisons nous offrons à ses auteurs les félicitations sincères de la *Nouvelle-France*.

CAMILLE ROY, p^tre^.

PAGES ROMAINES

L'ATTENTAT CONTRE LE ROI D'ITALIE.—L'INAUGURATION DU PALAIS DE L'INSTITUT BIBLIQUE

Le gros événement politique, en Italie, pendant le mois de mars, est l'attentat anarchiste dont a failli être la victime le roi d'Italie. En ces douze ans de règne, c'est la première fois qu'il en était l'objet. C'est le 14 mars que l'on commémore à Rome la mort tragique du roi Humbert. Ce souverain fut assassiné à Monza le 29 juillet 1900, mais comme, en cette date trop estivale, Rome est habituellement dépeuplée, l'usage s'établit de placer la commémoration funèbre à l'anniversaire de la naissance du roi assassiné.

Le roi Victor-Emmanuel, la reine Hélène se rendaient au Panthéon où repose Humbert, et leur voiture fermée était, suivant la coutume, escortée de quelques cyclistes et d'un peloton de cuirassiers à cheval, quand, en plein Corso, devant le palais de Salviati, un des palais historiques de Rome où les tantes de Louis XVI, Mesdames Adélaïde et Victoire, passèrent les jours les plus sanglants de la Révolution française, un individu, qui stationnait sur le trottoir et était assez élégamment vêtu, tira trois coups de revolver contre le souverain.

Le premier coup atteignit un des chevaux de l'escorte, le second blessa le major Lang de la garde royale, le troisième se perdit sans atteindre personne. Au bruit des détonations le roi se lèva un peu pâle, s'informa de ce qui était arrivé, puis, très calme, il ordonna aux cochers de continuer leur route vers le Panthéon.

A peine l'assassin avait-il tiré que plusieurs personnes dans la foule se jetérent sur lui pour le désarmer, tandis qu'il opposait une très vive résistance. Finalement, saisi par des agents, transporté tout meurtri et ensanglanté à la questure centrale, il déclara s'appeler Antonio Dalba, né à Rome, être âgé de 21 ans et professer les opinions anarchistes.

Pendant ce temps, le lieutenant de carabiniers Massa relevait le major Lang qui, évanoui, était tombé de cheval, et le faisait transporter à l'hôpital San-Giacomo, où deux heures plus tard, le roi, en voiture découverte, allait lui rendre visite.

Victor-Emmanuel III n'a pas la bonhomie de son père, encore moins celle de son aïeul. On ne le voit jamais comme Humbert se promener dans les rues, familièrement salué par les passants. C'est un roi qui s'isole volontairement dans son palais royal dont il ne sort que pour aller souvent rendre visite à ses soldats dans les casernes ou pour s'adonner aux loisirs de la chasse dans ses domaines du voisinage d'Ostie. C'est dire que sa popularité n'est pas grande; l'acte de Dalba lui en a créé une dans la spontanéité de sympathie qu'a fait naître son attentat.

Quand, la cérémonie religieuse du Panthéon terminée, le roi, la reine Hélène, la reine-mère remontèrent en voiture, la foule massée sur la place fit une grandiose ovation aux souverains qui furent longuement et chaleureusement acclamés sur tout le parcours qu'ils suivirent pour revenir au palais.

Dans l'après-midi, une importante démonstration monarchique eut lieu sur la place du Quirinal. Trente mille personnes réunies sur la place du palais royal y acclamèrent la famille royale. Le roi, la reine, le petit prince héritier, Humbert, qui n'a que six ans et qui agitait un petit drapeau national, se présentèrent au balcon pour remercier les manifestants.

Au moment ou l'impérialisme italien, après une période d'enivrement, éprouve de nombreuses difficultés et bien des déboires, l'attentat de Dalba, en n'atteignant pas son but, la mort du roi qui eût été si grosse de conséquences dans les circonstances actuelles, a singulièrement servi la cause de la monarchie italienne.

*
* *

Le dernier jour de février s'inaugurait dans Rome le siège définitif du célèbre Institut biblique, fondé par la bulle *Vinea electa* de Pie X, le 7 mai 1909, et dont l'enseignement s'était provisoirement donné au Collège Léonien.

Jamais inauguration d'université, d'académie, ne fut plus solennelle : nulle ne réunit une assemblée de savants plus nombreux et des représentants de nations plus diverses. Treize cardinaux, des patriarches, des archevêques et évêques, des Pères Abbés, des supérieurs généraux, nombre de personnalités qui sont l'honneur de la science y assistaient.

Le cantique au Soleil, de saint François d'Assise, autrefois mis en musique par Liszt, ouvrit la séance. Il fallait ce salut au Soleil des intelligences et des cœurs en inaugurant un palais qui désormais serait le rendez-vous des défenseurs de l'Eternelle Lumière. Les applaudissements qui lui firent écho en traduisaient encore les émotions qu'il fit naître, quand le Rév. Pére L, Fonck, dans un magistral discours, fit l'histoire de la fondation de l'Institut biblique dont Pie X le nomma président. Ce fut d'abord un résumé du développement des études bibliques dans le monde, pendant la seconde moitié du dernier siècle: découverte de monuments enfouis, des textes cunéiformes, des inscriptions

perdues depuis longtemps, des papyrus, des manuscrits dormant sous la poussière de l'oubli, et en regard de ces revenants d'outre-siècle, le rationalisme reprenant sa lutte contre le surnaturel et cherchant à discuter l'évidence des faits. Il appartenait à l'Eglise de prendre la défense de la Lumière, puisque ce ministère lui fut confié par Celui qui vint ici-bas pour éclairer le monde. Elle le fit par l'encyclique *Providentissimus Deus* qui fixa les règles de l'enseignement biblique dans les écoles, par les deux autres encycliques *Lamentabili* et *Pascendi*, dont la première institua la commission biblique pontificale. A ces premiers actes, l'Eglise en ajouta un autre ; la fondation de l'Institut biblique. Projetée par Léon XIII, elle fut réalisée par Pie X qui se promit de l'accomplir par sa lettre du 23 février 1904, *Scripturæ Sanctæ*. En 1908, un cours supérieur d'Ecriture Sainte établi à l'Université Grégorienne en fut l'essai ; il fut définitivement établi le 7 mai 1909 par la lettre pontificale *Vinea electa*. Dès la première année, 117 étudiants fréquentèrent les cours des dix professeurs ; une première fondation faite par une famille française qui voulut rester inconnue créa un fonds de ressources, et le nouvel institut commença sa mission par la réalisation du programme du Rédempteur : *Via, Veritas, Vita,—Via* par la méthode de l'étude personnelle, par l'enseignement, par les publications scientifiques, *Veritas* par l'emploi de toutes les ressources modernes pour les recherches scientifiques, *Vita* par la mise au service de la vie pratique de toutes les découvertes de la science. La conclusion du discours du R. Père Fonck fut le commentaire de la parole gravée sur le marbre du nouvel édifice, et qui en caraetérise la destination : *Verbum Domini manet in æternum.*

Une longue ovation salua les derniers mots.

On entendit ensuite une prière à la Vierge pour Pie X, solo et chœur exécutés par les élèves de l'école grégorienne, et composé par Mgr Müller, une conférence académique du Père H. Lammens ayant pour titre : une contrefaçon orale du monothéïsme biblique, enfin, un chœur final de Haydn sur la gloire du Seigneur chantée par les astres.

Douze professeurs composent aujourd'hui le corps enseignant de l'Institut : trois professent l'exégèse, deux l'archéologie, la géographie, l'histoire; cinq enseignent les langues et deux, la paléographie. Tous les cours se font en latin; les titulaires des diverses chaires sont de nationalités diverses. Le R. Père Fonck, prussien, président de l'Institut, s'est réservé la question relative aux méthodes à employer dans l'étude des Livres saints, l'enseignement de l'exégèse, la critique du texte original des évangiles, le texte grec, et l'interprétation pratique de l'Ecriture dans l'exercice du ministère sacerdotal, une fois la semaine. Le Père Mallon, français, qui résida longtemps en Egypte, enseigne les langues égyptienne et cophte. L'exégèse et la critique du texte hébraïque sont confiées au P. Fernandez. L'étude des langues primitives antérieures aux habitants sémites de Babylone appartient au P. Deimel qui, une fois par semaine, fait des rapprochements crltiques entre les textes sacrés et le texte babylonien. Les leçons de paléographie sont données par le P. Ehrle, préfet de la bibliothèque vaticane. L'enseignement de l'arabe est fait par le P. Lammens ; l'interprétation, l'inspiration des Saintes Ecritures sont exposées par le P. Van Laak. L'archéologie, la topographie biblique sont enseignées par le P. Szcepanski, à qui différents voyages en Terre Sainte permirent autrefois de les étudier sur place. Le P. Murillo commente les épitres de saint Paul ; au P. Viviani appartient l'histoire des temps apostoliques non moins que l'enseignement de la langue grecque biblique; l'épigraphie sémite, les anciennes inscriptions palestiniennes sont expliquées par le P. Ronzevalle. Naguère, la mort du P. Gismondi, professeur de langue araméenne, mettait pour la première fois le corps professoral de l'Institut en deuil.

Parmi les 125 étudiants qui fréquentent aujourd'hui les cours de l'Institut, 30 sont italiens, les autres viennent de 25 nationalités différentes.

L'Institut biblique n'a pas seulement pour but de former des professeurs spéciaux destinés à donner eux-mêmes l'enseignement dans les principales facultés catholiques du monde, mais encore celui d'aider les jeunes théologiens à faire, d'eux-mêmes, des recherches exégétiques, historiques, linguistiques, archéologiques en tout ce qui touche à la bible, à se tenir au courant des études bibliques parmi les savants catholiques, à s'habituer à découvrir les erreurs des adversaires pour en combattre aussitôt la pernicieuse influence par la plume et la parole.

Ce but secondaire paraît aussi important que le premier, quand on constate combien, en ces derniers temps, la conscience catholique eut à souffrir de ses contacts avec l'enseignement des universités protestantes anglaises, allemandes. Les noms des Loisy, Houtin, Tyrrel, Schell, Rose, Minocchi, Schnitzer, en sont une triste preuve. Croyants ou rationalistes, les professeurs de ces universités protestantes, depuis nombre d'années, n'ont qu'un but : les études positives, historiques, linguistiques, et leurs recherches sur la critique des textes, sur la grammaire, la philologie, la lexicographie, l'histoire, l'archéologie ont produit d'excellentes éditions de textes, de dictionnaires, de grammaires publiées à Oxford. Un tel travail linguistique, archéologique, ne pouvait point ne pas être inspiré parfois par quelque arrière pensée dogmatique, ou par quelque intention rationaliste, en mettant l'Ecriture sainte au même niveau que les ouvrages humains. C'est ce qui causa la perte de ces esprits catholiques, fort studieux, mais qui ne surent pas se prémunir contre les dangers des méthodes protestantes.

Une grande salle et quatre petites salles latérales forment le local destiné à la bibliothèque qui pourra contenir cent mille volumes ; 20,000 seulement y sont réunis aujourd'hui sous trois catégories diverses. La première renferme les ouvrages d'études générales, bibliographies, dictionnaires, encyclopédies, périodiques, etc. ; la seconde est réservée aux œuvres d'exegèse, textes, commentaires ; la troisième est consacrée aux sciences auxiliaires, théologie biblique, dogmatique, apologétique, histoire biblique, histoire de religions, géographie, archéologie, assyriologie, égyptologie, philologie, etc. La salle des revues met déjà 350 publications à la disposition des étudiants.

Bien qu'il ne soit pas encore achevé, le musée renferme de précieuses collections d'antiquités égyptiennes, babyloniennes, les diverses espèces de bois dont parle la Bible, le chêne de l'Hébron, le cèdre du Liban, le *rubus ardens* de Moïse, etc. les différentes pierres précieuses qui formaient l'enceinte de la Jérusalem céleste dans la vision de saint Jean, celles qui brillaient sur la poitrine du grand-prêtre, les armes, les joyaux, les vêtements dont parlent les Livres saints.

En ces dernières années, Rome, qui fut toujours le grand asile de la science, élevait dans ses murs les grands collèges internationaux de saint Antoine dans la via Merulana, de saint Anselme sur l'Aventin, le collège Angélique sur le Mont Quirinal, l'Institut des Capucins, dans les quartiers Ludovisi, ajoutant ainsi de nouveaux foyers de lumière à ceux qui y furent créés par les siècles passés. L'Institut biblique est le couronnement de toutes ces œuvres puissantes. Fondé à côté de la tombe de celui qui fut le premier interprète autorisé de l'Evangile, en invitant à venir puiser auprès de lui la vraie science des Ecritures, il proclame que malgré ce qu'en peut dire la critique moderne, le Christ d'aujourd'hui est le même que le Christ prêché par Pierre, le même dans l'intégrité de ses dogmes et dans sa divine morale : *Verbum Domini manet in æternum.*

DON PAOLO-AGOSTO.

LA *CATHOLIC ENCYCLOPEDIA*. TOME XIII

Le treizième volume de cette importante publication nous arrive avec un riche étalage d'articles attrayants pour le lecteur en quête de renseignements. L'idéal d'une encyclopédie devant être de répondre à un besoin depuis longtemps éprouvé, en fournissant à qui veut s'instruire le moyen d'apprendre promptement ce qu'il cherche à savoir, on peut dire sans crainte de se tromper que ce dernier volume paru réalise on ne peut mieux pareil idéal. Pour n'en donner qu'une preuve, mentionnons le problème toujours mystérieux de la religion du grand dramaturge anglais, *Shakspeare*. Le Père Thurston, jésuite, après un examen calme, impartial, consciencieux des œuvres du maître, de ses commentateurs et de toute la littérature relative à la question, affirme avec autorité que Shakspeare, né de parents catholiques, a vécu en dehors de 'Eglise ; quant à savoir s'il est mort catholique, *adhuc sub judice lis est*. Non moins intéressant est l'article sur le cardinal *Richelieu*, par M. Georges Goyan, qui met en pleine lumière la figure de l'illustre prélat-ministre, dont l'influence sur les destinées du Canada se traduisit dès l'origine de notre histoire par la création de la Compagnie de la Nouvelle France. Les articles sur le diocèse de *San Antonio* (Texas) dont un prêtre de Québec fut naguère vicaire-général et administrateur, sur le *Rhode Island*, où le nombre des Franco-Américains est si imposant, et où l'un des nôtres, pour la troisième fois, était récemment honoré par son élection à la première dignité de l'Etat : voilà, sans compter les notices biographiques de quelques-unes des illustrations de notre histoire nationale, de quoi donner un attrait particulier aux pages de ce volume. Il en est un autre, de caractère plus général : c'est la perfection artistique atteinte dans la reproduction des œuvres des peintres, surtout de l'école italienne. C'est dans la belle et vaste étude sur *Rome*, que ce fini se révèle davantage. Il faut d'ailleurs se hâter de dire que tout ce qui se rattache au titre de l'article : congrégations, curie romaine, basilique de Saint-Pierre, est traité de main de maître par Monseigneur Umberto Benigni, de la Propagande.

Nous sommes heureux d'ajouter que la direction de l'*Encyclopedia* se propose, à l'aide d'un supplément, de faire certaines additions et rectifications dont l'expérience acquise dans le cours de la publication a démontré l'à-propos.

LA RÉDACTION.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

C'est une tâche méritoire que celle que vient d'accomplir le vaillant abbé Bellemare, douzième curé, encore en office, de la florissante paroisse de la Baie du Febvre[1]. Sauf Nicolet, dont l'histoire, surtout dans le passé, nous est principalement connue par celle de son Séminaire, et dont les premières origines, du reste, se confondent assez avec celles de la Baie Saint-Antoine, celle-ci est le premier centre de vie religieuse et municipale de cette région de notre province qui ait trouvé son historiographe. Avec le flair d'un archiviste de vieille roche, Monsieur le curé Bellemare a exploré toutes les sources, contrôlant

[1] L'abbé Jos.-Elz. BELLEMARE, *Histoire de la Baie Saint-Antoine, dite Baie du Febvre* (1683-1911), avec annotations de M. B. Sulte, Gr. in-12 de 666 pages, avec nombreuses illustrations hors texte et dans le texte. Montréal, 1911. Se vend chez l'auteur, broché $1.50 ; relié $2.00 ; frais de port 25 sous.

avec conscience et discernement, documents, témoignages oraux, traditions locales, et a fini par doter sa paroisse d'une monographie aussi complète et authentique qu'on puisse la désirer. Ses recherches sur la période antérieure à 1750 ont révélé maints faits inconnus ou méconnus, et ne permettent plus de confondre les récits légendaires avec l'histoire vraie de la Baie du Febvre.

En vrai patriote, citoyen en même temps que pasteur d'âmes, Monsieur Bellemare ne s'est pas borné, comme on en accuse parfois les curés historiens, à raconter l'histoire religieuse de sa paroisse. Il a voulu que le tableau fût complet et varié, et pour cela, il a mis en bonne lumière chacun des éléments constitutifs de l'unité paroissiale. Ceux-ci, du reste, viennent se grouper comme naturellement autour du foyer central, qui est l'église avec ceux qui la desservent. Premiers fondateurs des familles patriarcales et seigneuriales, représentants de l'autorité municipale, chefs d'industrie et de commerce y paraissent à la suite où à côté du clergé et des religieux enseignants des deux sexes. Ce livre, tout palpitant d'intérêt pour les enfants de la paroisse, n'en contient pas moins certains passages d'un attrait plus général. Combien, dans la phalange respectable des prêtres issus de la Baie du Febvre, n'est-il pas touchant de voir briller la douce et sainte figure du jeune apôtre des Tamarois, Joseph Courier, qui, à peine âgé de trente ans, va terminer à la Nouvelle-Orléans son héroïque carrière, épuisé par les fatigues de sa rude mission ! *Consummatus in brevi explevit tempora multa*, est-on porté à se répéter en le comparant à d'autres jeunes lévites ravis à la fleur de l'âge.

Et que dire de ces victimes de la Révolution Française que la Providence conduisit sur les rives du Saint-Laurent pour suppléer à la disette de prêtres causée par le désarroi qui suivit le changement de drapeau ? C'est à la Baie du Febvre et aux environs, à Trois-Rivières, Nicolet, Bécancour, Gentilly et autres florissantes paroisses, que la délicate sagesse du grand évêque Plessis plaça ces témoins de la foi, ces prêtres savants, pieux et vénérables, dont la mémoire est restée en bénédiction dans les églises qu'ils ont dirigées. Ce rapprochement fraternel des exilés avait mérité à ce coin du pays le nom touchant et significatif de "Petite France." Ces belles traditions de l'ancienne mère patrie s'y sont perpétuées, grâce au zèle et au dévouement éclairé du clergé canadien-français, et il suffit pour s'en convaincre de parcourir les pages de cette histoire de la Baie. L. L.

Le poison maçonnique, par l'abbé Antonio HUOT, jolie brochure de 36 pp. in 16.[1] C'est la première de la série des *Lectures sociales populaires* publiées sous les auspices de l'Action Sociale Catholique. L'auteur signale la présence et les ravages de ce poison au milieu de nous, ne montrant ce qui se trame dans les loges-mères que pour indiquer la provenance du mal. C'est donc une leçon de pleine actualité qu'il offre à ses compatriotes. A eux d'en profiter pendant qu'il en est encore temps. L. L.

L'organisation ouvrière dans la Province de Québec, par Arthur SAINT-PIERRE. Cetre brochure est le No 2, de l'*Ecole Sociale populaire*. La première avait étudié le même sujet sous des dehors différents, en Hollande, au pays classique de l'organisation populaire. Il est grand temps qu'on s'occupe de ces questions vitales pour leur donner une solution et une direction catholiques. C'est ce que fait l'auteur en terminant son travail, après avoir signalé tout ce qu'il y a de radical et d'alarmant dans l'attitude et le programme imposés par certains meneurs socialistes à nos trop crédules ouvriers franco-canadiens. L. L.

---

[1] Se vend à *l'Action Sociale*, 101 rue Sainte-Anne, Quebec ; l'unité, 5 sous la douzaine, 40 sous; le cent $3.00; le mille $25.00.

1911 à Saint-Louis de Courville. Le premier curé de cette paroisse nouveau-née, M. l'abbé S. Bélanger, n'a pas voulu laisser à de futurs historiographes d'en tracer la monographie. Le premier chapitre en est écrit, et il est plein de charme, de mouvement et de vie. Et pourtant l'auteur n'a pas cru devoir tirer de l'histoire du passé les faits tragiques toujours glorieux pour les armes françaises, dont les hauteurs de ce plateau limité sur deux faces par le cours de la rivière Montmorency et celui du fleuve Saint-Laurent, a été tour à tour le théâtre et le témoin. Non, c'est l'histoire du présent: organisation de l'administration paroissiale, syndicats, confréries, éphémérides surtout, où les détails du culte et les statistiques vitales prennent la meilleure place. Les citations bien choisies dont il a entresemé sa plaquette donnent à celle-ci une saveur toute patriotique.

L. L.

Almanach français de la province écclésiastique de Saint-Boniface. Dans une brochure de 56 pages in 8°, le zélé directeur des « Cloches de Saint-Boniface » a réuni des extraits d'auteurs de la France et du Canada : histoire, considérations religieuses et morales, poésies dont la lecture ne saurait qu'édifier et instruire nos bonnes familles franco-canadiennes, où qu'elles se trouvent. *L'Almanach* est revêtu d'une jolie couverture avec vignette, et illustré de plusieurs gravures et portraits.

L. L.

Etude historique et critique sur les Actes du Frère Didace, Récollet, par le R. P. Odoric Jouve, o. f. m., 62 pages gr. in 8° avec deux portraits et 5 fac similés en photogravure hors texte, Québec, 1911. Voici une étude qui serait un vrai travail de bénédictin si elle n'était l'œuvre d'un franciscain. On ne saurait assez louer le zèle que met l'auteur, et il n'est pas sans émule dans son ordre, à faire revivre les faits et gestes des anciens Récollets, premiers ouvriers de l'Evangile dans la Nouvelle-France. La fin proposée mérite les efforts qu'on y consacre : il s'agit de préparer les voies à l'introduction de la cause du frère Didace Pelletier, mort, comme on le sait, en odeur de sainteté en 1699, et dont les Actes ont été rédigés en 1717. Après avoir écrit la vie édifiante de l'humble frère lai récollet, l'auteur tenait à examiner de près, pour en constater l'authenticité, les *Actes* qui devront un jour, Dieu aidant, servir à sa glorification.

L. L.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobisme, par l'abbé Barruel. Abrégé par E. Perrenet. 1 vol. in-12 de 408 pages, 1911. Paris, La Renaissance française, 33, rue Vivienne.—Depuis 120 ans, la *révolution* ou le *naturalisme contemporain* bouleverse presque tous les pays du monde. Ce sont des révolutions, *multiples* par les contrées où elles éclatent et les hommes qui les exécutent ; c'est *une même* révolution, par les principes et les procédés. Toutes ces révolutions, qui s'accumulent d'année en année, reproduisent la *grande révolution*, celle qui a été la première et demeure le type de toutes les autres, la révolution *française*, préparée par Voltaire, Rousseau et les Encyclopédistes, exécutée par la Constituante, la Législative, la Convention, concertée et dirigée par les francs-maçons du XVIIIe siècle.

Un historien du XVIIIe siècle, qui eut beaucoup de vogue lorsqu'il publia son ouvrage et qui mériterait d'être lu et médité de nos jours comme il y a cent ans, le P. Barruel, S. J., a décrit les *dessus* et les *dessous* de la grande révolution sous le titre trop modeste de *Mémoires pour servir à l'Histoire du Jacobinisme.*

Un ancien magistrat français, M. E. Perrenet, de Dijon, l'un de ceux qui donnèrent en si grand nombre leur démission lors des attaques du gouvernement de la République Française contre les ordres religieux, fut très frappé, en rencontrant comme par hasard le livre de Barruel, de l'identité du plan et des procédés de la révolution de 1789 et de 1793 avec ceux de la révolution qui a repris en France depuis trente ans le travail de la première, comme avec ceux des révolutions semblables qui éclosent depuis cent ans un peu partout.

Sous les trois titres de « conjuration des sophistes de l'impiété », « conjuration des sophistes de la rébellion », « conjuration des sophistes de l'anarchie », Barruel a décrit l'ensemble des attaques des sectaires contre *la religion*, contre *les souverains*, la *propriété*, la *famille* et toute *société*. On croirait « le livre écrit pour l'heure actuelle », dit M. Perrenet, et « en substituant le nom de franc-maçon à celui de jacobin », qui avait été créé par les circonstances et qui est synonyme dans l'esprit de Barruel, on voit que la marche de la secte est la même aujourd'hui qu'il y a cent et quelques années.

« Le livre de Barruel est donc intéressant au plus haut degré, il serait à désirer qu'il fût entre les mains de tous ceux qui désirent s'instruire » de la révolution, de ses procédés, de ses agissements, de ses agents. Malheureusement l'ouvrage est excessivement rare, puis il est « très mal imprimé » enfin il est « très long », cinq volumes.

« Tous ces inconvénents, qui ne sont que des questions de forme et qui ne touchent en rien à l'intérêt historique et philosophique de l'ouvrage », ont porté M. E. Perrenet « à en condenser la substance dans les dimensions d'un petit volume, » pour « en rendre la lecture plus facile, plus attrayante et par conséquent plus fructueuse, » Evidemment, « réduit à ces modestes dimensions, il se répandra plus aisément dans les bibliothèques particulières, et se trouvera, à tous les points de vue, à la portée d'un public beaucoup plus nombreux »

L'abréviateur s'est fait une loi de ne rien changer aux phrases de l'auteur, mais seulement de les simplifier en les débarrassant de tout ce qu'on pouvait émonder sans altérer la pensée. Il a conservé « tout ce qui pouvait avoir un intérêt sérieux, soit au point de vue de la révolution française, soit même au point de vue du rôle de la franc-maçonnerie dans le reste de l'Europe, » Il n'y a pas un mot qui ne soit de Barruel ; mais les cinq volumes primitifs sont réduits à un volume qui conserve toute la substance des cinq premiers.

On ne saurait assez recommander non-seulement la lecture, mais l'étude de ce remarquable abrégé à tous ceux qui veulent acquérir la philosophie des révolutions contemporaines, de leur identité substantielle, de leurs formes accessoires, de leurs causes profondes, de l'agent universel qui les produit et dirige, la franc-maçonnerie.

P. BLONDEL.

Lé Remède contre la Mort, par le Docteur Georges SURBLED. Plaquette de 20 pages in 12, A. Maloine, Paris, faisant partie de la série de la *Bibliothèque populaire*. Ce *Remède*, c'est l'assurance chrétienne ; c'est surtout l'*Extrême-Onction*, reçue à temps, en pleine connaissance et avec les dispositions requises. Il est beau d'entendre le médecin chrétien exalter les vertus curatives du dernier sacrement. Il condamne impitoyablement en passant ceux qui, escomptant la survivance dans certains cas après la mort apparente, ne recourent à l'Extrême Onction qu'après le dernier soupir. Avis aux parents indulgents, il faudrait dire cruels, jusqu'à risquer le salut éternel des leurs.

L. L

Le Canada dans le VIIIe arrondissement de Paris, par M. L. de LA VALLÉE POUSSIN, brochure gr. in-8° de 16 pages, Montdidier, 1912. L'auteur a eu l'heureuse idée de faire imprimer la monographie intéressante, malgré son extrême brièveté, qu'il avait lue sous forme de conférence à la Société historique et archéologique des VIIIe et XVIIe arrondts de Paris. Le sujet de sa conférence c'est l'immeuble occupé, 10 rue de Rome, par le commissariat général du Canada, si bien connu de tous nos compatriotes qui se rendent à Paris. Cette partie de la capitale a subi, depuis le 17e siècle, plusieurs modifications, notamment en 1731, 1788, 1808, 1842 et 1911. Un artiste en a tracé les divers plans dans la vignette de la couverture et en a fait un joli dessin en les groupant autour de l'écusson de la Province de Québec, les enguirlandant de feuilles d'érable, et plaçant à la base, au-dessus de notre devise "*Je me souviens*," le traditionnel castor, emblème, quoi qu'on en pense, des mœurs austères, laborieuses et honnêtes des anciens Canadiens. L. L.

L'Education de la Chasteté, par M. GATTERER et F. KRUS, S. J. Ouvrage traduit de l'allemand par l'abbé TH. DEQUIN, directeur de l'Institution Saint-Jean à Saint-Quentin. 1 vol. in-16. Prix : 2 fr. BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).

Ce sujet a fait éclore, en ces dernières années, toute une littérature qui trouve, semble-t-il, sa justification, dans le but qu'elle se propose : combattre les désolents ravages du vice impur, en le prévenant, chez les adolescents.

Le livre, dont M. l'abbé Dequin nous donne la traduction, étudie, au point de vue pratique la question de l'enseignement privé et collectif de la vie sexuelle ; sans trop s'attarder à la justification du système que, d'ici longtemps, beaucoup hésiteront probablement à adopter, en tant que tel.

Très fortuitement, nous avons eu l'occasion de constater les résultats d'un enseignement collectif donné dans un milieu très bon : l'effet avait été déplorable. Quelque délieat qu'il soit, le doigté le plus exercé doit compter avec la difficulté venant des différences d'âge, de caractère, de tempérament, d'éducation,..... si petite que soit cette différence. (M. Dequin lui-même s'est presque très bien tiré de la difficulté, dans sa petite brochure *Sois Chaste*.

Et il reste encore une large part pour l'enseignement privé—le plus pratiquement pratique—de la Chasteté, tel qu'il incombe aux parents, aux directeurs, aux éducateurs de le donner.

Malheureusement, « ils n'ont trop souvent plus à choisir entre l'innocence et la connaissance, mais entre la connaissance saine et la connaissance malsaine ; et, seul, cet enseignement privé, donné à temps, peut jouer à l'égard de l'infection morale, le même rôle que la vaccination opportune à l'égard de la variole. »

.....Et c'est encore un résultat qui n'est point à dédaigner, et que les suggestions de ce petit volume aideront à obtenir.

P. P.

Le Directeur-propriétaire, - - - - - L'abbé L. LINDSAY.

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XI MAI 1912 N° 5

L'organisation religieuse et le pouvoir civil

XVII

LE GRAND PÉRIL SOCIAL

Pour l'observateur attentif et judicieux, la société actuelle présente aux regards un étrange contraste, aussi lamentable que saisissant.

D'une part, et dans des pays qui se targuent de civilisation et de tolérance, toute congrégation religieuse, toute association même, organisée en vue d'un but religieux, excite la défiance, provoque l'intervention jalouse et abusive des gouvernements.

D'autre part, de très nombreux groupements d'hommes pervers, dissimulés dans l'ombre de loges mystérieuses, et liés et solidarisés par de redoutables serments, jouent en toute liberté un rôle néfaste, déploient hors de tout contrôle une activité pernicieuse et désorganisatrice. Semblables aux excroissances parasites qui ravagent les plantes les plus vigoureuses, ces groupes occultes s'attachent opiniâtrément au corps social : ils en rongent la moëlle ; ils en épuisent la sève ; ils en corrompent tous les organismes ; sous leur influence délétère, la politique n'est plus qu'une lutte d'intérêts, la morale fait place à l'impiété, la vie religieuse reflue vers sa source.

Ce travail dissolvant et démoralisant s'opère par tous les instruments et dans tous les domaines. Presse, littérature, théâtre, imagerie, législation, sciences, pédagogie théorique et pratique, tout est mis en œuvre pour démolir pièce à pièce l'antique société chrétienne et pour y substituer un ordre de choses diamétralement opposé. A travers certaines évolutions de tactique et malgré certaines diversités de méthode, c'est, en définitive, vers ce but

que convergent tous les efforts. Et l'œuvre fatale s'accomplit avec une telle fixité de plan, avec une telle concordance de moyens, avec une telle persévérance d'action, qu'il paraît impossible de n'y pas voir une direction unique, systématique, tenace, à laquelle mille agents obéissent, et de laquelle mille influences dépendent.

Un écrivain ecclésiastique, dont le sens et la sagacité égalent l'érudition et la doctrine, publiait naguère sur ce sujet un important ouvrage. [1] Appuyé sur des textes clairs et armé de la plus ferme logique, l'auteur n'hésite pas à dénoncer et à stigmatiser la franc-maçonnerie comme l'une des causes les plus efficaces des événements et des bouleversements qui acheminent le monde chrétien vers sa ruine. Et il ne fait, en cela, que répéter et répercuter le cri d'alarme poussé, il y a près de trente ans, par le pape Léon XIII : « A notre époque, s'écriait l'illustre Pontife, [2] les fauteurs du mal paraissent s'être coalisés dans un immense effort, sous l'impulsion et avec l'aide d'une société répandue en un grand nombre de lieux et fortement organisée, la société des *francs-maçons.*»

Laissons à d'autres [3] le soin de faire la lumière sur les origines encore obscures, et sur les développements sinueux et enchevêtrés de cette organisation ténébreuse. Dès la première moitié du dix-huitième siècle, nous la voyons sévèrement censurée et formellement proscrite par les Pontifes romains. Depuis cette époque jusqu'à nos jours, l'Eglise s'est fait un impérieux devoir d'en surveiller tous les agissements et d'en signaler aux âmes crédules et au public inattentif les œuvres suspectes et le danger toujours croissant.

Dans la constitution même des sectes maçonniques gît un

---

[1] Mgr Delassus, *La conjuration antichrétienne* (3 vol.), Desclée, de Brouwer & Cie.

[2] Encycl. *Humanum genus*, 20 avril 1884.

[3] Voir, en particulier, Deschamps, *Les sociétés secrètes et la société*, t. III, ch. 9 (Avignon, 1874) ; Delassus, *ouv. cit.*, t. I, *Historique ;* Bertrand, *La Franc-maçonnerie secte juive ; The Catholic Encyclopedia*, vol. IX, p. 772.

principe souverainement antisocial. [1] Le secret absolu et formidable derrière lequel la franc-maçonnnerie s'abrite, secret dont les mystères recouvrent la servitude la plus aveugle, le matérialisme le plus brutal et souvent les pratiques les plus monstrueuses, n'est pas seulement opposé à la loi morale ; il constitue un péril grave, une menace continue et terrifiante pour la paix et la sécurité des Etats. [2] C'est en effet à la faveur de ces ténèbres,

---

[1] Beaucoup de francs-maçons repoussent comme calomnieuses les accusations portées contre les Loges. Rappelons à ce propos les justes remarques faites par Léon XIII (encycl. *Humanum genus*) : «Ce que nous disons doit être entendu de la secte maçonnique envisagée *dans son ensemble*, en tant qu'elle embrasse d'autres sociétés qui sont pour elles des sœurs et des alliées. Nous ne prétendons pas appliquer toutes ces réflexions à chacun de leurs membres pris individuellement. Parmi eux, en effet, il s'en peut trouver, et même en bon nombre, qui, bien que non exempts de faute pour s'être affiliés à de semblables sociétés, ne trempent cependant pas dans leurs actes criminels et ignorent le but final que ces sociétés s'efforcent d'atteindre.—De même encore il se peut faire que quelques-uns des groupes n'approuvent pas les conclusions *extrêmes* auxquelles la logique devrait les contraindre d'adhérer, puisqu'elles découlent nécessairement des principes communs à toute l'association. Mais le mal porte avec lui une turpitude qui, d'elle-même, repousse et effraye.—En outre, si des circonstances particulières de temps ou de lieux peuvent persuader à certaines fractions de demeurer en deça de ce qu'elles souhaiteraient de faire, ou de ce que font d'autres associations, il n'en faut pas conclure pour cela que ces groupes soient étrangers au *pacte fondamental* de la franc-maçonnerie.» (Cf. *The Cathol. Encycl.*, vol. IX, pp. 772-775)

[2] Avec un rare sens politique, l'hon. Edward Blake, au Parlement canadien, le faisait courageusement remarquer, lorsque, en 1884, dans le discours qu'il prononça pour s'opposer à la reconnaissance légale et corporative des Orangistes, il disait : «Je ne suis favorable à la reconnaissance par l'Etat d'aucune société secrète. Je crois que les tendances du secret même sont pernicieuses ; qu'il contient en lui-même la probabilité du mal ; qu'il exige jusqu'à un certain point le sacrifice de l'individualité et de l'indépendance et qu'il fournit aux chefs entreprenants de très grandes facilités pour égarer les membres... Ceux qui parlent du caractère bienfaisant des sociétés secrètes ont lu, je crois, l'histoire des premiers siècles et de ceux qui les ont suivis, et surtout de ceux qui sont venus bien après, l'histoire de l'Europe, du Royaume-Uni et des Etats-Unis, d'une autre façon que celle que j'ai adoptée pour la lire. Je crois qu'une grande partie des perturbations sociales et politiques qui se sont produites dans ces pays est due aux sociétés secrètes... La difficulté à propos

dans l'obscurité perfide des clubs et des conventicules cachés sous des vocables trompeurs, que s'aiguisent les poignards, que s'organisent les complots, que se machinent les émeutes et les révolutions. [3] Le vrai et le bien n'ont rien à craindre de la lumière ; la publicité, au contraire, et ses clartés franches sont la frayeur des méchants : elles projettent sur leurs pensées une transparence qui les accuse, et elles montrent leurs plus noirs desseins dans un réalisme qui les condamne.

La seule connaissance des vraies doctrines maçonniques devrait suffire pour éloigner de l'association qui les professe tous les esprits de bonne foi. Ces doctrines, dégagées des symboles nuageux qui les masquent et des formules élastiques qui les enveloppent, se ramènent au système de la raison pure, émancipée (selon le langage de la secte) du joug de la révélation et de l'empire surnaturel constitué par l'auguste Fondateur de l'ordre et du régime chrétien. [1]

Dans le système maçonnique, l'Eglise, la papauté, la hiérarchie, ne sont que des institutions vieillottes, nées de puériles et superstitieuses chimères, et qu'il incombe à la raison adulte de discréditer et de renverser. Contre les dogmes que l'on déclare déchus, une science infatuée d'elle-même se dresse et s'affirme. Le mariage perd son caractère sacré, la famille sa base essentielle et primordiale dont la loi divine assurait l'inébranlable solidité. L'école devient le théâtre d'un enseignement sans Dieu et, pour mieux dire, contre Dieu. Une liberté sans limites est attribuée à la conscience libérée de toute règle et de tout frein.

---

de la reconnaissance par l'Etat réside dans le fait que la société est secrète : on ne peut déterminer, vu qu'elle est secrète, jusqu'à qu'elle point elle peut s'écarter du but avoué qu'elle prétend poursuivre ; jusqu'à quel point, étant ostensiblement une société religieuse et de bienfaisance, elle peut devenir une société politique ; jusqu'à quel point, étant loyale, elle peut aller dans la direction opposée. Je dis donc que l'Etat ne devrait pas reconnaître les sociétés secrètes liées par serment. C'est dans la nature de ces sociétés de devenir tyraniques et despotiques etc.»

[1] Cf. Deschamps, *ouv. cit.*, t. I, ch. III, art. 3.

[2] Deschamps, *ibid.*, ch. I, art. 11 ; *The Cath. Encycl.*, end. cit.

Et pendant que, par tous moyens, la franc-maçonnerie s'efforce à marquer de son empreinte les particuliers et leurs œuvres, son influence grandissante pénètre dans les hautes sphères sociales, et c'est pour y présider à la confection des lois et pour hâter et consommer le divorce, que les sectes veulent irrévocable, entre l'Etat et l'Eglise. Conséquence naturelle et aboutissement logique des principes antichrétiens sur lesquels les Loges basent leur propagande et leur action.

Cette propagande fait des progrès énormes, et cette action se manifeste dans les événements les plus graves de l'histoire contemporaine. Au fond de la persécution religieuse qui sévit en tant de pays, et derrière les questions pragmatiques que soulèvent et qu'agitent tant de gouvernements, c'est la main des maçons et de leurs alliés que nous discernons. [1] Cette main remuante prétend refaire le monde. Enhardie par ses succès, elle ne dissimule même plus ses gestes de violence. Ouvertement, audacieusement, elle frappe, elle élimine, elle écrase tout ce qui fait obstacle à la réalisation des desseins de la secte.

En 1869, au moment même où s'ouvrait à Rome le grand concile œcuménique appelé à prononcer sur la société moderne des paroles de salut et de vie, un convent réunissait à Naples des francs-maçons de presque tous les pays, et l'on y votait à l'unanimité la résolution suivante : [2] «Les libres penseurs reconnaissent et proclament la liberté de conscience et la liberté d'examen. Ils considèrent la science comme l'unique base de toute croyance, et repoussent en conséquence tout dogme fondé sur une révélation quelconque. Ils réclament l'instruction à tous les degrés, gratuite, obligatoire, exclusivement laïque et matérialiste. En ce qui concerne la question philosophique et religieuse, considérant que l'idée de Dieu est la source et le soutien de tout despotisme et de toute iniquité, considérant que la religion catholique est la plus complète et la plus terrible personnification de cette idée, que

---

[1] Voir Lecanuet, *L'Eglise de France sous la troisième République*, pp. 482-490 ; Delassus, *ouv. cit.*, t. I, pp. 292 et suiv. ; etc, etc.

[2] Lecanuet, *ibid.*, pp. 489-490.

l'ensemble de ses dogmes est la négation même de la société, les libres penseurs assument l'obligation de travailler à l'abolition prompte et radicale du catholicisme, à son anéantissement par tous les moyens, y compris la force révolutionnaire.»

Voilà, certes, un progamme libellé avec franchise et qui, cette fois, émerge avec netteté de l'ombre trompeuse, et nous devons rendre à la franc-maçonnerie cette justice que partout, et en toute conjoncture, elle s'y est montrée inviolablement fidèle.

En 1873, Pie IX déclare sans détour les sectes responsables et inspiratrices de la guerre implacable déchaînée contre l'Eglise. [1] En 1884, Léon XIII, effrayé d'un mal si profond, publie sur la secte des francs-maçons cette mémorable encyclique qui la dissèque et la révèle dans son esprit intime, dans son rôle essentiellement antireligieux, et qui retentit aux oreilles des catholiques endormis ou trop confiants comme un puissant coup de clairon. [2] En 1891, le même Pape revient avec vigueur sur ce sujet des sectes «dont le but commun est d'affaiblir par une guerre atroce la Papauté et, si c'était possible, d'effacer absolument le nom chrétien.» [3] Pie X à son tour dénonce énergiquement «la conspiration actuelle dont le but est d'arracher les nations chrétiennes du sein de l'Eglise.» [4]

Non, vraiment, il n'est pas permis et l'on n'est plus excusable de fermer les yeux sur l'influence réelle du pouvoir maçonnique, sur les dangers que cette force occulte, croissante, agissante, merveilleusement disciplinée, fait courir, par ses doctrines et par ses manœuvres, à la religion, à la civilisation et à la société.

C'est une lutte décisive engagée par l'esprit du mal, et par la maçonnerie qui l'incarne, contre le christianisme, ses dogmes, ses lois, ses pratiques, ses institutions. Et cette conjuration meurtrière offre d'autant plus de périls que, sous les drapeaux qui la guident, marchent et combattent, consciemment ou sans qu'elles le sachent, un plus grand nombre de sociétés sœurs et de ligues

---

[1] Encycl. du 21 novembre.

[2] Encycl. *Humanum genus*, citée plus haut.

[3] Allocution du 14 décembre.

[4] Encycl. *Editæ sæpe Dei*, 26 mai 1910.

suspectes. [1] Parmi ces groupes amis figurent au premier rang les associations juives reliées à l'armée maçonniqne par un accord de plus en plus visible de haines antichrétiennes et de visées naturalistes et humanitaires. [2] C'est contre l'Eglise du Christ, sa hiérarchie et ses œuvres, que s'acharnent tout d'abord, et de toutes leurs énergies, ces multiples bataillons sataniques.

Or, aux yeux des esprits qu'aucune passion n'offusque et qu'aucun intérêt n'aveugle, la religion chrétienne demeure, à travers toutes les vicissitudes politiques et tous les changements sociaux, le plus solide appui des Etats. Le nier serait s'insurger contre l'évidence d'un axiome. Par ses principes et par ses actes, par ses enseignements sur l'obéissance due aux lois honnêtes et sur le respect que mérite la dignité humaine, par les solutions qu'elle apporte aux grands et difficiles problèmes de l'autorité et de la liberté, de la richesse et du travail, l'Eglise catholique n'a cessé et ne cessera d'être le meilleur rempart du droit, la plus sérieuse garantie de l'ordre, l'impartiale conseillère des princes et l'incomparable bienfaitrice des peuples. Les plus puissants monarques ont recherché dans cette force un soutien ; et ceux-là mêmes qui voulurent en abuser et l'exploiter à leur profit, lui ont, sans le vouloir, rendu le plus solennel hommage.

C'est donc faire preuve de la folie la plus étrange et de la plus singulière aberration, que d'entraver d'une main l'essor des congrégations religieuses et de prodiguer de l'autre aux sociétés antireligieuses toutes les faveurs de la liberté. Une nation où domine cette politique absurde, et qui par ses représentants y adhère, se fait l'ouvrière consciente de sa propre et rapide déchéance.

On ne touche pas à la religion sans atteindre du coup les bases mêmes de l'ordre social.

Dans le système des doctrines et des pratiques maçonniques, de même que la raison présomptueuse se montre impatiente de tout dogme, ainsi la volonté orgueilleuse ne peut souffrir aucun frein.

---

[1] Delassus, *ouv. cit.*, t. II, pp. 453-454.

[2] *Ibid.*, pp. 676 et suiv. ; —cf. Drumont, *La France juive*, t. II, l. VI (92e éd.).

En se révoltant contre l'autorité de l'Eglise, l'homme, par une logique brutale, est entraîné à se rebeller contre l'autorité civile elle-même. Ces deux pouvoirs, issus d'un même principe, sont solidaires : ils se soutiennent l'un l'autre ; ils se fortifient l'un par l'autre ; l'un ne peut être ébranlé sans que l'autre en éprouve un contre-coup funeste.

Aussi voyons-nous les maçons, ceux du moins en qui se concentre tout l'esprit de la secte, associer dans une horreur commune l'autel et le trône, la tiare et la couronne. Pour eux, et pour tous ceux que leurs théories séduisent, prêtres et rois ne sont que d'iniques et intolérables tyrans dont il faut, à tout prix, délivrer les peuples opprimés. Vers la fin du dix-huitième siècle, un auteur fort renseigné disait de la maçonnerie : [1] « J'ai vu se former une association ayant pour but unique de détruire jusque dans leurs fondements tous les établissements religieux et de renverser tous les gouvernements existants en Europe. J'ai vu cette association répandre ses systèmes avec un zèle si soutenu qu'elle est devenue presque irrésistible ; et j'ai remarqué que les personnages qui ont le plus de part à la révolution française étaient membres de cette association ; que leurs plans ont été conçus d'après ses principes et exécutés avec son assistance.»

Ce n'était là que le premier acte, bien tragique assurément, du drame terrible dont les scènes, habilement conçues et sournoisement preparées, vont, depuis, se déroulant sur le théâtre politique et tendent, selon le vœu et la théorie des maçons, à une transformation totale de la société. Par le mépris qu'il affiche à l'égard de toute monarchie et par les idées radicales dont il se fait le protagoniste, le naturalisme maçonnique tient en germe toutes les révolutions. « Tout pouvoir, d'après ce système, est dans le peuple libre ; ceux qui exercent le commandement n'en sont les détenteurs que par le mandat ou par la concession du peuple, de telle sorte que, si la volonté populaire change, il faut dépouiller de leur autorité les chefs de l'Etat même malgré eux». [2]

Doctrine fausse, prétention funeste et foncièrement subversive,

---

[1] Dans Deschamps, *ouv. cit.*, t. I, p. 447.

[2] Léon XIII, encycl. *Humanum genus*

et qui fraye la voie à des conséquences plus pernicieuses encore, «à savoir le partage égal et la communauté des biens entre tous les citoyens.» [1] C'est ainsi que le socialisme et tous systèmes destructeurs de l'organisation sociale sortent comme des rejetons vivaces de la souche maçonnique.

Cette végétation d'idées malsaines et de projets égalitaires étouffe tout ce qu'il y a de noble dans l'instinct des peuples, tout ce qu'il y a de glorieux dans leurs traditions, tout ce qu'il y a de patriotique dans leurs aspirations. C'est un maçon haut gradé qui a écrit : [2] «Effacer parmi les hommes la distinction de rang, de croyances, d'opinions, de patrie, faire de tout le genre humain une seule et même famille, voilà le grand œnvre qu'a entrepris la maçonnerie.» N'est-ce pas dire assez clairement, ce que les faits d'ailleurs démontrent, que la secte judéo-maçonnique aspire de toute son âme et s'emploie de toutes ses forces à éteindre le génie des races, à démarquer les drapeaux, à supprimer les frontières, à noyer toutes les nations et toutes leurs institutions dans une sorte de fraternité confuse et de république universelle ? [3]

C'est un rêve insensé, antisocial et antihumain, et qu'on ne peut entreprendre de réaliser sans biffer les plus beaux chapitres de l'histoire des républiques et des empires, sans refouler dans l'âme populaire les sentiments les plus sacrés, sans fomenter partout le désordre et sans joncher le sol de ruines. On s'y essaya un jour en Europe. L'œuvre ne réussit qu'à demi. Et après quelques années de luttes sanglantes, sur les débris de trônes renversés et de nationalités vaincues et broyées, l'instinct

---

[1] *Ibid.*

[2] Deschamps, *ouv. cit.*, t. I, p. 460.

[3] Delassus, *ouv. cit.*, t. II, pp. 565 et suiv. L'auteur (*ibid.*, p. 581) cite ces paroles de Crémieux, le fondateur de *l'Alliance Israëlite universelle :* «La République fera ce que fait la maçonnerie ; elle deviendra le gage éclatant de l'union des peuples sur tous les points du globe, sur tous les côtés de notre triangle ; et le grand Architecte sourira à cette noble pensée de la République qui, se répandant de toutes parts, réunira dans un même sentiment tous les habitants de la terre. »—Nous reproduisons cette citation sans assurément prétendre ni même insinuer que la forme républicaine ait *en soi* quelque chose d'illégitime et de maçonnique.

historique, plus fort que les théories et plus durable que les lendemains de victoires, reforma bientôt les vieux cadres, reconstitua les vieilles nations et leurs pouvoirs découronnés.

Mais ni le sol secoué ne put pleinement reprendre son assiette, ni les gouvernements déchus ne purent totalement reconquérir leur prestige.

Sous l'impulsion d'hommes qui ne croient ni au Christ ni à la patrie, et dont l'influence politique et financière semble s'accroître et se consolider chaque jour, la maçonnerie moderne poursuit avec une recrudescence d'audace l'œuvre commencée. Par ses efforts, la république antichrétienne s'est établie et affermie en France, faisant la place de plus en plus large aux démolisseurs de traditions nationales. Par son action encore, sur le territoire portugais, le sectarisme républicain s'est fraîchement installé au timon des affaires, et il faut lire l'encyclique *Jamdudum* de Sa Sainteté Pie X pour voir, ramassées en un sombre et frappant tableau, toutes les atrocités et toutes les iniquités du nouveau régime. Ces horreurs, et toutes celles que de pareils débuts présagent, nous donnent suffisamment l'idée de ce que serait la République universelle rêvée et préconisée par les maçons.

Elles devraient en même temps ouvrir les yeux et suggestionner l'esprit de certains chefs d'Etat si cruellement injustes pour les Instituts religieux et si aveuglément tolérants pour les sociétés secrètes de toutes sortes.

Il fut un temps où la maçonnerie éveillait dans les régions du pouvoir une légitime défiance, provoquait même des mesures de rigueur. «Plusieurs princes ou chefs d'Etat, dit Léon XIII, [1] eurent à cœur soit de dénoncer au Siège apostolique la société des francs-maçons, soit de la frapper eux-mêmes comme dangereuse en portant des lois contre elle, ainsi que cela s'est pratiqué en Hollande, en Autriche, en Suisse, en Espagne, en Bavière, en Savoie et dans quelques parties de l'Italie.»

Evidemment, l'Etat organisé selon les principes chrétiens ne saurait, sans trahir gravement sa mission, nous ne disons pas

---

[1] Encycl. *Humanum genus* ; —cf. *The Cath. Encycl.*, vol. IX, p, 786.

aider par des lois bienveillantes, mais même couvrir de l'égide de la liberté des associations dont le masque voile les plus perfides desseins. «C'est le devoir de la loi humaine, enseigne saint Thomas, de s'opposer à tout ce qui peut mettre en péril le salut de la société.» [1]

Même l'Etat moderne, auquel les circonstances imposent vis-à-vis des cultes erronés l'obligation d'une certaine tolérance, l'Etat même sans religion fixe fausse son propre idéal et se rend délibérément coupable de suicide national, lorsqu'il laisse se former et s'agiter en son sein, lorsque, surtout, il reconnaît légalement des sociétés aux principes les plus pervers et aux méthodes les plus dangereuses pour la sécurité publique. L'indulgence a ses limites que la sagesse gouvernementale ne permet pas de franchir. «La tolérance du mal, dit Léon XIII, [2] appartenant aux principes de la prudence politique, doit être rigoureusement circonscrite dans les limites exigées par sa raison d'être, c'est-à-dire par le salut public.» Et à défaut de sagesse et de prudence, l'instinct même de la conservation devrait suffire pour dicter aux législateurs les mesures préventives ou répressives les plus sévères contre les pires ennemis de l'ordre, du progrès et de l'harmonie sociale.

En fait, trop peu de gouvernants comprennent aujourd'hui leur devoir vis-à-vis des associations maçonniques et à l'endroit des divers groupements basés sur les mêmes principes et animés du même esprit. [3] L'ignorance de ces principes et de cet esprit maintient l'opinion publique dans une somnolence et dans une insouciance qu'on ne peut assez déplorer. C'est aux catholiques militants qu'il incombe de troubler ce sommeil trompeur.

---

[1] *Som. théol*,, I-II^ae Q. XCVI, art. 2.

[2] Encycl. *Libertas præstantissimum*, 20 juin 1888. Dans son encyclique *Immortale Dei* (1er nov. 1885), le même pape avait dit : «L'Etat s'écarte des règles et des prescriptions de la nature, s'il favorise à ce point la licence des opinions et des actions coupables que l'on puisse impunément détourner les esprits de la vérité et les âmes de la vertu.»

[3] —Signalons du moins l'acte récent de la République Argentine qui a courageusement, et par des allégations péremptoires, refusé aux Loges la reconnaissance civile.

Quelques voix courageuses se sont ça et là élevées pour dévoiler le vrai caractère des sectes, pour en signaler les dangers, les manœuvres, les ruses, pour montrer le but final où elles tendent. Elles ne sont pas assez nombreuses. Puissent-elles se multiplier davantage et mener une campagne assez vigoureuse pour influer sur les pouvoirs publics et pour mettre les sociétés secrètes dans l'impuissance légale et sociale d'exécuter leurs insidieux complots !

Le vœu que nous formulons ici pourra paraître d'un autre âge. Il n'en est pas moins inspiré par des raisons majeures et par des considérations qui sont de tous les pays et de tous les âges.

L.-A. PAQUET, Ptre.

CAUSERIE LITTERAIRE

« LE PAON D'EMAIL » [1]

Le titre est rutilant, et les vers aussi. Ce livre de poèmes ciselés brille assurément de toutes les couleurs de l'émail, et le paon symbolique y déploie sur chaque page sa queue aux ocelles d'or et d'azur.

Marbres et Feuillages, *Hellas*, *Epigrammes*, *Silves françoises*. *Le Reflet du Temps*, tels sont les sous-titres qui groupent les pièces ; et chaque groupe de pièces est un écrin de strophes très ouvrées, découpées en bijoux, sur lesquelles s'est lentement promené l'outil aigu du poète orfèvre.

Et ce livre est signé d'un nom canadien qui s'inscrit pour la première fois dans l'histoire de notre poésie. Et il faut que la dédicace de ce livre nous avertisse que l'auteur est de chez nous, car autrement nous aurions pu croire que le récueil est l'œuvre d'un Parisien appliqué à rimer somptueusement, pour ne pas démériter de ses

[1] *Le Paon d'Email*, par Paul Morin, chez Lemerre, à Paris, 1911.

maîtres Lecomte de Lisle, Hérédia, Henri de Regnier, la comtesse Mathieu de Noailles. Car, il n'y a rien, dans les vers de M. Paul Morin, qui révèle son origine canadienne-française, une inspiration locale, une influence du milieu familial, social et régional : et c'est à dérouter tout ceux qui croient encore aux ingénieuses théories de Montesquieu et d'Hippolyte Taine.

Nous ne blâmerons pas M. Paul Morin d'avoir cherché ailleurs qu'au pays natal l'objet de sa poésie, et d'avoir peint ce que là-bas, en Europe où il a voyagé et étudié, ses yeux et son imagination ont aperçu. S'il est bon de *nationaliser* notre littérature, il ne faut pas le faire jusqu'au point de rétrécir à la ligne précise de nos horizons le champ visuel de l'esprit canadien. Tout ce qui est humain peut intéresser nos âmes canadiennes, et il est bien permis à nos poètes d'aller chercher hors des forêts vierges, et des paysages laurentiens et des préoccupations spécifiquement nôtres, l'objet de leurs chants, pourvu... qu'ils y réussissent.

Or, M. Paul Morin y a suffisamment réussi. Et son livre le justifie d'être allé si loin, si loin... jusqu'aux pays grecs, et jusqu'aux siècles du paganisme mythologique. Et sans lui dire tout de suite ce que nous croyons qui manque à ses vers, et ce que l'on regrette qu'il n'y ait pas mis, nous déclarons très volontiers que son livre de poésie est une belle œuvre d'art, unique encore dans notre littérature au point de vue de la sonorité verbale, plus finie peut-être en ses formes chatoyantes qu'aucune autre, et que *le Paon d'Email*, depuis l'aigrette fine, depuis

Son petit front étroit de beau serpent huppé,

jusqu'à la queue splendide, jusqu'à la traîne impériale, est un oiseau rare sur le Parnasse canadien. Mais nous ajouterons, sans métaphore, que ce recueil de vers est un livre trop parfait d'impressions grecques, et de sensations païennes.

***

Au sens propre et physique du mot — et c'est le sens le plus restreint — M. Paul Morin est un « voyant ». Je veux dire qu'il a l'œil vif, prime, observateur, curieux de détails, large ouvert, plein de lumière, où se fixent avec précision, et avec leurs couleurs les plus subtiles, les objets. Il voit les choses qui l'entourent, et celles que l'imagination lui suggère ; il en reçoit une impression, quelquefois

livresque, souvent personnelle; l'impression se mêle à la vision, l'affine, l'idéalise, la poétise, et lui fait rendre une large part de ce qu'elle contient de joie sensible, de volupté artistique. Et le poète s'applique ensuite à fixer dans l'émail riche et multicolore des vers l'image aperçue ; il veut que le lecteur éprouve en lisant ses strophes l'émotion, la sensation qui fut sienne, et si intense.

Il me semble que c'est à quoi se borne, ou à peu près, toute l'ambition du poète. Et certes, cette ambition suffit à faire paraître l'artiste. Ressentir par l'effet des choses, et jusqu'au plus profond de soi-même, l'action secrète, mystérieuse, enveloppante et pénétrante de la nature, des êtres sans vie, des « marbres et des feuillages », aussi bien que des êtres animés, vivant d'une vie imaginaire ou d'une vie réelle; rendre ensuite, et reproduire avec une grande vérité d'expression, par l'harmonie des mots, et le rythme des cadences, tout ce travail intérieur de la pensée et de la sensation, c'est évidemment être poète, faire œuvre originale, et « créer » dans le sens conventionnel et littéraire du mot. Et M. Paul Morin a donc créé des formes brillantes d'images et de spectacles. Il a fait avec application son métier d'artiste.

Mais cet artiste, ce poète, cet impressionniste qui, sans se soucier de dominer les choses, vise avant et par dessus tout à exprimer, à fidèlement traduire l'impression qu'elles ont en lui éveillée, qu'est-ce qu'il voit, qu'est-ce qu'il recherche, qu'est-ce qu'il décrit ?

Ecoutez le cri du Paon :

Mes vers, je vous ai faits sincères et sonores ;
J'ai dit les jardins bleus sous le rose croissant.
Les dieux antiques, les centaures,

La douceur de l'Hellade et le bel Orient ;
Et vous avez loué, dans mon cœur qui s'éveille,
La nature où, païen, bondissant, souriant,
Je cours de merveille en merveille.
.....
Pourquoi chanter l'amour, le doute, la douleur ?
Le brûlant univers m'appelle et me caresse ;
Vivre est pour moi le seul tourment ensorceleur.[1]

Vivre ! Se sentir vivre, chercher en tout l'univers des causes de frissons, de joies sensibles, s'absorber dans l'exaltation délicieuse que procurent les spectacles de l'art et de la nature : voilà l'idéal du

[1] *Le Paon mourant*, pp. 118-119.

poète, et toute la portée morale de son œuvre. Et l'on reconnaîtra sans peine que s'il y a là de quoi combler un artiste aussi dilettante que M. Morin, l'on n'y peut trouver de quoi satisfaire ceux qui cherchent dans les livres autre chose que le plaisir de vivre.

***

Mais il faut louer, d'abord, dans l'auteur du *Paon d'Email*, le sens de la beauté physique, le don de voir et de peindre, et ce besoin d'eurhythmie, qui sont les qualités essentielles de son talent. Et il faut louer en même temps la précision du trait, et la sobriété du dessin, et l'intensité de la couleur, qui montrent aux yeux du lecteur le paysage, le spectacle, l'objet.

Chez M. Morin, comme chez la plupart des descriptifs impressionnistes, la description se chargeant d'émotions se colore aussi, et pour cela, d'images nouvelles, littéraires, que le poète ajoute à la réalité. Mais l'image est chez lui discrète, indiquée seulement d'un coup de pinceau qui la fait briller sans qu'elle lasse et fatigue le regard.

> ... Dans ce jardin où les paons de Capri
> De l'*azur d'un coup d'aile*
> Mettent des reflets bleus,... [1]

> Le gondolier allume et suspend son fanal
> A l'éperon ouvré qu'*argentera* la vague... [2]

> La gondole fantasque
> *Emaille* sur *l'eau d'or* une *ombre de tarasque.* [3]

Avec une égale discrétion le poète s'est risqué à décrire des effets de lune.

Et d'abord, sur un vase, dans un jardin :

> Vois, la lune *s'émaille* aux flancs polis d'une urne. [4]

Puis dans la forêt où sarabandent les lutins :

> Soudain, un *clair argent nacre* la forêt brune [5]

---

[1] *Le Poète*, p. 87. [2] *Lagune*, p. 12. [3] *Adieux à Venise*, p. 15. [4] p. 37. *Sarabande*, p. 102.

Et, enfin, dans la chambre du poète :

La lune met à ma fenêtre
Son petit visage changeant,
La bibliothèque a l'air d'être
Pleine de *beaux livres d'argent.*

Parfois le poète, en une langue toujours brève, ose des métaphores plus hardies :

Le Seigneur Dieu voulut écrire une épopée :
Et la terre bondit des voiles du néant
Dans l'éther constellé d'or, vierge, enveloppée
Par la nue, et les *flancs incrustés d'océans.* [2]

Il poussera, enfin, jusqu'à l'extrême limite l'audace de la comparaison. Je veux, dit-il, un jour de sagesse trop humaine,

Mourir, fougueux encore de force adolescente,
D'avoir imprudemment fait éclater mon cœur
Sous la *sandale d'or* de *l'heure éblouissante.* [3]

On trouvera plus d'une fois que le poète recherche trop l'image rare, imprévue, surprenante, inattendue. Et ce désir de raffinement ou de nouveauté aboutit quelquefois à la préciosité et à la mièvrerie.

Combien pourtant le poète est-il encore vrai, et sincère, quand il se contente de transporter en des vers pleins et harmonieux les choses elles-mêmes, et pour ainsi dire de photographier un paysage. *Les Moulins* sont, à ce point de vue, l'une des plus jolies pièces du recueil.

Vieux moulin de Haarlem qui dans le canal sombre
Burines le contour immense de ton ombre,
Moulin lilas de Delft, moulin gris d'Amersfoort,
Qui ne vas pas trop vite et ne vas pas trop fort ;
Moulin au meunier roux assis devant la porte,
Silencieusement, tu calques dans l'eau morte
Ton aile où traîne encore un peu de brouillard blond...
Sachant bien que tantôt, folle, grotesque, grêle,
Avec un grincement de potiche qu'on fèle,
Elle s'emportera dans un bleu tourbillon ! [4]

Ce qui vaut mieux, peut-être, que ces traits rapides, isolés, évoca-

---

[1] *Lune*, p. 122. *Toi*, p. 139. [3] *Sagesse*, p. 145. [4] *Moulins*, p. 17.

teurs d'images fugitives, ce qui en tout cas les surpasse par l'impression plus prolongée et plus profonde, ce sont les tableaux où le poète peint avec application soutenue, et avec un grand souci de la réalité, certains paysages, certaines scènes, et l'on pourrait dire, certains états de civilisation. M. Morin a eu la témérité d'écrire, lui aussi, sans avoir vu, ses *Orientales*. C'est parfois un peu livresque ; c'est souvent assez expressif. Lisez, par exemple, ces turqueries intitulées : *Stamboul* et *Galata*.

À Stamboul :

La voix claire du muezzin
Dans le jardin fleuri de roses
Tombe d'un minaret voisin
Emaillé de faïences roses.

Ses vocalises de cristal
Se mêlent dans l'air diaphane
A de chauds parfums de santal
Et de jacinthe qui se fane...

À Galata :

A la terrasse d'un café
.....
Un vieux, fumant son narghileh,
Calme, extatique comme un bonze,
Fixe l'horizon constellé
D'innombrables croissants de bronze ;

Les frèles croissants musulmans,
Floraison turque de symboles,
Astres d'Islam, clairs talismans,
Couronnent toutes les coupoles...

Il est assez difficile de ramasser en quelques strophes, et avec un art suffisant des proportions, les éléments essentiels qui recomposent sous le regard du lecteur le mouvement et la couleur des cités lointaines, et qui donnent l'illusion de la vie. M. Morin s'est souvent essayé à ce jeu d'art, et d'imagination. Rarement il a manqué le trait typique, la nuance subtile : il lui est arrivé parfois de ne pas assez fortifier son dessin, de ne pas assez étendre sa couleur, et de nous laisser en face d'une toile un peu vide ou un peu nue.

***

Mais, il est temps de l'ajouter, le regard de M. Morin, ce regard si

curieux de la beauté des formes, et qui suggère à l'imagination de riches métaphores, est le regard d'un grec et d'un païen.

Oh ! les Grecs ! Comme ils ont vu et admiré les splendeurs orientales ! comme ils ont chanté l'éblouissante et pure lumière ; et célébré la douceur des jours, et le ciel profond des nuits attiques ! Comme ils ont compris l'harmonie des lignes, celles de leurs temples et celles-là plus caressantes encore de leurs montagnes ! Et comme ils ont goûté, épuisé la joie humaine, la volupté étourdissante et stérile de la vie !

Leur littérature est pleine de ces ivresses ; leurs acropoles et leurs sanctuaires sont chargés de toutes ces images de la beauté physique. Or, M. Morin a étudié cette littérature, il a vu et admiré, lui aussi, ces œuvres d'art du peuple le plus artiste qui fût ; il s'est épris de la subtilité patiente et voluptueuse des alexandrins ; il a même fréquenté ces grecs contemporains, ces néo-païens de la littérature de France, à qui suffit en plein vingtième siècle l'idéal mythologique des compagnons de Dionysos, et il a glorifié à son tour l'Hellas, et ses dieux.

Et le ciel et la terre de l'Hellas ont recommencé, pour le poète du *Paon d'Email*, les strophes harmonieuses de l'hymne des joies païennes. La nature grecque, un matin de chaudes ardeurs, fit entrer le jeune aède en d'irrésistibles et sensuels transports :

Tout était pourpre, feu, bruissement, éclat,
L'air avait le velours bleuâtre du muscat,
Le ciel que je voyais était l'azur hellène,
Chaque tertre semblait un autel à Silène,
J'entendais la syrinx sanglotante de Pan,
Les pleurs d'un rossignol, le cri rauque d'un paon...
Matin délicieux, matin mythologique,
Le bois entier était une Hellade magique !
Et ce n'était pas moi, dans votre empire bleu,
Qui dansais en chantant, c'était un jeune dieu.. [1]

On ne peut plus profondément recevoir le coup de foudre hellénique. C'est le délire du paganisme qui s'empare de l'imagination du poète ; encore un peu davantage, et nous le verrions partir, avec les Thébaines, entraîné par le fils de Zeus vers le Cithéron où exultent les Bacchantes.

Mais c'est au dieu Pan, à celui que portent des pieds de bouc, que M. Morin est particulièrement dévôt. C'est à lui qu'il veut sacrifier :

[1] Cf., p. 63.

Depuis qu'un rayon d'or poignardant l'ombre verte
M'offrit un clair réveil
Et que dans la rosée une tulipe ouverte
Tend son cœur au soleil,
Je veux, tel Marsyas, le front ceint de lavande,
Offrir au divin Pan
Le miel roux, la florale et votive guirlande,
Mon plus somptueux paon...

Il le poursuivra dans la forêt et dans la montagne :

Peut-être, si j'avais une flûte à mes lèvres,
Te laisserais-tu voir
Lorsque j'irai guider mes bondissantes chèvres
Au frigide abreuvoir ?

Et si malgré mes dons de câpres et d'olives
Tu restes dans les bois,
J'irai jusqu'aux forêts de ces nymphes furtives
Qui s'enfuient à ma voix ;

Et là, sous les pins noirs, ô chêvre-pied rapide,
Dans les sombres halliers,
Je chercherai tes pas jusqu'au ruisseau limpide
Où boivent mes béliers.

Car, depuis que l'aurore a vêtu ma chaumière
De fraîcheur et de feu,
Mon cœur rustique bat avec la force altière
Et l'audace d'un dieu. [1]

Il y a dans ces vers beaucoup d'harmonie, beaucoup d'impressions grecques, beaucoup de piété mythologique.

Et parce que le culte païen ne fut, en somme, que le culte de la nature, le poète termine cette ode par des strophes où, à l'heure du matin pâle et sensible, il recommence ses profanes adorations :

La maison est trop fraîche et trop calme et trop blanche,
Trop de silence y dort ;
Allons sous l'abri tiède et fleuri d'une branche
Parler au soleil d'or...

Tout vibre autour de moi, le sol germe et remue
D'un lourd et chaud plaisir,
La terre matinale, bourdonnante et nue,
Eclate de désir ;

[1] Cf. pp. 67-68.

Je vois trembler l'odeur adorable des roses
Dans l'éther alourdi.
Ah ! viens, je veux baiser tes mains aux paumes roses,
Eblouissant midi !

Soleil, sur votre autel je promets de répandre
Le sang d'un bouquetin,
Je vous couronnerai de myrte et d'oléandre,
Dieu du pourpre matin ! [1]

Grec par l'inspiration mythologique de ses vers, et par le culte sensuel de la nature, M. Morin l'est encore par son souci de l'harmonie verbale, par son goût délicat du rythme, par son désir très attique de bien ajuster l'expression sur la pensée, par le besoin tout alexandrin de soigner le détail pittoresque, et de faire dans les mots resplendir les choses. Lisez, par exemple, le sonnet intitulé *Chios*. où le poète essaie de procurer à nos yeux la vision douce d'une île, de l'archipel, et des horizons asiatiques :

O la vive langueur des soirs d'Anatolie !
L'Asie, à l'horizon, étend sa grève d'or,
Le flot d'émail étreint l'archipel qui s'endort
En ses bras caressants d'améthyste polie.

Les jardins d'orangers, lourds de mélancolie,
De terrasse en terrasse étagent leur décor ;
Au pied du promontoire, illuminée encor,
La mer déferle, court, murmure et se replie.

Des pêcheurs levantins et des bateliers grecs,
Aiguayant leurs filets des joncs et des varechs,
Animent de leurs voix le havre qui se dore ;

Et j'aime, tout ému du rythme de leur chant,
Contempler, comme Homère, Ion et Métradore,
S'effeuillant sur Chios les lilas du couchant... [2]

L'auteur du *Paon d'Email* s'est, d'ailleurs, défini lui-même :

Celui qui sait l'orgueil des strophes ciselées,
Le rythme et la douceur du vers harmonieux,
Et, comme un émailleur de vases précieux,
Gemme de rimes d'or ses cadences ailées... [3]

---

[1] Cf. pp. 69-70.
[2] Cf. p. 71. [3] p. 72.

Celui-là, c'est le poète idéal de M. Morin, et c'est celui qu'il tâche tous les jours de devenir lui-même.

Il faut reconnaître que les rimes d'or abondent dans le *Paon d'Email*, et que les cadences y sont à souhait mesurées, que le vers marmoréen ou métallique y brille souvent d'un suffisant éclat. Nous ne croyons pas qu'on ait ici encore étalé une telle richesse de formes, et M. Morin, du moins par la constance de son art, égale assurément, s'il ne les surpasse pas, ses plus habiles confrères du Parnasse canadien.

Les versificateurs classiques lui pourraient bien reprocher quelques libertés grandes, quelques enjambements un peu lestes :

> Et quand le croissant plane sur
> Constantinople... [1]

des imaginations très réglées lui tiendront compte de certaines métaphores impropres :

> *Fantômes* des soldats et du fier capitan
> Dont l'écolier *s'enivre*... [2]

> O violent *jardin*, *guerrier* cruel et tendre... [3]

des lecteurs habitués aux rythmes traditionnels n'aimeront pas ses vers de neuf ou de onze syllabes ; des lecteurs virils souriront de certains raffinements d'émotion et de vocabulaire, et des grâces trop fluides de quelques strophes :

> O moite embrasement...

et les dix vers qui suivent [4] ; des esprits un peu occupés, et profanes, et qui aiment à comprendre vite et sans tortueux efforts, et sans dictionnaire, les beaux vers français, s'impatienteront de certaines recherches aristocratiques de souvenirs et de faits mythologiques, et braveront de leur vulgaire mépris le dédain superbe du poète féru d'antiquité ; et si tous ces défauts empêchent l'œuvre de M. Paul Morin d'être, même au point de vue de l'art, une œuvre de première valeur, nous estimons que ces défauts ne sont pas les plus graves, et que la qualité même de l'inspiration poétique nous semble appeler les plus fortes réserves.

***

[1] p. 32. [2] p. 41. [3] p. 69. [4] p. 53.

Cette inspiration est grecque : et, pour l'amour du grec, il nous plairait de voir Philaminte sauter au cou de M. Morin ; mais cette inspiration est aussi païenne, et c'est de quoi nous ne pouvons approuver l'auteur du *Paon d'Email.*

Le paganisme de M. Morin lui vient de son goût très vif de l'art grec, mais aussi, croyons-nous, des maîtres qu'il affectionne, et dont il est le trop manifeste disciple. L'imitation est chez lui évidente de certaines œuvres haut cotées aujourd'hui dans un certain monde élégant ; et non seulement Lecomte de Lisle, Hérédia, les maîtres de l'école parnassienne, ont appris à M. Morin, avec le goût de la nature et de l'antique, l'impassibilité froide et splendide du vers impeccable, mais aussi madame la comtesse de Noailles, et M. Henri de Régnier, pour ne parler que de ceux-là, les plus notoires, parmi ceux qui vivent, lui ont enseigné la hardiesse de la vie, et le libre épanouissement des forces de la nature.

Oh ! certes, l'auteur du *Paon d'Email* n'est pas allé jusqu'où sont rendus et l'auteur des *Médailles d'argile*, de la *Sandale ailée*, et l'auteur du *Cœur innombrable* et des *Eblouissements* ; mais sa manière ne laisse pas de révéler des tendances fâcheuses, et, outre un goût prononcé de l'art pour l'art, une sorte de dilettantisme que nous le prierions volontiers de réprimer avec vigueur.

L'impersonnalité systématique, le snobisme de l'élégance amorale, est une attitude difficile à soutenir ; et si appliqué que soit M. Morin à ne paraître pas dans ses vers, et à n'y donner que l'image ou le reflet des choses, il ne peut pas ne pas faire irruption quelquefois dans sa strophe, et montrer à découvert l'âme que lui font ses fréquentations intellectuelles. Le plus frigide artiste s'émeut sous le soleil d'or de la pensée poétique, et il importe qu'il puisse à cette heure d'ardente émotion traduire une âme saine et bienfaisante.

Or, le paganisme où s'obstine M. Morin ne peut produire sur le lecteur l'impression heureuse que l'on doit souhaiter. Le paganisme a toujours abouti à la sensualité, et M. Morin est bien près de nous donner une œuvre sensuelle. L'amour de la nature divinisée et adorée n'est guère prudent au cœur de l'homme. L'on commence peut-être par s'éprendre innocemment des souffles ardents de la brise qui caresse — et cela paraît assez inoffensif — et aussi des lys purs :

> Et, baisant follement un lys mystérieux,
> Je hume toute en moi l'haleine de mes dieux !

mais l'on finit presque inévitablement par des désirs plus coupables, et un matin « où l'aube bleue a promis un jour ensoleillé » l'on s'en

va aux champs vers la rustique glaneuse,... [1] et on laisse battre son sang fiévreux « sur un rythme de Verhaeren, »... [2]

Le plus souvent, sans doute, M. Morin se contente de décrire, d'hypnotiser nos regards par la vision des formes brillantes, belles et harmonieuses. Mais cela même fait que sa poésie, d'ailleurs bien mesurée et bien expressive, est sans élan, sans grandeur. C'est beau, certes, la lumière, la couleur, l'eurythmique proportion des choses ! Mais c'est plus beau, la pensée qui se montre, qui chante au long des fiers hémistiches, qui se lève et qui, d'une aile puissante, s'envole. M. Morin aime mieux se tenir tout près des chers objets, dessiner des contours, découper des arabesques, peindre des couleurs. Son poème, c'est le paon qui se perche — pas très haut — qui se tourne au soleil et cherche à nous éblouir de son mirifique éventail. Au lieu de creer l'idée, de la multiplier, l'artiste préfère jongler avec les nuances, et minutieusement assembler des strophes d'émail. Il pourrait dire comme le Cicéron qu'il met en scène :

> Je préfère laisser errer dans mon jardin
> Mes beaux paons, faits d'émail et d'or et de lumière,
> Qui dressent vers l'azur leur noire aigrette altière... [3]

Mais l'homme n'est pas uniquement fait pour élever des paons, ni non plus seulement destiné à épuiser la jouissance vaine des terrestres beautés. Sentir avec passion et rendre avec exactitude, voir le monde et peindre ses merveilles, n'est pas le tout du poète. Il a une bien autre mission : et qui n'est pas celle de s'en aller, pèlerin inutile et attardé, aux sanctuaires ruineux de Junon, de Pallas ou d'Eros. Le poète a charge d'âmes comme tous ceux qui écrivent ; et il ne peut, même en esquissant une élégante révérence, se soustraire à son devoir social.

C'est votre maître, cher poète, c'est Henri de Régnier qui écrivit un jour cette phrase au bas de laquelle votre *Paon d'Email* a mis sa griffe : « L'art n'a point à être moral, et ne risque jamais d'être immoral, quand il demeure strictement objectif et impersonnel, c'est-à-dire quand il ne prend pas parti. » A quoi M. le comte Albert de Mun, avec combien de raison, répondait, il y a quelques semaines, sous la coupole où il recevait M. de Régnier : « Ne pas prendre parti, c'est justement ce que je crois interdit à l'écrivain. L'art est, à mes

---

[1] *C'est vers toi que je viens*, p. 120. [2] *Sur un rythme de Verhaeren*, p. 132. *Cicéron à Paetus*, p. 147.

yeux, la parure des idées ; s'il n'est pas cela, s'il se borne au seul souci de la forme, au culte de la beauté pour elle-même, et quels que soient les actes ou les pensées qu'elle recouvre, il ne me paraît plus que le vain effort d'une stérile habileté. »

Il faut donc écrire, et faire des vers, pour mettre en belle tenue des pensées utiles ; il faut chanter pour appeler au vrai temple, au Dieu de son baptême, les âmes distraites ; il faut mettre à ses lèvres la buccine ou la conque d'émail pour célébrer les choses, grandes ou familières, héroïques ou tendres de sa maternelle patrie ; et, s'il est permis au poète, plus qu'à d'autres, de pénétrer en la subtile harmonie des êtres, de tous les êtres, et de mieux saisir et de mieux rendre tant de merveilles partout multipliées dans cet univers, il ne peut oublier que de sa lyre où viennent s'accorder les voix de la nature, ne doivent s'échapper que des notes bien sonnantes, de louables cantiques, des rythmes divins.

M. Morin a reçu du ciel toutes les influences secrètes qui lui permettront d'ajuster sur ces modes la poésie qu'il veut faire. Nous souhaitons vivement qu'il ne pousse pas plus loin sur la voie dionysiaque où il s'est d'abord engagé, et qu'il ne mêle plus ses chants à ceux des inutiles joueurs de flûtes d'Apollon. Les inspirations profondes de la conscience, les souvenirs qui enchantent la mémoire, les beautés de la terre canadienne, les actions merveilleuses de notre histoire lui dicteront un jour les vers qu'il saura nous donner. M. Morin a de trop délicates vertus littéraires pour que nous ne le pressions pas de consacrer à des choses qu'il sait que nous aimons, et qu'il ne peut oublier, son œuvre d'artiste. Demain, sans doute, nous le verrons prendre vers un idéal plus élevé, vers les plus pures régions de la pensée, son haut vol, et nous l'entendrons marier

Les mots canadiens aux rythmes de France,
Et l'érable au laurier.

CAMILLE ROY, ptre.

DANS LES RÉGIONS ARCTIQUES

(Premier article)

Le 7 juillet, 1910, le bateau croiseur du gouvernement canadien, l'*Arctic*, sous le commandement du capitaine Bernier, quittait le port de Québec pour un voyage d'exploration et de patrouille dans les eaux du nord. L'équipage comprenait trente sept personnes, et le bateau était approvisionné pour près de trois ans. Le but principal du voyage était d'effectuer s'il était possible le passage du Nord Ouest, de prendre possession des terres du nord au nom du Canada, de recueillir des données météorologiques, géologiques, botaniques, etc., sur les îles visitées, de faire le relevé des côtes inexplorées et des recherches de minéraux métalliques. Un court résumé de la géologie des terres visitées par l'*Arctic* intéressera aussi peut-être quelques lecteurs de la *Nouvelle-France*. Il en sera question à la fin de cet article.

Quelques jours après notre départ de Québec, nous passions par le détroit de Belle-Isle, et le 19 juillet nous apercevions déjà les côtes du Groënland. Rendu vers la latitude 76° N, près du Cap York, notre vaisseau changea sa course à ouest par sud. Le motif de ce long détour fut d'éviter les immenses champs de glace qui remplissent le détroit de Davis à cette époque de l'année, et s'accumulent surtout sur ses rives occidentales. Ainsi, tandis que les côtes du Groënland sont navigables, celles de l'Ile de Baffin souffrent habituellement d'un blocus. Le dimanche, 24 juillet, le bateau était arrêté par les glaces en mouvement. L'occasion étant favorable, les réservoirs furent remplis d'eau douce, prise dans des mares formées sur la surface de ces masses flottantes. Pendant cet arrêt, je constate un phénomène remarquable de variation de température due à la réfraction. Alors que nous étions au milieu des glaces le thermomètre marquait 34° Fahrenheit ; et quelques minutes plus tard, rendus en eau libre, nous notions une chute de 5° [1].

---

1 On sait que la réfraction est le changement de direction d'un rayon soit de lumière, soit de chaleur ; dans le cas actuel, il s'agit de la dernière. Dans le nord, la réfraction de la lumière est très forte et nuit beaucoup à l'exactitude des observations, en déformant et grossissant les objets. En voici un exemple. Le printemps dernier, au commencement de mai, me trouvant au fond d'Admiralty Inlet, je vis un cap dont j'estimai la distance

Le lendemain une légère couche de glace recouvrait le pont, les haubans et les amarres de notre vaisseau. Nous continuons vers l'ouest entre les latitudes 73° et 75° N. jusqu'à la longitude 115° ouest, nous arrêtant d'abord à Pond's Inlet, sur la Terre de Baffin, pour y construire une cache, et prendre deux Esquimaux avec 40 chiens. Comme compagnons de route ces derniers ne sont guère désirables. Ils sont sans cesse en bataille, et régalent en plus chaque jour leurs maîtres d'un concert de hurlements à faire dresser les cheveux. Ils ne changèrent de régime que lorsque mon chien, un superbe berger des Pyrénées, se fût fait connaître et respecter comme leur roi.

Le 13 août, nous laissions Pond's Inlet contournant la partie est de l'île Bylot et passant par les détroits de Lancaster et de Barrow, où nous rencontrions d'énormes masses de glaces au travers desquelles l'*Arctic* dut se frayer un chemin. Après notre arrivée à Winter Harbor, sur l'île Melville, un dépôt y fut construit et des provisions emmagasinées, en cas de naufrage.

Sur le rivage de ce hâvre se trouve un gros rocher, solitaire et étranger sur ces côtes plates et unies. Ce bloc, témoin des siècles passés où les glaciers s'étendaient sur une mer peu profonde dans cette région désertique, sert maintenant de monument en perpétuant la mémoire des braves, qui, il y a bien des années, affrontèrent Borée dans sa forteresse jusque là inaccessible et ravirent au nord ses secrets.

Ce rocher, cinglé par les vents et les tempêtes arctiques, porte les inscriptions suivantes :

H. M. S. RESOLUTE,	HIS BRITANNIC MAJESTY'S SHIPS
CAPT. KELLET, C. B.,	HECLA & GRIPER,
AND TENDER INTREPID,	COMMANDED BY W. E. PARRY & M. LIDDON,
COM. MCCLINTOCK,	WINTERED IN THE ADJACENT HARBOUR,
7th SEPT. 1852.	1819–20.

A. Fisher, Sculp.

à 3 milles et la hauteur à 1500 pieds. Je ne l'atteignis qu'après trois heures de marche ; il était à 15 milles de mon point de départ et il n'avait que 500 pieds d'altitude. Vus à un ou deux milles de distance, les chiens esquimaux sur la glace nous apparaissaient de la grosseur d'un poney et leurs conducteurs, comme de vrais géants, diminuant sensiblement de taille à mesure qu'ils s'approchaient de nous.

En son voyage de 1908–09, le capitaine Bernier, ayant hiverné en cet endroit, fit faire une tablette qui est maintenant scellée au roc. A gauche, à la partie supérieure, se trouve le pavillon canadien. Du même côté, mais au-dessous, un dessin de l'*Arctic* dans les glaces. L'espace à droite contient l'inscription suivante :

THIS MEMORIAL
IS
ERECTED TO-DAY TO COMMEMORATE
THE TAKING POSSESSION FOR THE
" DOMINION OF CANADA "
OF THE WHOLE
" ARCTIC ARCHIPELAGO "
LYING TO THE NORTH OF AMERICA
FROM LONG. 60° W. TO 141° W.
UP TO LATITUDE 90° N.
WINTER HBR. MELVILLE ISLAND
C. G. S. ARCTIC, JULY 1ST 1909
J. E. BERNIER, COMMANDER.

J. V. Koenig, Sculptor.

Une copie de cette tablette se trouve maintenant à l'entrée de la bibliothèque du parlement fédéral. Sur toutes les terres visitées nous relevons nombre d'inscriptions mortuaires des pionniers du nord. C'est aux Anglais que revient le plus d'honneur, car ce sont eux qui ont fait le plus de voyages et d'efforts pour nous faire connaître ces régions. Aussi leur route est-elle jalonnée des tombes de leurs braves.

La brièveté de cet article ne me permet pas de m'étendre plus longuement sur ce sujet. Dans quelques mois les lecteurs de la *Nouvelle-France*, en s'adressant à l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, pourront se procurer l'édition française du *Voyage de l'Arctic* 1908-09. Ils y trouveront nombre de données histori-

ques et autres renseignements sur cette partie de notre territoire. L'édition anglaise est terminée depuis quelque temps.

Le 2 septembre nous quittions Winter Harbour, après avoir fait une tentative infructueuse de nous rendre au Pacifique, en franchissant le passage du Nord-Ouest. Ce volte-face subit de la part du commandant de l'expédition donna lieu à bien des critiques. Plusieurs membres de l'équipage prétendaient que le dit trajet était réalisable, et cet échec les mortifia. Leur présomption n'était pas justifiable, car l'exécution de ce projet, où jusqu'ici personne n'a réussi, eût été un geste aussi difficile que la découverte du Pôle lui-même. [1]

Dix jours plus tard, le bateau était à l'ancre dans la Baie Arctique, Ile de Baffin, par la latitude 73° N. et 80° O. de longitude. L'hiver se faisait déjà sentir, et il y avait beaucoup à faire pour préparer le bateau à son long sommeil dans les glaces.

Des provisions de toutes sortes, toutes les chaloupes, les habits de surplus, etc., furent débarqués et mis en sûreté sur le rivage. La voilure fut aussi descendue des mâts et emmagasinée. Quelques jours plus tard, les gens de l'équipage se promenaient sur la glace. Le 7 octobre, les *cométiques* tirés par les chiens esquimaux voyageaient sur la surface unie et solide de la baie. La température se maintenait très froide, le mercure descendant même en bas de zéro. A cette époque plusieurs expéditions furent envoyées à différents endroits. Accompagné du lieutenant O.-J. Morin, de M. Mathé, géologue, et de plusieurs Esquimaux, je me rendis au détroit Fury et Hecla, à une distance de 200 milles géographiques de la Baie Arctique. Les faits les plus saillants de cette expédition et de deux autres subséquentes, réalisées dans de pénibles conditions, feront peut-être le sujet d'un ou deux articles en perspective.

Le 9 novembre le soleil disparaissait à nos regards pour ne réapparaître que le 4 février suivant. Cette disparition de l'astre du jour a sur le physique et le moral des gens une influence notable qui

---

1 Roald Amundsen, qui vient de découvrir le Pôle Sud, se fraya un jour un passage d'un océan à l'autre, dans un vaisseau de léger tonnage. Il suivit, dans ce voyage de découverte, les détroits Peel, Franklin, James Ross, Wellington, Rae et Simpson, et de là, longea les côtes nord du Canada. Mais cette route est impraticable pour des vaisseaux ordinaires, vu le peu de profondeur de quelques-uns de ces détroits. Le véritable passage du Nord-Ouest, celui qui a coûté la vie à tant de braves marins et qui fut découvert par McClure, se trouve entre les îles Melville, Prince Patrick et Banks, reliant Melville Sound à la mer de Beaufort. Jusqu'ici il n'a été franchi par aucun vaisseau.

pourrait faire le sujet d'une étude spéciale, Les Esquimaux mêmes s'en ressentent. Les membres de l'équipage furent occupés l'hiver entier à couper de la glace sur un lac dans les montagnes adjacentes et à la charroyer au bateau, où elle était mise dans les réservoirs pour s'y transformer en eau potable. Ce travail eut l'effet d'un excellent tonique sur les hommes en les forçant à respirer le grand air et à prendre un exercice hygiénique. Au reste, la faiblesse de la lumière ne leur permettait que quatre heures d'ouvrage par jour.

Au commencement de décembre, le deuxième officier, Monsieur Janes, quitta le bateau pour aller passer l'hiver à Pond's Inlet, où se trouve le plus fort groupement d'Esquimaux sur la Terre de Baffin.

Enfermés comme nous l'étions dans des murailles de glace, isolés du monde et loin de notre pays, Noël nous advint comme une bénédiction. Son arrivée fut saluée avec autant de joie, sinon avec autant d'éclat, que sous les climats plus favorisés, et la fête fut célébrée avec toute la dignité et toute la dévotion que permettaient les conditions de notre isolement.

Son charme mystique enveloppa notre bateau, couché dans son berceau glacé, et nous en goûtions la suavité autant que si nous vivions dans un palais de marbre. Ce n'est pas la pompe ni la splendeur des villes et le gai carillonnement des cloches ; ce ne sont pas les poignées de mains amicales ou l'échange de souhaits nobles et désintéressés qui font de Noël une saison d'amour, de joie et de bonne entente. Toutes ces choses ne sont que l'expression du bonheur que nous sentons tous au fond de nos cœurs, lorsqu'arrive l'anniversaire de notre rédemption. Peu importe l'endroit où l'on se trouve ! Que ce soit dans les régions glacées du nord ou sous le climat brûlant de l'Equateur ; que ce soient les étoiles boréales ou la splendeur de la lune des tropiques qui éclairent notre voie, l'on sent partout le doux charme de la fête de Noël. Aussi, quoique peu nombreux et éloignés du foyer paternel et de ceux que nous aimons, nous passons un joyeux Noël. Dans l'après-midi, il y a concert au salon. Nous avions de plus le grand honneur, ce jour là, de recevoir et de banqueter nos frères les Esquimaux, avec leurs familles, venus de loin et de près pour nous faire visite. Plus tard, peut-être, entretiendrai-je les lecteurs de la *Nouvelle France* des caractérisques des habitants de ces îles, race douce, affable et complaisante. Quel magnifique champ d'action pour le zèle d'un missionnaire ! Malheureusement, dans un an d'ici il sera un peu tard ; car un ministre anglican sera peut-être déjà à l'œuvre en cet endroit.

Somme toute, l'hiver s'écoula assez rapidement. De temps en

temps nous nous régalions d'un concert ou nous fêtions l'anniversaire d'un officier. Dès le mois de mars, quoique le thermomètre marquât encore de 30 à 40 degrés en bas de zéro, de nombreuses expéditions furent envoyées en différentes directions par terre et par mer. Une de ces explorations, dont j'eus le commandement, dura trois mois. couvrant une distance de 500 milles géographiques. Le résultat de ces expéditions sera d'accroître notre connaissance de l'extrême nord.

***

Le 20 juillet, 1911, l'*Arctic* quittait son hâvre d'hivernement, pour arriver à Québec le 24 septembre. Au retour nous suivîmes la côte ouest de l'Ile de Baffin ; dans ce trajet le vaisseau fut entouré et serré par les glaces. Nous arrêtâmes aux postes de commerce établis dans le golfe de Cumberland et à Port Burwell. Au premier endroit, je n'ai pu me défendre d'admirer le zèle et la charité du Rév. M. Greenshields, ministre anglican, qui s'y dévoue à l'instruction religieuse des naturels du pays. Grand, fort, jeune et courageux, figure noble et ascétique, il commande le respect [1]. A Port Burwell et sur toute la côte du Labrador, les Esquimaux sont évangélisés par les frères Moravea (luthériens) qui ont des postes de commerce établis sur tout le littoral. La comparaison entre les sauvages du Labrador et ceux qui vivent plus au nord ne serait pas à l'avantage des premiers.

De Blacklead, dans le golfe de Cumberland. nous rapportons des échantillons de mica et de graphite ; à Port Burwell un beau spécimen d'hématite fut trouvé. Il est fort probable qu'avant longtemps des prospecteurs tourneront leurs regards vers la Terre de Baffin, maintenant que des minéraux de valeur y ont été trouvés. Quelques unes de ses rivières ont entraîné de l'or à leur embouchure.

Le lecteur voudra bien noter que, à l'ouest du détroit de Davis, les bornes géologiques sont constamment dans l'ordre ascendant. Ainsi, la côte est de la Terre de Baffin appartient à l'époque archéenne. Elle contient des rocs de gneiss, de granit et de schiste. Cette région a été soumise à de terribles pressions, indiquées par la structure contortionnée et foliationnée des rochers, ainsi que par le nombre incal-

1 Que n'a-t-il reçu sa mission des successeurs des apôtres et ne représente-t-il de manière authentique Celui qui a les paroles de la vie éternelle !— N. D. L. R.

culable de grenats qui s'y rencontrent. L'île de Bylot, située au nord de la Terre et Baffin, et séparée par un étroit chenal, Eclipse Sound, est raboteuse au suprême degré, offrant un spectacle d'une sauvage beauté dans ses contours dentelés, ses glaciers et ses neiges éternelles.

La partie ouest de la Terre de Baffin est plus abordable. Elle présente un plateau d'à peu près 1500 pieds au-dessus du niveau de la mer, ayant quelques régions subordonnées de 3000 à 4000 pieds. Ce plateau se compose de schiste, de pierre friable et de calcaires du commencement de l'époque paléozoïque. Les schistes sont de différentes couleurs : noire, grise, noire verdâtre et brune. Les pierres friables, (pierres à sablon) sont blanches ou jaunâtres, avec teintes rouges sur les surfaces exposées, produites par l'oxidation des minérais cobaltiques et ferrugineux qu'elles contiennent. Les calcaires sont quelquefois noirs, mais varient le plus souvent du chamois au gris. Au travers de celles-ci d'immenses dykes et des saillies de roc basique granitique et felsite s'y sont mélangés. Dans un endroit visité par Monsieur English et plusieurs membres de l'équipage, se trouve une grande étendue de roche ignée qui doit avoir été déversée, en trois époques différentes, sur l'ancien lit de la mer, et qui couvre une superficie de plusieurs milles carrés. Ces terres doivent faire partie des époques cambrienne, silurienne, et même se rattacher à la base de l'époque dévonienne.

Les îles North Devon et Cornwallis sont formées de précipices et de rivages perpendiculaires, de sommets plats, de pentes rudes et de superbes rochers crénelés ayant l'apparence de châteaux avec tourelles, fenêtres et bastions, semblables à la côte ouest de la Terre de Baffin, mais appartenant aux époques silurienne et dévonienne. North Devon a surtout l'apparence d'un immence château du moyen-âge, s'élevant à 2000 pieds d'altitude du sein des eaux, et qu'on dirait bâti par une race de géants. Ses murs perpendiculaires présentent un aspect tout-à-fait remarquable. Vus de loin ils semblent percés de longues rangées de fenêtres placées parallèlement les unes au-dessus des autres. Cet effet est produit par des strates d'hydroxide noir et ferrugineux, et se continuerait uniformément si le temps n'eut creusé le roc de manière à en rompre la continuité, les appuis se suivant en ordre régulier le long de ce mur de pierre. Plus à l'ouest surgit l'île de Melville, à base carbonifère, avec de minces veines de charbon en maints endroits. L'île est basse, onduleuse et recouverte d'herbes et de mousses. Elle est l'habitat privilégié d'un nombre incalculable de bœufs polaires, de caribous, de loups, de

renards blancs et bleus, de lièvres, etc. D'après nos observations il est peu probable qu'il s'y trouve des développements de minéraux métalliques. Naturellement, on n'en a guère visité jusqu'ici que les côtes. L'Ile de Baffin, fidèle aux traditions d'anciennes formations paléozoïques, est riche en développements métalliques. D'après moi, elle est sujette à être avant longtemps le centre de grandes exploitations minières. Des minerais de fer, de cuivre, de nickel, de cobalt, de tungstène, de zinc, de plomb, d'antimoine, etc., y ont été trouvés, quelques uns en très grande quantité. Du charbon lignitique en grandes couches a été trouvé dans Eclipse Sound, par M. R. Janes, de Glover Town, Terreneuve, deuxième officier de l'*Arctic*. Ce charbon est d'origine récente, probablement de l'époque tertiaire.

Je serais enchanté de pouvoir m'étendre plus longuement sur ce voyage de l'*Arctic*, d'entretenir mes lecteurs de la beauté du nord, de la formation des glaces, etc... Une description des côtes superbes, fières et sauvages de l'Ile de Baffin me tente fort. J'aimerais aussi raconter les émotions que j'éprouvai lorsque nous quittâmes Québec et que je me sentis séparé du monde pour quinze longs mois. C'était mon premier grand voyage sur mer ; je venais de résigner ma position d'ingénieur résidant sur le chemin de fer Transcontinental pour devenir officier chargé de faire des observations scientifiques dans les régions arctiques. Peut-être, Dieu aidant, y reviendrai-je plus tard.

J.-T.-E. Lavoie, I. C.

La bourgade Saint-Joseph de Sillery après 1670. Etablissement de Saint-François-de-Sales [1]

II

En 1683, pour déverser le trop-plein de Sillery, les Jésuites demandèrent une concession sur les bords de la rivière Chaudière. Elle leur fut accordée par le gouverneur de la Barre et l'intendant Jacques de Meulles, le 1er juillet 1683.

---

1 Voir la livraison de septembre 1911, de la *Nouvelle France*, p. 404.

Le titre donnait aux Pères pour leurs néophytes

deux lieues de front sur pareille quantité de profondeur, le long des deux bords de la dite rivière du Sault de la Chaudière, vis-à-vis, joignant et au-dessus de l'habitation de François de Miville, avec les isles et islets qui se rencontreront sur la dite rivière ou autre, pour être, par les dits pères, distribuées aux Abénakis qui viendront dans la mission qu'ils y établiront, embrasseront le Christianisme, et pour en jouir comme de chose à eux appartenant, avec défense à toute personne de les y troubler en quelque sorte de manière puisse estre [1].

Ainsi les nouvelles terres concédées aux Sauvages chrétiens s'étendaient en arrière du fief de François Miville, surnommé « le Suisse » à cause du lieu d'origine de son père, Pierre Miville. [2] Ce fief, appelé *Bonne rencontre*, était situé à l'est de la rivière. Le domaine des Abénakis occupait les deux rives, partie en aval, partie en amont de la grande chute, aux confins des paroisses actuelles de Saint-Romuald, Saint-Jean Chrysostôme, Breakeyville, Saint-Nicolas et Notre-Dame de Charny.

Pour site du village, on choisit un plateau fertile, protégé par des collines convertes de bois, à l'embouchure d'un cours d'eau appelé le Grand-Ruisseau ou Ruisseau des Grandes-Prairies, qui, prenant sa source au sud de Saint-Nicolas, coule de l'ouest à l'est vers la rivière Chaudière, où il se jette un peu au-dessus du Saut. [3] C'est là que, en 1683, fut construite en bois une église de soixante pieds de longueur sur trente de largeur. A quel endroit précis ? Il serait difficile de le déterminer absolument, vu que, après deux siècles, les ruines mêmes ont péri et qu'aucune tradition ne s'en est conservée dans la mémoire des habitants. [4] Mais, comme alors l'hygiène ne faisait pas grand tapage et qu'on atteignait grand âge sans permission expresse de la faculté, les cimetières reposaient ordinairement à l'ombre des églises, et les morts attendaient l'aurore de la résurrection près du lieu béni où leur âme s'était ouverte à la lumière et à l'espoir des choses éternelles. Il est donc probable, pour ne pas dire certain. que l'église de la mission était auprès du cimetière. Or, le site de celui-ci est connu. On peut le voir à quelques cents pas « à l'ouest d'une croix plantée

1 *Histoire des Abénakis*, p. 234, où le titre est donné en entier.
2 *Hist. de la Seigneurie de Lauzon*, I. 71.
3 *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, I. 399. On trouvera dans ce livre, où foisonnent les détails intéressants et inédits, une histoire plus complète de la bourgade de Saint-François-de-Sales. Nous y faisons plus d'un emprunt.
4 *Ibid*, 409.

sur le bord de la route qui conduit à Saint-Nicolas. »[1] Des vieillards se souviennent qu'en labourant autrefois les terres en ce lieu, le soc ramenait assez souvent sur les sillons des ossements et des débris de cercueils vermoulus[2]. C'ctaient les restes de la bourgade des Abénakis.

Le nouvel établissement fut appelé Saint-François-de-Sales, parce que le projet en avait été formé le 29 de janvier, fête du très aimable saint.

Les Abénakis, dit Charlevoix, sont venus des côtes méridionales de la Nouvelle-France, les plus proches de la Nouvelle-Angleterre. Leur première station en quittant leur pays, pour venir demeurer parmi nous, fut une petite rivière qui se décharge dans le fleuve Saint-Laurent, presque vis-à-vis Sillery, environ une lieue et demie au-dessus de Québec, du côté du midi. Ils y étaient placés aux environs d'une chute d'eau qu'on nomme le Sault de la Chaudière. 3

Dès l'été 1686, sur l'invitation du P. Bigot, ils y vinrent bâtir leurs *wigwams* autour de l'église, en si grand nombre—si l'on en croyait l'abbé Maurault—qu'à l'automne la nouvelle bourgade était plus populeuse que celle de Sillery. Mais on verra plus loin qu'il faut prendre cette affirmation *cum grano salis.*

Le P. Bigot continuait à résider à Sillery. Il se rendit à Saint-François-de-Sales à la fin de décembre pour donner aux néophytes une retraite de trente jours qui finit avec une pompe magnifique le 29 janvier, fête du saint patron.

En y retournant, au mois de juin, il faillit périr. Son canot, conduit par deux sauvages, s'emplit d'eau dans un rapide et aurait

---

1 *Ibid.*, 209.

2 *Ibid.* Cette terre appartenait autrefois aux Jérémye, dont le nom vient de temps en temps dans notre *Liber baptizatorum.* V. *Hist. de N.-D. de Sainte-Foy*, I, 357, 418, 433. Mr Jérémye était surnommé Lamontagne. Le nom n'est pas, que je sache, aujourd'hui bien commun. Il a probablement été, comme tant d'autres, supplanté par le surnom: Sédilot dit Montreuil, Dehou dit Villaire, Faucher dit St. Maurice. Le *dit* est parfois devenu un *de* beaucoup plus chic.

3 *Journal historique d'un voyage en Amérique*, I. 178. Après cela, comment comprendre ce que dit le P. Beschefer, supérieur des missions du Canada. au provincial de France, dans sa lettre datée de Québec, le 21 oct. 1683 : « Cette mission (Sillery) s'augmente tous les jours, et n'ayant pas icy assés de terre, Monsr de la Barre, Lieutenant général pour le Roy dans ce pays et Mr de Meule, Intendant, ont eu la bonté de leur accorder une terre à quinze lieues d'icy..... ? » Il est possible que ce soit une faute d'impression. V. Ed. Burrows, LXXII, p. 266.

sombré si ses deux compagnons n'avaient été prompts à sauter dans la rivière pour parer la catastrophe. Les naufragés furent heureusement secourus par un autre canot qui n'était pas loin [1]. Le bon Père, à son arrivée, eut la douleur de voir que l'église construite à grand frais, l'été précédent, n'existait plus : la crue excessive des eaux, au printemps, l'avait emportée. Faute de ressources, il dut la remplacer par une construction temporaire, en attendant que les aumônes permissent d'en bâtir une autre plus solide et plus ornée [2].

Au retour, nouveau danger. Cette fois la frêle embarcation fut complètement brisée sur des roches à fleur d'eau, et c'est à grand'peine que le missionnaire put sauver ses ornements sacrés. Pour revenir à Sillery il fut obligé de se frayer péniblement un chemin à travers les bois [3].

Avec les secours de son ministère, il avait porté aux Abénakis de Saint-François-de-Sales, de la part du gouverneur, l'invitation de se joindre à l'expédition qu'on préparait alors contre les Tsonnontouans. Les Français—le P. Bigot est tout heureux d'en faire la remarque—faisaient grand cas de la bravoure des Abénakis, qu'ils regardaient comme les plus intrépides et les plus fidèles de tous les sauvages. Il n'y eut cependant guère plus de soixante guerriers, tant de Sillery que de l'autre mission, à faire partie de cette malheureuse expédition qui a laissé à une petite baie, à quelques lieues d'Oswégo, le nom caractéristique d'Anse-de-la-Famine. M. de la Barre, après avoir subi les orgueilleuses conditions des Iroquois, dut se rembarquer avec ses troupes qui fournirent à peine assez d'hommes solides pour transporter les malades [4].

Le P. Jacques Bigot n'avait pas suivi ses néophytes à la guerre, non plus que son frère, le P. Vincent, alors chargé de la mission du Sault Saint-Louis. Il avait assez à faire, avec le P. Gassot, d'instruire et de baptiser les sauvages qui continuaient d'arriver chaque jour à Sillery. Aux Abénakis se joignirent des Sokokis et des Gaspésiens. Parmi ces derniers,—envoyés par le P. Chrestien Leclercq, qui les évangélisait et considérait comme une grande faveur qu'ils fussent reçus à Sillery,— plusieurs, en cette année 1684, y moururent dans les plus heureuses dispositions.

Presque tous les Sauvages qui avaient suivi l'expédition contre les

1 *Journal du P. Bigot*, 1683-84. Edit. Burrows, LXIII. p. 54.
2 *Ibid.* pp. 50, 52.
3 *Ibid.* p. 58.
4 Ferland, *Cours d'histoire*, II, 140.

Iroquois avaient pris les fièvres malignes dont l'armée avait été atteinte et, à leur retour, en communiquèrent les germes à leurs familles et à leurs amis. Le nombre des malades devint si grand que le pauvre missionnaire, à bout de ressources, n'avait plus à leur offrir d'autre soulagement que de les exhorter à la patience. Trouvant un jour cette consolation un peu monotone, il dit à Mgr de Laval, qui avait affecté à l'Hôtel-Dieu les aumônes du dernier jubilé, « qu'il en aurait bien à propos fait une part à la mission de Sillery, transformée en un hôpital non moins peuplé que celui de Québec. [1] » Bien que le courage des Abénakis fût en haute estime et que plusieurs Français eussent manifesté l'intention de les secourir, on s'en tint, comme il arrive souvent, aux désirs et aux paroles ; seules les Hospitalières et les Ursulines envoyèrent des secours.

Cette détresse rendit encore plus sensible la perte que fit alors la mission par la mert de son insigne bienfaitrice, la marquise de Baugé. Pour soulager les malades, leur procurer des aliments et des remèdes, le P. Bigot dut contracter des dettes. [2] Comme il n'y avait pas place pour tous dans le fort de Sillery, quelques-uns avaient établi des cabanes à la Côte Saint-Ignace, d'autres à la Côte Saint-Michel [3] et, à la moindre alerte, les missionnaires devaient être sur pied, le jour et la nuit, ponr courir au chevet des malades. Un certain nombre, campés dans les bois, ne pouvant venir à l'église à cause de la maladie, le P. Bigot leur permit de se faire une petite chapelle pour y prier. [4]

Parmi les morts fort nombreux de 1684 à 1685 se trouva le grand chef, Michel Tékouérimat, qui fut frappé de la contagion à la Côte de Beaupré, où il était parti à la chasse depuis à peine huit jours. Il fut impossible de transporter son corps à Sillery pour le déposer avec honneur dans le tombeau des capitaines ; les funérailles eurent lieu en grande pompe dans l'église du Château-Richer.

Je n'ai pas encore vu faire, dit le P. Bigot, dans les églises de ces costes, de serviee aussi solennel que les Français ont fait à ce capitaine..... M. le Général a été fort touché de sa mort, et je srois que Monseigneur l'évêque,

1 *Journal du P. Bigot*, p. 72.
2 *Ibid*, 82.
3 Chemin Gomin et chemin Sainte-Foy. Voir à ce sujet la note du précédent article, p. 408.
4 *Relation* de 1675, éd. Shea, 1858, p. 12.

lorsqu'il l'apprendra, en sera (aussi) fort touché, car il l'aimait beaucoup à cause de sa piété. 1

A l'automne de 1684, les Abénakis reçurent du sanctuaire de Notre-Dame-de-Chartres une grande statue de la Vierge qui fut solennellement intronisée dans l'église de Sillery, le jour de l'Immaculée Conception. On la plaça dans l'une des chapelles latérales dédiée à la mère de Dieu, et qui fut nommée Notre-Dame-du-Bon-Secours. Dès lors le saint sacrifice y fut souvent célébré et les sauvages se mirent d'une manière toute spéciale sous la garde de la Sainte Vierge et se plurent à l'honorer par toutes les pratiques d'une dévotion filiale. [2]

La plupart commençaient à manifester le désir d'aller rejoindre leurs frères à Saint-François-de-Sales. Seuls, d'après la relation de 1684, uue centaine de sauvages des plus âgés devaient rester à Saint-Joseph. Toutefois, les cabanes seraient conservées pour servir de pied-à-terre dans les fréquents voyages qu'il fallait faire à Québec.

L'exode cependant ne se fit pas encore. Plusieurs familles seulement partirent en 1685. Dans la relation de 1685, écrite au mois de juin, le P. Bigot dit [3] :

Nous avons maintenant la moitié de nos sauvages dans notre nouvel établissement, où je suis avec le frère Meigneray et un français pour y accommoder une petite maison. On y acheva avant hier, 28 mai, l'enceinte du fort qu'y ont fait nos sauvages.

Il faut croire qu'un grand nombre retournèrent à Sillery dans le courant de l'été, puisque, dans une lettre au P. de la Chaise, le 8 novembre 1685, le bon P. Bigot dit en propres termes

que presque tout son monde était encore à Sillery et que même plus de vingt-cinq sauvages y étaient arrivés de l'Acadie, d'autres, des Trois-Rivières et de Tadoussac, une soixantaine en tout. [4]

Aux approches de la Toussaint il y eut une neuvaine dans l'église de Sillery en l'honneur de Saint-François de Sales. [5] Mgr de Laval voulut bien venir y dire la messe tous les jours et faire par interprête une exhortation à ses chers sauvages. Une communion générale était fixée au jour de la fête, mais les PP. Bigot et Gassot, même

1 *Relation* de 1686, pp. 13, I4.
2 *Ibid.*, pp. I0. 11.
3 *Ibid.*, pp. 16, 17.
4 Ed. Burrows, LXIII, pp. 112 et 124.
5 *Ibid*, 126.

avec l'aide du P. Auneau, ne purent réussir à confesser tout le monde, bien que, sauf le temps de dire la messe, ils fussent restés au confessional jusqu'à midi. Il fallut remettre une partie des communions au lendemain, jour des Morts, et même au dimanche suivant.

La mission Saint-Joseph était donc bien loin d'être déserte à la fin de 1685 ! Et même la ferveur y était admirable. Le grand ennemi des Sauvages. « l'eau de feu ». avait bien cherché à y pénétrer, mais il avait eu à compter avec le P. Bigot. Le zélé missionnaire raconte lui-même les stratagèmes—les *jongleries*, comme il dit [1]—auquels il avait recours dans sa lutte contre l'intempérance. Il s'était d'abord assuré de l'appui de l'autorité civile et avait obtenu qu'on emprisonnât pour douze jours quiconque s'enivrerait. On prenait dans la cabane du coupable un objet assez précieux pour payer les cochers qui le conduisaient en prison. Cela s'appelait le *saint pillage*. Quant aux Français qui vendaient des boissons enivrantes aux néophytes, il n'y avait qu'à les dénoncer; le gouverneur leur imposait sans pitié une bonne amende. S'il arrivait que pour boire un pauvre sauvage eût vendu à vil prix ses précieuses fourrures, le Père allait à Québec, et fort de l'appui de l'autorité publique, contraignait le misérable, qui avait ainsi abusé d'un penchant mauvais et presque irrésistible pour dépouiller un malheureux, à rendre le fruit de sa rapine. Il était devenu, comme bien on pense, la terreur de ceux qui faisaient cet indigne métier.

Par ces moyens et d'autres encore, il parvint à extirper si bien l'ivrognerie de la bourgade Saint-Joseph que, à la fin de 1685, si on y trouvait une population encore fort nombreuse, il n'y avait pas trace du moindre désordre.

H.-A. Scott, p^tre^.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE AU XXe SIÈCLE

Essai de Statistiques.

De toutes les démonstrations de la surnaturelle vitalité de l'Eglise, la plus accessible à l'intelligence populaire doit se chercher dans l'histoire de ses progrès constants, malgré les persécutions qui, depuis dix-huit siècles, semblent la menacer d'une ruine inévitable.

---

1 *Ibid.*, pp. 102, 106.

Une Eglise qui compte à la mort de son fondateur quelques cents membres, en 312, sous Constantin, cinq millions, en 496, sous Clovis, quinze millions, en 800, sous Charlemagne, trente millions, en 1500, sous Léon X, cent millions, de nos jours enfin, trois cents millions, cette Eglise-là n'a rien à craindre du temps ou des hommes.

Les diverses statistiques que nous soumettons au lecteur, quoique soigneusement contrôlées, comme pourront s'en convaincre les hommes compétents, ne doivent point faire illusion. Leur exactitude, en effet, ne saurait être que relative. Si les recensements du Canada, en particulier, soulèvent tant de réclamations plus ou moins fondées, que doit-on penser d'un recensement universel établi sur des documents de valeur douteuse ?

Ce qui nous rassure, c'est que nos renseignements, très récents, très dignes de foi, nous permettent d'éviter les erreurs monstrueuses qui fourmillent dans les géographies et les dictionnaires qui ne sont pas tenus à jour.

C'est ainsi que l'on voit, par exemple, le population catholique de l'Allemagne, si l'on en croit certains auteurs, rester stationnaire depuis 1870, alors que la population générale est montée de 39 à 65 millions. Nous avons, grâces à Dieu, évité de telles balourdises ; et nos lecteurs pourront, en sûreté de conscience, s'appuyer sur nos évaluations sans avoir à redouter des démentis autorisés, en matières de conséquence.

Sans entreprendre de citer ici nos références qui sont trop nombreuses, nous éprouvons le besoin d'indiquer nos trois sources principales. Ce sont : *Les Missions Catholiques* du P. Krose, S. J., traduction française, Bruxelles, 1911 ; le *Catholic Directory* de Wiltzius, Milwaukee ; l'*Almanach Hachette* 1912.

POPULATION CATHOLIQUE

EUROPE

	Ames.		Ames.
Etats des Balkans.....	180,000	Suisse.....	1,388,135
Russie.....	13,225,146	Italie.....	34,465,000
Autriche.....	42,000,000	Espagne.....	19,710,381
Etats Scandinaves....	25,000	Portugal.....	5,341,269
Hollande.....	1,790,161	Divers.....	539,838
Belgique.....	7,400,000		
Iles Britanniques.....	5,402,581	Total.....	193.619,511
France.....	38,452,000		

Observations :—Ces chiffres ont besoin de commentaires.

1° Commençons tout d'abord par déclarer que nos renseignements sur la population catholique des Etats balkaniques et scandinaves n'ont aucune valeur documentaire.

Nous croyons savoir qu'en Grèce, particulièrement dans l'île de Syra, habitent quelques vingt-cinq mille catholiques ; qu'à Constantinople on compte plusieurs milliers de Latins, de Grecs, d'Arméniens Unis; qu'en Albanie et dans le Monténégro existent des tribus de Malissores catholiques ; qu'en Serbie on évalue à cinq mille le nombre de nos coréligionnaires, en Bulgarie à vingt-deux mille ; qu'en Roumanie, enfin, le nombre des catholiques et des protestants réunis se monte à cent soixante mille âmes.

Nous savons également qu'en Danemark, en Suède et en Norvège, notre religion est presque absolument inconnue.

Il est, cependant, presque certain que les chiffres que nous donnons pour ces divers pays sont inférieurs à la réalité.

2° Pour ce qui est de l'Autriche et de l'Allemagne, dont la population s'accroît si rapidement, nous avons établi le chiffre des catholiques d'après le pourcentage généralement admis depuis nombre d'années.

3° En France, il suffira d'observer que les protestants sont environ huit cent mille, en partie étrangers, et les Juifs moins de cent mille.

4° On divise comme suit la population catholique de l'Empire Britannique européen :

Grande Bretagne	1,750,000	âmes
Ecosse	432,000	"
Irlande	3,220,581	"
Malte et Gibraltar	239,000	"
Total	5,641,581	

Nous avons préféré cependant inscrire la population britannique catholique de Malte et de Gibraltar sous la rubrique de « Divers ».

La constatation du petit nombre des catholiques d'Angleterre provoque d'amères réflexions. On comptait dans la seule Irlande, il y a soixante-dix ans, sept millions de catholiques. L'émigration, en Irlande, le « leakage », en Angleterre, ont amené cette lamentable diminution.

C'est la mode, aujourd'hui, d'exalter la liberté religieuse dont nous jouissons dans les pays protestants. On a bien tort de perdre de

vue que l'ambiance hérétique est souvent plus funeste à la foi que la persécution déclarée.

5° Sous le titre de « Divers », nous comprenons plusieurs Etats de faible population, tels que Luxembourg, Monaco, Andorre, Gibraltar, Malte, etc.

ASIE

Japon	126,213	Philippines	6,860,042
Chine	1,000,000	Hindoustan	2,242,922
Honk-Kong, Macao, Timor	53,000	Sibérie et Transcaucasie	91,232
Indo-Chine française.	941,424	Perse et Turquie	627,759
Siam	22,200		
Indo-Chine anglaise..	96,745	Total	12,117,754
Malaisie, Bornéo.	56,217		

Observations :—1° Nous avons le chagrin de constater que la propagation de l'Evangile au Japon, contrariée par l'antagonisme des sectes protestantes, et par l'orgueil sceptique des classes dirigeantes, fait peu de progrès.

En Chine, au contraire, on compte actuellement cinq cent mille catéchumènes.

2° La foi qui, dans ces dernières années, faisait dans l'Indo-Chine française de merveilleux progrès, subit actuellement un temps d'arrêt attribuable à l'hostilité mal déguisée d'un gouvernement sectaire.

3° Les Philippines passent également par une crise douloureuse. Les missionnaires espagnols, expulsés après la guerre, n'ont pas été remplacés par des missionnaires américains. Les Etats-Unis peuvent bien donner des évêques, mais non pas des prêtres. De plus, les sectes protestantes envahissent le pays au grand détriment de la foi.

4° Les catholiques russes de la Sibérie sont, en partie, des Polonais déportés,

5° Les fidèles de Turquie appartiennent à un grand nombre de rites.

6° Ceux qui ont étudié l'histoire, s'étonneront, peut-être, de voir que les conversions en masse dont furent témoins les siècles passés ne se renouvellent plus de nos jours. La raison en est que les races blanches sont actuellement toutes chrétiennes, Quant aux autres, il faut bien convenir que leur niveau intellectuel et moral s'élève difficilement aux pures hauteurs du christianisme. Voilà pourquoi l'islamisme fait chez les peuplades de l'Afrique d'incessants progrès.

La grande majorité des nègres chrétiens sont les fils d'anciens esclaves. Tant il est vrai de répéter, après l'Apôtre, que les voies de Dieu sont mystérieuses !

Quoi qu'il en soit, il se trouve actuellement en Asie plus de huit cent millions d'hommes qui vivent et meurent dans l'ignorance de la vraie foi.

OCÉANIE

Catholiques indigènes		130,000
— de race blanche :	Australie	801,760
	Tasmanie	30,000
	Nouvelle Zélande	106,500
	Nouvelle Calédonie	22,228
	Hawaï	20,000
	Total	1,110,488

Observations :—Les indigènes de la Polynésie sont en voie de disparition.

Quant aux chrétiens de race blanche, ils sont d'origine irlandaise en Australasie, d'origine française en Nouvelle Calédonie, d'origine portugaise aux îles Hawaï.

AFRIQUE

Pour se rendre un compte exact de l'état de l'Eglise en Afrique, il importe de distinguer entre les catholiques de race blanche et les indigènes proprement dits.

	Catholiques de race blanche.	Indigènes.
Afrique australe	30,792	62,058
Afrique portugaise	10,000	870,000
Afrique occidentale	.....	74,022
Afrique centrale et orientale	.....	231,368
Ethiopie	.....	39,189
Maroc et présides	37,000	
Algérie	543,000	
Tunisie	120,000	
	730,792	1,276,637

A reporter.....

	Catholiques de race blanche	Indigènes.
Report	730,792	1,276,637
Tripolitaine	5,000	1,100
Egypte	45,000	55,259
Madagascar	10,000	172,068
Comores	.....	4,600
Seychelles	1,000	17,132
Maurice	10,000	107,400
Réunion	40,000	100,000
Fernando Po	.....	6,274
Cap Vert	4,000	136,000
Madère	150,000	
Açores	256,000	
Canaries	358,000	
Totaux	1,619,792	1,876,470
		1,619,792
Grand total		3,496,262

Observations :—1° L'Afrique australe, pays peuplé par les Boers et les Anglais protestants, compte peu de catholiques ; ces derniers viennent d'Irlande.

En revanche, les blancs du nord de l'Afrique sont tous d'origine latine : espagnols, français, italiens, maltais.....

2° Parmi les indigènes, nous signalons les nègres de l'Ouganda et de Madagascar, races supérieures merveilleusement disposées à la foi.

3° Quant aux îles africaines, deux remarques s'imposent. Celles de l'Océan Indien : Madagascar, les Seychelles, la Réunion, Maurice, furent colonisées par des Français. Les anciens esclaves sont devenus catholiques aussi bien que leurs maîtres, ce qui explique leur nombre relativement considérable. Nous ignorons combien il y a de blancs à la Réunion, et le chiffre de quarante mille que nous donnons est probablement trop élevé.

Les îles de Madère et des Açores, ainsi que l'archipel des Canaries, sont considérées politiquement comme partie intégrante du Portugal et de l'Espagne. Tous leurs habitants sont blancs.

AMÉRIQUE

Argentine	6,805,684	Nicaragua	600,000
Uruguay	1,111,758	Costa Rica	368,780
Paraguay	715,841	San Salvador	1,707,000
Brésil	21,461,100	Cuba	2,150,112
Chili	3,302,204	Haïti et St-Domingue	2,703,311
Bolivie	2,267,925	Porto Rico	1,118,012
Pérou	4,609,999	Jamaïque	14,000
Equateur	1,400,000	Petites Antilles	662,923
Colombie	4,630,000	Mexique	15,063,207
Vénézuéla	2,695,606	Etats-Unis	14,618,761
Guyanes	62,000	Canada	2,600,000
Panama	450,000	Terre-Neuve	85,300
Honduras anglais	23,500		
Honduras	551,000	Total	93,770,023
Guatémala	1,992,000		

De ces chiffres, il faut déduire environ deux millions de sauvages non encore convertis qui vivent dans les forêts vierges de l'Amérique du Sud, et quatre cent mille protestants dont la plupart sont des colons allemands établis au Brésil ; ce qui réduit les catholiques d'Amérique à 91,370,023.

Ajoutons, pour être exact, que le nombre de nos coréligionnaires aux Etats-Unis dépasse de beaucoup les chiffres marqués ci-dessus. Les recensements officiels, en effet, ne tiennent pas acte des cultes. D'autre part, c'est la coutume assez générale dans l'Eglise américaine de n'inscrire aux registres paroissiaux que les catholiques pratiquants.

Quant au Canada, les résultats du dernier recensement n'étant pas encore publiés, nous avons dû nous contenter d'une évaluation approximative très basse.

RÉCAPITULATION

Europe	193,619,511	catholiques.
Asie	12,117,754	"
Océanie	1,110,488	"
Afriqne	3,496,262	"
Amérique	91,370,023	"
Total général	301,714,038	"

fr. ALEXIS, capucin.

Pages Romaines

Le pèlerinage des petits communiants de France à Rome.—La guerre Italo-Turque

Le 14 avril, au Vatican, fut une telle journée de Judée, que Pie X ne put en vivre les douces heures, au milieu des petits communiants venus de France, sans comparer la joie de son âme à celle que goûtait le cœur du Christ, quand les petits enfants venaient lui réclamer des bénédictions.

Au fond de cette chapelle Sixtine, dans l'enceinte de laquelle tant de grands événements se sont accomplis depuis que Michel-Ange en couvrit les murs de merveilles, devant l'autel un trône avait été dressé. Le Pape y prit place, ayant auprès de lui le cardinal Vincent Vannutelli, le T. R. P. Emmanuel Bailly, supérieur général des Augustins de l'Assomption, et douze évêques français. En face étaient assis quatre cents petits communiants, petits garçons d'un côté, petites filles en blanc de l'autre ; derrière eux, leurs parents dans un bonheur qui rappelait le bonheur lointain des mères de l'Evangile.

Quand Pie X eut longuement promené ses regards sur les mille trois cents pèlerins qui étaient devant lui et que ceux-ci, avec cette indicible émotion que l'on éprouve à la première vision du Pape, eurent contemplé les traits augustes du successeur de saint Pierre, le cardinal Vannutelli, dans une très belle adresse, présenta le pèlerinage au Pape. Puis, le jeune Louis Biré, âgé de 11 ans, s'vança et, après avoir fait une génuflexion devant Pie X, lut avec une voix claire le petit compliment suivant :

« Très Saint Père,

« Comme les petits enfants de la Judée se pressaient jadis autour de Notre-Seigneur, nous voici, nous, les petits enfants de France, aux pieds de Votre Sainteté. Nous venons, au nom des centaines de mille de nos petits frères qui sont restés au pays et qui auraient tant voulu nous accompagner à Rome, dire à Votre Sainteté merci de la grande faveur qu'elle nous a faite, à nous, les petits, de pouvoir devancer l'âge, coutumier jusqu'ici, de notre première communion. Par cet acte de paternelle bonté, Votre Sainteté s'est gagné tous nos cœurs, et nous ne cessons plus, depuis lors, de prier chaque jour pour elle. Tous les jours, nous l'aimons d'avantage, et aujourd'hui ce nous est une joie de vous promettre, ô Père très saint et très aimé, une fidélité, que rien ne pourra jamais ébranler, à la Sainte Eglise notre Mère et à celui qui, si glorieusement, la gouverne au nom de Dieu. »

Quatre enfants ont alors offert au Pape, en quatre volumes richement reliés en blanc, aux armes papales, le grand album de cent trente-cinq mille trois cent petits Français qui ont communié pour le pape, le jour de sa fête.

Ensuite, deux à deux, tous les enfants montèrent au trône, baisèrent l'anneau et reçurent sous une enveloppe blanche un souvenir spécial, consistant en une médaille d'argent épinglée sur soie blanche avec un ruban jaune, dans un carton blanc aux armes du Pape, avec la date et une prière indulgenciée. La médaille qui représente le Saeré-Cœur avec ces mots : « Voilà ce Cœur qui a tant aime les hommes » porte de l'autre côté l'effigie de Pie X avec la légende : *Catholiques et Français toujours. Dieu protège la France.*

Un instant le défilé s'arrête pour permettre au Pape de quitter son trône pour aller au milieu des enfants, leur parler et les bénir paternellement. On devine l'émotion de tout ce petit monde. Ce fut alors le tour des petites filles qui, comme les petits garçons, baisèrent l'anneau et reçurent le souvenir pon-

tifical.—Quand tous eurent repris leur place, Pie X, d'une voix forte et accentuée, lut lui-même, en français, un discours si plein de cœur qu'on ne pouvait en entendre les paroles sans penser au discours si divinement bon que le Christ adressa à ses disciples après la Cène. La bénédiction papale clôtura cette délicieuse rencontre des jeunes communiants du Christ avec le représentant visible du Christ, et tandis que Pie X, quittant son trône, traversait de nouveau les rangs des petits enfants avant de rentrer dans ses appartements, les parents de ces jeunes bénis, les yeux pleins de larmes, chantaient l'hosanna de la reconnaissance dans l'*Oremus pro Pontifice nostro Pio.*

Jamais pèlerinage n'avait excité de plus nombreuses sympathies que celui de ces enfants. Sur le parcours de France à Rome, d'aimables visiteurs venaient offrir dans les gares aux petits pèlerins des gâteaux toujours très bien reçus ; des collections d'images ont été mises à leur disposition par de généreuses dames. Le samedi qui précéda leur audience pontificale, ils furent accueillis à Sainte-Marie Majeure par le cardinal Vincent Vannutelli qui en est l'archiprêtre. A la messe qui fut dite pour eux, le cardinal leur adressa une fort belle allocution, puis, ils défilèrent devant la crèche du petit Jésus. De petits pages romains portant la fraise, la toque et le pourpoint, comme au temps d'Henri II, leur servaient de gracieuse escorte. L'un d'entre eux, au nom de tous, salua les petits Francais.

« Votre visite, dit-il, nous est plus agréable que celle des souverains de la terre, parceque, dans vos cœurs innocents, vous nous apportez le Souverain des cieux, les souhaits de paix les plus heureux, la plus tendre expression de l'amour fraternel... Chers petits frères, nous vous remercions d'avoir porté le rayon de votre foi à la tombe de Pierre, à la terre des martyrs. Veuillez agréer ces fleurs blanches, symbole d'innocence, et ces fleurs rouges, image de l'amour saint qui unit, comme une chaîne d'or, tous les petits pages du Très Saint Sacrement.»

Ce fut un petit Nîmois de 8 ans, Raoul de Kreuznach, qui répondit au nom de tous ses petits camarades.

« .... Quand nous rentrerons au pays, nous dirons à nos frères de là-bas que les petits Romains d'aujourd'hui sont dignes de leurs illustres aïeux et que leur amabilité et leur gentillesse n'ont pas déchu du passé. Nous garderons aussi, comme un inoubliable souvenir, la mémoire de cette matinée incomparable où nous nous sommes trouvés réunis au pied de la crèche, où nous avons reçu ensemble le bon Jésus et où ensemble nous avons prié la Reine du ciel dans sa splendide basilique de Sainte-Marie Majeure. »

Le soir de l'audience pontificale, tous les enfants réunis dans la salle Pia, près le château Saint-Ange, entendirent une conférence avec projection sur saint Tarcisius, sainte Cécile, saint Nicolas, Jeanne d'Arc et la vie de Pie X intime, dont les portraits lumineux suscitaient les applaudissements unanimes et des réflexions pleines de cœur : « Vive notre bon Pape ! Au revoir, Saint Père ! Nous reviendrons ! »

Réalisant le souhait que leur a exprimé le cardinal Vannutelli, puissent ces jeunes pèlerins devenir un jour l'élite de cette nation illustre qui donna à l'Eglise tant de saints, tant de missionnaires, tant de vaillants défenseurs !

***

Tandis qu'au Vatican tout était à la paix du cœur, dans l'Italie officielle, plus encore que de coutume, tout était au désarroi. Les Italiens ne peuvent comprendre que les Turcs continuent à défendre une province qui est à eux depuis si longtemps mais dont ils ont voté l'annexion. Dans le but d'intimider la Turquie, le jour même où s'ouvrait la session parlementaire à Constantinople, ils ont essayé de forcer l'entrée des Dardanelles, et comme le bombar-

dement qu'ils ont entrepris n'a abouti à aucun résultat, le rapport officiel du commandant des forces royales s'est chargé de transformer en un fait d'armes qui a suscité l'enthousiasme une démonstration militaire qui s'est terminée par une retraite aussi prompte que prudente. D'après ce rapport, la flotte a accompli brillamment la rapide croisière dans la mer Egée qui lui avait été ordonnée. Les opérations n'avaient pour but ni d'attaquer ni de forcer les Dardanelles, pas plus que d'accomplir un débarquement.

Pendant la nuit du 17 au 18, les navires italiens ont coupé le câble sous-marin entre Imbros et les Dardanelles et les deux câbles de Lemnos. Une division avait été détachée avec l'ordre de se trouver à l'aube devant les Dardanelles, dans l'espoir de déterminer la flotte turque à sortir et à attaquer.

Pendant que les navires italiens défilaient devant l'entrée des Dardanelles, un contre-torpilleur turc se montra dans le détroit et y resta. La division italienne s'étant avancée au-devant du contre-torpilleur, les postes des deux rives ouvrirent le feu contre elle à grande distance ; les forces italiennes répondirent en canonnant les fortifications extérieures. Aucune perte, du côté italien, n'étant enregistrée, dit toujours le rapport officiel, la flotte, ayant rempli sa mission, reprit la route d'Italie.

Sentit-on jamais la vérité moins à l'aise ? Suivant une autre version, les Turcs n'auraient subi que des dommages insignifiants, tandis qu'un bâtiment italien, endommagé par le feu des batteries turques, put se retirer avec le secours des navires jusqu'à Ténédos où il s'échoua sur un bas-fond.

La fermeture des Dardanelles à toute navigation étrangère a été la conséquence immédiate de la démonstration italienne. Que va-t-il arriver ? Le temps le révélera bientôt, car enfin l'Italie semble craindre le retour des sombres journées d'Adoua. Les usines chôment, la rente baisse toujours de plus en plus, les soldats commencent à manifester leur lassitude, l'enthousiasme factice succède à l'enthousiasme réel du commencement de la guerre, et l'Europe se plaint que la conquête des déserts de la Tripolitaine devient un danger pour la paix universelle.

Que la fermeture des Dardanelles soit maintenue ou non, peu importe ; la question n'est pas d'y faire du bruit à l'entrée ; le difficile est de les franchir. Un amiral anglais, Duckworth, y réussit par surprise, en 1807 ; il vint ancrer sa flotte devant le sérail, et menaça Constantinople d'un bombardement. Mais un certain envoyé de Napoléon, Sébastini, qui était chez les Ottomans, réveilla l'énergie du sultan Sélim. Les Turcs armèrent leurs batteries, hissèrent partout des canons, firent un feu d'enfer, tant et si bien que l'escadre anglaise dut se retirer impuissante et navrée. C'est là un précédent qui donne à réfléchir, d'autant plus qu'un amiral qui rêverait d'imiter Duckworth ne pourrait pas s'empêcher de penser aux torpilles dont les Turcs ont, ces mois derniers, fait une grande consommation, Et puis, peut-on se représenter une flotte de guerre s'avançant, en file, dans ce couloir long de 53 kilomètres, et dont la largeur varie de 1,300 à 5,000 mètres. Sur les rives accidentées, escarpées, rocailleuses, hérissées de batteries, sont des files de canons prêts à vomir leur mitraille sur les audacieux qui voudraient s'avancer vers Constantinople.

En attendant, sans se laisser intimider, la Porte, en réponse à la démarche des puissances, accepte leur médiation comme étant au mieux des intérêts des deux belligérants, à la condition toutefois que les droits souverains de la Turquie soient maintenus intégralement et que l'Italie évacue la Tripolitaine. Toute autre solution est impossible. La Turquie est prête, néanmoins, à accorder à l'Italie des concessions économiques en Tripolitaine.

En réponse aux discours enthousiastes du premier cinquantenaire du royaume d'Italie qui viola si indignement les droits de l'Eglise, la Providence a d'éloquentes réponses : *Male locuti sunt... adhuc escœ eorum erant in ore ipsorum et ira Dei ascendit super eos.*

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

La Révolution préparée par la Franc-Maçonnerie, par DE LAUNAY.—Préface du P. Coubé.—In-16 de 126 pp., 1 fr. Paris, Lethielleux.

L'auteur de cet opuscule entend prouver que la Révolution française est sortie de toute pièce de la maçonnerie. Fortement nourri de la lecture des ouvrages qui traitent de ces deux sujets, il résume l'ensemble des faits qui démontrent sa thèse. Il s'efforce de faire « voir sous son vrai jour cette Révolution inexplicable pour l'historien, cette anarchie *spontanée*, préparée au contraire de longue main, par les sectes maçonniques, voulue, préméditée pour des raisons, en général ignorées du public, mais que des écrivains *initiés* ont données ou seulement indiquées, dans des livres réservés à un cercle restreint d'adeptes. » On est parvenu à « reconstituer la conjuration formidable qui, au cours du XVIIIe siècle, parvint à maçonniser la société française. »

M. de Launay passe en revue les faits connus déjà pour la plupart, en y ajoutant cependant un certain nombre de détails qui rendent « plus piquant et plus curieux » le récit d'événements tels que la publication de l'*Encyclopédie*, la suppression des Jésuites, l'apparition des agents mystérieux comme St-Germain et Cagliostro, dont le nom est inséparable de l'affaire du Collier; les fonds secrets qui s'accumulent par millions pour encourager la calomnie, la conspiration, l'émeute; les origines templières de la maçonnerie, puis les dernières conspirations, les toutes dernières qui préparaient au jour le jour le programme immédiat du lendemain, jusqu'à *la fin de la Terreur*. Cette synthèse, ou mieux ce sommaire dans lequel abondent les détails neufs, est condensé dans un petit livre de 120 pages seulement. C'est trop peu, car bon nombre de ces faits demanderaient des développements considérables, et peut être, comme le dit l'*Ami du clergé*, plus d'une affirmation aurait besoin d'être soumise au contrôle de la critique.

Quoi qu'il en soit, cet écrit anti-maçonnique excitera la curiosité des lecteurs et facilitera les recherches aux écrivains qui n'ont pas le temps de fouiller eux-mêmes les archives et les bibliothèques pour trouver des armes contre un ennemi deux fois séculaire.

Grâce aux plus récents travaux sur ces graves questions on constate de plus en plus que la Révolution française et la Franc-Maçonnerie sont inséparables, qu'elles sont unies comme la mère et la fille, et que l'on ne peut parler de l'une sans parler de l'autre, car la maçonnerie est la mère non seulement de 89, comme elle s'en glorifie du reste, mais encore de 93, qu'elle a voulue et préparée jusque dans ses détails les plus atroces, comme le prouvent les historiens de ces derniers temps. Et, chose singulière, les plus récentes découvertes nous ramènent forcément aux premiers historiens de la Révolution, témoins oculaires qui en ont connu, sinon tous les secrets, du moins qui en ont su découvrir les causes et reconnaître les principaux agents. Ainsi se trouvent confirmées les paroles du comte de Maistre et les démonstrations de Barruel, dont les *Mémoires sur le Jacobinisme* resteront l'une des sources les plus précieuses pour l'histoire de ce grand événement.

La Révolution est devenue synonyme d'antichristianisme, elle a toute la portée d'une puissante hérésie, et la Franc-Maçonnerie en est l'Eglise. Après avoir été le terme du grand effort de cette infernale institution pour le renversement du trône et de l'autel, elle est devenue un *moyen*, et les pontifes du maçonnisme qui la promènent à travers le monde savent bien qu'ils opèrent ainsi la désorganisation des forces sociales et préparent l'anarchie universelle.

Donc tout écrit, et l'ouvrage de M. de Launay en est du nombre, et toute parole qui ferait la lumière plus intense sur ces vastes questions, doivent être accueillis avec bonheur.

fr. TH. C.

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XI JUIN 1912 N° 6

L'organisation religieuse et le pouvoir civil

XVIII

DROIT DE L'ÉGLISE AUX BIENS TEMPORELS

L'Eglise n'est pas, comme l'ont soutenu certains hérétiques, une simple communauté d'âmes reliées entre elles par une chaîne mystique, et formant, sous les influences de l'Esprit invisible, un royaume étranger à toutes les conditions du monde extérieur et à toutes les manifestations de la vie terrestre.

Société faite pour les hommes, elle vit dans la sphère du temps, dans les limites de l'espace, dans les complexités d'un milieu où cohabitent l'esprit et la chair, et où l'ordre spirituel s'ajoute et se marie à l'ordre matériel. Elle ne peut pas ne point subir les nécessités que lui impose cette association d'intérêts et cette solidarité de fortune. Les biens temporels sont nécessaires à l'Eglise, comme l'action du corps est nécessaire aux fonctions de l'âme, comme les sens sont nécessaires à l'exercice régulier des facultés morales et intellectuelles. Pas de culte complet sans temples et sans autels, pas d'autels sans prêtres convenablement sustentés, pas de prêtres sans institutions où ces hommes choisis se recrutent, et sans instruments par lesquels ils accomplissent leur ministère sacré.

C'est à la fois de son auteur même et de sa propre constitution que la société religieuse tient ce droit, indispensable à son existence, sur les biens temporels. « Le droit de posséder résulte du droit que l'on a d'exister et de se conserver. » [1]. Dès lors donc

[1] L eratore, L'*Eglise et l'Etat*, p. 239 (éd. Palmé, 1877).

que l'Eglise a reçu de son fondateur le droit de vivre, et, avec ce privilège, l'éminente prérogative de société souveraine et juridiquement parfaite, elle jouit d'un double titre, primordial et fondamental, de propriété matérielle.[1] Volonté divine, perfection sociale: voilà deux raisons également péremptoires pour réclamer en sa faveur tout pouvoir, tout moyen d'action, spirituel ou temporel, qui ait un rapport de nécessité ou de réelle utilité avec la fin qu'elle poursuit.

Le jour où Notre-Seigneur autorisa parmi ses disciples la présence d'un trésorier, avec charge non seulement de recueillir les aumônes passagères, mais de constituer un fonds de réserve destiné au soutien du collège apostolique et de son Chef, l'Eglise commença d'acquérir des biens terrestres, d'en disposer, de les administrer. [2] L'exemple et la parole du Maître donnaient au droit économique de la nouvelle société sa base historique et juridique.

On pourrait même remonter plus haut, et appuyer cet usage des possessions temporelles pour des fins religieuses sur un fait constant et universel. « Le sacerdoce de tous les temps, de tous les lieux, de toutes les religions, dit Liberatore, [3] a exercé le droit de propriété en vue de sa subsistance et des dépenses du culte ; et ce droit, tous les peuples l'ont toujours regardé comme sacré. » Et l'auteur cite non seulement l'exemple des Juifs, mais celui des Egyptiens, des Perses, des Grecs, des Romains, chez qui la propriété religieuse était consacrée par la loi et jouissait d'un caractère d'inviolabilité.

On conçoit donc que l'Eglise, dès son origine, et à travers toute son histoire, se soit crue parfaitement justifiable d'exercer

---

[1] Cf. Cavagnis, *ouv. cit.* vol. III, n. 382 ; Taparelli, *Essai théorique de droit naturel*, 2e éd. fr., t. II, nn. 1469-1471 ; Duballet, *L'Eglise et l'Etat*, t. I, pp. 366 et suiv.

[2] « Saint-Augustin a excellemment remarqué que le Fils de Dieu autorisa lui-même les possessions, les fonds et les revenus annuels et certains que l'Eglise conserve pour les besoins des pauvres et de ses ministres, lorsqu'il permit que ses apôtres eussent un trésorier entre eux qui gardât les aumônes.» (Thomassin, *Anc. et nouv. discipl. de l'Egl.*, t. VI, p. 6).

[3] *Ouv. cit.*, p. 242.

et de revendiquer le droit de posséder. On conçoit également que, dans sa haute prudence, elle ne se soit pas contentée de valeurs mobilières, et que, pour subvenir aux multiples nécessités, certaines ou éventuelles, de l'avenir, elle ait jugé sage de s'assurer les revenus de possessions stables et durables.

Autant les biens meubles sont, par leur nature précaire, sujets à tous les aléas d'une dissipation facile et d'une aliénation dangereuse, autant les biens immeubles offrent, par leur stabilité même, d'incontestables garanties de pérennité et de sécurité. Les particuliers les recherchent pour y asseoir de solides fortunes et pour perpétuer, parmi les membres de leurs familles, la richesse ou l'aisance. Pourquoi trouver mauvais que l'Eglise soucieuse, non pas simplement du bien-être matériel de quelques personnes, mais du progrès moral d'innombrables populations de toute race, de toute classe et de tout rang, assujettisse à son usage et à l'entretien de ses œuvres des terres fertiles et de larges patrimoines ? [1]

C'est, en agissant ainsi, d'un droit propre à toute association légitime qu'elle se prévaut ; et c'est, en gérant les biens qui lui sont confiés, une fonction souveraine et indépendante qu'elle exerce. Nous n'admettons donc pas qu'une autorité humaine quelconque puisse, de son chef, paralyser ce droit et limiter cette fonction. D'aucuns l'ont prétendu : Mgr Cavagnis, toujours si modéré dans ses jugements, discute cette opinion et la condamne sans ambages. « L'Eglise, écrit l'éminent juriste, [2] est une société supérieure à toute communauté civile. Ce n'est, partant, pas à l'Etat qu'il appartient de déterminer jusqu'où peut aller, dans l'Eglise, l'exercice du droit de posséder. [3] Et si, dans un cas particulier, la puissance séculière trouve vraiment exorbitant et sérieusement nocif l'exercice de ce droit, il lui sera loisible de

---

[1] Cavagnis, *ouv.* et *vol. cit.*, n. 385.

[2] *Ibid.*, n. 389.

[3] Il en est autrement du droit d'acquérir et de posséder qu'ont les particuliers, et que l'Etat, d'après les théologiens et les économistes les plus réputés, peut soumettre à des lois sages et à des mesures fiscales qui l'empêchent de dégénérer en un accaparement préjudiciable au bien commun. (Cf. saint Thomas, *Som. théol.* I-II^{ae} Q. CV, a. 2 ad 3 ; Antoine, *Cours d'économie sociale*, 3e éd., pp. 559-567 ; Garriguet, *Régime de la propriété*, ch. V.)

faire à l'autorité religieuse de justes représentations. Celle-ci, dans un esprit de paix et d'équité, prendra en considération ces remarques et, s'il y a lieu, s'imposera à elle-même, dans la valeur et l'accroissement de ses possessions, les limites qu'il serait irraisonnable de franchir. »

Ce danger, du reste, d'une accumulation de richesses à la fois inutile à l'Eglise et dommageable aux intérêts sociaux, nous le croyons, de nos jours surtout, plus imaginaire que réel. [1] Et fût-il véritable qu'il ne justifierait ni la négation du droit, pour l'Eglise, de posséder des biens temporels, ni la prétention, affichée par certains Etats, de restreindre et de réglementer ce droit, à l'encontre des vues de l'autorité religieuse.

Les titres mêmes, si justes et si authentiques, sur lesquels s'appuie la propriété ecclésiastique, devraient la mettre à l'abri de toute malveillance jalouse et en imposer aux pouvoirs séculiers le plus religieux respect.

Nulle fortune, privée ou publique, ne se rattache à des origines plus pures. Collectes, achats, prémices et dîmes, dons entre vifs, dots, fondations pieuses, libéralités testamentaires, telles furent, au témoignage de l'histoire, [2] les sources principales auxquelles l'Eglise, tout le long de son existence, puisa et alimenta ses ressources. Ni la ruse, ni les menaces, ni la violence, ni la guerre, ne lui servirent d'instruments dans cette acquisition de biens voués aux plus nobles usages. On donnait à l'Eglise par un sentiment vrai de ses besoins, par le désir aussi généreux que sincère d'honorer Dieu et ses saints, de s'assurer le secours reconnaissant d'abondantes prières, d'accomplir un vœu, de satisfaire à un devoir de gratitude, d'obtenir le pardon de ses fautes et la grâce de les réparer.

La générosité portait les noms de piété et de charité.

---

[1] Cf. Taparelli, *ouv. cit.*, note CXXIX. L'auteur y démontre que « les richesses de l'Eglise sont en mouvement comme toutes les autres et qu'elles sont aussi utiles que toutes les autres à la société temporelle. »

Cf. Thomassin, *ouv. cit.* t. VI, l. I ; Vacant-Mangenot, *Dictionnaire de théologie catholique*, t. II, pp. 850-353.

L'Ecriture [1] nous montre les premiers chrétiens faisant spontanément aux Apôtres l'hommage de leurs richesses, et subvenant, par de larges aumônes, à l'indigence de leurs frères. Les offrandes, sous des formes diverses, affluaient dans les mains des prêtres ou au pied des autels. Beaucoup de clercs et d'évêques donnaient l'exemple de l'abandon total de leurs biens. [2] Des nobles fraîchement convertis, des princes et des seigneurs d'une foi robuste mettaient à bâtir des églises, à constituer des revenus pour les évêchés, tout le zèle de néophytes convaincus, de chrétiens fervents et puissants. Des dames opulentes, des fils de familles illustres dotaient royalement les abbayes et les monastères. [3] D'autre part, on se faisait gloire d'arracher au paganisme et à la barbarie des biens que la superstition, le crime, le mensonge, avaient si longtemps et si honteusement profanés, et de réparer cette prostitution des dons du ciel par des œuvres fécondes de restauration religieuse et de régénération sociale.

L'Eglise, mise en possession d'un honnête patrimoine légitimement acquis et progressivement grossi par l'apport des siècles, put donc à toutes les époques, et de la façon la plus juridique, faire acte de propriétaire. L'était-elle d'elle-même et dans son entité propre, ou plutôt dans la personne du Christ et par une sorte de délégation permanente ? C'est là une question théorique que nous discuterons plus loin. En fait, dans tous les pays, et à travers tous les changements politiques, nous voyons la société religieuse s'acquitter par ses divers organes, librement, souverainement, de toutes les fonctions que suppose et qu'impose le droit véritable de propriété.

---

[1] Act. IV, 34-35.

[2] Vacant-Mangenot, *Dict. cit.*, p. 852.

[3] Mgr Darboy, dans son introduction à la vie de *saint Thomas Becket* par le rév. Giles, dit (t. I, p. 50) : « Les personnes riches qui entraient elles-mêmes ou faisaient élever leurs enfants dans un monastère lui donnaient à cette occasion des domaines plus ou moins considérables. Plusieurs princesses fondèrent des abbayes pour s'y retirer. On ne compte pas moins de huit rois qui descendirent du trône pour achever leur vie dans un couvent. Rois et princesses, tous laissèrent de grands biens à la maison qui leur rendait la paix et recueillait leur dernier soupir. »

Ce droit pourtant lui est contesté, et cela non pas seulement par des plumes sectaires, mais par des savants d'un juste renom, victimes de leurs préjugés, ou insuffisamment renseignés. [1] De ces écrivains, les uns placent la propriété des possessions ecclésiastiques dans l'ensemble des pauvres que l'Eglise a mission de secourir ; les autres veulent que l'Etat soit en réalité le seul et suprême propriétaire des biens d'Eglise.

La première de ces opinions ne nous paraît guère sérieuse, et il est facile de se rendre compte qu'elle repose sur une regrettable confusion d'idées. On n'a pas su distinguer le droit de propriété de ce qui n'en est que l'usage et la mise en œuvre. De ce que, en effet, d'après les prescriptions canoniques, l'Eglise dans la dispensation de ses revenus doit faire une part aux pauvres, peut-on raisonnablement conclure que ce n'est pas elle, mais les pauvres qui possèdent ? Assurément, non. De larges portions de terres furent jadis données, des sommes considérables sont aujourd'hui octroyées par commisération pour les indigents, et afin de leur assurer une assistance régulière. Ces sortes de libéralités constituent ce qu'on a appelé « le patrimoine des pauvres. »[2] Mais pour atteindre le but voulu, ce n'est pas aux pauvres que l'on donne, c'est à l'Eglise pour les pauvres. Les titres officiels, les actes authentiques en font foi. « A quelque époque qu'ait lieu la donation, quel que soit son objet et quelle que ce soit sa forme, cette donation, remarque le professeur Bourgain [3]) est faite à telle église et à tel évêque, tel abbé, telle abbesse, tels clercs, tels religieux, telles religieuses, ou encore à Dieu, au Christ, à la Vierge Marie, à saint Pierre et à saint Paul, saint Benoît, etc., et en même temps à tels serviteurs de Dieu, du Christ, de la Vierge Marie, de saint Pierre et de saint Paul, de saint Benoît, etc. ; jamais elle n'est faite aux pauvres. »

Au reste, l'assistance des pauvres, quelque importance qu'elle ait dans les préoccupations de l'Eglise, n'est pas et n'a jamais été

---

[1] Bourgain, *Etudes sur les biens ecclésiastiques avant la Révolution*, pp. 4-5 (Vivès, Paris, 1890).

[2] Voir Thomassin, *ouv. cit.*, t. VI, ça et là.

[3] *Ouv. cii.*, p. 13.

l'unique et exclusive raison d'être de la propriété ecclésiastique. Les besoins variés de la société religieuse, besoins toujours grandissants et qui n'ont cessé de provoquer de la part des fidèles des dons de toute nature, de toute destination et de toute valeur, le prouvent surabondamment. Saint Thomas [1] ramène l'usage des biens d'Eglise à trois chefs principaux : le soutien des pauvres, les nécessités du culte, la subsistance du clergé ; et il prend occasion de cette distinction pour déterminer les devoirs de justice, de charité, de prévoyance, qui incombent à l'évêque dans l'emploi des ressources financières confiées à ses soins. C'est marquer assez nettement que l'Eglise, dans la gérance des biens dont elle est chargée, joue un rôle indépendant de tout pouvoir humain, et que la propriété de ces biens, destinés aux usages les plus divers, ne peut ni appartenir aux pauvres, ni être attribuée à l'Etat.

Des juristes courtisans, des régalistes intéressés et fervents proclamèrent jadis l'Etat propriétaire souverain des biens des évêchés et des églises ; et nos anticléricaux modernes se réclament et s'inspirent volontiers de leur théorie : ils n'en sauraient démontrer la légitimité. Concéder au pouvoir civil la haute propriété des biens ecclésiastiques serait lui reconnaître une sorte de juridiction sur le clergé que ces biens alimentent, sur le culte qu'ils servent à entretenir, sur toutes les œuvres religieuses qui en dépendent. [2] L'absurdité de cette conclusion saute aux yeux.

Plusieurs fois, sans doute, au cours des siècles, des princes ambitieux et rapaces osèrent porter la main sur le patrimoine des églises et des monastères, s'en saisir comme d'un bien propre ou s'en attribuer les revenus. Après avoir, dans des guerres injustes ou par une dissipation criminelle, épuisé le trésor public, ces hommes sans scrupules trouvaient commode d'abriter leur détresse fiscale sous une fortune et une abondance d'emprunt.

L'histoire nous a conservé les protestations indignées que de vaillants prélats firent parvenir aux oreilles des spoliateurs. « Sachez, écrivaient en 858 au roi de Germanie plusieurs évêques, [3] sachez que les églises que Dieu nous a confiées, ne

[1] *Som. théol.*, II-II^ae Q. CLXXXV, art. 7.
[2] Satolli, *De Concordatis*, pp. 66-67 ;—cf. Syll. de Pie IX, prop. 26.
[3] Bourgain, *ouv. cit.*, p. 30.

sont pas des fiefs ou des biens appartenant en propriété aux rois et dont ils puissent disposer à volonté, mais que les biens de l'Eglise sont consacrés à Dieu et qu'il n'est permis ni d'en rien retrancher, ni de s'en rien approprier. Ceux-là sont sacrilèges et doivent encourir toutes les malédictions qui usurpent les biens ecclésiastiques. »

Ces graves anathèmes, l'Eglise en renouvela l'expression vengeresse à chaque nouvel attentat commis contre ses biens, [1] et, dans son code pénal, [2] elle les tient en quelque sorte suspendus, comme une salutaire menace, sur la tête de tous les souverains malhonnêtes et de tous les politiques oppresseurs.

Que de monarques probes et croyants ont reconnu la justice des revendications temporelles de l'Eglise et, bien loin de s'arroger un droit quelconque sur ses possessions, se sont fait un devoir de conscience de les lui garantir ! Constantin, dès sa conversion, ordonne qu'on restitue à l'Eglise les fonds et les domaines que la haine et la convoitise des persécuteurs lui avaient enlevés.[3] Lui-même et ses successeurs favorisent par une législation des plus généreuses les dons, testamentaires ou autres, faits aux communautés chrétiennes. [4] Carloman et Charlemagne confirment solennellement le principe, violé par Charles Martel, de la propriété ecclésiastique ; et ils exigent que les terres détachées du domaine des églises ou des monastères soient, selon les conditions établies ou consenties par l'autorité religieuse, rendues à leurs maîtres. [5] Philippe 1er désapprouve et condamne le soi-disant droit de dépouille prétendu par plusieurs princes et par plusieurs seigneurs au décès d'un bénéficier, notamment d'un évêque. [6] Henri V s'engage, vis-à-vis de Calixte II, à réintégrer l'Eglise romaine dans la possession des biens dont elle s'est vue injustement

---

[1] Voir, par exemple, la bulle *Clericis laïcos* de Boniface VIII.

[2] Conc. de Trente, Sess. XXII, *de Reform.* c. XI ; bulle *Apostolicæ Sedis*, I, nn. 11-12.

[3] Thomassin, *ouv. cit.* t. VI, p. 93.

[4] Id., *ouv.* et *t. cit.*, l. I, ch. 16, 18, 19, 20.

[5] Bourgain, *ouv. cit.*, pp. 37-39.

[6] Id., *ibid.*, pp. 44-45.

dépouiller. [1] Charles IX et Henri III, prétextant la nécessité de soutenir, dans les guerres de religion, les armées catholiques, procèdent à la vente des biens ecclésiastiques; mais ils ne le font qu'après avoir sollicité et obtenu le consentement formel du Pape. [2]

D'après une décision du troisième et du quatrième conciles de Latran, l'autorité civile, quels que fussent ses besoins, ne pouvait exiger des possesseurs de bénéfices aucun secours d'argent non autorisé par les évêques et par le Saint-Siège. [3] Lorsque Louis XV, par la voix de ses commissaires, somma un jour le clergé français de prélever sur ses revenus, en faveur de l'Etat, une somme manifestement exorbitante, l'assemblée du clergé, tout entière, protesta contre cette exaction, et cette protestation, ferme et persévérante, finit par l'emporter sur les prétentions royales. [4]

Presque tous les concordats conclus entre le Pape et les puissances politiques sont autant d'actes publics par lesquels l'Etat reconnaît, sanctionne, ratifie le droit qu'a l'Eglise de posséder et d'administrer, pour le plus grand bien des peuples et selon ce qu'exigent leurs intérêts les plus élevés, des biens temporels.

La Révolution française se signala, on le sait, par une série de spoliations violentes et de honteuses dilapidations. Et l'esprit de perversité qui inspira ces usurpations, après des alternatives d'une prudence cauteleuse et d'une arrogance sectaire, se révèle aujourd'hui plus ardent et plus audacieux que jamais. Il semble que, chez certains hommes, la notion du droit de propriété soit radicalement pervertie. Rien à leurs yeux n'est sacré de ce qui touche à la vie même et aux possessions les plus essentielles de l'Eglise. Il y a là un aveuglement inconcevable et qui mène aux plus profonds abîmes. Pie IX, dès le début de son règne, avec ce regard des lieutenants du Très-Haut où se réflète en quelque sorte l'avenir, entrevoyait déjà dans le mépris de la propriété de l'Eglise le triomphe redouté des théories socialistes. [5]

---

[1] Concordat de Worms (Nussi, *Conventiones de rebus eccl.*, p. 1.)
[2] Bourgain, *ouv. cit.*, p. 40.
[3] Id., *ibid.*, p. 46.
[4] Id., *ibid.*, pp. 47 et suiv.
[5] Alloc. consist. *Quibus luctuosissimis*, 5 sept. 1851.

Cette crainte seule, à défaut de tant d'autres motifs de religion et de justice, devrait retenir sur la pente où ils s'engagent les gouvernements prévaricateurs.

L'Eglise possède à titre général d'association juridique; elle possède, plus légitimement encore, à titre spécial de société religieuse, fondée par l'Auteur de tout être et le Régulateur de tout droit; et, quels que soient les établissements, les instituts, les œuvres, entre lesquels les biens ecclésiastiques se partagent, ces biens doivent être respectés.

Les canonistes se demandent où, en particulier, réside le droit de propriété ecclésiastique, et si Notre-Seigneur, en qui la foi nous montre le chef invisible mais absolu de l'Eglise, ne doit pas être considéré comme le véritable sujet juridique de ce droit.

Des théologiens de grand renom n'hésitent pas à patronner ce sentiment; [1] et la raison qu'ils invoquent, c'est que dans la personne du Christ se concentrent, comme en leur foyer principal, tous les droits et toutes les juridictions possédés à différents degrés par les membres de la hiérarchie catholique.

Quelle que soit la valeur de cette opinion, et quoique, en rigueur de doctrine, elle paraisse suffisamment fondée, elle ne contredit ni n'exclut celle qui, médiatement du moins et secondairement, place la propriété ecclésiastique, s'il s'agit des biens communs, dans l'Eglise universelle telle que régie par le Pape, et s'il s'agit des biens particuliers, dans les diverses institutions et organisations religieuses telles que gouvernées par leurs chefs respectifs. [2] Ces organismes jouissent vraiment du droit de posséder, et ils l'exercent, pour l'avantage de leurs membres, par l'autorité de ceux qui les dirigent et qui ont le pouvoir et le devoir de dispenser les biens dont ils sont chargés, sous la dépendance toutefois et sous le suprême contrôle du Vicaire de Jésus-Christ.

La propriété religieuse se trouve ainsi hiérarchiquement distribuée d'après la gradation même des établissements et des besoins. L'Etat doit la reconnaître, où qu'elle réside, et il doit la protéger jusque dans les plus humbles instituts.

L.-A. Paquet, ptre.

---

[1] Satolli, *De Concordatis*, p. 66 ;—cf. Scheys, *De jure Ecclesiæ acquirendi et possidendi bona temporalia*, p. 71 (Louvain, 1892).

[2] Cf. *Acta et decreta Conc. Plen. Amer. lat.*, nn. 827-828.

L'ACADÉMIE FRANÇAISE D'AUJOURD'HUI

SILHOUETTES ACADÉMIQUES[1]

(Suite et fin)

GÉNÉRAL LANGLOIS [2] — HENRI DE RÉGNIER — HENRY ROUJON — DENYS COCHIN—COMTE D'HAUSSONVILLE—ÉMILE OLLIVIER

Ceux qui connaissent les traditions de l'Académie française ne se sont pas étonnés de voir un homme de guerre y prendre rang. Le général Langlois ajoute son nom à une liste assez longue déjà. Tels parmi ses prédécesseurs n'eurent même aucun titre littéraire, la seule gloire militaire suppléant à tout en France, voire dans un Sénat de lettres, fondé d'ailleurs par un ministre qui mit la guerre dans ses plus hauts calculs. Pour lui, ce ne sont pas les Villars et les Belle-Isle, purs soldats, qu'il continue, ce sont les Vigny, les d'Aumale et les Costa de Beauregard, écrivains et soldats tout ensemble. Il revêt, en outre, par la technicité de ses ouvrages, un caractère bien spécial et sans analogue dans les fastes de l'Académie. Parmi les nombreuses pages qu'il a écrites, il n'y en a pas une qui ne soit sur ou pour la guerre. Rien pour la *littérature.*

Des fautes qu'il eut sous les yeux en 1870, et qui entraînèrent le désastre de la France, le général Langlois emporta une conviction et une résolution. La conviction, c'était qu'une refonte était nécessaire à l'armée française; la résolution, ce fut de vouer sa vie à cette tâche. Il l'a accomplie avec succès, soit comme professeur et Directeur à l'École supérieure de guerre, soit comme chef de corps d'armée à Nancy, soit, depuis, en qualité de membre du Conseil supérieur de la guerre. Commandant habile, écouté et aimé, théoricien qui a tout approfondi et qui a profité de toutes les expériences, le général Langlois s'est acquis la plus grande autorité dans l'armée. Son influence et son enseignement ont révolutionné l'artillerie ; et on le

---

[1] Sources principales d'information pour ces esquisses : la collection des *Questions actuelles*, les *Études*, l'*Univers ; Fauteuils de l'Académie française*, par Prosper Védrenne, *Fauteuils contemporains de lAcadémie française*, par V. Jeanroy-Félix, discours académiques, etc.; les *C ntemporains*, du *Pèlerin*; les *Mélanges* de Louis Veuillot; *Histoire du Second Empire*, par P. de la Gorce.

[2] Le général Langlois vient de mourir, six mois après sa réception.

considère comme le « père » de la technique du canon à tir rapide. Les professionnels admirent, entre autres ouvrages de lui, *Les guerres turco-russe et anglo-boer, l'Artillerie de campagne en liaison avec les autres armes, la Belgique et la Hollande.*

« Vous êtes, lui dit M. Faguet, l'historien militaire de l'histoire universelle de ces quarante dernières années, et vous êtes certainement le professeur de combats chez qui viendront s'instruire les hommes de guerre d'ici à quarante années. Un siècle donc vous appartient. »

M. Faguet, déclinant toute conpétence en ce qui touche au fond des écrits du général académicien, fait à son style le meilleur de tous les éloges en lui attribuant une clarté et une simplicité souveraines, exemptes de tout souci de rhétorique, et même, presque toujours, d'éloquence, comme il arrive au docteur tendu vers la démonstration de la vérité et dont aucune passion ne doit venir troubler la vue. Ce n'est pas que le général Langlois soit incapable d'émotion, forte ou douce, comme on le voit par son éloge de Costa de Beauregard. Et M. Faguet cite de lui une page où éclate, par exception, son ardent patriotisme, et qui montre, en même temps, la hauteur morale de son âme.

***

La hauteur d'âme, elle est bien nécessaire aux lecteurs de M. Henri de Régnier, et c'est pour le lire qu'il faut être soldat. « Je les ai lus (vos romans), je les ai lus tous et jusqu'au bout... car j'ai été capitaine de cuirassiers. » Tel est le compliment académique décerné à M. de Régnier par M. de Mun en séance de réception.

Avant d'être romancier il est poète ; et ses poésies aussi appellent les plus forts courages. Païen moderne, d'une immoralité cynique, pire que celle des anciens par la politesse de la forme, M. de Régnier se fait, en outre, le théoricien de l'impudeur. Ajoutez un phénomène d'inconscience qui le fait écrire ceci : « Une fois le livre imprimé, publié, il ne m'intéresse plus ; je l'oublie. » Ce qui lui a valu de la part de M. de Mun une verte leçon de responsabilité morale.

A 21 ans, Henri de Régnier se croit vieux, est désenchanté de la vie, rythme ses *Lendemains* et ses déceptions ; puis il se dit, dans *Apaisement*, « guéri de ses anciennes fièvres » et veut ouvrer des vers en style parnassien. Mais il tombe dans le symbole à la suite de Verlaine et de Mallarmé ; il devient un des chefs décadents avec Stuart Merrill, Gustave Kahn, Viellé-Griffin, ces lugubres pince-

sans-rire sans le savoir. Il a de la musique dans l'oreille, de la couleur dans l'âme, mais il se plonge dans le rêve, un rêve de plus en plus impalpable et incohérent qui se traduit finalement en vers désarticulés, d'une longueur arbitraire, avec des assonances pour rimes,— « de la prose assonancée », dit M. André Bremond.

M. de Régnier s'est aperçu à la fin que poésie est autre chose que symbole fumeux, et il a jeté le symbole aux orties. Il est rentré au Parnasse, tout en gardant encore beaucoup trop de liberté décadente. Depuis qu'il est devenu le gendre de Hérédia, il s'essaie à imiter le maître des *Trophées*. Mais il ne parvient pas, à beaucoup près, à l'égaler. L'effort, néanmoins, est appréciable ; et les *Inscriptions pour les treize Portes d'une ville*, après avoir fléchi le farouche Brunetière, ont attendri l'Académie, qui est bonne personne.

Régnier a succédé au vicomte de Vogüé, dont il a prononcé l'éloge en une prose alerte et simple, bien supérieure, à mon avis, à ses vers. Mais les honneurs de la séance ont été pour M. de Mun, que l'assistance a couvert d'ovations. Quel discours aussi, et quelle parole ! Et le pauvre récipiendaire ! S'il veut se relever de la flétrissure imprimée à son œuvre, aux applaudissements de l'Académie qui le recevait, par le grand orateur catholique, il n'a qu'à employer désormais son talent à plus haute et plus honnête besogne. En faveur de quoi on lui passera de se livrer aux exercices de son beau-père. Ce sera la seule façon de mériter une renommée déjà trop usurpée. Et il est urgent que la poésie se refasse, sous la coupole, une virginité. Avec Richepin, Aicard, Régnier, même Rostand, qui est loin d'être un aigle, en dépit de l'*Aiglon*, elle raccourcit vraiment trop ses ailes, qu'elle n'avait déjà point sublimes avec Hérédia, Prudhomme, même Coppée. Souhaitons-lui de donner un peu d'envergure et d'essor à M. de Régnier, en attendant le développement des plumes du jeune Maurice Rostand, un fameux aiglon, celui-là, dit-on.

***

Et passons à la jolie prose de M. Henry Roujon, le successeur d'Henri Barboux. Quand M. Roujon avait vingt ans, avec l'outrecuidance et l'étourderie de cet âge charmant, il s'était, comme tant d'autres, moqué de l'Académie. En l'accueillant au nom de ces « vieillards qui ont mission de composer un dictionnaire des adresses plus complet que le précédent », M. Frédéric Masson, le sourire indulgent et narquois aux lèvres, rappelle son péché à l'ancien iconoclaste, dont le nom, dit-il, figurera au susdit dictionnaire. M. Roujon est loin d'ailleurs de posséder une âme inaccessible au repentir, puis-

qu'il fait aussi partie de l'Académie des Beaux-Arts. C'est là même, sans doute, son titre officiel à venir s'asseoir parmi les Quarante, faisant, pour l'instant, fonction d'anneau dans l'une des nombreuses chaînes traditionnelles de l'antique Compagnie. S'il reçoit le fauteuil de maître Barboux, il succède, en réalité, au sculpteur Guillaume.

Ses mérites littéraires ne sont néanmoins pas pour rien dans son élection. La littérature boulevardière lui est redevable d'un nombre infini de ces pages agréables et futiles qu'on appelle des chroniques et dont le moindre mal qu'on puisse dire est qu'elles équivalent, pour le fond, au néant. De la légèreté, de la grâce, de l'esprit, de l'érudition à la main, un scepticisme détaché, une ironie souriante, une malice de féroce devenue bénévole : voilà quelques-uns des traits les plus saillants de celui qui s'appela Ursus et qui fait aujourd'hui des grâces devant les demoiselles des *Annales*.

M. Roujon eut un parrainage littéraire très significatif : Catulle Mendès, Anatole France, entre autres. Ils ne lui enseignèrent pas, cependant, la douceur. Sous le pseudonyme d'Henri Laujol, il avait débuté dans ses *Abeilles*, émules des *Guêpes* d'Alphonse Karr, par de terribles massacres. Plus tard, ayant passé ours à la *Revue bleue*, il déchira sans pitié les réputations officielles. Entre temps, il publiait *Miremonde*, une soi-disant nouvelle philosophique, qui a contre elle d'avoir excité l'admiration d'Alexandre Dumas, docteur ès-sciences d'amours brutales. Ce fut le gouvernement qui l'apprivoisa. Le philtre administratif endormit peu à peu ce fauve en chambre. M. Roujon suivit d'abord la fortune de Jules Ferry, puis il fut nommé directeur des Beaux-Arts. Actif et intelligent, doué de goût artistique, soucieux de décence, il déploya ici beaucoup de zèle et prit d'heureuses initiatives. Malgré de louables démarches personnelles, il ne réussit pas toutefois à nettoyer le théâtre, encore moins le café-concert, où on lui rit au nez. Le « beuglant » et le music-hall ronflent toujours et n'ont pas changé ; au contraire !

Après douze années de cette administration, fatigué de la charge, ou de l'honneur, M. Roujon donna sa démission, mais ce fut pour entrer bientôt à l'Institut. Le choix que sa section a fait de lui comme secrétaire perpétuel l'a révélé orateur académique intéressant et disert. Il a tout à fait l'art de l'éloge et y dépense beaucoup d'esprit, si l'on en juge par celui de Barboux. Avec cela il découvre des trésors ignorés d'indulgence et de sympathie. Les temps d'Ursus et de Laujol sont loin. M. Roujon est maintenant l'ami du genre humain. Alceste s'est mué en Philinte. On sait s'il y a presse à

l'Université des *Annales* les jours de conférence de M. Roujon. Car M. Roujon est aussi conférencier, et conférencier extrêmement couru, surtout depuis qu'il met après son nom : *de l'Académie française.*

Et il est redevenu journaliste et chroniqueur. Le *Figaro* a eu sa collaboration. Il écrit présentement, en marge du *Temps*, des chroniques toujours, où il promène une fantaisie brillante et facile. Incrédule, mais de l'espèce aimable désormais, il respecte la religion de tout le respect que peut supporter la chronique, effleurant les choses, dans les sujets graves, d'une ironie constante plus spirituelle que juste, qui donne le droit aux croyants de s'estimer hors des embrassements de Philinte. Enfin M. Roujon est fils des « grands ancêtres », qu'il considère comme des géants, et il n'est pas jusqu'à l'histoire où il ne porte le ton de la chronique. Tout cela fait, je crois, qu'avant tout nous avons en M. Henry Roujon un académicien qui a été, est et mourra chroniqueur.

***

Certes, voici un homme plus sérieux, et dont le choix fait autrement honneur à l'Académie. M. Hanotaux, en disant la bienvenue à M. Denys Cochin, lui déclare qu'il sera un ornement pour la Compagnie. Elle sera fière, dit-il, de montrer, dans les grandes occasions, ce beau colosse brillant de santé à ceux qui voient trop facilement dans les académiciens des vieillards cacochymes et valétudinaires. Il lui décerne d'autres mérites, nombreux et très divers : « un bon Français, un vaillant soldat, un homme bienfaisant, un écrivain grave, un député utile, un orateur excellent. »

Le bon Français a paru partout, mais particulièrement dans les combats pour la religion, où son action se cristallisa un jour dans un geste tout d'antique chevalerie : celui d'héberger l'archevêque de Paris, chassé de son palais par les séides du gouvernement.

1870 vit Denys Cochin, au sortir du lycée, porte-fanion dans l'état-major du général Bourbaki et décoré à ses côtés. Il avait suffi de la vue d'un régiment emporté dans un nuage de poussière pour le faire laisser là son baccalauréat et courir aux armes.

Les malheurs de la guerre l'émurent vivement et le portèrent à mettre les dons variés de sa riche nature au service de la patrie vaincue et mutilée. Également fait pour la diplomatie, pour la science, pour la philosophie, pour l'art et pour l'éloquence, pour l'administration et la politique, on le verra aborder chacun de ces domaines et y faire figure de premier plan.

Il suit d'abord, à Londres, le duc de Broglie, en qualité d'attaché, puis il travaille cinq ans avec Pasteur, sans préjudice de ses études

de droit. Deux profonds ouvrages, l'*Évolution et la Vie, le Monde extérieur*, le montrent, à cette époque, se plongeant dans les arcanes de la métaphysique et scrutant les mystères de l'activité atomique.

Muni de cette expérience et de cette discipline intellectuelle, M. Cochin se trouve prêt pour entrer au conseil municipal de Paris et à la Chambre des députés, où l'introduit la grâce de l'électeur, respectivement, en 1881 et 1893. C'est là surtout que, depuis lors, il travaille au relèvement de la France. L'attrait de sa personne joint à une souple parole viennent à l'aide de son universelle compétence.

Dans ces derniers temps, le rôle de M. Cochin s'est élargi. Il a abordé les grandes questions de politique extérieure. La rupture du Concordat l'a amené souvent à la tribune, et l'on a entendu le catholique convaincu, quoique modéré et de tradition libérale, soutenir éloquemment les droits de l'Église.

Le fils d'Augustin Cochin a, naturellement, du libéralisme parlementaire dans les veines. Il exalte la liberté, jusqu'à se demander si, à un peuple intelligent, elle ne devrait pas suffire, et jusqu'à prendre à son compte cet aphorisme de Cavour : « La plus mauvaise Chambre vaut encore mieux que la meilleure antichambre. » Malgré tout, M. Hanotaux voudrait quelque chose de plus. Il reproche à la grande bourgeoisie actuelle, représentée par son type le plus achevé, M. Denys Cochin, de méconnaître les profondes aspirations du peuple. Il y a là du vrai, sans doute ; mais la vérité intégrale est que, s'il faut à la liberté le frein de l'autorité, la démocratie a grand besoin de baptême et d'Évangile pour occuper sa juste place dans le système de gouvernement que Louis Veuillot appelait la République de tout le monde.

Que dirait-il, Veuillot, de Denys Cochin ? Il n'était pas tendre pour les bourgeois. Je pense qu'il abominerait cent fois plus les fils que les pères, la bourgeoisie des Fallières et des Briand que celle des Thiers et des Guizot. Mais il saurait reconnaître en M. Cochin le gentilhomme et le catholique dévoué, tout en mettant le libéral au point. Il goûterait assurément l'éloquence du député académicien, la langue savoureuse qu'il parle et écrit. Car M. Cochin, en tous sujets, qu'il traite du gaz, de la taxe du pain, de la beauté de Paris, qu'il excursionne en Grèce et à Madagascar, qu'il réfute l'erreur positiviste, qu'il nous promène enfin à travers l'œuvre d'Albert Vandal, use d'un goût et d'une sobriété où l'Académie a reconnu ses fortes et essentielles traditions et qu'elle a voulu consacrer de son suffrage le plus éminent et le plus flatteur.

***

Si l'on rapproche M. le comte d'Haussonville de M. Cochin, on le trouve aussi bon écrivain, catholique non moins sincère, mais d'un libéralisme un peu plus accentué et militant. Dans une conférence sur Prévost Paradol, il faisait récemment cette déclaration très expresse : « Après avoir fait partie de la jeunesse libérale, et je ne m'en repens pas, je fais aujourd'hui partie de la vieillesse libérale en regrettant qu'elle ne soit pas plus nombreuse, et, comme Lacordaire et Montalembert, je mourrai libéral impénitent. »

M. d'Haussonville est très intelligent, mais il n'aperçoit pas la chaîne des principes et de leurs conséquences ; la suite des faits semble lui échapper. Il déplore la carrière manquée de son héros, tout en admirant ses idées. Il paraît retenu par le respect humain d'avouer la lamentable faillite du libéralisme, qui n'a su rien défendre, pas même la liberté, comme le lui prédisait Louis Veuillot, qui est responsable, au contraire, de toutes les ruines présentes. Les libéraux, je ne parle pas de ceux qui furent criminels, étaient et demeurent les plus naïfs des hommes. Veuillot disait à Paradol lui-même : « La liberté vous broiera la main comme l'autorité me l'a coupée. »

Par ailleurs, M. d'Haussonville retarde et ne voit pas que la terre a tourné depuis certaine heure équivoque où, grâce à la confusion des idées et des mots, libéral put signifier la même chose que catholique. Le coup de tonnerre de la condamnation du modernisme a redonné aux choses leur assiette et aux vocables leur siens. Ce ne fut qu'un moment d'illusion trop générale. M. d'Haussonvlle persiste dans la sienne, après comme avant et pendant.

La carrière politique de M. d'Haussonville fut courte et assez vaine. Il siégea à l'Assemblée de 1871, et, plus tard, secrétaire de son oncle Albert de Broglie, il favorisa le « coup d'Etat » du Seize mai (1877), dont il fut victime avec son chef. Dans l'intervalle, il avait contribué, quoique monarchiste, à empêcher le rétablissement de la monarchie. En 1890, il devint le chef du parti orléaniste et le représentant officiel du comte de Paris, fonction où le maintint le duc d'Orléans. Il montra beaucoup d'activité, et aussi de l'habileté, dans ce rôle qui cadrait avec son éducation doctrinaire. Il a semblé découragé depuis et s'est exclusivement livré aux lettres.

Il a envoyé une collaboration variée à la *Revue des Deux Mondes*, au *Correspondant*, à la *Revue hebdomadaire*, et à divers journaux, explorant tous les champs de la pensée, traitant avec la même aisance les questions littéraires, philosophiques, politiques et sociales.

Sur le terrain de la pure littérature, on a de lui plusieurs études où se marque son esprit judicieux et libéral et où sa plume ne se départ point d'une élégance et d'une mesure parfaites. Tels les écrits sur Sainte-Beuve, Michelet, George Sand.

L'historien et le biographe sont encore plus remarquables. Le XVIIe siècle, sous certains de ses aspects, a captivé l'attention de M. d'Haussonville. Les femmes illustres qui ont nom Mme de la Fayette, Mme de Maintenon, la duchesse de Bourgogne surtout, ont rencontré en lui un juge éclairé et sympathique. Il n'a rien publié d'important, que je sache, sur son arrière-grand'mère, Mme de Staël.

M. d'Haussonville est une nature fine, aristocratique, alliant la distinction à la simplicité. Il évite soigneusement l'emphase ; il est maître dans la causerie de bonne société. Il a de la réflexion et de la science, des vues personnelles sur l'état du monde et sur le gouvernement. Il s'est montré fort éloquent, en 1901, dans un discours sur les associations et à prononcé là de très nobles paroles en faveur des Congrégations, du Pape et de l'Église.

Ses harangues académiques sont des modèles du genre. Ce fut lui qui accueillit Albert Vandal et le cardinal Mathieu. Je l'entends encore, je dis bien je l'entends, répondre spirituellement à l'Éminence récipiendaire que la Compagnie a fait en sa personne, « un cardinal vert d'un cardinal rouge, » et rappeler, à propos d'un mot du cardinal Perraud à son successeur, qu'« il n'a pas besoin d'ôter sa calotte pour qu'on aperçoive sous elle des idées non moins libérales que celles de Consalvi. »

Le contraste était grand de la mince personne distinguée de M. d'Haussonville à la carrure athlétique et aux traits si fortement accentués de Mgr Mathieu. Celui-ci avait de temps en temps un léger sourire, qui était un autre contraste, et laissait échapper des malices comme celle-ci : « Il (Mgr Perraud) fut sacré à Saint-Sulpice par le cardinal Guibert au milieu d'une immense assistance dans laquelle on remarquait des fonctionnaires de toutes sortes, trois ministres et le président de la République en personne.

« Ceci, Messieurs, se passait il y a très longtemps. »

Je me laisserais volontiers aller à retracer le tableau de cette solennité académique, qui fut, pour l'humble auteur des *Silhouettes*, vous pouvez l'en croire, un régal. Mais cela me mènerait trop loin.

***

Je dois en venir à ma dernière esquisse. M. Emile Ollivier, qui a

87 ans, doyen d'âge et d'élection de l'Académie, fermera dignement le cortège que j'ai fait défiler sous les yeux des lecteurs de la *Nouvelle-France.*

Il arriva à M. Ollivier une aventure singulière. C'était en 1870. Il était au moment de sa grande popularité comme ministre. Bien qu'il n'eût encore presque rien écrit, l'Académie alla au-devant de lui et l'élut à la quasi-unanimité. Or, il ne fut jamais reçu en séance solennelle, à cause d'un passage de son discours, offensant pour M. Guizot, qu'il ne voulut pas retirer.

On sait quelle fut la destinée éphémère de son cabinet, jeté à bas par la guerre quelque mois après sa formation et au moment même où une ère de paix semblait promise à la France par les paroles et les actes des nouveaux ministres.

Après avoir été l'un des *Cinq* de l'opposition démocratique au Corps législatif, Émile Ollivier s'était peu à peu séparé de son parti pour adopter un plan d'Empire libéral conçu dès 1860 par le duc de Morny. A partir de 1865, il s'employa de toutes ses forces à ruiner l'Empire autoritaire, si bien qu'à la fin l'ancien révolutionnaire, ayant réussi à s'insinuer dans la faveur de Napoléon III, fut choisi pour constituer le célèbre ministère du 2 janvier (1870), qui entraîna, par son issue tragique, la ruine politique de son titulaire.

M. Ollivier a raconté en seize volumes, l'histoire de l'Empire libéral. C'est, peut-on dire, non-seulement la période parlementaire du gouvernement impérial, mais tout le règne de Napoléon III, et un large aperçu du siècle tout entier, pour lequel il n'a pas fallu moins d'un tome, que contient cet ouvrage monumental.

Le monument digne de la mémoire de M. Ollivier, ce sera l'Empire libéral, non le règne, mais le livre. Cependant il me paraît difficile de penser que toutes les parties en trouveront une égale créance auprès de la postérité. Certes, l'ouvrage est fortement documenté. Sur maints points secondaires, l'Empereur apparaîtra sous un jour plus favorable, et on le louera d'avoir, conséquence de ses fautes, il est vrai, expédient suprême pour sauver sa dynastie, mais dans une pensée généreuse aussi, renoncé à l'absolutisme, et de s'être prêté, pour le bien de la France, à l'œuvre d'Ollivier et de ses amis, « une des meilleures qui aient été tentées au dix-neuvième siècle, » écrit M. de la Gorce. Il sera donné largement crédit aux efforts de ces hommes et surtout de leur chef pour lutter contre le mal et « prendre la révolution corps à corps », comme s'exprime M. Ollivier lui-même. Les esprits justes applaudiront aux nobles intentions, à un certain nombre de bonnes mesures auxquelles il n'a manqué

que le temps pour produire leurs effets et pour s'ajouter à d'autres, mais ne laisseront pas d'apercevoir beaucoup d'illusion, car, si Émile Ollivier avait « une âme droite, un esprit vif, une admirable éloquence » (la Gorce), s'il voulait sincèrement le salut et la grandeur de la France, s'il était le plus brillant et « le plus en vue de tous les hommes politiques » de son temps, il manquait de cette sagesse et de cette fermeté nécessaires, particulièrement dans les conjonctures épineuses, pour instaurer le présent et assurer l'avenir. Ses collègues, tous gens intelligents et honnêtes, redoutaient « ses inexpériences, ses enthousiasmes, sa mobilité, ses envolées superbes, qui étaient plutôt d'un artiste que d'un homme d'État ». Aussi s'opposèrent-ils à ce qu'il fût président du Conseil, quoiqu'on ne parlât plus dans le pays, et même au sein de l'Assemblée, que du *ministère Ollivier*.

En ce qui regarde les causes de la guerre, M. Ollivier ne s'accorde pas avec M. de la Gorce. Tandis que celui-ci, tout en convenant de la perfide influence de la dépêche d'Ems, fait peser la plus lourde part de responsabilité sur l'emballement de Paris et l'incroyable légèreté des ministres, celui-là, qui, malgré qu'il eût entrepris une œuvre de paix, « dévia » lui-même, à la fin, vers la guerre, rejette toute la faute sur Bismarck, qu'il voue naturellement aux gémonies.

Cette partie-là donc, au moins, de l'*Empire libéral* n'entre pas sans contestation dans l'histoire. Il ne reste plus que le plaidoyer imposé par sa chaleur et sa sincérité.

M. Ollivier a conservé toute sa vigueur et sa lucidité d'esprit, même un entrain tout juvénile. Il n'est pas fatigué d'écrire. Il complète ses travaux par des articles confiés aux grandes revues. Voici qu'à peine l'*Empire libéral* terminé il aborde intrépidement la *Guerre de* 1870. A son âge !

Comme écrivain, je me permets de ne le pas trouver des meilleurs. Avec de belles parties de force et d'éclat, une verve abondante, un talent de peintre remarquable, quelque peu étalé, ce me semble, on désirerait plus de souplesse et d'élégance, même de correction, ce qui est peut-être dédain de certaines minuties.

Quant à la religion, « bien que très accessible aux maximes chrétiennes, dit M. de la Gorce, il était étranger à toute croyance confessionnelle. » Libre penseur dans toute la force du terme, Emile Ollivier a, selon l'occasion, montré beaucoup de largeur d'esprit et de bienveillance à l'égard de l'Église catholique, ou l'a pris de très haut avec elle, sous couleur de lui révéler ses abus et de lui enseigner comment conduire ses affaires. Les deux volumes intitulés *l'Église et l'État au concile du Vatican* sont, au plus haut point, instructifs, à cet égard.

On ne voit pas que l'âge ait beaucoup modifié les idées de M. Ollivier. Recevant Émile Faguet à l'Académie, en 1901, on l'entend faire l'apologie de Voltaire, railler Joseph de Maistre, le « père politique de l'Eglise », parler de l'intolérance religieuse, de la Renaissance, « une des joies de l'histoire », exalter la raison, « ce qu'il y a de véritablement divin en nous. »

En résumé, esprit élevé, spiritualiste, traditionnel à certains points de vue, mais féru de tous les sophismes modernes, qui a vomi, il est vrai, 93, mais qui a gardé jalousement tout 89.

Ce fut un homme naïf, généreux, éloquent. Il eut d'immenses déboires et quarante années pour méditer sur l'instabilité des choses humaines. Heureux a-t-il été de rencontrer sur son dur chemin les lettres consolatrices, trop vaines pourtant encore sans le divin baume de la foi !

ABBÉ N. DEGAGNÉ.

(Fin.)

SÈVE CATHOLIQUE ET FRANÇAISE

(*Dernier article*)

L'ASSOCIATION SAINT-DOMINIQUE ET LA PAROISSE FRANCO-AMÉRICAINE DE LEWISTON

Enfin une troisième question se pose : A quoi auront servi cette institution et la somme de travail qu'exige son fonctionnement ? L'Association Saint-Dominique ne fut jamais bien nombreuse, relativement à la quantité considérable des jeunes gens de la paroisse Saint-Pierre-et-Saint-Paul. Elle compte aujourd'hui près de trois cents membres et l'on trouve que c'est beaucoup. En réalité, c'est bien peu. Alors, à quoi bon s'imposer une charge si lourde pour un si petit nombre ? Nous répondrons en toute simplicité, et combien vraie sera la réponse dans le cas présent : Ce n'est pas le nombre qui importe, mais la qualité ! Ce petit nombre, mais c'est la poignée de grain qui suffit pour ensemencer un vaste champ dont la moisson

nourrira tout un peuple ; c'est le foyer dont la lumière rayonne sur l'ensemble ; c'est un élément de vie meilleure qui crée une ambiance, une atmosphère supérieure dans laquelle vit et respire la masse ; c'est la grâce qui passe, et c'est assez.

Voilà une première réponse, mais comme elle exige de plus amples développements, nous y reviendrons tout à l'heure, car il nous faut d'abord répondre à une autre question: Qu'est-ce qui a permis à l'Association Saint-Dominique de vivre et de subsister, tandis que tant d'autres organisations du même genre végètent, périclitent et n'obtiennent qu'une durée tout à fait éphémère ?

Il est assez difficile, je crois, de dégager toutes les influences rencontrées sur le chemin parcouru depuis un quart de siècle, et plus difficile encore de préciser la part de chacune d'elles. Nul n'ignore, en effet, combien les causes morales échappent aux recherches et combien leurs conséquences se dérobent aux investigations des philosophes. C'est encore bien plus vrai quand il s'agit de choses mi-profanes, mi-religieuses. Ces causes sont tantôt actives, tantôt passives, elles agissent sur l'ensemble et se donnent un mutuel appui. C'est un peu l'enchevêtrement des mailles du filet entrelacées les unes dans les autres et se prêtant un mutuel concours.

***

On ne saurait nier que la population française de Lewiston offre un cachet de distinction et de culture remarquable. Son origine ne diffère pourtant pas de celle de leurs compatriotes établis ailleurs dans la Nouvelle-Angleterre. Cultivateurs ou fils de cultivateurs, ils venaient tous de la Province de Québec, attirés aux Etats-Unis par des causes que nous n'avons pas à exposer ici. Ils étaient pauvres, la plupart ; ils n'aspiraient qu'à trouver un emploi, eux et leurs enfants, dans les fabriques américaines, afin de gagner la subsistance de chaque jour. Ils ne songèrent pas tout d'abord à placer leurs enfants à l'école publique, la seule qui existât alors,—nous parlons d'une époque qui date de trente-cinq à quarante ans.—Mais plus tard, quand les écoles paroissiales furent établies, les parents plus soucieux des véritables intérêts de leurs enfants se firent un devoir de les y conduire. Le groupe de Lewiston fut un des premiers à jouir de ces précieuses institutions ; elles remontent à Monseigneur Hévey, prélat domestique, décédé récemment à Manchester, N. H.

Canadien d'origine, très zélé et très actif, Monsieur Hévey avait déjà tiré un excellent parti de la confiance que lui témoignait l'évêque de Portland. Il avait bâti une église *française* dans le plus beau

quartier de la ville, peuplé d'Américains protestants. Ceux-ci, étonnés, reculèrent et allèrent se bâtir ailleurs. Ce fut un premier pas dans l'œuvre du relèvement de ses compatriotes ; mais il se rendait bien compte que, seule, l'école paroissiale était capable de parfaire cette œuvre essentielle. Il appela donc les Sœurs Grises de Saint-Hyacinthe qui en acceptèrent la direction. Les Dominicains succédèrent à Monsieur Hévey en 1880. Héritiers de toutes ses sollicitudes pastorales, ils s'empressèrent de bâtir à leur propre compte le fameux « Bloc Dominicain » [1], vaste école capable de contenir sept ou huit cents enfants. Ils se firent un point d'honneur de travailler au développement des écoles paroissiales. La tâche était lourde. L'augmentation croissante du nombre des enfants de race française nécessitait de nouvelles constructions pour lesquelles il fallait trouver des ressources. Ils ne tenaient pas moins à l'efficacité de l'enseignement. Car outre la conservation de la foi et des traditions chères au cœur de leurs paroissiens, que l'école doit assurer et perpétuer, celle-ci doit encore donner à ces petits Canadiens une formation intellectuelle et morale assez forte pour les rendre capables de se débrouiller avec avantage au sein de la population américaine proprement dite. Aucun sacrifice ne leur coûta pour atteindre ce but. Les excellentes Sœurs Grises gardèrent la direction des écoles durant près de vingt ans. Des Frères depuis quelques années s'étaient chargés des classes de garçons.

Vers 1894, les Frères étant partis et les Sœurs ayant décidé de se consacrer entièrement aux œuvres de charité, les Dames de Sion acceptèrent de remplacer les uns et les autres. On connait les capacités pédagogiques et la distinction de ces institutrices, qui ont laissé un souvenir si profond chez leurs anciens élèves, et contribué si puissamment à élever l'âme de ces enfants. Elles furent remplacées à leur tour par des religieuses dominicaines, arrivées de France à la suite des dernières expulsions. Non moins instruites, ni moins distinguées, elles continueront sans doute les traditions de leurs devancières. L'esprit de foi et l'éducation y trouveront certainement leur compte. Nons avons touché là une des causes les plus actives et les plus fécondes qui ont fait la situation exceptionnelle des Canadiens de Lewiston.

Parmi les influences que nous essayons de dégager, nous ne pouvons omettre celle des prêtres séculiers ou des religieux qui ont successive-

[1] On appelle *Bloc* un édifice imposant, à plusieurs étages, avec une grande capacité de logement.

ment habité le presbytère, puis le monastère des Dominicains. Ils étaient presque tous des hommes instruits, pieux, doués d'une intelligence supérieure, d'une éducation parfaite et d'une politesse exquise. Par le rayonnement de l'esprit et de la science, du bon goût et des bonnes manières, et dirigés par un grand esprit surnaturel, ils ont dû agir profondément sur un peuple intelligent, à coup sûr, et bien placé pour subir cette influence, grâce à des rapports presque quotidiens. Elle fut d'autant plus efficace qu'elle agit d'une manière plus uniforme sur une population groupée dans une seule paroisse. Elle bénéficia tout entière de cette influence qui se répandait à l'école, à l'église, au presbytère, où tout le monde était accueilli avec une égale bienveillance. C'est de là que surgit un groupe de jeunes gens qui formèrent une élite plus chrétienne, plus sérieuse, plus apte à comprendre nos œuvres, mieux préparée à y prendre part, fût-ce même à exercer un apostolat auprès de leurs camarades.

Tels étaient les éléments que trouva le Père Duchaussoy quand il fonda son œuvre, et c'est encore parmi eux que l'Association a recruté ses membres jusqu'à ce jour.

***

Il semble qu'il est plus facile de préciser maintenant les résultats obtenus auprès de cette jeunesse catholique et française.

Parlons d'abord du point de vue religieux. Il est certain que les membres de la nouvelle organisation eurent une part plus grande des sollicitudes du Père fondateur, qui se rendait plusieurs fois la semaine au quartier général ; ils étaient l'objet d'une surveillance plus active et plus immédiate. La présence du prêtre est déjà, par elle-même, une sérieuse garantie de moralité pour les jeunes gens ; elle les oblige à une plus grande réserve dans leur tenue et leurs paroles. Ils ne tardent pas à prendre l'habitude de se surveiller mutuellement et de s'avertir les uns les autres au moindre écart, d'autant plus qu'ils tiennent à la bonne renommée de l'institution. En l'absence du directeur, il arrive même qu'ils se montrent plus sévères pour un camarade un peu trop libre d'allure.

A l'occasion des assemblées mensuelles, le Père ne manque pas de donner des conseils appropriés aux besoins de ses jeunes amis. Il est toujours religieusement écouté, C'est l'âge des passions, mais c'est aussi l'âge de la générosité : les paroles qui viennent du cœur ont grande chance d'être bien accueillies.

Mais je crois que le plus grand bien se fait encore dans ces colloques intimes, en tête-à-tête, que ménage parfois la Providence pour

le salut de ses enfants. Si excellents que pussent être les membres fondateurs de l'Association Saint-Dominique, ils n'étaient pas tous des anges; le récit de petites fredaines parvenait aux oreilles du Père Duchaussoy. Celui-ci avait tôt fait d'appeler le délinquant qui se présentait tout penaud; il était pris à part: ordinairement un mot suffisait pour faire la paix. Cependant, il arriva plus d'une fois qu'il fallut se montrer sévère; le malheureux enfant était averti qu'il ne devait plus se permettre semblable chose. Mais telle était la confiance que lui inspirait cette juste, mais cordiale rigueur que, plus d'une fois, le coupable s'agenouilla, séance tenante, et confessa son péché. Quand il se releva absous, il était guéri et réconforté; il était devenu meilleur et peut-être un apôtre plus ardent auprès de ses amis. C'est l'histoire des âmes, histoire intime. Il ne convient de soulever ce coin du voile que d'une main délicate et discrète. Dieu sait combien de fois l'existence de cette institution a permis de saisir au passage certaines âmes qui sans cela auraient peut-être sombré pour toujours. Durant ce quart de siècle, combien sont passés par cette heure psychologique qui les a sauvés, et qui a été aussi le principe d'autant de foyers chrétiens et d'une vie surnaturelle plus intense!

Mais une autre conséquence non moins remarquable à certains égards se dégage encore du fait que l'Association dut faire appel aux paroissiens pour assurer sa subsistance. Comme nous le disions plus haut, elle monta dans ce but des pièces de théâtre. Les jeunes gens furent contraints, durant de longues semaines, à se faire violence pour apprendre un rôle parfois très difficile, afin d'affronter une assistance sans doute sympathique, mais qui n'est pas indifférente devant l'excellence relative de l'exécution, d'autant plus qu'elle est moins exigeante sur la nature du spectacle qu'on lui offre. Un peu de vanité personnelle se mêlait, je veux bien le croire, à l'intérêt que chacun portait à la société, mais des motifs divers stimulaient le zèle de chacun. Ainsi donc, l'étude sérieuse dans la préparation d'un rôle, l'exercice de la parade en public et l'habitude de l'effort constant, tels furent les résultats matériels que retirèrent ces jeunes gens du travail qu'ils s'étaient imposé. Ce fut le commencement de la fortune de plusieurs, car ils acquirent ainsi une popularité de bon aloi qui leur valut un avancement plus rapide et un succès plus prompt dans leurs entreprises.

Les assemblées générales de la société et les réunions du bureau de direction eurent encore cet avantage de les initier de bonne heure au gouvernement des hommes et au maniement des affaires, toujours

sous le regard attentif et vigilant du Père Directeur. Ils s'habituèrent à surveiller activement les intérêts de leur société ; ils acquirent encore un peu d'esprit public et un certain tact pour débrouiller avec aisance une situation embarrassée par les petites intrigues et coteries qui se rencontrent dans toute société humaine. Ils ont donc pu faire de bonne heure une certaine connaissance et un certain apprentissage du cœur humain : précieux avantage au sein d'une société individualiste comme celle des Etats-Unis. Si nous ajoutons maintenant à ce qui précède des habitudes de discipline et de bonne tenue contractées sous une direction ferme et éclairée, ou développées par l'exercice dans les différentes organisations qui leur sont ouvertes, on ne peut nier que la plupart de ces jeunes hommes soient bien outillés pour la vie.

***

Quelle a été maintenant l'influence exercée par cette jeunesse privilégiée sur la vie de la paroisse, et quelle part revient à l'Association Saint-Dominique de l'état actuel de la population franco-américaine de Lewiston ? Il est assez facile de s'en rendre compte, car au cours du présent travail, à l'occasion d'un fait nouveau, nous avons signalé les conséquences religieuses et sociales qui s'en suivaient. Cependant, avant de clore ces pages, nous tenons à insister sur certains détails qui font ressortir avec un plus grand éclat le travail de l'Association.

Voici une première constatation à laquelle on n'avait pas encore songé. De même que les jeunes filles ont profité au contact délicat et distingué des différentes religieuses qui se sont succédé dans l'enseignement, de même leurs frères ont subi une influence semblable de la part des Péres dans ce contact plus immédiat et ces rapports presque quotidiens. C'est une sorte d'équilibre qui s'établit entre les deux sexes. Fort heureusement ; car il manque assez souvent dans nos familles françaises des Etats-Unis, où la jeune fille reçoit une éducation et une instruction parfois plus soignées que celles de ses frères. Les familles qu'ils seront appelés à former plus tard en recevront sans doute une physionomie plus relevée et plus religieuse. On les retrouvera encore parmi les amis les plus dévoués et les plus empressés des Pères. C'est là peut-être que se retrouvera le dévouement le plus éclairé et le plus actif aux œuvres et aux intérêts de la paroisse.

Ils sont en grand nombre dans les affaires, le commerce, la politique, et plus d'un parmi eux a été mis en évidence par les travaux

de l'Association. Quelquesuns ont été appelés aux honneurs de l'échevinat, d'autres ont siégé à la Législature d'Augusta.

On ne peut nier que le bon exemple, l'effort persévérant, la tutelle charitable et toute paternelle des Dominicains aient contribué à faire éclore ces heureux résultats. Et la semence déposée en si bonne terre nous réserve d'autres surprises pour l'avenir. Bien d'autres causes sans doute ont contribué au développement religieux et économique des Canadiens de Lewiston ; mais que cette œuvre, si modeste dans ses débuts, cette petite société de jeunes gens, ait pu durer et faire cet effort durant tant années,—avec des fortunes diverses, je le veux bien—mais qu'elle ait pu le faire un quart de siècle, voilà un résultat certainement remarquable. Nous avons donc le droit de le proclamer avec un certain orgueil : l'Association Saint-Dominique a fait croître et grandir le prestige des Canadiens-Français, dans cette ville ouvrière de l'Etat du Maine, aux yeux d'une population étrangère à notre langue et à nos traditions religieuses. Celle-ci n'a pu s'empêcher de l'avouer et de le reconnaître publiquement en lui faisant des concessions qu'elle n'accorde pas toujours de bonne grâce. La parole du maire Morey, au soir du banquet, n'était que l'écho de la pensée de ses compatriotes. « Il retrouvait, disait-il, sur la liste des anciens présidents de l'Aasociation, les noms des principaux hommes d'affaires franco-américains de cette cité.» Il admira beaucoup la tenue des jeunes gens qui ressemblaient bien plus à des étudiants qu'à des ouvriers. L'Association Saint-Dominique revendique encore l'honneur d'avoir fourni leurs présidents actuels aux différentes sociétés sœurs de Lewiston et d'Auburn.

Voilà comment l'œuvre si modeste, fondée en 1886, est devenue la pépinière des hommes qui forment aujourd'hui la classe dirigeante de ce groupe français, certainement l'un des plus intéressants de cette partie du pays. Ajoutons encore que cette influence bienfaisante rayonne au loin, car ici, comme au Canada nous retrouverons cette même mobilité qui caractérise les nôtres. Beaucoup de *Dominicains* émigrent dans d'autres villes, mais ils n'oublient pas en partant les leçons reçues dans la jeunesse, pour le plus grand bien des compatriotes au milieu desquels ils vont gagner leur vie. N'est-ce pas le plus bel éloge que l'on puisse faire d'une institution si petite en apparence, mais si grande et si féconde par le bien qu'elle ne cesse de répandre autour d'elle ?

Evidemment elle a été bénie par le ciel. Mais bénie soit aussi la paroisse qui s'est imposé des sacrifices pour lui conserver la vie et

favoriser ses moyens d'action! Béni soit son fondateur, et bénis tous ceux qui lui ont donné leur dévouement et le secours de leurs lumières! Puisse le ciel la bénir toujours, elle et ses enfants bien-aimés!

f. Th. Couet, o. p.

Fall River, Mass.,
20 décembre 1911.

NOS LIVRES!

A diverses reprises, on a réclamé pour nos ouvrages de terroir plus de faveur qu'il n'en est généralement accordé. En effet, il y a là un devoir national de première importance. Tous ceux qui ont le souci de notre maintien et de notre développement ethnique sur cette terre de la Nouvelle-France le comprennent. Aussi trouve-t-on en eux des propagateurs zélés de ce qui peut fortifier notre survivance française. Nous nous permettons de signaler à leur attention un des moyens de servir cette grande cause.

A la vérité, l'on n'a pas assez saisi l'opinion générale de cette obligation qui nous incombe d'encourager nos auteurs. Justice est due sans doute aux hérauts qui ont déjà fait entendre à ce sujet maints appels : ils eussent voulu, dans leur patriotisme sagace, que notre monde social fût envahi par cette préoccupation, mais il faut bien avouer que l'envahissement ne s'est point encore réalisé. Nos intellectuels canadiens-français, encore plus, nos tout simples liseurs au jour le jour, continuent de fréquenter assez peu notre littérature nationale. Ni l'accueil attendu, ni le concours mérité n'ont été une juste réponse à des conseils si clairvoyants et si sages.

Un réveil national se fait chez nous, il est vrai, mais il n'est ni assez vif ni assez vigoureux. Il trouverait son aliment naturel dans un contact plus intime avec nos livres, si rares soient-ils ; une attention plus sérieuse donnée à notre littérature, ce serait un signe de patriotisme sincère autant qu'éclairé : notre indifférence est plutôt symptomatique du contraire.

M. l'abbé Camille Roy, M. l'abbé Emile Chartier, MM. Adjutor Rivard, C.-J. Magnan, Omer Héroux, et d'autres ont écrit là-dessus des pages convaincantes, dont se sont enrichies nos revues. De nos ouvrages canadiens, ces mêmes revues et nos quelques francs journaux ont donné parfois des analyses attachantes avec de judicieuses

recommandations. Les librairies honnêtes les ont exposés dans leurs vitrines, maintes fois parmi trop d'importations exotiques. Enfin une élite s'est donné la peine de feuilleter, presque toujours hâtivement, nos livres. Et c'est tout. Est-ce assez ? Est-ce bien tout ce que méritent nos bons auteurs ? Qu'on en convienne, il y a quelque chose qui n'est pas à notre honneur dans le fait d'entendre l'un de nos plus infatigables historiens de l'heure présente se plaindre que ses ouvrages ne sont presque pas achetés, même par les prêtres. Et il doit en être ainsi pour beaucoup de nos auteurs. N'y a-t-il pas matière à réflexion ? Un mouvement s'impose. Force moyens seraient à mettre en œuvre pour favoriser la diffusion de nos bons livres : le Congrès de la Langue Française ne manquera pas de les indiquer. Pour nous, nous voulons aujourd'hui rappeler seulement une suggestion déjà faite, qui pour n'être pas neuve n'en reste pas moins opportune : celle de donner nos ouvrages comme livres de récompense à nos écoliers et à nos collégiens. Peut-être sera-t-il bon d'écarter tout de suite quelques objections.

***

La première est une question d'argent : c'est trop coûteux. En effet, nos livres du Canada se vendent plus cher que ceux de l'Europe. Les livres qu'on donne en prix à nos ecoliers sont toujours si éclatants, sous leur couverture rouge feu ou bleu tendre, avec enluminures d'or et d'argent, tranche jaspée ou marbrée, images en mosaïque et reliure ciselée. Et cela coûte relativement peu... Ça ne dure pas beaucoup, non plus, à l'usage, mais, somme toute, ce sont des livres faits pour paraître sur la table au salon, ou bien pour figurer dans les rayons d'une bibliothèque toujours tranquille. On peut en avoir en nombre pour quelquer *dollars*. Fort bien.

Y aurait-il quand même grand mal à changer la coutume ? Soyons justes et déclarons qu'assez ordinairement l'on met du soin et de la discrétion dans le choix des *prix* de nos écoles. N'empêche toutefois qu'il y a souvent qnelque chose de facétieux et de surfait jusqu'au ridicule dans le spectacle de nos bambins de douze à quatorze ans quittant la classe au dernier jour de chaque année, chargés d'une brassée de volumes d'utilité douteuse, et comme il siérait plutôt aux vainqueurs des jeux floraux. N'est-ce pas trop donner dans l'enflure et la superficialité ? C'est une formation propre à faire prendre le clinquant pour des émeraudes. L'imagination y gagne plns que le discernement. Aussi bien l'écolier grandissant vient-il à perdre son estime pour les livres de récompense.

Des éducateurs l'ont compris : ils ont renoncé au système des prix de vacances. Cette manière d'agir n'est peut-être pas aussi efficace qu'ils auraient pu l'espérer, mais l'autre méthode n'en a pas moins non plus de réels désavantages. La tactique de donner *moins et mieux* obvierait peut-être à quelques inconvénients. *Moins*, quant au nombre, au volume, aux parures et babioles ; *mieux* quant à la valeur et au choix. Quelques centaines de piastres consacrées à acheter, non pas des histoires de singes et récits légendaires *ejusdem farinæ*, ou même des narrations véridiques mais d'un âge et d'une mentalité qui n'ont à peu près rien de commun avec notre esprit religieux et national, mais bien *de nos livres à nous*, capables de faire vibrer avec force et harmonie nos âmes canadiennes-françaises, combien ne serait-ce pas servir effectivement notre langue et notre patrie ! Nos distributions de prix se trouveraient ramenées à de plus modestes et à de plus justes proportions, mais elles auraient uu caractère plus éducatif à tous les points de vue. Nos livres canadiens assurés d'une clientèle aussi importante que celle de toutes nos écoles et de tous nos collèges, plus faciles deviendraient les éditions adaptées, enrichies et vendues avec réduction.

***

La difficulté principale n'est peut-être pas la question pécuniaire. Mais tous nos livres canadiens sont-ils à mettre sans distinction entre les mains de nos enfants ? Nous le concédons, le point est plus délicat. Des premiers serions-nous à regretter que certaines pages de *Souvenirs* et autres productions teintées ou même saturées de partisannerie et d'incompétence. soit historique, soit doctrinale, fussent mises sous les yeux de notre enfance et de notre jeunesse pour lui être un aliment de formation à la vie publique. Nous aurions garde de lui infuser ainsi à dose facile des doctrines trop imprécises pour être bien saisies, mais en même temps trop pénétrantes pour ne pas être dissolvantes et absolument pernicieuses.

Quoi qu'il en soit, faudra-t-il que, pour ces fleurs vénéneuses, toute notre floraison littéraire se dessèche et s'étiole dans des tiroirs fermés ? A nos cœurs catholiques et canadiens-français, elle serait d'une senteur si savoureuse et si vivifiante ! Faut-il des éditions spéciales, ayons-les. Qu'un comité de censure en ait la surveillance officielle, qu'on en fasse une œuvre catholique, sociale et nationale, régulièrement constituée, avec toutes les garanties requises par sa nature et son importance : *non emere catulum in sacco*. Néanmoins, cette œuvre, coûte que coûte, qu'on la mène à bien. La fin en vaut les moyens, tout difficiles qu'ils puissent être.

***

Une dernière objection : notre littérature est si jeune et si pauvre... Elle est jeune, c'est vrai, elle n'est pas encore riche. Toutefois ne passera-t-elle pas au moins à l'adolescence, sous la nouvelle poussée de vie qui circule en elle depuis quelques années ? La dernière décade ne l'a-t-elle pas vue s'enrichir de productions diverses, dont quelques-unes de haute valeur ? Précisément, dans des concours publics tout récents, on a pu offrir en récompense des ouvrages de première marque,

Au demeurant, si les livres influent sur le public, le public influe sur les livres ; ils se réclament l'un et l'autre. Les auteurs s'harmonisent à leur milieu. Il y a des ouvrages qui ne sont pas tant le fruit d'un auteur que celui d'une société dont l'écrivain aura saisi la mentalité pour l'exprimer en son langage. En d'autres termes, utilisons nos livres, d'autres se feront. Eprouvons le besoin d'en avoir de bons et de bien faits ; attirons l'attention sur les sujets qui nous manquent, excitons l'émulation de nos littérateurs, exprimons des desiderata, faisous des suggestions, jetons des germes : la moisson livresque en notre pays se multipliera, ce seront des gerbes dorées et lourdes que nous pourrons offrir aux écoliers méritants. Car évidemment tous les sujets propres à *nous* intéresser sont loin d'avoir été même effleurés.

Il nous vient à l'esprit la pensée d'un livre qui attend son auteur. On a lu sans doute «*Aux Jeunes—que faire de la vie ?*» par A. Bitot, petit in-douze, édité à Paris, gracieux, leste, intéressant, catholique, bien propre à guider les jeunes gens français dans le choix de leur carrière. Voici pour mémoire la nomenclature des divers chapitres : *La profession des parents—L'agriculture—L'industrie—La fonction d'ingénieur—Le barreau et la magistrature—Consulats et ambassades—La carrière des lettres—Les beaux-arts—La médecine—L'armée—La marine—Le sacerdoce.* Comme on peut le remarquer, ce livre est un examen de toutes les diverses positions sociales auxquelles peut prétendre la jeunesse de France ; l'auteur y développe les conditions exigées pour qu'elle y trouve sa voie, et y accomplisse son devoir social. Les faits nombreux apportés à l'appui des principes, les organisations professionnelles proposées en exemple, les carrières mêmes décrites, tout cela donne à l'ouvrage une physionomie *européenne*, qui serait peu familière et moins utile à nos *finissants* des écoles et des collèges. Ce livre là-bas n'est pas unique en son genre ; mais nous n'avons rien. Que n'est-il ici quel-

qu'un pour lui faire un pendant canadien-français, tressé de notre histoire, et mettant en relief nos institutions, religieuses et sociales, économiques, professionnelles, telles qu'elles existent déjà ou demandent d'exister ! Est-ce que ce livre ne pourrait être brillamment écrit ? Est-ce qu'il ne captiverait pas les âmes neuves ? Est-ce qu'il n'éclairerait pas des *jeunesses hésitantes ?* Est-ce qu'il n'élèverait pas quelques vies au-dessus de la vulgarité, où s'engagent tant de nos jeunes ? La vulgarité, *la peste de notre temps, le choléra des âmes*, comme a dit pittoresquement Léon Gautier, n'y trouverait-elle pas un préventif salutaire ? Et il nous semble que certain ami des jeunes, dont le nom a failli s'échapper de notre plume, soit tout indiqué pour l'entreprendre. Son esprit catholique, son talent littéraire, sa profonde connaissance des choses du pays, son expérience de la vie publique, lui mettent pour ainsi dire la main à l'œuvre.

Ce n'est pas là le seul des livres qui réclament l'attention de nos hommes de lettres. Nous en avons cité un à titre d'exemple, au hasard, du reste, et pour mieux illustrer notre pensée. Nos biographies religieuses et nationales, des pages sublimes détachées de notre histoire, soit ecclésiastique, soit civile, les grands devoirs chrétiens et sociaux de notre race au Canada, notre géographie, nos mœurs, notre langue, toute la patrie, en un mot, que de thèmes de livres qui pourraient enflammer et raviver la foi et le courage de nos enfants ! Ils nous *bâtiraient* pour demain *en hommes* une société forte et irréductible.

La conclusion que nous voulons dégager, la voici : peu nombreux soient-ils, nos livres sont nn facteur d'éducation qu'il ne nous est pas permis de négliger. Leur diffusion s'impose, et nos distributions de prix nous présentent un moyen aussi facile qu'efficace de favoriser cette diffusion. Songeons aussi entre temps à augmenter notre *librairie* nationale : il nous sera d'autant plus facile d'offrir à nos écoliers des récompenses précieuses et variées.

***

Ne terminons pas sans insister sur les avantages incontestables du procédé que nous préconisons, et dont l'utilisation ne paraît pas impossible. Nos élèves liraient leurs prix, ce qui serait souvent du neuf. Cette lecture les instruirait d'une façon pratique, les remplirait d'émotions saines et profondes ; leurs intelligences s'irradieraient de nos gloires historiques, leurs cœurs se nourriraient de notre passé si admirable et si entraînant. Nous aurions des âmes moulées sur le modèle qu'il nous faut, et les lectures des vacances ne viendraient

pas sortir nos collégiens du milieu littéraire *national* où nos éducateurs avec sagesse s'efforcent de plus en plus de les entretenir, ce qui évidemment ne comporte ni de l'étroitesse de vues ni de l'exclusivisme chauvin, mais une juste proportion des éléments qui doivent entrer dans la formation de notre jeunesse.

Ce serait un ferment de force déposé dans le tempérament de nos enfants ; il devrait lever plus tard dans la vie publique et les rendre non pas agressifs et dédaigneux, mais convaincus, renseignés, résistants. Qui sait si de *grandes personnes* dans chacun de nos foyers n'y trouveraient point leur profit ? Elles lisent les livres des *petits*. Que d'idées religieuses et patriotiques feraient ainsi leur chemin dans les esprits !

Une rénovation de nos énergies catholiques et ancestrales nous est nécessaire : des événements récents le manifestent. Pourquoi ne pas ajouter cet appoint aux causes qne l'on devra mettre en jeu pour l'opérer ? Nous laissons à de plus sages de juger en dernière instance. Tout modeste que soit notre jugement, nous pensons que la question vaut d'être sérieusement étudiée. « *Rien ne peut mieux que sa littérature assurer à une nation la survivance de sa fortune et de sa gloire.* »

J.-M. Rodrigue-Villeneuve, O. M. I.

Au pays des Troglodytes Américains

DEUXIÈME PARTIE

VISITE DES GRANDES HABITATIONS DES CAVERNES

I—SPRUCE-TREE HOUSE

Spruce-Tree House, ou la «Maison du Pin, » [1] ainsi nommée à cause d'un grand conifère qui se dresse devant sa façade, est une habitation du genre « cliff-dwelling » des plus considérables et des mieux conservées de la région. De fait, c'est tout un village situé

[1] Au Canada, on dirait la « Maison de l'épinette, » ce dernier mot étant l'équivalent français du mot anglais *spruce*. N. D. L. R.

au fond d'une courte branche de gauche de Navajo Canon, dans une échancrure de la Mésa de Chapin, elle-même faisant partie de la grande Mésa Verde. Le docteur J. W. Fewkes, du Smithsonian Institute, Washington, D. C., a parfaitement restauré ces ruines il y a trois ou quatre ans. J'ai eu l'avantage de les visiter deux fois.

Le second jour que nous étions campés sur la Mésa Verde j'allai seul voir Spruce-Tree House. Il était 11 houres du matin. Le soleil vers le zénith laissait dans une ombre mystérieuse toute la partie postérieure des habitations bâties dans la caverne et il faisait très frais sous la voûte rocheuse.

A cinq heures l'éclairage était de beaucoup préférable. Les rayons du soleil, passant alors au-dessus de la cîme des arbres qui garnissent le canon, pénétraient obliquement dans les ruines et en montraient tous les détails, particulièrement ceux de la façade des maisons, tournées vers l'ouest.

C'était tout près du camp. En quelques pas on était hors du bois et on atteignait un petit réservoir construit sur un fond de rocher et retenant les eaux du plateau pour l'usage des chevaux. Une banquette en maçonnerie en forme le bord et conduit de l'autre côté du Canon qui se termine en cet endroit en cul-de-sac. De là on aperçoit déjà les ruines abritées sous la falaise opposée et, dans la brillante lumière du couchant, c'est une évocation quasi théâtrale. Un sentier zigzague entre les rochers et les plantes sauvages, contourne l'impasse de la vallée étroite, presqu'en-dessous du réservoir mentionné, et monte vers Spruce-Tree House.

Une tour carrée, encore debout, garde l'entrée du village troglodyte qui s'étend sur une longueur d'environ 300 pieds de façade. Les restes de trois étages se voient dans la grotte naturelle surmontée d'une couche rocheuse très épaisse. Le tout avait probablement cinq étages à l'origine et était bâti en terrasse, de telle sorte que les deux plus basses débordaient la limite de protection de la voûte en surplomb, et c'est pourquoi elles ont été très endommagées par les éléments. On avait accès aux chambres supérieures des maisons de la caverne en passant sur le toit des bâtiments extérieurs et plus bas, selon la mode ordinaire des Indiens puéblos.

La maçonnerie représente un bon travail. Les pierres sont unies par du mortier et l'intérieur des chambres est plâtré avec soin. Le temps y a cependant fait des ravages assez considérables. A l'extrémité nord du village on peut voir une chose presqu'unique, car il n'en existe qu'un seul autre exemple connu, qui est à Spring House (Maison de la Source). C'est un pillier de pierre recouvert de plâtre.

Il supporte un étage supérieur et mesure 1 mètre 30 de haut sur une section d'environ 6 décimètres et demi carrés. Des troncs de pin servant de poutres vont du mur extérieur au fond de la cave. Au-dessus on peut voir une autre chose curieuse : c'est un spécimen de porte, non pas rectangulaire, mais en forme de T, le sommet plus large que la partie inférieure, comme on en rencontre un certain nombre dans plusieurs habitations des cavernes. Le linteau est en bois et les côtés en pierre. On compte 9 *kivas* ou chambres sacrées, circulaires et souterraines, généralement situées devant les autres bâtiments, sur le bord de la plateforme de la grotte. Dans une chambre (No. 69), l'explorateur Nordenskjold trouva les corps momifiés de trois enfants.

En revenant de visiter Spruce-Tree House on nous conduisit dans une cave très proche de là et située sur un niveau plus bas que les ruines, dans le cul-de-sac du Canon, sous une grande roche creuse et semi-circulaire. Il s'y trouve une source d'eau très fraîche. Les gardes et les gens du camp suspendent dans cet endroit humide et froid les provisions qu'ils veulent préserver de la chaleur et de l'atteinte des animaux.

II—CLIFF PALACE

Cliff Palace, ou le « Palais de la Falaise », est la deuxième ruine importante que j'ai visitée.

Le matin de bonne heure nous étions debout. Il fallut d'abord faire quatre ou cinq milles sur la mésa, à travers les fourrés, pour retrouver et ramener les chevaux au camp. Car ici on ne les entrave jamais ; on les laisse libres de chercher nourriture et abri où ils veulent. On prend seulement soin de leur attacher une clochette au cou. On les découvre plus facilement ainsi au bruit qu'ils foni qu'à leurs traces souvent difficiles à suivre parmi les rochers et les broussailles.

A sept heures, après un bon déjeûner—car ce premier exercice nous avait donné de l'appétit—nous sautons en selle. La journée promet d'être superbe et le soleil est déjà assez chaud. Nous partons à la file indienne ; Martin, le garde, caracole en tête sur son grand cheval bai.

Les ruines du palais préhistorique que nous allons visiter se trouvent de l'autre côté de la Mésa de Chapin. Pour nous y rendre nous suivons un long et très étroit sentier, creusé dans la terre rougeâtre, et qui serpente de la façon la plus capricieuse dans une futaie assez épaisse. Ici et là il faut grimper ou descendre des rochers formant des marches irrégulières, ce qui retarde la procession.

Les aiguilles des pins, le feuillage dentelé des cèdres, la verdure grisâtre des genièvres, se projetaient en lignes nettes et sans cesse mouvantes sur le bleu intense du ciel. La lumière vive jouait dans les branches et semait ici et là sa poussière d'or sur l'herbe rare et le sol sombre. Une senteur enivrante de plantes sauvages et de résine flottait sous bois. C'était un moment délicieux et une impression d'un charme indéfinissable. Je ne sais combien de temps nous allâmes ainsi. Mon cheval trottait allègrement et je lui laissais la bride libre, tandis que je m'abandonnais à la douceur de ce matin tranquille dans ce lieu étrange, si loin de la cohue des villes.

Les ruines vers lesquelles nous nous dirigions se trouvent dans une branche de droite de Cliff Canon. C'est un long, étroit et sinueux ravin, profond comme un précipice, d'aspect très pittoresque avec ses têtes de rochers au profil anguleux et ses bancs de pierre massive surplombant des cavernes.

Chapin, qui visita le Palais de la Falaise il y a quelque vingt ans en venant d'une direction contraire à la nôtre, décrit avec emphase le spectacle qui s'offrit à ses yeux en apercevant pour la première fois ces imposantes ruines. Il s'exprimait à peu près ainsi : « En arrivant sur la rive opposée à l'extraordinaire construction, l'observateur ne peut retenir son étonnement à la vue de cette longue ligne de maçonnerie qui se présente à ses regards de l'autre côté du gouffre, large seulement d'un millier de pieds à cet endroit. Dans son enthousiasme il croit être en présence des ruines d'un grand palais élevé par quelque chef puissant d'un peuple disparu ».

Le meilleur moment pour voir les ruines c'est l'après-midi, quand le soleil brille jusque dans la caverne ; l'effet est alors beaucoup plus beau que dans la matinée. Certainement celui qui découvrit cette immense construction (M. Wetherhill de Mancos), n'exagéra ni sa grandeur ni sa beauté. Elle occupe un vaste espace sous une grande falaise ovale et apparaît comme une forteresse avec des remparts, bastions et tours en partie démantelés. Les pierres de la façade sont brisées, mais derrière se trouvent les murs d'un second étage et dans la caverne sombre s'élève un troisième étage. Encore plus loin, dans le fond mystérieux, des petites maisons se tiennent sur un banc plus élevé. A peu de distance dans le canon se trouvent des chambres perchées dans des coins inaccessibles. La vue du canon vers le Mancos est magnifique et vaut le voyage.

Pour atteindre les ruines, reprend Chapin, il faut descendre dans le canon par le côté opposé. Cette descente, qui autrement serait périlleuse, est rendue plus facile grâce aux marches taillées dans la

falaise par les constructeurs de la forteresse. Il y a 15 de ces cavités creusées dans le roc et qui couvrent à peu près la moitié de la distance du sommet de la mésa au fond du précipice. On s'étonne de la préservation de ces trous dans le rocher et même des petites entailles faites pour y poser les doigts et placées exactement à l'endroit voulu, car il y a des siècles que cet escalier primitif a été taillé avec des haches de pierre ! En quelques minutes on traverse le lit du canon. Au fond se trouve un deuxième ravin difficile à franchir. Nous suspendons un *lasso* au-dessus d'une roche au bord arrondi et nous nous laissons glisser jusqu'en bas.

Plus on approche et plus l'intérêt augmente. De l'extrémité sud que nous atteignons d'abord, des arbres nous cachent la partie nord des bâtiments, et cependant la vue est grandiose. Les constructions couvrent un espace de 425 pieds environ de long, s'élèvent à une hauteur de 80 pieds en façade et s'étendent jusqu'à une profondeur de 80 pieds au centre du croissant formé par la grotte.

On peut retracer sur le sol l'emplacement de 124 chambres. Tant de murs se sont écroulés qu'il est difficile de reconstituer en imagination l'ensemble de Cliff Palace, mais on voit bien qu'il y avait plusieurs étages et un millier de personnes peuvent y avoir vécu à la fois. Tours et chambres paraissent avoir été disposées avec une certaine symétrie, bien qu'en des endroits les murs témoignent d'additions postérieures. Une des tours à la forme d'un tonneau ; les autres sont cylindriques. Le diamètre d'une chambre circulaire ou *kiva* est de 16 pieds et demi. Il s'y trouve six piliers bien plâtrés et une banquette entre eux. Dans plusieurs chambres on voit de bons foyers. Dans une autre, dont le mur extérieur s'est effondré, on peut admirer une tentative d'ornementation. Une large bande a été peinte et au-dessus il y a une décoration faite de lignes semblables à celles qui agrémentent les vases. Nous retrouvons ici et là du maïs, un mortier et un pilon de pierre, des fragments de poterie, des os, des armes, des morceaux de vêtements. Le cimetière du clan était au fond obscur et bas de la cave.

Malgré le nom pompeux qui a été donné à ces ruines et que l'apparence justifie, le Palais de la Falaise n'était qu'une habitation communale ou un village de clan. Il doit sa beauté principalement aux restes des tours, sa majesté, au fait de la longueur de la plateforme sur laquelle il est bâti, à la hauteur et à la profondeur de l'arche naturelle permettant la construction d'un si grand bâtiment dans un coin si éloigné.

Bien différent de ce que nous rapportent les premiers explorateurs,

nous apparaît maintenant Cliff Palace. D'abord, on n'a plus besoin d'accomplir la longue et périlleuse traversée du canon. Aujourd'hui, on prend la forteresse de revers. Nous laissons nos chevaux sur le plateau, près d'une cabane appartenant au Gouvernement. Puis nous descendons parmi les rochers et les buissons entre des passes souvent très étroites,et nous atteignons cependant sans trop de peine, à condition de n'être pas bien gros, l'extrémité nord des ruines.

Elles apparaissent encore plus majestueuses que jamais, car le Docteur J.-W. Fewkes, il y a deux ou trois ans, y fit des fouilles, déblaya les chambres basses, rejeta les débris amoncelés par le temps, et mit au jour les beautés et les grandeurs de la plus considérable ruine des habitations des falaises actuellement connue. Il répara les murs qui menaçaient de s'écrouler et reconstitua ce qu'il put du reste. On a là, grâce à son œuvre fort bien menée, un excellent champ d'étude pour toutes les constructions préhistoriques du même genre. Les rapports annuels de ce savant au Secrétaire de l'Intérieur, à Washington, sur ses travaux de restauration, fournissent à l'étudiant des informations exactes et très précieuses sur l'état actuel des principaux *Cliff-Dwellings*, leurs dimensions, apparences, particularités et signification. Les grandes ruines ont été par lui divisées en quartiers (quatre quartiers à Cliff Palace), et toutes les chambres numérotées. Aussi, rien ne serait plus facile et plus instructif qu'une conférence sur place ou d'après les plans et photographies.

Nordenskjold, dans son livre encore sans égal, donne des vues de toute beauté du Palais de la Falaise et des autres ruines. C'est en ces termes qu'il traduit son admiration à la vue du village troglodyte : « Etrange et indescriptible est l'impression du voyageur qui, après une longue et fatigante course à cheval à travers vallées, montagnes et monotones forêts de pins, s'arrête soudainement au bord du précipice et, du côté opposé de la falaise, voit les ruines de Cliff Palace, encadrées par la massive voûte de roc en haut et en bas, par les sommets ensoleillés des cèdres et des pins du canon. Cette ruine mérite bien son nom, car avec ses tours rondes et ses hauts murs s'élevant au-dessus des masses de pierres, au fond du mystérieux demi-jour de la caverne et défiant dans leur site abrité les ravages du temps, elle ressemble à un château enchanté ».

Les pierres qui ont servi à la construction du Palais de la Falaise ont été bien taillées, puis posées en couches régulières. Les murs sont perpendiculaires ou s'inclinent vers l'intérieur mais au même angle tout le tour de la chambre. Les seuils sont faits de grandes pierres plates. En y regardant de près il semble bien qu'il y ait deux

qualités de maçonnerie, l'une plus grossière que l'autre. Les uns, comme Nordenskjold, y voient deux époques différentes de construction; les autres, avec Fewkes, simplement l'habileté diverse des maçons des clans.

Les chambres ici sont mieux éclairées que celles de beaucoup d'autres habitations préhistoriques du même type. Les cloisons intérieures ont une epaisseur moyenne de 13 à 15 centimètres, tandis que les murs extérieurs atteignent parfois 65 centimètres. Quelques unes sont recouvertes d'une couche de plâtre jaune. La plupart sont remarquablement conservées. Dans le mortier qui unit les pierres, des petits fragments de roc ou de poterie ont été enfoncés pour augmenter la cohésion et la solidité. On y voit encore la marque de doigts. Ces empreintes sont si petites qu'elles conduisent à croire que les femmas travaillaient à la maçonnerie tandis que les hommes taillaient les pierres et les montaient en place. Le fond de la caverne, trop bas pour être habité, servait de grenier ou de basse-cour pour l'élevage du dindon, d'abord sauvage, puis domestiqué par les troglodytes.

III.—BALCONY HOUSE.

La troisième ruine d'importance que j'ai visitée dans cette région s'appelle *Balcony House* ou la « Maison au Balcon. » Elle se trouve non loin du Palais de la Falaise et directement sur Cliff Canon. Elle fût découverte par Nordenskjold, lors de son exploration du grand plateau américain. Il lui donna son nom actuel.

C'est une des ruines les mieux préservées de la Mésa Verde et fournissant peut-être l'exemple le plus parfait d'architecture de ce genre. Les murs ont été constrnits avec encore plus de soin que ceux des autres villages et sa situation, au point de vue de la défense, est la plus sûre. Une poignée d'hommes occupant une telle position pouvait aisément protéger le Puéblo contre un assaillant bien supérieur en nombre. Le seul passage qui aurait pu donner accès au sud a été muré ne laissant qu'un étroit et bas tunnel dans lequel un homme a du mal à passer. Une tour complétait le système de défense.

Une muraille a été construite sur un banc de roche d'un niveau inférieur au sol de la caverne, pour servir de support au mur de façade du bâtiment principal. La hauteur totale se trouve être ainsi de 6m. 50. Le second étage d'une maison présente encore un balcon fait de poutres dépassant d'environ 60 centimètres. Des poutrelles rondes sont posées à travers, parallèles au mur, supportant un lit d'écorce de cèdre, recouvert d'argile sèche, formant un plancher durable. Ce balcon servait de moyen de communication aux cham-

bres supérieures. Les toits des autres appartements situés au nord de cette maison sont faits de la même manière et se projettent en terrasses des deux côtés. Ces toits et balcons, ici comme dans les autres villages, formaient de spacieuses plateformes où les troglodytes aimaient sans doute à séjourner, y travaillant et rêvant à la mode orientale. Il est curieux de remarquer que des terrasses de ces habitations préhistoriques on jouit toujours d'une vue superbe.

Nordenskjold a retracé l'emplacement de 70 à 80 chambres sur le sol de la caverne. Il croit que c'est, de tous les villages connus de ce genre, celui qui fut le plus récemment habité. Une source d'eau fraîche se trouve à proximité, La vue de Cliff Canon, ici assez large, est peut-être moins sauvage qu'en d'autres endroits, mais reste grandiose et fort impceante.

IV.—PEABODY HOUSE

Dans une fourche de gauche de Navajo Canon. à l'extrémité d'un ravin très profond, dans un angle de la falaise, s'abrite une ruine moins connue que les autres : c'est Peabody House (Maison Peabody). Elle est d'ailleurs moins grande que celles déjà décrites et n'a pas été restaurée. Ses murs, dont quelques uns s'élèvent à la hauteur d'un quatrième étage, menacent de s'écrouler. Cet ancien village, dont une partie est enfouie sous les pierres et les débris de toute sorte, est presqu'inaccessible. Je sais la difficulté que j'ai eue simplement pour en prendre une petite photographie. Il a fallu que je m'accroche à une pointe de rocher au sommet de la mésa et que je me suspende en partie au-dessus du précipice.

Cette ruine solitaire a un aspect très pittoresque dans son encoignure mystérieuse, et dont l'approche est défendue par l'élévation de la falaise à pic au-dessus, et au pied, par les rochers, les buissons et les arbres qui se pressent au fond du canon et sur les talus.

Bien d'autres ruines de moindre importance, chambres isolées, niches dans les cavités naturelles des rochers, perpendiculaires au-dessus de vallées étroites, se rencontrent en bien des endroits. Elles ont été peu explorées, soit à cause de leur situation inaccessible, soit parce qu'étant de petites dimensions elles offrent moins d'intérêt.

Voir : *Cliff-Dwellers and Pueblos*, par S. D. Peet ; *The Cliff-Dwellers of the Mesa Verde*, par G. Nordenskjold ; *The Land of the Cliff-Dwellers*, par F. H. Chapin ; *Report on Cliff-Palace*, 1909, Dr. J. W. Fewkes ; *A Summer among the Cliff-Dwellers*, par T. H. Prudden ; *The Cliff-Dwellings of the canons of the Mesa Verde*, par W. R. Birdsall.

STEPHEN RENAUD,

Membre de la Société Nationale de Géographie d'Amérique et de l'Ecole et du Muséum d'Archéologie Américaine de Santa-Fé.

PAGES ROMAINES

LE MASQUE DE LOYSON.—BUDGET ET MONUMENT.

La Capitole vient de recevoir le masque d'un mort qui mourut deux fois. Il y a 43 ans que la première mort de ce mort bouleversa les âmes, excitant l'enthousiasme des unes, et provoquant dans les plus nobles cœurs une incomparable tristesse. En février dernier, ce mort, en sa seconde mort, fut entouré de juifs, de protestants, de libres-penseurs dont l'un, plus hardi que les autres, lui donna « son salut d'athée :» ce mort s'appela le Père Hyacinthe Loyson ; ce masque, c'est le sien.

Fidèe héritier de la haine de la Rome papale que professait son père, Paul Loyson vient d'offrir au capitole de Rome le masque de celui qui, au mépris de ses promesses les plus sacrées, fut infidèle à ses vœux de religieux, à son célibat ecclésiastique, à la foi de son baptême. La lettre qui accompagne « la relique » ne serait-elle pas signée, qu'on ne saurait douter de son authenticité, tant elle révèle une main dressée aux gestes sacrilèges. La réponse du juif Nathan au fils de l'apostat pour lui exprimer la reconnaissance de la Rome révolutionnaire serait elle-même une honte ineffaçable à la mémoire du P. Hyacinthe, si cette mémoire n'était depuis longtemps devenue, selon l'expression de Montalembert, « le jouet d'une publicité sans entrailles et sans frein, *ludibrium vulgi* ».

Ce fut par une lettre datée de Paris-Passy, 20 septembre 1869, que le P. Hyacinthe Loyson, supérieur des Carmes déchaussés de Paris, annonça à son supérieur général qu'il renonçait à continuer son ministère à Notre-Dame de Paris et abandonnait son couvent, Tous les esprits étaient alors préoccupés de graves questions qui seraient l'objet de l'étude du prochain concile œcumé-

nique ; les polémiques étaient engagées sur l'infaillibilité pontificale mise à l'ordre du jour des travaux conciliaires. Le Père Hyacinthe avait eu, à ce sujet, des témérités de langage que l'ascendant de son talent d'orateur rendait dangereuses.. Il fut invité sinon à se taire, au moins à user d'une *parole plus sage*. Il crut voir en cela un attentat à la liberté de discussion et, s'attribuant un rôle auquel il ne pouvait prétendre, il refusa de changer d'attitude.

« Ce n'est pas dans un pareil moment, écrivit-il dans sa lettre à son supérieur, qu'un prédicateur de l'Evangile, fût-il le dernier de tous, peut consentir à se taire, comme ces *chiens muets* d'Israël, gardiens infidèles à qui le Prophète reproche de *ne pouvoir point aboyer ; canes muti, non valentes latrare*. Les saints ne se sont jamais tus. Je ne suis pas l'un d'eux, mais toutefois je me sais de leur race —*filii sanctorum sumus*...J'élève donc, devant le Saint-Père et devant le Concile, ma protestation de chrétien et de prêtre contre ces doctrines et ces pratiques qui se nomment romaines, mais ne sont pas chrétiennes, et qui, dans leurs envahissements, toujours plus audacieux et plus funestes, tendent à changer la constitution de l'Eglise, le fond comme la forme de son enseignement, et jusqu'à l'esprit de sa piété..Je proteste, par-dessus tout, contre la perversion sacrilège de l'Evangile du Fils de Dieu, dont l'esprit et la lettre sont également foulés aux pieds par le pharisaïsme de la nouvelle loi..J'en appelle à votre tribunal, ô Seigneur Jésus; c'est en votre présence que j'écris ces lignes..Si les hommes les condamnent sur la terre, vous les approuverez dans le ciel, cela me suffit pour vivre et pour mourir. »

La réponse du supérieur général fut grande comme la charité d'un père envers un égaré, mais ferme comme la vérité. Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, se hâta d'écrire au transfuge.. « Comment n'avez-vous pas senti quelle injure vous faisiez à l'Eglise, votre mère, par ces prévoyances accusatrices ? Et quelle injure à Jésus-Christ, en vous plaçant, comme vous le faites, seul en face de lui, au mépris de son Eglise !

Monseigneur, répondit Loyson, le 26 septembre, je suis très touché du sentiment qui vous a dicté la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, et je suis très reconnaissant des prières que vous voulez bien faire pour moi ; mais je ne peux accepter ni les reproches ni les conseils que vous m'adressez. Ce que vous appelez une grande faute commise, je l'appelle un grand devoir accompli. »

Deux jours après, en une longue lettre, Montalembert lui disait :.. « Pourquoi donc faut-il que j'aie été condamné à assister deux fois dans une trop longue vie, et de si près, à des catastrophes comme celles de M. de Lamennais et la vôtre ? La sienne, du moins, s'est fait attendre trois ans.. Mais vous, mon pauvre ami, vous m'avez foudroyé !.. Hélas ! que votre châtiment sera terrible! En perdant toute autorité sur le vrai public, vous avez perdu tout moyen de servir la liberté, la justice, la vérité... Si vous avez le malheur de céder aux invitations, aux provocations dont les libres-penseurs et les protestants surtout vont vous assaillir ; si vous entreprenez de vous justifier en atta-

quant de plus en plus l'Eglise, votre mère ; si vous devenez un orateur de réunions profanes et vulgaires, vous tomberez dans le néant, au-dessous de Lamennais lui-même, qui a au moins fini par se retrancher dans le silence, et tandis que vos amis, comme moi, ne pourront que pleurer en silence sur votre déchéance, vous deviendrez le jouet d'une publicité sans entrailles et sans frein, *ludibrium vulgi*, comme ces gladiateurs captifs exploités et déshonorés, malgré leur noblesse naturelle, par les caprices de la foule obscène des païens..Je m'arrête, après en avoir dit beaucoup trop pour ce qu'il nous reste, à moi de force, à vous peut-être de patience. Je vous embrasse encore avec une triste mais invincible affection.

MONTALEMBERT. »

A la réponse que le Père Hyacinthe fit à cette lettre, Montalembert répondit encore le 4 octobre suivant (1869) :

« .....Oh ! que vous me cousolez en me disant que vous ne voulez pas quitter l'Eglise ! Je vous crois, et je demande instamment à Dieu de vous maintenir dans cette résolution.. Cher ami, vous ne pouvez pas cependant croire que vous seul au monde ayez raison contre tous ; or, je vous demande de me citer un seul vrai catholique que vous n'ayez consterné. Notez bien que je ne parle pas de ceux que vous avez indignés, révoltés, etc....."

Loyson voulut avoir raison contre tous et il s'immobilisa dans un orgueil que les années n'amoindrirent pas, puisque, au moment d'en voir la dernière heure, il s'écria : « Je puis paraître devant Dieu ; je suis en paix avec ma conscience et ma raison », et il expirait sans regretter quarante ans d'apostasie.

Le 23 octobre 1869, la défection du moine devint officielle par la déclaration que son supérieur général fit en les lignes suivantes : « Le terme fixé par le R. P. Préposé Général des Carmes déchaussés au Père Hyacinthe de l'Immaculée Conception, définiteur provincial et supérieur de la maison de Paris, pour qu'il rentrât dans ledit couvent étant expiré ; vu les pièces et les témoignages authentiques constatant que ledit Père Hyacinthe n'est pas encore rentré dans ce couvent, l'autorité supérieure de l'Ordre, par décret, en date du 28 octobre 1869, a déposé le Père Hyacinthe de l'Immaculée Conception de toutes les charges qu'il avait dans l'ordre, le déclarant d'ailleurs atteint par son apostasie, et sous le coup de *l'excommunication majeure*, ainsi que de toutes les autres censures et peines ecclésiastiques édictées par le droit commun et par les constitutions de l'Ordre contre les apostats ».

Cette apostasie, comme toutes les autres, fut impuissante à amoindrir le prestige divin de l'Eglise ; seule l'éloquence du moine mourut avec la foi qui l'avait inspirée.

Le masque de ce révolté, offert par ce fils, qui est la preuve vivante des triomphes ironiques de la chair sur les esprits gonflés d'orgueil, devait prendre place au Capitole à coté de celui de Garibaldi, puisque la colline historique collectionne aujourd'hui les reliques des folies humaines et les souvenirs de la haine des siècles contre la papauté ; la louange d'un juif libre-penseur devait

le saluer. La Providence a d'ironiques vengeances ; le masque du moine placé au Capitole, en face de ce Vatican dont il brava les foudres, semble garder des traits, moins immobilisés par la mort que figés par la puissance des anathèmes.

La guerre italo-turque se poursuit moins aujourd'hui sur les côtes de la Tripolitaine que dans la mer Egée, où l'Italie se dédommage de n'avoir pu forcer les Dardanelles, en s'emparant des îles de l'Archipel qui n'offrent aucune résistance. Comment finira le conflit entre les deux nations, nul ne saurait le dire, tant la diplomatie qui, en apparence, unit ses efforts pour y mettre un terme, travaille secrètement peut-être à le prolonger pour y trouver son profit dans l'affaiblissement des deux peuples. Toujours est-il que, financièrement parlant, l'Italie s'achemine vers une crise budgétaire. Au moment de la déclaration de guerre, le compte du Trésor présentait, à l'avoir, 1 milliard 96 millions de *lire*, et au doit, 749 millions, soit une différence de 347 millions en faveur du Trésor. Au 31 décembre dernier, l'avoir était tombé à 987 millions et le doit avait été porté à 763 millions, ce qui ramenait l'excédent d'actif à 224 millions. Au 31 mars dernier, l'avoir était remonté à 1 milliard 234 millions et le doit à 879 millions, donnant un excédent d'actif de 335 millions. Les encaissements effectués durant les neuf premiers mois de l'exercice 1911-1912 accusent une diminution de 52½ millions, tandis que les dépenses se sont accrues pendant la même période de 63½ millions.

Mais ce n'est pas seulement la situation financière de l'Italie qui perd son équilibre ; le monument élevé à la gloire de Victor-Emmanuel II au Capitole, et qui fut inauguré, en juin 1911, pour perpétuer la mémoire du roi destructeur du pouvoir temporel des Papes, se lézarde du haut en bas, non pas en ses revêtements extérieurs de marbre, mais dans l'ossature même de l'édifice. Infiltration d'eau, terrain faiblissant sous le poids de la masse? Qu'importe la nature de la cause physique. Cette cause, en ruinant un monument d'orgueil humain qu'on voulut opposer à la Basilique séculaire qui garde le tombeau du pêcheur de Galilée, redit que, dans Rome, une seule pierre est inébranlable, celle qui sert d'assise à la Chaire de Vérité.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

Les Genres littéraires—Poétique et Rhétorique, par l'abbé Albert Dion, 1 vol. in-12, 314 pages, Québec, 1912.—M. l'abbé Dion vient de compléter l'œuvre didactique qu'il avait bien commencée l'an dernier. Après l'*Art d'Ecrire*, où il enseignait la théorie et la pratique du style et de la composition, il publie, en un seul volume, une *Poétique* et une *Rhétorique* où il nous apprend les règles qui sont propres à chaque genre littéraire. Genres en vers, ou genres en prose, sont tour à tour étudiés, et l'auteur expose successivement les lois qui sont la condition de leur vie et de leurs développements.

Hâtons-nous de dire d'abord que l'on retrouve dans ce livre les meilleures qualités qui ont fait le succès de l'*Art d'Ecrire*. Même souci de l'ordre, c'est-à-dire d'un plan raisonné, logique, de livres, de chapitres et d'articles qui invitent l'élève à suivre l'enchaînement rigoureux des choses, à passer, avec satisfaction pour l'esprit, du général au particulier, et à refaire ensuite avec profit la synthèse des doctrines qu'il a étudiées.

Même finesse aussi de la pensée se jouant à travers les théories parfois subtiles de l'esthétique littéraire. M. l'abbé Dion a longtemps fréquenté les théoriciens de la littérature, et, théoricien à son tour, il aime à discuter les principes de l'art, à disserter sur les lois fondamentales de la poétique et de la rhétorique. On le constate bien dès les premières pages de son nouveau manuel, à propos de la définition et de la nature de la poésie, et de l'évolution des doctrines littéraires. Et comme parfois rien ne peut mieux éclairer les doctrines que les faits qui les ont illustrés, M. Dion descend volontiers dans le domaine de l'histoire, qui lui fournit une base solide d'argumentation.

Il y a donc beaucoup d'idées dans ce manuel nouveau, et le plus souvent exprimées dans une langue très bonne, exposées avec une ampleur suffisante, éloignée de toute sécheresse trop didactique. Je sais bien qu'il y a des élèves, et peut être des professeurs de littérature, qui n'aiment pas voir des dissertations dans le texte de leur manuel ; ils préfèrent des définitions courtes, sèches, qui s'apprennent aisément et qui se comprennent vite, très vite, et d'autant plus vite qu'elles n'offrent pas ou suggèrent peu d'idées à l'esprit. Des formules concises, brèves, arides, qui s'impriment toutes seules dans la mémoire, et qui dispensent de l'effort patient de la réflexion, voilà ce qu'ils préfèrent.

Pourtant, il ne faut pas avoir peur des idées, et il ne faut pas avoir peur de provoquer la réflexion de l'élève, et il ne faut pas non plus se dispenser trop facilement de réfléchir soi-même. Et il faut donc que le manuel, que le *vade-mecum* de l'écolier contienne les idées qui peuvent lui donner quelques vues sur l'art littéraire, développer ses propres facultés, et le renseigner sur les théories qu'il faut connaître. Et il ne faut pas s'alarmer si le texte du manuel oblige l'élève à quelque effort de méditation, et s'il le contraint à un travail autre que celui d'emmagasiner des formules.

La *Poétique* et la *Rhétorique* de M. l'abbé Dion sont donc toutes remplies de pensées utiles, de doctrines largement exposées. L'humaniste ou le rhétoricien qui auront étudié ce livre seront suffisamment au courant des théories essentielles relatives aux genres littéraires.

M. l'abbé Dion a pris soin d'intercaler dans son texte des citations de critiques très autorisées, qui ont parfois exprimé en quelques phrases topiques l'idée ou la doctrine qu'il expose. Ces citations permettent de connaître, en même temps que les théories, les principaux théoriciens qui les ont discutées.

Peut-être même est-il arrivé que M. Dion a abusé du facile procédé qui consiste à citer autrui. Et alors ses développements perdent quelquefois ce caractère d'unité, d'homogénéité qui est si nécessaire à la rigoureuse démonstration des principes. Les articles ne sont pas toujours assez fondus, ils sont parfois trop coupés de textes étrangers, et il s'en dégage alors une impression d'éparpillement ou de diffusion qui nuit à l'impression nette que l'on voudrait garder de l'ensemble. Mais ce défaut n'est pas souvent manifeste, et l'on garde plutôt de la lecture des chapitres du livre l'impression d'une convenable et solide érudition.

On pourra contester peut-être quelques affirmations de l'auteur en une matière où les opinions peuvent etre différentes; on pourra aussi peut-être lui demander plus de lumière sur certaines affirmations trop sommaires ou trop obscures. Pour ma part, je ne comprends pas très bien que la contemplation poétique, ou la rêverie poétique corresponde à un degré d'activité mentale intermédiaire entre la reflexion et le songe du sommeil...

M. l'abbé Dion a condensé en moins de cent pages les preceptes de Rhétorique. Soixante et quatorze pages seulement sont consacrées à l'éloquence et aux genres oratoires. Et c'est assez. Et il y a là ce qu'il faut pour apprendre à faire un bon discours, et pour apprendre aussi quelles lois règlent chaque genre d'éloquence. Le livre se termine par un chapitre consacré à l'éloquence écrite, aux genres en prose, à la philosophie et à l'histoire, au roman et à la critique.

Dans ce manuel, comme dans l'*Art d'Ecrire*, M. Dion s'est abstenu de prendre quelques exemples dans les livres canadiens. Il s'obstine à ignorer les auteurs canadiens. Et il a certainement tort, attendu que l'ignorance que l'on peut affecter d'une littérature n'empêche pas celle-ci d'exister. Il y a bien des vers écrits par quelques-uns de nos poètes, et surtout par des contemporains. il y a aussi bien des pages en prose écrites par nos compatriotes qui valent certaines citations de certains auteurs assez obscurs, que M. Dion a complaisamment reproduites dans son texte. Et nous croyons qu'il eût été très convenable de faire quelque place aux nôtres dans un manuel qui est destiné à des écoliers canadiens-français. Nous regrettons que M. l'abbé Dion ne se soit pas donné la peine de prendre cette initiative. Une telle innovation, judicieusement pratiquée, eût, aux regards des professeurs et des étudiants, ajouté du prix à son œuvre.

Malgré cette lacune, son manuel bien fait est digne de tous encouragements. Il est une nouvelle manifestation de ce louable effort que l'on tente aujourd'hui pour fournir à nos collèges et à nos petits seminaires des manuels faits chez nous, et nous ne doutons pas que l'on s'empresse d'approuver efficacement le zèle de notre confrère. CAMILLE ROY, Ptre.

Calendrier perpétuel, de 0 *à* 6,000 *ans*, par l'abbé L.-M. Destroismaisons : se vend à l'*Action Sociale*, Québec, au prix d'une piastre, port compris. Aux amateurs de chronologie, aux adeptes du calendrier, aux légitimement curieux des dates, passées ou futures, de l'ère chrétienne, nous recommandons cette ingénieuse invention d'un modeste savant qui, préoccupé avant tout des choses de l'éternité, ne veut pas nous laisser ignorer les secrets du temps. Au moyen d'une série de disques concentriques en carton, pourvus de chiffres et de lettres habilement disposés, on peut à l'aide de cet appareil, en un ou plusieurs tours de main, trouver, à son gré : la *Lettre dominicale*, la *Date du mois* d'un jour quelconque, l'*Indiction romaine*, le *Cycle solaire*, le *Nombre d or*, l'*Epacte*, la *Lettre du martyrologe*, la *Date de la fête de Pâques* ou la *Période Julienne*. Que de renseignements pour *ciuq francs !* Et dire que la machine est garantie pour soixante siècles ! L. L.

BIBLIOGRAPHIE AMÉRICAINE

Elégie composée dans un cimetière de village. Imitée de Thomas Gray.

La fameuse élégie de Thomas Gray est une des poésies les plus populaires qu'il y ait dans la littérature anglaise. Un professeur de l'Université Yale, de New Haven, M. R.-L. Sanderson, vient d'en faire une belle traduction française. Cette traduction libre reproduit très heureusement la pensée et le rythme du poème anglais. Entre toutes les strophes qui chantent les morts obscurs du village, lisez celles-ci :

Que de nombreux sillons dans la glèbe ils tracèrent !
Quelle joie à mener dans les champs leurs grands bœufs !
Que de riches moissons leurs faucilles couchèrent !
Comme les bois pliaient sous leurs coups vigoureux !

Que servent le pouvoir, le blason, la naissance,
A l'heure inévitable où s'éteint le flambeau ?
Que servent la beauté, l'orgueil et la puissance ?
O gloire ! ton chemin n'aboutit qu'au tombeau. [1]

C. R.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

Sans Lumière, [2] par Jules Pravieux. Le curé de Larochebilly, après avoir supporté nombre d'avanies, est contraint d'abandonner à leur sort ses tristes paroissiens.

---

[1] Pour aider le lecteur à comparer la traduction avec l'original, nous donnons ici le texte anglais de ces deux stances.

Oft did the harvest to their sickle yield,
Their furrows oft the stubborn glebe has broke ;
How jocund did they drive their team afield !
How bowed the woods beneath their sturdy stroke !

The boast of heraldry, the pomp of power
And all that beauty, all that wealth e'er gave,
Awaits alike the inevitable hour.
The paths of glory lead but to the grave.

Ce geste d'un Anglo-Américain révèle une maîtrise plus qu'ordinaire de l'idiome français. Nous y voyons à la fois un hommage significatif à notre belle langue maternelle et un encouragement, sinon un reproche, à ceux des nôtres qui là-bas, ou ici, seraient tentés de l'oublier ou de la trahir.

N. D. L. R.

[2] Cet ouvrage fait partie d'une nouvelle et très élégante collection publiée par la maison P. Lethiellenx, 10, rue Cassette, Paris. Chaque volume in-12, 20 sous ; par la poste : 23 sous.

Escorté de la haine de quelques uns, de la pitié timide de quelques autres, de l'indifférence de presque tous, l'abbé Brivet avait fui le village, et beaucoup de choses s'en étaient allées avec lui. Cet homme modeste semblait avoir emporté dans les plis de sa soutane ce qui restait de religion, de douceur dans les mœurs, de bonté dans les cœurs, de paix dans les familles... Il reviendra, à l'heure des effondrements et des ruines. Mais, quelles ruines, matérielles, et morales surtout !

Ce sont des péripéties émouvantes que nous raconte Jules Pravieux—l'auteur de tant d'œuvres aimées du public catholique—au cours de ce roman d'un intérêt palpitant, où se déroule une action d'une belle intensité de vie. La détresse morale d'un gros village resté sans curé y apparaît dans un relief saisissant qui impressionnera tous les lecteurs.

P. P.

Grave alternative

« Votre Revue se donne à trop bas prix. » Il y a beau temps qu'on nous le chante, et que... nous en sommes convaincus. Il suffit au reste, pour tomber d'accord, de comparer le prix d'abonnement de la *Nouvelle-France* à celui des revues similaires de l'Europe et d'ailleurs. Et pourtant, nous avons préféré jusqu'ici garder pour nous seul le plus onéreux du fardeau. Grâce à une vigilante économie, grâce surtout à un emploi qui nous assurait par ailleurs l'*aerea*, sinon l'*aurea, mediocritas* convoitée par le poète, l'équilibre a été maintenu dans notre modeste budget: pas de dettes actives, quelques dettes passives seulement, le moins possible, évidemment.

Mais voici que la situation se complique et que survient une question de justice à l'égard de nos imprimeurs. Les salaires des typographes ont suivi une progression ascendante très notable depuis la naissance de notre revue en 1902. En modifiant les conditions de notre contrat, nous allons nous trouver en face d'une pénible alternative : ou bien élever indistinctement le prix d'abonnement à *deux piastres* (le juste prix, après tout), ce dont gémiront les toutes petites bourses, ou bien faire, comme l'ont fait tant d'autres revues canadiennes-françaises : cesser de vivre. Quel parti nous faut-il prendre? Recourir au moyen terme suivant à titre d'expérience : Le prix *officiel* restera ce qu'il est (prix dérisoire pourtant, et qu'on donne volontiers pour un seul repas à table d'hôte). En revanche, nous compterons, comme il est juste, sur la générosité de nos amis pour majorer à leur gré le montant de leur souscription annuelle, de manière à nous permettre de pratiquer nous-même la justice. Nos rares retardataires s'empresseront, à l'occasion, de solder leurs comptes. Si ce procédé réussit, nous irons notre chemin. Sinon nous mourrons, ou plutôt... nous verrons !

L'Administration.

OMISSION A RÉPARER

Dans le n° de mai dernier, page 231, un oubli a été commis au tableau de la population catholique d'Europe. Le lecteur pourra le réparer comme suit : Allemagne..... 23,700,000.

Le Directeur-propriétaire, - - - - - L'abbé L. Lindsay.

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XI JUILLET 1912 N° 7

LE PREMIER
CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA

QUÉBEC, DU 24 AU 30 JUIN 1912

FAVSTIS . HISCE . DIEBVS
DEO . ET . PATRIÆ . SACRIS
RECORDATVR . CANADENSIVM . GENS
PIGNVS . SIBI . A . MAJORIBVS . CREDITVM
LOQVELAM . FIDEI . CVSTODEM
AC . PVSILLVS . OLIM . GREX
GALLIÆ . CHRISTIANÆ . NOBILISSIMA . PROLES
ADVLTA . NATIO . JAM . FACTA
ORBIS . NOVI
VLTIMAS . FERE . ORAS . VSQVE . DISPERSOS
AD . VETEREM . VRBEM
TRIBVS . ABHINC . SÆCVLIS . INCONCVSSA . RVPE . CONDITAM
QUÆ . PATRVM . GESTORVM . REMINISCITVR . SEMPER
FILIOS . NVNC . AMANTER . REVOCAT
ET . TANTA . NVTRIX . VIRVM
GERMANI . VOCE . TRANS . MARE . CVRRENTIS
IN . VINCVLVM . PIETATIS . AMICITIÆ . TESSERAM
SIGNVMQVE . FIDELITATIS
LÆTANS . IPSIS . HOC . SYMBOLVM . TRADIT
DVLCISONA . LOQVELA . NOSTRA . EST
QVÆ . NOS . FRATRES . CONSERVAT

(*Traduction*)

En ces jours heureux consacrés à Dieu et à la patrie, le peuple canadienne rappelle le gage que lui ont confié ses ancêtres ; la langue gardienne de la Foi ; et le petit troupeau des premiers temps, très noble rejeton de la France chrétienne, aujourd'hui devenu une nation adulte, vers la vieille cité fondée il y a trois siècles sur le roc inébranlable. et qui se souvient toujonrs des gestes des aïeux, rappelle avec amour les fils dispersés presqu'aux extrêmes limites du Nouveau-Monde, et nourricière illustre de héros, empruntant la voix d'un frère accouru d'outre-mer, comme lien d'affection, comme symbole d'amitié et signe de fidélité, joyeuse elle leur présente cette devise : « C'est notre doux parler qui nous conserve frères »

L'organisation religieuse et le pouvoir civil

XIX

LES ADVERSAIRES DE LA PROPRIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE ET LEURS ARGUTIES

Lorsqu'on parcourt l'histoire des plus vigoureuses campagnes menées par l'autocratie ou par la démocratie contre l'Eglise, il n'est pas rare de voir ce déchaînement de colères royales et de passions populaires se résoudre en une question de convoitises et d'appétits.

Pour les affamés de pouvoir et de jouissances, les biens du clergé offrent une pâture facile et une curée séduisante. On ne se contente pas de les couver du regard, on se jette et on s'acharne opiniâtrément à leur poursuite. Et pour légitimer l'empressement audacieux et cupide que l'on met à se les approprier, il n'est sophismes ingénieux que l'on n'invente, ni prétextes spécieux dont on ne s'autorise.

La légalité a toujours été, elle est particulièrement de nos jours l'arme perfide et préférée des dévaliseurs de haut panache et des escamoteurs cauteleux et retors. L'habileté suprême consiste à parer la spoliation d'une couleur juridique. Qu'on relise les discours de Michel de l'Hôpital et de Dumesnil sous Charles IX, ceux de Talleyrand et de Mirabeau à la Révolution, ou encore les plaidoyers des principaux avocats de la séparation de l'Eglise et de l'Etat en France. On constatera, sous une phraséologie différente, l'identité de tactique. En chacune de ces époques de crise, c'est sur le terrain de la loi que se placent les théoriciens du vol pour préconiser soit l'aliénation, soit la nationalisation, soit la dévolution des biens ecclésiastiques. [1]

---

[1] Cf. Bourgain, *ouv. cit.*, ch. IX ; Vacant-Mangenot, *Diction. de théol. cath.* t. III, col. 1542-1544 ; *Questions actuelles*, t. LXXIX-LXXX.

Les uns disent : L'Eglise, toute association ecclésiastique ou religieuse, n'est une personne morale, un corps capable d'acquérir et de posséder qu'en vertu de la loi civile. Conséquemment, si l'Etat pour des raisons majeures retire à ces associations la personnalité juridique dont elles jouissaient, elles perdent par là même leurs droits sur tout bien possédé, et leurs possessions, devenues illégitimes, tombent dans le domaine public que l'autorité séculière a mission de détenir et d'administrer.

Nos lecteurs savent en quoi pèche ce raisonnement sophistique et vicié dans son principe même. Nous l'avons démontré plus haut : ni l'Eglise, ni aucun groupement social libre ne doivent à l'Etat leur qualité de personne morale et leur capacité de posséder. La reconnaissance civile peut bien ajouter à cette capacité divers avantages extrinsèques : elle ne la crée pas. Et si, par le fait d'un changement de législation, ces avantages et ces conditions extérieures viennent à disparaître, on ne saurait raisonnablement prétendre que les corps ecclésiastiques ainsi atteints cessent, pour cela, d'exercer tout droit de propriété.

Au surplus, les organismes religieux particuliers se forment et se meuvent dans le giron de l'Eglise universelle ; et fussent-ils effectivement dissous, soit par l'autorité légitime, soit par la force brutale, que l'Etat ne pourrait, sans une injustice patente, se rendre maître de leur biens. « L'être moral ecclésiastique, dit Liberatore, [1] fait partie de l'Eglise et possède au nom de l'Eglise. La partie faisant défaut, le tout subsiste, et le possesseur subalterne venant à manquer, reste le possesseur principal. Comment donc les biens qui ont une fois appartenu à un ordre religieux quelconque, peut-on les déclarer vacants ? Sont-ils donc vacants les biens de celui qui meurt en laissant vivante toute sa parenté ? »

Les possessions des Eglises et des associations religieuses particulières, comme celles de l'Eglise universelle, constituent un patrimoine incommutable et intangible. Elles ne dépendent ni de l'arbitraire de monarques ambitieux et jaloux, ni des caprices de majorités éphémères et tyranniques. Pour soutenir avec vrai-

---

[1] L'*Eglise et l'Etat*, éd. Palmé, pp. 253-254.

semblance l'opinion opposée, il faudrait, comme Mirabeau, et, avant lui, Rousseau, ne voir dans la propriété, individuelle ou collective, qu'une création de la loi civile. [1] Cette théorie révolutionnaire répugne à l'instinct des peuples, aux traditions de l'humanité, aux certitudes de la philosophie. « L'Etat, dit Léon XIII, [2] est postérieur à l'homme, et avant qu'il pût se former, l'homme déjà avait reçu de la nature le droit de vivre et de protéger son existence... La terre, sans doute, fournit avec abondance les choses nécessaires à la conservation et au perfectionnement de la vie, mais elle ne le pourrait d'elle-même sans la culture et les soins de l'homme. Or, que fait ce dernier en consumant les ressources de son esprit et les forces de son corps pour se procurer les biens de la terre ? Il s'applique pour ainsi dire à lui-même la portion de la nature corporelle qu'il cultive, et il y laisse comme une empreinte de sa personne, de sorte qu'en toute justice ce bien sera dorénavant possédé comme sien et qu'il ne sera permis à personne d'y porter atteinte. »

Ce n'est donc qu'en dépouillant de son sens naturel la formule sacrée du droit, et ce n'est qu'en bouleversant les notions les plus claires et les axiomes les mieux établis de la morale et de la justice, que l'on peut attribuer à un simple statut légal la naissance et le fonctionnement du droit de propriété. Et lorsque les gouvernements osent se prévaloir d'une pareille doctrine pour déposséder à leur gré l'Eglise, son clergé, ses institutions, c'est le principe même de toute propriété qu'ils mettent en question. « La propriété individuelle, s'écriait, en 1882, Mgr Freppel [3] dans une discussion sur la sécularisation des biens ecclésiastiques, la propriété individuelle n'est pas plus respectable que la propriété collective... Si par suite d'une défaillance que je ne comprendrais pas, vous décidiez qu'il y a lieu de délibérer dans vos bureaux sur le rétablissement de la confiscation, on viendrait, un jour ou l'autre, vous proposer de décréter que les biens des riches parti-

---

[1] Bourgain, *ouv. cit.*, p. 70.

[2] Encycl. *Rerum novarum.*

[3] *Œuvres polémiques*, IVe série, pp. 194-195.

culiers seront liquidés pour être partagés proportionnellement parmi les habitants nécessiteux de la commune. »

L'illustre évêque d'Angers ne se trompait pas ; et ses prévisions ne semblent que trop tôt justifiées par le phénomène vraiment significatif dont certains pays donnent le spectacle, de l'audace croissante et des progrès redoutables du socialisme coïncidant avec l'assaut violent livré par les pouvoirs publics à la propriété ecclésiastique.

Pour échapper au reproche de violer le droit de propriété et d'ébranler par leurs injustices les bases même de l'ordre social, les spoliateurs de l'Eglise s'abritent sous un prétexte qu'ils croient être une raison péremptoire. Ils clament du haut de toutes les tribunes que les possessions du clergé appartiennent à la nation, c'est-à-dire à la commnauté des fidèles, à la collectivité des citoyens ; partant, que les gens d'Eglise ne sont que de simples administrateurs de la fortune publique ; et que l'autorité civile, investie d'un domaine éminent sur les biens même religieux, peut, quand les circonstances le réclament, disposer souverainement de ces biens.

Et si l'on demande sur quoi s'appuient ces propositions à la fois libertaires et régaliennes, la réponse, dégagée de son enveloppe oratoire, se résume en deux mots : c'est que les biens ecclésiastiques viennent du peuple, et qu'ils ont été donnés pour le peuple.

Nous avouons ne pouvoir nous rendre compte de la force concluante de cette logique.

Quelle que soit l'origine des biens possédés par le clergé, et par les institutions ou les associations qu'il dirige, du moment que des titres valables établissent la légitimité de ces possessions, ne sont-elles pas absolument indépendantes de la source d'où elles émanent ? Le peuple fut le donateur : soit. Le donataire est le corps ecclésiastique régi par la hiérarchie. L'autorité religieuse n'exerce-t-elle pas sur toutes les valeurs à elle confiées et dûment concédées à l'Eglise, le même droit de propriété, certain, indiscutable, dont jouit tout légataire ou tout donataire légitime ?

Et qu'importe que beaucoup de ces biens (nous ne disons pas tous) aient été légués ou octroyés sous la condition expresse qu'on en consacrerait les revenus à améliorer le sort du peuple ? Jamais, nous le verrons plus loin, condition similaire ne fut plus scrupu-

leusement respectée ni plus intégralement réalisée. Il y eut sans doute des abus : l'histoire impartiale les constate et les déplore. Mais ces profusions honteuses ne furent, somme toute, que des exceptions malheureuses ; et elles ne sauraient nous empêcher de voir dans l'Eglise de tous les temps et de tous les pays l'incomparable bienfaitrice de toutes les classes sociales, notamment des classes indigentes, et cela non seulement dans le domaine spirituel, mais encore dans le domaine des intérêts temporels.

La thèse des adversaires ne peut donc tenir debout ; et c'est en vain que, pour l'étayer, des juristes en quête d'arguments sont allés jusqu'à invoquer l'exemple des peuples païens chez qui les pouvoirs publics s'emparaient, en cas de nécessité, des biens consacrés au culte. « Ils ignorent, remarque judicieusement M. Bourgain, [1] que chez les Grecs et chez les Romains la religion et l'Etat se confondaient, que le culte n'était qu'un service administratif, le sacerdoce qu'un office public, et que, selon ce principe, l'Etat seul administrait les biens sacrés, excepté ceux qui étaient des propriétés particulières, construisait de nouveaux édifices et réparait les anciens, puisait, en cas de besoin, dans le trésor des temples, sans rendre compte à personne des emprunts qu'il faisait ou des pillages qu'il commettait, et seul, dans les derniers temps du paganisme, en convertissait les revenus à d'autres usages, les vendait, les donnait, les confisquait, ou les détruisait à son gré, pendant que les prêtres n'étaient que de simples magistrats nommés par la cité pour garder chacun son temple et accomplir chacun son rite. »

Sous le règne chrétien, au contraire, l'Eglise et l'Etat se présentent comme deux pouvoirs essentiellement distincts et parfaitement autonomes ; et les gouvernements civils, quels qu'ils soient, et en quelque pénurie qu'ils se trouvent, ne peuvent s'approprier les ressources du clergé et du culte sans franchir la limite de leur sphère propre, et sans s'arroger les droits et les attributions de l'autorité religieuse.

Des chefs d'Etat ont perpétré ce coup d'audace. C'est une

---

[1] *Ouv. cit.*, p. 64.

usurpation flagrante, insolente, et rien ne saurait suffire à la légitimer, ni l'urgence des besoins alléguée par le fisc, ni les beautés d'un renoncement qu'on se garde de pratiquer soi-même, mais auquel on voudrait, avec un rare cynisme, assujettir l'Eglise.

Nous le savons, d'habiles discoureurs prétendent découvrir un contraste entre la vie du Sauveur pauvre et humilié et l'existence de la société spirituelle qu'il créa pauvre elle-même, et que ces hommes perfides se plaisent à représenter s'éloignant, dans la la suite des âges, de l'austérité et de la simplicité de son berceau. [1] Ils insistent et ils s'apitoient sur les malheurs que les richesses causent à l'Eglise, sur les périls de séduction, de corruption, de dissipation, qu'elles font naître entre les mains de ses pasteurs et sous les pas de ses ministres.

Ces raisons et d'autres semblables ne sont, en réalité, que palliatifs et dérivatifs. C'est le manteau discret que le spoliateur avisé étend sur les objets volés, et c'est l'issue latérale par laquelle, honteux de son forfait, il se dérobe et il s'échappe. Ne craignons pas de le poursuivre sur ce nouveau terrain.

Oui, sans doute, le Christ fut pauvre, naquit, vécut et mourut pauvre. C'est, dénué de fortune et sans assistance matérielle, qu'il voulut, lui le Dieu immortel et le Créateur tout-puissant, fonder et constituer son Eglise. Il s'agissait par là, et aux débuts mêmes de cette société naissante, d'en démontrer aux peuples l'étonnante et surnaturelle origine. Les œuvres de l'homme s'accomplissent par des moyens humains, et elles ne subsistent et ne prospèrent qu'en proportion de l'efficacité de ces moyens. Les œuvres de Dieu, elles, puisent dans les sources cachées d'une fécondité invisible la vertu merveilleuse qui les enfante, et la sève surabondante qui les fait grandir.

Ce miracle d'une église née dans un cénacle obscur et aussi admirable de vigueur que dépourvue de ressources, c'était donc sagesse qu'il s'opérât, et que par lui s'imprimât sur l'institution nouvelle le sceau mystique et révélateur des productions divines. Fallait-il que le même miracle se perpétuât de siècle en siècle, et que l'Au-

[1] C'est l'écho de certaines propositions de Wiclef et de Jean Huss condamnées par l'Eglise (Vacant-Mangenot, *Dict. de théol. cath.*, t. II, col. 847-848).

teur et le Modérateur de l'ordre de la nature et de l'ordre de la grâce écartât systématiquement, et pour jamais, de son œuvre toute coopération naturelle et tout moyen matériel ? Cela ne convenait ni aux méthodes ordinaires dont se sert la Providence dans le gouvernement du monde, ni au caractère spécial et divino-humain que présente la constitution de l'Eglise.

Et c'est pourquoi le Christ lui-même, sans cesser d'être pauvre, autorisa parmi ses disciples un fonds de réserve ; et c'est pourquoi encore l'Eglise, sans dévier de la sainteté de son but ni de la pureté de ses origines, a pu en tout temps accroître son patrimoine, se créer un capital et de solides revenus, destinés à alimenter ses établissements de toute sorte et à soutenir les charges grandissantes de son administration. [1]

Ces richesses, il ne nous répugne nullement de l'admettre, furent parfois considérables. [2] Mais on l'a dit avec raison, [3] « c'est se donner une peine bien inutile que de chercher à démontrer, comme les auteurs rationalistes, que la rapide croissance de ces biens et de ces revenus fut principalement le fruit des intrigues d'un clergé avide et ambitieux, et que d'appliquer aux faits de ces époques de foi la mesure étroite d'un siècle mercantile, qui ne comprend rien à la sincérité d'un sentiment pieux et au désintéressement qu'il engendre. Il est probable que, en comblant

---

[1] « Quoique le Fils de Dieu ait dit : *Vendez et donnez aux pauvres, et ne soyez pas en peine du lendemain*, il n'a pas prétendu que cela s'observât toujours à la lettre. Il eut un de ses disciples qui réservait des aumônes pour les nécessités à venir. Ses exemples sont les plus fidèles et les plus assurés interprètes de ses discours. Il a donc aussi voulu que dans les siècles les plus purs de son Eglise, les évêques, qui étaient alors presque autant d'apôtres et de martyrs, reçussent et possédassent les fonds et les terres qu'on donnait à l'Eglise, pour apprendre à tous les siècles suivants que l'Eglise pouvait posséder de grands fonds et de grandes richesses, sans ternir la pureté du désintéressement, et sans perdre l'esprit de la pauvreté apostolique. » (Thomassin, *Anc. et nouv. discip. de l'Eglise*, t. IV, p. 14).

[2] Cf. LeCarpentier, *La propriété foncière du clergé sous l'ancien régime*, pp. 11-16 (4e éd., Bloud, Paris).

[3] *Dictionnaire encycl. de la théol. cath.*, trad. Goschler, 4e éd., t. III, p. 131.

l'Eglise de leurs dons, les fidèles, d'une part, avaient foi au sens de justice et de libéralité qui la dirige, et, de l'autre, comprenaient les grands avantages sociaux qui découlaient de l'administration ecclésiastique.»

On mentionne avec complaisance les abus auxquels cette administration donna lieu. Nous confessons que l'abondance des biens terrestres, même en des mains cléricales, n'est pas sans danger ; que prêtres et moines y trouvèrent, aux âges décadents, l'occasion de profondes et lamentables défaillances ; que certaines pages d'histoire religieuse reflètent trop fidèlement la cupidité sordide et la vilenie sacrilège de Judas.

C'est triste. Que conclure de là ? qu'il faut interdire la propriété à tous ceux qui en peuvent abuser ? Le radicalisme d'une telle conséquence effraierait ceux-là mêmes dont la voix tapageuse dénonce avec tant d'éclat les richesses ecclésiastiques et le mauvais usage que l'on en peut faire.

Non, en face d'abus possibles et de réels mésusages de la propriété, soit ecclésiastique, soit laïque, il ne s'agit pas de dépouiller les propriétaires, mais de les réformer.

C'est à cela que, par ses Papes et par ses conciles, par ses pasteurs les plus zélés et ses organes les plus autorisés, l'Eglise travaille de toute l'ardeur de son esprit apostolique. Et c'est dans l'intérêt de cette réforme, utile ou nécessaire, qu'elle propose à l'admiration du monde ceux de ses fils qui pratiquèrent le désintéressement le plus héroïque, et qu'elle préconise, en faveur des déshérités de la fortune, une organisation de plus en plus large de la bienfaisance, et une répartition de plus en plus équitable de la richesse publique.

L. A. Paquet, ptre.

CAUSERIE LITTÉRAIRE

" Au large de l'Écueil " [1]

Voici un roman canadien ! La chose est rare, comme l'on sait ; et, avant que de paraître, elle eut un gros succès de curiosité. Le succès d'estime est venu ensuite, et se continue : et M. Hector Bernier est donc un auteur heureux. Il a été désiré, puis applaudi.

Ecrire un roman de mœurs, ou faire un roman psychologique est une grosse entreprise, qui effraie, évidemment, l'esprit des nôtres. Je crois bien que personne ne l'a tentée depuis plusieurs années, depuis que M. le docteur Choquette a écrit *les Ribaud, Claude Paysan, les Carabinades.* Nous n'avons eu, en ces derniers temps, que les romans historiques de Laure Conan et de M. Routhier. C'est que le roman de mœurs, ou le roman psychologique à base de mœurs, est une œuvre assez difficile à conduire, et qui demande beaucoup d'observations, beaucoup de pénétration, et beaucoup d'imagination. M. Hector Bernier aime à observer la comédie que jouent les hommes et descend très vite et assez avant dans la conscience de son voisin ; il est riche d'une imagination qui multiplie, colore, idéalise la vie : il devait être de bonne heure induit en la tentation de faire un roman. Il a bien vite, et heureusement cédé à cette opportune sollicitation.

Il me plaît de signaler ici l'auteur de *Au large de l'Ecueil.* Des fréquentations intellectuelles longtemps quotidiennes,—de ces fréquentations où se croisent, se mêlent, s'harmonisent les pensées du maître et celles de l'élève,—m'ont permis de connaître en sa fleur la plus tendre le beau talent de M. Bernier. Je me souviens de ces harangues éloquentes, de ces dissertations parfois subtiles, de cette prose nombreuse et élégante, dont aimait s'envelopper comme d'une draperie la pensée du rhétoricien ; et ma joie est vive de voir grandir avec les jours, en une âme déjà haute, l'espoir laborieux d'une saine et généreuse ambition.

***

Au large de l'écueil ! Ce titre ne manque assurément pas d'ampleur, et le sujet non plus. Et l'un et l'autre recouvrent des états d'âme canadienne, intéressants à observer, difficiles à mettre en grande lumière.

---

1 *Au large de l'Écueil*, par Hector Bernier, Québec. 1912.

L'écueil, c'est l'éternelle et irritante question religieuse, qui se pose entre deux âmes, qui les sépare comme une « barrière », a pensé M. René Bazin, qui se montre à la surface des existences comme un « écueil », déclare M. Hector Bernier. Et nous avons donc ici un thème de roman qui est presque une thèse ; un thème dont M. Bernier n'a pas voulu, cependant, faire une thèse, et qu'il a traité plutôt sans dissertations théologiques, comme on doit traiter la vie, en montrant des âmes qui se rencontrent, se recherchent, se heurtent, se blessent, se comprennent enfin, et s'uniront dans un dernier chapitre que l'auteur n'a pas fait, mais qu'il suggère, et que chacun achève en son imagination. Ainsi le spectateur au théâtre est lui-même chargé de deviner, de composer le sixième acte de la tragédie.

Jules Hébert, jeune québecois qui voyage, revient d'Europe. Sur le *Laurentic* où il a pris passage, il rencontre Marguerite Delorme, une jeune française aimable, délicate, sensible, qui accompagne ses parents en tournée d'Amérique. Marguerite Delorme est fille de Gilbert Delorme, libre-penseur, anti-clérical, sectaire, antipatriote, hervéiste. Douée de qualités intellectuelles, de vertus morales supérieures, elle a été élevée par son père dans le fanatisme le plus étroit; elle n'a pas d'autre religion que le dogme de la matière éternelle, et celui du progrès incessant, indéfini, de l'humanité.

Les deux jeunes gens ont causé sur le bateau. Ils ont vite découvert que leurs âmes étaient belles. Et maintenant que l'on remonte le fleuve, que l'on voit chaque jour se dérouler en spectacles imposants ou pittoresques, larges ou gracieux, toujours variés, les rives du Saint-Laurent, c'est Jules Hébert qui explique à Marguerite, et lui vante, les beautés de la terre canadienne. Au moment de se quitter, l'un et l'autre mesurent toute la profondeur du sentiment, l'intensité de l'affection qui déjà les unit. Ils n'osent pourtant se confier l'un à l'autre ces troublantes émotions. Jules est catholique : il ne peut, sans renier les traditions de sa famille, sans trahir « l'âme canadienne », songer à épouser une femme irréligieuse. Marguerite sait bien aussi que jamais son père ne consentirait à la donner à un jeune homme qui est profondément croyant.

Cependant, les jeunes gens ont promis de se revoir à Québec, avant le départ des Delorme pour l'Ouest. Ils se revoient ; ils font ensemble le tour de la ville, ensemble ils vont à Sainte-Anne de Beaupré... et voilà que jaillissent et se répandent de leurs lèvres les confidences brûlantes. Ils ne peuvent s'empêcher de s'avouer discrètement leur amour. Leurs âmes voudraient se rejoindre, mais l'écueil est là, qui les sépare, l'écueil tourmenté où se heurterait vainement leur commune espérance.

Le passion de Marguerite se nuance d'admiration pour l'élévation morale de Jules, et pour l'exquise délicatesse de sa sœur, Jeanne Hébert. Elle ne peut croire que des âmes si nobles ne soient pas éclairées de vérités... A Sainte-Anne de Beaupré, le spectacle des foules qui adorent et qui prient remue jusqu'aux entrailles la jeune libre-penseuse. Le doute pénètre en l'esprit de Marguerite. Entraînée par le mouvement des pèlerins qui se prosternent, elle ploie ses genoux, à côté de Jeanne, sur le pavé de la basilique. Quand, tout à l'heure, elle se retrouvera avec son père, admirant avec lui les grandes forces de la nature, l'irrésistible puissance de la chûte Montmorency, elle désavouera bien dans sa conscience son premier geste de piété, elle concevra bien encore toute la certitude des doctrines paternelles : mais la libre penseuse oscillera désormais entre deux influences contraires.

Aussi, Marguerite et Jules, en dépit des obstacles qui s'opposent à leur union, se cherchent toujours. La politique où Jules doit s'absorber, et la campagne électorale où il pose sa candidature ; la colère violente des parents—celle des parents de Jules quand ils apprennent que leur fils aime la Française impie, celle de Gilbert Delorme, quand il apprend que sa fille aime le jeune Canadien catholique—ne peuvent empêcher les deux amoureux de se rapprocher toujours, et douloureusement, de l'écueil. Ils voient arriver avec désespoir l'heure de la séparation. Une excursion au Cap Tourmente, fort joliment racontée, nous fait assister à la scène des adieux : Jules et Marguerite s'aimeront sans espoir de s'unir jamais. Ils seront à jamais séparés par la barrière ; leur amour sera brisé par l'écueil.

Mais n'oublions pas que le roman s'intitule : *Au large de l'Écueil.* Il n'est donc pas fini. La veille du départ des Delorme pour l'Ouest, Marguerite, souffrante de son amour trop brutalement blessé par la colère du père, tombe malade au Château-Frontenac. Une fièvre intense la dévore. Des cicatrices mal fermées, restes d'une méningite qui dans son enfance avait failli la rendre aveugle, se rouvrent sous l'action de la douleur et des larmes. Les yeux de Marguerite s'obscurcissent. Elle souffre, bientôt elle ne verra plus la lumière. Mais la jeune fille veut guérir. Elle appelle au secours : « Sauvez-moi, quelqu'un !... » Et à cette heure, elle éprouve tout le vide de la libre-pensée, et toute l'impuissance du Dieu-Matière. La bonne souffrance amène donc la prière à ses lèvres. Elle crie son espoir vers le Dieu de Jules et de Jeanne. Celle-ci lui propose le pèlerinage à Sainte-Anne. Marguerite accepte, elle ira demander à la grande thaumaturge sa guérison ; Jeanne l'accompagne au sanctuaire de Beaupré. Sainte Anne guérit l'aveugle...

Gilbert Delorme, qui a fait une scène disgracieuse et maladroite à sa fille, au pied même de la statue de sainte Anne, comprend enfin que cette fille, qu'il a si soigneusement endoctrinée, qu'il a modelée sur ses pensées, dont il a fait le produit le plus raffiné de l'athéisme, échappe à l'emprise de son autorité. Leur vie commune est brisée. Sans colère contre une religion qui a maintenant conquis sa fille, il ira par le monde répandre encore sa philosophie antireligieuse, et Marguerite restera à Québec, où la retiendront désormais et sa foi et son amour. Demain, sans doute, elle épousera Jules Hébert.

***

On a reproché à M. Hector Bernier ce dénouement où paraît le merveilleux. D'ordinaire on n'aime pas voir en conclusion de roman le *Deus ex machina* des tragédies d'Euripide. Cependant, il n'y a rien que de vraisemblable dans cette conversion et dans cette guérison miraculeuse qui achève en Marguerite Delorme l'acte de foi. Le chapitre que l'auteur, au début de son livre, a consacré à la visite de Sainte-Anne de Beaupré, prépare le lecteur à ce dénouement. Le pèlerinage de la libre penseuse touriste, et celui de la souffrante désabusée, qui se réfugie en la puissance du surnaturel, sont tous deux des actes de vie humaine et canadienne. Ils sont bien deux incidents, deux épisodes qui achèvent de peindre la vie religieuse à Québec.

J'aime beaucoup moins que tout cela finisse par un mariage. Car tout cela devient bien bourgeois. Ne faut-il pas que le lecteur ne puisse pas douter de la sincérité religieuse de Marguerite Delorme ? Celle-ci même, se sentant devenir aveugle, n'a-t-elle pas exprimé quelque défiance au sujet de ses premières pensées chrétiennes, de ses espoirs dans les joies de l'au-delà. « Ce n'est peut-être que de la poésie, du sentimentalisme, le besoin de remplacer les horizons perdus par des rêves d'infini.» Et si demain la conversion et le miracle doivent aboutir au mariage, ne pourra-t-on pas soupçonner de quelques motifs intéressés ce qui fut l'élan d'une âme vers la lumière et vers la vérité ? Il eût été plus adroit, semble-t-il,—je ne dis pas plus vraisemblable, ni plus humain—de pousser jusqu'à l'héroïsme l'évolution rapide de la conscience de Marguerite Delorme. Pourquoi ne pas suggérer à cette âme d'élite l'immolation totale ? Puisque son père doit souffrir de la voir épouser un croyant qu'il méprise, et puisque sa foi, insupportable au sectaire, l'exclut désormais de son foyer, qu'elle aille donc, héroïque vierge, s'enfermer au cloître où, victime agréable, elle sacrifiera, pour son père et pour sa mère, la grâce souriante de sa jeunesse.

C'est ainsi, du moins, que j'aurais voulu voir finir le roman de M. Bernier, et l'histoire de ses héros. C'est beau de contourner les écueils, et de se rejoindre à la faveur des flots propices ; mais il est des cœurs qu'il faut aussi savoir briser, même contre l'écueil. C'est par de tels héroïsmes que la foi appelle en haut l'humanité, et qu'elle fait si prestigieuse la royale beauté du christianisme.

***

M. Bernier a greffé sur le sujet principal de son roman, que nous venons d'analyser, un sujet secondaire ; ou plutôt, il a subordonné toute cette fable amoureuse à une thèse plus générale, qui tient peu de place, et en réalité, trop peu de place, dans le plan du livre. Si Jules Hébert renonce d'abord à épouser Marguerite Delorme ; si Madame Hébert, avec onction, persuade Jules de ne pas épouser la libre penseuse, si Augustin Hébert s'emporte en une sauvage et trop brutale colère contre son fils amoureux de la fille d'un sectaire, c'est que Jules Hébert, madame Hébert et Augustin Hébert, sont des Canadiens de vieille souche, descendant du premier colon de la Nouvelle-France, gardiens jaloux des traditions, fidèles à la race. Et parce que la foi catholique est partie intégrante de l'âme canadienne-française, Jules ne pourrait sans forfaire mêler son âme et sa vie à la vie, à l'âme d'une femme athée, irréligieuse. Une telle conception du devoir s'identifie avec la piété des Hébert ; on ne la discute pas ; on ne suppose même pas qu'elle puisse être discutée ; et on l'affirme parfois avec une violence qui nous décourage tout de suite de penser autrement.

La maison des Remparts, où logent les Hébert, est donc un nid de patriotes chrétiens. Le patriotisme y est vigilant ; il s'y tient à l'affut ; sans cesse il regarde à travers les meurtrières, tout comme les vieux canons de la grande batterie. Gare à qui veut entamer l'âme de Québec !

Voilà, en son dessin essentiel, l'un des aspects de cette thèse générale que développe M. Bernier.

Mais cette thèse ne peut s'enfermer en une formule aussi courte. L'âme de Québec, qu'il importe de défendre et de garder, est-ce bien l'âme tout entière de la patrie ? L'âme de Québec est-elle toute l'âme canadienne ? Une « âme canadienne » peut-elle seulement exister chez un peuple où se rencontrent et se froissent quelquefois, où s'opposent souvent, tant d'éléments divers et disparates que nous fournit l'immigration ? L'âme canadienne, ainsi formée de tant d'esprits qui s'y ressemblent, est singulièrement composite. Sa complexité même

n'en compromet-elle pas l'unité ? Voilà tout le problème posé par M. Bernier, et auquel deux de ses personnages apportent leurs solutions contraires.

Augustin Hébert désespère, lui, de voir se former ici « une » âme nationale, Cette âme ne serait possible que dans la fusion des races diverses qui se partagent notre sol : et nous, Canadiens-Français, nous ne voulons pas nous laisser absorber. Par contre les Anglais n'entendent pas que survive ici l'âme française. D'où résultera un perpétuel conflit. Aussi longtemps que nous resterons nous-mêmes, il sera impossible de façonner l'âme canadienne : celle-ci n'est qu'une chimère politique, un rêve d'utopiste.

Jules pense autrement que son père. Son patriotisme est plus large. Il ne croit pas à l'éternelle antipathie des races anglaise et française au Canada. Il veut s'employer à faire comprendre aux Anglais la légitimité de nos traditions, de nos usages, de nos revendications ; il espère en l'entente cordiale, et il estime donc qu'« une âme canadienne » est ici possible, puisque l'âme canadienne, telle qu'il la conçoit, c'est « l'amour du pays dans l'autonomie des races. »

Il va bientôt, d'ailleurs, s'employer à détruire les vieux préjugés de races. Voici les élections de septembre qui se préparent. Et Jules pose sa candidature dans une circonscription électorale : il est le « candidat de l'âme canadienne. » Demain, il sera l'élu de « l'âme canadienne », et il fera à Ottawa, de son siège de député, un grand discours sur l'« âme canadienne. »

Et l'on est ainsi emporté par la vie personnelle de Jules vers des aspects nouveaux, plus larges, de la thèse que l'auteur a voulu exposer. Et l'on est ainsi, pour quelques heures, arraché aux inquiétudes de la passion.

C'est donc, dans le roman que nous analysons, le patriotisme et la haute politique qui se mêlent à l'amour. L'amour d'une femme se complique de l'amour de la patrie. Et l'amour de la patrie traverse et contrarie l'amour de la femme. Cette rencontre d'affections qui se heurtent et se meurtrissent fait l'histoire des âmes plus poignante, plus pathétique, plus grande. Et nul doute que, bien soudés l'un à l'autre, ces deux sujets de roman—car il y en a deux,—dont le premier est les amours de Jules et de Marguerite brisées par la question religieuse, et le second, le dévouement de Jules à la création d'une âme canadienne—ne soient propres à se fortifier l'un par l'autre. Mais peut-être eût-il fallu les faire se pénétrer davantage, les fondre ensemble de façon plus heureuse, afin d'empêcher la fable de se bifurquer, et de nous donner l'impression de deux actions, non

pas convergentes, mais parallèles. La politique qui est introduite à grand fracas, dans le roman, au deuxième chapitre, n'y occupe pas ensuite une place assez large. Jules Hébert, tout le premier, se désintéresse trop de son élection. On sort aussi vite que lui de la salle de son comité, où rien ne nous retient, et l'on court à l'intrigue amoureuse, curieux d'en voir se compliquer le fragile écheveau.

***

En vérité, c'est un beau et grand sujet—trop grand peut-être, et qui se morcelle sous sa plume—qu'a choisi M. Hector Bernier pour son premier essai dans le roman. Nous aurions préféré le voir éprouver ses forces sur un thème plus facile, plus approprié aux ressources de son jeune talent. C'est merveille, tout de même, que s'appliquant à une tâche si haute, il ait réussi à intéresser et à retenir le lecteur.

Nous ne sommes pas surpris, cependant, que de telles situations d'âmes, très possibles, très vraisemblables chez nous, aient tout d'abord frappé l'esprit de M. Bernier.

Rien n'est plus persistant et vivant, et rien donc n'est toujours plus actuel que la question religieuse. La religion, qui est faite pour rapprocher les âmes et les unir en Dieu, divise les consciences que se disputent l'erreur et la vérité. « Il y a entre vous et nous toute la question religieuse,» disait, il y a quelques semaines, M. Poincaré, président du conseil des ministres, aux républicains catholiques de France. Il y aura toujours aussi entre les Delorme et les Hébert, entre le sectarisme et le catholicisme—les âmes eussent-elles par ailleurs mille raisons de s'entendre ou de se rapprocher—toute la question religieuse.

La question religieuse exaspère la libre-pensée. Personne n'est plus intolérant que le sectaire, et nul n'est plus capable de mépris pour son semblable. Il voit un crétin en tout fidèle. Gilbert Delorme est un type de cette mentalité outrecuidante. Et on ne fera jamais trop bien connaître aux lecteurs canadiens-français ces âmes mesquines et dédaigneuses qui tentent de s'introduire en notre société.

D'ailleurs, la libre pensée à beau s'étourdir elle-même ; et elle a beau façonner à son image et à sa ressemblance des consciences filiales ; Gilbert Delorme a beau prévenir de toutes tendresses et de toutes doctrines sa fille docile ; il a beau faire de cette enfant le produit le plus exquis de l'anticléricalisme : il reste dans cette conscience d'enfant, dans cette âme fine, et nuancée, et délicate, une place

pour Dieu, que rien n'a pu remplir. Et quand un jour, Marguerite, victime d'un mal incurable, ayant épuisé toutes les ressources de l'art, et éprouvé l'impuissance de l'homme et de l'éternelle matière, entendra au fond de sa conscience les voix mystérieuses qui appellent Dieu, elle ne fera que démontrer une fois encore que l'athéisme insuffisant n'a rien qui console aux heures les plus critiques de l'existence, qu'il est impuissant à fortifier les âmes, qu'il ne se peut guère concilier qu'avec l'égoïste jouissance d'une bonne santé et d'une facile digestion.

C'est à démontrer de si grosses et de si utiles vérités qu'a voulu d'abord s'employer le talent de M. Bernier. Nous ne dirons pas que l'auteur de *Au large de l'Ecueil* a construit avec puissance son œuvre. On eût aimé dans son roman des discussions d'idées plus pénétrantes, des états d'âme moins superficiels, et des pages d'analyse psychologique plus chargées, plus fortement originales. Peut-être M. Bernier s'est-il trop abstenu de ces analyses où il aurait pu largement déployer sa pensée ; il ne s'est pas assez appliqué à peindre de ces tableaux de vie humaine où se ramassent, se concentrent, se dessinent en relief les forces inavouables ou généreuses de la conscience. M. Bernier a voulu plutôt que ses personnages s'expliquassent eux-mêmes ; et au lieu de disserter pour son propre compte et celui des lecteurs, il a fait parler ses héros, il nous a donné des dialogues.

***

Et il y a de beaux dialogues dans ce roman. Ecoutez ce que disent Jules et Marguerite dans la calèche verte qui les emporte sur nos grandes rues, et les impressions qu'ils échangent sur la colline du Parlement et sur la falaise de Sainte-Foy. C'est très beau, naturel, et fort délicat. Suivez aussi, pour assister à la grande scène pathétique du roman, suivez sur la cîme du Cap Tourmente les trois jeunes gens qui doivent se quitter demain, et pendant que Jeanne, discrète, s'en va vers les hauts plateaux, entendez Jules et Marguerite échanger leurs âmes, et recueillez de leurs lèvres les paroles ardentes et pures qu'ils se disent l'un à l'autre sous les bras de la grande croix. Il y a là quelques-unes des meilleures pages qu'ait écrites M. Bernier.

Nous voudrions que tous les dialogues du roman soient aussi agréables à écouter que ceux-là. Mais ils ne le sont pas tous. Il y en a d'autres qui ne sont pas toujours bien conduits, il y en a de trop violents, ou dont la violence est mal venue ; il y en a surtout de trop oratoires. Que de discours dans ces conversations ! Et comme il y a de l'éloquence dans tous ces personnages ! Qui donc a dit que

nous étions un peuple d'orateurs ? Le roman de M. Bernier va le faire croire à beaucoup de gens ; et il n'est pas bon que trop de gens s'imaginent que nous érigeons des tribunes partout où la vie sociale nous rassemble.

***

C'est sans doute parce que les dialogues sont un peu trop uniformes que les caractères mêmes des personnages ne s'y accusent pas toujours suffisamment. On aimerait y voir des âmes plus différentes, plus riches de détails, et s'exprimant en des formules plus personnelles. C'est surtout par leurs pensées essentielles, par leurs convictions doctrinales et en quelque sorte par leurs sommets, que ces âmes se montrent, se révèlent les unes aux autres : et cela fait qu'elles ne découvrent pas toujours assez les multiples, intimes, secrètes impressions, les variables et obscurs sentiments, tout ce qui constitue le fonds intéressant, et, si j'ose le dire, le sous-sol de la conscience.

De tous les portraits qu'a esquissés l'auteur, ceux de Jules, de Marguerite et de Jeanne sont les mieux réussis. Les pères de famille ont été un peu sacrifiés. Tous les personnages du roman eussent été, d'ailleurs, plus consistants, plus ressemblants à eux-mêmes, plus attachants, s'ils avaient été plus complètement jetés en pleine vie canadienne, je ne dis pas mieux encadrés de paysages canadiens, car, d'ordinaire, ils sont situés dans des décors bien précis, mais plus enveloppés de l'atmosphère de chez nous, et pour dire mieux encore, plus pétris de mœurs et d'habitudes canadiennes. Ils eussent été alors moins livresques et plus réels.

M. Bernier a mieux vu les spectacles de la nature que ceux de la vie intérieure. Que de belles pages il a écrites sur Québec, Sainte-Anne de Beaupré et le Cap Tourmente ! Il y a là des descriptions originales, exactes, riches de détails bien observés, éclairées de lumières vives ou discrètes, où l'œil éprouve la joie de revoir dans une œuvre d'art ce qu'il a si souvent admiré dans la nature.

Evidemment, M. Bernier est fier de son Québec, où il est né, où nous l'avons vu vivre sa laborieuse et féconde jeunesse : et il y a quelque chose de l'âme de M. Bernier dans ces pages où il décrit, dans ces poèmes où il chante la petite patrie.

Et c'est parce qu'il y met de son âme, que M. Bernier interprète parfois si finement les paysages. Lisez donc ses impressions, j'allais dire ses strophes, sur les clochers. Ce que signifient les clochers que l'on aperçoit de la colline du Parlement, Jules et Marguerite le traduisent à merveille. Considérez aussi ce paysage psychologique qui

enveloppe l'âme de Jules, lorsque, après son arrivée d'un long voyage, il retrouve dans sa chambre, en plus du portrait de la jeune fille de Greuze, tant de choses aimées. Autre paysage psychologique, et bien fait, que cette description de la bibliothèque et du bureau de travail du curé Lavoie. Paysage de nature et d'âme que la vision troublante et si poétique d'une barque qui file sur le fleuve, pendant que Jules et Marguerite, accoudés au bord de la Terrasse, échangent des propos discrets et tendres !

Qu'importe, maintenant, qu'il y ait dans ce roman des défauts, si les qualités qu'il révèle nous les font oublier, et nous promettent pour demain un livre meilleur ! Qu'importe qu'il y ait des erreurs de construction, qu'il y ait des actions trop brusques, et des paroles trop éloquentes, dans un roman où l'ensemble est harmonieux, et produit sur le lecteur une saine et très agréable impression ! Qu'importe qu'il y ait des négligences de style,—oh ! cette fois, trop nombreuses, assurément—des impropriétés de termes, des images risquées, des emplois obscurs du pronom *il*, commençant une phrase, et se rapportant à un complément, et parfois au complément d'un complément de la phrase précédente : qu'importent ces fautes de détail, si ce style offre le plus souvent de remarquables qualités d'ampleur, d'élégance et d'harmonie !

Et alors, qu'est-ce qu'il faut conclure ? Que M. Bernier n'a pas assez poli son œuvre, sans doute ; mais aussi qu'il a cédé à une heureuse inspiration quand il a entrepris d'écrire son premier roman, et qu'il a été bien servi par les ressources d'un fertile talent quand il l'a si remarquablement exécuté. Et il faut conclure encore que M. Bernier, qui a tout ce qu'il faut pour exceller dans un genre où il réussit déjà, doit se livrer avec allégresse à sa tâche littéraire, exploiter largement la veine féconde qu'il vient de frapper, et nous faire d'autres romans canadiens. Et il faut conclure enfin que le public qui achète et lit des livres doit encourager et applaudir les jeunes qui ont l'ambition haute, très louable, très féconde, et si nécessaire, de mettre au service des meilleures idées leur talent d'écrire.

CAMILLE ROY, p^tre^.

POUR LA LANGUE FRANÇAISE

Le récent congrès de la Langue française a été, suivant le mot de Mgr l'archevêque de Montréal, « une grande œuvre et un grand bienfait » ; une œuvre dont la préparation et l'accomplissement ont demandé autant de patient labeur et de dévouement qu'elle a obtenu de succès, un bienfait pour la génération présente, et pour les générations futures de toute la race française en Amérique.

Bien que salué avec enthousiasme, dès que l'idée en fut émise, le congrès à organiser n'était pas une œuvre facile à entreprendre. Délimiter judicieusement le terrain qu'il devait couvrir, sans trop le restreindre ni trop l'étendre, sans oublier quelque région importante à étudier, sans risquer d'agiter sans fruit quelque question trop brûlante ; composer un programme sérieux et agréable, embrassant toute la question aussi compliquée que délicate de la conservation, de la culture et même de la défense de notre langue, dans l'Amérique du nord; assurer l'exécution de ce programme par l'inspiration et le groupement de travaux bien faits et bien choisis ; ne froisser, dans un choix difficile à faire, aucun intéret, aucunes aspirations, aucunes susceptibilités ; ne rien omettre et surtout n'oublier personne, ne constituaient que les premières difficultés d'une telle œuvre, celles que l'on pourrait appeler les difficultés préliminaires.

Le champ des travaux du Congrès ne pouvait être restreint ni à la philologie, ni à la grammaire, ni à la pédagogie, ni même à la littérature française ; il ne pouvait non plus s'occuper seulement du maintien ou de la défense du français, mais il devait embrasser tous ces points, qui tienneut tous à la vie de notre langue.

« Que notre langue, disait Mgr Roy dans l'appel adressé au public pour lui annoncer le Congrès, s'épure, se corrige, et soit toujours saine et de bon aloi ; que notre parler national se développe suivant les exigences des conditions nouvelles et les besoins particuliers du pays où nous vivons ; qu'il évolue naturellement, suivant les lois qui lui sont propres, sans jamais rien admettre qui soit étranger à son génie premier, sans jamais cesser d'être français dans les mots, dans les formes et dans les tours, mais aussi sans laisser, par quelque côté, de sentir bon le terroir canadien ; qu'il s'étende et qu'il revendique ce qui lui appartient, mais sans heurter les ambitions légitimes, et dans le libre exercice de ses droits ; et que notre littérature se développe et se *nationalise*, mais dans le respect des traditions françaises—tels sont les vœux légitimes de tous les nôtres, tel

est aussi l'idéal très élevé pour lequel l'on travaille et l'on peine. Et c'est pour réaliser dans une mesure plus grande ces souhaits patriotiques, c'est pour déterminer un nouvel effort, plus vigoureux, vers cet idéal que se tiendra le Premier Congrès de la Langue française au Canada...

« Le Congrès est convoqué pour l'étude, la défense et l'illustration de la langue et des lettres françaises au Canada. »

***

Ainsi délimité, sans rien perdre de son ampleur, le Congrès, auquel étaient convoqués tous les groupes de langue française de l'Amérique du Nord, exigeait une somme énorme de travail, pour sa préparation, et une quantité considérable de travaux, pour son exécution. Il s'est trouvé heureusement que ceux qui en avaient conçu l'idée si grande, eurent le courage, le dévouement et la force de la réaliser. Il s'est trouvé aussi que tous les représentants de la race française, depuis les pouvoirs publics et les dignitaires ecclésiastiques jusqu'aux petits enfants des écoles primaires, se sont levés dans un mouvement unanime pour répondre à l'appel du comité chargé de mener à bonne fin une si belle entreprise. Il y eut partout tant de spontanéité et d'enthousiasme, surtout dans le peuple, pour répondre à cet appel, qu'on eût dit que celui-ci était attendu partout où il s'est fait entendre.

Ce mouvement général ne laissa pas le temps de se faire jour aux objections, que quelques-uns auraient peut-être pu ou voulu faire entendre ; l'idée était accueillie avec enthousiasme, elle répondait évidemment à un besoin, elle venait à son heure.

En effet, les fêtes patriotiques du troisième centenaire de Québec, les attaques malheureusement redoublées en certaines régions contre l'usage et l'enseignement de notre langue, l'incertitude de quelques-uns des nôtres, sinon sur l'existence de nos droits, du moins sur l'opportunité de les défendre, le besoin de perfectionner toujours la culture de notre langue et la nécessité de ne pas laisser s'accréditer contre elle d'injustes critiques, suggéraient de ne pas tarder d'avantage la tenue de ce Congrès, malgré les susceptibilités inévitables qu'il allait sans doute soulever chez quelques adversaires de langue anglaise et peut-être même de langue française.

Le succès aujourd'hui constaté a prouvé, et glorieusement, que les objections et les oppositions possibles, même si elles se fussent manifestées autrement que par une certaine froideur, ne pouvaient rien contre l'enthousiasme de toute la population, qui faisait sienne l'idée

de ce congrès, et qui en prenait pour ainsi dire à sa charge la réussite glorieuse.

Quand on a vu et contemplé avec autant de fierté que d'attendrissement les milliers d'auditeurs qui se pressaient dans l'enceinte et aux abords de l'immense salle des exercices militaires, quand on a vu le vif intérêt avec lequel les travaux techniques des nombreuses sections et sous-sections ont été suivis par des auditoires emplissant les salles, quand on a observé l'enthousiasme soulevé non-seulement par les orateurs plus aimés des grandes foules, mais aussi par ceux dont la pensée est plus solide et plus élevée encore que leur parole n'est brillante et entraînante, quand on a noté que l'affluence aux assemblées et aux réunions n'a fait que croître jusqu'à la fin, on a une idée claire, encore que seulement approximative, du succès admirable du dernier congrès.

Pour en avoir une idée plus complète et plus juste à la fois, il faudrait avoir observé partout de ses yeux et éprouvé dans son cœur l'unanimité cordiale des âmes, l'unité de vues et de pensées qui n'ont cessé de régner dans les réunions et les assemblées, et que n'ont pu ébranler certaines tentatives qui n'ont réussi qu'à en faire mieux constater la solidité.

Pour avoir une idée plus complète et plus vraie de l'âme collective de ces Etats Généraux de la langue française au Canada, il faudrait avoir entendu non pas seulement tous les discours publics où cette âme résonnait, haute et profonde, où la pensée qui l'avait inspirée retentissait avec éclat aux applaudissements de la foule enthousiasmée, mais il faudrait aussi avoir entendu tous les rapports et lu tous les nombreux travaux qui forment comme les pierres du Congrès, pierres amoureusement travaillées, mises en ordre d'utilité, de solidité et de beauté, par les infatigables architectes qui présidaient à l'œuvre.

Dans tous ces travaux, dans tous ces discours, dans toutes ces réunions et toutes ces assemblées, passe un même souffle, vibre une même âme, sous l'inspiration d'une même pensée, dans l'élan d'une même volonté : travailler sans cesse et lutter toujours, s'il le faut, pour maintenir et défendre la langue qui garde nos traditions et notre caractère, notre âme nationale et notre foi elle-même.

***

Il a paru à quelques-uns, qui l'ont jugé surtout, il est vrai, du dehors, que le Congrès avait laissé trop dominer la note enthousiaste et patriotique ; d'autres, qui ont suivi ses travaux, ont estimé que le sérieux et le didactique y tenaient une bien large place ; il en est

même qui lui ont reproché de ne pas avoir nettement séparé de la question de langue tout ce qui se rattache pourtant intimement à elle, du côté religieux et catholique.

Toutes ces observations ou ces critiques eussent été jugées non fondées par leurs auteurs eux-mêmes, si ceux-ci eussent voulu considérer plus attentivement et le but et les travaux du congrès.

Si les séances solennelles eurent un côté brillant, oratoire, vibrant de patriotisme, ainsi que le demandait le caractère populaire et national du Congrès, tous les discours prononcés dans ces séances non seulement glorifiaient la langue et la faisaient aimer, poussaient à sa culture, à son embellissement autant qu'à sa conservation, mais ils renfermaient aussi de précieux renseignements et d'utiles conseils. Ils démontraient par l'exemple, le plus frappant des arguments, que notre langue a conservé chez nous ses qualités de vigueur, de clarté, de beauté, que l'on admira dans la parole des orateurs canadiens, comme dans le verbe des orateurs français.

Que l'on parcoure seulement la liste des travaux présentés au Congrès; des trente-cinq travaux présentés à la sous-section historique, où l'on voit clairement et complètement indiquées quelles positions occupe de fait notre langue sur le continent nord américain, des dix de la sous-section juridique, indiquant les titres légaux des possessions occupées par nous, comme des dix-neuf travaux de la sous-section philologique, qui font connaître la qualité, le titre, du français parlé et écrit parmi nous.

On trouvera là des travaux remarquables, pouvant répondre aux questions les plus exigeantes, concernant les sujets indiqués.

La section pédagogique a reçu quarante-deux travaux, très pratiqnes, traitant de tout ce qui regarde l'enseignement du français à ses divers degrés, traitant aussi des écoles bilingues dans tout le Canada et même dans une partie des Etats-Unis.

La section littéraire a reçu vint-cinq travaux traitant du caractère et du développement de notre littérature canadienne-française.

Enfin, la section de propagande divisée en trois sous-sections, celles-ci s'occupant respectivement du français dans les associations, dans la famille, dans les relations sociales, dans la presse, dans les services publics, dans le commerce et l'éducation, dans les arts et dans les sciences, reçut soixante travaux, fruits précieux de grands et très profitables labeurs.

Vraiment, ceux qui ont voulu affirmer que ce congrès ne fut qu'une démonstration de patriotisme et d'éloquence se sont bien mal renseignés.

***

Ceux-là n'ont pas moins mal jugé qui ont reproché au Congrès d'être trop catholique, pas assez neutre, ne voulant pas comprendre le lien étroit qui unit ici indissolublement, jusqu'à les identifier presque, le patriotisme et la langue, le patriotisme et la religion nationale des canadiens français.

Ni la formation de notre langue, ni son caractère ne sont étrangers à la religion catholique, qui éleva la France au plus haut degré de gloire et de civilisation. Ni notre histoire, ni notre présente condition ne permettent de briser les liens qui unissent inséparablement les uns aux autres notre foi, notre patriotisme et notre langue.

L'harmonie de cette alliance indissoluble entre notre patriotisme canadien et notre foi catholique est si essentielle à notre race, elle fait si bien partie de l'âme nationale, qu'elle a retenti d'elle-même, comme nécessairement, dans tous les discours les plus autorisés et les mieux inspirés, que l'on ait entendus dans les réunions solennelles du Congrès.

Ainsi le distingué président général, Mgr Roy, qui fut l'apôtre du Congrès, et qui en présida les principales séances, avec tant de dignité et de ferme amabilité, ouvrit-il les travaux du Congrès en les mettant sous la protection de la Vierge, patronne des Acadiens, de et Saint-Jean-Baptiste, patron des Canadiens. Ainsi, dès la première séance, Mgr l'archevêque de Québec déclara qu'un Congrès de la langue française au Canada ne peut pas ne pas être un congrès catholique. Ainsi Mgr le Délégué Apostolique célèbre comme la plus belle gloire de la langue française celle d'être la langue du plus grand nombre de missionnaires ; ainsi M. le Premier Ministre de la province de Québec et M. le Consul de France célèbrent, l'un et l'autre, la part du clergé dans la propagation et la conservation de notre langue. Ainsi Mgr l'archevêque de Saint-Boniface, encore dans cette première séance, affirme, de toute sa vibrante éloquence, l'union du patriotisme et de la religion, l'union de la langue et de la foi.

Faut-il rappeler en quels termes éloquents nos hôtes français les plus distingués, M. Etienne Lamy, M. le comte Thellier de Poncheville, et son fils, M. l'abbé Thellier de Poncheville, rappelèrent, à plusieurs reprises, l'union vitale, organique qui fusionne les destinées de la langue française avec la pensée et le sentiment religieux ? Mieux instruits que nous de cette vérité historique, par une expérience chez eux plus probante, parce que plus douloureusement évidente, ils ont proclamé, avec plus de courage et de conviction, l'union

indissoluble de toutes les gloires françaises, celles de la langue comme les autres, au catholicisme, qui fit et conserve la France comme aussi le Canada français.

Si ces affirmations retentirent plus émues sur les lèvres des orateurs français, elles ne furent pas moins convaincues et fières dans les discours de Mgr Guertin, de Mgr Paquet et de l'hon. M. Thomas Chapais, tous les trois si élevés, si vigoureux de pensées, si beaux.

Ni la religion ni le clergé n'ont réclamé ni ne réclament aucun monopole, aucun privilège, dans l'œuvre de notre conservation nationale. C'est Dieu qui a voulu que la religion y garde le premier rang, et le clergé n'y ambitionne d'autre primauté que celle du dévouement, sans nier à personne le droit de faire mieux que lui. Ceux-là auraient dû y réfléchir, qui ont pensé et dit que le clergé occupait une trop large place dans les travaux et les séances du Congrès. On pourrait bien aussi lui reprocher d'avoir trop travaillé à sa préparation, comme il travaille trop généreusement dans toutes nos œuvres d'enseignement et d'éducation.

***

Nous voudrions maintenant signaler par le détail tant de travaux remarquables, tant de discours, de poésies, de rapports, de vœux, qui resteront comme l'armature vigoureuse de l'œuvre si forte et si durable du Congrès ; mais comment le faire dans ces quelques pages qui n'y pourraient suffire ? Nous voudrions aussi rappeler les hauts enseignements et la grande leçon que renferme pour tous le chef-d'œuvre du Congrès, le grand discours prononcé par M. Lamy, au nom de l'Académie française, " véritable fresque de l'histoire de notre langue " comme dit le " Correspondant ", mais ces grandes paroles sont encore dans toutes les mémoires et sont déjà sous tous les yeux.

Il nous faut aussi nous résigner à taire bien des faits éloquents, bien des manifestations touchantes, bien des enseignements précieux dont le Congrès a été l'inspirateur ou l'occasion. Tous en ont éprouvé comme un regain de vie nationale dans la joie fraternelle qui fut le charme de toutes ces réunions, tous ont dû en emporter une nouvelle énergie, pour continuer la mission de notre race française et catholique, sur toutes les plages où l'a répandue la Providence.

Il est encore trop tôt pour mesurer avec précision l'étendue et la portée des résultats du Congrès. Mais un résultat déjà acquis est celui que nous venons d'indiquer. Ses travaux et ses manifestations ont rendu courage et fierté, ont donné confiance à ceux des nôtres

qui oubliaient, et même à ceux dont l'espérance allait faiblir. Ce premier résultat est déjà grand.

Les discours, les rapports, les vœux, les échanges de vues, dans les réunions, publiques ou privées, ont semé des idées, ont donné des renseignements, ont indiqué des moyens, ont dissipé des ténèbres, ont éclairé la voie. C'est encore un résultat précieux obtenu, qui sera continué.

Ces lumières n'ont pas porté seulement sur les choses, ou sur les faits, mais aussi sur les personnes. En observant l'accueil fait à ce congrès, œuvre de paix et de progrès, on a vu sous un jour plus lumineux, des pensées et des sentiments qu'il est très utile de bien connaître. Il est toujours bon de savoir ce que pensent et veulent ceux qui ne sont pas avec nous, comme aussi ceux qui marchent dans nos rangs.

Un résultat plus tangible encore, et qui sera comme le germe fécond et perpétuel de plusieurs autres, est la création d'un comité permanent chargé de continuer en l'achevant, l'œuvre du Congrès. Voir à la réalisation et à l'exécution des vœux émis, recueillir et aussi fournir les renseignements, qui doivent éclairer toute action générale ou particulière, inspirée par les résolutions adoptées, avoir un centre de travail permanent, qui pourra classer et mettre à la disposition de qui de droit des informations sûres, sur tout fait nouveau pouvant survenir, sur toute question de droit ou de pratique se rapportant aux sujets abordés dans les réunions, est un des résultats les plus importants qui pouvaient et devaient couronner les grands travaux du premier Congrès de la Langue française au Canada.

Il restera à soutenir et à seconder les œuvres de ce comité permanent, pour mener à bonne fin des travaux si bien commencés et pour une si belle cause.

Le patriotisme clairvoyant de nos compatriotes, la sagesse et le dévouement de ceux qui ont fait le Congrès, ne sauraient manquer à ce noble devoir.—Noblesse oblige.

Fidèle à son programme et à la tradition, dont elle s'honore, d'avoir toujours pris sa bonne part des luttes en faveur de notre langue et de ses droits, nous croyons que la *Nouvelle-France* est heureuse de faire écho, comme elle le doit, aux beaux travaux du Congrès de la Langue française au Canada, comme elle sera heureuse de seconder, dans la mesure de ses forces, tout ce que le Comité permanent pourra entreprendre dans l'intérêt de la même cause, pour la défense de nos meilleures traditions canadiennes et catholiques.

J. A. D'AMOURS, ptre.

DE LA TERRE À LA LUNE...

ET AU DELÀ

(Atmosphères comparées)

I

C'est seulement depuis Lavoisier, le grand chimiste du XVIIIe siècle, que la composition de l'air est globalement connue : mélange d'azote et d'oxygène dans le rapport de 79 parties du premier de ces gaz à 21 parties du second, plus une faible proportion de gaz acide carbonique, et de la vapeur d'eau.

J'ai dit « globalement » parce que l'air, surtout si nous comprenons dans ce terme l'atmosphère terrestre tout entière, est d'une composition bien autrement complexe et variée. Et c'est seulement depuis un petit nombre d'années que cette complexité est soupçonnée et étudiée. Il n'y a même pas très longtemps qu'on a constaté quelques traces, dans l'air ambiant, de gaz nouveaux jusqu'alors inconnus et qui ont été dénommés *néon, argon, xénon et krypton*, et que, vu leur proportion infinitésimale, on peut appeler d'un terme commun : gaz rares.

Mais gaz rares,, acide carbonique, oxygène, azote, ne nous représentent qu'une couche relativement très mince de l'enveloppe gazeuse qui, de toutes parts, entoure notre globe. Encore, faudrait-il y ajouter « les émanations ammoniacales, les gaz sulphydriques, azotés, chlorures, etc., etc., etc., que la vapeur dissout en quantités variables. » [1]

Cette première couche atmosphérique, dans laquelle sont plongées toutes les montagnes, les plus hautes cîmes de Himalaya comprises, ne dépasse pas—les ballons-sondes ont permis de la mesurer—une épaisseur de douze kilomètres. C'est en son sein que s'élaborent et éclatent les ouragans et les tempêtes, que se forment les grands courants, que s'accumulent, se résolvent ou se dissipent les nuages, et que règne dans les hautes altitudes un froid intense de 55° sous zéro.

On appelle cette couche inférieure, la *troposphère*, tourmentée qu'elle est par les vents et courants ascendants. [2]

---

1 Abbé Moreux. *L'Océan aérien*, chap. XI, Paris, Anthème Fayard.
2 *Ibid.*

A partir d'une douzaine de kilomètres, commence une seconde enveloppe où les courants et les troubles atmosphériques sont inconnus, où la proportion d'oxygène va toujours en diminuant à mesure que s'accroît l'altitude. C'est la région du calme. la *stratosphère.* [1] Elle s'élève jusqu'à une hauteur de 75 kilomètres, comprenant ainsi une profondeur ou épaisseur de 63 kilomètres environ.

Ici mon lecteur va sans doute m'arrêter et me demander : Comment savez-vous cela ? comment avez-vous pu mesurer de telles hauteurs ? Vos ballons-sondes sont-ils montés jusque là et leurs baromètres enrégistreurs ont-ils fonctionné dans des parages aussi élevés et partant aussi raréfiés ?

Ces questions sont légitimes ; il y sera répondu un peu plus loin, et l'on verra qu'il y a d'autres moyens encore de constater, ou tout au moins de pressentir la composition de notre atmosphère à ses divers étages.

Poursuivons.

Au-dessus de la stratosphère, dans les parties les plus élevées de laquelle l'azote finit par régner à peu près exclusivement, soit à partir de l'altitude de 75 kilomètres, commence une nouvelle couche composée presqu'uniquement de gaz hydrogène et s'étendant jusqu'à 120 kilomètres. On sait que l'hydrogène est le plus léger des gaz connus ; en sorte qu'il semble que cette enveloppe hydrogénée, d'une épaisseur de 45 kilomètres, doit être la dernière. Il paraît cependant que, au-dessus d'elle, il en existe une quatrième, plus étendue que toutes les autres réunies, puisque son extrême limite atteindrait cinq ou six cents kilomètres au-dessus du niveau des mers. Le gaz dont elle se compose, plus léger encore que l'hydrogène, est un gaz nouveau que l'on croit pouvoir rapprocher du *coronium,* cette autre substance inconnue, « substance mystérieuse, dit M. l'abbé Moreux, qui entoure le soleil comme d'une auréole de rève et que les astronomes étudient pendant les éclipses totales. » [2]

II

Voyons maintenant par quels procédés ingénieux, quelles habiles théories, on a pu arriver à établir ainsi la composition si complexe et la hauteur jusqu'alors insoupçonnée de notre atmosphère.

Les observations en ballons montés n'ont pu donner beaucoup de

1 *Ibid.* Voir aussi le *Cosmos,* revue hebdomadaire, no 1376, du 10 juin 1911.
2 *Loc. cit., in fine.*

résultats, vu les souffrances extrêmes, entraînant quelquefois la mort, qu'ont endurées les aéronautes par suite du froid (on a noté jusqu'à-68° C.) et surtout par la raréfaction de l'air. D'ailleurs la plus haute ascension qui ait été réalisée n'a pas dépassé 10,800 mètres. Mais il y a été avantageusement suppléé par les ballons-sondes et les cerfs-volants, munis les uns et les autres d'appareils enrégistreurs marquant automatiquement la température, la pression atmosphérique, l'état hygrométrique, photographiant même les nuages, et rapportant des échantillons d'air prélevés à différentes altitudes.

Les ballons-sondes sont arrivés à atteindre une hauteur de près de 30 kilomètres (exactement 29040^{m}), en 1908, à Uccle près Bruxelles.

Ce sont là de fort beaux résultats : il ne suffisent pas cependant à justifier les 75 kilomètres de la stratosphère, moins encore la sphère hydrogénée et la quatrième sphère enveloppante.

***

Quand on assiste au grandiose spectacle d'un volcan en pleine activité, il arrive souvent que l'on voit la colonne de fumée vomie par le cratère s'élever verticalement à une prodigieuse hauteur, et là s'étaler horizontalement, simulant l'apparence d'un immense parasol ou dais à support central, ou mieux d'un gigantesque champignon, tandis que les masses d'hydrogène, sorties du volcan avec les fumées, continuent, vu leur légèreté, à s'élever et vont former beaucoup plus haut des nages colorés ou lumineux.

Quelle est l'explication de ces phénomènes ?

La voici.

Au sortir du cratére l'énorme quantité de fumée lancée par lui s'élève verticalement, aidée par le courant d'air chaud qui monte avec elle. Elle traverse ainsi toute l'épaisseur de la troposphère. Arrivée à la sphère du calme et de l'absence de tous courants ascendants, la force initiale étant déjà bien affaiblie par un parcours vertical de 12 kilomètres, la masse de fumée s'étale horizontalement ne pouvant monter plus haut, tandis que les quantités de gaz hydrogène qu'elle a entraînées continuent, vu leur extrême légèreté, à s'élever à travers la stratosphère pour y former des nuages lumineux. Un exemple caractéristique de cet ordre de phénomènes a été donné lors de la fameuse éruption du Krakatoa, en 1885. Pendant plus de deux années on put voir les nuées roses de l'hydrogène graviter jusqu'à 83 kilomètres d'altitude.

Et voilà comment l'on a pu déjà se rendre compte de la distinc-

tion à établir entre la couche atmosphérique, siège de l'activité vitale, des courants de toute direction, des orages et des tempètes, et la région de calme et d'immobilité relative qui lui est superposée.

Il n'est personne qui n'ait eu, une fois ou une autre, occasion d'appercevoir des bolides et des étoiles filantes traversant, dans toutes les directions, une fraction plus ou moins grande de la voûte céleste, puis disparaissant. Or, on a pu mesurer les hauteurs de leurs points d'apparition et d'extinction. C'est généralement vers 120 kilomètres d'altitude qu'ils apparaissent, vers 75 kilomètres qu'ils s'éteignent. Ces corps errants, solides ou gazeux, débris, dans le premier cas, de noyaux d'anciennes comètes, restes, dans le second, de la « chevelure » de ces astres, se sont enflammés par l'action de leur frottement dans une atmosphère d'hydrogène ; puis ils se sont éteints tout-à-coup au contact de l'azote de la stratosphère, comme un charbon ardent s'éteint brusquement quand il tombe dans l'eau.

D'ailleurs la surface de séparation entre la couche d'hydrogène et la couche d'azote est encore constatée par un phénomène de réflexion du son.

Voici comme.

Lorsque, en 1908, eut lieu l'explosion de dynamite du chemin de fer en construction de la Jungfrau, la détonation fut assez violente pour être entendue directement dans un rayon de 40 kilomètres, mais non plus loin ; or elle fut encore perçue dans une zone beaucoup plus éloignée et commençant seulement à 140 kilomètres de là ! Ainsi, dans un rayon de 100 kilomètres compris entre 40 et 140 kilomètres, nul bruit ne fut perçu, mais à partir de 140 kilomètres il fut entendu de nouveau quoique plus faiblement. Mais ce n'était plus une perception directe : c'était l'écho de l'explosion, résultant des vibrations sonores répercutées par la couche d'hydrogène située à 75 kilomètres plus haut. [1]

Enfiu la quatrième sphère gazeuse enveloppante, celle qui s'étend de 120 à 500 ou 600 kilomètres, nous est révélée par des phénomènes, des manifectations d'ordre électrique connus sous le nom d'*aurores polaires*, boréales ou australes, dont elle est le siége ; « sorte d'illumination, dit l'abbé Moreux, analogue à celle que nous admirons dans nos tubes de Geissler, où les gaz sont fortement raréfiés. Les rayons auroraux, les draperies qui déploient la féerie de leurs couleurs nuancées à l'infini, descendent jusque dans la couche hydrogénée ; mais les arcs brillants si fréquemment observés partent de la qua-

[1] Abbé Moreux, *loc. cit.*

trième enveloppe, de celle que l'analyse spectrale nous révèle comme composée d'un gaz inconnu, »[1] dont il a été parlé plus haut.

Ainsi donc l'homme est enchaîné au sol qui le porte, non-seulement par l'action inéluctable de la pesanteur, mais non moins implacablement par la nécessité de respirer, nécessité dont les éléments ne lui sont fournis libéralement qu'à une faible élévation au-dessus de ce sol. A l'altitude de cinq ou six kilomètres, on respire encore bien qu'à grand'peine ; à sept kilomètres, on risque la suffocation et la pleine asphyxie : témoins, le 15 avril 1875, les infortunés Crocé et Spinelli. Cependant à force de soins, de précautions et de prévisions de toutes circonstances, on peut atteindre des hauteurs plus grandes. Le 5 septembre 1862, deux savants anglais, Glaisher et Coxwell, partis de Greenwich, gagnèrent en une heure la hauteur de 8838 mètres, non sans que l'un, Coxwell, eût un évanouissement, et que l'autre, Glaisher, perdît, par l'intensité du froid, l'usage de ses mains. Enfin, le 31 juillet 1901, deux Berlinois, MM. Berson et Suring « battirent le record » en atteignant l'altitude invraisemblable de 10,800 mètres, près de onze kilomètres.

L'homme a donc pu atteindre, à un kilomètre près, mais à grand' peine et en bravant mille dangers, la limite de l'atmosphère respirable, de la troposphère, région de la grande activité météorologique du globe terrestre. Au-delà s'étendent des centaines de kilomètres d'atmosphère de compositions différentes et de plus en plus raréfiée, au point de ne présenter plus qu'une ombre de fluide impalpable, d'une rareté inimaginable, et qui cependant révèle son existence à l'analyse spectrale.

III

Comment, en de telles conditions, aller de la Terre à la Lune ? La chose ne paraît pas humainement possible.

Aussi n'y irons-nous pas corporellement. Mais, en esprit, par la pensée, on peut aller partout où l'on veut, surtout quand on prend pour guide les connaissances acquises. Nous avons, dans les lignes qui précèdent, utilisé spécialement l'ouvrage sur *L'Océan aérien* de M. l'abbé Moreux, ce professionnel de la science doublé d'un littérateur, d'un poète et d'un artiste.[2]

[1] *Ibid.*

[2] *L'Océan aérien*, plaquette grand in-8 de 127 pp., surchargée de figures, de cartes et de gravures, est un traité complet de météorologie du globe terrestre, présenté sous une forme littéraire qui le rend abordable à tous. Cet ouvrage fait partie d'une série touchant également l'astronomie et l'océanographie en cours de publication, et sur laquelle nous aurons sans doute à revenir par la suite.

Voulant maintenant dépasser les limites de l'atmosphère terrestre, nous suivrons, sauf à les développer ou les compléter, les indications d'un savant suédois, auteur d'une conférence faite à la *Société de Chimie physique* de Paris. [1]

L'objet le plus rapproché de nous, au-delà de notre atmosphère, est la Lune. Appuyé sur la vieille cosmogonie de Laplace, bien qu'elle soit aujourd'hui bien démodée, le professeur Arrhénius adopte cette vue de Georges Darwin, d'après laquelle le globe lunaire ne serait autre qu'une excroissance de la Terre dont elle se serait détachée dans les temps primitifs, entraînant avec elle une fraction de ses parties extérieures qui lui constituèrent alors une atmosphère relativement assez dense. Mais cette atmosphère n'existe plus aujourd'hui ; ou du moins ce qu'il en reste n'atteindrait pas un dix-millième de celle du globe maternel, ce qui la rend pratiquement nulle. Aussi, lorsque se produisent des *occultations*, c'est-à-dire des éclipses d'étoiles par le corps lunaire, voit-on disparaître brusquement l'étoile derrière le disque, sans qu'aucune transition soit ménagée, ce qui aurait certainement lieu si une atmosphère appréciable entourait la Lune ; car alors l'étoile, avant de disparaître, subirait un certain affaiblissement d'éclat.

Cependant cette atmosphère lunaire, nulle aujourd'hui, a dû exister autrefois et avoir eu même une certaine densité. Le Dr Arrhénius croit en voir la preuve " dans de grands espaces clairs qui s'étendent assez loin d'un côté de quelques cratères lunaires. Ces espaces seraient couverts de cendres volcaniques transportées à l'origine par des courants aériens. D'autre part, la température du globe sélénique, sur les points où le Soleil passe au zénith, dépasserait 150° C. Or, notre savant suédois estime que, par une telle chaleur, les molécules des gaz atmosphériques communs, azote, oxygène, vapeur d'eau, gaz carbonique, subissent une vitesse cinétique telle qu'elles ont dû être projetées dans le vide au-dèlà de la puissance d'attraction du corps lunaire et se trouver englobées pour la plupart dans la sphère d'attraction du globe terrestre. [2] Que si des gaz plus lourds se ren-

[1] *Les atmosphères des Planètes*, conférence faite le 8 mars 1911, par le professeur *Dr Svante Arrhénius*. Paris, Hermann et fils.

[2] Nous devons dire que cette théorie est fort contestée par un savant et astronome de haute valeur, le colonel Vte du Ligondès (Voir le *Cosmos*, no 1411, du 8 fevrier 1912).—*La vitesse critique* d'un mobile quelconque, c'est-à-dire, la vitesse avec laquelle il faudrait qu'il fût lancé pour échapper à l'attraction, étant de 11,180 mètres sur la Terre, n'est plus que de 2637 mètres sur la Lune, d'où l'on conclut qu'aucun gaz ne serait resté sur ce dernier astre, et à plus forte raison sur des astres plus petits.

contraient dans l'atmosphère primitive, ils ont dû rester en place et, possédant sans doute un point de congélation assez elevé, s'en aller vers les parties les plus froides de la Lune, au voisinage des pôles où le froid excessif dépasse peut-être 100 degrès sous zéro.

Une conséquence de l'absence d'atmosphère dans la Lune, c'est la faiblesse du pouvoir réflechissant de cet astre, lequel n'est que de 13 centièmes, par suite de l'absence de nuages et de poussières atmosphériques,tandis qu'il est de 0.76 pour la planète Vénus (à peu près égal à celui de la neige fraîchement tombée), et varie de 0.62 à 0.72 pour les grosses planêtes.

De même que la Lune exécute son mouvement de rotation sur elle-même dans le même temps que sa révolution autour de la Terre, ce qui a pour conséquence qu'elle prèsente toujours le même hémisphère à sa planète, laquelle ne voit jamais l'hémisphère opposé,— de même Mercure relativement au Soleil: il expose toujours aux rayons torrides la même moitié de sa sphère, qui en reçoit une chaleur égale à une fois et 7 dixièmes celle que reçoit la Lune quand elle a le Soleil au zénith, soit $150^0 \times 1.7 = 255^0$ C. En même temps, l'hémisphère qui ne voit jamais le Soleil est plongé dans le froid absolu et la nuit éternelle. Pour les mêmes raisons que pour notre astre des nuits, la planète Mercure doit donc, d'après le Dr Arrhénius, être dépourvue d'atmosphère.

Il en doit être de même des six ou sept cents minuscules planètes comprises entre les orbites de Mars et de Jupiter. La masse des plus volumineuses d'entre elles est encore notoirement inférieure à celle de la Lune, d'où leur force d'attraction est affaiblie à proportion, et le froid intersidéral doit les pénétrer jusqu'à leur centre. [1]

Mais, à ce compte, objecte M. du Ligondès, les comètes, à la surface desquelles la vitesse critique est excessivement faible, seraient depuis long. temps toutes dispersées, et les planètes, formées par des agglomérations successives de vapeurs et de gaz, n'auraient pas pu se constituer.

Le savant colonel démontre, en s'appuyant sur la loi de la chûte des graves, que la tendance à la dispersion des atmosphères est indépendante de la masse.

L'argumentation de M. du Ligondès prouve contre le mode de démonstration du Dr Arrhénius ; elle ne prouve point—et n'a dailleurs pu être faite à cette intention—que la Lune et certains autres astres ne sont pas dépourvus d'atmosphére.

[1] Toute considération d'ordre cinétique mise à part, cette adaptation des petites planètes au froid absolu de l'espace intersidéral semble exclusive de toute possibilité d'atmosphère, aucun gaz ne paraissant capable de demeurer en cet état par un froid pareil, et devant nécessairement passer sous une forme quelconque à l'état solide.

Si nous laissons de côté les quatre grosses planètes, Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune, sur lesquelles nous aurons à revenir dans nne autre étude, et notre Terre, dont nous nous sommes occupés tout d'abord, il ne nous reste d'atmosphères à considérer que celles de Vénus et de Mars.

***

Pour Vénus on a cru assez longtemps que, comme la Lune et comme Mercure, elle effectuait sa rotation autour de son axe en même temps que sa révolution autour de l'astre central; mais les plus récentes observations, en même temps que des considérations des plus plausibles invoquées naguère par le regretté Bouquet de la Grye, membre du Bureau des Longitudes, tendent à établir que cette planète voisine de la Terre, et si semblable à elle par la masse et le volume, aurait des jours d'une durée à peu près égale: 23 heures et 21 minutes pour Vénus, 23 heures 56 minutes, (révolution sidérale) pour la Terre. La planète appelée poétiquement quelquefois l'*étoile du soir* et plus souvent l'*étoile du matin*, est entourée d'une épaisse atmosphère ; celle-ci, plus dense que la nôtre, supporte un écran de nuages brillants formant autour d'elle une enveloppe si complète que l'œil des astronomes, centuplé par la puissance des lunettes, ne parvient pas au-delà et ne peut atteindre le sol de la planète. Cette atmosphère à un pouvoir refringent considèrable, au point que, lors des phases de l'astre, les pointes du croissant tendent à se rapprocher et arrivent quelques fois à se joindre, l' étoile » présentant alors l'aspect d'une bague de fiançailles ; et son pouvoir réfléchissant, nous l'avons vu, est de 76 pour 100, comme celui d'une neige immaculée.

Que conclure de cette épaisse enveloppe de nuages qui ne permet pas d'apercevoir la surface même de la planète et qui, par conséquent, n'y laisse parvenir aucun rayon direct du Soleil ?

On a calculé que, d'après la distance qui la sépare de l'astre-roi, la température moyenne de Vénus doit être de 60° C. environ. Mais cette température ne s'applique qu'à l'enveloppe nuageuse, seule partie de la planète que nous puissions atteindre ; et, par le fait de sa puissance réfléchissante considérable (76 pour 100 !), elle n'en laisse parvenir à la surface qu'une faible partie qui peut être réduite encore par le pouvoir absorbant de la couche inférieure des nuages.

Il se peut donc, il est même probable qu'il n'arrive au sol astartien [1]

[1] *Astartien*, d'*Astarté*, surnom mythologique de Vénus.

qu'une chaleur relativement modérée et compatible avec la vie, de même que cette surface ne reçoit qu'une lumière tamisée et que n'égaie aucun rayon de Soleil.

Ainsi en était-il sur notre Terre, il y a un certain nombre de millions d'années, aux âges primaires, quand l'excès d'acide carbonique de l'air ambiant servait à entretenir la végétation plantureuse des prèles gigantesques, des fougères arborescentes aux tiges géantes, des lépidodendrons non moins énormes, éléments futurs des houilles que nous exploitons aujourd'hui. Qui sait si, dans d'autres millions de siècles, quand, pour notre Terre vieillie aura été accomplie depuis longtemps la consommation des siècles, quand le Soleil, de nouveau contracté, aura perdu une bonne part de sa puissance actuelle, la planète que nous appelons Vènus ne verra pas, à travers son enveloppe nuageuse enfin déchirée, luire, tout jeune et tout nouveau pour elle, notre vieux Soleil ajusté à des proportions et une action appropriées ? Qui sait si notre « étoile du soir, « *Vesper*, ne sera pas alors, pour une petite part, cette « Terre nouvelle où la justice habite, » prédite par saint Pierre après la fin des temps terrestres ?

Ce n'est là qu'une simple vue de l'esprit et qui, chevauchant dans les temps et les espaces sur le Pégase de l'imagination, pourrait embrasser bien d'autres étendues. Si riche et si féconde est la nature sidérale, cette œuvre grandiose du Créateur, que, quoi qu'on fasse, on n'en saurait atteindre les bornes : *Quantum potes, tantum aude, quia major omni laude, et.* pourrait-on ajouter, *omni cogitatione hominum.*

IV

C'est maintenant Mars qui va occuper notre attention. Que n'a-t-on pas dit et écrit sur cette planète ? Les enthousiastes de la pluralité des mondes y voyaient déjà une Terre sœur de la notre, et ne parlaient de rien moins que d'établir ici-bas un systême de signaux pour correspondre, par cette sorte de télégraphie oculaire, avec nos « frères martiens » ; il s'était même trouvé une âme candide pour léguer à l'Institut un capital de cent mille francs destiné à récompenser le premier qui aurait ainsi attiré l'attention sur nous des habitants de ce monde lointain.

Les fameux « canaux » de Mars fournissaient à ces imaginatifs un argument qu'ils croyaient probant : c'était l'œuvre d'habiles ingénieurs qui, disposant de moyens d'action infiniment plus développés que les nôtres, avaient sillonné la planète de monumentales artères navigables, canaux d'irrigation, d'écoulement, etc.

Toutes ces belles choses ne sont pour l'imagination qu'un jeu, La réalité semble quelque peu différente. Il n'est pas douteux toutefois que Mars ne soit entouré d'une atmosphère, atmosphère peu dense, à la vérité, et au sein de laquelle on ne relève que de très rares traces de nuages, ce qui impliquerait, sinon l'absence de vapeur d'eau, du moins sa rareté. On y remarque parfois des sortes de nuées formées de poussières jaunes. D'autre part, les taches blanches des pôles et la variation de leur étendue suivant les saisons semblent bien impliquer des variations de température comme la formation et la fonte d'une certaine sorte de neige...

Pour le Dr Arrhénius, « Mars est sans doute un désert absolu d'une température de 30° sous zéro. »

Les prétendus lacs et canaux seraient des plages de boues et de sables salés. Lorsque la vapeur d'eau, provenant de la fonte des neiges d'un pôle à la saison d'été, arrive sur ces vastes plaines, les sels qu'elles contiennent se dissolvent en partie ; la solution ainsi produite humecte le sable qui perd alors sa couleur rouge-clair due à la présence d'oxyde de fer, forme une boue de couleur foncée qui constitue ce que l'on a appelé lacs et canaux. La direction sensiblement rectiligne de ces derniers proviendrait « de ce que les dépressions résultent d'effondrements de la croûte martienne le long des lignes de rupture. » A l'appui de cette théorie, le savant professeur fait remarquer, d'après Hobbes, qu'il existe sur la Terre des lignes de rupture parfaitement analogues aux canaux doubles de Mars; il donne, en regard, une vue de Mars avec les dits canaux et une vue de la Calabre avec ses lignes de rupture, lesquelles offrent un aspect parfaitement analogue au réseau martien. Par l'observation de la planète à l'aide de télescopes suffisamment puissants, l'on constate que la teinte noire ou sombre des « canaux » n'est pas continue, mais résulte de séries de taches orientées suivant des lignes à peu près droites et paraissant continues à une vue insuffisamment rapprochée.

Le pouvoir réfléchissant de Mars, bien que très faible, ce qui dénote une atmosphère très peu dense, est cependant de 22 centièmes, supérieur de 70 pour cent à celui de la Lune qui n'est que de 13 centièmes.

Sans pousser plus loin l'étude des phénomènes martiens, ce qui précède suffit à montrer que nous avons, en cette planète, l'exemple d'un monde mourant, comme nous avons, dans la Lune, l'exemple d'un monde tout à fait mort. Ou plutôt, Mars serait une Terre récemment morte et dont la décomposition commenceralt à peine,

tandis que notre satellite, mort depuis bien des milliers de siècles (en cosmogonie, c'est non par siècles mais par milliers de siècles qu'il faut compter) ne serait plus qu'un cadavre entièrement refroidi, après avoir été *peut-être*, bien des centaines de mille ans avant la création de l'homme, une Terre habitée, éclairée et chauffée par le petit Soleil qui, refroidi et solidifiée, deviendrait un jour le domaine d'Adam et de sa postérité.

A l'opposé, Vénus semble une Terre à l'état de première enfance où s'élaborent lentement les matériaux qui la rendront capable, dans une suite indénombrable de siècles, de porter et entreteuir la vie physiologique dans ses manifestations les plus élevées. A une autre extrémité du royaume solaire, Jupiter et les autres grosses planètes semblent des soleils éteints, dont les nombreux satellites pleurent peut-être les rayons disparus.

Mais arrêtons-nous là ; car à vouloir pénétrer plus avant dans les avenues célestes, nous serions entraînés, avec le savant abbé Moreux, jusque dans les profondeurs de l'Infini.

JEAN D'ESTIENNE.

PAGES ROMAINES

LES VILLÉGIATURES PONTIFICALES

Quel désespoir pour un chroniqueur, quand il n'a aucune nouvelle à donner, parce que rien ne change, rien ne se fait, et que l'aphorisme *Vita in motu* semble être devenu une fausseté! Par son obstination à dire à toute heure du jour : «Il fait chaud, il fait chaud, il fait chaud!» le thermomètre lui-même invite à faire une telle sieste, que les heures qui la séparent du sommeil de la nuit donnent l'illusion que tout est mort.

Il y a longtemps, paraît-il, qu'il en est ainsi à Rome, où les mois d'été paralysent tellement l'activité humaine que, pour se maintenir dans la joie de vivre, c'est-à-dire d'agir, ceux qui purent déserter le séjour de cette ville en franchirent les portes pour aller ailleurs respirer un air plus clément.

Créés pour veiller sur le genre humain tout entier, les papes, moins que bien d'autres, pouvaient se laisser aller à la somnolence d'un climat assoupissant ; c'est pourquoi ils quittèrent Rome pendant les mois d'été.—Dès le huitième

siècle, saint Paul I, (757-767), avait l'habitude de se réfugier pendant les grandes chaleurs dans les dépendances de la basilique de Saint-Paul-hors-les-murs, dont les terres avoisinantes n'étaient pas alors infestées par la malaria. C'est dans l'une de ses villégiatures qu'il mourut le 28 juin 767.—Au XIIIe siècle, Urbain IV, qui habita principalement Viterbe et Orvieto, se fit construire un palais à Montefiascone, flanqué d'une tour, pour y faire sa villégiature estivale, dont les séjours lui étaient si agréables qu'il en manifesta son plaisir à saint Louis, roi de France, dans une lettre qu'il lui adressait. *Castello specialedella Chiesa*, tel est le nom qu'il donna à cette résidence de prédilection. Nicolas III, (1277), Martin IV, (1281), agrandirent le château primitif de Urbain IV.

Ce serait une profonde erreur de croire que, en ces villégiatures répétées, la cour romaine cédait plus à un désir de bien-être qu'à un besoin réel, car nous savons par l'histoire que beaucoup de saints parmi les plus austères quittèrent la capitale de la catholicité pendant la chaleur tropicale de l'été.—Quand, lors de son séjour à Rome après la fête de Pâques de 1098, saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, constata l'inclémence du climat romain pendant la canicule, il demanda au pape Urbain II la permission de s'éloigner de la ville éternelle, lui promettant de le rejoindre plus tard, pour l'accompagner au concile de Bari, *quia calor æstatis in partibus illis cuncta urebat et habitatio Urbis nimium insalubris, sed præcipue peregrinis hominibus erat.* Urbain II ayant accédé aux désirs du saint archevêque, celui-ci se retira au monastère de Saint-Sauveur de Télise, (province de Bénévent), où il consacra le temps de sa villégiature à l'achèvement de son grand ouvrage *Cur Deus homo*, qu'il avait commencé avant son départ de l'Angleterre.

Les factions politiques qui troublèrent si longtemps les diverses provinces des Etats Pontificaux, le désir bien légitime de contenter un peu tout le monde, les goûts particuliers qui firent préférer tel site à tel autre, multiplièrent les lieux de villégiature pontificale. Tivoli fut le séjour de Honorius IV, de Urbain VI, de Martin V, de Sixte IV, de Paul III, de Paul IV, de Pie IV. Montefiascone, qui avait servi d'asile aux papes déjà nommés, donna encore l'hospitalité au Bienheureux Urbain V et à Urbain VI. Quand, au XIVe siècle, Avignon devint Rome, suivant l'adage *Ubi Papa, ibi Roma*, les papes français passèrent les mois d'été, Clément V à Malancène, dans la vallée du Groseau, ses successeurs, soit à Lorgues, soit à Chateauneuf-du-Pape, où ils avaient fait construire de véritables châteaux. Grégoire XI, qui transporta le Saint-Siège des rives du Rhône à celles du Tibre, passa ses étés à Valmontone, à Anagni. Jusque vers la fin du XVe siècle, les papes alternèrent leurs résidences, se rendant tantôt à Orvieto, Pérouse, tantôt à Viterbe, Tivoil, Corneto. Innocent VIII donna ses préférences à un pavillon de chasse, la Magliana, sur les bords du Tibre, au-delà de Saint-Paul-hors-les-murs, mais sur l'autre rive du fleuve. Jules II, Léon X, Pie IV, Sixte V l'améliorèrent pour en faire leur séjour de printemps. Ruiné aujourd'hui, ce pavillon, qui possédait des œuvres merveilleuses de la Renaissance, a l'une de ses fresques, Apollon et les Muses, par l'Espagnolet, dans la salle des Conservateurs au

Capitole. Paul III, dont la vie pontificale ne fut qu'un long voyage, fit successivement ses villégiatures à Viterbe, à Tivoli, à Frascati, où il séjourna à la villa Falconieri, aujourd'hui propriété de l'empereur d'Allemagne, et à la Magliana. Pie IV préféra Pérouse, ses faveurs étant pour l'Ombrie dont il avait été gouverneur. Il séjourna également à Tivoli. Saint Pie V parait n'être pas sorti de Rome. Grégoire XIII passa ses printemps à la villa Mondragone de Frascati, construite en 1572 par le cardinal Altemps, agrandie plus tard par Paul V, et aujourd'hui collège des Jésuites. Ce fut à cette époque que les papes entreprirent la construction du Quirinal, pour se ménager dans Rome une résidence salubre qui leur permît de passer les gros mois d'été sans sortir. Toutefois, Frascati donna l'hospitalité à Sixte V et à Paul V, non moins qu'à Grégoire XV, qui aimait à se rendre à la villa Ludovisi, propriété de sa famille.

Avant de ceindre la tiare, Urbain VIII possédait une villa à Castel Gandolfo, où il aimait à se rendre. Devenu pape, il en agrandit la superficie et commença ce palais pontifical, successivement embelli par d'autres pontifes, et auquel la loi dite des Garanties, après 1870, concéda l'extraterritorialité. Néanmoins, Urbain VIII, préférant le séjour de sa villa de famille, n'habita point le vaste édifice qu'il faisait élever pour le bien-être de ses successeurs. Innocent X, ayant préféré Frascati, Viterbe à Montefiascone, Alexandre VII fut le premier pape à demeurer dans le palais construit par Urbain VIII. Innocent XIII ne se rendit qu'à sa villa Catena près Soli. Elu pape, à l'âge de 79 ans, Clément XII, pendant les dix années de son pontificat, ne fit aucune villégiature. Par contre, son successeur Benoit XIV les multiplia, et deux fois l'an, mai et juin, octobre, Castel Gandolfo lui donna une hospitalité qu'il illustra soit par les nombreuses cérémonies qu'il y accomplit, à l'occasion des fêtes de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Fête-Dieu, à la procession de laquelle il présidait, soit par les bulles, lettres apostoliques qu'il data de ce lieu de repos. Avec Clément XIII, la eour pontificale continua les traditions des villégiatures de Benoit XIV, qui se raffermirent encore sous le règne de Clément XIV. Ce pape agrandit le domaine pontifical de Castel Gandolfo par l'achat de la villa Cibo, et tant il se plaisait à respirer l'ai pur des monts albains que, vêtu d'une sorte de redingote blanche, pour avoir plus de liberté dans ses mouvements, il allait à cheval au milieu des bois touffus des collines, sur les bords du lac d'Albano, ou parcourait la belle route à laquelle il avait donné son nom de Ganganelli, en souvenir des embellissements dont elle avait été l'objet de sa part. Castel Gandolfo fut délaissé par Pie VI qui, tout entier aux remarquables travaux entrepris par ses ordres pour le dessèchement des marais Pontins, avait coutume d'aller passer son temps de villégiature à Terracine, pour encourager les ouvriers occupés à rendre à l'agriculture une superficie de 750 kilomètres carrés transformée en marais depuis le dernier siècle de la république romaine. En dehors de ses séjours dans l'ancien pays des Volsques, Pie VI aimait à se distraire en visitant les villas des alentours de Rome, et particulièrement la célèbre villa du pape Giulio III. Aujourd'hui transformée en musée des antiquités de la provinee romaine, la villa du pape Jules

III, située sur la voie Flaminia, en dehors de la porte du Peuple, fut bâtie de 1550 à 1555 pour Jules III, par Vignola, avec l'aide de Vasari et Michel-Ange. Dernière villa de la Renaissance, Vasari en attribue les idées principales au pape qui était un architecte amateur ; il s'attribue à lui-même la rédaction de ces idées ; Michel-Ange les auraient revues et améliorées ; Vignola se serait borné à les exécuter. Pour n'avoir pas été longtemps le séjour du repos de la papauté, puisque Jules III seulement paraît y avoir demeuré, la villa du pape Ginlio fut celle où la joie accueillit le plus largement les hôtes. Nul pontife de la Renaissance n'eut un caractère plus heureux, plus avenant que celui qui la fit construire et l'habita. Jules III avait la joie si communicative que deux médailles frappées sous son règne portent en légende *Hilaritas publica* pour garder le souvenir du bonheur que Rome avait à vivre sous son autorité paternelle. Il avait des insomnies la nuit, s'il craignait de ne pas avoir fait assez d'heureux.

La villa de Jules III eut le sort de la félicité qui n'a pas de lendemain ; elle fut délaissée, si bien que Pie VI dut en entreprendre entièrement la restauration. Plus tard, Léon XII reprit les mêmes travaux qui, inachevés, ne rendirent jamais à l'historique séjour son ancienne splendeur.

Pendant les années que Pie VII vécut à Rome, Castel Gandolfo lui servait de lieu de repos : c'est là que, en diverses années, il reçut les visites de l'archi-duchesse Marie-Anne d'Autriche, le 9 octobre 1804, de Marie-Louise de Bourbon, reine d'Etrurie, et de son fils Charles-Louis, de Marie-Louise-Charlotte, princesse de Saxe, du roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel IV, en 1814, de Charles IV, roi d'Espagne, en 1816. Léon XII, qui lui succéda, ne fit aucune villégiature à Castel Gandolfo ; Pie VIII n'eut que le temps d'ordonner une restauration du palais, sans pouvoir bénéficier de son asile, Grégoire XVI en profita, et c'est de là qu'il data l'encyclique *Notum vobis*, par laquelle il recommandait au monde entier l'œuvre de la Propagation de la Foi, qui venait d'être fondée à Lyon.

Pendant les années qui précédèrent l'invasion sacrilège du domaine de saint Pierre, Pie IX se rendit souvent à Castel Gandolfo pour s'y reposer des fatigues de son glorieux apostolat. Le 3 juillet 1851, il y reçut la visite de Ferdinand II, roi des deux Siciles, de la reine son épouse et de leur fils, le prince héritier. Venus de Gaëte, et débarqués à Porto d'Anzio, où ils avaient été reçus par le cardinal Antonelli, ils restèrent les hôtes du pontife jusqu'en l'après-midi du 5 juillet, l'état de la mer ne leur ayant pas permis de retourner à Gaëte. Désireux de leur faire parcourir les collines historiques du Latium Pie IX, faisant asseoir près de lui dans sa voiture le roi et le prince royal, occupa les heures de ces trop courtes journées en des promenades qui le conduisirent à Albano, Ariccia, Marino, Grottaferrata.

Depuis 1870, les papes ne sont plus sortis du Vatican, et le palais de Castel Gandolfo s'est changé en une mélancolique solitude que l'étranger visite sous la conduite d'un vieux serviteur, garde du palais, dont l'imagination féconde, peu soucieuse de l'exactitude historique, crée des légendes qui, en

excitant la curiosité du visiteur, le rendent plus sympathique et facilitent une plus large générosité du pourboire.

Le départ des papes pour leur villégiature prenait les proportions d'un véritable événement. Pour l'accompagner dans la seule villégiature qu'il ait faite durant son court pontificat, Innocent XIII invita 700 personnes. Benoit XIII réduisait, au contraire, son personnel à des proportions si minimes qu'on l'accusa d'amoindrir le prestige de la papauté, d'autant plus que, sous le prétexte qu'il ne se faisait pas précéder du Saint Sacrement, il se refusait à tous les honneurs qu'on voulait lui rendre. Benoit XIV, envisageant la chose sous un autre point de vue, donnait de l'éclat au cérémonial de son départ. Ce fut une coutume ordinairement suivie de le faire immédiatement précéder d'une visite au Saint Sacrement,suivie elle-même du chant *In viam pacis*. Le pape, en rochet, mosette et étole rouges, montait en chaise à porteurs, en carrosse où à cheval, suivant l'usage de l'époque, et traversait Rome escorté d'un certain nombre de cardinaux, d'évêques, de prélats, de sa garde qui l'accompagnaient jusqu'à la porte de la ville, d'où ceux qui ne devaient pas le suivre s'en retournaient après avoir pris congé de Sa Sainteté. Arrivé au lieu de villégiature, avant de se rendre au palais, le pape entrait dans l'église principale du lieu,où le peuple assemblé chantait le *Te Deum* pour l'heureuse arrivée du pontife. Naturellement,le cérémonial varia dans ses détails suivant le goût des papes. Jules III y mettait moins de façon ; l'habitude qu'il avait de faire souvent le soir des promenades en barque sur le Tibre avec son ami le cardinal Nicolas Gaëtani, qu'il allait chercher lui-même à son palais de l'Orso, lui fit préférer ce genre de locomotion pour se rendre à sa villa, suivi d'une petite flottille portant ses heureux invités.

Aujourd'hui que partout la liberté est acclamée, tous sont libres moins les papes ; prisonniers de leur devoir, ils restent enfermés dans leur Vatican malgré la chaleur de la canicule : ils n'en sortiront que lorsque le Droit aura repris sa place au soleil.

DON PAOLO-AGOSTO.

LES FÊTES DU TROISIÈME CENTENAIRE DE QUÉBEC.

1608—1908.

Tel est le titre du volume que vient de publier le Comité du " Livre Souvenir " des fêtes jubilaires.

Au mois d'avril dernier, la *Nouvelle-France*, par la plume de M. l'abbé Camille Roy, présentait à ses lecteurs " *The King's Book of Quebec*, " récit, en anglais, des fêtes du troisième centenaire de notre vieille capitale. Et, malgré les éloges, d'ailleurs très justifiés, de notre collaborateur, nous sommes heureux d'avoir désormais, en notre langue, un travail qui ne lui est

point inférieur ; et nous sommes fiers de voir se résoudre si magnifiquement le spectacle grandiose dont nous avons été tous témoins, et dont les actes divers se déroulèrent sans interruption, durant presque tout un mois, sous nos regards émerveillés et aux applaudissements unanimes de ceux qu'avait attirés la magnificence d'un programme dont l'exécution fut réussie au delà de ce que l'on avait osé espérer.

Nous remercions M. l'abbé Camille Roy de nous avoir fait revivre ces inoubliables journées.

Chargé par le comité d'écrire le récit des Fêtes, il serait banal de dire qu'il s'est montré à la hauteur de la tâche : c'est un écrivain qui a fait ses preuves. Mais, quelle richesse de style, quelle élégance de mise en scène, quelle variété de description ! Tout cela joint à une simplicité très digne qui est peut-être le caractère particulier de tout le récit. Il ne s'agissait plus, en effet, de faire de l'imagination ou de se livrer à une vaine rhétorique : il fallait que, tous, nous puissions retrouver ce que nous avions vu ; et, si parfois M. l'abbé C. Roy a mieux vu, du moins nous pouvons, à chacune de ses pages, ponctuer notre lecture de reflexions qui sont son éloge : "C'était bien cela ! oui, c'est bien ainsi !..." Il a donc été l'historien ou, soyons plus exact, le narrateur fidèle, mais non sec et froid ; et l'intérêt s'en va grandissant avec chaque chapitre, de même qu'alla croissant chaque jour le succès des fêtes qu'il raconte.

Le chapitre premier sert de préface : nous assistons aux préparatifs de toutes sortes ; rien ne fut laissé à l'imprévu : c'était le secret de la réussite.

En gentilhomme, l'auteur glisse fort discrètement sur " le désagréable incident qui faillit tout compromettre " .... et que nous ne rappellerons pas davantage. Les comités se forment, la besogne se distribue, les sphères d'action se délimitent, chacun se met au travail qui lui incombe, et, à jour dit, Québec est prêt.

Tel que tracé, le programme alors se déroule..... et, durant 350 pages, en 10 chapitres, c'est le festin de l'intelligence après le régal des yeux. Puis, voici les "pageants" avec leurs défilés, leurs dialogues, leurs cavalcades, toute leur action scènique enfin, se déployant en ce XIe chapître merveilleux, féerique même, si vous voulez, mais qui n'est en somme que la relation fidèle de la partie la plus applaudie peut-être, la plus émouvante à coup sûr, de tout le programme des fêtes.

Enfin, en appendice, la liste des anciennes familles qui ont été décorées à l'occasion de ce jubilé ; et vous savez que pour avoir droit à cette décoration il fallait faire preuve—j'allais dire de "seize quartiers"—d'une possession foncière datant au moins de deux cents ans : il s'en est trouvé près de 250 ! Leurs noms sont désormais écrits, et pour toujours, au "Livre d'Or de la Noblesse rurale Canadienne Française".....

Des banalités, des redites, c'était l'écueil : n'ayez crainte, vous n'en trouverez pas. M. l'abbé Roy est un virtuose de sa langue. Ce qu'il faut redire, il le redira, mais d'une manière plus neuve, plus attrayante ; sa palette est riche de couleurs ; il sait en tirer tous les tons. A preuve, les six peintures différentes qu'il nous donne du panorama enchanteur qui se déroule aux pieds du spectateur hôte de la Terrasse.

Qu'il veuille donc bien nous pardonner les éloges si mérités que nous donnons sans réserve à son beau travail : le lecteur y souscrira certainement. Au reste, nous ne faisons qu'imiter en cela son exemple : il a, en effet, des mots exquis pour tous ceux qui, comme lui, contribuèrent, par leur talent, leur temps et leurs peines, au prodigieux succès des fêtes du IIIe Centenaire.

Ajoutons que, toutes proportions gardées, la partie matérielle du "Livre

Souvenir" a été traitée avec non moins de grandeur que la partie littéraire. Les imprimeurs Laflamme & Proulx ont fait une œuvre d'artistes: ils en sont coutumiers; celle-ci leur est, du moins, la meilleure et la plus élogieuse des réclames. En outre, et pour que tout soit à l'avenant, le volume se présente avec une couverture luxueuse, de tonalité discrète, avec le titre et les armoiries de la ville de Québec imprimés en or. Les gravures sont variées, suffisamment abondantes, bien choisies. Dix d'entre elles, mesurant 24 pouces, feront à tout jamais revivre les " pageants ", ce " clou " de nos fêtes. Et pour ne rien oublier, disons qu'il fut bien inspiré celui à qui nous devons les en-têtes des chapitres: huit gravures reproduisant quelques sites du vieux Québec, et faites d'après les originaux conservés aux archives d'Ottawa. Les dits originaux avaient été gravés d'après des dessins faits sur place en 1761 par Richard Short.

En résumé, tout cela forme un des livres les plus riches, semble-t-il, qui aient encore été édités au Canada.

Et nous devons être reconnaissant au Conseil de Ville de Québec qui, par le vote d'un généreux crédit, a bien voulu contribuer aux frais de publication. Ainsi, le Comité du " Livre Souvenir " a pu mener à bonne fin cette œuvre dispendieuse qu'aucun particulier n'aurait pu faire aboutir. Bien plus, il est devenu facile au Comité de mettre ce livre, pour un prix quasi nominal, à la portée de tout le monde. Aussi bien nous est-il arrivé juste à point pour nos distributions de prix. Cela nous changerait un peu de ces volumes aux couleurs criardes et dont le clinquant extérieur cache mal la pauvreté générale du fond. Collèges, séminaires, couvents ne sauraient donner plus belle, plus patriotique, et plus opportune récompense.

Pour finir, et finir en résumant ce qui vient d'être dit, nous offrons nos remerciements au Comité qui vient de couronner si noblement son travail ; et nous le félicitons pour l'éminent collaborateur qu'il s'était ménagé. Les élèves de M. l'abbé Camille Roy n'ont plus désormais qu'à parcourir l'œuvre déjà considérable de leur maître pour y trouver, avec des modèles, l'application des principes littéraires qui leur sont enseignés.

P. P.

UN LIVRE UTILE

Il nous fait plaisir de signaler à l'attention du public intellectuel au Canada un ouvrage récent dont les quotidiens ont déjà parlé, et qui se recommande par son opportunité et son utilité comme par sa valeur pédagogique et sa simplicité littéraire. Nos professeurs d'enseignement secondaire peuvent déjà prévoir qu'il s'agit de l'*Histoire de la Philosophie* par M. l'abbé A. Robert.

Notre distingué confrère du Séminaire de Québec nous pardonnera la liberté que nous prenons de le contredire en affirmant que son ouvrage vient « combler

une lacune ». Certes, les écrits de ce genre ne manquent pas, et, parmi eux, il y en a d'excellents ; mais il n'est personne qui n'admette avec nous la nécessité de « nationaliser » le plus possible notre enseignement et de l'adapter aux besoins de notre classe étudiante et de notre public instruit. Or, le joli volume in-12 de 400 pages qui, dans sa toilette presque coquette, vient de sortir tout relié des ateliers Laflamme & Proulx, est le premier dans le genre qui ait été écrit par des « gens de chez nous. »

Et, puisque nous sommes en train de le confondre, nous dirons à notre trop modeste ami qu'il a su tenir compte de l'histoire de notre passé comme de nos besoins actuels, que son livre est le complément nécessaire du savant traité de Philosophie de M. l'abbé Lortie en usage dans nos collèges classiques, et que nos institutions d'enseignement secondaire trouveront dans son étude de nombreux et de précieux avantages.

Ce livre vient à son temps, et il s'impose à notre enseignement. Nous ne voulons pas que nos paroles prêtent à l'équivoque. Il y a lieu de discuter sur l'opportunité d'inscrire au programme du baccalauréat une matière en somme secondaire comme l'histoire de la Philosophie ou l'histoire des sciences en général. Plusieurs trouvent que ce programme impose aux candidats à nos examens universitaires des obligations déjà assez lourdes et assez nombreuses surtout, si on le compare à ce qu'exigent, pour l'octroi de leur diplômes ou de leurs brevets, les universités de langue anglaise et les bureaux des diverses professions libérales.

Mais un programme d'examen ne constitue pas nécessairement un programme d'études ; et nous ne craignons pas de rencontrer des contradicteurs en affirmant que, dans la formation intellectuelle de ceux qui appartiendront plus tard à la classe dirigeante de notre pays, l'étude de l'histoire de la Philosophie doit occuper une place, sinon prépondérante, au moins très large et fort intéressante.

En effet, la diflusion des saines notions philosophiques dans la classe instruite s'impose de nos jours plus que jamais. Le régime démocratique auquel nous sommes soumis ; la complexité et la délicatesse des relations entre l'Eglise et l'Etat ; les nombreux conflits qui surgissent, même dans notre pays, entre l'ouvrier et le patron ; les tendances socialistes contre lesquelles nos populations ouvrières, bien que foncièrement catholiques, ne sont pàs suffisamment à l'abri ; le zèle avec lequel une certaine classe hostile à nos institutions colporte systématiquement l'erreur au nom et sous le couvert de la science et du progrès ; et bien d'autres causes qu'il serait trop long d'énumérer engendrent sans cesse des questions épineuses et souvent grosses de conséquences sur lesquelles l'opinion publique a besoin d'être sainement éclairée.

Les sciences expérimentales elles-mêmes, dont les développements et les applications ont pris de nos jours des proportions prodigieuses, ne sauraient se soustraire à l'influence d'une haute formation philosophique sans perdre par là-même leur véritable caractère et leur véritable portée scientifique. Elles ne se bornent pas, comme l'aurait voulu un positivisme trop étroit, à consigner et à grouper les faits observés, si rigoureuses qu'aient été les méthodes d'observatlon : elles visent plus haut. Essentiellement inductives, elles manquent leur but si elles n'arrivent pas à formuler les lois générales qui régissent les lois de la nature ; et, de plus, ces lois, dont toute la raison d'être connues réside dans leur fécondité scientifique, ne sont vraiment fécondes, à des degrés divers, que par la multitude et l'ampleur des déductions et des applications pratiques auxquelles elles peuvent donner naissance. Induction et déduction, tels doivent donc être le principe et les termes des sciences dites expérimentales. Priver celles-ci de l'une ou de l'autre, c'est les rendre boiteuses et stériles. L'histoire des grandes découvertes du siècle dernier ainsi que de leurs applications le démonfre amplement. Or, qui ne

voit les aptitudes logiques et les habitudes philosophiques requises pour accomplir sûrement cette double marche inductive et déductive ?

Nous pourrions passer en revue toutes les branches de la connaissance humaine et toutes les professions qui exigent une certaine culture de l'esprit, et toujours, nous verrions la nécessité d'un haut développement philosophique pour leur donner toute la perfection dont elles sont susceptibles. Cette formation philosophique, si néeessaire à la vie sociale et à la vie scientifique de l'homme,est acquise principalement par l'étude rationnelle des principes philosophiques ; mais elle est considérablement accrue par une connaissance sérieuse de l' histoire de la Philosophie.

Et d'abord, l'étude de cette histoire, si elle est judicieuse, c'est-à-dire accompagnée de la critique des écoles et des doctrines, est de nature à nous donner une idée plus complète et plus juste des philosophes dont on refute les erreurs dans les manuels ordinaires, sans que l'on soit tenu d'y mettre en parallèle les vérités qu'elles ont pu reconnaître et professer. De plus, en comparant ensemble les systèmes en vogue dans la suite des âges, en suivant attentivement leur développement et leurs vicissitudes depuis leur origine jusqu'à leur disparition, en notant soigneusement leurs conséquences logiques et leurs répercussions historiques, l'intelligence ne peut qu'être raffermie dans les convictions qu'elle a puisées antérieurement à l'étude des manuels purement rationnels, et surtout, elle verra plus clairement dans cette synthèse générale la stabilité, la beauté et la supériorité de la doctrine catholique, ainsi que la fausseté et la stérilité des systèmes qui ont tenté de la supplanter. Elle s'y livrera enfin à une gymnastique qui ajoutera du positif à ses aptitudes et à ses connaissances spéculatives.

Ces considérations nous font croire que le livre de M. Robert sera favorablement accueilli de tous ceux qui ont à cœur l'avancement intellectuel de notre race, car il est de nature à rendre de réels et d'appréciables services. Succinct et méthodique, comme il convient à un manuel, il passe en revue toutes les écoles en nous présentant l'un après l'autre chacun de leurs tenants, dont il esquisse la vie à larges traits et dont il expose et apprécie la doctrine dans ses points les plus saillants.

Après une courte étude des vieilles croyances philosophiques de la Chine et de l'Inde, il nous fait assister à la naissance, au développement phénoménal et enfin à la décadence de la Philosophie grecque. Avec le christianisme, qui lui inspire un nouveau souffle de vie et lui imprime une nouvelle direction, nous voyons celle-ci renaître de ses cendres, inspirer les travaux des Pères grecs et latins, et enfin, former un corps de doctrines incomparables qui, sous le nom de Scolastique, dominera tout le moyen-âge. La Réforme et la Philosophie moderne, avec son rationalisme d'abord, puis son septicisme et son matérialisme évolutionniste, feront, pendant près de trois siècles, oublier les théories jadis soutenues par les plus beaux génies ; mais, à la fin du XIXe siècle, nous assistons à une résurrection glorieuse, provoquée par le génie d'un grand pape, et qui met en lumière la philosophie des Albert le Grand et des Thomas d'Aquin. Cette dernière partie nous est particulièrement intéressante, parce qu'elle relate la part prise par les nôtres à la restauration et à la diffusion du système scolastique.

Le tout est raconté dans un style simple et clair, suivant une méthode que les professeurs surtout ne manqueront pas de priser. L'expérience qu'il a du professorat a fait comprendre à l'auteur l'utilité de mettre en relief chacun des caractères propres aux divers systèmes qu'il déroule sous nos yeux. Il emploie, pour cela, une série de qualificatifs, imprimés en caractères italiques, et suivis d'une ou de plusieurs phrases explicatives qui en déterminent le sens. Le lecteur qui cherche plus à se distraire qu'à s'instruire trouvera peut-être cela fastidieux à la longue. Mais les étudiants y verront plutot des jalons utiles qui, en soutenant le travail de l'intelligence, faciliteront celui de la

mémoire. Et, si je ne me trompe, c'est à ceux-ci, tout particulièrement, que l'ouvrage de M. Robert est destiné.

Notre confrère serait bien surpris si nous lui disions que son livre est sans défauts. Il serait sans doute le premier à protester. Son désir de faire mieux dans une nouvelle édition (que nous souhaitons prochaine) ne lui inspire-t-il pas de nous demander ingénument dans sa préface qu'on lui signale aimablement les lacunes échappées à sa vigilance ? Nous sommes d'avis qu'il n'est pas à propos de fatiguer nos lecteurs des peccadilles que nous aurions pu découvrir en nous servant de la loupe ; et nous n'exprimerons ici qu'un *desideratum*, afin de prouver à notre ami que nous voulons nous rendre à ses désirs et que nous ne craignons pas de lui fournir une occasion de dire que nous sommes dans l'erreur.

En outre de cette bibliographie, d'ailleurs bien fournie, mais trop générale, qui se trouve à la fin des grands chapitres, nous aurions voulu voir plus nombreuses, au bas des pages, des références précises sur lesquelles l'auteur aurait appuyé ses affirmations et ses appréciations. L'autorité du magister n'en aurait pas souffert considérablement ; et les élèves, qui n'ont certainement pas le temps de parcourir *in extenso* les ouvrages cités, auraient pu faire avec plus de facilité les recherches que leur impose nécessairement tout travail persoanel. Nous sommes même près d'ajouter que la valeur scientifique de l'ouvrage en eût été accrue d'autant. On exige tant aujourd'hui de la Critique et de l'Histoire !

En somme, l'*Histoire de la Philosophie* fait honneur à son auteur dont elle montre la courageuse initiative et le travail persévérant ; elle est une éloquente réponse à ces hâbleurs salariés dont l'apparente sollicitude pour l'instruction publique n'a encore trouvé rien autre chose à faire que de décrier nos institutions et de travailler à diminuer leur influence et leur action ; elle réjouira, surtout à cause des services qu'elle est appelée à rendre, les vrais amis et les vrais promoteurs de notre avancement intellectuel.

C.-Roméo Guimont ptre.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE ET FRANÇAISE

Album Souvenir. Le Congrès de la Langue Francaise au Canada et le IIIe Centenaire de Québec. Grand in 4to de 128 (72+56) pages à 3 colonnes, illustré de plus de 500 gravures et portraits ; sous couverture ornée d'une grande composition en triptyque tirée en deux couleurs, Québec 1912. Se vend 50 sous, 65 sous franco.[1] Dans une préface finement rédigée, Jean du Sol, auteur de cette mosaïque toute nationale et religieuse, en raconte la génèse et en démontre l'opportune publication. Il y a ici fusion de deux ouvrages essentiellement canadiens-français : l'*Album Souvenir du IIIe Centenaire de Québec*, composé d'articles écrits pour la circonstance par quelques-unes de nos meilleurs plumes, à la demande de M. l'abbé Alb. Dion, et

1 On se procure ce livre ainsi que le suivant chez les principaux libraires ou en s'adressant comme suit : *Album-Souvenir*, Case postale 150, Québec.

puis, la façade nouvelle à triple colonnade qu'y a ajoutée l'industrieux Jean du Sol.—Le lecteur trouvera, étalées sous ce portique, et mises-en belle lumière, les productions les plus saines et les plus savoureuses du terroir canadien. Historiens, poêtes, orateurs, économistes, pédagogues, hommes et femmes de lettres de notre athénée national, y ont contribué le meilleur de leur crû, et le congressiste qui s'en est retourné, possesseur de ce recueil, saura y puiser, dans l'occasion, les sentiments de patriotisme et de foi dont son âme a vibré durant les jours mémorables de la « grande semaine ».

L. L.

JEAN DU SOL. *Le Docteur Hubert La Rue et l'idée canadienne-française.* 232 pages in-12, 7 gravures, titre rouge et noir sur la couverture. Québec, 1912, se vend 50 sous, franco 60 sous.

La biographie du génial causeur et brillant professeur sert d'introduction au livre. L'auteur y trahit volontiers son admiration pour cet homme trop vite oublié, et il profite des fêtes de la langue française au Canada pour rappeler à la génération nouvelle ce Franco-Canadien qui aimait avec passion son pays, et aurait voulu le voir prospérer par l'utilisation de ses incomparables ressources naturelles et des talents incontestables des enfants du sol. La seconde partie de l'ouvrage est composée d'études, de conférences, de passages empruntés aux *Mélanges* du célèbre docteur. Cette reproduction judicieuse des meilleures pages d'un livre depuis longtemps épuisé rendra service a ceux qui n'en possèdent pas un des rares exemplaires. Les amateurs fidèles des choses du terroir goûteront la saveur parfois âpre des salutaires prescriptions du médecin-philosophe, et sauront vite découvrir sous l'écorce parfois rude de la lettre, la finesse de son esprit, et,—hâtons-nous de l'ajouter pour en avoir fait l'expérience—la bonté de son cœur.

L. L.

1811—Un siècle—1911. Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe depuis sa fondation jusqu'à nos jours, par le chan. C.-P. Choquette, tome II, 404 pages in-8, Montréal 1912. C'est le complément de l'ouvrage que nous avons déjà signalé à nos lecteurs. (1) Ce volume, dans la première partie, donne la relation des fêtes du centenaire avec la reproduction *verbatim* des discours remarquables qui y furent prononcés. La seconde partie, toute statistique : listes du personnel dirigeant et enseignant depuis les origines, nomenclature des élèves par ordre alphabétique, embrasse toute la durée du Séminaire et en complète l'historique. Quelques gravures de circonstance illustrent le livre, et une table, à la fois générale et onomastique, des deux volumes, en rend la consultation facile.

L. L.

Les Semeurs de vent, par Francisque PARN. Un riche journaliste de Clavières-en-Ardennes, César Fonbaret, est ami de Le Hussac, propriétaire d'une immense carrière de pierres à laquelle travaillent plusieurs centaines d'ouvriers. Fonbaret a deux fils, Robert et Gabriel, qui ont aiguillé leur vie sur deux voies diamétralement opposées. Robert devient lieutenant de chasseurs ; et, après une carrière brillante dans les colonies, il rentre dans la patrie et tient garnison dans une petite ville à quelque distance de Clavières. Quant à Gabriel, il se laisse entraîner vers les idées socialistes les plus avancées. De son côté, Le Hussac a une fille qui est fiancée à Robert.

---

(1) Voir *Nouvelle-France*, livraison de janvier dernier.

Poussé par l'ambition, César Fonbaret, à qui l'on promet d'être député, pose sa candidature contre son ami Le Hussac, conservateur, se fait socialiste d'occasion, et excite les ouvriers de Le Hussac à la grève. Un bataillon est envoyé sur les lieux, et l'on voit, dans les deux camps ennemis, les deux frères !

L'officier est assassiné par les grévistes ; Le Hussac périt dans son château dynamité ; et César Fonbaret voit, mais trop tard, le triste et douloureux résultat des doctrines qu'il prêche sans y croire : *Qui sème le vent récolte la tempête.*

Ce petit livre n'est pas sans mérite : il fait bien voir la tourmente qui agite aujourd'hui les couches sociales, les pousse et les emporte... beaucoup plus loin que ne l'avaient prévu ceux-là mêmes qui, les premiers, ont allumé le brandon de discorde, et qui s'étonnent naïvement quand ils s'aperçoivent que tout craque autour d'eux.

P. P.

OUVRAGES REÇUS

Livre d'Or du Cœur de Jésus pour les prêtres et pour les fidèles. Indulgences et privilèges de la dévotion au Cœur de Jésus, par J. Hilgers, S. J., in-32, fr. 1.25.—P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Une Petite Sainte. Visite au Carmel de Lisieux, aux Reliques, à la tombe de Sœur Thérèse de l'Enfant Jésus, par Jean Saint-Ives. In-12, fr. 1.00.—P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Les abeilles et leurs ruches, par Paul Lemaire ; 1 vol. in-16, illustré.—Prix, 1 fr. 50. Bloud et Cie, édit., 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).

Le Sacré-Cœur de Lanoraie, par l'abbé A. Desrosiers. Jolie plaquette illustrée de 62 pages in-18, Montréal, 1912 ; se vend 10 sous. L'auteur dans cette monographie succincte de sa paroisse natale, a su allier heureusement l'histoire et la dévotion. Son opuscule sera la *vade mecum* indispensable de tous ceux qui, pèlerins ou touristes, visiteront le sanctuaire du Sacré-Cœur de Lanoraie.

La région Matane-Métapédia, ses ressources, ses progrès et son avenir, par Alfred Pelland, publiciste du ministère de la Colonisation, brochure de 138 pages, gr. in-12, Québec, 1912. C'est la plus récente addition à la série *Vastes champs offerts* à la colonisation et à l'industrie. Cette brochure, illustrée d'intéressantes gravures, contient de brèves données historiques sur les princi7aux centres ruraux de cette belle région, des statistiques précieuses pour ceux qui, trop à l'étroit dans leur village natal, se sentent la vocation d'aller abattre les grands arbres de la forêt et de s'y tailler un domaine familial. Elle est accompagnée d'une carte régionale qui facilitera le choix du colon.

Erreur à corriger

Dans l'article *L'Académie Française d'aujourd'hui* (dernière livraison de notre revue, p. 260, 22e ligne) au lieu de « Il ne reste plus que le plaidoyer impose. etc », lire : « Il reste que le plaidoyer impose ».

Le Directeur-propriétaire, - - - - - L'abbé L. Lindsay.

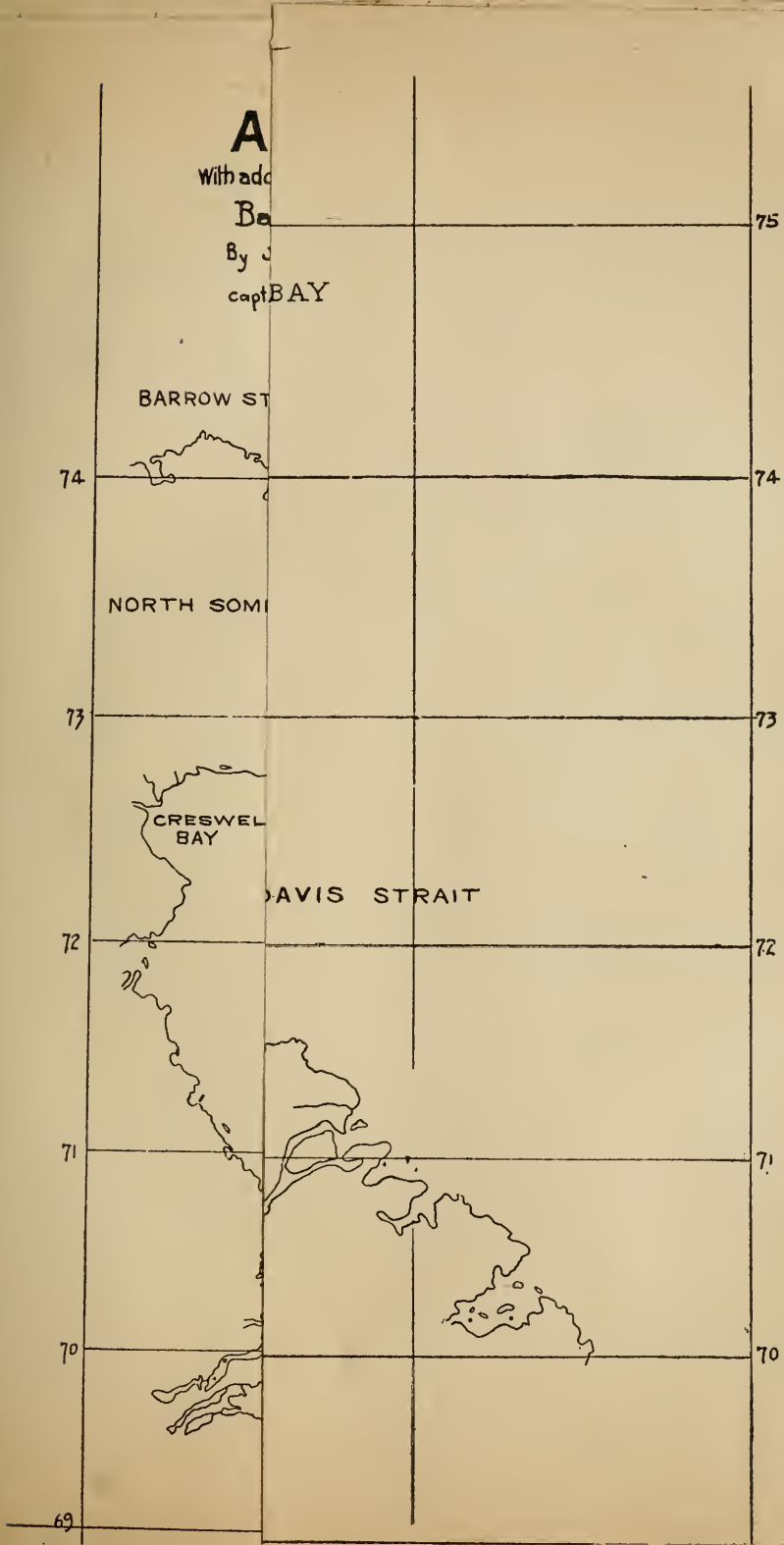
A
With adc
Ba
By J
capt BAY
BARROW ST
NORTH SOMI
CRESWEL
BAY
AVIS STRAIT
75
74
73
72
71
70
69

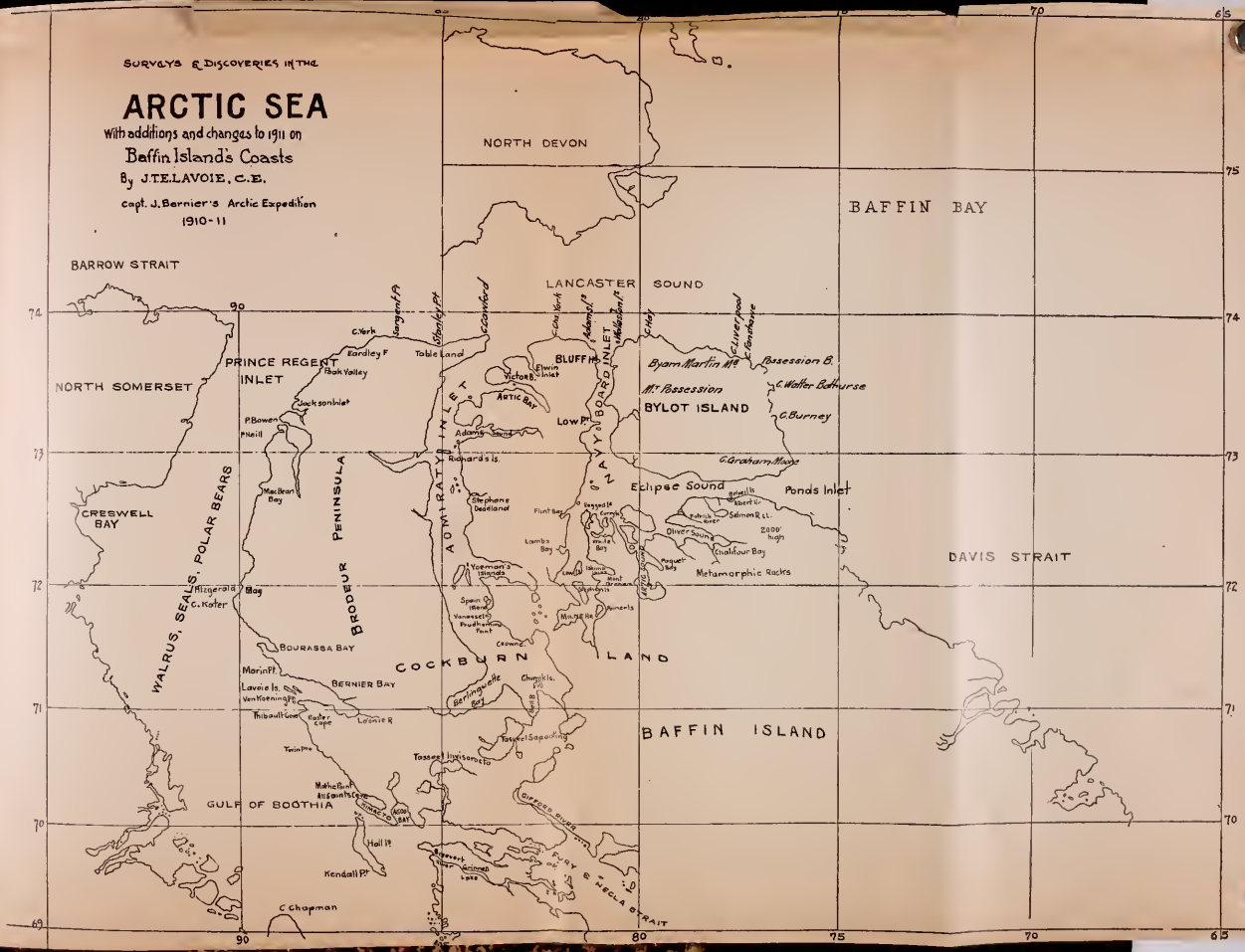
SURVEYS & DISCOVERIES IN THE
ARCTIC SEA
With additions and changes to 1911 on
Baffin Island's Coasts
By J.T.E. LAVOIE, C.E.
Capt. J. Bernier's Arctic Expedition
1910-11
NORTH DEVON
BAFFIN BAY
BARROW STRAIT
LANCASTER SOUND
NORTH SOMERSET
PRINCE REGENT INLET
Table Land
BLUFF Hd
Victor B.
Elwin Inlet
ARCTIC BAY
Low Pt
Adams Sound
Richards Is.
Stephens Desoland
Flint Bay
Lambs Bay
Yeoman Islands
Spain Bay
Vansittart Sd
Prudhomme Point
Crown C.
Berlinguette Bay
Chimney Is.
Tassel Sapodilla
Tassel Invisorato
Twin Pts
Mathias Point
All Saints Cove
SIMACOTO
ACOO BAY
Hall Is
Kendall Pt
C. Chapman
GULF OF BOOTHIA
GIFFORD RIVER
FURY & HECLA STRAIT
Grinnell Land
Greenville Land
Bruce Hd
Minerals
Ellesmere Land
Byam Martin Mt
Mt Possession
BYLOT SILLAND
Possession B.
C. Walter Bathurse
C. Burney
C. Graham Moore
Eclipse Sound
Ponds Inlet
Salmon R.
2000' high
Oliver Sound
Chalmer Bay
Paquet Bay
Metamorphic Rocks
DAVIS STRAIT
BAFFIN ISLAND
CRESWELL BAY
WALRUS, SEALS, POLAR BEARS
BRODEUR PENINSULA
ADMIRALTY INLET
NAVY BOARD INLET
MacBean Bay
Fitzgerald Bay
C. Kofer
BOURASSA BAY
Marion Pt
Lavoie Is.
Van Koening Pt
BERNIER BAY
Thibaudeau Cove
Easter Cape
Leonie R
COCKBURN LAND
P. Bowen
P. Neill
Jacksonville
Foak Valley
Bardley F
C. York
Sargent Pt
Stanley Pt
Cawford
C. Hay
Liverpool
Fanshawe
Adams Is.
Wellington Is.
Cha. York

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XII AOUT 1912 N° 8

L'organisation religieuse et le pouvoir civil

XX

L'USAGE DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES ET LE TRÉSOR PUBLIC

Lorsque l'on parle des possessions du clergé, une distinction importante doit être faite entre les biens d'ordre patrimonial et les biens strictement ecclésiastiques.

Rien n'empêche, en effet, qu'un ministre de Dieu, à différents titres profanes et indépendamment de l'exercice obligé des fonctions bénéficiales, acquière une quantité plus ou moins grande de biens meubles et immeubles, et que, comme tout possesseur laïque, librement, spontanément, il les administre et il en dispose selon les lois de la morale et de la charité évangélique. [1] D'illustres saints firent le sacrifice de leur fortune privée ; l'Eglise les loue, le monde les admire. On ne saurait, d'autre part, exiger ni attendre des ecclésiastiques en général que, par un renoncement courageux, souvent même surhumain, ils se modèlent héroïquement sur de tels exemples et qu'ils s'élèvent universellement à de telles hauteurs.

Sous le nom de biens du clergé, il s'agit donc ici, non des biens privés et patrimoniaux, mais de ceux qui, par leur origine, leur destination, leur caractère, constituent formellement la propriété ecclésiastique. Et ce qu'il importe de bien faire connaître, c'est la doctrine autorisée de l'Eglise et de la tradition chrétienne sur l'usage de ces biens ; c'est l'emploi effectif que, d'après cette

[1] S. Thomas, *Som. théol.*, II-II^ae Q. CLXXXV, a. 7.

doctrine, les Papes, les évêques, les administrateurs par eux reconnus de tout ordre et de tout degré, en ont fait.

Le saint concile de Trente, auquel nous devons de si importantes précisions dogmatiques et juridiques, définit avec fermeté, sur ce point comme sur tant d'autres, les exigences du droit. Dans un de ses décrets [1] relatifs à la réforme religieuse, le Concile rappelle les plus purs enseignements de la tradition catholique sur les biens de l'Eglise ; il dénonce et stigmatise le fléau du népotisme ; il interdit, dans les termes les plus sévères, aux prêtres, aux évêques, aux cardinaux, d'employer les revenus ecclésiastiques à enrichir leurs proches ou leurs amis, et de priver ainsi les pauvres de leur part afférente de ces biens.

L'angélique docteur saint Thomas, pour qui les Pères de Trente professaient un si profond respect, et en qui se reflète, comme en un miroir fidèle, la pensée théologique de tous les âges antérieurs, ne s'exprime pas avec moins de vigueur. « Si l'évêque, écrit-il [2] (et il faut en dire autant de tous les bénéficiers), si l'évêque, non content de la portion des revenus qui lui est assignée, détourne de leur usage et à son profit les biens destinés au soulagement des pauvres, à la sustentation des prêtres et à l'entretien du culte, il manque à son devoir, il péche mortellement, et il est tenu de restituer. »

De cette doctrine lumineuse, deux vérités se dégagent à l'instar de deux principes. La première, c'est que le clergé peut emprunter au trésor de l'Eglise ses moyens de subsistance et prendre sur les revenus ecclésiastiques ce qu'il faut pour vivre honnêtement, c'est-à-dire conformément aux nécessités de son état, aux habitudes locales et aux convenances sociales. La seconde, c'est que le surplus de ces revenus ne peut être dépensé au hasard des occasions et des œuvres, mais qu'il doit servir à rehausser les splendeurs du culte divin et surtout à soulager l'infortune des nécessiteux.

Le Père Thomassin, [3] pour mieux établir cette destination

[1] Sess. XXV, *de Reform.* c. 1.

[2] *Ouv.* et *end. cit.*

[3] *Anc. et nouv. discipl. de l'Eglise*, t. VII, l. II, ch. 36, l. III, ch. 26 et suiv. ; cf. Vacant-Mangenot, *Dict. de théol. cath.*, t. II, col. 854-857.

essentielle des biens ecclésiastiques, s'est imposé la tâche d'exhumer et d'analyser les textes les plus significatifs des Pères et des Conciles. Rien de plus éloquent que ces pages, empreintes de l'esprit même du Christ, et où éclate le triple souci de la subsistance des clercs, du soulagement des pauvres, de la conservation et de l'ornementation des églises. A la lumière de cette tradition, les Papes, les évêques, les bénéficiers de tout rang nous apparaissent moins comme de libres propriétaires que comme des gérants, responsables au tribunal de Dieu et de la conscience, d'un patrimoine sacré. « Les biens de l'Eglise, décrétait le premier concile d'Orléans et répétait trois siècles plus tard un concile d'Aix-la-Chapelle, [1] les biens de l'Eglise ne lui ont été donnés que pour nourrir le clergé, pour réparer les temples, pour soulager les pauvres et racheter les captifs. »

Il y eut assurément, dans l'emploi des revenus ecclésiastiques, de graves et criants abus.

Nous ne pouvons taire, ni l'exemple des prélats vaniteux qui, au dire de Thomassin, [2] « faisaient consister la dignité et la sainteté même de l'épiscopat dans une vaine ostentation de superfluités et de somptuosités profanes » ; ni les invectives aussi véhémentes que motivées d'un saint Pierre Damien et d'un saint Bernard [3] contre le luxe scandaleux de certains bénéficiers de leur temps ; ni les goûts fastueux et les prodigalités mondaines de princes et de chefs de l'Eglise dont la conduite, déréglée ou légère, fut pour l'Epouse du Christ le sujet d'une si profonde tristesse. [4]

C'est le côté humain et vulnérable d'une institution fondamentalement divine.

Mais, au milieu et au-dessus de si fâcheux exemples, que de vies édifiantes et que de spectacles consolants ! Combien de religieux et de clercs, combien de prélats, d'évêques, de Pontifes souverains, loin de dissiper en frivolités coupables le bien des pauvres, s'employèrent de toutes manières, et au prix des plus dures priva-

---

[1] Thomassin, *ouv.* et *t. cit.*, l. III, ch. 29, 31.
[2] *Ibid.*, p. 414.
[3] Id., *ibid.*, pp. 418-420.
[4] Cf. Pastor, *Hist. des Papes*, trad. Raynaud, t. V, pp. 351 et suiv.

tions, à en accroître les réserves précieuses ! Combien, pour grossir ou sauvegarder ce dépôt inviolable, y ajoutèrent leur propre patrimoine, ne portèrent que des habits usagés, ne prirent place qu'à une table frugale, renoncèrent au confort le plus légitime, aux distractions les plus innocentes et les plus salutaires ! Depuis les premiers apôtres, humbles et austères, jusqu'à un saint Malachie, jusqu'à un cardinal Ximénès, un cardinal Borromée ou un Pie IX, la liste est longue des hommes d'Eglise [1] dont la bonté généreuse, l'abnégation vaillante, le dépouillement volontaire et habituel, assurèrent, sur le sol chrétien, la création et la prospérité de tant d'œuvres de piété et de zèle.

Ces œuvres, inappréciables, innombrables, parlent suffisamment d'elles-mêmes. Elles redisent, dans la langue majestueuse des siècles, par quels élans de foi et par quels prodiges d'économie l'Eglise, dispensatrice intelligente de ses biens, a pu simultanément servir la cause de la religion et les intérêts de la charité, dresser en l'honneur de Dieu des temples superbes et secourir par mille industries l'humanité indigente.

L'inepte vandalisme qui s'acharne en ce moment contre les églises de France a soulevé, jusque dans le monde libre-penseur, une juste et profonde indignation. Ce que l'on voit en ces églises, ce n'est pas seulement leur caractère rituel qui en fait de religieux cénacles, ouverts aux populations pieuses, aux âmes croyantes et repentantes. Ce n'est pas seulement, non plus, l'art séculaire dont elles portent, sur leurs façades ouvrées, sur leurs clochers vénérables, et jusque sur leurs murs croulants, l'empreinte vigoureuse. C'est encore, pour plusieurs du moins, le titre authentique qui en désigne l'origine, et par lequel ces édifices, comme tous autres immeubles, se rattachent à la personne, individuelle ou morale, qui en est, aux yeux du droit, propriétaire légitime.

Bon nombre d'églises sont sans doute l'œuvre directe de princes munificents, ou le fruit de constantes et abondantes aumônes versées par les fidèles. Plusieurs, d'autre part, ne doivent leur existence et leur embellissement qu'au zèle éclairé et entreprenant de

---

[1] Thomassin, *ouv. et t. cit.*, l. III, ch. 39, 41.

l'autorité ecclésiastique et aux ressources mises par elle à l'usage des diocèses et des paroisses. Lorsqu'il s'agit d'honorer Dieu, l'Eglise n'épargne ni ses fatigues ni ses deniers. Elle réprouve à bon droit le luxe dont s'énorgueillit la créature ; elle approuve et elle encourage les actes de magnificence qui glorifient le Créateur. [1] Dès les premiers siècles, elle se fit un devoir strict d'employer une partie de ses reveuus à la construction et à l'ornementation des édifices du culte. Parlant des évêques de l'antiquité, Thomassin dit [2] que ces savants et pieux prélats jugèrent « que le plus grand nombre des fidèles étant des gens simples et grossiers, et asservis aux choses sensibles, il fallait les attirer à l'admiration et à l'amour des beautés incorruptibles et intellectuelles par la majesté et l'éclat de tout ce culte extérieur qui en est l'image. »

C'est l'idée d'où sont nés ces immortels chefs-d'œuvre de foi mystique et géniale dont les Papes, souverains généreux, dotèrent la ville de Rome [3] et, avec elle, tant d'autres cités italiennes, et auxquels, chaque année, un si grand nombre de visiteurs de toute qualité et de tout pays vont porter le tribut de leur admiration. C'est la pensée qui a fait lever, sur toute la surface du monde chrétien, cette végétation grandiose, opulente, brillante, de pierres fermement taillées, de marbres finement ciselés, de temples, de statues, d'autels, de tombeaux, dont la beauté symbolique et la perfection artistique n'ont pu encore épuiser les louanges de la parole humaine.

Quel est, nous ne dirons pas l'homme de foi, mais simplement l'homme de goût qui, en présence de telles œuvres d'art et d'un déploiement de magnificence si honorable pour Dieu et si avanta-

---

[1] « Le but le plus élevé que l'homme puisse se proposer dans ses œuvres, c'est, dit saint Thomas, l'honneur de Dieu. Et voilà pourquoi la magnificence dont le propre est d'accomplir à grands frais de grandes choses, se manifeste surtout dans les libéralités d'éclat destinées à rehausser le culte divin. » (*Som. théol.*, II-II^ae Q. CXXXIV, a. 2 ad 3).

[2] *Ouv.*, *cit.*, t. VII, p. 406.

[3] Voir à ce sujet Mgr Gerbet, *Esquisse de Rome chrétienne*, t. I.

geux pour la société, oserait blâmer l'usage fait par l'Eglise de ses revenus ? [1]

Ce blâme serait d'autant plus injuste que la construction de riches sanctuaires en l'honneur de Dieu et de ses saints n'absorba jamais qu'une partie des revenus ecclésiastiques, et qu'on ne saurait mentionner aucune époque de l'ère chrétienne où l'autorité religieuse n'ait, à l'égard des pauvres, fait preuve du zèle le plus actif et de la sympathie la plus effective.

Que de secours prodigués, ouvertement et secrètement, en simples aumônes manuelles, régulières ou fortuites ! Ces libéralités passagères, et dictées par les nécessités du moment, ont été en quelque sorte de tous les jours et de toutes les heures. Dieu seul et ses anges pourraient, d'une façon exacte, en dresser le bilan magnifique et supputer le nombre de ceux qui durent quotidiennement à la mense monacale et à la charité cléricale le soutien de leur vie chancelante.

Cette charité, au reste, était loin de suffire, et il fallait, pour atteindre tous les maux et satisfaire tous les besoins, que l'action miséricordieuse de l'Eglise s'organisât en œuvres durables. Ces œuvres ont surgi, merveilleusement fécondes, et on les a vues prendre le nom de toutes les misères, de toutes les faiblesses, de toutes les douleurs, de toutes les indigences. Elles se sont appelées, selon les milieux et selon les âges, écoles charitables, hôtels-Dieu, orphélinats, asiles, maladreries, hospices, [2] et elles se nomment en outre aujourd'hui maternités, crèches, providences, réformes, patronages. Elles ont couvert le monde d'un réseau d'institutions animées du dévouement le plus pur, de maisons

---

[1] Il n'est pas rare, au Canada comme ailleurs, d'entendre des censeurs malveillants s'élever contre la richesse des églises : ce que nous venons de dire démontre combien ces critiques sont mal inspirées.

[2] L'hospitalité fut, dès l'aube du christianisme, considérée et mise en honneur par l'Eglise comme une efflorescence de la charité. D'après les témoignages de l'histoire, écrit Thomassin, « il est très évident que la maison et la table propre des évêques, des abbés et des curés était commune aux hôtes et aux passants ; et qu'il y avait autant d'hôpitaux pour recevoir toutes sortes d'hôtes, qu'il y avait de cures, d'abbayes et d'évêchés. » (*Ouv. cit.*, t. VII, p. 464).

d'enseignement, d'assistance, de bienfaisance, de prévoyance, que l'impiété aveugle ou haineuse peut, il est vrai, décrier, mais qui n'en sont pas moins l'orgueil et la gloire des nations civilisées.

Lorsque l'on met en parallèle ce noble emploi des ressources ecclésiastiques, et les sommes folles, fabuleuses, que les gouvernements temporels prodiguent en pots-de-vin ou que la tourbe des jouisseurs consacrent à leurs plaisirs, le contraste saute aux yeux et il s'en dégage une forte et saisissante leçon. Tous peuvent voir de quel côté règnent l'économie, l'appréciation judicieuse et la dispensation équitable des dons de Dieu, et de quel côté sévissent les abus systématiques et les malversations scandaleuses.

Sauf des exceptions rares et que l'Eglise, la première, condamne, il n'entre ni dans les idées ni dans la pratique de ses pasteurs, que les biens qui leur sont donnés pour des fins de religion et de bienfaisance se dissipent en jouissances vaines, ou s'amassent en capitaux inactifs. Le contraire résulte de tout ce que nous avons dit jusqu'ici, de tout ce que l'histoire nous apprend, et de tout ce que l'organisation des œuvres philanthropiques, l'élan des fondations nouvelles et le mouvement des statistiques nous permettent de constater. [1]

On ne peut donc, en aucune manière, justifier ni excuser les pouvoirs séculiers dont la main envahissante s'étend sur les biens de l'Eglise sous le spécieux prétexte que ces biens sont mal employés. L'allégation manque de base. Elle n'est qu'un paravent destiné à masquer les motifs inavouables qui inspirent tant de confiscations odieuses et le honteux gaspillage par lequel se consomment ces entreprises spoliatrices. [2]

Aussi bien, lorsque l'Etat, sous l'empire d'idées erronées et sous l'impulsion de quelque passion rivale, ose exproprier les corps ecclésiastiques ou religieux, « ce n'est pas lui, remarque Taine, [3]

---

[1] Cf. Lecanuet, *L'Eglise de France sous la IIIe République, 1870-1878*, ch. IX ;—*Questions actuelles*, t. CV, pp. 97-118 ; t. CVIII, pp. 77-94 ; t. CIX, p. 59.

[2] En confirmation de cet avancé, nous pourrions mentionner la liquidation suspecte d'improbité, même pour certains radicaux, des biens des congrégations religieuses en France. (*Questions actuelles*, t. CII, pp. 261-263.)

[3] *Les Orig. de la France contemp.*, III (23e éd.), pp. 260-261.

qui peut revendiquer leur dépouille. Il n'est pas leur héritier, et leurs immeubles, leur mobilier, leurs rentes, ont, par nature, sinon un propriétaire désigné, du moins un emploi obligé. Accumulé depuis des siècles, ce trésor n'a été formé, accru, conservé qu'en vue d'un objet. Les millions d'âmes généreuses, repentantes ou dévouées, qui l'ont donné ou administré, avaient toutes une intention précise. C'est une œuvre d'éducation, de bienfaisance, de religion, et non une autre œuvre, qu'elles voulaient faire. Il n'est pas permis de frustrer leur volonté légitime. Les morts ont des droits dans la société, comme les vivants ; car, cette société dont jouissent les vivants, ce sont les morts qui l'ont faite, et nous ne recevons leur héritage qu'à condition d'exécuter leur testament. »

Il y a donc pour les biens ecclésiastiques, de l'avis même d'écrivains libres-penseurs, une destination précise, essentielle, irrévocable ; et c'est l'Eglise, et elle seule, qui a reçu mission d'en appliquer les revenus aux besoins des populations et des institutions. Ces besoins, nous l'avons vu, sont variés, les uns d'ordre spirituel, les autres d'ordre matériel, et ceux-ci tantôt isolés, tantôt collectifs. Que si dans un pays l'autorité religieuse constate non seulement chez quelques groupes d'individus, mais au sein même de la nation un réel état de disette, jamais elle ne voudra refuser à la patrie l'aide financière que cette situation réclame, Le passé nous en est garant.

Que de faits enregistrés dans les annales catholiques attestent éloquemment la vérité de cet énoncé !

L'histoire nous montre l'Eglise faisant â maintes reprises et de très bon gré pour des œuvres profanes, [1] pour l'endiguement des rivières, pour la construction des aqueducs, pour l'entretien des flottes et des armées, les plus pénibles sacrifices d'argent et de ressources. Elle nous la montre offrant jadis aux rois, sous forme de dons annuels, de substantiels secours, [2] payant sans hésiter, et parfois au prix de dures privations, plusieurs impôts ordinaires et

[1] Thomassin, *Ouv. cit.*, t. VII, p. 411.

[2] Id. *ibid.*, t. VI, l. I, ch. 38.

même extraordinaires, [1] subissant pour le bien de la paix d'autres charges, inéquitables et onéreuses, dont la religion et l'intérêt social sagement compris eussent dû l'exempter. [2]

Rendre pécuniairement service à toute la nation, ce n'était de sa part ni un détournement de fonds, ni une infidélité de gestion, mais une application large du précepte qui l'oblige à dépenser pour Dieu et pour les pauvres le fruit de son travail et le revenu de ses biens. Il fallait sans doute que ces contributions, pour être

---

[1] Vacant-Mangenot, *Dict. de théol. cath.*, t. II, col. 868-876.

[2] Parlant du clergé de France, le professeur Bourgain résume ainsi sa coopération fiscale : « Il se trouvera toujours des amis et des défenseurs de la vérité, qui rediront qu'après avoir accordé, dès le temps de Philippe-Auguste, des décimes, sorte d'impôt perpétuel à quotité variable selon les circonstances ; qu'après avoir donné, au XIVe siècle, particulièrement sous Philippe le Bel, tout ce qu'il pouvait donner à l'Etat, ou de bon gré, ou de force, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre, jusqu'à tomber lui-même dans la misère, de l'aveu du roi, qui demanda pardon à Dieu et aux hommes de ses extorsions impies ; qu'après avoir payé, au XVIe siècle, au point de se réduire à travailler mécaniquement, la renaissance des lettres et des arts, le luxe de la cour, l'équipement des armées et la construction des flottes, non seulement au moyen de décimes, qui se comptaient par trois et quatre à la fois, et quelquefois par huit et neuf, mais encore au moyen des emprunts forcés, de l'argenterie des sanctuaires, des trésors des fabriques, de la taxe des clochers, et de ces mille expédients qu'inventait sans cesse l'insatiable avidité de François Ier et de Henri II, dépassée encore peut-être par celle de leurs successeurs ; qu'après avoir contracté, au XVIIIe siècle, une dette ruineuse à force de faire des emprunts pour secourir sans délai un trésor toujours aux abois ; qu'enfin, après avoir, à l'Assemblée Constituante, cédé tout ce qu'on lui avait demandé, privilèges pécuniaires, dîme, argenterie des églises, le clergé offrit une vente de quatre cent millions net, dont le succès était assuré, pour sauver l'honneur de la France ; et que si la Révolution fut bientôt obligée d'en venir, au milieu de ruines accumulées par un gaspillage effréné, à ce débordement du papier-monnaie dont les émissions inondèrent le pays de plus de quarante-cinq milliards de valeurs fictives, dépréciées, avilies, rejetées, à mesure que l'abus s'en multipliait, c'est que l'Assemblée Constituante, qui en voulait moins à la bourse du clergé qu'à son existence et à son indépendance, refusa son sacrifice pour détruire ses biens sans profit. » (*Etudes sur les biens eccl. avant la Révolution*, pp. 234-235).

légitimes, fussent, d'une part consenties par les Evêques et le clergé local, et de l'autre, autorisées par le Pontife romain. [1] L'autorisation, chaque fois qu'on la jugea utile, fut libéralement octroyée.

Et, aujourd'hui comme jadis, éclate-t-il quelque part une calamité publique jetant dans la misère de nombreuses familles, ravageant des provinces, ruinant des industries ou décimant des cités, en tête des souscriptions et des mouvements généreux provoqués par ces sinistres figurent glorieusement le Pape, cet illustre spolié, les Evêques de tous les pays, les établissements religieux et tout le clergé.

L'Eglise n'a reçu que pour donner. Tout esprit droit conviendra qu'elle donne abondamment.

L.-A. Paquet, ptre.

LES " PROPOS CANADIENS "

Québec fut toujours, et il ne faudrait plus le redire, un ardent foyer de vie sociale et de vie intellectuelle. On n'a qu'à relire les aveux enthousiastes du Père Charlevoix et du marquis de Montcalm : dès le début du dix-huitième siècle, la jeune capitale de la Nouvelle-France apparaît comme la ville aux cercles brillants. Déjà, il y parade tout un beau monde où l'on sait s'amuser, où la causerie est un sport aristocratique qu'on élève jusqu'à la hauteur d'un art. Au château Saint-Louis, Frontenac a joué au Louis XIV, et le somptueux gouverneur a voulu que sa petite cour fût une copie de celle de Versailles. " On y politique sur le passé, on conjecture sur l'avenir ; les sciences et les beaux-arts ont leur tour et la conversation ne tombe point. (Charlevoix) Et l'on ne croit pas que, " dans toute la France, il y ait plus d'une douzaine de villes au-dessus de Québec pour la société. " (Montcalm)

Depuis la cession, sauf de rares et courts intérims, Québec est resté le centre de la vie politique de la province et comme le cœur du pays

---

[1] Ferraris, *Prompta Bibliotheca*, éd. Migne, t. I, col. 1357.

français. C'est encore à Québec, dans l'atelier du *Canadien*, que, vers 1806, s'organise parmi les députés canadiens-français un bruyant et actif cénacle. Autour des modestes presses de notre premier journal politique l'on règle pour cinquante ans le programme des luttes constitutionnelles et, au nom de toute la race, l'on décide de continuer de vivre. Quarante années plus tard, un autre cénacle, d'où viendra le progrès des lettres françaises, se forme derrière le comptoir d'Octave Crémazie. Quelques années encore, et la première université française d'Amérique va naître avec toutes ces œuvres collatérales. Et depuis lors, on le sait, les mêmes causeries et sur les mêmes problèmes n'ont plus cessé d'être reprises et continuées dans les cercles de la capitale.

C'est dire ce que l'on peut attendre de substantiel et du pur accent de chez nous dans des *Propos Canadiens* qui sont en même temps des propos québecquois. Et aussi, en croyons-nous sans peine Monsieur l'abbé Roy, quand il nous assure avoir mis dans son dernier volume « le meilleur de sa pensée sacerdotale, son plus grand patriotisme, la plus chaude émotion de son âme canadienne-française.»

***

Sur quelque thème qu'écrive Monsieur l'abbé Roy, toujours, et nous savons que le mot aura pour lui la valeur d'un compliment, il se souvient qu'il est prêtre. Causeur ou critique, il ne prétend nullement à l'impersonnalité chimérique et hautaine, à la neutralité du dilettante, à l'impartialité guindée et incolore de catholiques—voire même d'abbés et de monsignors—en mal de cour à libre pensée. D'où le caractère profondément moral de son œuvre. Monsieur l'abbé fait encore du ministère quand il écrit. Et alors, nous n'aurons pas à nous étonner de la sûreté et de l'inflexibilité de ses jugements, des principes élevés qui les inspirent, de l'atmosphère saine et forte où volent la phrase et la pensée : il suffira de se souvenir au nom de quelle morale il exhorte, juge et condanne.

« Le croyant, écrivait un jour Emile Faguet...a pour juger ce qu'il a compris, un critérium fixe, sûr, immuable, qui donne à ses décisions une singulière vigueur et énergie.»

Que M. l'abbé Roy ait donc à défendre l'esprit et surtout l'âme des siens contre d'imprudentes exhibitions de *Bloomer girls*, contre les sollicitations des *cartes postales* indécentes ou la littérature sanguinaire des journaux jaunes, le critique d'ordinaire si nuancé, si réservé dans son ironie, qui ne se sert de la pointe de la plume qu'après y avoir appliqué, semble-t-il, un tampon de ouate, le critique suave se

transforme en censeur inflexible. Vengeur du bon ton et de la morale, de sa plume il pique à nu et il jette sur la page frémissante de brusques lignes indignées et d'une encre très noire et justement astringente.

Elle lui est apparue si franche et si purement chrétienne cette âme de ses compatriotes qu'on essaie d'entamer. Prêtre, il devait saisir mieux que personne le fonds religieux de l'âme canadienne. Ce qui nous vaut de lire dans *Vieilles cloches et vieilles églises*, ou encore dans *L'Esprit paroissial*, et maints autres chapitres, ces pages d'observation fine où la psychologie religieuse de nos gens, psychologie plutôt simple mais si profonde tout de même avec ses éléments d'exception, nous est décrite, analysée ou mise en action dans de vivants et objectifs tableaux de mœurs.

Prêtre d'un pays où l'Eglise détient, pour la large part, le soin de l'instruction publique, et de plus prêtre-professeur, M. l'abbé Roy ne pouvait pas ne pas orienter quelques-unes de ses causeries vers les choses de la jeunesse. C'est un peu toute notre vie pédagogique, notre organisation scolaire, tous les problèmes, posés, discutés, retournés dans les dernières décades, qu'on retrouve dans les propos sur *L'Ecole primaire, Les Ecoles séparées, Comment écrivent vos fils et vos filles, Notre enseignement secondaire, Pour le grec et le latin.* Depuis la question de l'orthographe et de la réforme de la syntaxe jusqu'à l'étude littéraire ou philosophique des textes, en passant par le perfectionnement des méthodes et la formation des professeurs de l'un ou l'autre cycle, l'auteur des *Propos* aura eu le bonheur de toucher à tout d'une main experte, de remonter les esprits vers les principes supérieurs et d'exprimer en pédagogie quelques-unes des vérités où s'inspirent les réformes de l'avenir. Traditionaliste, et à cause de cela homme de progrès—la tradition n'est pas la routine—le professeur de l'Université Laval entend qu'on perfectionne, mais en repoussant les propositions arriérées de l'utilitarisme mesquin pour s'appuyer sur les larges et hauts principes de la formation humaine et catholique.

M. l'abbé Roy veut sauvegarder la culture française ; mais aussi, en véritable éducateur, il place bien audessus de la formation intellectuelle, l'éducation morale. Relisez *Première leçon d'un moineau, Idéal de jeunesse, Une âme de jeune, Lectures des jeunes gens.* Ces propos nous livrent, ou à peu près, toute la philosophie morale de l'éducateur québecquois. Et sans doute, cette philosophie ne se recommande par rien de bien original. On y reconnaît celle de tout maître qui prend sa pédagogie dans le catéchisme et compose l'idéal

de ses élèves de la plus pure substance de l'Evangile. Mais notre littérature pédagogique est encore si pauvre, et puis, oser parler d'idéal à des étudiants dans un monde où demande à régner le chiffre brutal, leur prêcher la claustration longue et profonde au pays voisin de la vie intense, et malgré l'expansion des doctrines du *struggle for life,* les exhorter à la vie dévouée, n'est-ce pas là, à défaut d'œuvre originale, en faire une très méritoire ? M. l'abbé Roy ne conçoit point la vie d'un catholique lettré autrement que sous la forme d'une vie d'apôtre. Qu'est-ce en effet qu'*Idéal de jeunesse,*— ce commentaire en style vigoureux des statuts de notre A. C. J. C— qu'est-ce si ce n'est une invite « à la diffusion des idées justes et à l'organisation des forces bienfaisantes » ? Qu'est-ce encore que *Lectures des jeunes gens,* si ce n'est la formation et la sauvegarde du même idéal des jeunes par le moyen du livre ? Et qu'est-ce enfin qu'*une âme de jeune*—chapitre selon nous qui eut dû venir le dernier de la série—si ce n'est, après l'exposition du programme, la réalisation courageuse accomplie par un jeune Canadien-Français qui fut un apôtre ?

***

On présume de là la hauteur du patriotisme prêché dans les *Propos.* Notons, tout de suite, que ce patriotisme veut être, et dans la juste mesure, largement canadien. Membre de la Société Royale, l'écrivain québecquois souhaite franchement « qu'une confédération des intelligences *permette* de grouper les travailleurs qui sont dispersés en nos différentes provinces et *fasse* converger vers un but, sinon sous un idéal commun, les meilleures et les plus persévérantes initiatives » (p. 273). Mais en même temps, et l'on s'y attend un peu, ce patriotisme veut être avant tout d'essence canadienne-française : la meilleure façon pour nous d'être canadien, n'est-elle pas encore d'être canadien-français ? D'anciens cependant trouveront peut-être que le patriotisme de M. l'abbé est bien un peu québecquois, s'il n'est même d'abord cela. Et nous nous ferions scrupule d'y contredire. Mais il resterait toujours à démontrer que d'être québecquois ne serait pas la grande manière chez nous d'être patriote ; problème qui est plutôt du ressort des hommes de doigté. Admettons seulement que Québec est restée la ville la plus intégralement française, qu'elle est la plus ancienne, la plus riche de grands souvenirs, et pour tout dire, le reliquaire du passé français : il suffira pour conclure à la pureté et à la plénitude d'un amour de la patrie respirée dans l'atmosphère héroïque de la citadelle.

Il ne vibre point d'autre amour dans les pages des *Propos Cana-*

diens. Rien, pour une fois, du dénigrement de parti pris, rien de l'inquiétude chagrine des pessimistes, rien du mépris des charlatans de l'exotisme ; mais une vigoureuse confiance, mais la sérénité dans la certitude de l'avenir puisée dans le spectacle des vitalités profondes de la race. Et comme l'ont inspirée à l'auteur l'exemple et les leçons des aïeux, c'est la doctrine patriotique de la charité pour tous, du sacrifice de la vie personnelle à la patrie. « Oh ! la force que nous apporte ce sentiment vivement ressenti que l'on ne travaille plus seulement pour soi et pour sa fortune, mais pour les autres, et pour le bien et pour la gloire de la commune patrie ! » (p. 144.)

Un amour, un culte tient, plus que tout le reste, au cœur de l'écrivain-patriote : l'amour, le culte de l'âme française. De cette âme, il aime le parfum d'idéalisme, le sens inné des choses de l'esprit, le goût attique, l'équilibre merveilleux de facultés toutes saines. Et ses pages les plus roides, emportées comme des philippiques, il les écrira dans *Le Journal au foyer, Journalisme décadent, Cartes postales*, parce qu'en ces chapitres il fustige les aggresseurs du bon ton et du goût français.

Il professe au même degré l'admiration de l'énergie française. Dans *Les bois francs*, sobre esquisse de l'épopée du colon, il exalte la virilité canadienne. Il se penche avec amour sur nos vieux mots, moins par passion de philologue que pour y respirer, comme dans un herbier antique, l'âme embaumée de vaillance des aïeux. Et s'il a parlé si chaleureusement des *Arpents de neige* de M. Ernest Poirier, c'est sans doute que l'ouvrage vaut cette chaleur dans l'éloge, mais c'est aussi que le critique canadien-français y a trouvé l'exaltation de l'énergie des siens, et qu'il s'est animé du beau cri d'espérance qui s'envole de la dernière page de ce petit roman étoffé comme une chanson de geste.

M. l'abbé Roy fit un jour, à la Société du Parler français, une conférence retentissante sur la *Nationalisation* de la littérature canadienne. Qu'il ne prononça point, ce jour là, que l'ingénieuse dissertation du théoricien qui trace spéculativement à la littérature de l'avenir «les règles du devoir», nous le savons maintenant qu'il nous a donné sur la nature et l'âme canadiennes des études si amoureusement écrites. Le patriote autant que le théoricien vint alors exhorter les hommes de lettres du Canada français à être de chez eux. Il avait découvert et goûté la franche et robuste poésie de la nature et de l'âme de chez nous ; et il s'était persuadé qu'on ne pouvait décrire sans faire de la beauté. Aussi, a-t-il beaucoup observé les mœurs

populaires ; il a l'âme toute pleine de souvenirs et « du parfum pénétrant des choses passées.» Et nous ne savons s'il y a rien de plus fréquent dans ces menus chapitres que le retour vers les choses d'autrefois, l'évocation des coutumes qui s'en vont, la résurrection de nos pères au franc visage et au parler savoureux. Est-ce une illusion ? Il nous paraît que c'est comme une tendance nouvelle qui se manifeste dans notre littérature : la recherche et l'amour des coutumes rurales et des vieilles choses en train de disparaître. Voyez tout ce que publie du même genre M. Adjutor Rivard dans le *Bulletin du Parler français : Le poète, Les quêteux, L'heure des vaches ;* relisez quelques-unes des poésies de mademoiselle Blanche Lamontagne, quelques pages et parmi les meilleures d'*Au large de l'Ecueil* de M. Hector Bernier ; et mettez à côté de tout cela *Noël rustique, Le vieux hangar, Vieilles cloches et vieilles églises* : en vérité, c'est bien le tableau de la vie canadienne, du passé populaire repris après Casgrain, après de Gaspé, après Fréchette, après Lemay, mais cette fois, avec une vision plus aigüe, avec le don d'un réalisme plus éclectique et une langue toute imprégnée d'idiotismes pittoresques. Désormais, nous en sommes assurés : le passé qui s'en va ne mourra pas tout entier. Avant que la vieille image de la patrie soit toute badigeonnée par les cosmétiques du progrès, des artistes auront paru pour en fixer les beaux traits virils. Et notons en passant la noblesse de cette tendance nouvelle de nos écrivains. Rien n'y domine d'un instinct de sensualiste usé, chercheur de secousses, comme celui qu'à la fin du dix-huitième siècle tourna Volney et ceux de son temps vers la poésie morbide des ruines. Non, M. l'abbé Roy et ses confrères se donnent à leur tâche comme à un devoir—Si l'on nous exhume les traditions d'hier, c'est qu'il en vient un franc et pur arôme de terroir qui fait sentir bon les pages de notre jeune littérature, c'est qu'il monte de ce temps tout proche où nos pères surent prier, lutter et souffrir, des parfums virils, excitateurs de vertus chrétiennes et françaises.

***

Nous croyons après cela que les *Propos Canadiens* demeurent, de tous les livres de M. l'abbé, celui où il nous a le plus livré de sa personnalité. Jusqu'ici, il paraissait bien que l'écrivain entendît se confiner dans les genres où la contrainte est presque loi. Il n'avait abordé que ceux-là qui favorisent le moins la spontanéité du tempérament littéraire. Et il est devenu banal de louer la mesure du critique. Dans les *Propos*, nous avons presque autant de l'auteur ; mais de

l'homme, nous avons presque tout. L'imagination, la sensibilité moins tenues en laisse, le jugement plus libre puisqu'il n'allait plus atteindre des personnes, nous apportent non point une autre littérature, mais presque une autre manière. Nous savons maintenant, ou plutôt nous savons mieux, que dans le critique des *Essais* et de *Nos origines littéraires*, il y a un poète et des meilleurs ; non point peut-être de ceux qui ajustent des mots et des lignes, horreurs de Monsieur Taine, mais de ces poètes non moins authentiques (souvenez-vous du *Vieux hangar*, des *Vieilles cloches et des vieilles églises*) dont la prose se rythme comme des vers, poètes qui ont la puissance des symboles et qui pénètrent jusqu'à l'âme des choses.

Nous savons encore, et par les mêmes pages et par bien d'autres, que la sensibilité de l'écrivain est très profonde, et surtout que l'émotion peut se compliquer d'ironie fine, discrète, un peu à la façon, nous allions dire, mise à la mode par Alphonse Daudet, sans rien de si gaillard néanmoins et sans les explosions hilarantes du conteur méridional. Nous savons enfin, et nous l'avons déjà dit, que M. l'abbé peut atteindre jusqu'à la vigueur la plus décisionnaire, et que sa plume si souple et d'un doigté si merveilleux et qui a l'air d'ondoyer sous le geste de la main, peut, si elle le veut et s'il le faut, se redresser très ferme et toute droite et écrire les choses les plus cinglantes dans la langue la plus drue.

Le laisser-aller ordinaire aux propos n'a pas empêché l'écrivain de toujours bien ordonner ses chapitres. Trop de fois il a signalé le défaut de composition dans l'œuvre de ses compatriotes pour ne pas se souvenir de ses condamnations. Et dans les *Propos*, c'est encore, comme toujours, la manière forte et nerveuse et correcte du maître formé à une longue et vigoureuse discipline intellectuelle. La pensée se développe en paragraphes fortement bouclés, à idées nettes et serrées, où filtre, abondante, la sereine et fluide lumière de l'acropole québecquois.

M. l'abbé Roy ne s'est-il pas essayé, un jour, de soutenir, dans un joli paradoxe, que le style en langue française c'est comme l'on parle ? Dans ses *Propos*, a-t-il atteint au point culminant de l'art et qui serait, d'après monsieur Faguet, le ton d'une conversation entre gens convenablement instruits ? Nous croyons plutôt y avoir retrouvé la manière du professeur qui, sans faire assaut de beau langage, doit fournir tout de même l'exemple du bon parler et gâte un peu la simplitité de son art par une surveillance trop active. Et c'est pourquoi, sans doute, la phrase va se déployant, tantôt avec la couleur chaleureuse enviée des imaginations écolières, tantôt avec le rythme

où se meut l'ordonnance d'une conception poétique, toujours avec l'élégance et l'impeccabilité académiques.

Peut-être trouverait-on quelque chose d'un peu compassé, et d'une froideur et d'une mesure qui sont beaucoup de l' « isocratisme, » dans l'*Allocution pour le couronnement du roi ;* si même l'on ne va jusqu'à s'étonner de rencontrer là ce solennel morceau de genre rhétorique, puisqu'un pareil discours est à peine un propos ? Peut-être aussi pensera-t-on qu'à nombre de pages les phrases se nouent trop invariablement par la commode conjonction *et*, et présentent aussi dans leur facture un dessin trop identique ! Mais rien de ces peccadilles n'empêchera les *Propos Canadiens* de rester—on l'a déjà dit—l'un des livres les mieux écrits que nous ayons en notre littérature ; l'un de ceux, malgré l'apparence peu sévère du titre, où l'on aura mis le plus abondamment de notre pensée canadienne-française. Et Monsieur l'abbé Roy demeure encore, de tous nos écrivains, celui dont la manière nous faits nous ressouvenir avec le plus de bonheur des beaux et bons livres de France.

L.-A Groulx, Prêtre.

DANS LES RÉGIONS ARCTIQUES [1]

(*Deuxième article*)

Le 8 octobre 1910, je recevais du commandant de l'*Arctic* l'ordre d'explorer le vaste et important détroit du Prince Régent [2], depuis le cap Hallowell jusqu'au cap Kater, dans le but de frayer un passage par les détroits Fury et Hecla jusqu'au canal de Fox.

Le second officier de l'*Arctic*, Monsieur O.-J. Morin, devait faire

(1) La carte hors texte ci-jointe, réduction d'une partie de celle que l'auteur a tracée au retour de ses voyages, aidera le lecteur à le suivre dans ses explorations. Nous devons ce tracé nouveau à l'obligeance d'un cartographe du Département des Terres et Forêts, à qui nous exprimons ici notre reconnaissance. La carte originale, de caractère officiel, ayant été écrite en anglais, il ne faut s'en prendre ni à l'auteur, ni au dessinateur, ni à nous, si les noms n'y sont pas en français.—N. D. L. R.

(2) Large détroit faisant communiquer le golfe de Boothia avec le détroit de Lancaster.

route avec moi jusqu'au fond de la baie Admiralty [1] et puis, s'en retourner par la rive est de la même baie. M. Mathé, géologue, chargé avec moi de la prospection des minéraux, et deux Esquimaux, dont l'un devait me servir d'interprète, faisaient partie de l'expédition.

Voici, dans toute sa monotone brièveté, la relation des incidents peu variés de cette course en pays arctique. La fidélité du récit donnera peut-être au lecteur l'illusion d'y prendre part lui-même, et son imagination lui aidera à agrémenter d'impressions personnelles des aventures dont l'uniformité pourrait d'abord lui sembler sans attrait. Si le verdict était favorable, je pourrais plus tard raconter deux autres voyages d'exploration, plus périlleux et plus accidentés que celui-ci.

Lundi, 10 *octobre*.—A neuf heures et demie ce matin, par une belle journée, nous quittions la baie Arctique au milieu des bons souhaits et des acclamations répétées de tous les membres de l'équipage. Comme j'en étais à mon premier voyage dans les régions arctiques, ces marques d'amitié m'émurent quelque peu. Le commandant eut la complaisance, ainsi que plusieurs membres de l'équipage, entre autres MM. Vanasse, Koenig, Bolduc, M. D., et Thibault, de nous accompagner au-delà du petit village Oulouksigne. Quand nous passâmes ce dernier endroit tous les Esquimaux sortirent de leur *igloos* (huttes de neige durcie), et vinrent nous souhaiter un bon voyage.

Mon parti, comme je l'ai dit plus haut, se composait de quatre personnes outre moi-même : Mathé, Koudnou avec son « pickannanné » [2] et Igagnou (plus connu sous le sobriquet de Monkey-Shaw). Mes deux traîneaux, « Lady Brodeur » et « Mary Queen of the Sea », chargés respectivement de 1100 et de 900 livres, étaient traînés, le premier par douze chiens, et le second par dix. Ils portaient l'approvisionnement nécessaire pour quarante jours, Monsieur Morin et Macket-à-Oui, un Esquimau, nous accompagnaient temporairement. Tout alla bien jusqu'à deux heures cet après-midi. La caravane était de joyeuse humeur : bouts de chansons, quolibets, lazzis volaient d'un cométique à l'autre. C'était trop d'ardeur : aussi

(1) Cette baie qui pénètre dans l'île de Baffin s'ouvre sur le détroit de Lancaster.

(2) Ce terme, qui, dans les Etats du Sud, désigne un enfant de race noire, vient de l'espagnol *pequeno*, « petit, » et *nino*, « enfant, » doit, sans doute, son introduction dans les régions arctiques à l'équipage de quelque baleinière. On l'épelle généralement *piccaninny*. N. D. L. R.

un bon bain d'eau froide calma vite notre enthousiasme, Nous longions alors la côte sud d'Adams' Sound. Nous étions sur une glace récemment formée et à une cinquantaine de pieds du rivage ; M. Morin me précédait et Monkey-Shaw venait le dernier avec M. Mathé. Tout à coup j'entends un appel ; je fais arrêter les chiens et je crie à M. Morin que je pensais que quelqu'un était tombé à l'eau. Me laissant alors le soin des deux attelages, mon compagnon se hâta avec Macket-à-Oui et Koudnou d'aller porter secours à Monkey-Shaw, dont le traîneau venait d'enfoncer dans quinze pieds d'eau. Mathé, en voulant aider les chiens à se retirer de ce mauvais pas, eut le même sort. Monkey-Shaw, de son côté, s'étant approché de terre, enfonça jusque sous les bras. Il était tellement excité qu'au lieu de sortir de l'eau, il restait là, appelant ses chiens et gesticulant comme un forcené. Très attentif, tout d'abord, au drame qui se jouait, je ne tardai pas à m'apercevoir qu'il m'arrivait, à moi aussi, quelque chose d'insolite. En effet, j'enfonçais tranquillement, et mon cométique se trouvait dans cinq pouces d'eau. Pour éviter un malheur, je saisis le fouet et je dirige les chiens à terre, mais en voulant leur aider à partir, je passe à travers la glace. Mes fourrures deviennent tellement pesantes que j'ai quelque peine à me retirer et que j'arrive trop tard pour empêcher mon cométique de caler, bien qu'il ne soit qu'à une vingtaine de pieds du rivage. Je réussis à y faire atterrer l'attelage de M. Morin et à aider les autres membres de l'expédition, restés à un quart de mille en arrière. Un incident comique nous fit sourire malgré notre situation critique. M. Morin s'étant avancé à un endroit où la glace n'était pas bonne, Macket-à-Oui voulut l'en prévenir, et ne sachant comment s'exprimer, lui cria : « Fus' (first) mate, look arout, you go to h... ». Enfin, après deux heures de travail, les bagages étaient tous en sûreté. La côte est tellement escarpée en cet endroit qu'à grand'peine pûmes-nous trouver un endroit pour y dresser nos tentes. Regaillardis par un bon souper, la gaieté nous revint vite. A neuf heures, ne pouvant résister aux appels réitérés de Morphée, j'entrais dans mon sac-lit qui avait aussi fait un plongeon. Bientôt une douce chaleur caressait mes membres fatigués. Par la porte entr'ouverte de la tente je voyais un coin du ciel et mentalement je recitais ces vers de Bonnier :

Sur la profonde mer Vénus se lève,
Un flot sombre et pesant court sur la grève ;
Un dernier Alcyon passe à grand bruit ;
Sur les plaines, au loin, tombe la nuit.

Mardi, 11 *octobre*.—Ce matin je dus emprunter un morceau de

linge à chacun des membres de l'expédition pour m'habiller sèchement. Après un déjeuner sommaire, je décidai avec Morin de retourner au bateau pour y sécher nos effets mouillés [1]. Ayant mis les trente-deux chiens sur un cométique, nous y arrivâmes vers les onze heures cet avant-midi.

Mercredi, 12 *octobre.*—Repartis ce matin à neuf heures nous passions la pointe Cunningham à deux heures de l'après-midi. A l'entrée de la baie Admiralty la glace était très mauvaise et ployait sous nos charges. Pour ne pas répéter l'accident d'hier nous tînmes nos traîneaux à une distance respectueuse les uns des autres, et je marchai en avant pour sonder les endroits suspects. Nous dressions nos tentes à quatre heures ce soir, ayant parcouru une distance de vingt-huit milles,

Jeudi, 13 *octobre.*—A huit heures et quart a. m., notre caravane se remettait en marche. Le soleil parut dans toute sa beauté nous faisant presque oublier la froide brise du nord qui souffla toute la journée. Mon thermomètre se maintint à un maximum de trois degrés au-dessus de zéro. Pour eviter les retards, nous décidâmes de ne faire que deux repas par jour : le déjeuner et le souper. Nous avons suivi cette règle pendant tout le voyage, nous contentant d'un morceau de viande crue lorsque la faim se faisait trop sentir vers le milieu du jour. Je m'habituai si bien à ce régime que mon mets préféré, vers la fin de mon expédition, était un morceau de foie de loup-marin conservant encore une partie de sa chaleur vitale.

Nous n'avons rien aperçu sur la côte qui pût correspondre à l'anse Levasseur, si ce n'est un *canyon* qui coupe cette haute et abrupte chaîne de montagnes formant la côte est de la baie Admiralty. La rivière qui y coule est, d'après mon guide, très riche en saumon. L'obscurité venant de très bonne heure, nous dûmes planter nos tentes à trois heures et quart, ayant parcouru une distance de vingt-six milles.

Vendredi, 14 *octobre.*—Nous repartions ce matin à huit heures, marchant au milieu de très mauvaises glaces. Arrivés au milieu de l'embouchure de la baie Moffet nous rencontrons un immense iceberg que nous photographions avec nos gens et leurs charges. Nous passâmes au large de deux grandes îles dont M. Morin prit l'orientation et quelques photographies. A quatre heures p. m., nous

(1) Lorsqu'il arrive au voyageur de tomber à l'eau dans les régions du Nord il lui est impossible de se sécher, vu qu'il n'y a pas de bois. Notre ration de gazoline pour nos petits poëles, étant mesurée à tant de jours, ne pouvait être employée que pour la cuisson.

nous arrêtions pour la nuit, ayant parcouru une distance approximative de vingt-trois milles.

Samedi, 15 *octobre*.—A cinq heures ce matin, le thermomètre enregistrait 6° sous zéro. Dans le courant de l'avant-midi nous dépassions la pointe sud de la baie Moffet et gagnions au large de la baie Admiralty. A une heure et demie nous fixions nos tentes sur la pointe nord-est d'une île située à une centaine de verges de la terre ferme. Le passage pour s'y rendre était excessivement difficile, encombré qu'il était de glaces pressées et entassées à une très grande hauteur. Nos chiens devenant incontrôlables, nos cométiques étaient renversés et culbutés à tout instant. J'y perdis la hache de M. Morin et un grand couteau qui avait été attaché sur la charge de Koudnou. Profitant de l'heure anticipée de notre arrivée, nous envoyons nos Esquimaux à la chasse aux phoques qui sont très nombreux en cet endroit. Ils revinrent vers les cinq heures avec un de ces amphibies.

Dimanche, 16 *octobre*.—N'ayant plus rien pour la nourriture de nos chiens, nous décidons de passer la journée sur l'île ci-haut mentionnée, qui fut désignée par M. Morin sous le nom d'île Dominicale, et de renvoyer nos gens à la chasse.

Les trois jours suivants, (17, 18 et 19 octobre) se passèrent sans incidents notables. Nous poursuivions notre marche pénible sur la surface raboteuse et accidentée des vieilles glaces accumulées en désordre, pénétrés le plus souvent jusqu'aux os par le vent froid qui traversait nos *coulétangs* (tuniques en fourrure).

Jeudi, 20 *octobre*.—Ayant marché à peu près 5 milles nous arrivions à la première des îles Shimic, que nous croyions être la terre ferme et le fond de la baie Admiralty. Le nom de ces îles signifie dans la langue des indigènes « eaux rapides, » et leur vient de ce que l'eau forçant son passage à travers d'étroits chenaux, ne gèle pas. En effet, il y a un très fort courant circulant au travers de cet archipel. A marée montante, il atteint une vitesse de 7 à 8 milles à l'heure. De chaque côté de son parcours, la glace est pressée et accumulée rendant la marche difficile. Arrivés à la première des îles nous y dressions nos tentes à dix heures et demie. Dans le courant de l'après-midi, nous bâtissions un *cairn*, y laissant le *record* suivant :

" Thursday, Oct. 20th 1910. On this day, two parties comprising O. J. Morin, first officer, with Macket-à-Oui, and J. T. E. Lavoie, Mr. Mathé, Monkey-Shaw, Koudnou & his boy, having left the ship *Arctic* wintering in Arctic Bay, Adams' Sound, have here built this

cairn and left record inclosed. Mr. Morin having surveyed the South end of Admiralty Inlet is leaving to-morrow to return to the ship, whilst Mr. Lavoie continues to Agoo in order to survey the coast of Prince Regent from Cape Hallowell to Cape Kater.

« From observation taken to-day latitude observed is 71° 03′ 33″.

« G. S. *Arctic* being at the present time commanded by Captain J. E. Bernier.» [1].

Je fis une cache et y laissai les articles suivants : deux boîtes de biscuits, une caisse de *pémican*, cinquante livres de lard, quinze livres de bacon, quatre livres de beurre et un kodak qui avait été brisé dans un de nos passages difficiles. Koudnou, profitant de l'arrêt que nous faisions ici, alla à la chasse et tua deux chevreuils, mais à une si grande distance qu'il ne put en rapporter que les quartiers de derrière.

Vendredi, 21 *octobre*.—Dans le courant de la nuit les chiens de Monkey-Shaw s'étant détachés, mangèrent une dizaine de livres de jambon, deux paires de bottes, une paire de pantalons en fourrure, ainsi qu'une partie de leur harnais et de ceux des deux autres attelages, de sorte que notre départ fut retardé jusqu'à dix heures ce matin.

Ce que nous avions pris hier pour la terre ferme est le groupe des îles Shimic disposées en forme de demi-cercle. L'île sur laquelle nous étions campés a environ dix milles de longueur par deux à quatre de largeur. Elle s'oriente quelque peu dans la direction du sud-ouest. La deuxième des îles fait une demi courbe à sa partie nord et ensuite s'étend parallèlement à la première. Le chenal qui les sépare n'a guère plus d'un mille de largeur. La glace y était fortement pressée par l'action des courants. La troisième de ce groupe s'étend dans une direction est-ouest et est située au sud des deux premières, ainsi que la quatrième que je ne distinguai que très faiblement. Toutes ces îles n'ont guère plus de cinquante pieds

(1) *Traduction* :—« Jeudi, 30 oct. 1910. Deux groupes comprenant O.-J, Morin, premier officier, avec Macket-à-Oui, et J.-T.-E. Lavoie, M. Mathé, Monkey-Shaw, Koudnou et son fils, ayant quitté le navire l'*Arctic* en hivernement dans la baie Arctique, dans le détroit Adams, ont ici contruit ce *cairn* et y ont laissé le présent *record*. M. Morin ayant exploré l'extrémité sud de la baie Admiralty doit partir demain pour retourner au vaisseau, tandis que M. Lavole continue jusqu'à Agoo pour explorer la côte du Prince Régent du Cap Hallowell au Cap Kater.

« D'après les observations faites aujourd'hui la latitude est 71° 03′ 33″.

« Le navire *Arctic* étant à cette date commandé par le Capitaine J.-E Bernier. »

d'élévation. Elles sont en grande partie recouvertes de gros cailloux plats.

En passant la pointe sud des deux premières îles, Monkey-Shaw et Koudnou tuèrent quelques phoques, mais la force du courant les entraînant au large, ils ne purent s'en saisir. A quatre heures et demie nous contournions la pointe sud de la deuxième île du groupe, où nous campions. En regardant ouest 15° nord du point où nous étions, je distinguai une baie profonde s'avançant suffisamment loin dans les terres pour nous empêcher d'en apercevoir les côtes.

Vers les cinq heures, ce soir, Koudnou signala, à quelques cents verges de la tente, six chevreuils, dont trois furent abattus. Notre campement se trouvait situé sur l'emplacement d'un ancien village Esquimau, dont de nombreuses ruines subsistent encore.

Samedi, 22 *octobre*.—Etant à la veille de voyager sur terre, je décidai d'envoyer mes gens à une chasse aux phoques qui ne fut pas un succès. Dans l'après midi ils tuèrent trois chevreuils que nous laissâmes en cache. De 14° sous zéro le thermomètre est remonté à 4° au-dessus dans le courant de la journée.

Dimanche, 23 *octobre*.—Partis à six heures et trente-cinq, ce matin, nous arrivions, à trois heures p. m., à l'embouchure de la rivière Sapouting, qui se décharge au fond de la baie Admiralty. Notre course jusque-là avait été sud-est et la distance parcourue de 35 milles. La glace sur la rivière étant très bonne nous marchâmes encore une heure, ce qui nous conduisit à cinq milles de son embouchure. Celle-ci a au-delà d'un mille de largeur, et forme une petite anse peu profonde, à fond de sable, qui se découvre à marée basse. Du côté ouest, elle forme une pointe basse qui s'avance à environ trois milles dans la baie. La largeur moyenne de la rivière est de 200 pieds. Le chenal proprement dit n'a que 40 à 50 pieds. Les rives, hautes de 20 à 25 pieds, sont coupées à pic et formées de sable fin. Le parcours en est très tortueux quoiqu'elle coule dans une direction générale sud-ouest. D'après mes observations, son cours est de quinze milles, tandis qu'en ligne droite je ne pense pas que le lac dont elle est le débouché soit à plus de 8 à 10 milles de la côte. La marée montante se fait sentir à deux milles plus haut que son embouchure. Cette rivière, d'après Koudnou, est très poissonneuse, le saumon s'y trouvant en quantité incroyable. Lors de notre passage elle était recouverte d'une couche de glace de 18 pouces.

Dans le courant de la journée nous croisâmes des traces récentes de chiens et de traîneaux. Sur la rivière elles formaient un véritable chemin. A quatre heures, l'obscurité nous empêchant de rien

distinguer, nous nous arrêtions pour la nuit. En traversant la dernière partie de la baie Admiralty nous vîmes plusieurs troupeaux de chevreuils qui se dirigeaient vers le sud.

Lundi, 24 *octobre*.—A huit heures ce matin nous nous remettions en route, suivant le cours de la rivière. A neuf heures, nous rejoignions un Esquimau d'Agoo qui était venu chercher une charge de chevreuils. A neuf heures et trois quarts nous arrivions à la tête de la rivière où se trouve un petit campement temporaire, appelé "Kooke" par les naturels, et comprenant 7 personnes. Ces gens faisaient la chasse aux *touctous* [1] qui sont très nombreux dans les plaines environnant le lac Sapouting. D'après les informations que j'ai pu recueillir, de 225 à 250 têtes ont été abattues, par ces chasseurs et par les gens d'Agoo.

De la tête de la rivière le lac Sapouting s'étend jusqu'à cinq milles, vers l'ouest. De là, il tourne un peu au sud-ouest, puis brusquement au sud-est, continuant ainsi sur une longueur de deux milles. Revenant ensuite lentement au sud-ouest, il suit cette direction sur une longueur de treize milles. De ce dernier endroit, il incline au sud sur environ deux milles. Les trois derniers milles vont au sud-ouest où le lac se termine par une plage basse et sablonneuse. Sa largeur n'excède pas un mille et demi. Les rives sont escarpées mais n'ont guère plus de trente pieds d'élévation, et sont coupées ici et là par de petits ravins. La glace lors de mon passage avait vingt-trois pouces d'épaisseur. Je n'ai pu prendre aucun sondage de ce lac. D'après les Esquimaux il doit avoir une vingtaine de pieds de profondeur. L'eau est claire comme le crystal et très bonne à boire.

A dix heures et demie cet avant-midi nous avions rejoint un autre cométique allant à Agoo. La petite caravane se composait de trois hommes, deux femmes et cinq enfants. Nous fîmes route ensemble. Ces gens m'ont fait une impression favorable : bien bâtis, propres et bien habillés, ils avaient réellement bonne mine. Ma blague agit sur eux comme un charme, car ils n'avaient plus de tabac et en étaient réduits à fumer le bouquin de leurs pipes. A trois heures, il faisait nuit noire, vu l'état brumeux du ciel et les bourrasques de neige. Voulant parcourir le lac dans toute sa longueur, nous marchâmes encore deux heures, mais sans réussir dans notre projet, et nous dûmes dresser nos tentes sur la glace. En questionnant nos

(1) Espèce de renne, appelée par les naturalistes anglais *barren-ground caribou*, "caribou des terres stériles (ou désertes)".

nouvelles connaissances, j'appris que toute la tribu d'Igloolik, dont ils font partie, avait abandonné ce dernier endroit pour venir passer l'hiver à Agoo, à Ka-nerck-shouk-jua et à Amitioque, le plus grand nombre se trouvant au premier endroit mentionné.

Vu l'état des glaces nous avons pu parcourir 32 milles aujourd'hui le thermomètre variant de 8 à 2° en bas de 0.

Mardi, 25 *octobre*.—A six heures et demie, ce matin, nous poursuivions notre route. A huit heures, nous abandonnions le lac Sapouting et prenions un long portage, entrecoupé par une série de petits lacs qui nous conduisirent jusqu'à Ivisarocto (anse Whyte.) Ces différents portages étaient très raboteux. Il n'y avait guère plus de deux pouces de neige recouvrant à peine les cailloux et remplissant les trous suffisamment pour nous faire trébucher. Nous continuons ainsi jusqu'à midi, passant une chaîne de 7 petits lacs, ayant tous d'un tiers à trois quarts de mille de diamètre, et se déversant du côté nord. Nous étions alors à la hauteur des terres, dont j'estimai l'élévation à 150 pieds au-dessus du niveau de la mer. Nous étions à 44 milles de l'embouchure de la rivière Sapouting, en calculant d'après la longueur de notre course, ou à 36 milles en ligne directe. Nous prîmes alors le versant sud des eaux. Deux milles plus loin, nous atteignions le lac Tascil. Il a cinq milles de longueur par un mille de largeur. Il court d'est à ouest. A cinq milles, une étroite langue de terre, mesurant à peu près 500 pieds de largeur, s'avance jusqu'au milieu du lac. Le saumon y monte en énorme quantité. La deuxième, partie du lac est à peu près circulaire avec un diamètre de trois milles. La rive ouest est formée par une colline assez abrupte, recouverte de longues herbes. A une heure et trois quarts nous étions à l'extrémité sud, où trois familles esquimaux étaient temporairement établies pour une partie de l'hiver. Ils donnent à leur campement le nom d'Ivisarocto, nom sous lequel ils désignent aussi l'anse Whyte. Il y avait ici 10 personnes. Nos chiens n'ayant pas mangé depuis trente-quatre heures, je décidai de camper ici. Pour une demi livre de tabac j'achetai de Camaillo 22 saumons frais de 10 à 15 livres chacun pour distribuer à nos chiens.

Le saumon est tellement abondant que les naturels le prennent d'une manière bien simple : barrant la décharge du lac avec de grosses pierres, ils capturent le poisson lorsque celui-ci se presse en bancs serrés pour retourner à la mer, et le jettent sur le rivage. Ensuite on le met en tas qu'on recouvre de grosses pierres et on le laisse geler. J'ai compté ainsi 17 caches dont la plus petite devait contenir 400 livres de ce poisson. La plus grande partie en est distribuée aux chiens.

La journée a été obscurcie par de continuels brouillards de neige. Le thermomètre s'est maintenu à 0°.

Mercredi 26 *octobre.*—Nous sommes repartis ce matin à sept heures et demie. La rivière n'étant que partiellement gelée nous dûmes faire un portage de trois milles pour arriver à l'anse Whyte. Vers les 2 heures nous passons une petite rivière venant du nord-ouest et se déchargeant dans l'anse (côté ouest). Treize caches de saumon se trouvaient à son embouchure. Nous suivimes l'anse Whyte jusqu'à quatre heures p. m. Après un portage de deux milles, coupant la pointe ouest de l'anse, nous tombions dans la baie Agoo, (Autridge Bay). Il est très malheureux que les officiers de l'amirauté anglaise qui ont fait le relevé de ces côtes n'aient pas conservé les noms indigènes des principaux endroits fréquentés par les naturels du pays. Notre travail en aurait été singulièrement simplifié, car il est impossible d'avoir aucun renseignement sur telle ou telle localité sans en apprendre d'abord le nom primitif, ce qui n'est pas toujours facile. Ainsi 99 sur 100 des Esquimaux ne savent pas où se trouvent « Pond's Bay, Button Point, Cape Kater, Arctic Bay, etc » quoique ces noms designent des endroits de leur habitat usuel.

A quatre heures et demie ce soir, malgré notre désir de pousser jusqu'au village, nous dressions notre tente sur la pointe est de la baie Agoo. Il faisait tellement noir que nous ne distinguions rien à dix pieds de distance. Au ciel pas une étoile ; les glaces de la baie refoulées en cet endroit avaient un aspect fantastique. Au loin quelques loups hurlèrent et deux corbeaux passant au-dessus de notre campement croassèrent lugubrement. La nature était d'un calme indicible. Pas un soupir, pas un bruissement ne se faisait entendre. Le grand silence, ou plutôt l'ombre du silence, régnait ici en souverain, et m'ensevelissait dans ses replis. Il est des moments où l'âme éprouve d'indéfinissables émotions. Ainsi, au milieu de ces régions inhospitalières, à des centaines de lieues de mes parents, à plus de 200 milles du bateau, oubliant le froid, la faim et les fatigues, tranquillement assis sur un cométique, je laissais errer mon imagination au gré de ses fantaisies. Pendant ce temps, Monsieur Mathé, beaucoup plus pratique, nous préparait une tasse de thé.

Jeudi, 27 *octobre.*—A six heures, ce matin, le thermomètre enregistrait 15° en bas de zéro. A sept heures moins quinze minutes nous nous mettions en marche. Le temps était brumeux et le froid rendu plus vif par une forte brise du nord. A midi et demi, nous arrivions au village esquimau, situé à l'embouchure de la rivière Ikalo. Avec

l'aide empressée des habitants nous eûmes vite fait de dresser notre tente. Aussitôt notre gîte installé, j'allai faire visite aux principaux de la tribu : Amawalik et Sigaïlto. C'est d'eux que j'obtins les renseignements qui suivront et qu'on m'avait chargé de recueillir.

J'ai été frappé de la différence qui existe entre les Esquimaux de cette tribu et ceux que j'avais rencontrés auparavant. D'une stature moyenne, forts, l'air intelligent, sous le rapport physique ils n'ont rien à envier aux autres nations, Propres, habillés avec goût et tous en parfaite santé, ils sont de beaux spécimens de cette race du Nord. Cela provient peut-être de ee que, vu leur situation géographique, ils ont bien peu de rapports avec les baleiniers écossais qui visitent les parages arctiques. L'habit des femmes, quant au *coulétang*, est absolument semblable à la description qu'en donne A.-P. Low dans son rapport sur la croisière le "Neptune" en 1903-04. Le pantalon, au contraire, est semblable à celui des hommes. Leurs bottes sont diffrentes, car elles forment une espèce de sac semi-circulaire sur le côté extérieur de la jambe entre le genou et la cheville du pied, se continuant par une bande triangulaire jusqu'à la hanche et s'attachant à la ceinture. Dans le courant de l'après-midi je distribuai deux livres de tabac aux hommes et aux femmes et à chaque personne quatre biscuits.

Rendu à Agoo, je décidai que nous y passerions quelques jours, car nos vêtements de laine étaient tous trempés et nous ne pouvions les sécher ailleurs que dans les *igloos*. Nos sacs-lits ne valaient guère mieux, car le soir, avant de nous coucher, il nous fallait les battre avec un bâton pour les dégeler et nous permettre d'y entrer. Les pantalons de fourrure de M. Mathé étant en lambeaux, je lui en fis faire une autre paire. Comme j'avais souffert du froid aux pieds, je commandai deux paires de bas de chevreuil, poil en dedans, et deux paires, poil en dehors, devant recouvrir les premiers. Ainsi chaussés. nous n'avons nullement souffertdu froid pendant le reste du voyage. Pour empêcher cette chaussure de s'user trop vite, il suffit d'y ajouter une paire de pantoufles en *ou-jouk*. Monkey-Shaw, aussitôt arrivé, n'eut rien de plus pressé que de se faire habiller de pied en cap comme les siens et de mettre ses habits européens de côté. Pensant que je ne l'approuverais peut-être pas, il me dit: "*Cablouna coulétang*, all right summer; winter, no good." Je l'avais appris par expérience. A Rome comme à Rome. Pendant mon séjour ici je me retirai dans l'*igloo* de Sigaïlto, qui était très confortable, la température se maintenant à un maximum de 45° au-dessus de zéro. Cela me permit de rédiger mes notes et de lire. Dans un but ethno-

logique, je me conformai en tout aux habitudes indigènes. Je tenais aussi à me faire peu à peu au langage des naturels que je commençais alors à comprendre. C'est ainsi que, sans interprète, j'ai pu recueillir de ces gens nombre d'informations.

Vendredi, le 28 *octobre.*—A trois heures et demie ce matin mes hôtes se levaient. Fidèle à la consigne, j'en fis autant. Se coucher tôt et se lever encore plus tôt semble être leur habitude. La journée, quoique claire, a été froide, le thermomètre s'étant maintenu à 20° au dessous de zéro. Le vent soufflant du nord a atteint une vitesse de 45 à 50 milles à l'heure. Nous dûmes charger notre tente de gros cailloux pour la tenir en place. Dans le courant de l'après-midi je fus témoin d'une séance de sorcellerie. Mon guide, Koudnou, étant l'*angecook* de la tribu, en fut le principal acteur. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet qui a déjà été longuement décrit. Qu'il me suffise de dire que son *tonwak*, ou esprit inspirateur, est le *nanouk* (ours).

Samedi, 29 *octobre.*—Le vent est tombé dans le courant de la nuit, tournant à l'ouest et nous gratifiant d'une " bordée " de neige. Monsieur Mathé est allé examiner la conformation des terrains avoisinant Agoo. Quant à moi, j'ai continué à questionner Amawalik et Sigaïlto, et recueilli les informations suivantes :

Le détroit de Fury et Hecla a été ouvert trois lunes et demie cet été et pratiquement libre de glaces. Les bateaux auraient pu y naviguer sans aucune difficulté. La prévalence des vents soufflant du côté du soleil levant a toujours pour effet de le rendre libre, les vents opposés ayant un résultat contraire. La navigation sur le détroit du Prince Regent eut été facile, car il s'était complètement débouché; même à l'heure actuelle, il n'était pas encore gelé au large. J'ai remarqué aussi que la baie Ivisarocto (Whyte Inlet) était recouverte de glace nouvelle ainsi que le détroit Fury et Hecla, aussi loin que l'œil pouvait voir à l'aide d'une bonne lunette. D'après les Esquimaux la débâcle s'est faite de la même manière pendant les étés de 1908 et 1909.

Quant aux richesses naturelles de cette partie de l'île Baffin, un saumon, de beaucoup supérieur à celui qu'on pêche sur les côtes du Pacifique, se trouve en prodigieuse quantité dans toutes les rivières qui se déversent dans Whyte Inlet et la baie Agoo. Le chevreuil est très abondant dans les grandes plaines formant la partie sud de la presqu'île Brodeur. Le renard blanc y foisonne. Le phoque s'y rencontre en assez grand nombre. Le morse n'y est jamais vu, quoiqu'il y en ait en abondance à Igloolik. L'ours polaire fréquente peu ces parages.

Pendant mon séjour à cet endroit, je n'ai pas rencontré Otomjua ni Ouming, vu que le premier se trouvait dans le haut de la rivière Kanerck-shouk-jua (Gifford River) et le deuxième un peu au sud d'Amitioke sur le canal ou détroit Fox (Fox's Channel).

Quelques-uns des autres naturels que j'ai questionnés ont confirmé les informations données par Amawalik et Sigaïlto. D'ailleurs, Ignouara, il y a deux ans, a accompagné un baleinier écossais dans la partie nord du Prince Régent où il fut employé à faire la chasse au bœuf polaire dans le Somerset nord.

Dimanche, 30 *octobre*.—Ce matin, les Esquimaux nous ont apporté nos habits réparés et séchés, ainsi que ceux que j'avais commandés. Quoique la journée s'annonçât belle, j'ai préféré ne pas me mettre en route le jour du Seigneur. Un brouillard de neige s'est élevé dans l'après-midi et a duré jusqu'au soir.

Lundi, 31 *octobre*.—A sept heures ce matin nous levions le camp et quittions nos bons hôtes. Nous suivons une direction sud-est jusqu'à vers dix heures. A midi, nous passions la pointe de terre plate qui s'étend de 4 à 5 milles au sud-est du cap Hallowell. La glace en cet endroit était très pressée et refoulée. Nous étions à la longitude 85° 23′ ouest. Une observation prise à cet endroit me donna comme latitude 69° 55′ nord, chiffre plutôt approximatif, le soleil étant trop bas pour me permettre l'usage de l'horizon artificiel. De ce lieu, tournant un angle sud-ouest de 60° 35′ j'apercevais la pointe sud de l'île découverte par Hall et qu'il appela New Island, (île Neuve). Elle doit se trouver à dix milles du lieu où nous étions. Elle a une élévation de 250 à 300 pieds au-dessus du niveau de la mer, et s'abaisse graduellement vers le nord. Des brouillards s'élevant continuellement de la mer libre, je ne pus l'observer que peu de temps. Les Esquimaux s'y rendent quelquefois pour y faire la chasse au chevreuil.

De midi à quatre heures nous fîmes quinze milles. La direction suivie, d'après les corrections pour la variation qui est de 69° ouest à cette latitude, a été nord-ouest. Ainsi, pointant mon instrument franc ouest, le vernier à zéro, et tournant un angle de 49° 54′ vers le nord, j'eus la direction de cette première partie de la côte. Il y a bien quelques petits enfoncements, mais si peu prononcés qu'ils ne paraîtraient pas sur la carte. Cette partie de la côte est très basse et formée de galets calcaires. Aussi loin que la vue portait on ne discernait qu'une immense plaine sans végétation et balayée par les vents. A huit milles du rivage l'élévation n'est que de 25 pieds.

Il faisait déjà nuit noire à quatre heures p. m. lorsque je décidai

de camper. Dans le courant de la journée Monkey-Shaw avait tué un phoque qui fut dépecé et distribué aux chiens, à l'exception du cœur et du foie que mes deux Esquimaux et moi mangeâmes crus, accroupis sur la glace, en attendant que le thé fût prêt.

Le vent a soufflé de l'est toute la journée et était très froid. La glace sur le Prince Regent était unie, mais elle n'avait que six pouces d'épaisseur et était recouverte d'une mince nappe d'eau, rendant la marche pénible.

Mardi, le 1er *novembre. Toussaint.*—Tandis que nos gens chargeaient leurs cométiques, ce matin, M. Mathé et moi bâtissions tant bien que mal un *cairn.* Non loin de l'endroit où nous étions campés se trouvait un amas de sable et de gravier de cinq à six pieds de hauteur que je choisis comme base. Les grosses pierres étant rares nous ne pûmes donner à notre construction plus de 4 pieds de hauteur. J'y plantai le « Union Jack » et y attachai la planchette que m'avait remise le commandant, portant d'un côté *Arctic* 1910, et au verso : *Capt. J. E. Bernier, Com.* J'y inscrivis la date ainsi que mon nom et celui de M. Mathé. Dans une bouteille je laissai le *record* suivant :

« Novembre le 1, 1910. Partis du G. C. S. *Arctic,* commandé par le Capitaine J.-E. Bernier, le 10 octobre. Devions laisser record au cap Hallowell, mais n'ayant pu y aborder à cause des glaces, avons choisi cet endroit. Repartons ce matin pour cap Kater.

J.-T.-E. Lavoie, O. S.
J.-E. Mathé, Géologue.»

La direction suivie aujourd'hui est identique à celle d'hier. A trois milles au nord du *cairn,* il y a une langue de terre s'avançant vers l'ouest en forme d'anse de coquemar et formant deux petites baies dont l'une s'ouvre au sud et l'autre au nord. Les aborigènes donnent à cette petite péninsule le nom de Kimacto. La baie s'ouvrant au nord étant la plus grande (un mille de profondeur sur un mille et demi de largeur), je l'ai nommée anse de Tous les Saints « (All Saints' Cove), » à cause de la fête du jour. La nuit nous avait devancé depuis deux heures lorsque je fis faire halte. Nous avions parcouru une distance d'à-peu près 35 milles, dont les cinq derniers furent très pénibles au milieu de glaces pressées.

Mercredi, 2 novembre.—Après déjeuner, ce matin, j'allai inspecter la côte et l'apparence générale des glaces. Quel triste panorama je contemplai ! Sous la lumière blafarde du jour naissant, aussi loin que pouvait porter la vue, une immense plaine, basse, dénudée et sauvage,

s'étendait à l'est et au sud. Si plate est cette plaine qu'à 10 milles du rivage elle ne doit pas avoir plus de 15 à 20 pieds au-dessus du niveau de la mer. D'une teinte uniformément grise, l'aspect général n'en était que plus vivement rehaussé par quelques énormes blocs de pierre brune, ressemblant à des mausolées antiques pleurant des races disparues. Comment ne pas être mélancolique lorsque la nature elle-même est en deuil ? Peut-être était-ce l'effet de la brise froide, mais je frissonnai. Pensant aux cérémonies qui ont lieu dans nos églises aujourd'hui, je murmurai un *De profundis*, et appelai cet endroit : Plaine des Trépassés, *(Plain of the Departed)*. Me tournant vers le nord-ouest, je vis que la glace était très mauvaise, et que, quelques milles plus loin, le Prince Regent était à l'eau claire : obstacle naturel qui, malgré mon vif désir de m'y rendre, me fermait la route du cap Kater. M. Mathé et moi, étant les premiers blancs connus qui eussent mis pied sur cette côte, nous eussions aimé à en terminer le relevé. Du lieu où nous étions, je mesurai un angle en m'assurant que sa direction était la même qu'hier. En tournant N. 34° E., j'apercevais la pointe est d'un cap peu élevé qui allait diminuant sensiblement et se perdant dans la plaine. Je n'ai pu me rendre suffisamment loin pour localiser une baie dont m'ont parlé les Esquimaux, et qui communiquerait avec Shimic par une chaîne de lacs. Je suis sûr que cet enfoncement n'existe pas entre les latitudes 70 et 71. Bien qu'avec mon théodolite je pouvais voir à une quinzaine de milles, vu l'uniformité de la côte, je ne puis rien donner de définitif au nord de 72. La différence d'élévation entre la côte et la mer est si peu prononcée qu'il faut presque être sur celle-ci pour la remarquer.

Il serait certainement dangereux pour un navire de s'aventurer en ces parages, à plus de cinq ou six milles de terre. A trois quarts de mille du rivage j'ai remarqué des glaces qui, à marée basse, s'appuyaient sur de grosses roches.

Une autre raison qui me décida à rebrousser chemin, ce fut l'impossibilité de vérifier mes courses au sextant, le soleil étant trop bas et ne paraissant plus, à cause des nuages qui s'élevaient continuellement de la mer découverte. D'ailleurs, notre réservoir à gazoline ayant été brisé, nous n'en n'avions pas assez pour notre retour. Eussé-je été seul, j'aurais essayé d'aller plus loin ; mais comme il est du devoir d'un chef d'expédition de s'occuper d'abord du bien-être des autres membres de son parti, j'ai pensé que le commandant approuverait ma décision de ne pas pousser plus au nord. A 9 heures a. m., nous rebroussions chemin, couchant à quelques milles

du *cairn*. La température se maintint basse avec un vent d'est de 10 à 12 milles à l'heure.

Samedi, 5 *novembre*.—Nous sommes repartis ce matin vers neuf heures. Ignouara, frère de mon guide, m'ayant demandé de venir avec celui-ci à la baie Arctique, je crus de mon devoir de ne pas refuser, vu la condition où il se trouvait. Parmi ces gens, lorsqu'un des leurs est invalidé, c'est au plus proche parent à lui venir en aide. Ignouara se trouvait dans ce cas, car il ne pouvait se servir de son bras gauche. Il avait cinq chiens, mais pas de cométique. Je lui en fis atteler trois sur le traîneau de Koudnou, et deux sur celui de Monkey-Shaw. Il consentait d'ailleurs à marcher la plus grande partie du temps. Il prit place sur le cométique de son frère avec sa femme et ses deux enfants, tandis que j'accompagnai M. Mathé et Monkey-Shaw.

La neige, poussée par un fort vent, a beaucoup retardé notre marche, de sorte que nous couchâmes moitié chemin entre Agoo et Ivisarocto. En prenant Whyte Inlet, je fus témoin d'une belle partie de chasse que je suivis avec ma lunette à un quart de mille de distance. Deux jeunes Esquimaux, de 18 à 20 ans, s'étaient attaqués à trois superbes ours polaires. N'ayant pas de carabines, ils les approchaient à une distance de 8 à 10 pieds, et, profitant du moment où l'animal en colère se tournait sur leurs chiens, ils lui lançaient leurs harpons. N'eussent-ils pas eu cette dernière arme ils s'y fussent attaqués avec leurs couteaux, manière très risquée dont ils ne se seraient pas tirés sans égratignures.

Mardi, 8 *novembre*.—Nous repartions ce matin à cinq heures et quarante-cinq. Le vent qui avait soufflé avec violence le jour précédent avait quelque peu diminué et tourné au nord-ouest. A huit heures, l'orient offrait un spectacle grandiose. L'aurore, teignant les nuages, irisait l'horizon de couleurs chatoyantes. Mais le vieux dicton : " Rougeur du matin trompe le voisin ", ne pouvait mentir. Par conséquent, la journée se termina par une tempête de neige qui eut pour effet de faire remonter le thermomètre à 15° au-dessus de zéro. Ce soir, nous campions à l'embouchure de la rivière Sapouting, après avoir marché une distance de 30 milles. J'ai constaté que le fond de la baie Admiralty est appelé " Tassillou " par les Esquimaux, et non pas " Sassilook ".

Jeudi, 10 *novembre*.—Ce matin nous reprenions les 3 chevreuils laissés en cache par Koudnou le 22 octobre sur la deuxième des îles Shimic. En passant l'eau courante au sud des deux premières îles Shimic mes hommes tuèrent huit phoques qui furent tous entraînés

au large. A trois heures p. m. nous passions l'endroit où nous avions bâti un *cairn* et laissé une cache. Nous reprîmes celle-ci, à l'exception de quatre boîtes de *pémican* (40 livres) et 50 livres de lard crû. A quatre heures nous campions à l'est des îles Shimic.

Vendredi, 11 *novembre.*—Comme j'avais l'intention de me rendre à l'*Arctic* sans plus d'arrêt, j'envoyai les gens à la chasse aux phoques qui sont très abondants ici. Koudnou en rapporta trois, Monkey-Shaw et Ignouara en tuèrent plusieurs, mais ne purent les harponner.

Dimanche, 13 *novembre.*—Vu l'obscurité et une forte tempête de neige nous ne levions notre camp qu'à huit heures ce matin. Trois des chiens de Monkey-Shaw ayant coupé leurs attelages pendant la nuit, il leur administra une correction cruelle autant qu'originale. Après les avoir ligotés de manière à leur tenir la gueule ouverte, il leur cassa les dents canines avec une hache.

Lundi, 14 *novembre.*—La tempête d'hier ne s'est nullement abattue de la journée. Partis à sept heures a.m., nous étions forcés d'arrêter à quatre heures p.m., quoique nous eussions désiré marcher une partie de la nuit. Ce ne fut qu'au milieu de grandes difficultés que nous pûmes atteindre la pointe de l'île Dominicale où nous avions campé le 15 octobre. Les glaces avaient encore « travaillé. » Elle étaient massées, amoncelées et pressées, et l'obscurité en rendait le passage presque impraticable. J'eus l'intention de dresser ma tente au milieu de ce chaos, mais la marée montante me fit changer d'idée : de sourds craquements se faisant entendre à de courts intervalles, il fallut bien se rendre à la pointe. Les chiens devinrent incontrôlables et il nous fallut recharger nos voyages deux fois sur une distance d'un quart de mille. Après avoir aidé Koudnou à franchir la partie la plus difficile, je revins aider Monkey-Shaw. Ses chiens avaient sauté en bas d'un bloc de glace de six pieds de hauteur, l'entraînant avec eux et culbutant sa charge sur lui. M. Mathé, en voulant lui porter secours, était tombé dans une crevasse d'où je l'aidai à se retirer, après quoi nous allâmes secourir Monkey-Shaw.

Mardi, 15 *novembre.*—Le ciel était nuageux à notre départ ce matin. Vers les huit heures Koudnou s'étant arrêté pour glacer son traîneau, la tempête s'accrut tellement vite que nous le perdîmes de vue en quelques instants, et ne pûmes le rejoindre de la journée. Nous avons voyagé au hasard tout le temps, tantôt contournant une île, tantôt marchant au large. La glace étant recouverte de six pouces de neige, M. Mathé marcha toute la journée en avant des chiens. A

cinq heures ce soir, fatigués et mouillés, nous décidâmes de camper pendant quelques heures. Comme nous n'avions plus de gazoline, nous prîmes un repas à la mode du pays : une énorme tranche de chevreuil crû, avec, comme breuvage, un morceau de glace.

Mercredi, 16 *novembre*.—Cinq heures de sommeil avaient suffi pour réparer nos forces et nous nous mettions en marche à trois heures ce matin après un déjeuner sommaire. La tempête avait quelque peu diminué, mais pas assez pour nous permettre de nous orienter. Pensant avec raison que le vent n'avait pas changé, nous nous en servîmes en guise de compas. Dans le courant de l'après midi nous passions l'iceberg à l'embouchure de la baie Moffet. A sept heures nous campions à l'embouchure de la rivière mentionnée en date du 13 octobre, à 35 milles au sud de la baie Arctique. Immédiatement après notre souper, j'allai m'assurer que Koudnou ne nous avait pas précédés. Le temps était alors très doux et la tempête tout à fait calmée. Bientôt la lune montrait sa figure blafarde au milieu d'épais nuages gris. A neuf heures et demie Koudnou nous rejoignait. Décidé à me rendre au bâteau demain, j'avertis Monkey-Shaw de nous éveiller à une heure du matin.

Jeudi, 17 *novembre*.—Laissant ici la tente et mes effets personnels nous repartions à deux heures et quarante-cinq minutes oe matin. La journée a été belle, le soleil dorant la cîme des hauts caps et l'inondant d'une douce clarté. A six heures ce soir nous étions de retour au bateau après une absence de 37 jours. Pendant ce laps de temps nous avions parcouru au-delà de 580 milles, fait un relevé topographique de l'intérieur du pays sur une distance de 55 milles, exploré le fond de la baie Admiralty et suivi la côte est du Prince Regent sur une distance de 60 milles. La saison étant trop avancée et le soleil n'ayant presque pas paru, il va sans dire qu'une partie de mon ouvrage est approximative. Néanmoins j'ai consciencieusement travaillé.

J.-T.-E. Lavoie, I. C.

Monseigneur McQuaid et l'Education Ecclésiastique [1]

Le décret du Concile de Trente touchant l'institution des séminaires exerça une puissante action de réformation et de restauration dans l'Eglise après la soi-disant Réforme protestante. Il devait aussi produire des fruits de bénédiction quand il eut été mis en vigueur aux Etats-Unis, où feu l'évêque de Rochester, Mgr Bernard-J. McQuaid, fit de l'éducation ecclésiastique l'affaire principale de sa vie active, d'abord dans le diocèse de Newark, comme constructeur du collège Seton Hall, et plus tard, dans son propre diocèse de Rochester, comme fondateur du séminaire préparatoire (ou petit séminaire) Saint-André et du séminaire théologique (ou grand séminaire) Saint-Bernard.

L'évêque McQuaid rappela souvent à son peuple et à son clergé l'enseignement des Pères du Concile de Trente prescrivant que les jeunes aspirants au sacerdoce commencent à un âge peu avancé leur longue préparation, que leurs études soient spécialement adaptées à l'éducation nécessaire au prêtre, et que leurs progrès dans la piété aillent de pair avec leurs connaissances littéraires. Pour atteindre ce résultat, le seul moyen sur lequel il crut pouvoir compter fut le séminaire préparatoire, destiné exclusivement aux aspirants au sacerdoce sous la surveillance immédiate de l'évêque. Dans un tel

---

(1) Mgr McQuaid naquit dans la ville de New York, le 15 décembre, 1823. Il fit ses études préparatoires (ou classiques) au collège de Chambly, dans la province de Québec, et ses études théologiques au séminaire Saint-Joseph, Fordham, N. Y. Peu après son ordination, le 16 janvier, 1848, il fut nommé curé-missionnaire de Madison, Dover, Morristown, Mendham etc, dans l'état de New Jersey. Sa mission comprenait tout le comté de Morris, et son ministère s'étendait aussi au comté de Warren, alors dans le diocèse de Philadelphie. Il ouvrit la première école catholique stable dans le New Jersey, c'est-à-dire, la première qui n'ait jamais depuis été fermée. Il y enseigna lui-même six mois durant pour la mettre en opération. Il bâtit l'église Sainte-Rose, à Springfield, aujourd'hui transportée à Milburn. Recteur de la cathédrale et bras droit de l'évêque pendant de longues années, il construisit deux fois le collège Seton Hall, introduisit dans le diocèse les Sœurs de Charité, et fut au premier rang dans la promotion de toutes les œuvres diocésaines. A la mort du *Père* Moran, il fut nommé vicaire général, et un peu plus tard évêque du nouveau diocèse de Rochester. Il fut consacré par l'archevêque McCloskey, dans la cathédrale Saint-Patrice, New York, le 12 juillet 1868. Après un laborieux épiscopat de quarante ans, il mourut à Rochester le 18 janvier 1909. (D'après le registre manuscrit du clergé du diocèse de Newark, p. 7).

séminaire pouvait-on cultiver les vocations vraies et écarter les fausses ? Il ne croyait pas la chose possible dans les collèges où prédomineraient le ton et les manières de penser des gens du siècle, où le cours d'études conviendrait plutôt à ceux-ci qu'aux clercs, où la signification de leur vocation spéciale ne serait pas constamment présentée à leur esprit. Mgr McQuaid ne voulait pas, néanmoins, séparer ces jeunes étudiants ecclésiastiques d'un contact salutaire avec les laïques. Il croyait qu'il était difficile pour un jeune homme de devenir un digne prêtre sans mener la vie normale de la famille, dans le monde, sans être du monde, parce que le prêtre doit former son caractère à la maîtrise de soi et à la confiance en soi-même ; et aussi, parce que le prêtre doit savoir quelque chose de la vie de ceux parmi lesquels il aura à vivre, partageant souvent leurs deuils et leurs épreuves, ayant un cœur sympathique à la pauvreté d'un grand nombre et un mot d'encouragement pour chacun. Le plan qu'il conçut de son séminaire préparatoire fut donc celui d'un externat libre, et non d'un pensionnat, les étudiants devant demeurer dans leur famille sous la garde vigilante d'une pieuse mère et d'un père craignant Dieu, ou dans une pension approuvée par les supérieurs.

Pas plus tard que deux ans après l'érection du diocèse, ces plans furent réalisés. Au retour de l'évêque du Concile du Vatican, en 1870, le petit séminaire Saint-André fut ouvert dans un petit édifice dilapidé en arrière de la résidence épiscopale. Jusqu'à une date assez récente, ce fut là le seul séminaire de cette espèce au pays. Personne n'avait même jamais osé parler de pareille entreprise ; et pourtant, grâce à cette modeste tentative et malgré la pauvreté de ses ressources, plus de cent-soixante-quinze élèves de cette institution ont été présentés à la prêtrise, presque tous pour le diocèse de Rochester, car on avait fait une règle invariable de n'admettre au clergé diocésain aucun sujet qui n'eût passé au moins deux années au séminaire Saint-André.

Mainte vocation aurait été perdue si ce petit séminaire n'avait existé. Il offrait aux jeunes gens de ce diocèse qui avaient terminé leur cours d'études primaires, et se sentaient appelés au sacerdoce, une voie pratique, qui, suivie avec constance, les conduirait à l'autel du Christ. Ceux-là ne manquèrent pas d'en témoigner plus tard leur reconnaissance. Tandis que l'ancien chancelier, Mgr de Regge, supérieur du séminaire Saint-André pendant de longues années, avait facilité à l'évêque, avec l'aide de quelques confrères, par des dons généreux, la construction d'un nouvel édifice en 1880, et son agrandissement en 1889, en 1904 la générosité du jeune clergé du diocèse

fournit à l'évêque de Rochester les fonds requis pour ériger une belle construction à l'épreuve du feu. avec des proportions adaptées au nombre croissant des élèves et à l'organisation d'un cours d'études amélioré. Déjà, l'année précédente, le temps consacré à ces études avait été prolongé de trois à cinq années. Le développement de Saint-André ne subirait aucun arrêt, si l'on pouvait disposer de plus de fonds pour réaliser le magnifique idéal d'écoles préparatoires pour les étudiants ecclésiastiques tel que tracé par le Pape Pie X, dans son plan de la réforme de pareilles écoles en Italie.

Pendant bien des années les étudiants ecclésiastiques du diocèse de Rochester furent envoyés principalement au séminaire de Troy (N. Y.) ou à Innsbrück, pour y recevoir leur éducation théologique. L'évêque McQuaid fut reconnaissant pour l'excellent travail accompli par ces institutions dont les gradués occupèrent maints postes avec habileté et succès ; mais il soupirait après l'heure où il pourrait établir un séminaire théologique dans son propre diocèse en conformité avec l'idéal élevé qu'il avait conçu de la formation du prêtre. Cet idéal à ses yeux n'excluait pas l'organisation d'un séminaire diocésain sur une solide base financière, avec des constructions bien outillées pour la santé et le bien-être des étudiants, et un personnel complet de professeurs formés avec soin. Il comprenait qu'un tel séminaire ne devait pas donner seulement l'entraînement requis pour l'exercice du saint ministère, mais de plus, la culture supérieure qui s'acquiert par les études littéraires et scientifiques, et que le niveau intellectuel croissant de la population catholique et non catholique parmi lequel il vit exige de la part du prêtre. La générosité de notre peuple catholique lui donnait le droit de demander à ses chefs spirituels plus qu'un simple célébrant de messe. Le premier pas dans la réalisation de ces plans se fit en 1879, quand l'évêque McQuaid mit en réserve un héritage légué par Madame Richard Vernam, une convertie, comme base d'un fonds destiné à l'érection d'édifices convenables pour un séminaire. Bien que le fonds s'accrût lentement, l'évêque ne voulut, pour aucune raison, poser la pierre angulaire avant que presque tout l'argent requis fût disponible ; il ne voulut pas non plus ouvrir le séminaire aux étudiants avant que tout l'édifice fût érigé et payé, et la dotation d'au moins quatre chaires de professeur acquittée. L'exemple qu'il donna le premier en économisant et en consacrant à cette œuvre importante chaque sou, même de son avoir personnel, entraîna la coopération la plus généreuse de la part du clergé et de la masse de la population catholique du diocèse. En avril 1887 Monseigneur McQuaid fut en état d'acheter

un magnifique emplacement au nord de la ville, sur les rives pittoresques de la rivière Genesee, à trois milles seulement de la cathédrale. Quatre ans plus tard, l'évêque crut le moment arrrivé de commencer la construction des édifices. Le diocèse signifia son approbation de cette mesure d'une façon sans exemple dans l'histoire de l'Eglise américaine. Soixante prêtres souscrivent $41,500, et les laïques, invités à faire parvenir leurs offrandes avant le jour de la bénédiction de la pierre angulaire, fête de saint Bernard, le 20 août, répondirent par une contribution de plus de $23.000. Ce montant fut réalisé dans un temps où les paroisses avaient à pourvoir à maintes œuvres locales, telles que dettes à acquitter, améliorations à faire aux propriétés de l'église et des écoles, érections de nouveaux édifices, tout en ayant à supporter le fardeau des dépenses annuelles de la paroisse. Deux années plus tard, quand la masse imposante des constructions fut terminée, un nouvel appel produisit une collecte de $11.000 pour ameubler le séminaire.

Puis le séminaire fut ouvert en septembre 1893, à ses premiers élèves, au nombre de trente-neuf. Il y avait trois chaires de fondées, l'une par l'évêque lui-même, la seconde par les enfants Cunningham, et la troisième par le chancelier, Monseigneur de Regge ; une quatrième chaire était partiellement fondée par les prêtres. A l'ouverture du séminaire Saint-Bernard on trouva un personnel assez nombreux et compétent de prêtres séculiers préparés d'avance, grâce principalement à la prévoyance de Mgr McQuaid, à assumer leur charge pleine de responsabilité de professeur dans un séminaire théologique.

Les avantages de l'éducation donnée au séminaire Saint-Bernard ne tardèrent pas à être reconnus même en dehors du diocèse de Rochester, et des demandes d'entrée vinrent de différentes parties des Etats-Unis et du Canada. Quatre ans après sa fondation, il devint évident, que, si la croissance de l'œuvre ne devait pas être arrêtée, il faudrait encore plus d'espace. L'évêque comprit promptement l'avantage d'une augmentation dans le nombre des étudiants, imposant la nécessité d'une augmentation proportionnelle dans le nombre des professeurs, avec un cours d'études renouvelé et agrandi : résultat impossible à réaliser autrement. On commença la création d'un fonds en vue d'une nouvelle construction, et en 1900, un édifice à l'épreuve du feu, connu sous le nom de salle de Philosophie et de Science, fut érigé avec salles de classes, grande bibliothèque modèle, et appartements de logement. L'année suivante Mgr McQuaid reçut un témoignage d'approbation de sa fondation d'un séminaire de théologie modèle, sous la forme d'un Bref obtenu de Sa Sainteté Léon XIII,

par l'entremise de la Congrégation de la Propagande, et accordant à lui-même et à ses successeurs à perpétuité le pouvoir de conférer les grades académiques en Philosophie et en Théologie aux élèves bien doués et studieux de ce séminaire. L'affluence toujours croissante d'élèves de toutes les parties du pays engagea l'évêque à réunir encore une fois, malgré son grand âge, des ressources pour une nouvelle construction. Cet édifice, la salle de Théologie, également à l'épreuve du feu, contenant 140 chambres simples pour étudiants, cinq appartements à deux pièces pour professeurs, trois salles de classe, et une *aula maxima*, fut commencé en 1907 et solennellement inauguré le 20 août 1908, quarantième année de l'épiscopat de Mgr McQuaid, alors que la mort saisissait déjà dans son étreinte le grand prélat. A cette occasion, il fut consolé par une autre preuve de l'inébranlable loyauté de ses prêtres, la fondation de la neuvième chaire, en honneur du jubilé de leur évêque.

Même dans ces jours de santé défaillante, l'évêque dirigea l'érection d'une maison destinée à servir d'infirmerie aux étudiants malades. Avant qu'elle pût être achevée, le grand fondateur du séminaire Saint-Bernard, qui, sur son lit de mort, recommanda en termes sincères et touchants son œuvre bien-aimée à son successeur et à ses professeurs, alla recueillir sa récompense éternelle.

« L'évêque doit être l'âme et la vie de son séminaire. Les professeurs doivent être ses prêtres, se pénétrer de son esprit et mettre en lui leur confiance.....L'évêque actuel peut n'être jamais en état de terminer tout ce que rêvent son esprit et son âme. Un autre, plus jeune et plus enthousiaste, reprendra le travail à l'endroit où celui-ci l'aura laissé, et achèvera un séminaire modèle, glorieux dans sa plénitude, dans son intégrité, dans ses dotations, dans sa conformité avec sa fin, et entouré d'une couronne de prêtres dont les jeunes années ont été vécues dans ses murs, où ils ont appris que la consécration de l'âme à Dieu pour le salut du prochain est la fin la plus noble : *Salus animarum lex suprema.* » [1]

FRÉDÉRIC ZWIERLEIN, ptre.

Rochester, N. Y.

1 Devise inscrite au bas des armoiries de Mgr McQuaid.

A PROPOS DU PÈRE LOUIS DE LAVAGNA

Dans sa livraison de décembre 1911, la *Nouvelle France* publiait, sous la rubrique *Silhouettes de Missionnaires, Episode d'une existence mouvementée*, une esquisse en miniature du capucin gênois, qui eut nom Père Louis de Lavagua, et qui, attiré au Canada par Mgr de Charbonnel, mourut en odeur de sainteté après dix-huit mois de ministère dans la paroisse St. Mary, de Toronto (1857). A son tour, le *Catholic Register*, édité en cette dernière ville, rappela naguère, dans une note fort élogieuse, les travaux, la sainte vie et la mort édifiante de ce même missionnaire.

Malheureusement, il s'est glissé dans cet article des erreurs matérielles qui ôtent de sa valeur à l'information. Il en est une surtout que nous nous expliquons difficilement et qui nous paraît assez importante pour être signalée.

Le Père Louis de Lavagua, nous venons de le dire, appartenait à la branche capucine de l'Ordre de saint François. Ceci est rappelé en toutes lettres sur le marbre de son tombeau : *of the Order of Capuchins.* D'ailleurs, le premier venu des anciens paroissiens du saint prêtre eût parfaitement renseigné sur ce point le collaborateur du *Register.* Le Père Louis ne quitta jamais son froc. Il se montrait sur les rues de Toronto avec sa tonsure monacale, et chaussé des sandales du capucin. On savait qu'il était fils de saint François. Comment le journal en question a-t-il pu en faire un *carme ?* [1]

A cela près, et sauf quelques autres inexactitudes de moindre importance, nous ne pouvons que souscrire aux éloges qui sont décernés au saint religieux :

" Le Père Louis vint à Toronto, et, quelques mois après son " arrivée, fut nommé desservant de St. Mary, où il précéda le " vicaire général Rooney. Sa vie très austère, sa charité pour les " malades, les pauvres et les affligés lui conquit aussitôt l'affection et " le respect de tous. Il mourut d'une attaque de pneumonie, due

[1] Nous avons fidèle souvenance, bien qu'il y ait de cela quelque cinquante-six ans, des deux ou trois leçons de catéchisme que nous donna le vénérable religieux, dans la cathédrale de Toronto, où il faisait parfois cet humble ministére auprès des enfants. Nous nous rappelons trop bien sa longue barbe, ses sandales et surtout la couleur de sa bure, pour douter un instant qu'il fût capucin.—N. D. L. R.

" au peu de soin qu'il prenait de sa santé. Le *Catholic Register* de " 1884 témoigne du regret universel qu'avait causé cette mort pré- " maturée.

" Il n'est pas invraisemblable que, dans un avenir prochain, l'on " prenne des mesures pour placer son nom parmi ceux des vénérables " serviteurs de Dieu dont la vie fut marquée par la pratique des " vertus héroïques. Au temps de sa mort, le Père Louis était regardé " par beaucoup, prêtres et laïques, comme un véritable saint. Vingt " ans après, son corps fut trouvé dans un état de conservation. Un " grand nombre de personnes encore vivantes furent alors témoins de " ce fait, lorsque la bière fut ouverte, et le corps examiné, sur les " ordres de l'archevêque Lynch. "

F. C.

Pages Romaines

La fin du procès de la Camorra.—Albano

C'est le 8 juillet qu'a eu lieu à Viterbe l'épisode judiciaire d'un drame qui a, pendant de longues années, intéressé et ému l'Italie entière : le procès de la Camorra s'est terminé par la condamnation de presque tous les accusés.

Ce procès, les *Pages romaines* le racontèrent, fut instruit à la suite de l'assassinat d'un nommé Cuocolo et de sa femme, tués à Naples, en 1906, à coups de couteau, par une bande de malfaiteurs demeurés inconnus. L'instruction du procès dura près de cinq ans. Les accusés furent ensuite renvoyés devant la cour d'assises de Viterbe, où les audiences, commencées le 11 mars de l'année dernière, ont donc duré dix-sept mois Il n'a pas fallu moins de 291 audiences pour terminer ce procès monstre. Au cours de l'instruction et du procès, quatre accusés moururent en prison ; dix autres furent libérés, parce qu'ils avaient fait un temps de prison au moins égal au maximum de la peine à laquelle ils pouvaient être condamnés.

Après avoir mis cinq jours à résumer le procès, le président fit connaître au jury les nombreuses questions sur lesquelles il avait à répondre.

Sans se laisser intimider par les menaces que les affiliés à la Camorra leur avaient adressées, les jurés de Viterbe apportèrent un verdict affirmatif de culpabilité pour tous les accusés. La lecture en fut interrompue par les plus violentes protestations de ceux qui, finalement, allaient subir une forte condamnation. « Je suis innocent, s'écria Erricone, chef de la Camorra, en s'adressant aux jurés ; vous avez écrit la page la plus noire du siècle. La nouvelle de la sentence tuera ma mère et ma sœur. » L'accusé Demarinis, surnommé Mandrière, l'un des inculpés d'homicide, trompant la surveillance des agents et des carabiniers, se fit une grande blessure au cou, à l'aide d'un morceau de verre provenant d'une bouteille et dut être immédiatement

transporté à l'hôpital. Montrant le sang de Demarinis, l'accusé Morra dit à son tour : « Puisse le sang de l'innocent retomber comme une malédiction sur les vrais coupables ! » D'autres essayèrent de se briser la tête contre les barres de fer de la cage.

Toutes ces protestations n'émurent point le tribunal, et après les réquisitions sur les peines, par le procureur général, les avocats s'en remirent à la justice. A la demande que le président adressa aux accusés s'ils n'avaient rien à ajouter, ils recommencèrent leurs protestations tapageuses au milieu desquelles la cour se retira pour délibérer.

Tous les accusés furent condamnés au maximum de la peine, soit comme exécuteurs matériels, soit comme mandants, soit comme convaincus d'appartenir à une vaste association de malfaiteurs. Les jurés ayant accordé les circonstances atténuantes, les principaux accusés n'ont pas été condamnés à la réclusion à perpétuité, mais seulement à trente ans de travaux forcés : c'est la peine qui a été infligée à huit camorristes comme exécuteurs matériels de l'assassinat de Cuocolo. Les autres membres de la sinistre association se sont vus condamner à diverses peines variant de 20 ans à 6 ans de réclusion.

Ainsi s'est terminé ce procès fameux. Il faut se rappeler la terreur qu'inspirait la Camorra depuis si longtemps dans l'ancien royaume de Naples par ses sentences mystérieuses qui condamnaient à mort ceux qui la gênaient. et l'impunité dont elle jouissait, pour comprendre ce qu'il a fallu d'énergie aux juges d'instruction et aux juges supérieurs pour mener à bonne fin un procès qui pouvait les exposer aux plus terribles représailles. Aussi, l'on s'en souvient, il y eut grève de jurés dans le principe, mais il faut reconnaître que ceux qui acceptèrent de gré ou de force le mandat qui leur fut confié, en ont ensuite rempli sans peur les obligations.

Les protestations violentes de ceux dont la conscience est si criminelle dénote une mentalité déconcertante chez ces hommes pour lesquels la vie de ceux qui les gênaient ne comptait absolument pour rien. Quand, en mai dernier, le tribunal d'Aquila condamna à 30 ans de réclusion le brigand Salomon convaincu de trois homicides, de plusieurs tentatives d'assassinat, de la destruction de plusieurs troupeaux, en entendant la lecture de sa sentence, le condamné s'écria : «Je n'aurais jamais cru que les jurés des Abruzzes en arriveraient à un tel excès. Jamais l'Italie ne sera civilisée, car jamais la justice n'y sera rendue. »

Cela ne se commente pas, mais on se demande si Fra Diavolo s'exprimait autrement.

***

Rome est-elle plus belle l'hiver quand ses universités débordent d'étudiants, quand ses promenades se remplissent de cette foule cosmopolite qui vient admirer les vestiges de son glorieux passé, ou bien l'été, lorsque dans l'enceinte de ses églises on n'y rencontre plus que les Romains de naissance vénérant à leur manière le saint que l'on y fête, et que sous les pins des villas séculaires on demande à un air surchauffé par un implacable soleil une fraîcheur qu'il ne saurait donner ? C'est affaire d'appréciation. Toutefois l'opinion générale préconise l'exode de Rome en ces mois de juillet, d'août, de septembre pendant lesquels le soleil abuse de ses rayons. C'est alors la saison des *Castelli Romani*. Frascati, Marino, Rocca di Papa, Castel Gandolfo, Albano, etc., reçoivent les chercheurs d'ombre et de fraîcheur. Il paraît qu'il en fut ainsi de tout temps, puisque les vieux Romains s'étaient

bâti de somptueuses villas sur les collines du Latium ou de la Sabine pour y passer les journées si pesantes de la canicule. Horace avait la sienne à Tivoli, Cicéron à Tusculum, (aujourd'hui Frascati), Pompée à Albano, et tant d'autres de leurs contemporains ici, là.

Parmi les villes qui servirent et qui servent encore le plus d'asile au temps des grosses chaleurs, Albano fut l'objet d'un choix particulier ; sa position, son histoire lui ménagèrent les préférences de ceux qui voulurent donner à leurs heures de repos les agréments du site et les charmes du souvenir. La légende ne dit-elle pas que Albano fut fondée par Ascagne, fils d'Enée, 500 ans avant Rome. Ne fallut-il pas le triple duel des Curiaces, ses fils, avec les Horaces romains, pour les forcer à reconnaître la suprématie de la ville de Ronolus? Plus tard, Pompée en fit sa ville de prédilection, au moins pendant quelque temps ; le dernier des Flavius y établit un camp pour sa garde prétorienne, et des documents, qui, peut-être, ne résisteraient pas à une sévère critique, prétendent que la moderne Albano est l'œuvre de Constantin.

Le voisinage de Rome donna aux évêques d'Albano une prépondérance qu'ils partagèrent avec les autres évêques suburbicaires. A dater du VIIe siècle, l'évêque d'Albano s'associa à celui d'Ostie pour consacrer le nouveau pape, quand l'élu n'avait pas encore reçu l'onction épiscopale au jour de son élection. Il avait le privilège de réciter la première oraison lors du couronnement des empereurs à Saint-Pierre et il accomplissait ce rite devant la porte d'argent de la Basilique. Il remplissait la même fonction dans le couronnement des papes. A ces prérogatives s'ajoutait celle de posséder un palais à Rome, non loin de Saint-Jean de Latran.

Malgré toutes les faveurs dont jouissait son évêque, Albano fut loin d'être un modèle de fidélité à l'égard du Saint-Siège. Tantôt, elle en défendit les droits, tantôt elle les combattit pour servir les intérêts des anti-papes que les intrignes de la politique opposaient aux vrais successeurs de saint Pierre. Honorius IV, Savelli, élu pape en 1285, donna Albano et son territoire à sa famille qui en garda la seigneurie pendant quatre siècles. Oublieux de leurs devoirs, les Savelli épousèrent fort souvent les querelles des ennemis de la papauté, entraînant les Albains dans leurs fréquentes révoltes.

Ce fut finalement en 1697 que le pape Innocent XII, Pignatelli, acheta aux enchères, pour le compte de la Chambre Apostolique, la ville d'Albano, au prix de quatre cent quarante mille écus, qui servirent à désintéresser les créanciers des Savelli. Un acte passé pardevant notaire, en date du 17 juin 1697, un *motu proprio* soumirent Albano aux constitutions apostoliques qui régissaient les domaines du pouvoir temporel et en interdisaient l'aliénation.

Un siècle plus tard, en 1795, lors de l'invasion française, Pie VI ne pouvant réunir les sommes qui lui étaient injustement demandées, fit mettre en vente Albano dont le prince de Piombino lui offrit trois cent mille écus. Un emprunt consenti par la ville de Gênes au malheureux pontife fit échouer ce projet.

Au milieu de toutes ces vicissitudes, que d'illustrations Albano vit dans ses murs ou compta parmi ses pontifes ! En 1009, son évêque Pierre devint Pape sous le nom de Serge IV ; en 1103, saint Pierre Igneus, ainsi appelé parcequ'il traversa les flammes sans qu'il en ressentît le moindre mal, gouverna son église ; peu après lui succédait un français, Mathieu, celui-là même qui, à Paris, donna aux Templiers leurs constitutions et leur habit. Dans le même siècle, ce fut un anglais, Nicolas Breakspeare, qui, après avoir assuré la propagation de la foi en Suède, en Norvège, en Danemark, devint

pape sous le nom d'Adrien IV. Saint-Bonaventure fut évêque d'Albano, non moins que Bentivenga, l'un des plus grands théologiens du XIIIe siècle ; plus tard, Rodrigue Borgia qui, en 1492, fut élu pape sons le nom d'Alexandre VI ; Julien de la Rovère, qui fut Jules II, Paul-Emile Sfondrati, l'intime ami de saint Philippe de Néri ; Alexandre Medicis, pape en 1605 sous le nom de Léon XI.—D'illustres exilés demandèrent à Albano le paix que leur patrie leur refusait : Jacques III, Stuart, roi d'Ecosse et d'Angleterre, vint y passer ses villégiatures dans l'antique palais des barons d'Albano, devenu la propriété de la Chambre apostolique, et que Clément XI, Albani, mit à sa disposition ; Benoît XIV y donna la même hospitalité au Prince de Galles et au cardinal duc d'York.

En promenant la mélancolie de leur sort sous les ombrages des vieux chênes d'Albano, que de souvenirs le sol que foulaient ces princes exilés devait éveiller dans leur esprit ! Les collines volcaniques sur lesquelles Albano est assise n'ont-elles pas une histoire de révolution géologique et des récits remplis des luttes des populations qui s'établirent sur leurs flancs ?

Qui ne sait que le lac d'Albano n'est qu'un cratère éteint? L'eau repose là où le feu s'agitait. Au sommet de la plus haute montagne qui domine Albano, sur la crête du Monte Cavo, s'élevait autrefois le fameux temple de Jupiter *Laziale ;* là on célébrait les féries latines, là plus tard les moines y prièrent dans l'enceinte d'un monastère silencieux que les malheurs des temps ont transformé en observatoire. Albano elle même n'est plus assise à la place où s'élevait Albe-la-Longue, et sur son sol où rien de stable ne dura, la Fortune n'eut que de rares sourires. *Sunt lacrymæ rerum !*

Cette mélancolie fut un puissant attrait pour tant d'âmes qui, fatiguées d'un monde qui les trompa, ou qui redoutant d'être l'objet de ses caprices, recherchent les solitudes. Aussi que de couvents s'élevèrent à Albano ou dans ses environs ! Que de religieux y vivent encore et combien de collèges ecclésiastiques y transportent pendant l'été leurs étudiants pour s'y reposer des fatigues d'une longue année de travail ! Malheureusement le catholicisme des habitants se ressent de leur nature volcanique : tantôt ardents dans l'expression de leur foi, tantôt entraînés par l'esprit de révolution, les Albains ne manifestent l'énergie de la constance que dans l'exploitation de l'étranger.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

Quis ut Deus? L'Histoire divine, de l'origine des choses à l'érection du Temple de Jérusalem, par Louis Decorsant, prêtre, Desclée, De Brouwer & Cie, 30, rue Saint-Sulpice, Paris, 1 vol. in-12° de IX—280 pages, 1912.

« Qui est comme Dieu ? » « Dieu est admirable », admirable en lui-même, admirable dans ses œuvres, admirable dans la création et la rédemption. M. Decorsaut est un contemplatif qui a passé sa vie dans l'admiration des œuvres de Dieu et qui invite les contemplatifs à les admirer avec lui.

Son ouvrage est une série d'élévations sur la vie éternelle de Dieu en lui-même, sur sa sortie au dehors par ses opérations dans le temps : la création de l'ange, la création de l'homme : la production de l'homme dans l'état de justice originelle ; la réparation de l'homme par l'Incarnation, qu'une suite

de siècles préparent, qui s'accomplit dans la plénitude des temps et dont les effets se poursuivent dans la sanctification et la glorification des êtres. L'ouvrage tout entier aura deux ou trois volumes ; le volume paru est « l'Histoire divine » jusqu'à « l'Apogée d'Israël » sous Salomon.

Trois caractères distinguent ces contemplations et ces élévations ;

1° *Leur rigoureuse orthodoxie.* L'auteur connaît toutes les spéculations de l'énergie et de la critique rationalistes, mais c'est pour les contredire, pour les réfuter, directement ou indirectement, souvent par une phrase ou même par un mot. Lui, il ne connaît que les grands courants de la tradition, que les larges voies battues par les Pères et les théologiens.

2° *La profondeur des pensées.* L'écrivain est avec l'Eglise et à l'école du Saint-Esprit, *Et erant docibiles Dei :* il a entendu Dieu, et le verbe qui coule de cette intelligence illuminée a quelque chose de la simplicité, de la force et de la majesté du Verbe divin.

3° Et, parce que cette parole est lumineuse et profonde, elle est *brève* et *laconique :* la plupart de nos contemporains parlent beaucoup et disent peu ; cet écrivain parle peu et dit beaucoup.

M. Decorsant a publié, il y a plusieurs années, un volume de 330 pages, ayant le même titre que celui-ci : *Quis ut Deus?* et renfermant un sujet plus étendu, moins développé par conséquent : « l'Eternité divine, les Moments angéliques et l'Ere patriarcale » jusqu'au Déluge seulement. Le volume qui vient de paraître est une réédition du volume paru auparavant, mais une réédition qui l'abrège, puisqu'elle conduit « l'histoire divine » jusqu'à « l'érection du temple de Jérusalem ». Les autres auteurs donnent, après une première édition, des éditions « augmentées », ou même « considérablement augmentées ». Celle-ci, au contraire, donne une seconde édition qui abrège notablement la première. Le fait est rare ; mais il montre le caractère de cet esprit : c'est un contemplatif qui pense fortement et qui parle brièvement ; avec le temps, ses formules deviennent plus laconiques, parce que ses vues sont plus hautes ; l'expression est plus concentrée, parce que les conceptions sont plus profondes et plus étendues.

La théologie catholique nous enseigne que les anges connaissent par des espèces ou représentations intellectuelles d'autant moins nombreuses qu'elles sont plus parfaites : *Quanto angelus superior fuerit, tanto per pauciores species apprehendit.* Les anges supérieurs ont des concepts moins nombreux, mais plus universels, s'élevant par une simplification grandissante jusqu'à la souveraine simplicité du Verbe, qui est toute pensée réduite à une, et produisant la multitude des créatures dans l'unité féconde d'un concept unique.

Les éditions successives de M. Decorsant font penser à cette hiérarchie des espèces angéliques : les mots ont diminué, et les concepts ont grandi ; on se réjouissait déjà, dans la première, de contempler les opérations divines dans leur vérité ; on trouve plus de délices encore dans la seconde à les contempler sous une lumière plus haute, qui nous rapproche davantage de cette lumière suprême où Dieu contemple tout dans l'unité de son Verbe.

M. Decorsant ne sera peut-être pas beaucoup lu par son siècle ; les hommes de notre époque, hélas ! se plaisent aux romans, aiment les auteurs superficiels, goûtent la phrase sonore et vide plus que le style concis et plein. Mais nous souhaitons qu'il ait beaucoup de lecteurs dans les séminaires et au sein du jeune clergé, parmi ceux qui ont entendu une première invitation aux noces de leur esprit avec la Sagesse éternelle et recherchent déjà ses entretiens et ses embrassements. Puissent les ministres de Jésus-

Christ donner des contemplatifs ! M. Decorsant est un maître capable de former des contemplatifs, des hommes qui montent et se tiennent sur les sommets, qui se transforment de clarté en clarté par l'Esprit de Dieu, dans la lumière qui descend du Verbe de Dieu et fait remonter au Père tous ceux qui entendent sa voix et méditent ses leçons.

P. Blondel.

Quelques Œuvres et Quelques Ouvriers, par Etienne Lamy, de l'Académie française. Chez Bloud et Cie, Paris, 1911.

M. Etienne Lamy est un des plus modestes académiciens qui soient. Il songe peu à sa gloire littéraire, et il ne s'empresse pas assez de recueillir tant de discours, d'études, d'articles où il laisse l'empreinte de sa pensée vigoureuse, solide, et d'une clarté si française. Le livre qu'il nous a donné sous le titre significatif *Quelques Œuvres et Quelques Ouvriers* contient quelques unes des pages où le philosophe catholique a le mieux analysé l'état de choses et l'état d'esprit que l'on peut voir en France. Quelques œuvres : c'est le collège Stanislas d'hier et d'aujourd'hui, l'Oratoire de Juilly, Sorèze, l'Hospice français de Jérusalem, l'Office central des Institutions charitables. Quelques ouvriers : c'est l'admirable et regretté Albert de Lapparent, qui a voué son grand talent à l'Institut catholique de Paris, c'est le duc d'Audiffret-Pasquier, c'est la jeunesse contemporaine à qui M. Lamy donne de si éloquentes et si judicieuses leçons. Son discours sur le devoir public de la jeunesse contemporaine est propre à élever les jeunes gens au dessus des mesquines querelles, au dessus de la politique de l'argent que flétrit M. Lamy, et à les orienter vers l'idéal chrétien sans lequel la vie publique est trop souvent malfaisante.

Que tous ceux qui ont le goût des idées hautes, des actions saines, et qui ont l'ambition de voir partout grandir l'influence du catholicisme, lisent ces pages de sereine et loyale éloquence.

C. R.

Edgar Poe, par Emile Lauvrière. 1 vol. in-16. Chez Bloud et Cie, Paris 1911.

Sous le titre général de *Collection des grands Ecrivains étrangers*, la librairie Bloud publie une série de monographies qui ont pour but de faire connaître en France les meilleurs écrivains qui ne sont pas français. Edgar Poe avait donc sa place marquée dans cette collection. On a justement confié le soin de sa gloire à M. Emile Lauvrière, qui, il y a sept ans, publia une thèse très remarquée sur cet écrivain américain.

Edgar Poe est assurement l'un des plus populaires auteurs qu'il y avait chez nos voisins. L'excentricité même de son esprit n'était pas pour déplaire à ce peuple qui aime l'extraordinaire et l'extravagant. M. Lauvrière raconte sobrement, mais suffisamment, ce grand drame de misère et de folie que fut la vie de Poe, et il nous donne une analyse intéressante des contes et des poésies de l'auteur. On y voit à souhait toute l'originalité du prosateur et du poète. M. Lauvrière insiste sur le poème *le Corbeau* où Edgar Poe avait mis tant d'efforts, et où se révèle l'obscur travail de désagrégation de l'esprit du poète.

Dans la conclusion du livre, M. Lauvrière condense l'appréciation que suggèrent la vie et l'œuvre de ce "génial déséquilibré."

C. R.

Le Salpètre et les chutes d'eau en Norvège, par L. de La Vallée-Poussin, consul honoraire, 60 pages in-8°, avec illustrations hors texte et dans le

texte, Paris, 1912. Quand on s'adresse, comme dans le cas présent, à l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Rouen, quand on est artiste non moins que savant ingénieur, et qu'on se réclame de la parenté du peintre immortel qu'est Nicolas Poussin, on ne saurait publier une conférence, toute scientifique et technique qu'elle soit, sans l'agrémenter de tous les charmes du dessin. Celui de la couverture (page du titre) révèle le talent du conférencier-ingénieur-artiste, qui, par une fiction aussi pieuse que patriotique, fait planer au-dessus d'un des merveilleux paysages de Norvège, représentant le triomphe de la mécanique sur la puissance des torrents, l'image de la sainte guerrière, Jeanne d'Arc, dont Rouen contempla le martyre. La 4e page de la couverture est également ornée d'un motif des plus artistiques dû au crayon de l'auteur même de la conférence. Il y a là une combinaison d'éléments : urnes, festons, guirlandes et pendentifs floraux, entremêlés de cariatides et de personnages symboliques, formant un ensemble des plus gracieux. On peut eu dire autant de certains encadrements, têtes de chapitre et culs de-lampe, tous signés du même artiste, qui émaillent la brochure. Mais, où l'auteur, justement fier de ses traditions de famille, donne à ses lecteurs un vrai régal d'amateur, c'est dans la reproduction des fines gravures qui servent de frontispices à la conférence et au chapitre de la bibliographie. Toutes deux sont signées E. de La Vallée-Poussin et portent le millésime 1764. Quand, à l'aide des cartes, plans, profils et coupes schématiques, alternant avec de ravissants paysages, on s'est rendu maître de la belle thèse de l'auteur, on est charmé de voir ainsi l'exposé des progrès de l'industrie moderne embelli par des chefs d'œuvre de la gravure du 18e siècle.

L. L.

Les Organisations de jeunesse à l'étranger, par Eugène Bellut. In-12 215 pages, chez Lethielleux, Paris. Ce livre sera utile aux jeunes et aux vieux Aux vieux, il apporte l'espérance des vigoureuses énergies de notre jeunesse catholique contemporaine ; aux jeunes, il fait voir qu'ils ne sont pas des isolés dans la lutte qu'ils entreprennent contre le mal et pour l'Eglise. Dans tous les pays la jeunesse s'organise pour le bien. Ce livre le démontre, et expose les méthodes de groupement qui sont pratiquées en tous pays. On y trouve de très instructives études sur les œuvres postscolaires et sur les corporations d'étudiants en Allemagne, sur une association de jeunes ouvriers catholiques d'Autriche, sur l'organisation de la jeunesse catholique anglaise, sur la fédération nationale des Jeunes Gardes de Belgique, sur une « congrégation, sociale » de jeunes gens en Espagne, sur le centre académique de Portugal, sur la fédération centrale de la jeunesse suisse, allemande, et enfin,—et ce ne sera pas du nouveau pour les lecteurs canadiens, mais ce sera fort agréable encore à lire—une étude sur l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française.

Ce livre se recommande surtout, évidemment, à nos jeunes gens des cercles de l'A. C. J. C.. à leurs directeurs, et à tous ceux qui s'occupent des œuvres de jeunesse.

C. R.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

Ecoles bilingues d'Ontario. Etude du Rapport du Dr Merchant, par l'Association canadienne-française d'Education d'Ontario. Brochure de 60 pages in-16, Ottawa, 1912. Ceux qui, d'après le compte-rendu des journaux,

s'étaient laissé impressionner par le verdict du savant et zélé docteur, feraient bien, pour se remettre les nerfs, de lire l'*Etude* du dit Rapport. Ils y trouveront d'abord, à l'encontre d'une première impression fâcheuse, que l'enquêteur a trouvé dans les écoles bilingues d'Ontario mainte matière à félicitation, et que, au point de vue de l'éducation proprement dite, maintien, savoir-vivre, discipline, ces écoles figurent avec avantage à côté de leurs concurrentes monolingues. Même pour l'instruction, tout est loin d'y être aussi mal qu'on l'avait d'abord proclamé: et cela, malgré les très-minces facilités dont jouissent ces écoles pour réaliser le problème ardu de l'instruction simultanée dans les deux langues qui ont cours au pays. Que serait-ce donc si nos compatriotes avaient été pourvus depuis longtemps d'écoles normales bien organisées et outillées, et s'ils étaient sûrs de la sympathie et de l'encouragement équitable auxquels ils ont droit de la part de leurs chefs ?.....

Les Recollets de la Province de l'Immaculée Conception en Aquitaine, missionnaires en Acadie (1619-1633), par le R. P. Hugolin, o. f. m. Jolie plaquette in-8° de 22 pages, avec couverture de couleur et titre rouge et noir, Lévis, 1912. Grâce aux recherches intelligentes de l'infatigable auteur franciscain, des épisodes de la toute première histoire religieuse du Canada sont arrachés de l'oubli et mis en belle lumière pour l'honneur des missionnaires d'autrefois et pour l'édification des fidèles de notre temps. La façon de les produire est de nature à faire impression, sans lasser la patience du lecteur. L'érudition n'y fait certes pas défaut. Au contraire, les sources, premières et secondes, parfois inédites, ont été consultées avec diligence et l'indication en est fidèlement marquée; mais la monographie est courte, fragmentaire. L'apparence plutôt luxueuse que donnent à la brochure la qualité supérieure du papier et de l'impression, et le goût irréprochable du titre, semble jurer avec la pauvreté séraphique; mais, rassurons-nous: ce n'est là que la riche décoration du reliquaire. Ne sont-ce pas, en effet, des reliques que ces fragments de l'histoire oubliée, auxquels l'historien fidèle inspire un nouveau souffle de vie avant de les offrir à la vénération des contemporains ?

L'invincible obstacle, par le P. Hugolin, o. f. m. 48 pages gr. in-12. Montréal 1912.—L'apostolat anti-alcoolique du P. Hugolin revêt toutes les formes. Histoire, bibliographie, statistiques, tracts divers, tous les genres sont mis à contribution, pourvu que nos compatriotes soient avertis, effrayés, convaincus des ravages de l'intempérance. Cette fois, c'est un petit roman qu'écrit le Père, où les scènes dramatiques ne font pas défaut, et dont le dénouement est bien propre à inspirer une sainte horreur de l'alcoolisme.

Le chemin de croix du tempérant. par le R. P. Denis, o. f. m., 22 pages in-8. Montréal, 1912.—Le chemin de la croix est une dévotion d'origine franciscaine. Il convenait donc qu'un fils du séraphim d'Assise fournît à ceux qui sont intéressés au triomphe de l'austère vertu, les réflexions et les prières propres à relever les intempérants, à encourager les convertis, et à fortifier toujours davantage la vieille garde des croisés de première heure.

L. L.

Le Directeur-propriétaire, - - - - - L'abbé L. Lindsay.

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XII SEPTEMBRE 1912 N° 9

L'organisation religieuse et le pouvoir civil

XXI

L'ADMINISTRATION DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES

La faculté de posséder entraîne logiquement celle d'administrer. Propriétaire légitime de biens meubles et immeubles, l'Eglise, en disposant, pour l'entretien de ses ministres et pour le soutien de ses œuvres, des ressources que la Providence met entre ses mains, ne fait qu'user d'un droit manifeste [1]. Ce droit même, pour elle, se transforme en une grave et impérieuse obligation.

D'une telle obligation, comment doit-elle s'acquitter ?

Les œuvres et les entreprises religieuses (sauf exemption par le Pape) ressortissent, dans un diocèse, à la juridiction de l'Evêque. C'est donc à l'Evêque, sous la haute dépendance du Pontife romain, qu'appartient la dispensation ordinaire des biens temporels de l'Eglise diocésaine, ainsi que le contrôle des opérations financières auxquelles la gestion de ces biens peut donner lieu.

Laissons ici la parole à l'érudit Père Thomassin : « Comme, à la naissance des églises, remarque cet écrivain [2], il n'y avait eu que l'église cathédrale qui avait engendré tous les fidèles du diocèse, il s'en suit que toutes les offrandes et tous les fonds qu'on donnait à l'Eglise lui appartenaient. L'évêque ayant, depuis, permis la fondation de nouvelles églises dans la ville ou aux champs, il

---

[1] Cavagnis, *Inst. jur. publ. eccl.*, Vol. III (éd. 3), n. 404.

[2] *Anc. et nouv. discip. de l'Eglise*, t. VI, p. 531.

demeurait toujours le maître et le souverain modérateur de tout ce qui s'y offrait ; parce que, ces nouvelles églises étant comme des démembrements de son église cathédrale, il conservait sur elles les mêmes droits qu'il avait dans sa cathédrale. Il y nommait des bénéficiers ; il leur laissait telle part qu'il lui plaisait des fonds ou des offrandes. D'abord, les évêques disposèrent de tout, se chargeant seulement de l'entretien du bénéficier ; après, ils se réservèrent seulement les fonds et le tiers des offrandes ; en quelques endroits, ils s'obligèrent d'employer ce tiers des offrandes aux réparations des mêmes paroisses ; enfin, ils relâchèrent les fonds et en laissèrent la jouissance au titulaire de chaque église.»

Ces paroles indiquent nettement la marche évolutive suivie par le pouvoir épiscopal dans l'administration des biens ecclésiastiques.

Au début, et alors que les œuvres et les institutions religieuses pouvaient encore facilement se grouper autour de l'Evêque, ce dernier, à l'aide d'économes, prêtres ou diacres, gérait immédiatement par lui-même les affaires temporelles de son diocèse.

Peu à peu, et en proportion de l'accroissement numérique et du développement organique des établissements du culte et des fondations de la charité, il se produisit un mouvement décentralisateur par lequel les églises et les institutions locales commencèrent d'administrer elles-mêmes, sous l'œil vigilant de l'autorité centrale, leurs terres et leurs revenus [1].

C'est à ce mouvement qu'est due la création des conseils de fabrique et aussi la part plus ou moins grande que ces conseils firent aux laïques dans l'administration temporelle des paroisses.

---

[1] « A mesure que le système des bénéfices eeclésiastiques se développa, les biens de l'Eglise s'étaient de plus en plus formellement distingués en biens *particuliers* et biens *communs*, et parmi les premiers on comptait tout d'abord les biens de dotation, c'est-à-dire ceux qui, par une fondation spéciale, étaient destinés à l'entretien d'une église particulière, et liés à une fonction ecclésiastique. Tandis que jusqu'alors tous les revenus avaient été attachés au siège épiscopal et concentrés entre les mains de l'évêque, désormais une grande partie de ces revenus se rattachaient aux paroisses et passaient sous l'administration subordonnée mais directe des bénéficiaires. » (*Dict. encycl. de la théol. cath.*, trad. Goschler, t. III, 4e éd., pp. 134-135),

S'il faut en croire une ordonnance d'un concile de Séville [1], l'Eglise, dans les temps anciens et sous le régime primitif de la propriété religieuse, n'admettait ni la nécessité ni l'opportunité d'associer au clergé, dans la gestion des biens ecclésiastiques, des collaborateurs laïques.

Les circonstances, néanmoins, changèrent. Et comme la discipline, moins immuable que le dogme, peut parfois changer avec elles, vint un temps où les Evêques jugèrent bon d'autoriser cette collaboration. C'est surtout l'appel fait à la générosité des fidèles, dans l'œuvre de construction ou de réparation des églises, qui en fournit l'occasion. « Comme les paroissiens contribuaient de leurs biens pour les fabriques, on leur accordait aussi plus volontiers à eux-mêmes l'administration de ces quêtes, afin qu'ils donnassent plus abondamment, et qu'ils fussent plus convaincus du bon usage qu'on faisait de leurs charités. On désirait seulement qu'ils ne s'ingérassent pas dans le maniement de ces biens, sans y être appelés par l'évêque et par le chapitre. » [2]

Ainsi se constituèrent, au foyer des paroisses catholiques, en France, en Allemagne et ailleurs, ces corporations administratives qui ont tenu depuis plusieurs siècles une si large place et joué un rôle si considérable dans la vie économique de l'Eglise.

C'est ce que nous apprend l'histoire. Mais ici se pose la question juridique : Que faut-il, en réalité, penser du système des conseils de fabrique ? Ces institutions sont-elles, de tout point, conformes aux principes de l'organisation catholique ? Et peut-on, véritablement, les regarder comme un régime d'administration des biens paroissiaux préférable à tout autre système ? Des circonstances encore récentes donnent à cette question une vive couleur d'actualité.

Disons franchement notre pensée. Théoriquement, nous inclinons à croire qu'il vaudrait mieux que l'administration des biens de l'Eglise reposât tout entière en des mains ecclésiastiques. Ainsi en était-il aux premiers âges chrétiens, et la société reli-

---

[1] Thomassin, *ouv.* et *t. cit.*, p. 524.
[2] Id., *ouv. cit.*, t. VII, p. 68.

gieuse se trouvait, par là, plus libre dans l'emploi éventuel de ses deniers, plus dégagée de toute influence étrangère. Thomassin, si bien informé sur le sentiment de l'antiquité, a écrit : [1] « Rien n'est plus contraire à toutes les anciennes règles de l'Eglise et aux canons des Conciles que de donner la disposition des biens ecclésiastiques à des séculiers. »

D'autre part, nous n'ignorons pas que, en matière disciplinaire et administrative, l'application des meilleures théories ne peut systématiquement se soustraire aux exigences des faits. C'est en nous plaçant sur ce terrain d'ordre pratique que nous estimons le régime des fabriques utile, sage, pleinement approprié aux besoins actuels de la paroisse catholique. En nos temps de suspicion anticléricale, n'est-il pas, en effet, expédient que la responsabilité financière des ministres de l'Eglise soit, dans une certaine mesure, partagée par des laïques ? Et ne semble-t-il pas que ceux-ci, mis en contact plus fréquent avec le prêtre, touchés et honorés de la confiance que l'Eglise leur témoigne, s'intéressent davantage aux progrès matériels et même spirituels des œuvres paroissiales, et se sentent, par suite, plus naturellement disposés à soutenir ces œuvres de leur influence et de leur bourse ?

Quoi qu'il en soit, les conseils et les bureaux de fabrique, formés d'après les prescriptions de la doctrine et de la discipline catholique, n'offrent objectivement rien de repréhensible. Dès lors, en effet, que l'Eglise, par l'action prédominante de l'Evêque ou de son délégué, y garde une autorité suffisante, et du moment que les fabriciens laïques ne sont, en fait, que des aides dont cette autorité a sollicité le concours et dont elle dirige et sanctionne toutes les délibérations, les principes de l'organisation hiérarchique restent saufs [2].

Le Concile de Trente paraît le reconnaître, lorsque, ayant à

---

[1] Id., *ibid.*

[2] Conformément à la doctrine catholique, et contrairement à ce qu'affirme Portalis (Em. Ollivier, *Nouveau manuel de Droit eccl. français*, pp. 216-217), le conseil des fabriciens, même s'il est en majorité composé de laïques, ne saurait être considéré comme un « corps laïque » : d'abord, parce qu'il se forme en vertu de l'autorité religieuse ; ensuite, parce qu'il poursuit une fin

parler des fabriques, il n'oppose à leur forme constitutive aucune objection et qu'il se contente d'en réglementer et d'en conditionner le fonctionnement. [1] Divers conciles particuliers ont tenu la même attitude et admis l'utilité et la légitimité des corporations paroissiales mixtes, pourvu que leurs membres laïques soient considérés comme agissant « au nom de l'Eglise. » [2] Un décret porté l'an dernier par la Sacrée Congrégation du Concile sur l'administration des biens temporels de l'Eglise aux Etats-Unis est venu éclairer cette question d'une nouvelle et vive lumière. Le Saint-Siège, pour écarter les dangers d'une centralisation abusive, [3] et en même temps pour sauvegarder l'autorité épiscopale, y préconise le système des fabriques ou des conseils paroissiaux tel qu'établi dans l'Etat de New-York, [4] système d'après lequel le

---

religieuse qui est de promouvoir, par une bonne administration financière, les intérêts du culte ; en outre, parce que toutes ses décisions doivent être soumises à l'avis prépondérant du Curé ou de l'Evêque ; enfin, parce que les fabriciens ne sont nullement des « mandataires » du peuple, mais des collaborateurs de l'Eglise qui leur délègue, en quelque sorte, une part de son autorité. « Il a toujours paru, dit Thomassin (*ouv.* et *t. cit.*, p. 69), que les laïques n'étaient que les ministres et les exécuteurs, et que les curés, les archidiacres et les évêques avaient la principale direction, puisque les laïques ne pouvaient rien faire sans leur agrément et qu'ils devaient leur rendre un compte exact. Ainsi on ne s'est pas tout à fait éloigné de l'esprit et des règles de l'ancienne Eglise. » (Cf. P. B. Mignault, *Le droit paroissial*, pp. 217-220).

[1] Sess. XXII, c. 9, *de Reform.* ; Sess. XXIV, c. 3, *de Reform.*

[2] Concile plénier de l'Amérique latine, n. 845,—cf. IIe Conc. prov. de Québec, déc. XV.

[3] Il s'agit du système dit « Corporation simple » (Corporation sole) qui centralise entre les mains de l'Evêque toute possession et administration des biens temporels du diocèse.

[4] " Des systèmes de possession et d'administration des biens ecclésiastiques aujourd'hui en vigueur dans les Etats-Unis d'Amérique, celui qui porte le nom de *Parish corporation* est le plus préférable, pourvu toutefois qu'il soit appliqué selon les conditions et avec les précautions dont on use dans l'Etat de New-York. Les évêques prendront soin d'introduire immédiatement ce système d'administration dans leurs diocèses respectifs, si la loi civile le permet. Si la loi civile ne le permet pas, ils feront des instances énergiques auprès des autorités séculières pour obtenir aussitôt que possible l'acquiescement de la loi sur ce point. » (S. C. C., 10 août 1911).

conseil de fabrique de chaque paroisse se compose : de l'évêque, qui en est de droit le président ; d'un grand vicaire, désigné par lui ; du curé, et de deux laïques choisis parmi les paroissiens par ces trois ecclésiastiques [1].

L'Eglise favorise donc, et à très juste titre, l'établissement des fabriques ; et, si elle peut parfois craindre que ces corps administratifs ne subissent de la part des séculiers quelque influence malsaine, et s'il est en effet arrivé à certains gouvernements civils d'étendre sur eux un pouvoir de contrôle et d'asservissement, nous n'en devons pas moins confesser leur importance et apprécier leurs services.

Par un concile de Rouen tenu au seizième siècle, l'on voit que des laïques puissants se permettaient d'usurper, au détriment des Evêques, la direction des fabriques, des léproseries et des hôpitaux. Le Concile de Trente restitua aux prélats évincés l'exercice de leurs droits, en statuant qu'on leur rendrait compte de l'état des finances paroissiales et que ce serait à eux de surveiller l'administration du patrimoine des pauvres. [2]

Des empiétements plus graves, et d'une portée plus considérable, marquèrent, deux siècles après, le triomphe du césarisme et des doctrines révolutionnaires.

La législation napoléonienne des fabriques porte l'empreinte visible de l'absolutisme orgueilleux et dominateur qui envahissait alors tous les domaines. Par son décret de 1809, le pouvoir séculier se substituait à l'Eglise dans l'organisation des conseils de paroisse. A côté de dispositions fort sages, empruntées aux anciens règlements ecclésiastiques, il en sanctionnait d'autres d'un caractère diamétralement opposé à l'indépendance absolue de l'Eglise dans l'administration de ses biens. [3] Combien de décrets posté-

---

[1] Cl. Jannet, *Les Etats-Unis contemporains*, (4e éd.), p. 44.—La fabrique ainsi organisée fait au clergé une plus large place que notre système français et laisse, semble-t-il, moins de prise aux abus démocratiques.

[2] Thomassin, *ouv. cit.*, t. VI, p. 543. Les institutions de charité, dont l'on parle ici, faisaient historiquement partie des fondations et des possessions religieuses.

[3] M. Em. Ollivier l'a reconnu, lorsqu'il a écrit : « L'Etat doit à l'Eglise de la laisser régler librement l'administration de ses intérêts temporels. Les

rieurs vinrent aggraver cette ingérence gouvernementale et restreindre, au profit de l'Etat, l'influence de l'autorité religieuse diocésaine ! Les actes les plus importants des fabriques, acquisitions, aliénations, emprunts, y étaient assujettis à l'autorisation préalable de la puissance civile. [1] Par ces exigences et ces usurpations graduelles, l'on préludait à la grande et générale spoliation dont la France catholique, opprimée et meurtrie, se voit présentement la victime.

Pourtant, dès que l'on admet dans un corps social souverain le droit de propriété, il est nécessaire de le lui reconnaître avec toutes les conséquences que ce droit comporte et avec toutes les attributions qui en dérivent.

Libre et indépendante dans son domaine, l'Eglise n'a donc besoin de l'autorisation de l'Etat, ni pour acquérir des biens, ni pour les aliéner, ni pour accroître la valeur de ses immeubles et la somme de ses revenus. Le développement de la fortune ecclésiastique en des mains probes, actives et économes, n'a rien que de parfaitement normal et légitime.

Il est vrai que cette fortune, arbitrairement grossie et faussement interprétée, a, en maintes occasions, défrayé la rhétorique à la fois haineuse et verbeuse des anticléricaux. Mille exemples pourraient être cités de l'esprit inventif qui, sous tous les régimes politiques, et pour servir les mêmes passions et les mêmes appétits, n'imagine rien de mieux que d'exagérer par des calculs fantaisistes les revenus du clergé et de combler, par un drainage malhonnête de ces biens, les vides béants du Trésor.

Estimer, à une époque donnée, la valeur et l'importance réelle

---

fabriques ne devraient relever que des évêques pour leurs règlements et leur administration. Ni les conseils municipaux, ni l'administration préfectorale ou centrale ne devraient y intervenir. Le décret de Napoléon Ier sur les fabriques (qui a été porté sans aucune intervention ni consentement du Saint-Siège, et dont il n'est fait nulle mention dans le Concordat) a été justement blâmé par le cardinal Fesch » (*Nouv. manuel de Droit eccl. français*, p. 693).

[1] Cf. Bargilliat, *Prælectiones juris canonici*, t. II, pp. 103-136.

des biens ecclésiastiques, n'est sans doute pas chose très facile. [1] Admettons que jadis l'Eglise, dans certains pays, se soit longtemps vue en possession de grandes richesses mobilières et immobilières. Peut-on soutenir et prouver que cet état de fortune n'était proportionné ni à l'immense multitude des personnes qui en jouissaient, ni à l'activité féconde que clercs et religieux déployaient, ni surtout aux œuvres de toutes sortes, spirituelles et matérielles, cultuelles, philanthropiques, artistiques, qui, grâce aux libéralités du clergé, se fondaient, se maintenaient, se consolidaient ?

De nos jours, du moins, le patrimoine ecclésiastique, envahi et saccagé en tant de contrées chrétiennes par l'Etat, se trouve réduit aux proportions les plus modestes. Le Pape est pauvre ; nombre d'évêques le sont davantage ; quantité d'œuvres et d'institutions sacrées, les unes anciennes, les autres plus récentes, ne se soutiennent que par le travail et par l'aumône. Mais supposons, comme l'observait naguère Mgr Freppel, que la fortune des Eglises et des congrégations religieuses soit encore considérable, plus considérable qu'on ne le prétend. « Serait-ce là, s'écriait le prélat avec sa forte logique [2], serait-ce un motif légitime pour les dépouiller de leurs biens ? Comment ! parce qu'un homme est riche, on a le droit de le voler ? C'est là une théorie qui aurait mis fort à l'aise la conscience de Cartouche et de Mandrin.»

Pour donner à leurs prétentions une apparence de légalité, les spoliateurs modernes se retournent vers l'ancien régime : ils évoquent le souvenir d'une pratique fiscale en usage sous les vieilles monarchies, et dont ils osent se prévaloir comme d'un principe incontesté : nous voulons parler de la régale.

Nos lecteurs savent sans doute ce qu'il faut entendre par ce mot, et avec quelle âpreté certains monarques, imbus de maximes régaliennes, s'adjugèrent pendant longtemps les fruits des bénéfices vacants.

---

[1] Cf. Bourgain, *Etudes sur les biens eccl. avant la Révolution*, App. *Les biens du clergé sous Louis XIII.*

[2] *Œuvres polémiques*, IVe série, p. 212.

Les érudits ne s'accordent guère sur l'origine véritable de cette pratique.

Pour les uns, elle prendrait sa source dans le concordat de Worms ; lequel, en reconnaissant aux princes le droit d'investiture temporelle, aurait, implicitement du moins, consacré la doctrine que tous les biens des évêchés, pendant la vacance des sièges, devaient, à la manière des fiefs royaux, faire retour au souverain [1].

Pour d'autres, cette prétention ne serait, dans la plupart des cas, que le résultat d'une coutume, illégitime d'abord, puis tolérée et acceptée non sans répugnance par l'Eglise, coutume d'après laquelle les princes temporels, gardiens et protecteurs des évêchés vacants, auraient peu à peu élargi leurs droits de garde jusqu'à s'attribuer en domaine propre tous les revenus ecclésiastiques. [2]

Ce qui est sûr, c'est que la régale, revendiquée par le pouvoir civil, n'était en réalité qu'un privilège, une concession toute gracieuse faite par l'Eglise et restreinte à un certain nombre d'évêchés [3] ; ce qui est sûr encore, c'est que, mise ainsi en appétit, la monarchie absolutiste, par un criant abus et en violation de droits manifestes, prétendit un jour s'arroger les régales de tous les diocèses. Jamais l'Eglise ne voulut reconnaître au privilège de la régale cette portée illimitée ; jamais surtout elle n'y voulut voir une prérogative inhérente à la souveraineté civile [4].

C'est donc à tort que les gouvernements modernes, placés dans des conditions politico-religieuses toutes nouvelles, invoquent, pour justifier leurs attentats contre les biens ecclésiastiques, cette vieille coutume monarchique suspecte dans son principe, illégitime et arbitraire dans sa mise en œuvre.

---

[1] Bourgain, *ouv. cit.*, l. IV, pp. 239 et suiv.

[2] Desjardins, *Etudes rel.*, 1888-1889.—Ajoutons que parfois la régale pouvait être une des conditions, librement agréées par l'Eglise, de certaines fondations royales.

[3] Desjardins, *Etudes rel.*, mars 1889, p. 434.

[4] Cf. Bourgain, *ouv. cit.* pp. 296, 324 ;—réponse d'Innocent XI au clergé de France, 11 avril 1682 (Bossuet, *Œuvres complètes*, éd. Guérin, t. XII, pp. 587-588).

Les empiétements de l'ancien régime frayèrent la voie aux détrousseurs et aux démolisseurs révolutionnaires ; lesquels s'armant, avec une implacable logique, de l'exemple de la régale, poussèrent cette déviation du droit jusqu'en ses conséquences extrêmes.

C'est pour pallier les confiscations les plus injustes, et en même temps pour les réparer, bien imparfaitement il est vrai, que, dans les pays où le clergé fut spolié, on établit en sa faveur une indemnité annuelle, et que l'on constitua ce que l'on appelle aujourd'hui le budget des cultes. [1]

Ce système, très en vogue, [2] de rétribution des ministres de l'Eglise, doit-il être regardé comme le meilleur de tous ? Et faudra-t-il dire que l'Etat, en s'emparant des possessions ecclésiastiques et en leur faisant subir une transformation rentière plus ou moins équitable, a bien mérité de la religion ?

Assurément, non.

Au lendemain de certaines crises politiques, et à la suite de profonds bouleversements sociaux, l'indemnité budgétaire offerte par le pouvoir civil, et consentie par l'Eglise, a pu être, nous l'avouons, le seul moyen pratique de rémédier à une situation grave et de mettre fin aux débordements de l'anarchie religieuse. Le Saint-Siège s'en est rendu compte, et plusieurs arrangements concordataires portent, sur ce point comme sur tant d'autres, la marque de sa haute prudence. [3]

De son côté, l'Etat, en appliquant au soutien du clergé la rente des biens ecclésiastiques confisqués, ne fait qu'acquitter une dette sacrée. [4] Et dût-il, par ses propres ressources, subvenir à tous

---

[1] Le budget des cultes fut créé d'abord en France, le 4 nov. 1789, et il s'y est maintenu jusqu'à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

[2] « En Belgique, en Prusse, à Genève, en Hollande, les frais du culte et l'instruction de ses membres sont à la charge de l'Etat. » (Em. Ollivier, *ouv. cit.*, p. 582). Il en est, plus ou moins, ainsi dans plusieurs autres pays.

[3] Cf. Satolli, *De concordatis*, lect. XXV.

[4] « Le clergé avait des biens ; on les lui a pris à charge de pourvoir aux dépenses du culte ; c'est une dette à laquelle on ne peut se soustraire » (Em. Ollivier, *ouv. cit.*, p. 579).

les besoins du culte qu'il ne ferait encore, en agissant de la sorte, que remplir son devoir à l'égard d'une religion dont les ministres répandent sur la société de si grands et de si nécessaires bienfaits. [1]

Cette rémunération gouvernementale présente, il est vrai, l'avantage de soustraire les hommes d'Eglise aux soucis et aux embarras que crée, surtout dans une société de fidèles attiédis, la perception personnelle des taxes et des redevances curiales. [2]

Mais cet avantage, quelque appréciable qu'on le suppose, ne saurait, d'autre part, rejeter dans l'ombre l'inconvénient très grave et la gêne très réelle inhérente à la condition même de prêtres et d'évêques salariés par l'Etat. [3] Semblable salaire n'est sans doute qu'un acte de justice ; entre les mains d'exploiteurs habiles, il prend trop aisément l'apparence d'une faveur. L'inévitable dépendance, à laquelle l'ecclésiastique ainsi appointé voit sa personne réduite, rejaillit presque fatalement sur sa fonction. Il y a danger qu'elle enchaîne son verbe, qu'elle entrave les saintes et courageuses hardiesses de son ministère, et qu'elle amoindrisse la liberté apostolique de son action.

Le prêtre n'est ni ne doit paraître un simple fonctionnaire, docile et obséquieux, de la société politique.

D'attentifs observateurs n'hésitent pas à faire dépendre de cet assujettissement la résignation silencieuse qui, au siècle dernier, pesa d'un poids si lourd sur l'Eglise de France, et dont l'effet

---

[1] « Le clergé n'eût-il pas été dépossédé de ses biens, n'eût-on pris aucun engagement envers lui, le salaire lui serait encore dû. Toute dépense exigée par un intérêt social, et à laquelle l'initiative individuelle ne saurait pourvoir avec régularité et sécurité, constitue un service public. Tout service public doit être supporté par l'Etat. Or, quelle dépense est d'un intérêt social plus capital que celle des frais du culte et de l'entretien de ses ministres ? » (Id., *ibid.*, p. 580).

[2] Cavagnis, *ouv. cit.*, vol. III, n. 417.

[3] Id., *ibid*, n. 418.— Le cardinal Satolli, appréciant ce système, dit que, « incontestablement, il met le clergé dans un état précaire, qu'il expose l'Eglise à de nouvelles spoliations, et qu'il l'assujettit aux Gouvernements » *(Ouv. cit.*, p. 161.).

soporeux arrachait aux militants de l'idée catholique, tels que Montalembert et Louis Veuillot, de si poignants regrets.

Toutefois, là où existe le budget des cultes, ce n'est ni l'intention ni la tactique de l'Eglise de s'opposer à ce qu'on le maintienne. Elle-même pour de graves raisons s'est prêtée à cet accommodement : elle ne retire nulle part la parole donnée. Là, au contraire, où les fidèles se montrent assez généreux pour assurer, soit par des offrandes spontanées, soit par des contributions communes et légales, l'entretien du culte et le soutien du clergé, il y aurait, croyons-nous, erreur profonde à souhaiter la disparition de ce système et à vouloir lui substituer une rétribution par l'Etat.

L'idéal, pour l'Eglise, n'est pas d'attendre ni de recevoir d'une puissance étrangère ses moyens habituels de subsistance. Sa dignité et son indépendance exigent plutôt qu'elle ait elle-même sous la main, et en quantité suffisante, des biens dont elle puisse disposer à son gré, et qui lui permettent de pourvoir opportunément à toutes les nécessités morales et religieuses.

L.-A. Paquet, Ptre.

LA QUESTION RELIGIEUSE AU JAPON [1]

Dans la seconde partie du mois de janvier dernier, tous les journaux annonçaient la résolution du gouvernement japonais de remettre enfin en honneur la question religieuse. « Nous avons

1 Quand fut annoncée la nouvelle que le gouvernement japonais, convaincu de la faillite déjà avancée de la civilisation occidentale sans base de religion, allait s'occuper officiellement de la question religieuse, nous avons conçu un vif espoir de voir grandir là-bas la salutaire influence du catholicisme. Puis, en face des compromissions auxquellea les autorités japonaises bornaient leurs tentatives de réforme, cette espérance faillit s'évanouir. Eh bien ! sans pouvoir nous flatter d'un triomphe éclatant, voici que, au témoignage d'un juge compétent, missionnaire au Japon depuis de longues années, nous avons lieu de revenir, au moins partiellement, à notre premier optimisme. Cet article bien documenté éclairera nos lecteurs sur la véritable situation et sur les heureuses conséquences qui, par l'action de la divine Previdence, en résulteront pour l'extension du règne de Jésus-Christ.—Réd.

besoin, disait le vice-ministre de l'Intérieur, monsieur Tokonami Takejirô, de rapprocher l'une de l'autre les idées de patrie et de religion, de relever celle-ci aux yeux du peuple, et de lui rendre son autorité. » Parlant ensuite du grand changement qui s'était opéré dans les mœurs au moment de la Restauration, le vice-ministre ne nie pas que le mouvement vers la civilisation moderne ait apporté avec soi bien des désordres et de la confusion dans le monde des idées, surtout des idées religieuses :

La paille, dit-il, est venue se mêler au bon grain. A mesure que nous avancions dans le domaine matériel, nous rétrogradions au point de vue religieux. Nous en sommes arrivés à voir disparaître tout respect pour la religion ; nos temples tombent en ruines ; la pensée religieuse est tournée en dérision. Le christianisme même a eu peu de succès chez nous ; nous le regardons comme indigne d'attirer notre attention. Cependant, qui peut nier que l'éducation du peuple et la morale publique reposent sur l'instruction et la religion ? Jusque aujourd'hui nous nous sommes plu à donner la première place à l'instruction, abstraction faite de toute éducation religieuse. Il n'en est pas moins vrai toutefois que, sans l'idée d'un Dieu quel qu'il soit, on ne pourra faire naître ou fortifier dans le peuple aucun idéal, ni rendre prospère aucun système d'éducation.

Comme remède à une situation aussi pénible, monsieur Tokonami demande l'alliance de la religion et de l'enseignement : non pas qu'il veuille les confondre, mais les laissant dans leur sphère respective, il réclame leur concours pour le bien du pays. « Qu'on unisse, dit-il, ces deux idées de patrie et de religion dans l'éducation que nous donnons au peuple, et qu'on en fasse la base de notre morale publique. » Après ces déclarations le vice-ministre fait un retour sur la situation religieuse au Japon. Il n'y voit d'abord que divergences, pour ne pas dire désordre.

L'idée religieuse, dit-il, est une dans son principe : elle ne devrait donc former qu'un corps, ne présenter qu'un système d'application ! Néanmoins, au temps où nous vivons, chaque pays à sa religion—chaque époque a eu la sienne ; différentes sont leurs vues, plus différentes encore leurs doctrines ; elles se trouvent dans la triste nécessité d'évoluer sans cesse. Au Japon particulièrement, il faut qu'elles évoluent : les unes, le bouddhisme et le shinto, doivent se rapprocher du concept scientifique de l'Europe, et le christianisme doit se japoniser ; ce dernier surtout doit cesser d'entretenir l'idée de former dans ce pays une colonie de son propre crû, de s'y bâtir une citadelle et de s'y renfermer comme dans un camp retranché : qu'il se conforme d'avantage à notre constitution nationale.

Après avoir dicté aux religions leurs devoirs respectifs, le vice-ministre émet son dessein d'unir les trois principaux corps religieux, à savoir : le shintoïsme, le bouddhisme et le christianisme.

Ne craignons pas que par leur union ces trois religions perdent leur caractère propre et leur mentalité particulière.

Le christianisme, tout en s'accommodant à l'esprit des races anglo-saxonnes et en se transformant sur le sol américain, n'a pas cessé d'être le christianisme : il n'en restera pas moins ce qu'il est en se faisant japonais, On peut en dire autant du bouddhisme et du shintoïsme en réclamant d'eux une transformation. Qu'ils se rapprochent donc et s'unissent pour former la grande religion future de l'Empire.

Si cette logique nous déconcerte et nous laisse un peu rêveurs, cueillons au passage les quelques consolations que nous donne monsieur Tokonami, en finissant son manifeste :

Au point de vue économique quels ne seraient pas les avantages, dit-il, retirés de cette union projetée, en laquelle s'effectuerait la réunion des deux mentalités occidentale et orientale ! La prospérité de notre pays nous est venue de ce que nous nous sommes baignés dans le flot des bienfaits qu'a déversés sur nous la civilisation européenne. Dans le monde des idées et au point de vue spirituel, nous pouvons nous bercer des mêmes espoirs de succès par un rapprochement des religions. Chacun sait que notre race diffère des races occidentales : la couleur de la peau ne caractérise pas à elle seule cette différence. La mentalité l'accentue encore, et entre des races si diverses, le choc des sentiments est inévitable. Enfin, puisque les lois qui régissent l'humanité sont les mêmes partout, nous ne pouvons garder toujours une attitude d'isolement soit au point de vue politique, soit au point de vue intellectuel et religieux ; et c'est la mission sublime de tous ceux qui prêchent la religion de travailler et d'unir leurs efforts pour atteindre ce double but de réconciliation entre les races et d'union entre les peuples.

Mon désir est de voir la religion reprendre son antique influence, aimée et respectée de tout le peuple. Tel est le dessein qui, bien ou mal compris du monde, tant civil que religieux, a présidé au projet de rapprochement des trois religions shintoïste, bouddhiste, et chrétienne.

Monsieur Tokonami n'avait pas tout à fait tort de soupçonner qu'il serait mal compris et que son projet trouverait de l'opposition. D'un autre côté, ce serait mal connaître l'esprit des hommes du gouvernement japonais que de croire qu'une opposition, de quelque côté qu'elle puisse venir, et aussi unanime qu'on la suppose, leur fasse retirer un projet, une fois lancé dans le domaine public.

A peine ce dernier projet apparut-il dans la presse, que de tous côtés lui vinrent les objections, les unes empreintes de défiance, les autres tachées de malveillance plus ou moins déguisée.

Que signifiait cette action du gouvernement ? Quel motif l'avait inspirée ? Quel en était le but ?

De prime abord, le ministère de l'Instruction publique fut peu flatté de voir que le monopole qu'il s'attribue de l'éducation populaire menaçait de lui échapper.

Une déclaration du département des Cultes est nécessaire pour le rassurer :

Depuis l'annonce d'un congrès des religions surgissent de tous côtés des discussions, et c'est le ministère de l'Instruction publique qui semble le plus mortifié de l'affaire. Il y a certes une différence sinon une opposition marquée entre la religion et l'éducation ; le ministère de l'Intérieur cependant ne se met aucunement en opposition avec le Rescrit Impérial, par le seul fait de se servir de la religion, comme moyen de renaissance de la morale publique. Le ministère de l'Intérieur poursuivra donc son but, ne permettant à qui que ce soit d'entraver son action.

La presse ne ménagea pas ses coups au projet de monsieur Tokonami. Enfin, le monde religieux bouddhiste et shintoïste ne se montra pas d'abord aussi partisan du projet du congrès des religions que le vice-ministre eût pu le désirer. Les chrétiens (catholiques et protestants), assez sceptiques sur les résultats du congrès, furent cependant plus sympathiques au projet, étonnés d'abord que la question religieuse puisse encore, par les temps qui courent. soulever une pareille émotion dans l'Empire japonais.

Cependant, qui niera que la démarche du ministère de l'Intérieur ait sa signification ? Il n'est pas encore question de parler des résultats de la décision ministérielle, mais un fait s'en détache, et c'est ce que nous retiendrons surtout de l'événement (car c'en est un) : c'est que le Japon en a assez de se voir traité de pays amoral, de peuple irréligieux par essence, de rétrograde enfin au point de vue des idées et de la civilisation occidentales.

Sans doute, je ne veux point attribuer à M. Tokonami l'idée d'un *bluff* quelconque, ni l'essai de jouer une superbe comédie ; je ne veux pas croire qu'il ait escompté la naïveté de la presse américaine et mondiale pour faire connaître aux quatre coins du monde qu'enfin le Japon sortait de sa torpeur irréligieuse, de son scepticisme railleur vis-à-vis de toute religion, et que, autant que tout peuple civilisé, il n'éprouverait plus de honte à s'avouer doué de quelque sentiment religieux.

Je suppose, au contraire, beaucoup de sincérité au vice-ministre de l'Intérieur du gouvernement japonais, beaucoup de bonne volonté, et si, à certains, son projet a pu paraître téméraire, il a dû avoir de très bonnes raisons de le concevoir.

Monsieur Tokonami Takejirô d'ailleurs, qu'il me soit permis de le dire en passant, n'est pas le premier venu parmi les hommes du gouvernement d'aujourd'hui. On le regarde communément comme un des plus actifs agents du cabinet actuel. Ce n'est pas d'hier qu'il a

conçu le dessein de former un congrès des religions. Du temps où il était simple chef de district dans le cabinet précédent, il fut frappé de la tendance d'abaissement moral qui se manifestait dans le peuple. Le fameux attentat contre Sa Majesté Impériale vint confirmer ses craintes. Il fit alors un voyage d'information en Europe et en Amérique. Son but était d'étudier sur place la situation faite à la religion et à l'éducation. Il s'y convainquit bientôt de l'influence prépondérante de la religion dans l'éducation populaire, et, fixé sur ce point, il revint au Japon, n'attendant que la première occasion pour mettre son dessein à exécution. En attendant, il publia un récit de son voyage, où il attire particulièrement l'attention de ses concitoyens sur l'influence religieuse dans les pays d'Europe. Appelé à donner sa coopération au nouveau cabinet *(saïonji)*, il crut, comme vice-ministre, le moment opportun pour intervenir dans la question religieuse. Il s'assura d'abord le concours des vétérans de la politique : Yamagata, Katsura, Matsukata Inoue. Il trouva des partisans jusque dans le ministère de la Maison Impériale *(Kunaïsho)*; s'aboucha avec les différents corps des religions et leurs représentants les plus influents, et muni de tous ces concours réunis, il n'hésita pas à se mettre à l'œuvre. A-t-il prévu les obstacles que de toutes parts on lui opposerait ? En tout cas, il fit preuve d'un courage intrépide, faisant face à l'ennemi avec une vertu stoïque, poursuivant son dessein, confiant dans le succès, et méritant par là la sympathie de ses adversaires eux-mêmes.

Monsieur Tokonami nous apparait donc doué d'une volonté bien déterminée et poursuivant, en l'espèce, un plan conçu d'avance. Mais quel est ce plan, quel est le but qu'il poursuit et, avec lui, le gouvernement japonais ?

C'est ce que chacun s'est demandé à l'apparition du manifeste Tokonami. On a peine à croire que des vues personnelles, un souci individuel du salut public, aient pu rallier le consentement des *genro-in* (véterans de la politique) et celui du *Kunaïsho*. (Chacun sait en effet les susceptibilités nerveuses de ce dernier, et combien vivement il renversa, de son fauteuil de l'Instruction publique, le pauvre Ozaki Yuki-ô, coupable d'avoir osé prononcer en pleine Chambre le mot de *république*.) Or, il s'agissait, dans le cas, d'obtenir de ces personnalités un peu vieillottes l'appui à un projet, qui ne tendait rien moins qu'à mettre sur le même pied le christianisme et les religions soi-disant nationales : c'est-à-dire le shintoïsme, religion officielle, et le bouddhisme. La chose eût été malaisée si le

gouvernement ne faisait du projet de Tokonami une question personnelle.

Pouvons-nous conclure, comme on l'a fait, à un but politique de la part du gouvernement ? Le titre sous lequel le projet fut désigné et que chacun s'est plu à lui donner spontanément fut : *San Kyo ri-yô seisaku*, que nous pouvons traduire de cette façon : Plan d'utilisation gouvernementale des trois religions. Ce titre par lui-même semble bien indiquer de la part du gouvernement un véritable plan politique, au moins dans la pensée qui a présidé à la conception de ce projet.

De fait la question religieuse n'est pas sans embarrasser le gouvernement japonais. La liberté de conscience est concédée au peuple japonais par l'article 28 de la Constitution ; mais pour beaucoup de Japonais, des plus influents, hélas ! et aussi de ceux qui se piquent de science et d'éducation, liberté de conscience signifie bien plus liberté de ne pas en avoir, que reconnaissance loyale de toutes les religions tolérées. Nous voulons croire aux bonnes dispositions du gouvernement impérial vis-à-vis de tout corps religieux, voire chrétien ; mais les subalternes, les petits gouvernementaux, ont quelquefois une façon extraordinaire d'interpréter les ordres de leurs chefs, ici comme ailleurs, il faut bien l'avouer. Le ministre de l'Instruction publique peut nous rassurer sur ses bonnes intentions, nous faire remarquer avec complaisance qu'il accorde, par exemple, aux écoles libres, placées sous la direction des confessions chrétiennes, les mêmes avantages, les mêmes droits qu'aux écoles gouvernementales : il n'en est pas moins vrai que, dans le haut enseignement, aussi bien que dans la dernière des écoles primaires, la tendance est anti-chrétienne et surtout anti-catholique. [1] Enfin, le journal catholique, le *Koe*, pouvait dire il y a quelques jours que la religion chrétienne, malgré la liberté de conscience, a jusqu'ici été regardée au Japon comme la religion des *eta* (parias). Un chef du comité d'enseignement d'une ville de 99,000 âmes (Sendai), a pu dire, écrire, faire

1 On trouve, dans l'histoire mise entre les mains des lycéens, des phrases comme celles-ci : *If any person denied the Pope's authority, he was burnt alive. They (the Popes) assumed the titles of Holiness ; but some of them were as unholy men as ever lived... stained with atrocious sins.*

L'histoire de Parley, remaniée à l'usage de la jeunesse japonaise, n'est qu'un tissu d'absurdités et de calomnies contre les Papes et l'Eglise catholique... D'autres livres, tous officiels, qu'il serait trop long d'énumérer, sont faits dans le même esprit de sot dénigrement et de puérile malveillance.

imprimer et distribuer dans tout le département, que « ceux qui se font chrétiens n'ont ni patriotisme, ni respect pour l'Empereur ; qu'ils sortent de la famille japonaise ». Nous ne crions pas à la persécution, ce serait mesquin, mais nous ne prétendons pas nous abuser de mots et nous nous réservons le droit de constater un fait. Nous verrons plus loin que le projet de Tokonami peut mettre fin à cette équivoque. Nous espérons aussi que ce sera un des meilleurs résultats du congrès des religions : « de faire à tout Japonais une place dans la grande famille japonaise ».

Quoique la liberté de conscience soit donc en principe admise au Japon, la question religieuse n'est pas tranchée pour cela : et c'est ce qui préoccupe avec juste raison le gouvernement de Sa Majesté Impériale. Une loi réglant la situation religieuse n'existe pas au Japon.

Le cabinet actuel s'est enfin déterminé à créer un bureau des Cultes, ne relevant que du ministre de l'Intérieur, (sans aucun rapport avec l'Instruction publique), et encore, ce bureau ne s'occupe que des affaires religieuses qui ont trait au shintoïsme et au bouddhisme, et le christianisme reste en dehors de toute intervention ou surveillance gouvernementale. Un projet de loi néanmoins avait été déposé à la Chambre, il y a un an, projet dont le but était de combler une lacune, que, dans le monde politique, on semblait regretter vivement. Cependant devant les représentations faites par les bouddhistes et les shintoïstes, et aussi à cause des difficultés de concilier des intérêts aussi divers que ceux que présentent des corps religieux aussi disparates que le bouddhisme, le shîntoïsme et le christianisme, le projet de loi fut abandonné. On se contenta d'un décret ordonnant que toutes les écoles primaires iraient, sans distinction, à époque fixe, faire un pèlerinage aux temples shintoïstes, vénérer les héros de la patrie, devenus dieux protecteurs du pays. Cette mesure à laquelle les chrétiens ne purent souscrire, et au sujet de laquelle le reste de la population est resté assez indifférent, n'a produit aucun résultat effectif. Si elle peut donner occasion à quelque professeur d'école primaire d'exercer sa verve sur le sujet que les Japonais ont si à cœur, le patriotisme, au point de vue religieux et de la réforme des mœurs, on comprend assez que cette démarche imposée aux enfants des écoles n'aura aucune influence salutaire.

Avec son projet « de plan d'utilisation gouvernementale des religions, » monsieur Tokonami veut-il reprendre la chose en sous-main ? Beaucoup le croient et beaucoup s'en défient. M. Tokonami nous annonce, en effet, que ce premier congrès sera suivi de plu-

sieurs autres, car son intention est de faire de ces réunions des congrès. Dans ces conciles organisés par le gouvernement, un membre de ce même gouvernement viendra signaler aux représentant des religions ses intentions à leur égard, leur donner des avis et au besoin leur dicter des ordres. Sans doute, monsieur Tokonami prétend ne pas vouloir toucher à la constitution religieuse des corps religieux ; il se défend de vouloir prendre l'encensoir en main ; mais il compte bien sur la docilité et la souplesse du monde religieux. Il n'ajoutera rien au credo bouddhique ; il ne forcera pas davantage les chrétiens à aller adorer les renards (*inari*), mais il espère bien, pour le bon fonctionnement du rouage gouvernemental, que tous, tant bouddhistes que shintoistes et chrétiens, sauront comprendre les intentions du gouvernement et auront le bon esprit de s'y conformer. Ainsi le projet de loi sur les religions, déjà formé et une fois abandonné, sera insensiblement amené sur le chemin de l'exécution. Et quelle meilleure entreprise que ces congrès annuels de religion, qui seront pour le gouvernement comme un genre nouveau de bureaux de renseignements, et, pour les divers corps religieux, comme un système d'union apparente, où ils s'habitueront à se voir placés sur la même ligne, jouissant des mêmes droits et des mêmes avantages, quittes un jour à se trouver unis dans les mêmes obligations et sous la même surveillance du gouvernement. Dans ce cas, et si nos suppositions sont fondées, on ne voit pas le bien fondé des objections qu'a rencontrées, dans le monde intellectuel et dans la presse, le projet de Tokonami. On ne comprend pas davantage l'enthousiasme extraordinaire des partisans du projet. Nous en sommes, on peut le dire, à la première page d'un livre dont les chapitres ne manqueront pas d'intérêt, et peut-être aussi révèleront au monde religieux quelques déceptions.

Cependant M. Tokonami nous en voudrait peut-être de préjuger de ses bonnes intentions. A part le titre un peu trop pompeux qu'on a donné à son projet, il pourrait prétendre que rien de tout cela ne se trouve dans la résolution qu'il a prise de ressusciter la question religieuse, que son seul désir est de donner à la religion la part qu'elle doit avoir dans l'éducation populaire, et de s'en faire un aide et un appui au profit de la morale publique.

Interviewé le 6 février par le rédacteur d'un grand journal (*Tokyô Asahi shimbun*), à savoir : si son manifeste du 18 janvier avait en vue une union projetée entre l'Etat et les différents corps religieux, monsieur Tokonami répond hardiment :

Oui, nous avons l'intention de combler une lacune, de préciser les

points de contact entre les religions et l'action gouvernementale, de créer un échange de vues dans le but de les faire concourir au bien de la morale publique.

Et plus loin :

L'élément religieux faisant partie de l'organisme d'un Etat on ne peut trouver à reprendre à ce qu'il concoure au bien public de concert avec l'élément civil.

Il se défend d'ailleurs de vouloir toucher à la constitution des diverses religions, ou réformer les statuts qui jusqu'ici ont régi les corps religieux en question.

Si telles sont les intentions du vice-ministre de l'Intérieur du gouvernement japonais, dans ce plan d'utilisation des trois religions dominantes au Japon, nous ne pouvons qu'applaudir à son dessein, et nous applaudirons davantage encore lorsque nous signalerons les avantages précieux qu'a retirés le christianisme du seul fait de ce rapprochement projeté des différents corps de religion et du gouvernement.

Peut-être les adversaires du christianisme les ont-ils pressentis, et il ne serait pas téméraire d'attribuer à ce pressentiment la colère qu'a soulevée dans leur camp le projet du congrès des religions. Il est plus que temps de signaler ces oppositions. Le tableau résumé qu'il en sera fait ici montrera une fois de plus qu'au Japon il est certaines questions qu'il n'est pas facile de traiter devant le public, certains droits d'égalité qu'il est dangereux de reconnaître, et certaines vérités qu'il n'est pas bon de dire. Cependant, le déplaisir de voir entrer en ligne le christianisme, de pair avec le shintoïsme ou le bouddhisme, n'est pas le seul motif qui a soulevé les mécontentements de nos intellectuels japonais. Ces derniers affectent de ne tenir aucun compte du sentiment religieux ; bien plus, ils conçoivent le même mépris pour toute religion quelle qu'elle soit, mépris qui ne signifie pas seulement l'indifférence, mais que les faits récents de ce congrès des religions nous ont révélé être à l'état de véritable haine.

OPPOSITION DU MONDE SAVANT, DE CELUI DE L'UNIVERSITÉ ET DE L'ÉDUCATION

La Grèce a eu ses sept sages : il fallait prévoir que le Japon aurait les siens, et effectivement, ils sont au nombre de sept, et leur sagesse s'est particulièrement révélée à l'occasion de la guerre russo-japo-

naise, lorsque, à leurs yeux éclairés, le gouvernement japonais mettait trop de formes à rompre en visière avec le gouvernement russe. Depuis lors, il n'est pas d'occasion solennelle, de situation critique, où ils n'émettent leur haute pensée politique. Parmi eux et leurs collègues de l'Université on compte néanmoins deux camps : les irréductibles et les modérés. C'est avec les premiers que monsieur Tokonami eut particulièrement affaire.

La première chose que les universitaires reprochèrent à M. Tokonami, c'est son manque de courtoisie pour un corps si digne de respect.

Monsieur Tokonami, avant de lancer son projet n'avait pas consulté le corps enseignant.

Dans une question aussi grave, qui menace de jeter un bouleversement général sur nos institutions nationales, Tokonami n'aurait-il pas dû prendre l'avis de la partie la plus éclairée de la nation, notre monde universitaire ? Aussi la colère de nos savants est plus que légitime.

Si monsieur Tokonami a commis cette faute, avouons que, quand il s'en est aperçu, il a mis de la bonne volonté à la réparer. Le 30 janvier, une réunion de professeurs de l'Université, à laquelle se rendit monsieur Tokonami, était organisée sous la présidence du professeur Kato. On y vit les sommités de la science japonaise : Kato Hiroyuki, Inoue Tetsujirô, Nakajima Rikizo, Motora Yûjirô, Anezaki Shoji, Takakuzu Junjirô, etc., au nombre de 33. Après quelques explications de Tokonami, les assistants furent invités à donner leur avis.

C'est d'abord l'ineffable Kato Hiroyuki qui a saisi cette belle occasion de nous donner une nouvelle édition de sa thèse trop célèbre, mais déjà un peu vieillie : « La religion chrétienne est incompatible avec notre Constitution nationale. » Tout est vieux dans cet aigle de l'Université, et la thèse et l'homme. Ses 70 ans cependant ne lui enlèvent rien de sa vigueur quand il a monté son dada favori.

Un certain Kita ne revient pas de son étonnement de voir « qu'un homme éclairé, comme Tokonami, puisse penser ressusciter cette ruine des temps d'ignorance et de barbarie, qu'on appelle la religion, et que la société a enfin rejetée de son sein. » Pendant qu'il parlait, nous dit-on, son regard terrible semblait vouloir foudroyer monsieur Tokonami...! Nous avouons néanmoins qu'il a fallu à ce dernier pas mal de philosophie pour garder son sérieux. Jujii lui succède et s'étonne de cette nouveauté (!) dans laquelle s'est lancé le gouvernement de la 45me année de Meiji : « A vrai dire, où trouver la raison

d'une chose aussi paradoxale dans un pays qu'éclairent 45 années de lumière scientifique et de civilisation parfaite ? »

Un autre désire savoir pourquoi, sans attendre les résultats du décret ministériel de l'année passée, sur le respect à faire rendre aux temples shintoïstes par les enfants des écoles primaires, le gouvernement veuille à nouveau reprendre cette question des religions... Il trouve que c'est aller un peu vite en besogne.

Enfin, monsieur Kanô, chef de l'Ecole Normale Supérieure, sans nier la nécessité de la foi religieuse, trouve que le gouvernement ne peut sans bouleverser l'esprit national l'introduire actuellement dans l'éducation.

Le ministère de l'Instruction publique fit entendre sa voix par le vice-ministre, monsieur Tukuhara.

On croit communément, dit-il, que le ministère de l'Instruction publique, s'appuyant sur le Rescrit Impérial, voudrait ignorer les démarches du ministère de l'Intérieur au sujet du congrès des religions, ou encore, qu'il verrait ces démarches d'un mauvais œil. Au point de vue politique et gouvernemental, religion et éducation ont chacune leur sphère respective, chacune relève d'une organisation et d'un gouvernement particulier. L'éducation regarde le ministère de l'Instruction publique ; la religion est plutôt une œuvre sociale. Il n'y a donc pas d'opposition entre elles ; bien plus, elles sont appelées à s'entendre et à s'entraider.

Nous ne refusons pas le titre d'éducateurs à ceux qui prêchent la religion ; cependant il y a une confusion qu'il ne faut pas faire : nous ne voulons pas que l'on essaie dans les écoles d'imposer une religion officielle aux élèves. Sans doute, on peut ergoter sur les raisons que nous avons de ne pas mêler la religion à l'enseignement ; cependant la pratique, sur ce point délicat, qu'a suivie le ministère de l'Instruction publique date de 30 années d'expérience, et il n'y a pas aujourd'hui de raisons d'y changer quoi que ce soit.

D'un ton fort modéré le ministère de l'Instruction publique nous avertit donc qu'il garde ses positions ; les universitaires et ceux qui font partie du comité de l'Instruction publique, d'un ton plus virulent, se déclarent absolument opposés au plan de monsieur Tokonami. Que va faire ce dernier ? Devant l'opposition de la partie la plus éclairée (?) du peuple japonais, va-t-il retirer son projet ? ou faire des concessions ? Il se contentera de remercier les orateurs, et d'affirmer sa résolution de mettre coûte que coûte son projet à exécution. Cependant, du fait de l'opposition du monde universitaire, le projet de Tokonami recevait une modification qu'il est bon de signaler. M. Tokonami avait d'abord résolu de ne faire qu'un congrès purement religieux, au département même du ministère de l'Intérieur. Il transforme son projet. Le congrès sera suivi d'autres réunions, où seront appelés les membres de l'Université que l'on compte parmi

les modérés et qui paraissent les plus favorables au vice-ministre. La réunion ne se fera plus dans les locaux du gouvernement, mais au Club des nobles.

Le congrès religieux, si jamais il mérite ce nom, se changera ainsi insensiblement en réunion mixte, semi-religieuse et semi-scientifique, où savants et prédicants feront l'essai d'une entente cordiale.

OPPOSITION DE LA PRESSE

Malgré donc les oppositions, le projet de Tokonami faisait son chemin. La presse, cette reine du jour, ne ménageait cependant pas à monsieur Tokonami ses avertissements. Nous ne nous arrêterons pas longtemps aux prophéties de malheur dont les journaux de l'époque furent remplis. Les objections qu'ils nous ont apportées au nom de la liberté et de la dignité humaine, n'ont pas réussi davantage à nous distraire. Mais un point sur lequel la verve des journalistes s'est rencontrée, c'est le danger d'infiltration des idées religieuses étrangères au Japon.

Mettant à part le shintoïsme qui est notre religion nationale (?), dit l'*Asahi*, les religions ne connaissent pas de différences de races, de langues et d'usages, et c'est ce qui constitue le caractère spécifique des religions, à l'encontre de l'Etat, dont la notion implique un particularisme, limité à des frontières qui lui sont propres et à des intérêts qui lui sont particuliers. Actuellement tous les pays d'Europe tendent à la séparation du pouvoir civil et religieux. Monsieur Tokonami, en voyant l'adoption nationale du christianisme en Europe et en Amérique, voudrait arriver au même résultat au Japon, mais cette adoption ne s'est faite qu'après de longs siècles et sous l'influence d'hommes doués d'un génie religieux remarquable. Le vice-ministre voudrait-il, à force de décrets, arriver au même résultat ? Nous ne pouvons ne pas admirer son courage, mais nous plaignons sa témérité. Son projet renferme un mépris visible pour le progrès scientifique, une erreur qui ne tendrait à rien moins qu'à sacrifier tout un peuple à des vues personnelles, à jeter le discrédit sur la religion elle-même qu'il prétend regénérer, la traitant en subalterne et en esclave docile à ses ordres. Sous le régime du cabinet précédent, à l'occasion du décret qui avait pour but de réveiller dans le peuple le respect de nos temples shintoïstes, les chrétiens et les étrangers ont crié à la violation de la liberté de conscience. La présente démarche du gouvernement a donc lieu de les étonner, et nous apprenons qu'ils en attendent les suites avec le plus vif intérêt. Sans doute, l'institution des *jinja* (temples shintoïstes) est une question à part, qui n'a point trait à la religion ; mais peut-on nier qu'en fait ces temples aient une apparence religieuse ? Aujourd'hui que le gouvernement met sur le pied d'égalité les trois religions et les recommande sans distinction, que penser de l'influence que pourra avoir cette mesure sur le respect que le peuple doit à nos temples ? D'un autre côté, une éducation, fondée sur la religion d'une part, et une éducation fondée sur le Rescrit Impérial, de l'autre, peuvent-

elles se concilier ? De quels désordres, de quels troubles la mesure gouvernementale ne sera-t-elle pas le principe ? Nous ne prévoyons pas encore quels seront les résultats de ce congrès, mais nous pouvons affirmer que le problème qu'il soulève restera longtemps sans solution.

Après un pronostic aussi désastreux que nous donne l'*Asa-hi* sur le projet de réunion des trois religions, nous aurions tort de poursuivre plus loin notre enquête sur l'opinion de la presse indépendante japonaise. Nous croyons que monsieur Hara Kei, ministre de l'Intérieur, avait raison de reprocher à la presse d'avoir travesti les intentions du gouvernement et d'avoir suscité des difficultés dans une question qui n'en présentait aucune. [1]

J. Deffrennes, Missre.

Sendaï, Japon.

(La fin prochainement)

LE PROCÈS DE GALILÉE

Galilée et l'infaillibilité de l'Église — Galilée et la science [2]

De tous les horizons, à l'heure présente, le souffle malin de l'esprit de ténèbres déchaîne contre l'Eglise catholique une tempête si redoutable, que nos cœurs de chrétiens et de croyants pourraient se sécher de frayeur, s'ils ne savaient les promesses de séculaire indéfectibilité faites à la chaire de Pierre et à l'Epouse mystique du Rédempteur.

A l'aurore de l'ère chrétienne, la passion ombrageuse ne trouvait d'autres armes contre la chrétienté des catacombes, que la dent des fauves et la férocité sans nom d'une population assoiffée de sang et d'holocaustes humains. Aujourd'hui, plus rares sont les martyrs ; le Colysée sanglant, les licteurs à la mine farouche ont disparu ; mais la noire perfidie, mais tous les raffinements de la calomnie étalée sans vergogne, voilà l'arme infiniment plus funeste de l'impiété moderne !

Le procès de Galilée est un de ces thèmes à effet autour desquels

---

1 Discours au Sénat, 22 février, 1912.

1—Ouvrages consultés : *L'Edition Nationale des œuvres de Galilée*, vol. 19 ; *Dict. Apolog.* Jaugey ; *Cours d'Apologétique*, du R P. Devivier, S. J

les détracteurs de nos croyances les plus saintes ont brodé les couplets les plus méchants que la rage anti-catholique ait pu inspirer. Songez donc ! Quelle écrasante réfutation du dogme de l'infaillibilité, que les motions de censure de 1616 et de 1633 contre Galilée, motions de censure qui révèlent bien dans l'Eglise de Rome l'instinct de la persécution et la haine de la science et de ses plus célèbres représentants !

Eh bien ! non. La sentence portée contre l'astronome florentin n'infirme en rien le dogme de l'infaillibilité de l'Eglise ; elle ne prouve pas le moins du monde, non plus, qu'on ait raison d'ériger Galilée en martyr de la science et en victime de l'Eglise.

***

Pour discuter au mérite ce débat fameux, interrogeons les faits, puisés aux sources les plus dignes de créance, puisés aux pièces mêmes de ce procès retentissant, au sujet duquel nos ennemis ont criaillé avec tant d'aigreur.

Disciple de Nicolas Copernic, Galilée plaidait l'évidence du mouvement de la terre et des planètes autour du soleil, qu'il prétendait immobile, et qu'il désignait comme le centre du monde que nous habitons : c'était détruire du coup la vieille hypothèse d'Aristote et de Ptolémée ! Il « plaidait l'évidence, » ai-je dit à dessein, car loin de présenter le système nouveau dont il se constituait le chevalier, comme plus commode pour rendre compte du déplacement relatif des astres qui couronnent nos têtes, il ne se faisait pas faute d'en garantir la pure et absolue réalité, thèse qu'il ne craignait pas d'appuyer sur l'autorité même des Livres Saints, suivant l'usage des astronomes et des péripatéticiens de l'époque.

A l'instant, les tenants de l'opinion adverse de s'émouvoir d'une innovation aussi hardie, qui sapait leur théorie presque dans ses fondements. Et d'autre part, le chapitre de la Bible relatif au combat de Josué contre Adonisédech n'était-il pas assez clair et assez explicite ? Il y était bien dit en toutes lettres que Josué ordonna au soleil de suspendre son cours, afin de favoriser les étendards d'Israël : c'était bien là le sens obvie du texte sacré. Pourquoi révolutionner l'exégèse et contredire les Pères et les Docteurs ? On ne pouvait donc pardonner à Galilée sa lettre au P. Castelli sur l'interprétation de l'Ecriture en matière scientifique ; on ne comprenait pas encore, ou plutôt on ne s'était pas encore imaginé pourquoi et comment les Saintes Lettres, sur les questions débattues entre savants, pouvaient

parler le langage de la métaphore ou le seul langage des apparences. Et notez que Galilée mettait toute la fougue et toute la pétulance de son esprit à disséquer et à railler les arguments de ses adversaires, qui ne se gênèrent pas, de leur côté, de rendre œil pour œil, dent pour dent.

La Congrégation de l'Index eut vent du conflit et de la lettre en question. Sur ses ordres, on institua une enquête secrète qui n'aboutit apparemment à aucun résultat pratique.

Le Saint Office, pour son compte, s'intéressa à l'affaire, jugea la question au mérite, et en arriva, par l'organe de ses théologiens, le 24 février 1616, à censurer comme « hérétique » l'assertion de Copernic relative au soleil, et sa proposition à l'égard de la terre comme « au moins erronée dans la foi. »

Paul V, le Pape régnant, acquiesça aux suites du décret, et, le lendemain, 25 février, sur ses injonctions, défense fut imposée à Galilée de prêcher son système. L'astronome florentin promit avec serment.

Mais, en 1632, violant ces engagements solennels, il publia son *Dialogue sur les deux plus grands systèmes du monde*, dialogue où il réaffirmait sans ambages et sans atténuation les opinions qu'il avait abjurées. Dénoncé à l'Inquisition, l'ouvrage fut frappé de la suspense du Saint-Office, présidé par Urbain VIII. Galilée signa une nouvelle et dernière rétractation, le 22 juin 1633, et le débat fut clos.

Tels sont les faits, résumés dans leur quintessence.

***

Que le Saint-Office ait agi de concert avec le Pape, dans le but de sauvegarder l'interprétation obvie de l'Ecriture et de venger la foi, que l'on croyait maltraitée, par l'hypothèse héliocentrique envisagée au point de vue de la stricte réalité, il n'y a pas lieu, je pense, d'émettre le moindre doute à ce sujet. Et nous n'avons pas le droit, me semble-t-il, de nier la partie religieuse—essentielle ou accidentelle, peu importe—de la question en litige alors, puisque Galilée lui-même ne se faisait pas scrupule de porter la discussion sur le terrain biblique.

Que, d'autre part, la Congrégation du Saint-Office et le Souverain Pontife aient poussé trop loin leurs appréhensions et se soient mépris sur le mouvement respectif du soleil et des planètes, il nous est loisible de le concéder. Les Saintes Lettres, c'est Léon XIII qui le proclame dans son immortelle encyclique *Providentissimus*, les

Saintes Lettres, en matière scientifique, parlent le langage des apparences, quand ce n'est pas celui de la métaphore; et l'hypothèse héliocentrique du chanoine Copernic semble aujourd'hui étayée sur des faits de l'ordre physique.

Mais ce sont là des constatations qui ne nous confèrent et ne nous conféreront jamais le droit de révoquer en doute l'infaillibilité du successeur de Pierre, pas plus que celle de l'Eglise qu'il a mission de régir.

Notez que ce sont les Congrégations de l'Index et du Saint-Office qui ont élevé la voix dans les décrets inculpés, et que les décrets de ces Congrégations sont absolument sujets à réforme et à révision.

L'Eglise a donné son assentiment par le geste approbatif de son premier pasteur, soit; mais le privilège de l'infaillibilité comporterait-il l'obligation pour le Vicaire du Christ de ne jamais errer, toutes les fois qu'il ouvre la bouche, et, à plus forte raison, sur une question qui n'affecte l'économie de la religion que d'une manière accidentelle?

Alors je ne comprends plus cette définition de l'infaillibilité du concile du Vatican, définition infaillible elle-même, et, depuis, objet de foi catholique :

Nous enseignons et nous établissons que c'est un dogme divinement révélé : que le Pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque, remplissant sa charge de Pasteur et de Docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou sur les mœurs doit être tenue par l'Eglise universelle, est doué, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le Rédempteur a voulu que son Eglise fût pourvue, lorsqu'elle définit une doctrine sur la foi ou sur les mœurs; et par conséquent, que de telles définitions sont irréformables par elles-mêmes, et non en vertu du consentement de l'Eglise.

Vous l'avez entendu : le Pontife romain doit d'abord élever la voix comme « *Pasteur et Docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique.* »

Or, dans la sentence portée contre Galilée, le Pape s'est-il réservé le soin de prononcer lui-même? et les théologiens du Saint-Office, comme tous les théologiens des Congrégations romaines, se sont-ils jamais prévalus du droit de régir, en qualité de Pasteurs et de Docteurs de tous les chrétiens, le troupeau remis à la garde de Pierre?

Le Pape a donné son avis, il a même imposé ses volontés ; mais rien dans sa démarche n'indique qu'il se soit solennellement couvert du manteau de sa suprême autorité apostolique; en tout cas, que l'on montre, s'il est possible, un seul décret admis comme infaillible

dans l'Eglise universelle, et qui ait été rendu dans la forme empruntée par le Saint-Office, en 1616 et en 1633, pour traduire l'avis de Paul V et d'Urbain VIII sur le système en cause et le point en litige.

Le concile du Vatican exige encore une définition nette, péremptoire, irréformable. Or, où se trouvent, dans les deux jugements contestés, les mots usuels : « Nous enseignons », « Nous définissons », « Nous établissons » ? Où se rencontre l'anathème porté contre les contradicteurs ?

La motion de censure de 1616 parle bien d'hérésie et d'erreur dans la foi. Mais ces termes suffisent-ils pour donner à cette motion la force et le caractère d'une définition solennelle ? Parcourez-la en son entier vous y chercherez en vain un mot qui établisse et enseigne l'opinion adverse.

Bien plus,

> Il ressort des documents contemporains, déclare le P. Devivier dans son *Cours d'apologétique*, il ressort des documents contemporains que le Pape lui-même et les personnages de sa cour n'ont jamais considéré le décret en question comme une définition infaillible. [1]

Est-ce assez concluant ?

Pourquoi donc, libre-pensée impie, pourquoi t'élever, avec une aussi haineuse malveillance contre un dogme que tu voudrais effacer et anéantir, et qui survivra éternellement à tes exécutions bruyantes sans cesse déjouées ?

***

Ah ! nous la savons, la raison de cet assaut persistant, de cette guerre systématique livrée à notre Mère, la Sainte Eglise Catholique. Elle aurait le tort, cette Eglise de vérité, de ne pas admettre, concurremment à son autorité et à celle du Christ personnifié par son chef visible, l'autonomie de la raison humaine, cette idole du clan rationaliste qui voudrait, dans son délire, éteindre les étoiles et fermer à l'homme toute issue vers le ciel ; elle n'aurait eu que des chaînes et des anathèmes, cette Eglise de charité, pour la science et le progrès incarnés dans la personne de l'astronome florentin. Odieux mensonge ! infernal blasphème, qu'une minute de réflexion ne tardera pas à réduire à néant ! Interrogeons l'histoire une fois de plus.

1—*Cours d'apologétique*, XIXe édition, p. 523.

Galilée avait contre lui d'ardents et de nombreux adversaires, que dis-je ? Galilée eut à faire face à Aristote et aux péripatéticiens, aux saints Pères, aux Docteurs et à la scholastique, à tous les partisans de Ptolémée, à un courant d'opinion enfin qui avait la faveur des peuples et des âges à son crédit : c'est à peine si l'érection de l'hypothèse héliocentrique en système défini remontait à un siècle. Les théologiens du Saint-Office n'étaient donc pas les seuls à réprouver les idées coperniciennes.

Or, du fait qu'un savant doit, pour déraciner une opinion, un préjugé ancré dans les esprits, batailler dur et ferme et essuyer les critiques acerbes d'adversaires convaincus, pour leur part, de la rectitude de leur avis, avons-nous le droit de conclure que ce savant soit un martyr de la seience ? et, dans l'espèce, avons-nous le droit d'inférer que Galilée ait été victime du servage intellectuel exercé par une Église qui persécute les savants et répudie le progrès ?

Dépositaire de la vérité révélée et de la vérité divine, ce qui est tout un, l'Eglise du Christ n'a rien à redouter de la science, de la vraie science, qui, elle aussi, tout comme la Révélation, remonte à Celui qui est la science même, au Verbe de l'éternelle et infinie Vérité ; l'Eglise n'a donc pas sujet de prendre ombrage de la vraie science et des vrais savants, et elle a toujours été assez clairvoyante et assez pourvue de charité, pour le comprendre et ne jamais l'oublier.

Mais, m'objectera-t-on, ne nous avez-vous pas déjà concédé que Rome a, dans la question en litige, poussé trop loin ses appréhensions ? La Congrégation du Saint-Office et le Souverain Pontife ont cru la foi engagée là où elle ne l'était pas, et Galilée eut à souffrir de cette méprise : il est juste de le concéder.

Il faut avouer tout de même l'indélicate témérité qui poussait l'auteur du *Dialogues sur les deux plus grands systèmes du monde* à invoquer, en faveur d'une hypothèse si peu établie alors et presque universellement rejetée, l'autorité des Saintes Lettres, interprétées d'après des lois qu'il posait lui-même et que ses contemporains étaient si loin d'adopter.

N'oublions pas que l'opinion générale de l'époque exigeait, en astronomie, une distinction formelle entre l'hypothèse astronomique, c'est-à-dire l'hypothèse présentée comme plus commode à suivre pour résoudre le problème complexe du mouvement des astres, et l'hypothèse physique ou philosophique, c'est-à-dire l'hypothèse qui prétend prononcer sans appel sur la réelle définition des révolutions sidérales. Et cette distinction, eu égard au temps et à l'état de la

science contemporaine, ne se fondait-elle pas sur des restrictions raisonnables ? Aujourd'hui même, les vrais savants ne procèdent-ils plus des apparences aux réalités ? et n'est-ce pas là toute l'économie du procédé de l'induction scientifique ? Que l'on se place donc au point de vue des circonstances, et l'on en viendra à conclure que la hardiesse de Galilée, tout comme l'opinion à peu près universelle de l'époque sur les déplacements relatifs des mondes qui nous entourent, excuse bien le Pape et les Congrégations romaines de leurs craintes et de leurs démarches.

Il est même très probable, pour ne pas dire assuré, que le grand disciple de Copernic n'aurait pas été inquiété, s'il n'était sorti des bornes de l'hypothèse astronomique, et s'il avait eu la patience d'attendre de la postérité la justification de ses avancés. L'histoire de la science nous apporte des faits probants à l'appui de cette assertion.

Le cardinal de Cusa, dans la première moitié du XVe siècle, n'a-t-il pas professé le système héliocentrique, mais au point de vue de l'hypothèse pure et simple ? et quand sa thèse fut-elle dénoncée à l'Index et réprouvée par le Saint-Office ?

D'autre part, le chanoine Copernic lui-même a-t-il été censuré pour une autre cause que pour son livre sur les *Révolutions des mondes célestes*, *De revolutionibus orbium cœlestium*, ouvrage où il se plaçait sur le terrain de la physique, malgré les protestations de la préface, à laquelle d'ailleurs il appert qu'il n'a pas apposé sa propre signature ?

Et en 1620, la Congrégation de l'Index, qui venait de prendre fait et cause contre Galilée et qui allait souscrire à la condamnation de 1633, la Congrégation de l'Index n'a-t-elle pas permis à la science de s'inscrire en faveur de la théorie de Copernic et de la propager dans les chaires d'astronomie, à condition de ne pas franchir les limites du domaine de l'hypothèse purement astronomique ?

Est-ce assez péremptoire ? A-t-on le droit de négliger ces faits, pour s'exclamer contre l'intransigeance et l'obscurantisme de l'Eglise persécutrice des savants ?

« L'Eglise a maltraité Galilée », s'écrient en chœur nos tendres et si compatissants adversaires. L'Eglise a maltraité Galilée ! Ils ignorent donc qu'il n'y a peut-être pas de génie qu'elle ait davantage comblé de son estime et de ses applaudissements. Lorsqu'en janvier 1610, plongeant sa lunette puissante dans les profondeurs éthérées, l'astronome florentin signala au monde les satellites de Jupiter, une explosion d'enthousiasme éclata à Rome, au Vatican, dans l'entourage du Souverain Pontife, comme dans tous les cercles qui se piquaient de

savoir—et Dieu sait s'ils étaient nombreux à cette époque!— ; à l'instant, le cardinal del Monte adressa au héros de tant d'acclamations un tableau de prix, enrichi des indulgences de Paul V, qui priait le destinataire de garder jalousement ce témoignage de son amitié ; et la muse de Maffeo Barberini, de celui qui devait être, un peu plus tard, Urbain VIII, le Pape-poète, d'éclater, dans une autre occasion, en transports d'allégresse et de chanter, dans une ode superbe, le « savant télescope » du disciple de Copernic.

Toutes les découvertes de Galilée, comme sa personne elle-même, recevaient le plus brillant accueil dans les milieux catholiques de la Ville Eternelle et de toute l'Italie, éveillée à la science, et ses loisirs se passaient dans une eorrespondance nourrie avec les princes de la cour romaine, les Barberini, les Canti, les Ciampoli, les Dini, les Cesarini, les Piccolomini.

Est-ce assez probant ? Est-il besoin d'autres faits pour entraîner la conviction ?

Tandis qu'on enfermait les relaps dans les cachots de l'Inquisition, Galilée, lors de son dernier procès, eut pour prison les palais des évêques et des cardinaux, et pour geôliers des domestiques et des servantes empressées à exécuter ses désirs. Tour à tour, les plus hauts dignitaires civils et ecclésiastiques, les Nicollini, les Piccolomini, s'honorèrent de lui ouvrir toutes larges les portes de leurs châteaux somptueux, où il lui fut loisible, il le déclare lui-même, d' « errer dans de vastes espaces ». Sur une indisposition due peut-être à son grand âge et à ses infirmités, il vit Urbain VIII pousser la condescendance jusqu'à commuer son jugement le lendemain même de la condamnation, de façon à lui permettre d'echanger les appartements du procureur fiscal du Saint Office, où il n'était demeuré que vingt-deux jours, contre le palais du grand duc de Toscane et celui de son ami, l'archevêque de Sienne. Les formalités remplies, on ne tarda pas à rendre l'illustre détenu à sa villa d'Arcétri, où il put, entouré de l'admiration universelle, mettre le sceau à l'œuvre qui devait l'immortaliser. Aussi M. Gilbert pouvait-il écrire en 1877, dans la *Revue des Questions scientifiques :*

> On peut défier les fanatiques de citer où et quand, pendant ou après son procès, Galilée aurait subi une heure de détention dans une prison proprement dite.

Ce sont ces fanatiques qui ont encore prétendu que Galilée a subi la questiou. Mais ce n'est là qu'une légende pernicieuse, inventée au XVIIIe siècle, aux jours où Voltaire et Rousseau conduisaient la

charge contre nos dogmes et contre l'Eglise de Rome : l'histoire n'indique pas un seul contemporain de l'auteur du *Dialogue sur les deux plus grands systèmes du monde* qui se soit avisé de croire à pareille fumisterie.

On a menacé Galilée de la torture, c'est vrai ; mais ce n'était qu'une formalité, usitée d'une façon générale dans les tribunaux de l'époque ; la coutume, du reste, en exemptait les vieillards et les infirmes, privilège dont le disciple de Copernic eut la jouissance, comme il l'atteste dans une lettre où il avoue « n'avoir rien souffert dans la vie et l'honneur. »

Est-ce clair ? Est-ce assez concluant ?

***

Cesse donc tes acclamations que tu es seule à croire triomphales, ô libre pensée ! Trêve à tes jubilations et aux trépignements d'une sotte allégresse ! Ce dogme de l'infaillibilité que tu prétends démolir, il subsiste. Malgré tes sarcasmes et tes sourdes menées, tu ne sauras réduire en poussière ce qu'un Dieu a édifié !

Cette Eglise que tu nous veux caricaturer sous les couleurs de l'ignorance et du fanatisme, cette Eglise qu'au nom d'une vaine science, tu proclames la persécutrice du savoir et du progrès, cette Eglise, elle professe une foi, un credo qui s'harmonise divinement avec la science, mais la vraie, celle qui ne rougit pas de ses origines, celle qui s'incline devant l'action providentielle dans le monde, et qui a le bon esprit de voir, dans l'enchaînement des faits qui constituent l'histoire du globe et de l'humanité, autre chose que la résultante d'un hasard inintelligent, d'une force aveugle et contradictoire !

N'allons jamais oublier cette vérité éternelle, que Dieu, l'auteur de la science et de la foi, ne peut permettre que la science et la foi se trouvent en contradiction réelle, pas plus qu'il ne peut se nier lui-même ni abjurer sa divinité.

Et les plus illustres savants, ceux qui ont étonné les peuples, ceux dont la renommée et les découvertes ont imposé le respect au temps qui détruit tout, étaient des croyants ; ils étaient d'humbles créatures qui, sur les ailes de la foi, pouvaient s'élever jusqu'au soleil de l'infinie Vérité, pour lui mendier un rayon révélateur qui éclairât leurs yeux débiles sur les phénomènes dont ils s'appliquaient à retracer la trame, et sur les cnigmes que leur patience s'essayait à déchiffrer.

Bâtissez donc des systèmes, ô savants du siècle ! Emettez sans

crainte des théories nouvelles, sondez de vos télescopes puissants la profondeur des espaces azurés, analysez de vos ingénieux microscopes les moins perceptibles insectes et les plus infimes grandeurs que votre génie puisse atteindre ; si vous êtes des croyants et des chrétiens, votre science, alimentée aux sources vives de votre foi, possèdera cette trempe et cette vertu qui produisent les vrais et les plus solides triomphes du savoir humain, car « il est rigoureusement vrai, c'est Louis Veuillot qui le proclame dans une langue immortelle, il est rigoureusement vrai que sans la foi, on ne sait pas, on ne peut pas ce qui s'appelle *savoir*. La religion catholique est à la fois l'expérience du passé, l'intelligence du présent, le juste pressentiment de l'avenir ».

LEO PELLAND.

L'ABBÉ STANISLAS-ALFRED LORTIE

Dans les pages qui vont suivre, nous n'avons aucunement l'intention de faire l'*oraison funèbre* du prêtre distingué qui, jeune encore, vient de descendre dans la tombe, laissant à tous le rare exemple d'une vie merveilleusement féconde. En déposant sur ce cercueil à peine fermé l'hommage ému de notre bon souvenir et de notre respectueuse amitié, nous voudrions, tout simplement, montrer aux lecteurs de *La Nouvelle-France* un seul des multiples aspects de l'œuvre accomplie par le regretté défunt. Cette œuvre, admirablement bienfaisante, quoique vaste et compréhensive comme l'intelligence de son auteur, se présente tout de même avec une allure plus spéciale qui nous renseigne—à ne pas s'y méprendre—sur la mentalité, la manière d'être de l'abbé Lortie. Et, sans causer trop de surprise, nous osons affirmer que cette mentalité, cette manière d'être, sont celles d'un vrai philosophe.

N'est pas philosophe qui veut. De tous les talents donnés par Dieu aux hommes, celui-là est certainement le plus rare et le plus précieux. Aussi bien avons-nous une sorte de respect instinctif pour celui qui en est gratifié et le plaçons-nous dans la catégorie des privilégiés. C'est parmi ces derniers que le cher disparu trouve tout naturellement sa place. Ceux qui l'ont connu savent combien, en toutes choses, il ne se contentait pas de ces *pourquoi* quelconques, de ces explications à peu près, dont font leurs délices quotidiennes

les esprits superficiels plus férus d'érudition que de doctrine. Les idées générales, les synthèses vastes, les aperçus profonds : autant de caractères de l'esprit véritablement philosophique, voilà ce que l'abbé Lortie cherchait dans toutes les questions. Cette disposition native qui le rendait si avide de connaître les causes ultimes, les raisons dernières, s'était remarquablement développée et perfectionnée par de sérieuses et fortes études. La philosophie et la théologie thomistes, si bien faites pour satisfaire les plus nobles intelligences, avaient rencontré chez lui un ardent défenseur et un prosélyte convaincu. Et dix-neuf années durant, par un enseignement aussi sûr que solide, il a fait bénéficier les nombreux élèves qui ont eu le bonheur de l'entendre des immenses avantages de la méthode scolastique, et il a inoculé à leurs jeunes intelligences les immortels principes si opportunément remis en honneur par les grands Pontifes Léon XIII et Pie X.

Professeur, l'abbé Lortie le fut dans toute la force du mot. Il en réalisait à un haut degré les deux conditions essentielles : la connaissance exacte de sa matière et le don de la communiquer. Aussi, une longue fréquentation de ses cours n'était pas nécessaire pour nous en convaincre. Grâce à sa facilité dans l'exposition des théories et à sa clarté dans la solution des difficultés les plus ardues, nous nous apercevions vite qu'il possédait à fond la doctrine enseignée. C'est dire que ces deux qualités, que doit avoir tout bon pédagogue, se supposent et s'exigent ; en effet, l'on exprime facilement ce que l'on comprend bien,—c'est Boileau qui le dit,—et si les « mots pour le dire » n'arrivent pas « aisément, » la plupart du temps du moins, sinon toujours, c'est parce qu'on n'a pas une idée nette du sujet à traiter.

Au reste, du sujet à traiter, le distingué professeur ne s'éloignait jamais. Et sous prétexte d'être intéressant ou de faire de l'érudition, il n'avait pas la sotte manie de parler de tout, de faire des digressions interminables, ou de laisser de côté le texte à commenter. Cette façon d'enseigner a le grave inconvénient de désorienter les élèves, et aussi, de leur apprendre à peu près rien. Le manuel, le manuel seul, il l'expliquait, et l'on sait avec quelle assurance et quelle maîtrise ! Faire découvrir la difficulté, faire résoudre l'objection par l'élève lui-même, telle était la forme directrice de son enseignement. C'est pourquoi la plupart de ses cours se passaient à interroger les auditeurs.

Cette méthode, la seule vraiment pédagogique, est de plus en plus négligée. Chez beaucoup de professeurs, de nos jours, on constate la

regrettable tendanco de disserter très au long sur la matière de la classe ou sur d'autres sujets. Leur auditoire, suspendu à leurs lèvres—c'est le cas de le dire—écoute très attentivement, trouve cela fort intéressant ; mais une fois sorti du cours, ou peut se demander qu'est-ce qu'il a retenu des savantes gloses de son professeur si averti et si à jour comme on se plaît à le proclamer ? On se plaint un peu partout du manque de réflexion et de travail personnel chez les jeunes gens de notre époque, et c'est avec raison ; mais cet état de choses si déplorable n'est-t-il pas dû en grande partie à l'étrange façon de les instruire que nous signalons ?

L'abbé Lortie donnait très peu d'explications sur ce qu'on appelle, dans le langage écolier, « la matière en nouveau ». Souvent même il lui arrivait de ne pas en donner du tout. Il voulait que l'élève étudiât lui-même la question à voir dans le cours suivant, en pénétrât autant que possible tout le contenu ; et, ensuite, par ses interrogations, il se rendait compte de ce qui avait été compris ou non. Et alors, au lieu de discourir inutilement sur des points secondaires, à la portée de tous, il allait droit à la difficulté, l'attaquait de front, la résolvait sans ambages, avec la consolation de s'adresser à des intelligences capables de saisir, puisque l'effort de la veille les avait si bien préparées. Certes, il faut bien l'avouer, à quelques uns, cette classe paraissait aride et ennuyeuse ; quand on suit un cours, on n'aime pas à être interrogé trop souvent : c'est le témoignage unanime de tous les écoliers. Cependant, une fois au courant, une fois habitués au genre du maître, ces ennuyés d'un jour revenaient vite de leur désenchantement. C'est ce que l'un d'eux exprimait plus tard à sa façon, en déclarant que, « au cours de M. Lortie, il se sentait apprendre, chaque jour ». Avec un tel professeur, il ne pouvait en être autrement. Aussi, on comprendra facilement quelle perte a subie l'Université Laval par la disparition de celui qui, pendant plusieurs années, a si brillamment soutenu la haute réputation attachée à l'enseignement de la philosophie et de la théologie dans cette institution.

En 1910, l'abbé Lortie a publié un manuel de philosophie en trois volumes. Le bienveillant accueil fait au Canada, aux Etats-Unis et en Europe, à cet ouvrage si ardemment attendu, en a nécessité une seconde édition qui vient de paraître. Toutes les critiques de l'important travail de notre confrère défunt sont marquées au coin de la plus grande sympathie. Elles se plaisent à reconnaître que le manuel est une précieuse contribution à la littérature philosophique de notre siècle ; nous n'irons pas jusqu'à diro qu'il est sans défauts, mais nous pouvons affirmer que, parmi les écrits de ce genre

composés depuis la restauration des études philosophiques et théologiques par Léon XIII, les *Elementa Philosophiæ Christianæ* figurent avec grand avantage. N'allons pas demander à cet ouvrage de quoi satisfaire cette insatiable soif de sensations nouvelles que cherchent aujourd'hui les amateurs de systèmes séduisants. Nous n'y trouvons que l'exposé clair, méthodique—c'est suffisant—de la bonne vieille philosophie d'Aristote et de saint Thomas, avec tout au plus quelques chapitres contenant certaines questions actuelles discutées à la lumière de la saine doctrine. Comme il le disait souvent. l'auteur n'a rien inventé ; marchant sur les traces de ceux qui ont composé des traités *ad mentem Sancti Thomæ*, il a disposé à sa manière—mais avec quel ordre et quelle concision !—les théories du Stagyrite et du Docteur angélique. Tandis que, dans plusieurs manuels, il est parfois nécessaire de parcourir de longues pages avant de rencontrer telle définition, telle distinction, telle argumentation, chez notre auteur, au contraire, nous trouvons tout cela condensé en un seul paragraphe de quelques lignes. Pas de ces longueurs, de ces phrases diffuses qui voilent la vérité et rendent le tout inintelligible ; non, de la clarté, de la précision, de la sobriété tout le long de l'ouvrage, voilà les trois qualités maîtresses des *Elementa Philosophiæ Christianæ*. Ce n'est pas un mince mérite.

Depuis quelques mois déjà l'abbé Lortie avait commencé la rédaction d'un manuel de psychologie appliquée à la pédagogie : c'etaient des leçons de philosophie faites aux religieuses de Sillery et du Bon Pasteur de Québec. Malheureusement la mort ne lui a pas laissé le temps de finir ce nouvel ouvrage à peine ébauché, et qui, comme son aîné, eut été bien reçu non seulement dans les couvents auxquels il était spécialement destiné, mais aussi dans toutes nos maisons d'enseignement secondaire.

Que l'influence de l'abbé Lortie au point de vue philosophique et théologique ait été grande et salutaire, personne ne pourrait le contester. Pour la juger comme il convient, cette influence, il faut admettre que le mal de notre temps, le mal moderne, est surtout le mal des esprits—le mot est de Mgr D'Hulst. Et donc c'est aux intelligences malades qu'il est urgent d'appliquer le remède, c'est du côté des doctrines qu'il est nécessaire de faire converger tous les efforts. Nombreux sont les systèmes qui se disputent le monde des idées; plus qu'étranges sont les théories qui veulent expliquer l'énigme des choses. A travers cet amas confus de doctrines philosophiques partout répandues, en maints endroits vénérées et respectées, il n'est pas facile d'ouvrir la voie—si étroite soit-elle—qui mène au salut. Comment enlever l'obstacle rendu quasi insurmontable

depuis des siècles par les partisans intéressés de tout ce qui s'appelle nouveautés? Le grand Léon XIII, fidèle à sa mission, vint à la rescousse des cerveaux en désarroi. Selon lui—et l'avenir a péremptoirement démontré qu'il a eu raison—on s'était trompé de route. Il fallait remonter au moyen-âge, reprendre le chemin tracé par les pionniers de cette époque, le suivre sans dévier, pour pouvoir éviter les embûches tout le long dressées par l'ennemi et arriver à la possession de la vérité intégrale.

C'est à la suite de l'illustre Pontife qu'à toujours marché l'abbé Lortie, c'est à l'œuvre de régénération intellectuelle entreprise par le successeur de Pie IX, qu'il a consacré ses remarquables talents. Il compte parmi les meilleurs ouvriers qui, péniblement, travaillent à asseoir sur des bases plus solides l'édifice encore bien chancelant de notre société contemporaine. Il est disparu à un âge où il aurait encore pu normalement donner à l'Eglise et à la patrie vingt ans de fructueux labeurs. Mais heureusement, il est de ces « morts qui parlent » par leurs œuvres : parleront les saines idées qu'il a semées partout, parleront le grand nombre d'élèves, laïcs et prêtres, qu'il a enseignés; parleront les lecteurs de plus en plus nombreux de son beau et bon manuel; parlera enfin l'exemple d'une vie qui, sans jamais s'épargner, s'est entièrement dépensée à la plus grande gloire de Dieu et au salut des âmes.

L'activité débordante de notre confrère ne s'était pas cantonnée dans une seule sphère d'action. Au lendemain de sa mort, les journaux ont parlé avec force louanges des belles et grandes œuvres dont il fut le créateur ou l'instigateur. Quelques-uns de ses amis eussent souhaité qu'il se fût borné et consacré uniquement à ce vers quoi l'inclinaient plus particulièrement ses talents naturels. Bien que l'abbé Lortie eût des dispositions plus que remarquables pour les sciences philosophiques et théologiques, ma foi ! il serait assez difficile de dire en quoi consistait sa spécialité, tant il faisait toutes choses avec facilité et succès. C'était une de ces intelligences compréhensives, capables des conceptions les plus hautes et les plus variées. La spécialisation en une seule matière—pourtant si recommandée et si recommandable—ne cadrait pas avec son tempérament.

Qu'il fut un éminent sociologue, qu'il fut un moraliste averti, qu'il fut, surtout et avant tout, un saint prêtre, un homme de Dieu scrupuleusement fidèle aux devoirs de sa vocation, à d'autres de le raconter.

Ils trouveront, là, matière à de belles et émouvantes pages.

ARTHUR ROBERT, ptre.

LA COLONISATION AU NORD DE MONTRÉAL

Œuvre du Curé Labelle

Dans sa dernière tournée pastorale, en 1907, le grand archevêque d'Ottawa, Mgr J.-Th. Duhamel, s'exprimait ainsi : « Incontestablement nous devons au curé Labelle ces paroisses qui se sont fondées sur la Rivière Rouge et sur La Lièvre. Moi-même je ne croyais pas qu'il aurait réussi comme il l'a fait. »

Le secret de ce succès est tout entier contenu dans une brochure, éditée en 1879, où le curé de Saint-Jérôme trace de main de maître son plan colonisateur. On ne doit pas se contenter de dire :

> Oh ! que nous avons un grand nombre de bonnes terres à coloniser, et ensuite dormir tranquille : mais il est nécessaire de conduire, comme par la main, ces braves compatriotes dans ces belles terres, leur ouvrir dans chaque canton une route carrossable en communication avec les grands centres de commerce, et leur procurer, autant que faire se pourra, un prêtre et une humble chapelle.

L'influence de la religion doit être la première, l'expérience des siècles l'a prouvée. N'est-ce pas le travail, le courage, les vertus et l'exemple des Bénédictins, qui a défriché la moitié de l'Europe ? « A mesure que la religion s'avance, disait Catherine II, impératrice de Russie, on voit des villages paraître comme par enchantement. »

A cette leçon de l'histoire vient s'ajouter la déclaration de M. Labelle : « J'ai fait percer des routes, j'ai seulement fixé le site des églises, et les cantons se peuplent comme par enchantement, et le gouvernement ne peut suivre par ses arpenteurs la marche rapide du colon. »

Une société de colonisation, à la fois religieuse et civile, devait être l'âme de tout ce mouvement, car, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, il faut des ressources matérielles qui se concrétisent dans ce que Napoléon appelait « le nerf de la guerre », c'est-à-dire l'argent. Par une note en date du 12 mars 1879, Monseigneur C.-E. Fabre, évêque de Montréal, encourageait le brave curé.

> C'est de grand cœur, disait-il, que j'accepte la part de labeur qui m'échoit dans la présente constitution de la Société de Colonisation du diocèse de Montréal : je forme des vœux ardents pour que cette entreprise, éminemment religieuse et patriotique, obtienne les résultats qu'elle mérite.

De son côté le gouvernement provincial, au mois d'août 1880, approuvait cette société et, d'après les statuts, il s'obligeait à couvrir le tiers de ia souscription diocésaine. Cet argent du gouvernement allait être employé sous sa direction à ouvrir des routes, construire des ponts, et chaque année un compte-rendu devait être inscrit au rapport officiel.

Ce programme une fois élaboré, approuvé, les ressources matérielles assurées, le curé de Saint-Jérôme commença une œuvre de colonisation auprès de ses paroissiens. Persuadé lui-même, il avait le don d'éclairer et de convaincre.

Vous avez une grosse famille, plusieurs grands garçons à établir : ne craignez pas de vendre vos propriétés, montez dans le Nord, suivez les chemins de chantiers et fixez-vous en choisissant un bon lot dans la mission que vous aimerez de préférence, de Sainte-Agathe à Ferme-Neuve.

Tel est le langage du brave curé ; lui-même paye de sa personne : il remonte en canot la rivière Rouge, et de lac en lac il étudie le terrain, fixe des centres de village, visite et encourage les premiers colons, écoute leurs plaintes, console leurs misères, célèbre la sainte messe, souvent dans des chantiers, et quelquefois en plein air, et se met en un mot à la hauteur de la mission que la Providence lui a confiée.

Dans sa clairvoyance, et par une intuition merveilleuse qu'il possède des éléments à se procurer pour asseoir et créer des paroisses catholiques, le curé Labelle obtient de Mgr Duhamel que les Pères Jésuites viennent présider à ce mouvement colonisateur. Ils vont se fixer au centre des opérations, dans un endroit qui sera appelé Saint-Ignace de Nominingue, dans un canton qui se trouve presque au milieu entre la Rouge et la Lièvre. C'est là que le site d'un collège a été déterminé. Rien n'est laissé aux circonstances et hasards de l'avenir ; on a prévu qu'une maison d'éducation, qu'un collège classique et commercial allait s'imposer, et c'est en prévision de ce bienfait à accorder à la population courageuse du Nord que la Corporation du Collège Nominingue est fondée civilement par un acte officiel, (45 Victoria, chapitre 54.). Ce rêve—car c'en était un—a attendu trente ans avant de se réaliser et, dans cette période, que de sacrifices, de labeurs n'ont pas été endurés par les missionnaires et les colons éparpillés de Sainte-Agathe au Rapide de l'Orignal !

Le centre de ravitaillement est à Saint-Jérôme ; il faut une semaine de voyages et presque quinze jours pour y aller chercher les denrées et provisions nécessaires à la vie.

Heureusement le courage est grand chez nos pionniers du Nord.

Les Pères Jésuites sont d'un dévouement inlassable; c'est en 1883 que leur premier *chantier*, qui va servir de résidence, de chapelle et d'hôtellerie, est construit par M. Dosithée Boileau et ses enfants. Ces derniers, arrivés en 1880, ont pris les terrains aujourd'hui occupés par le village de l'Annonciation sur la Rouge ; leur premier chantier est encore debout proche de la Rivière. C'est de là que ces braves gens s'en vont à travers les grands bois jusqu'au Lac Nominingue ; ils le traversent en canot d'écorce et, une fois rendus, le travail commence, ou plutôt la lutte contre la forêt séculaire est à l'ordre du jour.

Le curé Labelle veille sur ses paroissiens disséminés un peu partout. Non seulement il leur procure des desservants admirables, mais il insiste auprès de Mgr Duhamel, qui vient, au mois de septembre 1883, faire dans le Nord sa première visite officielle et sa tournée de confirmation. De la Chute-aux-Iroquois il se rend à Nominingue, et de là il vient sur la Rouge, à la Ferme du Milieu, consoler, bénir et encourager ces quelques familles catholiques, si isolées des grands centres et si loin du village et de la paroisse natale. On ne voit rien que la forêt, de ci de là quelques chantiers, des abattis, une apparence de pauvreté, de souffrance que domine la pensée religieuse et l'espérance dans un meilleur avenir. Inutile de décrire les privations endurées et les moments de lassitude qui durent se produire chez les colons. Malgré tout, le mouvement colonisateur était donné ; il devait se poursuivre. Le centre, c'est toujours Nominingue ; et c'est de là que les Pères Jésuites rayonnent pour desservir les missions naissantes. Qu'on se représente un peu la situation vraie. Les moyens de communication, c'est le Lac et les chemins de chantiers pendant l'hiver. On conserve avec respect au presbytère de L'Annonciation une valise-chapelle de campagne, que portait sur son dos le Révérend Père Martineau pour venir donner les secours et les consolations de la religion aux pauvres colons de la Rouge : Chaussé de raquettes, rien n'arrêtait son courage apostolique ; il célébrait la messe chez M. Boileau et plus tard à la Ferme du Milieu, où le propriétaire, quoique protestant, mettait gracieusement une salle à la disposition des colons catholiques.

D. Adrien Dalloz, C. R. I. C.

(A suivre)

Pages Romaines

A propos de la Chapelle Papale du 9 août

Plus encore que précédemment, l'anniversaire de l'élection et du couronnement de Pie X, les premiers jours d'août, a provoqué des manifestations de piété filiale. La date en marquait, cette fois, l'inauguration de la dixième année de ce pontificat si fécond en œuvres ; or, se basant sur la coïncidence fortuite que les deux épiscopats du pape, à Mantoue et à Vénise, n'avaient eu qu'une durée de neuf années, la croyance populaire avait assigné une troisième durée semblable à l'épiscopat romain de Pie X. Le chiffre de neuf atteint et dépassé a provoqué une explosion de joie, d'autant plus que, l'an passé, à pareille époque, la santé du pontife donnait lieu aux plus vives inquiétudes, et que, cette année, elle est providentiellement raffermie.

Le 9 août, dans la chapelle Sixtine, la messe anniversaire du couronnement du pape fut chantée par le cardinal Merry del Val. Pie X y assistait à son trône ; le Sacré Collège, la cour pontificale, le duc de Montpensier, frère du duc d'Orléans, le corps diplomatique faisaient cortège à la majesté papale sous ces vieilles voûtes de la Sixtine où le génie à fait revivre l'histoire des plus grandes scènes du monde.

Ce que l'on a coutume d'appeler les « chapelles papales », tenues dans l'enceinte du palais habité par le pape, ne remontent qu'au XIVe siècle. Elles furent instituees par les pontifes d'Avignon. Bien que, souvent chassés de Rome et longtemps tenus loin d'elle par l'ingratitude de la noblesse et du peuple romain, les papes réfugiés à Viterbe, à Pérouse, à Orvieto, à Anagni, n'avaient construit que des palais forteresses qui ne renfermaient point de chapelles assez vastes pour y célébrer solennellement les saints mystères. Mais quand, s'étant persuadés que seul l'éloignement pourrait dompter les Romains par la privation des avantages sans nombre de leur présence, ils eurent demandé à la France cette hospitalité généreuse qu'elle leur accorda royalement pendant près d'un siècle, ils construisirent dans leur palais d'Avignon des chapelles où la majesté pontificale put se manifester dans toute sa splendeur.

Toutefois, le 1er pape d'Avignon, Clément V, n'y construisit rien ; il se contenta de l'asile provisoire que lui prêtèrent les Dominicains, espérant toujours que les événements lui permettraient de se rendre en Italie. Ses espérances furent trompées.

Jean XXII, son successeur, qui ne perdit jamais l'espoir d'aller à Rome, se contenta d'habiter le palais épiscopal dans lequel il avait demeuré comme évêque d'Avignon, en lui donnant, cependant, une ampleur en rapport avec sa nouvelle destination.

Benoit XII, qui lui succéda, après avoir déclaré en consistoire public que son plus cher désir était d'aller dans la ville de saint Pierre, à Rome, envoya le jour même des légats à Bologne, afin d'y préparer des logements nécessaires au pape et aux cardinaux. Malheureusement, les Bolonais, toujours révoltés, comme les Romains, chassèrent les légats. Il fut ainsi expérimentalement démontré, une fois de plus, que le retour en Italie était impraticable.

Dès lors, le séjour provisoire de la cour romaine à Avignon menaçant de durer longtemps, le pape voulut s'installer plus convenablement que dans les demeures transitoires dont s'étaient contentés ses prédécesseurs.

Les premiers travaux entrepris par Benoit XII furent le doublement de la chapelle pontificale de Jean XXII, actuellement transformée en salle des archives du département de Vaucluse.

Le 3 avril 1335, l'architecte Pierre Poisson, de Mirepoix, (Ariège), compatriote du Pape, commença à bâtir une chapelle à la suite d'une autre : *capella quæ construitur in palatio papali juxta aliam capellam.*

Cette autre était l'ancienne église paroissiale de Saint-Etienne, transformée et embellie par Jean XXII. Quand Benoit XII l'eût terminée, elle se composait de deux chapelles superposées dites *chapelle basse* et *chapelle haute.* La chapelle doublée de Benoit XII mesurait 36 mètres de longueur 9 de largeur, et fut consacrée par Guasbert Duval, archevêque d'Arles et camérier du pape, sous le vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul, le 23 juin 1336. Son existence fut de courte durée, car elle fut délaissée par Clément VI qui en fit construire une beaucoup plus grande et plus belle, et sous le pape Urbain V, en 1369, les deux chapelles désaffectées furent, l'une transformée en cave, l'autre en grenier.

Ces chapelles étaient, au reste, insuffisantes pour le fastueux Clément VI, qui avait coutume de dire : *prædecessores nostri nesciverunt esse papæ.* C'est pourquoi, sur les voûtes de la magnifique salle d'audience qu'il avait fait construire, il fit bâtir une vaste chapelle d'une grande hardiesse dans ses proportions, haute de 20 mètres, large de 16 et profonde de 52. On y entrait du côté de l'évangile, par une grande porte ogivale dont l'encadrement, aujourd'hui martelé, était surmonté d'un *grable* accosté de pinacles qui ont laissé leurs traces sur les murs.

Tandis que l'ancienne chapelle de Benoit XII, d'une extrême nudité architecturale, n'avait que des murs unis, portant une simple voûte en berceau continu et sans doubleau, la nef de la chapelle Clémentine était voûtée en sept travées, surcroisées d'ogives dont les nervures reposaient avec les arcs doubleaux et *formerets*, sur un faisceau de colonnettes groupées en piliers engagés dans les murs et couronnées de chapiteaux feuillagés. Huit majestueuses fenêtres ogivales, deux à chaque extrémité et quatre sur le mur du midi, versaient dans cette vaste enceinte une lumière éclatante à travers les grandes verrières. La table de l'unique autel, sur lequel le pape officiait, était formée d'une seule pierre, biseautée sur les bords, ayant au centre le tombeau pour les reliques, et portant, à chaque angle, sur sa face supérieure, une croix de consécration.

Le 1e novembre 1352, Clément VI officia solennellement dans cette belle chapelle ; il y prononça un beau discours pour remercier Dieu d'avoir vu ses projets accomplis, et mourut un mois après, le 6 décembre 1352.

Ce fut dans ce cadre magnifique que commencèrent ce que nous appelons encore les chapelles papales. Parmi les principaax officiers pontificaux d'alors figurait le maître de chapelle. Il avait, sous ses ordres, les chantres logés hors du palais, mais qui avaient une entrée spéciale, dite *porte des chantres*, pour venir chaque jour s'acquitter de leur charge. Quant au maître de chapelle, il habitait le palais, et assistait même aux repas du pape pour faire lire la Bible ou quelque autre livre par le chantre qui avait la meilleure diction. La réputation musicale de la chapelle d'Avignon était si grande qu'elle survécut au départ des papes. Dans *Marie Tudor*, l'un des seigneurs anglais, reprochant à la reine les raffinements de son luxe, lui dit : « Madame, vous faites venir des chantres de la chapelle d'Avignon. » [1]

Quant aux ornements de grande cérémonie, l'or, l'argent, les perles, les pierres précieuses, les broderies de soie, les tapisseries les plus rares furent tellement accumulées sous le règne somptueux de Clément VI, que, lorsque

[1] Victor Hugo, *Marie Tudor*, acte 1, scène 1.

les papes eurent quitté Avignon, on en retrouvait un peu partout dans le palais.

Ce fut pendant le séjour que le pape Urbain V fit à Rome, que furent inaugurées les chapelles pontificales palatines suivant l'usage avignonais qui, depuis, se sont perpétuées avec certaines modifications introduites dans le cours des siècles, mais toujours avec une splendeur digne de la majesté papale. A de nombreuses années d'intervalle, l'exemple de Clément VI élevant sa célèbre chapelle dans son palais d'Avignon inspira à ses successeurs Sixte IV, Paul III, Paul V, l'idée de construire au Vatican les chapelles Sixtine et Pauline, et au Quirinal l'autre chapelle Pauline, dont il est superflu de faire ici la description, tant elles sont universellement connues de tout les visiteurs de Rome.

Par sa constitution *Egregia* du 13 février 1586, Sixte V essaya de ramener les chapelles papales dans l'enceinte des diverses basiliques et églises de Rome, mais il en laissa substituer quelques unes encore dans l'enceinte des palais apostoliques.

A l'occasion des anniversaires de l'élection du pape, de son couronnement, de la mort de son prédécesseur, les chapelles continuent à se tenir dans l'intérieur du palais habité par le pontife régnant. Ce fut pendant la tenue de l'une de ces chapelles que, le 15 février 1798, les Français révolutionnaires proclamèrent la République Tibérine au sommet du Capitole et vinrent ensuite annoncer à Pie VI sa déchéance, au moment où le Sacré Collège venait de lui offrir ses souhaits de règne prospère.

La chapelle de l'élection du pape a maintenant disparu ; il ne reste plus que celle de son couronnement.

Les cardinaux s'y rendaient autrefois en des carrosses de cour avec leurs domestiques en livrées de gala, eux-mêmes revêtus de la pourpre romaine, à la seule exception de la Semaine Sainte. Les papes y assistaient en chape blanche et coiffés de la tiare. Au-dessus de l'autel était placé, pour ce jour là, un tableau représentant le Christ confiant à ses apôtres la mission d'aller évangéliser le monde. L'officiant était toujours le plus ancien des cardinaux créés par le pontife régnant. A l'offertoire les chantres pontificaux chantaient le motet : *In diademate capitis Aaron*, de Félix Anerio, ou l'*Apparuit Dominus Salomoni*, de Joseph Boini. A l'issue de la cérémonie, et dans la salle où le pape déposait les vêtements sacrés, le doyen du Sacré Collège lui offrait les vœux du bonheur et de joyeux anniversaire.

Aujourd'hui, c'est en un train plus modeste que les cardinaux se rendent au Vatican pour les chapelles papales qui, au reste, se réduisent à deux seulement, chaque année, depuis l'invasion piémontaise : celles de l'anniversaire du couronnement du pape régnant et de la mort du dernier pontife ; mais, dans l'intérieur de la Sixtine, les traditions se sont continuées. Une modification toutefois s'est faite cette année. en ce qui touche au costume papal. Dans le but de ménager la santé de Pie X, la chape pontificale, le trirègne ont été supprimés, et c'est seulement révêtu de la mozette rouge et de l'étole que le pape a pris place à son trône, ce jour-là.

Après la mort de Léon X, les papes cessèrent de se rendre à leur *possesso*, en mitre et revêtu des ornements sacrés, et dès lors, la mozette que le frileux Clément V substitua à l'ancien costume pour mieux se garantir contre les intempérles des saisons, fut adoptée pour le cavalcade des papes se rendant au Latran.

Il est dit de Clément VII : *exivit per urbem in rocchetto longo cum caputio de velluto*, (avril 1525) ; de Paul III : *rocchetto longo, et stola super caputium de velluto cremesino equitavit*, (avril 1539) ; de saint Pie V : *cepit faldam, amictum, albam, cingulum, mozettam, et stolam cum perlis*, (janvier 1566) ; de Sixte V : *indutus falda alba serica, rocchetto, mozetta, ex velutto rubeo* (mai 1585) etc. Ce qui prouve que,

pour ne pas être regardée comme un vêtement sacré, la mozette fut révêtue par les papes dans les grandes cérémonies de leur pontificat.

Mais toutes ces choses ne sont que les demi-teintes des splendeurs des cérémonies pontificales à l'anniversaire d'un couronnement pontifical. Ce quî alors frappe l'esprit qui se laisse subjuguer, c'est cette gratitude séculaire qui remplit l'enceinte de la chapelle papale, qui en déborde, en chantant l'indéfectible fidélité de ce Dieu qui, après avoir couronné Pierre, continue à travers les âges à couronner ses successeurs, en les intronisant sur cette chaire de Vérité qui, depuis neuf siècles, reste immobile, tandis que tous les trônes s'écroulent tour à tour :

Immota dum cuncta moventur.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

Un Prince contemporain—Ferdinand-Philippe d'Orléans, duc d'Alençon, par Y. D'ISNÉ.—Lettre-préfaee par M. Paul Bourget, de l'Académie française. Vol. petit in-8°, XVI-272 pages, illustré, Paris, P. Lethielleux, 10 rue Cassette.

Il y a eu deux ans, le 29 juin dernier, que le duc d'Alençon, prince de la maison royale de France, est mort à Belmont, en Angleterre. Prince accompli, autant que chrétien exemplaire, il méritait que sa vie fût écrite avec vénération. Cette vie, toute d'honneur et d'intégrité, est une vie réconfortante ; elle est, au beau sens étymologique du mot, une vie édifiante, et combien aussi intéressante, dans la richesse des détails intimes et si beaux qu'elle renferme.

Ce sont ces détails intimes, où se manifeste mieux que dans les actions d'éclat—qui n'ont pourtant pas manqué, dans la vie du duc d'Alençon—la grandeur constante d'une âme, qui donnent tant d'intérêt au volume de M. d'Isné.

Petit-fils du roi Louis-Philippe et second fils du duc de Nemours, le duc d'Alençon eut, dès son premier âge, le grand avantage d'être formé à une discipline virile, énergique et même sévère, autant qu'à une piété profonde et éclairée. Sa pieuse aïeule, la reine Marie-Amélie, son père, surnommé le " devoir personnifié ", contribuèrent à diriger son éducation de telle sorte qu'elle fût aussi apte à former le chrétien que le prince de sang royal.

Parmi les pages les plus instructives de ce livre, il faut recommander particulièrement, au laisser-aller intellectuel et moral de nos mœurs démocratiques, celles où l'on donne le détail de l'éducation reçue par ces princes de la maison de France, éducation frugale, sevère, laborieuse, où une discipline rigoureuse savait imposer l'obéissance et chasser la mollesse. On comprend alors comment une race se perpétue sans déchoir par une discipline qui suffirait même à la retremper, si elle était déchue.

Aussi, pendant sa formation militaire, en Espagne, aussi bien que pendant la campagne dangereuse qu'il fit aux Philippines, le duc d'Alençon fut toujours le digne fils du père éclairé qui lui écrivait à son départ : « Confie-toi et espère en Dieu dans les risques et les dangers que tu auras à traverser. Pour cela, continue à avoir la conscience nette, et à l'entretenir ainsi..... tiens-toi sain de corps tant que tu pourras, et d'âme toujours. »

A une instruction très brillante et complète, comme il convenait à son rang, le duc d'Alençon sut donc unir toujours une dignité parfaite de vie, ainsi qu'il convenait au prince et au chrétien.

Cette dignité transpirait dans toute sa personne, et l'on raconte qu'aux funérailles d'Edouard VII, où il représentait son neveu, le duc d'Orléans, ceux qui assistaient au défilé de rois et de princes, où il avait pris rang, se dirent en le voyant : « Quel est celui-ci, le plus royal de tous » ?

En le voyant entrer à Saint-Pierre de Rome, lors de la béatification de Jeanne d'Arc, où il représentait encore le chef de la maison royale, un ambassadeur ne put s'empêcher de dire : « En vérité, c'est bien le fils aîné de l'Eglise. »

Cette élévation d'âme et cette rectitude d'esprit se manifestèrent encore dans les instructions que le duc d'Alençon rédigea pour l'éducation de ses enfants.

« Dès les premières lignes », dit M. Paul Bourget, dans la belle lettre-préface, si élevée de pensées, qui sert d'introduction magnifique au volume de M. d'Isné, « l'obéissance, la vertu maîtresse du croyant, apparaît, d'autant plus touchante que le croyant ici est d'une race qui a toujours commandé. « *Qu'on fasse de mes enfants,* » dit-il, « *de bons catholiques et ils seront de bons Français. Qu'on les préserve d'une religion soi-disant libérale, qui voudrait diriger le Pape et gouverner l'Eglise.* »

Lorsque les malheurs vinrent fondre sur une vie aussi bien trempée, ils en firent voir le fort caractère, la vertu et même la sainteté.

On sait que la duchesse d'Alençon, toute dévouée, comme son époux, aux œuvres de charité, perdit la vie dans ce terrible incendie du Bazar de la Charité. Calme en présence de la mort inévitable dans le supplice du feu, à une sœur de Charité qui lui disait : « Oh ! Madame, quelle mort ! » la duchesse avait répondu simplement : « Dans quelques instants nous verrons Dieu, le Ciel ! » Ce furent ses dernières paroles.

Brisé de douleur, après avoir été grièvement blessé en voulant porter secours aux victimes de l'incendie, et surtout à sa chère duchesse, le duc lui-même, devant la certitude du coup qui venait de le frapper, eut la force de la résignation chrétienne, et dit en sanglotant : « Il ne faut pas demander à Dieu le pourquoi de nos malheurs. »

Cette force et cette résignation il la puisait dans sa piété, il la puisait aussi dans sa mortification. Tertiaire de saint François, le duc d'Alençon « portait le cilice, jeûnait au pain et à l'eau, connaissait la pratique de toutes les pénitences en usage dans le cloître ». Aussi, atteint de la grave maladie qui allait l'emporter, à l'âge de 66 ans, il eut la résignation de dire à ses enfants et à ses parents qui voulaient arracher au ciel son rétablissement : « Ne priez pas pour ma guérison, mais pour que la volonté de Dieu soit faite... Je désire souffrir davantage ».

Ces quelques traits aident à comprendre combien cette vie fut noble et chrétienne, et combien aussi est beau, dans son éloquente simplicité et dans la richesse de renseignements très intéressants qu'il renferme, le livre que M. d'Isné a consacré à une si belle vie.

J. A. D.

Jésus-Christ étudié et médité, par L. Grimal, prêtre de Saint-Suipîce, docteur en théologie, ancien professeur de théologie ; 2 beaux volumes in-8° se vendant séparément, chacun : 5 francs. Lethielleux, Paris.

Les travaux théologiques se multiplient et sont accueillis avec un succès qui est tout à l'honneur de notre clergé.

M. l'abbé Grimal nous a donné, l'an dernier, en 2 volumes, un ouvrage complet qui fut très favorablement jugé par les personnages les plus compétents.

Son but, il nous le dit dans la préface : « .....les traités théologiques s'adressent presque toujours à l'intelligence seule, laissant de côté l'imagination et le cœur ; d'autre part, les œuvres oratoires et les écrits ascétiques qui tendent à plaire et à émouvoir manquent d'ordinaire, en partie, des qualités des

ouvrages didactiques. Les avantages de ces différents genres ne sont pourtant pas incompatibles : on a essayé de les combiner dans ce travail. »

Le Ier volume, *Traité du Verbe incarné*, comprend trois parties: I. La Christologie, (natures et union hypostatique). II. La Rédemption. III. Le Culte dû à Jésus-Christ.

C'est un vrai et beau traité de l'Incarnation. L'auteur, ancien professeur, garde la belle ordonnance des traités classiques, la méthode d'exposition et d'exécution ; il y ajoute des applications empruntées aux meilleurs maîtres. Les prêtres aimeront à y retrouver, dans un français agréable, l'enseignement précis qui leur fut donné au Séminaire.

Le tome II, *Traité des Mystères de Jésus-Christ*, comprend quatre parties: Vie cachée, Vie publique, Passion, Vie glorieuse.

M. Grimal, qui a visité la Palestine, cite minutieusement les lieux témoins de la vie du Sauveur ; il nous les décrit, et nous le fait suivre à l'aide de cartes, de plans et de gravures.

La forme de l'enseignement du Sauveur est soigneusement exposée, les principaux discours sont classés et analysés, les paraboles sont groupées et les principales leçons qui s'en détachent sont nettement caractérisées.

L'ouvrage entier, et le 2e vol. surtout, contient un grand nombre de sujets où le prêtre trouvera une excellente matière d'oraison. En un mot, c'est un trésor pour la foi et un précieux aliment pour la piété.

P. P.

Physiologie de l'esprit—par le Docteur Georges Surbled Paris, 1912, Dans ce dernier volume de 282 pages, Monsieur le docteur Surbled avantageusement connu au Canada et, surtout, aux lecteurs de cette revue, continue ses profondes et savantes recherches sur le cerveau humain. Ici, comme dans ses autres ouvrages, il défend—et avec quelle supériorité!—la thèse spiritualiste. Passant au crible de son jugement si sûr et si droit toutes les théories émises en ces derniers temps par les auteurs au sujet de la « Physiologie de l'esprit », il n'a pas de peine à faire voir combien la plupart sont peu sérieuses et surtout peu scientifiques et peu philosophiques. On anra beau disserter, il faut conclure avec l'auteur que « nous connaissons très mal le cerveau », mais « très bien l'esprit et ses facultés. » Et au lieu de « sacrifier le connu à l'inconnu, la psychologie certaine à une cérébrologie douteuse... le mieux est de reconnaître nettement les rapports entre l'intelligence et le cerveau, et de tout mettre en œuvre pour les établir en recourant à la double lumière de la philosophie et de la science ». Puissent tous les physiologues et les psychologues suivre l'opportune direction de l'éminent docteur ! Et pour finir, nous ne surprendrons personne en disant que, par ses nombreux et remarquables écrits, Monsieur le docteur Surbled exerce un véritable apostolat intellectuel. Cet apostolat, de nos jours, n'est-il pas un des plus urgents et des plus nécessaires ?

A. R.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

L'abbé E.-E.-M. Gouin, P. S. S. *Le logement de la famille ouvrière.* Ce qu'il doit être ; ce qu'il est ; comment l'améliorer ?—78 pages in-12, formant les fascicules 9, 10 et 11, de l'*Ecole sociale populaire,* Montréal, 1912.—L'auteur de ce travail éminemment opportun et pratique, après en avoir tracé le plan méthodique et compréhensif, s'est mis consciencieusement à l'œuvre pour traiter son sujet à tous les points de vue qu'il comporte : économique, social, moral et religieux. Et vraiment, on ne peut se défendre de reconnaître qu'il y a parfaitement réussi. Il est pourtant difficile de condenser en si peu de pages une thèse qui embrasse tous les aspects d'une question aussi ardue à résoudre (bien que, à première vue, la solution en paraisse toute naturelle). L'auteur n'a pas craint, autorités et statistiques en mains, de signaler les maux multiples dont la congestion des centres ouvriers menace la société non moins que les individus. Fort de son expérience dans la métropole canadienne, il s'est instruit par des études actuelles sérieuses du mal similaire dont souffrent et l'Europe et les Etats-Unis. En sage censeur, il se hâte, avec une rare compétence, de signaler les remèdes à une situation si peu conforme à la civilisation, et dont il est grand temps d'enrayer les conséquences désastreuses. Pour notre part, il nous semble, à cette heure de spéculations fiévreuses sur les immeubles dans la banlieue des grandes villes canadiennes, puisque ce sont les nôtres qui nous intéressent avant tous, que l'esprit de philanthropie, sinon de charité fraternelle chrétienne, devrait tempérer l'âpreté au gain, et faire offrir aux acquéreurs d'emplacements assez d'espace pour que l'air circule entre maisons voisines, qu'il y ait un petit « coin de terre » pour la culture des légumes, et—ce qui n'est pas moins appréciable—des conditions de vente et de payement plus avantageuses.

L. L.

Annuaire de l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang, Québec, 1911 —Cet annuaire, comme les deux qui l'ont précédé, expose de façon convaincante, le rôle efficace de la charité catholique dans le champ des œuvres de miséricorde corporelle. Le chiffre des malades soignés, la nomenclature indéfiniment variée des cas traités, attestent indubitablement, comme le font toutes les statistiques sérieuses et exactes, la somme prodigieuse de bien accompli à l'Hôtel-Dieu. Dans une *Introduction* très bien écrite, M. le docteur Arthur Rousseau établit clairement que d'anciennes institutions (l'Hôtel Dieu du Précieux Sang est une des plus vieilles de l'Empire Britannique) savent à propos se rajeunir et s'accommoder de bonne grâce aux exigences progressives de la médecine et de l'hygiène modernes Trois photogravures illustrent l'annuaire de 1911. L'une représente la nouvelle salle des cliniques, principale amélioration de l'année, et la première des deux autres, la façade principale de l'hôpital neuf, dû tout entier aux généreuses économies des Sœurs hospitalières. La troisième, placée à la fin de la brochure, fait voir le radieux intérieur de la modeste chapelle conventuelle. C'est là, en même temps que la clef de voûte de toute l'œuvre, le secret du dévouement inlassable et de la merveilleuse libéralité des religieuses envers les membres souffrants de Jésus-Christ

L. L.

L'abbé A. Aubert. *Grammaire française* (*Cours Supérieur et Exercices*)— 348 pages petit in-12. Québec, 1912. Tout est si bien ordonné dans ce troisième et dernier volume de la série de M. l'abbé Aubert, tout y est si méthodique et mesuré, la matière, pourtant abondante, y est si bien condensée, la rédaction en est si claire et si précise, qu'on serait tenté d'y voir une 30e, au lieu d'une toute première édition. L'auteur a donc tracé bien nettement son plan pour l'avoir exécuté avec tant d'exactitude ; il a dû concevoir ses définitions, et puis les expliquer depuis longtemps en classe, avec une merveilleuse lucidité, pour avoir pu réunir tant de substantielles leçons de grammaire française en un *compendium* si restreint. Tout s'y trouve, en effet, dans ce mignon volume, qu'on serait porté à classer parmi ses *Vade mecum* de voyage, et que, tout au moins, on gardera à vue sur son bureau de travail. Ce qu'on aime, dans cette grammaire, c'est d'abord, le *pourquoi* des règles qui y est donné et qui répond si bien à cette *cupiditas sciendi* qui nous entraîne ; et puis, ce sont les notions philologiques élémentaires, et les aperçus sur la filiation de notre belle langue avec sa vénérable et intellectuelle mère latine. L'histoire de son évolution y est touchée par ci par là en termes précis, ce qui n'est pas pour déplaire à l'écolier vraiment studieux et curieux d'apprendre. Au reste, rien ne prête mieux à une étude raisonnée et efficace de la langue maternelle et de ses sources classiques, que ce rapprochement mutuel qui en facilite aussi merveilleusement la connaissance et la mémoire. Le choix des exemples, dans cette grammaire, au triple point de vue du patriotisme, de la morale et du bon goût, est aussi judicieux et heureux que dans les cours précédents du même auteur. Il y a là tout un recueil de pensées et de textes choisis, dont la méditation et le souvenir exerceront une salutaire influence sur la formation et l'éducation de l'élève. Le dernier chapitre (LXIIe) consacre 26 pages à la mise en regard de locutions vicieuses et de celles qu'on doit y substituer. C'est là une louable innovation que la direction de la *Société du Parler français* sera heureuse de constater. L'exécution typographique du livre, d'une exquise netteté, fait honneur aux ateliers de l'*Action Sociale* qui l'ont imprimé. L. L.

Visions d'Aveugle. Recueil de poésies, par Clara Lanctot. Plaquette de 32 pages. A Québec. 1912.

Mlle Clara Lanctot a déjà signé ces poésies du pseudonyme de « Fleurs d'ombre. » C'est vraiment une fleur d'ombre que cette aveugle qui éclaire de si douces images les ténèbres de ses yeux. Ce n'est pas, dans ce recueil, de la grande poésie que l'on trouve, mais ce sont de très délicats sentiments que l'on sent palpiter à travers les strophes. Chose étrange, cette aveugle chante surtout la lumière : la lumière qu'elle ne voit plus, et dont elle garde le clair souvenir. Il ne faut pas demander à ces vers de fortes pensées, ni de sublimes visions : leur auteur, modeste, se contente de dire simplement, dans une langue souvent harmonieuse, ce qu'elle pense et ce qu'elle voit dans sa nuit lumineuse... C. R.

Le Directeur-propriétaire, - - - - - L'abbé L. Lindsay.

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XI OCTOBRE 1912 N° 10

LE PREMIER ÉVÊQUE ACADIEN

C'est avec bonheur que notre revue, dévouée dès son origine à nos meilleurs intérêts religieux et nationaux, salue en la personne de Sa Grandeur Monseigneur Edouard Leblanc, le premier enfant de l'Acadie élevé aux honneurs de l'épiscopat.

Il y a là un acte de haute portée, et cette nomination, due à la grande sagesse et à la bonté clairvoyante de Notre Très Saint Père le Pape Pie X, réjouit, nous en sommes sûr, tous ceux qui, en ce pays, ont souci de l'équité et de l'harmonie des races.

Jamais peuple ne fut plus cruellement éprouvé que ce groupe de frères par la religion et par le sang, dont l'histoire impartiale a redit le sort injuste et dont la poésie, en des notes attendries, a noblement chanté les malheurs. Jamais peuple, non plus, n'a montré plus de courage dans l'adversité, plus de fidélité à sa foi et à ses traditions, plus de ténacité dans sa vie historique et son expansion sociale, que l'admirable peuple acadien.

Cette énergie, fière et constante, lui a valu les bénédictions célestes, et, par elles, une influence croissante non seulement dans les différentes branches de l'administration civile, mais encore sur le terrain religieux. Il était juste que le Saint-Siège reconnût l'importance numérique de la population acadienne et les immenses services rendus par elle et par ses prêtres à la cause de la religion dans les Provinces Maritimes.

En montant sur le trône épiscopal de Saint-Jean, Monseigneur Leblanc ouvre un nouveau chapitre de l'histoire de sa race.

Tout nous assure que ce chapitre sera glorieux, que cette ère nouvelle sera vraiment féconde, et que dans la paix, qui est le fruit de la justice, le premier évêque acadien, par ses qualités et ses vertus, fera honneur à la grande famille française dont il est membre et à la hiérarchie catholique où Dieu l'appelle à prendre place.

La Rédaction.

L'organisation religieuse et le pouvoir civil

XXII

LES FONDATIONS PIEUSES

Tous les êtres tendent à se conserver eux-mêmes ou du moins à se reproduire et à se multiplier dans l'unité et la pérennité de l'espèce.

Loin d'échapper à cette loi, l'homme lui obéit par un instinct plus haut et dans une manifestation plus noble. Il n'aspire pas seulement à se perpétuer en des fils qui portent son nom ; il vise à s'immortaliser en des œuvres qui glorifient sa mémoire. La raison lui révèle les nécessités et les éventualités de l'avenir. C'est, pour une âme généreuse, un souci naturel et comme un besoin profond de créer des œuvres et d'organiser des secours qui, par leur caractère et leur efficacité, défient les ravages du temps.

Ainsi s'expliquent tant de fondations diverses dont les auteurs, soit par dons entre vifs, soit par libéralités testamentaires, affectèrent pour toujours à d'importants services sociaux, services de religion, services de bienfaisance, services d'enseignement, des revenus fixes et constants.

L'utilité de ces fondations se démontre par leur ancienneté même.

On en trouve des traces visibles jusque dans les âges les plus reculés. [1] Dès l'aurore du christianisme, de riches convertis consacrèrent leur fortune à fonder des œuvres durables de moralisation et de charité. « Hospices, hôpitaux, asiles se dressèrent comme par enchantement à l'ombre des temples. » [2] Cet élan spontané s'accentua et se généralisa à la suite de la politique libératrice inaugurée par Constantin. L'édit de 313 avait accordé la

---

[1] Fénelon, *Les fondations et les établissements ecclésiastiques*, pp. 12-13 (Lethielleux, Paris).

[2] Id., *ibid.*, p. 13.

liberté du culte ; « la constitution de 321 fit davantage et conféra l'existence juridique à chaque église en particulier, à chaque monastère, à chaque hospice, autrement dit à tous les établissements de la religion chrétienne connus alors. Désormais il fut possible de disposer directement en leur faveur, sans restriction aucune, soit par institution d'héritiers, soit par legs ou fidéicommis. » [1]

De ce moment, et grâce à ce régime de complète liberté, datent les donations pieuses et les fondations proprement dites qui tinrent au moyen âge une si large place. « Les établissements facilement créés, nés à la vie civile aussitôt que fondés, pouvaient sans entraves acquérir à titre gratuit ou onéreux. C'était le régime de l'indépendance vis-à-vis du pouvoir civil qui ne revendiquait nullement le droit d'autoriser la fondation. Le simple consentement de l'évêque suffisait, mais il était nécessaire : conciles et capitulaires le proclament ouvertement. » [2]

C'est que, en effet, les fondations dont nous parlons, par leur but et par leur objet, tombent essentiellement sous le contrôle de l'autorité religieuse. Elles constituent une forme spéciale, non la moindre, de la gestion et de la disposition des biens d'Eglise. Les unes regardent le culte, la piété envers Dieu et envers les morts ; les autres servent à développer l'instruction, à favoriser l'éducation chrétienne ; d'autres encore, et en plus grand nombre, ont une destination de miséricordieuse charité. Ce sont là comme autant de sections de l'immense domaine spirituel soumis à la juridiction ecclésiastique. Rien donc de plus rationnel, ni de plus conforme au droit, que la faculté, revendiquée par l'Eglise, d'autoriser elle-même les fondations pieuses, de les réglementer et de les administrer. [3]

Cette faculté, à l'exemple de tant d'autres pouvoirs du même ordre, n'a pu indéfiniment s'exercer sans éveiller les susceptibilités jalouses de l'Etat.

L'histoire nous montre, aux approches de l'ère moderne, la puissance séculière s'ingérant peu à peu dans l'œuvre des fondations,

---

[1] Id., *ibid.*, pp. 15-16.
[2] Id., *ibid.*, p. 32 ; cf. p. 36.
[3] Conc. de Trente, Sess. XXII, c. 8, *de Reform.*

les obligeant à l'autorisation préalable, leur imposant des lois restrictives et leur déterminant de nouvelles conditions de vie. [1] Turgot, au dix-huitième siècle, soutint l'étrange doctrine [2] que, les fondateurs n'ayant pas le droit d'enchaîner à leurs volontés les générations futures, l'Etat peut, sans respect pour leurs intentions, disposer des fondations anciennes, leur créer de nouveaux objets ou mieux encore les supprimer. C'était poser la théorie des confiscations les plus sacrilèges. La Révolution devait aller jusqu'au bout de ce principe néfaste, et engloutir dans un gouffre ruineux l'argent de Dieu, l'argent des pauvres et celui des défunts.

Il serait trop long d'examiner en détail les diverses législations contemporaines relatives aux fondations. Sans être toutes basées sur la doctrine révolutionnaire, toutes, non plus, ne s'inspirent pas d'une même conception sereine et équitable de l'autonomie religieuse. En Allemagne, en Angleterre, en Suisse, au Monténégro, aux Etats-Unis, il semble que le droit de fonder jouisse d'une plus grande somme de liberté que dans la plupart des autres pays, et l'Etat n'y prétend pas conférer aux fondations l'être juridique qu'elles acquièrent par l'acte même de leur naissance. [3] Presque partout, cependant, les pouvoirs publics modernes, pris de fièvre centralisatrice, convoitent et s'attribuent la tâche de régir et de contrôler l'administration des biens consacrés, par le libre vouloir de leurs possesseurs, aux œuvres pieuses.

Cette tendance est dangereuse ; et à moins que l'Eglise, par une concession prudente ou dans un texte de concordat, ne juge opportun d'y obtempérer, elle va directement à l'encontre des principes catholiques et de la juridiction ecclésiastique.

Nos lecteurs savent avec quelle impudeur, et avec quel insolent mépris des droits les plus saints et des traditions les plus vénérables, le gouvernement français traitait naguère la question des fondations de messes. Par un véritable détournement de fonds, on osait arracher des mains qui l'avaient en charge ce patrimoine

---

[1] Fénelon, *ouv. cit.*, Iere P., ch. IV-V.

[2] Article sur les fondations dans l'*Encyclopédie ;* cf. Freppel, *Œuvres polémiques*, VIe série, pp. 516-524.

[3] Fénelon, *ouv. cit.*, pp. 73-80.

séculaire des défunts pour le confier à de nouvelles organisations indépendantes de l'autorité religieuse. [1] Pie X ne fut pas lent à protester. Dans une lettre aux Cardinaux français [2], il formulait en termes énergiques sa pensée.

Grave, s'écrie-t-il, est la question des fondations de messes, patrimoine sacré sur lequel on a osé mettre la main au détriment des âmes et en sacrifiant les dernières volontés des testateurs. Il est incontestable, en effet, que ces fondations devaient servir, dans la pensée des défunts, à faire célébrer les saintes messes, non pas d'une façon quelconque ou par qui que ce soit, mais dans la forme légitime et en parfaite conformité avec la discipline de l'Eglise catholique. Or, au lieu de restituer ces fondations sans entraves, on les offre à des *Mutualités* que l'on dépouille explicitement de tout caractère ecclésiastique et auxquelles de par la loi on interdit toute intervention légale de l'épiscopat. La loi, en effet, ne reconnaît aucune intervention de l'autorité ecclésiastique, qui se trouverait désormais dépourvue de toute force légale pour assurer toujours et partout la célébration légitime des saintes messes, et, par là même, malgré toutes les mesures que pourrait prendre l'épiscopat, et malgré le bon vouloir de la majorité des très dignes prêtres de France, la célébration de ces messes serait exposée aux plus redoutables périls. Or, Nous devons sauvegarder la volonté des testateurs et assurer la célébration légitime en toute circonstance du saint sacrifice. Nous ne pouvons donc autoriser un système qui est en opposition avec les intentions des défunts et contraire aux lois qui régissent la célébration légitime de l'acte le plus auguste du culte catholique.

De la part de ceux qui les acceptent comme de ceux qui les font, les fondations, assurément, sont libres. Mais du jour où elles se sont librement constituées, elles revêtent, aux yeux de la raison humaine et de la conscience populaire, un caractère qui les rend inviolables et sacrées. C'est l'inviolabilité même des actes testamentaires dans lesquels l'homme, mis en face de l'éternité, et sous le coup de cette lueur fuyante qui traverse son regard moribond, dépose avec émotion le dernier effort de sa pensée prévoyante et les dernières effusions de son âme généreuse. Tous les peuples se sont inclinés devant cette suprême et touchante manifestation de la liberté et de la bonté. « Essayez, disait éloquemment M. Barrès, [3] de descendre dans la conscience d'un

[1] Loi du 13 avril 1908 sur la *Dévolution des biens ecclésiastiques*.
[2] Lettre du 17 mai 1908.
[3] *Questions actuelles*, t. XCIV, p. 111.

croyant qui rédige ses dernières dispositions et d'y voir naître et se développer la pensée d'une fondation; vous serez émus de la beauté, de la force, de l'utilité d'un tel désir de vaincre la mort, de rester uni au delà de la tombe avec la société où il a peiné, de reposer dans la conscience de ses coreligionnaires. Le fondateur lève les yeux plus haut que ses intérêts positifs. Il se soucie du jugement de ses concitoyens présents et à venir. » M. Barrès ne veut pas être de ceux qui, trahissant cette confiance, « entrent dans le cimetière, fracturent le cercueil, et violentent la main raidie pour en arracher la pièce de quarante sous destinée à une messe fondée. »

C'est là le sentiment de tous les cœurs nobles, de tous les hommes d'honneur et de toutes les nations civilisées. C'est aussi le secret de l'attitude que garde, que garda toujours le clergé à l'égard des fondations confiées à ses soins.

Avec quel zèle pieux l'Eglise n'autorise-t-elle pas ces œuvres religieuses, et avec quel scrupule attentif ne veille-t-elle pas sur l'acquittement des charges qui y sont attachées !

D'importantes prescriptions canoniques forment autour des fondations comme un rempart protecteur. [1] Elles imposent aux chefs des diocèses l'obligation grave de ne les agréer qu'à bon escient, d'en étudier sérieusement les conditions et les avantages, de faire en sorte que ces conditions soient minutieusement observées, et, pour en garantir l'exécution durable, de placer le plus sûrement possible les fonds sur lesquels la fondation repose. Elles frappent, en outre, des censures les plus rigoureuses ceux qui portent atteinte aux biens ainsi légués. [2]

Et s'il arrive que ces biens, malgré l'infatigable vigilance de l'Eglise, viennent à perdre notablement de leur valeur et se trouvent en disproportion avec les charges dont ils sont grevés, les canons [3] font aux Evêques et aux Supérieurs religieux un devoir de conscience de s'employer par tout moyen à assurer de quelque manière, et dans la mesure du possible, la réalisation des pieuses intentions des fondateurs.

---

[1] Bargilliat, *Prælectiones juris canonici*, 2e éd., t. II, nn. 1367-1371.

[2] Cf. Bulle *Apostolicæ Sedis*.

[3] Conc. de Trente, Sess. XXV, *de Reform.* c. IV.

C'est par un même sentiment respectueux à l'égard de la volonté des défunts que le Saint-Siège ne se décide qu'après mûr examen et pour les motifs les plus justes et les plus pressants, [1] à commuer en d'autres œuvres l'objet bien défini des fondations dont l'Eglise a la garde. Ces commutations peuvent devenir nécessaires ; la nécessité seule les justifie aux yeux du droit ecclésiastique.

Il faut regretter qu'en une matière où sont engagés des intérêts si graves et si précieux, l'autorité séculière n'obéisse pas toujours aux mêmes inspirations élevées et n'use pas toujours de la même discrétion et de la même délicatesse.

En ravageant ou en s'appropriant le patrimoine légué à l'Eglise pour les pauvres et pour les défunts, l'Etat fait plus qu'outrepasser ses pouvoirs et envahir un domaine étranger : il transgresse effrontément les lois fondamentales de la conscience, il brise les scellés les plus dignes de respect, il foule aux pieds la cendre des morts. L'inviolabilité des fondations résulte tout à la fois du droit des fondateurs à disposer librement de leurs biens, [2] du droit des donataires ou des légataires à posséder paisiblement les fonds qui leur sont transmis, du droit des bénéficiaires à jouir, sans conteste, des dispositions libérales faites en leur faveur [3]. Ce

---

[1] Id., Sess. XXII, *de Reform.* c. VI ; Bargilliat, *ouv.* et *t. cit.* nn. 1379-1380.

« La personne généreuse, qui fait une fondation, entend bien évidemment que les biens dont elle dispose aillent à la personne morale qui servira d'intermédiaire, mais elle entend aussi que cette personne, gratifiée conditionnellement, emploie ces biens au service de telle idée ou de telle œuvre ; et du moment que l'intermédiaire accepte la libéralité, il accepte pareillement la charge qui l'accompagne, il prend l'engagement de faire emploi des biens dans le sens indiqué par le disposant, lequel ne se serait point dépouillé sans cette condition. Ne voit-on pas là une convention synallagmatique parfaitement évidente, quoique très souvent tacite ou sous-entendue ? « (Fénelon, *ouv. cit.*, pp. 109-290).

[3] « Si le droit du bénéficiaire ne se confond pas avec celui du fondateur, il s'appuie néanmoins sur ce dernier, parce qu'il tire son origine et toute sa force du contrat intervenu entre le fondateur et le donataire. Le premier s'oblige envers le second, parceque celui-ci prend l'engagement d'accomplir la charge au profit du bénéficiaire. » (Id., *ibid.*, p. 219).

triple droit domine de toute la hauteur des principes de l'honnêteté naturelle et de la morale sociale les vulgaires intérêts d'un gouvernement sans doctrine et d'un budget aux abois.

Et, lorsque la propriété consacrée par le culte du souvenir et la religion des tombeaux n'a plus, devant l'Etat, rien qui la recommande et la protège, tout propriétaire peut trembler pour son bien. C'est le spectre socialiste qui se dresse et qui projette sur l'horizon ses couleurs fatidiques.

L.-A. Paquet, Ptre.

LA QUESTION RELIGIEUSE AU JAPON

(Second article)

OPPOSITION DES BOUDDHISTES ET DES SHINTOISTES

Passons donc à un autre monde dont l'attitude ne peut manquer pour nous de présenter de l'intérêt: le monde bouddhique et shintoïste. Comment les bouddhistes et les shintoïstes ont-ils accueilli le projet de M. Tokonami? D'abord avec beaucoup de réserve. Le bouddhisme et le shintoïsme paient, au Japon, leur droit de cité par des obligations quelque peu pénibles à leur amour-propre. Nous avons déjà dit que ces deux corps de religion, avec leurs sectes innombrables, se trouvaient soumis à la surveillance du gouvernement. Certains statuts gouvernementaux restreignent le droit de propriété des temples bouddhistes, d'autres confisquent les édifices plus ou moins abandonnés par la piété des fidèles. Le gouvernement avait-il, cette fois-ci encore, l'intention d'appesantir sa main sur ce captif dont les chaînes sont déjà trop lourdes? Le shintoïsme a son tour se trouve dans une situation privilégiée. Reconnu comme religion officielle, et soutenu par la faveur du gouvernement, qui considère surtout en lui la très sainte et sacrée religion de la famille impériale, le shintoïsme ne pouvait voir d'un bon œil la confraternité qu'on voulait lui imposer des religions étrangères: le bouddhisme et le christianisme.—Il considérait volontiers cette réunion des trois religions comme le prélude d'une révolution religieuse.

Ce ne fut donc pas une chose bien facile pour Monsieur Tokonami

d'amener les shintoïstes et les bouddhistes à accepter son projet. Pour arriver à ce but il fit choix du professeur Anezaki Masahoru, dont les relations avec le monde religieux sont assez connues, et qui en même temps a ses entrées au ministère de l'Intérieur. Il lui adjoignit deux bouddhistes influents : Honda Nisshô, de la secte de Hôke, et Ogasawara Shôsa, de Tenseikwai.

Monsieur Tokonami, confiant dans son prestige d'homme du gouvernement, se chargea de porter l'antienne aux représentants du bouddhisme, et son ami Anezaki se chargea de la partie shintoïste et chrétienne. Les conciliabules ayant commencé à la fin de l'année dernière, l'ensemble du projet fut arrêté dès les premiers jours de 1912 ; on n'attendait plus que le moment favorable pour en faire la publication et réunir les principaux représentants des trois religions au ministère de l'Intérieur, où le ministre lui-même s'apprêtait à leur transmettre ses recommandations.

Parmi les 13 sectes bouddhiques et leurs 43 sections, les deux sectes Hongwanji [1] sont de beaucoup les plus influentes. On peut les considérer comme la tête du bouddhisme au Japon. M. Tokonami comprit que les gagner à sa cause était le moyen le plus expéditif de faire accepter par les autres sectes son projet. Celles-ci, selon toute prévision, suivraient comme des moutons de Panurge le mouvement qui viendrait de Kyôtô.

Monsieur Tokonami profita d'une heureuse circonstance qui amena Otani et son maître des cérémonies à la capitale. Il eut d'abord une entrevue avec eux où il leur expliqua son plan du Congrès ; et le 13 janvier, il les mandait officiellement à Tôkyô pour obtenir leur consentement.

A Kyôtô, cependant, la résistance s'organisait, et fort de l'appui de ses subordonnés, le grand chef bonze de Nishihongwanji donnait à M. Tokonami une réponse équivoque, prétextant qu'une question aussi grave méritait réflexion.

---

1 Hongwanji, branche principale de la secte bouddhiste, Shin, ou Monto, ou Ikkô, fondée par Shinran en 1224, tire son nom du grand temple de Kyôtô (siège central de la secte), bâti en 1272. Le temple actuel fut placé en 1591 sur l'emplacement qu'il occupe aujourd'hui. Teyasa, arrivé au pouvoir, fit bâtir un autre temple à l'est de l'ancien, lequel fut appelé Higashihongwan-ji, ou « Temple de l'Est ». Le nom de Nishi-Hongwanji, « Temple de l'Ouest », resta à l'ancien. De là, la division de la secte en deux branches. A la tête de ces temples est placé un prince impérial, de la famille Otani, descendant des Fujiwara. La branche aînée demeure à la tête du temple Nishi-Hongwanji, et la branche cadette à la tête du Higashi-hongwanji.

Tokonami ne fut pas plus heureux avec le Higashi-Hongwanji, et quoique il eût employé tous les moyens pour les assurer de la pureté de ses intentions, le représentant du Higashi-Hongwanji de Tokyô ne sortait pas de son mutisme et refusait de donner d'une manière claire et précise son approbation.

Monsieur Tokonami ne se tient pas pour battu ; il menace et déclare que rien ne le fera reculer ; il avertit enfin que lui-même désignerait les représentants qui feront partie du Congrès.

C'est sur ces entrefaites que, le 24 janvier, se tint dans un quartier de Tokyô une réunion plénière bouddhiste : on y déplore la violence du gouvernement, on y blâme son impartialité, on décrète de nouvelles réunions et une action commune. La position de M. Tokonami ne faisait que s'aggraver.

Heureusement que de Kyôtô lui arrivent peu à peu des adhésions. En effet, le 14 février, 36 représentants de 27 sections bouddhiques se réunissent et décrètent enfin se conformer au dessein de M. Tokonami, et accepter aux congrès la présence du président du cabinet et des divers ministres du gouvernement.

Cette volte-face, inspirée par un sentiment de crainte des représailles, rallia au projet du gouvernement plus de la moitié du monde bouddhiste. Enfin, la veille du Congrès, les adhésions devenaient générales : seul le Higashi-hongwanji restera ferme dans sa résolution et refusera jusqu'à la fin de se faire représenter, et ce n'est qu'à la dernière heure que le Nishi-hongwanji y consentira en y envoyant un représentant.

Du côté du shintoïsme, Anezaki ne semblait pas d'abord devoir obtenir plus de succès. Les représentants des 13 sectes shintoïstes, réunis en concile le 25 janvier, blâmèrent à leur tour l'impartialité du gouvernement, et finalement répondirent qu'ils ne se rendraient à l'invitation de M. Tokonami qu'à titre de réunion privée, dans le but d'entente cordiale avec les autres corps de religion.

Au sujet de la coopération des shintoïstes au plan de M. Tokonami, il y aurait ici quelques explications à donner sur le shintoïsme. Le shintoïsme [1] est la religion déclarée nationale du Japon. A vrai dire il n'a ni dogme, ni morale, ni livres sacrés ; toute sa théologie peut se résumer en ceci : « Suivez l'impulsion de votre nature et obéissez à l'Empereur ». Il serait difficile de trouver dans le Shintô ce qui constitue les éléments d'une religion. Sa mythologie fait mention de dieux et de demi-dieux, d'où descend Ama-Terasu, l'ancêtre

1 Voir le dictionnaire de M. l'abbé Papinot, m. a.

de Jimmu-Tennô, premier empereur du Japon. A l'origine, le shintoïsme n'avait pas d'autre temple que le Palais Impérial qui ne différait des chaumières du peuple que par ses dimensions plus considérables. Le temple d'Ise fut le premier élevé en dehors du Palais, et une princesse impériale y eut la garde des trois trésors, transmis par Amaterasn à ses descendants : le miroir, l'épée et la pierre précieuse. Le shintoïsme, simple cérémonial à la fois national et religieux, se transforma à l'apparition du bouddhisme, pour former avec, ce dernier un amalgame qu'on a appelé Ryôbu-shintô, et, de ce jours, à part quelques cérémonies particulières au Palais Impérial et dans les grands temples d'Ise et de Izumo, les deux cultes n'en firent plus qu'un.

A la restauration, on tenta de les séparer de nouveau ; on désaffecta les temples bouddhistes pour les rendre plus homogènes et laisser les temples shintoïstes à leur unique destination : enfin, le shintoïsme fut déclaré la seule religion de l'Etat, ce qui équivaudrait à dire que l'Etat est sans religion. Le peuple néanmoins continue à mêler les deux cultes, assez peu renseigné d'ailleurs sur la distinction de l'un et de l'autre.

Le shintoïsme compte de 10 à 13 branches, et sur une population de 48,000,000 d'habitants, 19,000,000 se déclarent shintoïstes. Chaque département a un temple officiel qu'on appelle *jinja* : c'est là qu'on vénère les âmes de ceux qui sont morts pour la patrie. Parmi les temples officiels ceux d'Ise et d'Izumo sont les plus vénérés du Japon ; celui d'Ise est dédié à Amaterasu, et l'Empereur y fait à certaines occasions des pèlerinages.

Tous ces temples officiels ont été déclarés en 1900 monuments nationaux et un décret les a rayés du nombre des édifices religieux.

Monsieur Tokonami ne jugea pas bon d'appeler au Congrès les desservants de ces temples officiels. Devant l'étonnement du public, il dut s'expliquer et donner les raisons de cette abstention. Il déclara simplement que ces temples différaient soit des temples bouddhistes, soit des églises chrétiennes, ou encore des lieux de réunion des sectes shintoïstes en général. La loi ne leur reconnaissant pas un caractère religieux mais purement civil, leurs desservants ne peuvent être considérés que comme les édiles des fêtes nationales.

De fait, cette question du caractère religieux ou profane de ces temples officiels n'est pas encore tranchée. Il y aurait beaucoup à dire sur cette question.

Le gouvernement prétend ne leur accorder qu'un caractère purement civil et national, mais l'opinion publique, guidée par une tradi-

tion aussi vieille que le Japon, témoin des cérémonies plutôt religieuses que civiles qui s'y exécutent, ne peut prendre le change, et, malgré les décrets du gouvernement, elle persiste à donner à ces temples un caractère religieux. Nous dirons, avec un journal protestant : « Que le gouvernement enlève de ces temples tous signes ou symboles religieux, qu'on y cesse les offrandes et purifications accoutumées, et que les cérémonies qui s'y font ne soient plus que des cérémonies civiles : alors nous croirons à la logique des décrets et à la sincérité des assertions gouvernementales. »

1re RÉUNION : OFFICIELLE

Enfin, le jour du Congrès des religions approche ; le 25 février est la date fixée pour la première réunion, et, afin que personne ne se méprenne sur sa vraie signification, le ministre de l'Intérieur fait cette déclaration au Sénat :

Jusqu'ici, dit-il, on a beaucoup écrit et parlé, dans le public et les journaux, du Congrès projeté des trois religions. Pour beaucoup ce Congrès est la source de toutes sortes de difficultés ; cependant, je prétends pouvoir dire que pour ma part il en est autrement. Au point de vue de l'administration, nous avons besoin de réforme, et au point de vue de l'éducation, nous avons besoin de tous les concours. Allant de pair, l'éducation et la religion peuvent beaucoup dans ce sens. Nous n'avons pas la moindre pensée d'intervenir dans le domaine religieux ; nous ne faisons que constater que chaque religion, à sa façon, travaille au bien de la société et de la patrie, et qu'il ne peut y avoir que des avantages à ce que nous permettions aux efforts des corporations religieuses de donner les meilleurs résultats possibles.

Avec ces hommes de religion qui, eux aussi, paient leur tribut à la société, je veux à mon tour causer un instant et m'entendre amicalement. Une pareille démarche pouvant causer des méprises, je pensais dévoiler mon sentiment à ce sujet, quand les journaux, s'emparant de l'affaire, ont fait sur ce point une obstruction tapageuse. Puisqu'il ne s'agit que d'une rencontre avec le monde religieux, rencontre dont je veux me payer le plaisir, la chose en elle-même paraît assez simple, mais, si simple qu'elle soit, elle n'en sera pas moins utile à la prospérité de la morale publique, et je considère la chose comme un bonheur inattendu.

Donc, à la date du 25 février, le Congrès si discuté, qui avait tant fait couler d'encre, et mis tout le monde en émoi, eut lieu de la façon la plus simple possible. Ce fut bien une causerie amicale, une réunion intime, telle que semblait le désirer le ministre de l'Intérieur.

Le gouvernement y était représenté par le ministre de l'Intérieur Hara Kei, Tokonami, vice-ministre, divers chefs de bureaux et un représentant impérial. Les quatre ministres de la Guerre, de la Marine, de la Justice et des Communications y étaient également présents.

Le bouddhisme y envoya 75 représentants, le shintoïsme 15, et le christianisme 9, en tout 120 congressistes.

Il ne fallait pas s'attendre à ce qu'on y fît de longs discours ou qu'on y discutât quelque sujet brûlant; seul, le ministre de l'Intérieur dit quelques mots de bienvenue aux congressistes. Nous donnons ici la substance be son discours :

Messieurs, je vous remercie d'être venus nombreux à cette réunion ; et je suis heureux d'avoir cette occasion de m'entretenir avec vous. Mettant à part les rumeurs qni ont couru dans le public à propos de ce Congrès, je veux reconnaître ici publiquement les efforts que vous avez faits dans le but de relever le niveau moral du peuple, et vous offrir les remerciements du gouvernement. J'attends encore dans l'avenir d'heureux résultats de vos efforts. En même temps que le progrès emporte le siècle, vous devez travailler à fortifier la morale nationale, à la développer, et à réformer dans la société ce qu'elle a de défectueux. C'est dans cette attente que j'ai désiré depuis longtemps cette réunion. J'espère que vous m'avez compris et que je puis compter plus que jamais sur votre concours.

Après cette allocution qui finit passablement en queue de sermon, les congressistes se réunirent en des agapes fraternelles pour se séparer à 5 heures de l'après-midi.

Cette réunion avait donc duré 2 heures et demie, intervalle de temps relativement court pour un congrès. Purement composée d'hommes du gouvernement et de représentants des divers corps de religion, cette première réunion eut seule un cachet officiel. Dans le programme revisé du Congrès d'autres réunions doivent suivre : l'une (le 26 février), sous le patronage des bouddhistes, l'autre (celle du 28), à l'initiative des universitaires. Ainsi l'insuffisance, si l'on veut, de la réunion officielle serait quelque peu palliée, et toutes les susceptibilités dont nous avons parlé au commencement de cet article seraient adroitement ménagées.

J'ai dit que les réunions qui ont suivi le congrès officiel ont été organisées sous le patronage et l'influence des bouddhistes ou des universitaires, quoique le véritable promoteur de ces réunions fût le gouvernement lui-même; mais il convenait à la dignité de ce dernier de ne pas paraître forcer la main aux congressistes et de donner à ces réunions un cachet de spontanéité, fruit de l'enthousiasme général suscité par le plan gouvernemental.

2e RÉUNION : PUREMENT RELIGIEUSE

La réunion du 26 n'eut donc pas de cachet officiel, mais un cachet purement religieux. Seuls les représentants des corps religieux y pri-

rent part, bien que Tokonami et le chef du bureau des Cultes y eussent été invités.

Chaque groupe réuni séparément avait, d'ores et déjà, discuté les termes de la motion, qui devait être formulée en cette assemblée par une commission de trois membres choisis dans chaque groupe.

Voici la teneur de cette motion :

Nous reconnaissons que le gouvernement, en suscitant le Congrès des trois religions, a voulu manifester son respect pour le prestige de la religion ; qu'il a voulu, dans l'intérêt de la morale publique et pour la réforme des mœurs, unir dans une même pensée le gouvernement, l'éducation, et la religion, afin que les trois, restant dans les limites de leurs attributions, travaillent de concert au soutien de la Famille Impériale et soient un aide salutaire au progrès de l'heure présente. Tel est également le but que nous, représentants de corps de religion, nous avons poursuivi depuis de longues années. Nous entrons donc pleinement dans les vues du gouvernement et décidons que, de plus en plus, appuyés sur nos croyances particulières, nous remplirons la charge d'instruire et de réformer le peuple par tous les moyens dont nous disposons. En même temps, nous désirons que nos gouvernants s'inspirent de notre résolution et nous aident à mettre notre dessein à exécution. En foi de quoi nous avons résolu :

Art. I.—Que chacun de nous professera ses principes de doctrine, se fera le soutien de la Famille Impériale, et prendra des mesures de plus en plus efficaces pour promouvoir la morale publique.

Art. II.—Nous réclamons du gouvernement le respect de la religion, l'union intime de la religion et de l'éducation, afin d'arriver par ce moyen au développement de la prospérité nationale.

Le premier article de cette motion serait l'œuvre des congressistes chrétiens, le second celle des bouddhistes.

Pendant que les congressistes acclamaient ces résolutions, Tokonami, comme un pontife qui arrive à son heure, faisait son entrée solennelle dans la salle, et exprimait devant l'assemblée ses impressions personnelles sur le Congrès et ses résolutions :

Je vous offre, dit-il, du fond du cœur, l'expression de ma satisfaction personnelle pour les résolutions que vous venez de prendre. J'espère, à l'avenir, voir chaque année se renouveler vos réunions. Vous avez, Messieurs, compris la pensée du gouvernement. La patrie se félicite de voir votre désir de travailler en commun au soutien de la Famille Impériale et au progrès et aux nécessités de l'heure présente. Dans cette œuvre sociale il est nécessaire qu'il n'y ait plus de différence entre vous. Vous êtes tous égaux.— Dans le siècle, en général, ainsi que dans les pays d'Europe, on veut libérer la mentalité humaine de la pensée religieuse : de là les remarques qui ont été faites au sujet de l'alliance projetée entre la religion et le gouvernement. Notre manière de voir est tout autre, et nous croyons fermement que pour la prospérité de la patrie, nous devons beaucoup attendre de l'influence religieuse. Je réclame donc de vous l'union de vos efforts pour le bien de la patrie.

Cette seconde réunion avait duré près de quatre heures ; avec l'idée de patrie on y acclame l'idée de religion. Nous ne dirons rien des résolutions qui y ont été prises. Les expressions si vagues et si élastiques de la langue japonaise ne nous permettent pas de spécifier, plus clairement que nous ne l'avons fait, le sens même de ces résolutions. Faut-il n'y voir qu'un échange de bons procédés entre les représentants des religions et le gouvernement ? Peut-on y reconnaître un véritable programme qui engage l'avenir ? A vrai dire, bouddhistes, shintoïstes ou chrétiens n'avaient pas besoin de se réunir en congrès pour déclarer qu'ils n'avaient rien de plus à cœur que le salut de la Famille Impériale et la prospérité du pays.

Ce serait cependant juger trop légèrement ce Congrès et en mal comprendre la portée que de raisonner de la sorte. Sans doute les shintoïstes peuvent envisager le culte dû à la Famille Impériale tout autrement que les bouddhistes. Les chrétiens, considérant le progrès des idées sociales et l'envahissement des principes de liberté à outrance, n'ont peut-être pas tort de demander que ce respect sacré s'appuie sur toute autre chose que sur un quiproquo conventionnel, quiproquo que le monde officiel cherche à faire durer le plus longtemps possible et que les intellectuels exploitent dans un but plus ou moins avoué, mais trop favorable, hélas ! au mouvement socialiste lui-même.

Pour parler clairement,, les bouddhistes n'ont jamais accepté le dogme japonais de la descendance divine de l'Empereur, à la façon des shintoïstes. Ils ne donnent pas davantage les honneurs de la divinité à quelqu'être vivant, qu'il ne soit déjà dans le paradis bouddhiste, figé en son *nehan* immuable. Les hommes du jour qui ne se réclament que de la science mettent de moins en moins de restrictions dans leur profession de foi scientifique et l'exposé de leur dogme évolutionniste. Ils peuvent réclamer avec une certaiue âpreté la suzeraineté du principe national et se faire les défenseurs acharnés du Rescrit Impérial ; mais, à leurs yeux, les ancêtres sacrés, titulaires du principe lui-même et du Rescrit, sont cachés dans le brouillard de leur incrédulité scientifique.

Avec un illogisme inconcevable, ils accusent les chrétiens de ne pas adopter les interprétations du *Kokutai* (m-a-m : constitution nationale) ; ils oublient qu'il y a près de deux siècles que les bouddhistes l'ignorent, et près de quarante-cinq ans *q*ueux-mêmes travaillent à le détruire. Leur *Kokutai* à eux a des limites si étroites qu'ils sont rares ceux qui peuvent se vanter d'y trouver place et nombreux ceux que les exigences de ces messieurs en excluent. Jus-

qu'ici les Japonais ont pu se contenter de conventions : leur langue, leurs mœurs, leur société se prêtent merveilleusement à ce double jeu. Mais en sera-t-il toujours ainsi ? Pour ne parler que de leur langue, on la voit évoluer rapidement : à l'école des traductions des langues européennes dont elle s'approprie de plus en plus la tournure, la clarté et la fixité, la langue japonaise ne tardera pas à trouver un point d'appui, où, toujours semblable à elle-même, elle arrivera à se fixer dans les mots qui puissent et veuillent signifier quelque chose. Les conventions si adroitement dissimulées dans des termes équivoques finiront à leur tour par devenir moins trompeuses.

Il serait infiniment plus avantageux pour le Japon de laisser, une fois pour toutes, cette définition étroite et erronée de leur nationalisme. Qu'ils se résignent à le faire plus grand, plus large, plus raisonnable ; qu'ils s'inspirent pour cela de ce qu'ils appellent « le progrès de l'heure présente », mais que nous osons dire « les *nécessités* de l'heure présente. » Ce n'est certes pas que l'on veuille demander au Japon de faire abstraction de ses institutions nationales ou de ses traditions légitimes. Son épopée est assez belle sans qu'il soit obligé de la noyer dans la mythologie et les légendes qui menacent jusqu'à l'existence même de la vérité qu'on y découvre.

Quelle que soit la façon d'interpréter leur histoire, les Japonais, soit shintoïstes, soit bouddhistes, soit chrétiens, sont les loyaux sujets de l'Empereur. Le gouvernement n'en doute pas, nous en avons la conviction. Il a donc voulu mettre un terme à des dissensions que les années ne font qu'accentuer, et faire comprendre à tout le monde que délimiter le patriotisme à telle profession de foi religieuse n'était pas digne d'un peuple qui se pique de raison. Monsieur Tokonami l'a-t-il voulu ou non ? C'est la conclusion que le bon sens populaire tirera du fait de ce Congrès.

3e RÉUNION : SEMI-RELIGIEUSE, SEMI-SCIENTIFIQOE

Une partie de la nation, la plus difficile à convaincre, parceque plus orgueilleuse, devait à son tour coopérer à la grande idée émise par le vice-ministre de l'Intérieur : nous voulons dire le groupe des universitaires et des éducateurs. C'est le 28 que se fit la réunion mixte, semi-religieuse. semi-scientifique, dont il a été parlé précédemment. Cette réunion soi-disant organisée par les quatre docteurs Anezaki, Inoue, Taka-ura et Nakajima, sera la réconciliation de Tokonami et des universitaires.

Elle donnera également plus d'ampleur au Congrès et en relèvera

l'importance par la consécration que lui donnera ce que l'on est convenu d'appeler la partie la plus éclairée de la nation.

Les congressistes se sont réunis au nombre de 220, dès 3 heures de l'après-midi. A 5 heures, à un premier signal, le docteur Anezaki s'avance et annonce à l'assemblée le but de la réunion. L'appel fait des noms portés sur le registre des déclarations, les congressistes se dirigent vers la salle à manger où sont préparées deux tables, l'une où se trouve un service maigre, au choix des bouddhistes, l'autre un service gras pour les profanes.

Ce fut le docteur Inoue qui ouvrit le feu des discours :

Cette réunion, dit-il, n'est pas le résultat d'un ordre secret du gouvernement. Elle se fait, il est vrai, à l'occasion du Congrès des trois religions qui est l'œuvre du ministère de l'Intérieur, mais l'initiative nous en reste, à nous, hommes de science ou de religion. C'est la première fois, depuis qne le Japon existe, que l'on voit se réunir dans une même pensée les partisans du shintoïsme, du bouddhisme et du christianisme, de concert avec les représentants de la science et de l'éducation. Une semblable réunion a quelque chose de merveilleux et d'extraordinaire. Je ne pense pas que l'on puisse voir le fait se produire, soit en Europe, soit en Amérique. Quoi qu'il en soit, quelles que soient nos croyances, nous sommes tous à égal degré les citoyens du Japon. Unissons donc nos efforts pour la prospérité de la Famille Impériale et de l'Empire.

Un représentant du Shintô se lève alors :

Il est glorieux, dit-il, de voir assemblés ici tous ceux qu'occupe la pensée éducatrice et religieuse dans le but de manifester collectivement leur profession de foi. On ne peut nier que notre shintoïsme a des doctrines religieuses qui cadrent parfaitement avec l'esprit de notre système d'éducation populaire, fondée sur le Rescrit Impérial. Les articles de la motion commune, que nous avons souscrits avec tous les représentants des religions, montrent une fois de plus que c'est là un principe que nous avons toujours professé. Néanmoins, pour arriver à des résultats palpables, nous demandons aux éducateurs et aux prédicants leur précieux concours (!)

Ceux qui savent lire entre les lignes remarqueront les sous-entendus de ce petit discours. Le shintoïsme ne pousse pas un cri de ralliement ; il se met à couvert des articles assez vagues de la motion commune pour dégager sa personnalité.

Un certain Toki Horyu, représentant du bouddhisme, prend à son tour la parole :

Il y a quelques années il m'est arrivé d'assister avec Monsieur Shibata (représentant shintoïste) au Congrès des religions de Chicago (!). Sous l'inspiration du ministère de l'Intérieur, trois religions se réunissent ici dsns le but de travailler ensembie au soutien de la Famille Impériale et de la patrie. Nous pouvons croire que ce Congrès aura des meilleurs fruits que celui

d'Amérique. Quoique les doctrines diffèrent, comme a dit Monsieur Inoue il y a un point sur lequel elles se rencontrent toutes. Puisque donc l'éducation ne peut-être complète si on n'y mêle la religion, que tous, hommes de religion ou d'éducation, se respectant mutuellement, travaillent de concert à l'œuvre du salut de la patrie.

Aux yeux de Toki Horyu, *si parva licet componere magnis*, le congrès des religions de Tokyô doit surpasser celui de Chicago! Espérons donc que, plus heureux que Monsieur Toki pour ce qui est du Congrès de Chicago, nous entendrons parler un jour de ses résultats merveilleux! Combien cependant ce qui a été appelé « la foire aux religions, » le célèbre Congrès américain, doit se trouver malheureux d'être ainsi traité par un bonze japonais qui a eu l'insigne honneur d'y représenter Bouddha!

Le discours que nous attendons depuis longtemps, et qui nous intéresse particulièrement, va enfin sortir de la bouche de Monsieur Honda Yô-ichi, représentant du groupe chrétien.

Messieurs, je regarde comme un honneur, dit-il, de prendre part à cette réunion et de vous y adresser la parole. Depuis la Restauration nous avons fait sous tous les rapports d'énormes progrès. La majeure partie de ces progrès cependant ont eu lieu dans le domaine administratif et politique. Néanmoins, il existe encore chez nous des tendancea d'esprit en opposition avec le grand courant mondial des idées. Pour redresser notre mentalité faussée les hommes politiques ne peuvent rien ; c'est un rôle dont les éducateurs et les hommes religieux doivent prendre la responsabilité : cette œuvre difficile est purement de leur ressort A la fin de son discours, Monsieur Inoue a qualifié de merveilleux et d'extraordinaire notre réunion. Serait-ce parce qu'on est surpris de nous y voir, nous chrétiens? (plusieurs voix : « no, no! »). Il en est pourtant ainsi. Sans doute nous ne sommes encore que le petit nombre ; mais tels que nous sommes, nous sommes à égale condition les vrais enfants de Sa Majesté, et vis-à-vis de vous, nous sommes des frères. Entre frères on a ses caprices et on se chamaille, mais comme tels on peut aussi compter sur une indulgence réciproque.

Monsieur Honda semble avoir résumé l'impression du Congrès, et ses résultats, à savoir : droit de cité pour les chrétiens, reconnaissance publique de leur loyalisme, et le droit qu'ils ont « de faire partie de la grande famille japonaise en dépit de leurs opinions, de leurs principes.» Puisse Monsieur Honda avoir raison!

Au nom des éducateurs japonais, Monsieur Isawa Shuji clôtura la séance, et avec elle le premier Congrès des religions au Japon.

En tant qu'homme adonné à l'enseignement, j'étais partisan du projet de Monsieur Tokonami ; néanmoins, je trouvais ce projet audacieux et d'un effet douteax ; aujourd'hui, devant le succès qu'il a obtenu, je ne puis que m'incliner. C'est la première fois que l'on voit de nombreux zélateurs de religion, dont les différences sont si notables, se réunir en un même lieu et

prendre des décisions communes. Rien ne pouvait mieux servir, à mon avis, à l'unification de l'esprit national. Que ce soit là l'esprit qui nous fasse travailler à la conservation de notre constitution, et à la gloire et au soutien de la Famille Impériale.

Après avoir acclamé trois fois l'Empereur par le cri fatidique de « banzai ! », les congressistes se séparèrent, à 8.30 heures du soir. Le Congrès était fini.

Si les lecteurs de la *Nouvelle-France* ont eu la patience et l'amabilité de me lire et de me suivre dans le dédale du Congrès des religions, tenu au Japon, ils éprouveront sans doute une double impression, qu'il suffit de signaler ici. La première est que la question religieuse occupe encore les esprits au Japon. Les Japonais, amis ou ennemis du principe religieux, ne peuvent ne pas voir que cette question reste encore la question troublante, la question de l'avenir. Dans les deux camps, on a l'impression que la lutte ne fait que s'engager, qu'elle sera longue et difficile, et que les résultats de la lutte intéressent au plus haut point l'avenir de la nation.

On désirerait donc trouver quelque compromis, quelque moyen terme d'accommodement, des ménagements pour la transition. On voudrait amalgamer les religions soi-disant nationales avec celles que l'on s'obstine à regarder comme étrangères. Au fond on ne voudrait pas capituler devant la vérité.

Jusqu'ici nous nous sommes trouvés vis-à-vis d'un peuple auquel on a vanté les bienfaits de la civilisation et qu'on a systématiquement tenu éloigné de la religion. Ce devait être une gloire (certes d'origine incontestablement japonaise) d'avoir pu faire l'éducation d'un peuple sans religion.

Certains mauvais génies, plus malheureusement inspirés encore, encourageaient les Japonais dans cette voie, et ils attendaient le moment où ce phénomène unique serait jeté à la tête de l'apologétique chrétienne pour démontrer contre elle qu'un peuple peut s'élever et vivre sans religion. Beau dommage que le succès n'ait point couronné la méthode ! Bien plus, il faut se résigner à avouer que le fruit ne fait rien augurer de bon de la valeur de l'arbre. Déjà des bruits sinistres de craquement social ont averti les Japonais qu'ils marchent sur une glace qui ne porte pas. Il semble qu'ils veuillent faire machine en arrière : nous ne pouvons que les en féliciter.

Les Japonais se sentent également entraînés comme malgré eux par le courant des idées modernes. Malgré une réaction systématiquement opposée, ils subissent aussi l'influence du christianisme. Ils voient que malgré tout l'envahissement de ce dernier est inéluctable.

Notre littérature européenne, quelque purgée qu'elle leur soit présentée, contient encore de la sève chrétienne. Les œuvres sociales, quoique transplantées sur le sol japonais, n'en respirent pas moins la charité du Christ. La politique est obligée d'être honnête dans la mesure que le monde chrétien exige. On parle de fraternité des peuples, des droits de la justice, des hontes de la tyrannie, de la même façon qu'on le ferait dans la plus démocrate des républiques occidentales. On a créé le mot « Charité » (*haku-ai*) et on a l'impression que ce mot va signifier quelque chose. L'Empereur donne l'exemple de la sympathie qu'il faut exercer vis-à-vis des malheureux et des sinistrés ; les obligations sociales forcent les plus fortunés à se porter au secours des frères moins heureux, et chacun sent que toutes ces fleurs de vertus ne sont pas nées sur le sol japonais, mais lui arrivent d'ailleurs. Cette influence chrétienne s'exerce donc sur la mentalité japonaise : les dieux antiques s'en vont et, si on ne désespère pas tout à fait de les conserver, on se sent dans l'obligation de faire la part du feu et de placer le « Dieu inconnu, » auteur de ces merveilles, dans le Panthéon commun.

Cet accommodement réussira-t-il à satisfaire tout le monde ? à entretenir une unité parfaite dans la nation ? Nos politiques japonais le pensent ; d'ailleurs, n'en ont-ils pas vu bien d'autres dans leur vie politique depuis la Restauration ? De quelles transformations n'ont-ils pas été témoins ? Quand l'imagination en délire rêve d'un Constantin japonais, elle mérite plus que jamais l'épithète disgracieuse de « folle du logis. » La pénétration lente du christianisme ne sera autre chose qu'une suite de transformations ou évolutions plus ou moins sensibles vers la vérité.

Mais aux yeux des Japonais, savants ou politiques, ces transformations ou évolutions ne doivent pas être le fait des gens qui s'amendent, se corrigent; acceptent la vérité dans toute son étendue et avec toutes ses exigences.

C'est de la religion elle-même qu'on réclame une évolution : non pas vers plus de perfection, mais à titre d'accommodement et de condescendance pour une mentalité qu'elle n'a point créée, mais à laquelle elle doit se soumettre. Ceci du moins est vrai du christianisme dont on demande à grands cris la « japonisation. » Je n'ai encore vu nulle part ce qu'on entend par un christianisme « japonisé », et ne puis me figurer la défroque dont on voudrait l'affubler, le travéstissement avec lequel on prétend le défigurer, ni l'ignominie qu'on voudrait lui infliger. Passons sur ce mot fatidique et souhaitons aux Japonais d'en revenir quelque peu de cette présomption de jeunesse.

La seconde impression qui ressort de ce Congrès des religions, c'est le droit de cité qui enfin semble avoir été accordé au christianisme.

J'en ai déjà dit un mot dans le cours de cet article. Tout le monde reconnaît le pas immense qu'à fait la cause chrétienne en cette circonstance. Certes les oies du Capitole (le monde intellectuel) ont assez reconnu, par leurs protestations et leurs cris éplorés, le parti que le christianisme pouvait tirer de la position d'égalité où il se trouvait placé vis-à-vis des autres religions. On peut dire, sans crainte que l'avenir vienne démentir cette assertion, qu'une nouvelle ère de prospérité s'est ouverte pour la prédication de l'Evangile au Japon.

J'ai déjà dit que le Japon recevait comme malgré lui l'influence chrétienne ; autrement dit, le temps est proche où son esprit ne se contentera plus des hochets du *shinto*, ni son cœur de la désolante solitude du *nehan* bouddhique. Le respect humain, le *giri*, ce sentiment indéfinissable où entrent les relations sociales les plus compliquées, les devoirs bien ou mal compris de liens de parenté ou d'amitié, le qu'en dira-t-on où la face joue un si grand rôle, tout cela éloignait et devait encore éloigner longtemps des âmes, d'ailleurs honnêtes, de la vérité chrétienne. La religion perverse (*ja-kyô*) était toujours ce christianisme persécuté pendant tant d'années et honni pendant des siècles. Embrasser cette religion signifiait renier tout sentiment d'honnêteté et de bienséance, et si le christianisme n'avait pas droit de cité dans la société japonaise, il emportait dans sa réprobation tous ceux qu'un manque de pudeur ou qu'une sottise innée avaient jetés dans ses filets.

Telle était la situation faite au christianisme, lorsque le Congrès vint dire l'estime qu'en haut lieu prétendaient lui accorder les hommes du gouvernement japonais. Pour qui connaît la mentalité de ces hommes qui, au point de vue religieux, en étaient restés au temps des Tokugawa, cette démarche est significative ; elle paraît tenir du prodige. Aussi, peut-on l'appeler l'aurore d'une révolution religieuse au Japon.

Sans doute, nous n'en conclurons pas à la conversion imminente des Japonais ; j'ai dit plus haut que la conversion du peuple nippon sera une affaire de temps et de patience. Le catholicisme, en particulier, a contre lui une morale sévère, des principes d'intransigeance peu accommodants ; il a surtout le grand tort, aux yeux des Japonais, de reconnaître l'autorité de Pierre.

La susceptibilité nipponne et gouvernementale, si elle admire le principe d'autorité dans l'Eglise catholique et sa constitution hiérarchique, s'accommoderait plus volontiers encore d'une église à la

Pierre-le-Grand. Certains sociologistes japonais prétendent que, pour un peuple esclave, cette dernière, esclave elle-même, ferait le rêve d'un gouvernement jaloux.

Au point de vue catholique donc, les Japonais et leur gouvernement ont encore bien besoin d'évoluer.

D'un autre côté, la lutte entre le paganisme et le christianisme se porte ici surtout sur le terrain des œuvres sociales. Nous, catholiques, savons ce que cela signifie ; mais la vertu, née de la Foi qui suscite et entretient ces œuvres sociales, a toujours été regardée par nous comme fondamentale. Ce premier travail de déblaiement, qui consiste surtout dans la prédication dec vérités chrétiennes et la fondation de centres catholiques, n'a peut-être pas permis jusqu'ici de donner aux œuvres sociales tous les soins qu'elles réclament. Nos adversaires nous le reprochent assez ; nous n'avons sur ce point qu'à recevoir, avec toute la modestie possible, le jugement qu'amis et ennemis ne manquent pas de porter sur les missionnaires du Japon. Ils ont bien quelque part quelques causes atténuantes à faire valoir, le manque de ressources, par exemple, ou autres excuses de ce genre. Mais ils ont eux-mêmes l'impression qu'il vaut mieux laisser à l'avenir le soin de les disculper, en continuant à travailler toujours, à espérer quand même, se souvenant qu'ils sont et restent la lumière du Japon et le sel qui ne s'affadira pas.

J. Deffrennes, Missionnaire.

Sendai, Hakodaté, Japon.

DEUX GRANDES FONCTIONS CHEZ L'INSECTE

(*Continué de la livraison de... janvier* 1909.)

(*Second article.*)

La respiration chez l'insecte

Où LA CIRCULATION DU SANG RENTRE EN SCÈNE, POUR UN MOMENT.—*La respiration chez l'homme et chez les vertébrés.*—PAS D'ADMISSION DANS LA TRACHÉE-ARTÈRE, SI L'ON N'EST PAS...DE L'AIR.—UN COUP DE DENT A L'ÉVOLUTION, EN PASSANT.—CE QUE L'AIR VA FAIRE DANS LES POUMONS.—LE SYSTÈME DU LIBRE-ÉCHANGE, DANS LES VAISSEAUX CAPILLAIRES.—*La respiration chez l'insecte.*—QUE DE " NEZ " ! QUE DE " NEZ " !—PAR OÙ L'ON FLAIRE, CHEZ LES INSECTES.—OÙ L'ON DIT, À ARISTOTE, SON FAIT.—UN " BOCAGE " ABDOMINAL ET THORACIQUE.—PORTES ET CONTRE-PORTES.—COMMENT L'ON SE NOIE, ET COMMENT L'ON NE SE NOIE PAS.—PLUS IL Y A DE POISON, MOINS L'ON S'EMPOISONNE.—POUR EMPÊCHER L'AIR " INSPIRÉ " DE *revivre* EN CHEMIN.—LE VRAI MOYEN D'ÉVITER LA PHTISIE PULMONAIRE.—LA FRATERNITÉ UNIVERSELLE.—CEUX QUI SE FONT UNE PROVISION D'AIR.—UN MODE NOUVEAU DE PROPULSION, POUR ALLER SUR L'EAU.—DES LARVES BIEN ATTRAPÉES.—A LA GODILLE !—CE NE SONT PAS LES " AMÉRICAINS " QUI ONT INVENTÉ LES SACS AÉRIENS.—LE CHEF-D'ŒUVRE QU'EST LE PUCERON.—RESPECT QU'IL FAUT AVOIR POUR LA VIE DES INSECTES, AU NOM DE L'ART ET DE LA MÉCANIQUE.

Nous disions donc—oh ! par exemple, ce n'était pas hier ! Voilà trois ans et huit mois, que de la sorte il nous était donné de causer, de cette tribune de la *Nouvelle-France*, avec les lecteurs bénévoles, et sans doute, après un si long temps, plusieurs de ces interlocuteurs ne sont plus ici pour continuer la conversation, soit qu'ils aient commis l'erreur déplorable d'informer l'abbé Lindsay qu'à aucun prix ils ne voulaient voir ce magazine continuer de venir à leur foyer, soit que depuis lors se soit terminée leur période d'épreuve sur la planète que voici. Quoi qu'il en soit, ce que nous disions donc, en 1909, c'est que nous allions " comparer à la fonction circulatoire et à la fonction respiratoire de l'homme celles du vil insecte."

Comme, de toute évidence, il n'est personne de mes lecteurs qui ne se souvienne, et de manière si précise, qu'au mois de janvier 1909, j'ai traité effectivement de la circulation chez l'insecte, et qui ne se rappelle que par cette circulation-là il faille entendre le mouvement régulier et ininterrompu du liquide sanguin à travers les tissus de l'homme et de l'animal, voilà que pour autant l'on doit reconnaître que j'ai déjà disposé de la moitié de mon sujet—tel que, du moins, je le délimitais alors. Car s'il était loisible, en suivant le cours d'un pareil sujet, de s'arrêter en route à tout ce qui s'y rattache ou même à tout ce qui très naturellement en fait partie, l'on ne sait quand on en pourrait sortir—surtout si l'on ne s'en occupait que tous les trois ans. C'est ainsi, par exemple, qu'il y aurait lieu d'examiner quelle est la composition de ce liquide sanguin, qui joue un rôle si considérable dans le maintien de la vie; comment il peut bien s'incorporer les produits utiles de la digestion, et de quelle manière il les porte et les distribue à tous les éléments de l'organisme... Cela soit dit simplement pour que l'on soupçonne au moins l'ampleur du sujet dans lequel je me suis plus ou moins sagement engagé, et que d'avance l'on suppute le nombre des articles " tri-annuels " qu'il faudrait pour l'épuiser en une certaine manière. A plus tard, donc, à bien plus tard, des coups d'œil sur l'alimentation, sur la digestion, sur l'absorption, sur l'assimilation chez les Mouches, les Pucerons, les Taons, les " Vers " à choux ou à soie, les Sauterelles, les Guêpes, les Maringouins, et les autres 200,000 espèces d'insectes qui ne contribuent pas peu à mettre de la vie tout autour du globe terrestre qui nous promène à travers les espaces !... Et puisque c'est cela qui fut, au moins implicitement, annoncé ici, il y a trois ans, et qui touche de bien près à la fonction de la circulation dont nous traitâmes alors, bornons-nous pour aujourd'hui à parler... un peu de la *respiration.*

La respiration chez l'homme et les vertébrés

Etant donné qu'il n'est rien, pour aller sûrement, comme de bien entendre les choses, il importe de dire tout d'abord comment il faut comprendre cette fonction de la respiration—chez les vertébrés seulement, bien entendu, et par conséquent chez l'homme, avec qui—suivant notre programme d'il y a trois ans—nous voulions, relativement à cette fonction respiratoire, comparer l'insecte.

Sans doute, ainsi que j'ai bien osé l'écrire ailleurs... pour l'instruction de la jeunesse, la respiration " est une fonction qui a pour but la transformation du sang veineux en sang artériel, au moyen de

l'oxygène de l'air." Assurément ! Et voilà pourquoi " votre fille est muette " ! Et on le serait à moins !

Mais, puisqu'il ne s'agit pas ici, précisément, d'instruire la jeunesse, disons un peu, en langage qui se puisse communément entendre, ce que c'est que la respiration.—La respiration, cela consiste à respirer !—En effet, cela est frappant d'exactitude. Mais, qu'est-ce que respirer ?—Respirer, c'est avaler de l'air !—C'est encore exact, au moins en une certaine mesure. Mais il faut savoir qu'on n'avale pas de l'air comme on avale du veau, ou du potage, ou de la confiture ! Apprenez donc, mon ami, que lorsqu'on veut " avaler de l'air, " il n'y a qu'à le laisser entrer tout seul par le nez ou par la bouche, et que, de l'arrière-bouche, il trouve libre passage, par la trachée-artère, jusque dans l'intérieur des poumons, où il pourra remplir le rôle qui lui appartient. Tandis que, si c'est du veau ou quelque autre aliment, soit solide, soit liquide, que l'on avale, cela doit prendre un chemin voisin, l'œsophage, et se rendre droit à l'estomac. Oui ! droit à l'estomac ! et il en sera ainsi, à condition que vous ne mettiez pas obstacle au fonctionnement normal des choses. Il y a lieu, en effet, de remarquer que ces aliments peuvent très bien, si l'on n'y prend garde, se tromper de route et tenter de s'engager dans la trachée-artère, pour tomber en pleins poumons ! Vous imaginez la catastrophe que cela serait, si un morceau de pomme de terre ou une cuillerée de soupe au pois allait, comme cela, parcourir les bronches et les bronchioles, et aboutir aux alvéoles, puis aux vésicules pulmonaires...On ne sait même peut-être pas, au juste, ce qui résulterait de tout cela. C'est qu'un accident de cette sorte ne se produit jamais,... du moins en principe (ce qui est bien déjà quelque chose), parce qu'il n'est pas loisible à quoi que ce soit d'aller se promener à volonté et sans cérémonie dans la trachée-artère et se loger dans les poumons. En effet, dans l'orifice de la trachée-artère, l'on ne passe pas si l'on ne montre patte blanche, c'est-à-dire si l'on n'est pas seulement " de l'air." Sitôt que, par exemple, une miette de pain ou une goutte d'eau se présente, par erreur, à cette ouverture de l'arrière-bouche, une trappe (voile du palais) s'abat à l'instant et ferme la voie à l'indiscret voyageur. Ce mécanisme opportun d'occlusion automatique fonctionne chaque fois que cela est utile, et sans que nous nous en apercevions seulement; c'est au point que, sans aucun doute, la plupart des hommes vivent et meurent dans l'ignorance totale de ce prodigieux appareil, sentinelle toujours vigilante à l'entrée de la route qui mène au poumon. Que si, toutefois, un grain de quoi que ce soit parvient à forcer la consigne, tout n'est pas dit, il s'en faut bien ! Car alors

tout l'appareil se révolte et se livre à des spasmes d'une telle violence que l'intrus se voit brusquement expulsé. Chacun a fait l'expérience de ces toux si fatigantes qui se produisent lorsque l'on a " avalé de travers ", ainsi que l'on dit. Voilà donc comment l'appareil respiratoire est merveilleusement organisé pour repousser l'invasion de tout corps étranger.—Ce n'est sans doute pas calomnier les évolutionnistes que de les voir prétendre que cette machine de protection n'existait pas tout d'abord chez nos " ancêtres " simiens, ni même peut-être chez le pithécanthrope ou l'anthropopithèque; mais que ces vénérables et prétendus grands-pères de l'humanité actuelle éprouvaient si souvent les plus terribles accès de toux, qu'ils ne purent manquer de désirer ardemment que leur trachée-artère se vît protégée contre des accidents si désagréables; et qu'à la fin, " la fonction ayant créé l'organe ", par suite des efforts incessants de la " nature ", il se trouva un beau matin que l'orifice de ce conduit était muni de la trappe défensive, qui nous donne, généralement au moins, la paix en cette matière... Admirons la robuste imagination de ces messieurs les évolutionnistes, et passons !

Mais l'introduction de l'air atmosphérique dans les poumons, ce n'est que l'entrée en matière de la fonction de respiration. Il n'y restera pas longtemps avant de se voir, lui aussi, expulsé de la place; mais quel rôle, en quelques instants, il y aura joué ! Ni plus ni moins, en pas plus d'une demi-minute, il y aura purifié tout le sang qui remplit nos veines, et l'aura complètement revivifié; voilà quel est le grand objet de la respiration, et cela vaut qu'on l'expose avec quelque détail. Pour cet objet, suivons donc le courant sanguin dans la tournée rapide qu'il fait à travers l'organisme.

Quand il part des poumons, le sang est chargé du gaz vivifiant qu'est l'oxygène, et sa couleur est d'un beau rouge. Presque aussitôt, il reçoit de l'estomac et des intestins les produits utiles de la digestion. Ceux-ci, il les distribue par le système artériel dans tout l'organisme, et c'est en quoi consiste la nutrition, par laquelle les tissus divers s'accroissent ou du moins maintiennent leur activité vitale. Quant à l'oxygène du sang, il se combine avec les principes carbonés des éléments organiques, et cette sorte de combustion développe la chaleur nécessaire au fonctionnement de l'organisme. Par suite de son rôle de distribution, le sang perd sa richesse ; il se charge par contre d'acide carbonique et de déchets divers : il est devenu noirâtre. Il lui faut alors se débarrasser de ces matières inutiles ou nuisibles, et renouveler ses provisions nutritives. Aussi la pompe aspirante que constitue le côté droit du cœur le rappelle, pour le

pousser ensuite vers les poumons. Et c'est ici qu'intervient la *respiration*, pour débarrasser le sang de l'acide carbonique dont il s'est chargé durant sa course à travers les tissus, et lui rendre l'oxygène qu'il devra utiliser dans le trajet qu'il va de nouveau entreprendre dans l'organisme. Tout cela se fera au contact de l'air atmosphérique introduit dans les poumons, à chaque instant, par l'inspiration. Et voici, en deux mots, comment s'opèrent cette purification et cette " réoxygénation " du liquide sanguin.

Les artères, qui amènent le sang dans les poumons, se divisent et se subdivisent à l'infini, jusqu'à n'être plus que des tubes très fins (vaisseaux capillaires). D'autre part, la trachée-artère, par laquelle arrive l'air inspiré, se divise, dans la masse pulmonaire, en rameaux bronchiques qui se subdivisent, eux aussi, à l'infini, pour se terminer en petits sacs, nommés " alvéoles pulmonaires ", dont la paroi est creusée de dix à vingt cavités... si bien que, à la fin, on porte à une couple de cent mètres carrés la surface totale qui dans les poumons est baignée par l'air ; si bien en outre, que par suite de ces ramifications multipliées des rameaux artériels et bronchiques, il n'y a plus, entre le sang des uns et l'air des autres, qu'une membrane d'une minceur... à tirer les larmes des yeux.—Mais, qu'est ceci ? une membrane mince ? et par quoi seulement sont séparés un excès d'acide carbonique (dans le sang) et un excès d'oxygène (dans l'air)?... Eh bien, il n'en faut pas plus pour qu'entre en scène un nouvel agent, je veux dire une nouvelle loi : l'*osmose ;* et, dans ce pays-là, on peut le croire, les lois s'observent ! Aussitôt, en vertu de cette loi physique très rigoureuse, il s'établit, à travers la mince cloison, un double courant de ces gaz, qui fait qu'à la fin l'oxygène est allé se fixer sur les globules rouges du sang, qui vont l'emporter et le distribuer à tous les éléments de l'organisme ; et que l'acide carbonique, lui, qui ne pouvait que jouer un rôle dangereux dans le liquide sanguin, passe dans les vésicules pulmonaires, puis dans les alvéoles pulmonaires, puis dans les bronchioles—où il n'a pas d'ailleurs le temps de s'ennuyer ; car voici qu'aussitôt la masse pulmonaire se contracte, et le force à sortir par le plus court chemin ! Ce plus court chemin, qui est d'ailleurs le seul, ce sont les bronches, la trachée-artère, puis les fosses nasales ou la cavité buccale—par où se dégage, dans l'océan atmosphérique, ce méchant acide carbonique, dont les éléments, par des influences diverses, se dissocieront, redeviendront de part et d'autre oxygène et carbone, entreront dans je ne sais quelles autres combinaisons, en ce vaste univers, jusqu'à la fin des temps.

J'espère que mon lecteur, qui s'est rappelé, au cours de ce bref exposé, les notions qui lui ont été familières un jour ou l'autre, se rend bien compte en ce moment de ce qu'est cette fonction de la respiration chez les vertébrés et chez l'homme.—Eh bien, c'est à ce système respiratoire qui fonctionne chez les êtres des degrés supérieurs de l'échelle zoologique, que nous avons maintenant à comparer le système respiratoire du brillant Papillon, de la Cigale bruyante, de la Mouche importune, du Moustique sanguinaire.

La respiration chez l'insecte

—Voulez-vous bien me dire, monsieur l'entomologiste, qu'est-ce que c'est que cette rangée de boutonnières que j'aperçois le long de l'un et de l'autre flanc de ce coléoptère ?

—Des boutonnières !... Comme vous y allez !...Ce sont les orifices respiratoires de cet insecte, c'est-à-dire les organes nommés " stigmates."

—Alors les insectes respirent par les côtés ?

—Parfaitement.

—Et ils ont ainsi toute une série de " nez " placés en ligne sur les flancs ?

—Au fond, à vrai dire, c'est bien cela !

—Et alors, quand ils éternuent, c'est comme lorsque les frégates de jadis lançaient leur bordée à la fois de babord et de tribord !

—C'est pousser la fantaisie un peu loin, en des matières scientifiques.

—Lorsque, en tout cas, pourvus de tant de " nez ", ils s'enrhument, ce ne doit pas être une petite affaire, et leur malaise doit être considérable. Mais, d'autre part, quand ils rencontrent une atmosphère parfumée, quelle ne doit pas être leur jouissance olfactive...

—Comme vous vous trompez, en pensant que chez les insectes l'odorat siège, comme chez les vertébrés, à l'orifice du canal respiratoire. Ce n'est pas cela du tout ! Je vous dirai d'abord, là-dessus, que l'on ignore profondément où s'exerce, chez les insectes, le sens olfactif ; et ensuite que, suivant toutes les probabilités, c'est dans les " cornes "—je voulais dire les " antennes "—qu'ils sentent les odeurs. Vous voyez si c'est commode ! On n'a, chez les insectes, qu'à promener ses cornes—ses " antennes ", dis-je ! sur les objets, pour jouir de leur parfum ! Mais remettons à plus tard cette grande question de l'odorat dans le monde entomologique, et tenons-nous en à celle—dont l'importance, n'est pas moins... immense—de la respiration, qui est notre sujet du moment.

En tout cas, l'abbé Provancher avait-il assez raison de dire que les insectes sont des êtres à rebours ! Non pas certes : à rebours du bon sens ! Au contraire ! Mais : à rebours de nous, des vertébrés ! C'est déjà joli, ce que nous venons d'entrevoir incidemment : l'organe olfactif qui se promène de ci, de là, à cheval—non pas même sur un manche à balai, mais sur ces deux filets déliés et si mobiles attachés au front de l'insecte ! Et voici que maintenant nous avons à étudier des êtres qui respirent, non pas par la bouche ou par le nez, comme vous et moi, mais par les flancs ! Puis, tandis que, vous et moi, nous n'avons qu'un seul appareil de respiration, les insectes en ont parfois jusqu'à vingt. Tandis que, chez nous, comme chez le Chameau, et chez le Cheval, et chez le Chien, et chez le Chat, etc., c'est le sang qui s'en vient trouver l'air (dans les poumons), chez l'insecte c'est l'air qui court après le sang pour le débarrasser de ses déchets et renouveler son approvisionnement d'oxygène !

L'extraordinaire parallèle que je viens incidemment d'instituer nous ramène à cette affaire de la respiration, que nous allons maintenant étudier dans ses grandes lignes. Car, il y en aurait pour longtemps, s'il fallait rendre compte des diverses modifications que présente l'appareil respiratoire dans les divers groupes d'insectes...

***

La respiration des insectes ! Aristote—oui, s'il vous plaît, remontons jusqu'à Aristote—Aristote avait une façon très simple de traiter ce sujet ; et si la *Nouvelle-France* avait attendu après lui pour en entretenir ses nombreux et sympathiques lecteurs, elle aurait attendu longtemps !... Aristote, donc, tout simplement, coupait le souffle aux insectes, je veux dire qu'il prononçait que les insectes ne respirent pas. Cela, tout propre que ce soit à consoler tant de gens dont la science est courte en fait d'entomologie, cela démontre combien les grands hommes ont le devoir d'être prudents dans leurs affirmations ou dans leurs négations. Car si, au témoignage d'un Père de l'Eglise, le monde se réveilla arien l'un de ces quatre matins, dans les premiers siècles du christianisme, on peut dire que, 18 siècles durant et par le fait du pauvre Aristote, le genre humain sommeilla, entomologiquement parlant, dans le paripatétisme le plus aigu, pour avoir cru tout ce temps que la fonction respiratoire manque aux insectes. Quelle erreur colossale ! Et que l'on

a raison de parler des ténèbres du moyen âge et des ignorances de l'antiquité ! Il fallut donc attendre jusqu'au 17e siècle de notre ère pour trouver les organes respiratoires des insectes et pour savoir, par conséquent, que les mouches, puces, punaises et autres, respirent—ainsi que j'ai dit déjà—comme vous et moi... Sans doute : comme vous et moi, mais d'une bien autre façon, comme c'est enfin le moment de l'expliquer.

V. A. HUARD, ptre.

(A suivre)

LE 4e CONGRÈS GÉNÉRAL DE L'A. C. J. C.

A SHERBROOKE, 22, 23, 24 JUIN 1912.

IMPRESSIONS D'UN TÉMOIN.

Montréal, Québec, Ottawa, Sherbrooke.—Pour l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française, ces divers Congrès ont été les grandes étapes d'une marche toujours ascendante, depuis le jour encore peu éloigné de sa fondation. Le dernier d'entre eux, en effet, tenu à Sherbrooke, à la veille du Premier Congrès de la Langue Française, et de ce fait peut-être un peu éclipsé, n'en formera pas moins, comme les autres, une des belles pages qu'écrit sur notre sol la fière A. C. J. C.

Dressée sur ses rocs, penchée au flanc des collines, assise dans ses vallons, Sherbrooke est pittoresque. La fumée qui s'exhale épaisse des quartiers aux usines trahit une industrie active, et qui pousse aux quatre vents des wagons chargés de produits et peuplés de voyageurs. Un commerce affairé s'agite en ses rues côtoyeuses. Et pourtant, c'est une impression de poésie qui domine, de cette poésie qu'on voit se recueillir sous les ramures, mugir avec force dans les cascades de la Magog, couler gracieuse dans le sinueux Saint-François.

L'œil aperçoit, du haut des crêtes, des monts lointains et des versants fleuris : ceux-là chevauchent majestueux, les seconds descendent sur la pente douce jusqu'au ruban limpide où se baignent leurs pieds.

On sent que Sherbrooke est une reine : la *Reine des Cantons de*

l'Est, la reine de cette Suisse du Canada, comme disent ceux qui l'adorent; pour les nôtres, une reine qui a conquis son trône. En effet, au cœur de cette minime Albion que jadis Albion la superbe avait rêvée asseoir dans ces montagnes, Sherbrooke a des allures de puissance et de dignité qui en font une sorte de forteresse. Or, dans cette forteresse, jadis étrangère, nos compatriotes sont allés pacifiquement s'y poser, à la tête de leurs bataillons d'enfants, la charrue en main. En même temps, dans un rayon circulaire de milles et de milles, ils ont déroulé leurs campagnes florissantes, édifié leurs clochers de village. Traversez maintenant ce coin du pays, ruche de travailleurs, jardin aux senteurs fortifiantes : en ces campagnes et ces villages vaillants, vous sentirez vous accueillir une brise qui savoure avant tout des harmonies françaises.

***

Oserais-je dire que l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française vient à son tour de conquérir Sherbrooke, par son Congrès récent? L'A. C. J. C., c'est la jeune chevalerie française du Canada. Les chevaliers sans reproche ont toujours conquis le cœur des nobles reines.

Monseigneur l'évêque de Sherbrooke les aimait, ces jeunes ardents; leur profession de foi sans équivoque, leur piété forte, l'ont touché, nous le savons, jusqu'au cœur.

Le Séminaire les voyait avec aise organiser des cadres militants; ses collégiens endossaient fièrement l'uniforme de la vaillance catholique et française : on peut le croire, et sa cordialité magnifique le prouve; maintenant il les admire, il les aime d'une tendresse éprouvée.

Et la population de Sherbrooke! Etonnée d'abord, puis respectueuse et réjouie, elle avait rencontré déjà le Cercle Larocque, connu sa ténacité à revendiquer pour le français la place qui lui est due au grand jour. Mais quand, le Cercle Larocque, elle a vu qu'il n'est qu'un seul anneau dans cet enchaînement indéfini de groupes de jeunes, elle a senti leur force, elle a applaudi leur talent, elle a embrassé leur idéal. En ces trois jours de contact plus intime et plus chaud, elle a eu comme une vision pleine de gloire et d'espérance de toute cette jeunesse, alignant des bataillons serrés, sous l'égide de la foi et de la patrie, devisant de stratégie morale, s'affirmant, résistant, s'imposant.

I

Délicieuse contemplation, en effet, que l'A. C. J. C., comme elle parut avec solennité, au soir de l'ouverture du Congrès, le 22 juin. L'adresse de bienvenue, par le président du Cercle Larocque, M. le notaire P.-H. Dubuc, délicate et suggestive, racontait l'envahissement par les nôtres, dans les Cantons de l'Est, du sol pied par pied, et de l'esprit public mot par mot. Le secret de cette force de pénétration, il est bon de toujours s'en souvenir. Lord Haldimand l'exprimait autrefoia en ces termes, flatteurs et vrais : " *The French Canadiaus are the only kind of people we can depend on ; unlike the people of other provinces, they are of a united character, united in religion, manner and virtue.*" Voilà comme il se fait que de 17,000 Sherbrookiens, 10,788 sont aujourd'hui de notre langue. Le verbe très sympathique et très décidé du jeune président trahit le souci des devoirs présents à la suite des devoirs glorieusement accomplis dans le passé.

M. le docteur G.-H. Baril, Président général de l'A. C. J. C., montre dans ces groupements de la jeunesse une œuvre de formation à une vie efficacement militante, pour le bien de la religion et de la patrie, deux causes saintes, si liées chez nous, que notre jeunesse ne saurait être catholique sans se maintenir très formellement française, en même temps. Les dangers qui nous menaeent, à ce double égard, à savoir, principalement. l'apathie de certains dirigeants, le respect humain, l'individualisme, l'esprit de parti, la négligence religieuse, enfin l'esprit de critique et même d'indiscipline vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique, tous ces dangers réclament la formation d'une élite qui nous sauvera. L'A. C. J. C. a pour objet d'y travailler. Ses réalisations religieuses, nationales, sociales même, en font foi. Sa participation aux mouvements de progrès, et aux résistances fières, témoigne qu'il s'est opéré une transformation dans la jeunesse canadienne-française, et avec elle, par contre coup, même aussi daus certains milieux plus anciens. La vie civique, intégrale et parfaite, " ce quelque chose de bien grand et de bien difficile, " exige des jeunes éclairés autant qu'ardents. " *Il faut des jeunes non seulement pour empêcher le monde de finir mais aussi pour l'empêcher de dormir,* " comme a spirituellement souligné Mgr d'Hulst. L'A. C. J. C. veut répondre à ce besoin.

La Patrie et l'Eglise,
Voilà l'idéal par eux caressé,
Adopté pour la devise
De l'A. C. J. C.

Des voix d'épouses et de sœurs, enorgueillies et charmeuses, ont chanté ces strophes. Les aînés, les cadets, les protecteurs bienveillants de l'A. C. J. C., de leurs voix mâles ont sonné tous cette même note claironnante.

M. F.-H. Hébert, maire de Sherbrooke, reçoit l'A. C. J. C. avec joie... On sent qu'elle le ragaillardit. Le courage qui coule à plein bord dans ses veines s'épanche en une éloquence aux flots puissants et aux reflets séduisants. Ce ferme courage veut " qu'en faisant large la part des autres, on sache réclamer avec non moins d'énergie ce que l'on sait être à soi."

Et des voix de l'Ouest, des voix d'Ontario, des voix québecquoises s'émeuvent pour enguirlander de si nobles accents. La parole elle-même de Mgr Larocque veut saluer en cette Association des Jeunes une garde pour nos droits religieux et nationaux. Leur piété, leurs œuvres sont un appui sur lequel Sa Grandeur daigne compter pour faire échec aux dangers qui menacent la foi et les mœurs de son troupeau. Le jeu des intérêts matériels, la proximité des étrangers ou des ennemis de notre race et de notre religion constituent une vague de commercialisme et d'indifférentisme religieux, qui se dirige sur ses ouailles et contre laquelle les jeunes avant tout sauront lutter et organiser la protection.

***

Oui, bien, quand elle a vu, dimanche, le 25, l'A. C. J. C. dans le cortège de sa procession de fête nationale, presser ses rangs pieux dans le sanctuaire, aux pieds du pontife, y chanter vigoureusement un *Credo* qui se pratique par la communion au Pain des Forts, l'honnêteté privée et la profession publique, oui, la population de Sherbrooke a dû trouver en cette A. C. J. C. quelque chose qui reconforte et qui fait aimer notre sang.

Au soir du deuxième jour, M. le notaire Duval, président de l'Union Régionale de Québec, invitait chaleureusement ses compagnons d'armes pour le pèlerinage aux grands monuments historiques de la vieille capitale, à la fin du prochain Congrès de la Langue Française, le 30 juin. C'était jeune et fier.

M. Belleau, de Lewiston, vice-président de l'Association Catholique de la Jeunesse Franco-Américaine, commentait la devise de cette association-sœur : *Adolescens surge*, toute noble comme l'*Esto vir* des nôtres, ou le *Va droit* du Cercle Larocque. C'était jeune et beau.

M. St. Pierre, vice-président général, proclamant que ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent,

> Ayant devant les yeux sans cesse nuit et jour
> Ou quelque grand labeur ou quelque grand amour,

traçait un programme de rayonnement social. C'était jeune et généreux.

M. le docteur Baril, revenant à la charge, parlait avec force des moyens de formation d'une jeunesse, " œuvre difficile mais, quand on y réussit, le plus grand chef-d'œuvre qui soit " [1]. Il montrait à ses confrères de toutes les conditions la tête de leur profession pour objectif, il dénonçait les cours tronqués, il les invitait au travail d'arrache-pied, il ouvrait les livres et voulait y voir les fronts de vingt et de trente ans souvent s'y pencher. C'était jeune et sage.

De tout cela s'est dégagée une leçon d'énergie patriotique et religieuse, facile à saisir, entraînante. Elle fut soulignée fortement, avec quelle éloquence droite et courageuse ! par M. l'abbé Perrier. Elle fut éclairée comme d'une colonne de feu par la conférence solide, doctrinale, d'une architecture parfaite et d'une tenue littéraire impeccable, de M. le docteur Gauvreau : il parla du passé et de l'avenir de notre langue.

Soirées inoubliables, dont le souvenir peut rester imprécis, mais dont le parfum s'est déposé dans les âmes pour les imprégner d'idéalisme et de puissance.

II

Avec le banquet de lundi soir, cela constitue le Congrès du dehors, presque un prélude du Congrès de Québec, et qui nous en a mis comme l'esprit et le sentiment au cœur. Mais le Congrès de la Jeunesse vu par le dedans ? Ce fut un Congrès de la jeunesse, et donc gai, enjoué, généreux, enthousiaste ; de la jeunesse catholique, et donc pieux, viril. édifiant, apostoliquee ; de la jeunesse canadienne-française ; c'est dire qu'on s'y est occupé des grands problèmes qui agitent à l'heure présente la pensée de notre peuple. Il en a été ainsi, à tous les Congrès de l'A. C. J. C. Deux caractéristiques semblent pourtant signaler le dernier : c'est plus de maturité, et plus de force.

La maturité en hommes, en idées, en programme.

---

[1] René Bazin. *Les hommes de demain.*

M. Omer Héroux le marquait peu auparavant dans *Le Devoir :* l'avantage de l'Association catholique de la Jeunesse de France est de compter dans ses rangs, non pas des collégiens ou des universitaires exclusivement, mais aussi des professionnels, des hommes situés pour la vie, qui ont grandi avec l'esprit de la Jeunesse Catholique, qui l'ont mûri au contact des difficultés vécues, et l'ont porté ensuite dans l'arène sociale. Et c'est ce qui est aussi l'apanage de plus en plus assuré de la Jeunesse du Canada. On a pu mépriser ces *garçonnets de l'A. C. J. C. qui sont toujours prêts à s'emballer sur ordre*, mais désormais que l'on verra dans leurs rangs une génération à barbe plus touffue, presque celle qui détient les fils de la chose publique, en tout cas celle qui a la main d'une façon directe à la roue de l'influence extérieure, il va bien falloir que l'on en tienne compte. Or, sur le seul programme imprimé du dernier Congrès, c'est un médecin, un publiciste, deux avocats, quatre notaires que l'on compte parmi les figurants. Le Congrès put enregistrer la présence de comptables, de financiers, d'instituteurs, outre celle des étudiants, collègiens ou universitaires. Il est donc fini le temps, s'il a existé, où le sortir de l'Université, l'entrée dans la vie active, eût marqué l'exode de l'Association, l'éloignement de son enthousiasme réputé enfantin et stérile. Si les jeunes ont tout à gagner de garder ainsi longtemps avec eux leurs aînés, pour marcher sur leurs brisées, et leur servir d'arrière-garde, ceux-ci n'y perdent point, tant s'en faut : ils s'établissent près d'une vraie source de jouvence où leur courage pourra souventes fois venir se retremper, où ils purifieront leur organisme moral des scories que comporte l'effort humain ; et dans des épanchements intimes ils trouveront à déverser les joies de leurs premières victoires, s'assurant par là d'être stimulés à en rechercher de plus grandes.

La maturité des idées suit la maturité du personnel. Ceux qui ont parlé au dernier Congrès l'ont fait généralement avec une connaissance des hommes et des choses plus éprouvée, mieux avertie. Si déjà au Congrès d'Ottawa, le précédent, on avait su restreindre la matière des études, pour la mieux fouiller et la mieux mettre en lumière, cette fois, avec un seul thème, la nécessité et l'urgence des groupements de jeunesse, au triple point de vue de la question religieuse, de la question nationale et de la question sociale, on a réussi à faire un travail qui sera plus fécond parce que moins éparpillé. Les esprits plus capables de saisir, un moindre souci de la déclamation oratoire, des faits, tout cela donne une note plus grave à ce Congrès.

Les faits surtout. C'est ce qui constitue la maturité du programme dessiné. Auparavant, on parlait surtout de choses à créer. Aujourd'hui, on a tracé un programme déjà vécu dans ses grandes lignes en maints endroits. C'était bonheur de voir la tournure fatale des discussions, aux séances d'études. Deux rapporteurs avaient présenté leurs vues sur le sujet à débattre, un discutant nommé entrait en lice pour poser des jalons, les autres venaient à la suite dire chaque fois ce que chez eux l'on avait fait.

Question religieuse. Ici l'on communie en corps chaque mois, chaque semaine, et chaque jour le groupe a son substitut à la Table Sainte. Là c'est la Garde d'Honneur et l'Adoration Nocturne. Ailleurs, la retraite fermée. Ou bien, l'on s'est occupé d'apologétique. Ou bien, l'on a vendu en une seule levée 500 exemplaires d'un ouvrage de propagande anti-maçonnique. On a créé un éveil public contre les droits religieux menacés. Une Ligue du Sacré-Cœur a été fondée, la bonne presse a été favorisée, la campagne contre l'intempérance a été soutenue ou même établie. *Ab esse ad posse valet illatio :* de tant de faits jaillit un programme lumineux, praticable, invitant. Et une conclusion s'impose : dans l'organisation paroissiale, un groupe de l'A. C. J. C. est l'un des rouages essentiels.

Question nationale. Même procédé.

C'est la revendication des droits de la langue française. c'est la protestation contre le mépris des minorités, la diffusion de notre littérature, le zèle de l'éducation bilingue dans les provinces du dehors, la saisie de la puissance financière, ce sont des caisses ouvrières, des bureaux de placements, etc., toutes choses du domaine de le réalité qui *balisent*, en quelque sorte, le chemin où l'on doit progresser. L'on sait ensuite ce qu'est la vie nationale agissante. Un civisme élevé, large, puissant, se laisse entrevoir avec séduction.

Enfin, la question sociale. Plus délicate, cette matière n'en a pas moins des avenues où peuvent s'engager tous les jours les énergies d'une jeunesse dévouée. Ici encore il y a du fait accompli. Ne serait-ce que l'attention prêtée aux problèmes sociaux, conditions de l'ouvrier, syndicat du travail, œuvres d'hygiène publique, que ce serait beaucoup. Certain eercle n'a-t-il pas accoutumé de faire sa chronique ouvrière chaque semaine, bien écoutée, dit-on, parce que bien préparée. Socialisme de bon aloi, celui-là.

*
* *

Maturité du personnel, des conceptions, et des œuvres, il s'ensuit qu'une plus grande force s'est accumulée dans l'Association. Le Congrès a trahi cette grande force qui déjà n'est plus seulement latente.

Comme elle est apparue bien liée, en effet, cette jeunesse ! Elle venait de toutes parts, voire du lointain Manitoba et de l'Ontario, et pourtant, sans s'être jamais vue, sans se pressentir même, elle se reconnaissait. C'était un visage de même pensée, une poignée de main de même cœur, qui se trouvait partout en face. La magnificence et la libéralité des Jeunes de Sherbrooke n'était pas pour peu dans le bien-être commun.

Et par des congrès périodiques, des correspondances plus suivies par l'Union Régionale, par une prise de contact plus fidèle avec la direction générale, surtout par le moyen de son organe *Le Semeur*, par une organisation de conférences circulaires suivant le projet entrevu, par enfin une utilisation de plus en plus sérieuse des ressources du cercle d'études, l'Association de la Jeunesse va sentir sa force se décupler.

Elle s'exerce déjà en surface d'une façon qui ne devra pas nuire à son action en profondeur, cette force. L'Union Régionale de Québec, l'Union Régionale de Montréal, déjà fondées, l'Union Régionale d'Ottawa, bientôt officiellement reconnue, l'Union Régionale de Saint-Boniface et celle de Sherbrooke, en formation, prouvent la multiplication des cercles, un affermissement de leur existence, une décentralisation relative qui leur donnera plus de jeu et de souplesse sans nuire à leur attache suprême ; en un mot, malgré bien des tâtonnements et des insuccès partiels, elle se révèle une œuvre qui est et qui sera de plus en plus.

*
* *

Est-ce à dire que tout soit parfait ? Les plus optimistes n'oseront le prétendre. Ce n'est pas le lieu de signaler des points faibles que les intéressés du reste n'ignorent ni ne négligent. Au demeurant, " mieux vaut la défaite sur un tel cheval qu'un succès obtenu en rampant ", leur devons-nous dire comme autrefois Veuillot à de Mun. La considération du bien accompli est un principe de courage d'ordinaire plus influent que la désolation sur les lenteurs inhérentes à toute entreprise terrestre. Et quand il s'agit de la formation, de la réforme même de toute une mentalité, d'une mentalité publique sur des questions d'ordre social, pour élever cette mentalité des régions basses et paresseuses de l'égoïsme et du laisser-faire jusqu'à l'atmosphère d'un idéalisme pur où seul le dévouement et le courage savent atteindre, que cela soit le fruit de vigoureux essors et de persistants labeurs, accompagnés de déception, de chutes, d'arrêt, de dédales infinis et divers, qui s'en étonnera ?

Qu'elle se rende bien compte de sa force, cette chère Association. Qu'elle n'enrôle que le moins possible les esprits *saules-pleureurs, bras-croisés et bâtons dans les roues !* Mais surtout qu'elle vive pleinement son programme admirable, qu'elle incruste dans sa conduite quotidienne l'éclat de sa devise : PIÉTÉ, ETUDE, ACTION. Les vertus chrétiennes, les plus ordinaires mais les plus solides, celles qui sont la bonne étoffe dont on habille non pas le comparse mais le soldat ; la foi, la charité, l'humilité, le désintéressement, la patience et la douceur, feront d'eux les vrais chrétiens. Ces vrais chrétiens sauront puiser ensuite dans leurs études, toujours bien en harmonie avec leurs aptitudes et leurs conditions, non pas une présomption qui servirait de tremplin à des ambitions ridicules, trompeuses, funestes, mais une lumière directrice pour la dépense de leur vie. Cette dépense, ce sera le resplendissement normal d'un esprit ensoleillé et le rayonnement d'un cœur chaud. C'est beaucoup ressembler à Dieu cela, et c'est être dans l'ordre, c'est être dans la vraie béatitude et dans la vraie puissance.

*
* *

Au sortir du Congrès deux rêves hantaient notre esprit. Si les vieux savaient ! Si les jeunes pouvaient !

Oui, ils ne savent pas tous encore, ces zélés pasteurs de maintes paroisses, ces braves organisateurs sociaux, tous ceux qu'un patriotisme sincère pousse à la regénération de nos mœurs dans le véritable esprit religieux et national, ils ne savent pas tous, semble-t-il, ce qu'est un cercle de l'A. C. J. C. S'ils le savaient ! S'ils savaient que c'est difficile à recruter, plus difficile à maintenir, extrêmement difficile à former, à diriger, parce que c'est frèle, délicat et mobile, mais aussi que c'est grand, que c'est fécond, que c'est puissant, comme le geste du semeur dans la grande plaine !

Et s'ils pouvaient, ces jeunes qui se sont compris, qui ont vu dans la carrière indéfinie ouverte devant eux la longue trainée d'un magnanime devoir, s'ils pouvaient enrôler toute la jeunesse innombrable de notre peuple dans leur petite armée. Grains de sable, chacun de vous, ô jeunes de ma patrie, groupés vous seriez la rive inébranlable qui arrête l'océan envahisseur, même au jour de ses plus audacieuses tourmentes. Vieille province de Québec, fier Ontario français, saignante Acadie, vaillant Manitoba, riches provinces de l'Ouest, nous les avons vus vos jeunes, et nous les avons aimés... Donnez-les donc tous à l'A. C. J. C.

J.-M. RODRIGUE-VILLENEUVE,
O. M. I.

Ottawa, septembre 1912.

LA COLONISATION AU NORD DE MONTRÉAL

Œuvre du curé Labelle

(Deuxième article)

On se demande parfois pourquoi le mouvement colonisateur ne se continue pas comme du temps où vivait le curé Labelle. Ce sont des regrets et des lamentations légitimes et qui s'expliquent aisément. Il y a trente ans la Société de Colonisation avait une âme et un but, les ressources matérielles venaient sûrement, Consultons le résumé géneral sur l'état financier de cette société, au 1er janvier 1888 : nous constatons que les recettes totales fournies par les diverses paroisses des archidiocèses de Montréal et d'Ottawa depuis l'établissement des Sociétés de Colonisation de Montréal, en 1880, et d'Ottawa, en 1882, s'élèvent pour Montréal à $27,539.82, et pour Ottawa à $4,265.80, ce qui donne un montant net de $31,805.62. Le gouvernement de Québec a tenu sa promesse de couvrir le tiers des souscriptions diocésaines et gracieusement il a accordé des octrois additionnels pour la construction de nouveaux chemins. Il est donc évident et incontestable que cette œuvre de la colonisation est vraiment soutenue, et que colons et défricheurs de la forêt sont assurés d'un succès au moins relatif.

De plus, que faut-il pour parachever la création de ces paroisses et les relier à la métropole du Canada ? La réponse est facile : un chemin de fer. Le curé Labelle y a pensé et en parle dans ses conférences sur la colonisation. Le 14 février 1882, il s'exprime ainsi : " Le chemin de fer que je voudrais voir construit partirait de Montréal et irait jusqu'au Témiscamingue ; de là il pourrait se souder aux voies de l'Ouest ; de là encore—et ce serait le point le plus rapproché—on pourrait procurer un embranchement jusqu'à la baie d'Hudson. Du côté de l'Est, qui vous empêcherait de traverser les Laurentides pour arriver au Lac Saint-Jean ? Notre chemin trouverait une descente jusqu'à Québec ; il pourra en trouver encore une en deça par le chemin des Piles à Trois-Rivières. Cette voie, continue toujours le curé de Saint-Jérôme, cette voie serait aussi la plus courte pour tout l'immense trafic de l'Ouest. Vous pouvez concevoir de quelle importance serait cette ligne, sans parler du travail local, et du déve-

loppement incomparable qu'elle créerait sur son parcours. Le chemin de fer de la Gatineau rencontrerait le nôtre et il y aura tant d'impulsion dans le Nord, que Montréal et le Témiscamingue seraient reliés par une voie ferrée."

N'est-ce pas le langage d'un homme éclairé, prévoyant, il y a trente ans, ce qui est en voie de se réaliser par la construction du Transcontinental et des lignes secondaires qui vont sillonner le territoire du Nord au Sud ? C'est à la suite de ce discours et de ce plaidoyer en quelque sorte prophétique que, la même année 1882, une demande est adressée au gouvernement provincial en vue d'obtenir des subsides. La Compagnie du chemin de fer Nord-Montréal prend le nom de Compagnie de Chemin de fer Montréal et Occidental, et nous pouvons lire au chapitre 62, (*Statuts refondus du Canada*), ce qui suit : " La dite Compagnie est autorisée à prolonger sa ligne de chemin de chemin de fer depuis Sainte-Agathe, en passant par la vallée de la Rouge jusqu'à la Gatineau dans ou près le canton Maniwaki, et de là jusqu'à un point de raccordement avec le chemin de fer du Pacifique, entre le lac Nipissing et le Témiscamingue."

Le gouvernement fédéral accordait peu après le montant de $5,160. et le provincial, par l'organe de l'honorable Monsieur Ross, [1] fournissait $4,100 par mille. Cette heureuse nouvelle fut accueillie avec joie par les colons disséminés sur un parcours de 100 milles le long des rivières et en pleine forêt. Le terrain fut exploré sans délai par M. Vannier, depuis Sainte-Agathe à la Chûte-aux-Iroquois. La localisation définitive des voies, le plan et le profil fut l'œuvre de Messieurs Harris et Gorden. Comme toujours on escomptait l'avenir et on se répétait le soir dans les longues veillées que, avant deux ans, la locomotive traverserait le pays de Saint-Jérôme au Nominingue.

Mais, hélas ! l'avenir n'est pas entre les mains des défricheurs de la forêt ; les années vont s'écouler, le curé Labelle va mourir, la Société de Colonisation ne donnera plus un sou aux pionniers du Nord, et, d'un seul coup, tout se ralentit et semble compromis. Le rêve d'un homme ne sera qu'un rêve. Les colons vivront comme ils pourront et leurs desservants se trouveront en face de mille obstacles très difficiles à surmonter. Le chemin de fer ne se construit pas rares sont les écoles, pauvres sont les chapelles, exagérée et utopique apparaît la fondation d'un collège sur les bords du Lac Nominingue. Malgré leur courage et leur tenacité proverbiale, les fils de saint

1 L'honorable J. J. Ross, premier ministre de la province de Québec de 1884 à 1887.

Ignace vont disparaître, laissant à d'autres le soin de continuer l'œuvre qu'ils ont entreprise dans l'intérêt de la colonisation. Sur un autre théâtre ils iront porter leur esprit d'initiative et les bienfaits qu'ils répandent sur un pays par la formation de leurs collèges. Au mois d'août 1891, le départ des Pères Jésuites est un fait accompli. Les colons sont dans une impasse, et le Père L.-M. Vuaillet, missionnaire chanoine régulier, écrivait la vérité par ces mots qui résument tout :

« En novembre 1891, nous avons trouvé les colons bien découragés par le départ des Pères Jésuites. Ils étaient bien pauvres ; nous avons vécu leur pauvreté et nous avons été bien pauvres nous-mêmes.»

DOM ADRIEN DALLOZ, C. R. I. C.

(A suivre)

PAGES ROMAINES

LE LABARUM ET LES DRAPEAUX DE L'ÉGLISE

Le 28 octobre prochain, il y aura exactement seize cents ans que, sur les bords du Tibre, non loin du pont Milvius, la croix, pour la première fois placée sur des étendards de guerre, conduisit une armée à la victoire. En ce jour, Constantin écrasait les troupes de Maxence, celui-ci se noyait dans le fleuve. Rome païenne ouvrait ses portes à cette croix du Christ contre laquelle elle avait tant combattu. Quel triomphe égala-t-il jamais un tel triomphe ?

Le Christ en avait annoncé les joies à Constantin dans une grande vision de lumière, et plein du souvenir des splendeurs de la croix qui, des profondeurs du ciel s'était offerte à lui, en gage de victoire, Constantin prit possession de la grande ville consacrée par le sang de tant de martyrs.

Jamais l'émotion ne fut plus puissante à troubler une âme en la mettant en face de la mission que Dieu lui réservait. Ce jour-là, le soleil dut être particulièrement riche en rayons, car il illuminait tous les horizons des siècles chrétiens ; dans ses eaux boueuses, le Tibre emportait vers la mer les cadavres mutilés des derniers défenseurs du paganisme et, dans le ciel de Rome, les héros chrétiens, morts pour la défense de la foi, durent chanter la victoire du Christ, pendant que les Romains saluaient les nouvelles destinées de la Ville en acclamant l'étendard victorieux qui en franchissait les portes.

Le pinceau de Raphaël a fait revivre sur les murs du Vatican les grands souvenirs de cette incomparable journée.

Abandonnant les vieux usages, Constantin, entrant dans Rome, ne monta pas au Capitole pour remercier le vieux Jupiter. Ce jour-là le dieu resta seul sur la colline dont la gratitude des vainqueurs avait toujours fait l'ascension, le Labarum gardait pour lui tous les enthousiasmes, tous les mercis. Jamais victoire n'eut un tel lendemain, jamais le monde n'en reçut des bienfaits plus éclatants. Jamais triomphe ne fut plus universel et n'engendra plus de triomphes. Les lois qui régissaient les peuples devinrent humaines en devenant chrétiennes ; la plus prande portion de l'humanité, réduite en esclavage, reconquit la liberté ; la femme, partout servante ou

simple objet de plaisir, reprit son rôle d'épouse respectée, de mère vénérée ; le sacerdoce put exercer son apostolat sans nulle entrave ; les temples où l'on adorait des dieux qui représentaient toutes les passions humaines furent fermés, ou bien purifiés, afin que désormais ils devinssent les asiles de la vertu.

Par les soins de Constantin et de sa mère sainte Hélène, des églises aux incomparables richesses s'élevèrent de partout, consacrant, ici, les augustes souvenirs de la vie de Jésus-Christ, là, la mémoire des vaillants héros du christianisme. A Jérusalem, ce furent les basiliques du Saint-Sépulcre, de l'Ascension, à Bethléem, celle de la Nativité. Nicomédie s'enrichit d'une église digne des autres monuments impériaux qui l'entouraient ; Antioche en possèda bientôt une si belle qu'on la surnomma la Basilique d'or. A Rome, les libéralités de Constantin furent encore plus grandes dans la construction de Saint-Jean de Latran, de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Sainte-Croix de Jérusalem, de Sainte-Agnès, de Saint-Laurent-hors-les murs, des Saints-Pierre et Marcellin, où plus tard sainte Hélène reçut le repos de la tombe, des basiliques des Saints-Apôtres, de Saint-Sylvestre, de Saint-Martin-aux-Monts, de Saint-Pierre à la prison Mamertine, de Saint-Pierre *in Montorio*, de Sainte Marie Libératrice. Tout cela fut construit, embelli, doté en l'espace de quelques années avec un enthousiasme tel qu'on le sent encore soutenu par l'intervention directe du ciel.

Quand Rome eut été peuplée de sanctuaires chrétiens, Constantin, sous l'influence divine qui se servit des moyens humains, abandonna Rome pour transporter sa résidence à Constantinople : Rome désormais devait être la grande ville de la croix.

S'il faut en croire les vieilles chroniques, le Labarum constantinien était composé d'une hampe dorée, à l'extrémité de laquelle une couronne précieuse était surmontée du monogramme du Christ, d'un bâton posé transversalement en dessous de la couronne ; une riche bannière de pourpre brodée d'or, chargée de pierres et de perles, pendait et portait dans sa partie inférieure les images de Constantin et de ses fils.

Quelle fut l'origine de ce nom historique donné à ce drapeau fameux, nul n'a pu l'indiquer d'une manière exacte. Les mots grecs *lambanein*, (prendre,) *laphyra*, (dépouilles), lui ont été donnés, tour à tour, comme racines ; tandis que certains auteurs le font dériver du mot latin *labor :* dans ce cas-là ce nom eut rappelé que, grâce aux bénédictions dont il était chargé, ce drapeau mit fin aux travaux des guerres incessantes jusqu'alors, inaugurant une ère de prospérité et de paix.

Objet d'un véritable culte patriotique et chrétien, cinquante soldats, choisis parmi les plus valeureux de l'armée, avaient reçu de Constantin la mission de le porter au milieu des combats et de le défendre comme étant l'objet le plus sacré. Dans la célèbre journée du 28 octobre 312, l'un de ces porte-étendard, voyant que l'ennemi dirigeait avec acharnement ses coups les plus meurtriers du côté du Labarum et cédant à la peur, remit le soin de le porter à l'un de ses compagnons d'armes. Or, tandis que, jusque-là, les flèches dirigées contre lui étaient restées impuissantes à le blesser, elles le frappèrent à mort, dès qu'il n'eut plus le Labarum en mains.

C'est de tout temps que les peuples se distinguèrent entre eux par des bannières dont les couleurs, les signes symboliques rappelaient un souvenir de leur histoire ou révélaient les espérances dont ils étaient animés. Les diverses tribus d'Israël mirent sur les leurs des symboles redisant à leur manière les prophéties de Jacob à leur égard. Les Perses, les Grecs, les Egyptiens, les Ethiopiens, eurent des drapeaux portant dans leurs plis le

soleil, l'aigle, le dragon, le chien, etc. Les Romains varièrent dans le choix de leurs insignes, dont les principaux furent la louve, le cheval, l'aigle. L'aigle figura sur leurs étendards dès la seconde année du consulat de Marius jusqu'à ce que Constantin lui substituât la croix et le monogramme du Christ.

En souvenir du Labarum, l'Église consacra de ses bénédictions les drapeaux des peuples chrétiens et même leur offrit parfois des étendards, quand elle voulut leur témoigner sa reconnaissance ou les inviter à une entreprise pour l'intérêt de la Foi. La plus antique bannière chrétienne dont l'histoire garde le souvenir, en dehors du Labarum, fut celle que le pape Grégoire III (731) envoya au roi de France : elle portait dans ses plis les clefs de saint Pierre. Etienne II (732) fit un cadeau semblable au roi Pepin, et Léon III (793) envoya un magnifique drapeau à Charlemagne.

Il n'en fallut pas davantage pour rendre deux fois sacré ce lambeau d'étoffe qui était le symbole de la patrie. Aussi, en France, en temps de paix, ce fut auprès du tombeau vénéré de saint Denis qu'on le plaçait afin qu'il s'imprégnât à loisir, en quelque sorte, de toutes les bénédictions du grand apôtre et qu'il devînt ainsi plus invincible. La France entière tressaillait quand le roi allait prendre l'oriflamme avant de combattre ses ennemis.

Les rois de France ne furent pas les seuls à recevoir des papes des étendards particulièrement bénis. Alexandre II (1061) en envoya un à Guillaume, comte de Normandie. En 1471, Sixte IV bénit solennellement dans la basilique Saint Paul deux étendards destinés aux troupes navales qui allaient combattre les Turcs. Plus tard, saint Pie V bénit lui même le drapeau des troupes qui se rendaient à Lépante. Ce drapeau historique portait dans ses plis les images du crucifix, des saints apôtres Pierre et Paul, avec la devise connue : *In hoc signo vinces*. Le même pape avait envoyé un autre drapeau au comte de Santa-Fiora, frère du cardinal Sforza, quand, au nom de la papauté, celui-ci franchissant les Alpes, vint mettre des troupes pontificales au service de Charles IX pour l'aider à combattre les hérétiques

Ce ne fut qu'en de bien rares circonstances que, pour mieux exciter la valeur des troupes et mériter davantage la protection céleste, on plaça la Sainte Eucharistie au sommet du drapeau.

Jusqu'à Pie VII, le drapeau pontifical fut simplement de couleur blanche; à dater du pontificat de ce pape, il devint bicolore, blanc et jaune. Le titre de porte étendard du Saint-Siège fut donné par les papes aux plus illustres personnages de la chrétienté. Quelques rois de France le reçurent et s'en montrèrent très fiers. Jacques II, roi d'Aragon, (1291), tributaire de la papauté pour la Corse et la Sardaigne, unit aux titres d'amiral, de capitaine général de la Sainte Eglise celui de gonfalonier du Saint-Siège. Louis I, roi de Hongrie, 1340, gonfalonier lui aussi, fut invité, en cette qualité, par Urbain V, (1370), à venir en Italie pour y combattre les Florentins et Barnabo Visconti qui avaient envahi le patrimoine de saint Pierre. Innocent VI, en 1406, nomma Ladislas, roi de Naples, porte-étendard de l'Eglise, titre qui lui fut retiré en 1409 par Alexandre V qui le soupçonnait de trahison. Louis d'Anjou, roi de Sicile, fut à son tour porte-drapeau. Après le grand schisme d'Occident, Martin V nomma gonfalonier Sforza le Grand, Jules II, Gonzague, marquis de Mantoue, au lieu et place d'Alphonse II, duc de Ferrare. Toutefois, Léon X rendit le titre à ce dernier et l'invita à porter le gonfalon sacré, en chevauchant à ses côtés dans le cortège de sa prise de possession de Saint-Jean de Latran. Plus tard, Urbain VIII

nomma vexilligère des *cavallegieri* le marquis Naro et rendit cette charge héréditaire dans sa famille. Sans révoquer les privilèges de Urbain VIII, Alexandre VII nomma également vexilligère le marquis Patrizi dont les descendants, s'unissant avec ceux du marquis Naro, unirent également leurs privilèges que Clément XIII déclara perpétuels.

En inaugurant bientôt des fêtes en l'honneur du Labarum qui conduisit Constantin à la victoire, Rome, avec fierté, pourra évoquer le souvenir de ses autres drapeaux qui, à travers les siècles, redisent les luttes et les triomphes de la foi. A nul autre drapeau qu'à celui de l'Eglise la victoire ne resta plus fidèle, car on l'a dit depuis longtemps : *Non in multitudine exercitus est victoria belli, sed de cœlo fortitudo.* (S. Bern.)

DON PAOLO-AGOSTO.

LA "CATHOLIC ENCYCLOPEDIA", — TOME XIV.

Encore un volume et le grand travail qui a coûté tant d'énergie, de persévérance, de courage et d'argent, sera terminé. Les éditeurs nous annoncent le couronnement pour la fin du présent mois d'octobre. Ce 14e volume, l'avant-dernier, est digne en tous points de ceux qui l'ont précédé ; à quelques égards, il leur paraît même supérieur. Plusieurs des sujets de première importance qui y sont traités, le sont d'une façon qui révèle de la part des collaborateurs une maîtrise exceptionnelle. Mentionnons quelques-uns des principaux titres : la grande famille *Slave*, avec ses ramifications, son histoire nationale et religieuse, et le problème si ardu et si complexe créé par l'immigration de ces peuples en Amérique ; le *Socialisme*, étudié, cela va sans dire, à la lumière des principes catholiques ; la *Société* de Jésus, (61 colonnes de texte) ; l'*Espagne*, avec carte ecclésiastique de toute la péninsule ibérique, et gravures des monuments, des œuvres d'art et des personnages célèbres ; *Etats* de l'Eglise à diverses époques (avec quadruple carte), sujet que l'unité italienne ne doit pas faire perdre de vue ; *Suède*, *Suisse*, *Syrie*, avec carte pour la seconde, et renseignements sur le progrès de la foi en pays scandinave. Sous la lettre T, on rencontre, dans un voisinage fraternel, plusieurs figures illustres de notre histoire. Mgr *Taché* (avec un excellent portrait), sir Etienne-Pascal *Taché*, les deux *Talon*, Jean et Pierre, Mgr Cyprien *Tanguay* et Joseph *Tassé;* plus loin se présentent *Témiscamingue* (vicariat apostolique), *Toronto* (archevêché) et *Trois-Rivières* (évêché). Sous le titre *Théologie* (86 colonnes) on trouve un véritable sommaire de toute la science sacrée. Dans l'article *Tiers-Ordres*, une colonne est consacrée aux tertiaires de saint François au Canada. Saint *Thomas* d'Aquin et son œuvre (23 colonnes) comprend un tableau synoptique de toute la *Somme*. Comme illustration de l'article *Thomas* Morus, nous avons vu avec bonheur le portrait du chancelier martyr, dû au pinceau d'Albert Dürer, que l'artiste-expert, M. Carter, par un hasard providentiel, a trouvé dans une famille canadienne, et que le peintre Robert Wickenden a reproduit en lithographie. Relevons en passant l'erreur qui signale l'existence de l'original au musée de l'Université Laval, à Montréal, alors que c'est l'Université-mère de Québec qui en a été la dépositaire.

LA RÉDACTION

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

Précis de Géographie. Géographie physique, politique et économique, par l'abbé Adolphe Garneau, professeur au Petit Séminaire de Québec, Québec, 1912.—Je ne sais pourquoi une lampe antique à double flamme décore la première page de ce manuel. C'est d'une lumière bien moderne que s'éclairent pourtant les chapitres du livre. Et si monsieur l'abbé Garneau a utilisé avec soin ce qui de la science ancienne est resté vrai, il a mis en œuvre excellente les notions les plus actuelles et les plus neuves de la cosmographie et de la géographie.

Depuis plusieurs années on regrettait vivement qu'il n'y eût pas, chez nous, pour les classes supérieures de l'enseignement secondaire, un bon manuel de géographie. Celui de l'abbé Holmes, revisé par l'abbé Gauthier, et qui eut une si longue fortune, avait disparu de la circulation. Bien fait pour le temps où il fut composé, il n'était plus au point des remaniements et des progrès de la vie moderne, et il fallait le remplacer. M. l'abbé Adolphe Garneau, qui depuis dix ans enseigne la géographie dans la classe de Rhétorique, au Petit Séminaire de Québec, nous apporte enfin aujourd'hui le manuel dont nous avions besoin : et ce manuel est le produit lentement élaboré de patientes et diligentes recherches.

M. l'abbé Garneau n'a pas voulu faire une géographie pour les classes élémentaires : Ces sortes de manuels abondent dans la bibliothèque de l'enseignement primaire. Il s'adresse plutôt aux élèves de l'enseignement secondaire, aux élèves de l'enseignement primaire supérieur, et aux élèves des écoles spéciales. Et il faut donc s'attendre de trouver dans son manuel autre chose que des nomenclatures rudimentaires, sèches et arides. L'on y doit chercher et trouver tout ce qui de la géographie doit être connu d'un homme instruit. N'oublions pas qu'un bon manuel n'est pas celui qui est étroitement calqué sur un programme d'examen ; il doit encore pouvoir servir après les examens, se trouver sur la table de travail ; il doit toujours être un livre utile de référence et de consultations.

M. l'abbé Garneau ne perdait pas de vue, évidemment, ce principe directeur, quand il a composé son *Précis de Géographie* de 735 pages. On se demande seulement pourquoi cette géographie s'appelle un *Précis?* L'auteur veut-il par ce moyen nous donner quand même l'illusion que son livre est mince ? Veut-il se faire pardonner d'avoir écrit 735 pages, en nous avertissant que, s'il l'avait voulu, il aurait pu en écrire mille ?... Pas n'était besoin de ce subterfuge. Le texte courant du *Précis* est imprimé en très gros caractères ; les pages ne sont donc pas très chargées, et en réalité, quand on y regarde de près, on s'aperçoit que les élèves des classes supérieures peuvent faire vite le tour du livre. Seulement, nous sommes fort embarrassés maintenant pour demander à M. l'abbé Garneau de résumer son manuel et d'en faire un *précis* pour les classes inférieures de nos collèges et de nos petits séminaires. Il ne lui reste que la ressource de faire un *abrégé du précis.* M. Garneau est donc prié d'abréger son précis, pour le plus grand bien des petits qui voudront le lire.

Il nous a fait plaisir de constater que, dans ce manuel, l'on n'a pas craint d'étendre un peu la matière géographique, et d'y inclure des notions fort utiles de cosmographie. La cosmographie ne peut appartenir toute à la géographie, et peut-être M. l'abbé Garneau eût-il mieux fait de renvoyer après ses longs et intéressants préliminaires sa définition de la géographie ;

mais, en somme, il n'importe, puisque tant de ces préliminaires ressortissent à la géographie elle même. Nous tenons à signaler aux lecteurs, à tous ceux qui sont curieux de renseignements, ces cent cinquante premières pages, qui ne sont pas un texte de classe, évidemment, mais qui offrent aux élèves et aux gens instruits des notions fort utiles sur la cosmographie, des études à la fois rapides et suffisantes sur l'écorce terrestre, la surface émergée de la terre, les eaux, l'atmosphère, le climat, la vie.

C'est d'après ces développements où abonde l'érudition du maître, que M. l'abbé Garneau commence la partie essentielle de son livre, l'étude des continents.

Tout bon manuel de géographie doit faire au pays natal des élèves auquel il est destiné la plus large part. Le pays qu'il faut le mieux connaître, c'est le sien. M. Garneau est bien de cet avis. Il a consacré près de 300 pages de son manuel aux Amériques du Nord et du Sud, 150 à l'Europe, 60 à l'Asie, 60 à l'Afrique, 20 à l'Océanie. Sur les 300 pages d'Amérique, 177 traitent de l'Amérique du Nord; et sur ces 177, plus d'un cent se rapportent au Canada. Et ce n'est pas trop.

C'est selon une méthode très logique et très pratique que notre pays et tous les pays sont étudiés dans ce manuel. M. l'abbé Garneau a nettement séparé trois domaines distincts de la géographie: la géographie physique, la géographie politique, et la géographie économique.

Après une étude générale de l'Amérique, faite à ce triple point de vue, et où se trouvent clairement synthétisées les notions particulières à chaque pays d'Amérique, l'auteur entre dans l'étude particulière de ces pays, insistant surtout sur le Canada.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans tous les développements de ces chapitres. Disons seulement que l'on a rarement groupé avec autant d'abondance et d'ordre autant de renseignements sur notre pays. Quand les renseignements essentiels ont besoin de développements secondaires, l'auteur donne ces derniers dans un texte plus petit qui permet de les accumuler sans trop de surcharge pour le manuel. Peut-être l'auteur aurait-il pu quelquefois insister davantage sur certaines questions de géographie économique ou politique canadienne, et, par exemple, sur l'organisation scolaire dans les provinces autres que celle de Québec.

Nous ne nous appliquerons pas à relever certaines distractions, à peu près inévitables dans un tel livre. Ainsi M. l'abbé Garneau fait de Québec le chef-lieu du comté de Québec. C'est Saint-Ambroise de Lorette qu'il eût fallu écrire. Mais l'idée aussi d'appeler « comté de Québec, » un comté qui est tout entier hors de Québec! Cette gaucherie administrative n'est pas imputable à M. Garneau.

M. Garneau nous permettra sans doute de lui dire que nous n'avons guère goûté sa définition de la géographie. Après avoir écrit que, d'après l'étymologie du mot, la géographie est la science de la terre, il ajoute pour plus de précision: la science « du présent de la terre à la lumière du passé, » et j'avoue que cette définition faite dans une langue étrange me paraît obscure, et qu'elle ne s'éclaire pas beaucoup à la lumière de l'antithèse qui suit: « par opposition à la géologie qui est la science du passé de notre planète à la lumière du présent. »

D'ailleurs, il arrive assez souvent que la langue du géographe fléchit un peu, ou se charge de termes impropres, d'expressions insuffisantes. Nous signalons, à ce point de vue, les pages 134 et 135, où l'auteur disserte, de façon fort intéressante, d'ailleurs, sur la civilisation et le rôle économique de la race blanche, mais où la pensée est souvent obscure.

Il serait désirable que, dans les rééditions prochaines et nombreuses que nous souhaitons à ce manuel, l'auteur surveille de plus près encore la rédaction.

D'autre part, l'exécution typographique du manuel n'est pas sans défauts. Je ne parle pas de la distribution des titres en caractères où les proportions ne sont pas toujours bien observées, mais du texte courant lui-même où l'on aimerait voir se détacher mieux les mots essentiels. Les titres courants, en tête des pages, sont trop généraux ; la consultation du manuel est pour cela plus difficile. Pendant près de 300 pages, on ne voit pas autre chose en tête des pages que *Amérique du Nord* ou *Amérique du Sud*, et cela agace le lecteur pressé qui aimerait savoir tout de suite s'il est dans le Canada, dans le Québec ou dans le Mexique.

Nous supplions enfin M. l'abbé Garneau de mettre un peu moins de fantaisie et d'imprévu dans ses abréviations. Qu'il n'oublie pas que son manuel peut être lu par des étrangers qui lui demanderont des renseignements sur le Canada. Et qu'est-ce qu'un lecteur de France comprendra dans cette phrase de la page 236 : " Le L.-G., d'après l'avis du oonseil de l'inst. pub., nomme des inspecteurs d'écoles... » Ce L.-G. laissera un instant rêveurs des Canadiens eux-mêmes. Que veut dire, à la page 146 : « Exp. aug. *Scot* et jap. ? » Je ne le sais pas encore. Pour qu'un mot abrégé soit intelligible, on l'arrête non à la fin d'une syllabe complète, mais sur une lettre qui annonce la syllabe suivante. Et malheureusement M. Garneau le sait bien, et il écrit trop souvent des titres comme celui-ci : *mouv. de la pop*, ce qui est fâcheux et drôle. Mais il l'oubliera quelquefois, et il écrira à la page 227, que les voies ferrées à Lévis sont . *Inter.*, *Grd. T.*, *Qué. Cent.* Et je trouve cela détestable.

Que dire des abréviations qui tout à coup surgissent dans un texte courant ? A la page 251 : « La pop. de cette province... » A la page 160, au milieu d'un long paragraphe, solide et bien fait, vous trouverez une phrase qui commence par : « Les ter. tert. s'étendent... »

Enfin, les renvois pourraient être plus précisément indiqués. A la page 219, par exemple, on nous renvoie, pour la flore de Québec, au chapitre *Canada*, sans indiquer la page.

Toutes ces remarques portent sur des vétilles. J'en demande pardon à M. Garneau. Mais cette excellente géographie que nous présentons au lecteur sera bientôt rééditée, et nous voudrions en voir disparaître ces imperfections de détails.

Ces imperfections n'enlèvent rien, d'ailleurs, à la valeur intrinsèque de l'œuvre. Et nous le déclarons en finissant : ce manuel de géographie est l'un des meilleurs qui aient été faits chez nous ; il est peut-être le meilleur qui ait été fait pour l'enseignement primaire supérieur et l'enseignement secondaire. Et nous signons maintenant sans remords cette suffisante déclaration.

CAMILLE ROY, ptre.

NOUVELLE SÉRIE DE MANUELS D'HISTOIRE NATURELLE.

1. *Abrégé de Zoologie ;* 2. *Abrégé de Botanique ;* 3. *Abrégé de Minéralogie ;* 3. (*En préparation*). *Abrégé de Géologie* [1]. Ce cours abrégé d'histoire natu-

[1] Chacun de ces divers manuels, dont deux surtout sont enrichis de nombreuses gravures dans le texte, se vend au prix uniforme de 25 sous, frais de port en plus. Adresser ces commandes à l'auteur, 2 rue Port-Dauphin, Québec.

relle à l'usage des maisons d'éducation est l'œuvre de M. l'abbé V.-A. Huard, dont la compétence en matière scientifique et pédagogique donne à ces manuels une valeur incontestable. Autre avantage inappréciable pour l'étudiant : ils sont rédigés en conformité avec le Programme du Baccalauréat de l'Université Laval. Et puis, l'auteur, aussi familier avec les préférences des écoliers qu'avec la matière qu'il traite, a su, par l'agrément, voire par l'enjouement du style, donner à l'étude des sujets, même les plus arides, une saveur qui vaincra toute répugnance. Au reste, on en pourra juger par l'article que notre distingué collaborateur publie dans la présente livraison de la *Nouvelle France* sur la question vitale (c'est le cas de le dire) de la *Respiration chez l'insecte.* L. L.

AVERTISSEMENT

A l'avenir, les seuls ouvrages dont on nous fera parvenir DEUX exemplaires auront droit à une notice critique dans la Bibliographie de notre Revue. Ceux dont on ne nous aura envoyé qu'un seul exemplaire seront simplement mentionnés sous le titre "Ouvrages reçus"

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

Exposition de la Morale catholique. Morale spéciale. La Foi : son objet et ses actes. Carême 1911, par le R. P. M.-A. Janvier. In-8 écu, 440 pages. Chez Lethielleux, Paris, 10, rue Cassette, Paris. Depuis 1903 que le R. P. Janvier occupe la chaire de Notre-Dame de Paris, il a exposé pendant sept années consécutives la *morale générale* catholique. L'an dernier, le prédicateur a abordé les sujets de la morale spéciale, en commençant, comme il convenait, par la Foi, la première des vertus théologales, le fondement de toutes les autres vertus chrétiennes.

Aujourd'hui que le surnaturel est tant combattu, et que le modernisme lui-même a tenté d'amoindrir la foi et d'en pervertir la notion, une étude approfondie de cette question fondamentale s'imposait à l'orateur de Notre-Dame Le Père Janvier l'a entreprise avec cette clarté d'exposition, cette vigueur de raisonnement, cette richesse d'informations, et souvent avec cette éloquence chaude et pénétrante qui ont groupé autour de sa chaire l'un des plus nombreux auditoires qui s'y soient trouvés.

Il précise d'abord l'objet de la foi, et explique son caractère raisonnable, et les raisons spéciales de croire au fait de la révélation. Il étudie ensuite les rapports des formules dogmatiques avec l'objet de la foi, et se trouve amené, tout naturellement, à traiter la question si grave de la stabilité du dogme et de ses progrès. Il dit enfin quel est le docteur infaillible de la foi.

Dans sa retraite pascale, l'orateur insiste sur les conséquences pratiques pour la vie chrétienne des enseignements donnés dans les conférences du Carême.

Ce livre sera vraiment utile aux prédicateurs, et aussi aux gens du monde qui veulent s'instruire à bonne et haute école des vérités essentielles de leur religion. C. R.

Le Directeur-propriétaire, - - - - - L'abbé L. Lindsay.

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XI NOVEMBRE 1912 N° 11

FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU

SOLLERTI . ET . INDUSTRIO . VIRO
QUI . HERODOTI . TACITIVE . VESTIGIA . SEQUENS
NOBILISSIMAE . GENTIS . SUAE . GESTA
LILIORUM . AC . ROSARUM . ALTERNO . SUB . SCEPTRO . PERACTA
PATRIAE . FASTIS . DILIGENTI . CALAMO . INSCRIPSIT
ET . GALLIAE . NOVAE
VIROS . HEROIDES . IN . PACE . BELLOVE . DUCES
FIDEI . PRAECONES . MARTYRES . CHRISTI
COLONOS . SECURI . ET . ARATRO . SYLVAS . IN . ARVA . VERTENTES
INSCIO . OSTENDENS . SAECULO
CANADENSIUM . NOMEN . OMNIBUS . COMMENDAVIT
CONCIVIUM . ANIMOS . EREXIT
ET . AD . AEQUALIA . IURA . CONQUIRENDA . IMPULIT
NATALI . IN . URBE . TANTAE . MEMORE . VIRTUTIS
MUNIFICENTISSIMUS . DATOR . ALTER . MAECENAS
HOC . INSIGNE . MONUMENTUM
PROPRIIS . SUMPTIBUS . ERECTUM
OMNIUM . PLAUSU . DEDICAVIT . XIV . KAL . NOV . A . D . MCMXII

(Traduction)

A l'homme ingénieux et travailleur qui, suivant les traces d'Hérodote ou de Tacite, d'une plume diligente inscrivit aux fastes de la patrie les gestes de sa très-noble nation, accomplis sous les règnes successifs des Lys et des Roses, et révélant à une génération qui les ignorait les héros, les héroïnes de la Nouvelle-France, ses chefs durant la paix et durant la guerre, les hérauts de la Foi, les martyrs du Christ, les colons avec la hache et la charrue changeant en moissons les forêts, mit partout en honneur le nom canadien, releva le courage de ses compatriotes et les poussa à la conquête de droits égaux, un très généreux donateur, autre Mécène, dans cette ville natale qui se souvient d'une telle vaillance, a dédié, aux applaudissements universels, ce monument insigne, érigé à ses propres frais, le 14e jour des calendes de novembre, l'an du Seigneur, 1912.

☞ **Prière de lire l'avis à la dernière page.**

L'organisation religieuse et le pouvoir civil

XXIII

L'IMMUNITÉ ECCLÉSIASTIQUE EN GÉNÉRAL

L'ère moderne n'est guère favorable aux immunités et aux privilèges. C'est dans un sens égalitaire que, depuis la Révolution, les doctrines politiques et les opinions juridiques ont surtout évolué, et c'est au nivellement des classes et à la ruine de toute distinction et de toute supériorité sociale que tendent les adeptes fidèles et les hardis protagonistes des théories novatrices.

Puissant est ce courant d'idées. Il creuse dans les meilleurs esprits des traces profondes. Il emporte avec lui, comme des débris d'ancien régime, la conception organique de la société et les droits traditionnels d'immunité inscrits dans la législation canonique et mis, pendant si longtemps, par tant de monarques au rang des lois fondamentales de leurs royaumes.

Ces droits pourtant sont réels; ils ne sauraient être révoqués en doute. Ils ne sont pas, non plus, dans l'Eglise un simple vêtement vieilli et comme une superfétation encombrante et surannée. Et c'est parce que nous les estimons à la fois hautement utiles et parfaitement établis que nous saisissons volontiers l'occasion d'en rappeler au public la notion exacte et d'en soutenir, au rebours des idées existantes, le bien fondé et l'actuelle opportunité.

Plusieurs font erreur dans la façon même de concevoir l'immunité ecclésiastique. Ils se la représentent comme une faveur d'occasion, libéralement octroyée par le pouvoir civil; ils ne semblent pas se douter qu'elle est une chose due, un apanage nécessaire de l'Eglise, et qu'elle tire son existence de raisons supérieures aux mobiles et passagères volontés de la puissance temporelle [1].

Les théologiens la définissent [2], non une concession gracieuse,

---

[1] Cavagnis, *Inst. jur. pub. eccl.*, nn. 162, 172; Syll. de Pie IX, prop. 30.

[2] Cf. Ferraris, *Prompta bibliotheca* (éd. Migne), t. IV, col. 321.

mais un droit propre par lequel les personnes et les biens d'Eglise, ainsi que les lieux sacrés, échappent aux lois, aux charges et aux impositions séculières incompatibles avec leur caractère religieux.

Cet énoncé descriptif indique l'essence même de l'immunité, et, avec elle, les trois sortes d'exemption qui se greffent sur son concept général. Il y a en effet une immunité relative à la personne même des clercs, et qu'on appelle pour cela personnelle ; il y en a une autre qui se rapporte aux biens ecclésiastiques, et que l'on désigne, dans le langage canonique, sous le nom d'immunité réelle ; il y en a une troisième concernant les édifices et les lieux affectés au culte, et que l'on nomme immunité locale.

Le droit d'immunité semble, dans l'histoire des religions, étroitement lié aux fonctions du culte et à la sainteté du sacerdoce.

Les païens, comme Bellarmin l'observe [1] d'après Aristote, César et Plutarque, reconnaissaient formellement ce privilège. Ils entouraient d'un superstitieux respect leurs prêtres et les temples de leurs idoles. Ces temples jouissaient du droit d'asile [2]. Et nous lisons dans la Genèse [3] qu'en Egypte la loi de l'impôt payable au roi faisait une exception expresse en faveur de la caste sacerdotale.

Chez les Hébreux, prêtres et lévites formaient, par une disposition divine spéciale, la portion préférée du peuple élu. Dieu les avait séparés des autres tribus et assujettis à son service [4]. « Chargés, dit un commentateur de la Bible [5], des intérêts supérieurs de la nation théocratique, et formant comme une garde d'honneur autour de la tente sacrée de Jéhovah, le tabernacle, les Lévites étaient naturellement dispensés de tout autre emploi ; du reste, leur rôle quotidien les rendait beaucoup plus utiles à leurs frères que le métier des armes, et exigeait d'eux habituellement de plus grands sacrifices. » « Ils avaient pour séjour garanti et privilé-

[1] *De clericis*, c. 29.

[2] Cf. 1 Mach. X, 31, 43, 83.

[3] XLVII, 22, 26.

[4] Nomb., III, 9-12 ; VIII, 13-19.

[5] Fillion, *La Sainte Bible* (3e éd.), t. I, p. 429.

gié certaines villes déterminées [1] ; et leur entretien tombait à la charge de la nation. » [2] Le roi de Perse, Artaxercès, dans ses instructions à Esdras, [3] défendit d'imposer aux ministres même les plus humbles du temple de Jéhovah nouvellement reconstruit aucune taille et aucun tribut. Nous savons en outre, par le texte sacré, qu'il existait des villes de refuge, et que de formelles prohibitions en protégeaient l'enceinte [4].

On a là, dans leurs sources historiques, les éléments constitutifs et primordiaux de l'immunité tripartite revendiquée, sous la Loi nouvelle, par l'Eglise, et reconnue jadis dans une très large mesure par l'autorité séculière.

Cette reconnaissance remonte jusqu'aux premiers empereurs chrétiens, Constantin et Théodose. Et si l'on étudie de près les formules juridiques qui l'expriment, l'on constate qu'elle repose non sur une simple et transitoire bienveillance des princes, mais sur la haute et juste idée que ces hommes d'une foi robuste et d'une raison éclairée se faisaient des choses et des personnes religieuses. Leur esprit savait s'élever jusqu'aux sphères du surnaturel et jusqu'à la notion d'une société dépositaire des droits mêmes de Dieu.

Cette notion transcendante n'a pu, au cours des siècles, se maintenir en tout son éclat. Et c'est à mesure qu'elle s'est obscurcie et qu'elle s'est oblitérée sous l'influence du naturalisme grandissant, que l'immunité ecclésiastique a vu se dresser contre elle les plus perfides et les plus redoutables ennemis.

Déjà, sous Henri II, le saint archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, avait payé de sa tête son courage à défendre l'indépendance des clercs et les libertés de l'Eglise. Il avait dit un jour : « La liberté ecclésiastique est sous notre garde; il nous appartient de veiller à son intégrité ; l'exemple du souverain prêtre nous apprend à combattre pour elle jusqu'au trépas. » [5] Et le noble geste du martyre était venu souligner ces fières paroles.

---

[1] Jos. XXI.
[2] Vigouroux, *Dictionnaire de la Bible*, au mot *Lévi*, col. 207.
[3] Esd. VII, 24.
[4] Nomb. XXXV, 14-15.
[5] Giles et Darboy, *Saint Thomas Becket*, 2e éd., t. I, p. 418.

Au quatorzième siècle et au seizième, plusieurs hérétiques tentent de découronner le clergé en lui déniant les droits dont il a joui jusque-là en matière de juridiction et d'impôt [1]. C'est l'époque où un souffle de réforme passe sur le monde chrétien. Le Concile de Trente s'assemble, et dans son souci de conserver intactes, avec l'intégrité des mœurs, les croyances et les saines traditions catholiques, il affirme et proclame contre les novateurs l'antique doctrine des immunités.

Cette doctrine reste toujours vraie. Elle va néanmoins subir, de la part du régalisme, de la part du philosophisme, de la part surtout du radicalisme révolutionnaire, des atteintes plus graves encore. Et sous le règne triomphant du droit public moderne, par la malice des uns, par la défaillance des autres, la plupart des immunités, dans le plus grand nombre des contrées chrétiennes, vont être outrageusement bannies du texte des lois. Les églises seront violées, les biens ecclésiastiques imposés, les clercs jetés à la caserne, les prêtres et les évêques, les cardinaux même, traînés devant les tribunaux civils.

Voilà des faits bien peu distants de l'âge où nous vivons, et des actes gouvernementaux qui nous sont malheureusement trop connus.

C'est l'œuvre de ce qu'on appelle avec complaisance le droit commun, et de ce qui n'est, en réalité, qu'une contrefaçon misérable du droit. Par une aberration singulière, on met Dieu sur le même pied que l'homme, et on somme l'Eglise qui a pour chef le Roi immortel des siècles d'abdiquer sa dignité, et de descendre au niveau d'une vulgaire association industrielle ou commerciale.

Cette Eglise peut sans doute [2],—différentes conventions sont là pour le prouver,—l'Eglise peut, selon que les circonstances le conseillent ou l'exigent, renoncer à l'exercice de certains droits d'immunité. Elle ne peut pas, elle ne veut pas renier le principe sur lequel ces droits s'appuient, ni s'interdire de réclamer, aux heures favorables, les privilèges juridictionnels et les avantages sociaux auxquels son caractère d'institution religieuse, souveraine et indépendante, lui confère des titres indiscutables.

---

[1] Bellarmin, *De clericis*, c. 28.

[2] Cavagnis, *Inst. jur. pub. eccl.*, vol. II (3e éd.), l. III, n. 161.

Nous n'irons, certes, pas jusqu'à prétendre que l'immunité ecclésiastique, entendue dans son sens le plus large et prise en ses conséquences les plus éloignées, est formellement et immédiatement de droit divin. Cette opinion ne nous paraît ni strictement nécessaire ni suffisamment démontrée. Ce qui est sûr du moins, c'est que de la constitution même de l'Eglise, et de l'ordre supérieur et surnaturel auquel elle appartient, découlent pour cette société des prérogatives spéciales de liberté, de suprématie, d'autonomie, et que le droit d'immunité considéré en sa substance, et abstraction faite des multiples applications qu'on en peut déduire, émane de la loi divine naturelle et positive. La loi ecclésiastique y ajoute pour en définir les limites et pour en régler, selon le besoin des temps, les exigences diverses et les modes particuliers : elle ne va pas au delà [1].

Cette législation, à la fois divine et humaine, n'a rien d'arbitraire. Et les principes dont elle s'inspire, loin de contredire la raison, lui empruntent toute leur clarté et toute la solidité des plus fermes doctrines juridiques.

Qui le pourrait nier ? La société religieuse, ses ministres, ses édifices, ses biens, participent en quelque sorte de l'excellence même de Dieu. Dieu vit, agit, se manifeste dans l'Eglise. Le pouvoir civil n'a pas plus de juridiction sur les personnes et sur les objets voués au culte divin que l'homme n'en peut prétendre sur la divinité elle-même. C'est ce que comprirent les premiers monarques chrétiens, si respectueux des intérêts de la foi et si empressés à leur assurer la faveur et la protection des lois civiles. « Une vieille coutume, lisons-nous dans le code théodosien, [2] coutume qui date des temps du paganisme et que, chez tous les peuples, l'instinct naturel et le sens moral ont sanctionnée, élève les rites religieux bien au-dessus des fonctions humaines et fait de tout ce qui touche à la religion comme un monde à part, séparé des choses terrestres, sacré, inviolable. »

---

[1] « L'immunité de l'Eglise et des personnes ecclésiastiques résulte, dit le Concile de Trente, d'une disposition divine et des sanctions canoniques. » (Sess. XXV, c. 20 *de Reform.*) ;—cf. Satolli, *de Concordatis*, leet. XXI.

[2] Cavagnis, *ouv.* et *l. cit.*, n. 176.

C'est cette pensée de foi qui inclina pendant plusieurs siècles l'esprit des princes à ratifier, sans en prendre ombrage, les immunités cléricales, et c'est cette considération supérieure qui justifie, aux yeux des croyants et de tous les gens non prévenus, les privilèges que le droit social chrétien attribue à l'ordre ecclésiastique.

Itérativement, et à dessein, nous employons le mot « privilèges. »

Ce vocable, nous le savons, est loin d'être populaire. Faut-il donc s'en effrayer ? « L'immunité ecclésiastique, déclare Liberatore, [1] est incontestablement un privilège, si le privilège (comme on le définit) est l'affranchissement d'une personne ou d'une chose de quelque obligation ou de quelque charge commune. » Mais ce qu'il faut se hâter d'ajouter, c'est que, à ce droit d'exception, correspond un grand service social ; et aussi longtemps qu'il y aura dans le monde des églises où l'on prie, des prêtres qui se dévouent au salut des peuples, des biens que l'on consacre au soulagement des pauvres, ce sera le devoir des autorités publiques de couvrir ces biens, ces prêtres, ces églises, d'un rempart de justice et de gratitude ; autrement dit, de l'immunité.

Le célèbre publiciste français, Hippolyte Taine, au début de son important ouvrage sur les origines de la France contemporaine, décrit en détail la structure de l'ancienne société. Il énumère les privilèges dont certaines classes sociales jouissaient, et il reconnaît que pendant des siècles les privilégiés rendirent à la nation des services locaux et généraux suffisants pour légitimer leur exceptionnelle situation. « En 1789, dit-il, [2] trois sortes de personnes, les ecclésiastiques, les nobles et le roi, avaient dans l'Etat la place éminente avec tous les avantages qu'elle comporte, autorité, biens, honneurs, ou, tout au moins, privilèges, exemptions, grâces, pensions, préférences et le reste. Si depuis longtemps ils avaient cette place, c'est que depuis longtemps ils l'avaient méritée. En effet, par un effort immense et séculaire, ils avaient construit tour à tour les trois assises principales de la société moderne, » l'assise religieuse, l'assise militaire, l'assise politique.

Ces paroles de l'illustre écrivain sont précieuses. Elles font

---

[1] *L'Eglise et l'Etat*, éd. Palmé, p. 524.

[2] *Les Orig. de la Fr. cont.*, t. I, l. I, ch. 1.

voir et elles établissent que, dans une société bien organisée, l'inégalité des services rendus exige et justifie une hiérarchie proportionnelle d'avantages et de situations.

Or, quoi qu'il faille penser de l'ancienne monarchie et de l'ancienne noblesse, et des défections sociales plus ou moins graves que bon nombre d'historiens leur imputent, une chose ne peut être contestée : c'est que le clergé, dans son ensemble, n'a point cessé d'être lui-même, actif, dévoué, attaché à ses devoirs et fidèle à sa haute mission d'utilité privée et publique. Et aujourd'hui comme hier, comme jadis, comme toujours, bien aveugles sont ceux qui s'obstinent à ne pas voir dans l'Eglise du Christ le facteur principal et l'artisan indispensable de la grande œuvre éducatrice et civilisatrice.

Dans leur détresse, c'est vers cette Eglise que les esprits troublés et les âmes désemparées peuvent se tourner avec confiance. Dans leur angoisse, c'est à elle que les miséreux de tout genre peuvent, sans crainte de refus, demander sympathie et secours. Dans le conflit de classes suscité et envenimé par des convoitises ardentes et par des théories captieuses, c'est elle qui, de sa voix contenue et persuasive, prononce des paroles de salut et offre les solutions les plus justes, les plus pacifiantes et les plus fécondes.

Le rôle nécessaire qu'elle joue dans le monde grandit avec les difficultés mêmes que l'influence de l'erreur et le mouvement des idées et des intérêts font surgir.

Les droits et les privilèges qu'elle réclame, et qui parurent autrefois si justifiables, n'ont en conséquence rien perdu de leur légitimité et de leur raison d'être.

L.-A. Paquet, ptre.

AVERTISSEMENT

A l'avenir, les seuls ouvrages dont on nous fera parvenir DEUX exemplaires auront droit à une notice critique dans la Bibliographie de notre Revue. Ceux dont on ne nous aura envoyé qu'un seul exemplaire seront simplement mentionnés sous le titre "Ouvrages reçus"

DEUX GRANDES FONCTIONS CHEZ L'INSECTE

La respiration chez l'insecte

(*Suite et fin.*)

Chez nous, chez les vertébrés, il existe un système respiratoire unique, qui commence à l'arrière-bouche : c'est la trachée-artère, qui se divise en deux branches pour entrer dans les deux poumons et se ramifie à l'infini dans les deux masses pulmonaires. En sorte que l'on peut se représenter notre système respiratoire sous la forme d'un arbre... qui aurait la tête en bas.

Eh bien, chez les insectes, il y a, pour l'introduction de l'air à l'intérieur du corps, non pas, comme chez nous, un seul de ces arbres trachéens ; mais il y en a autant qu'il y a de *stigmates*, c'est-à-dire que, de chacune de ces " boutonnières ", ainsi que je disais en commençant, part l'un de ces arbres dont le tronc et les branches vont se divisant à n'en plus finir. Aussi, quand je me trouve en présence, par exemple, d'un représentant de la nation des coléoptères, chez la plupart desquels il y a dix paires de stigmates et par suite dix paires d'arbres trachéens—un vrai bocage !—je ne sais pas me défendre d'être un peu, je l'avoue, humilié de n'avoir, moi, qu'un seul arbre trachéen, et, encore, la tête en bas, dans la poitrine.

Mais entrons maintenant, voulez-vous ? dans l'une de ces trachées d'insecte.—Cela tout d'abord, évidemment, n'est qu'une façon de dire. Car, outre que le volume de ces conduits est presque microscopique et donc beaucoup trop fin, non moins évidemment, pour que des visiteurs de notre espèce y puissent s'ébattre, il faut être de l'air, et encore passablement pur, pour y pénétrer. Si vous n'êtes, par exemple, qu'un grain de poussière, même de taille minime, vous resterez indéfiniment à la porte. Ces trachées ne sont donc pas ouvertes à tout venant. C'est que leurs stigmates, autrement dit : leurs orifices extérieurs (dont on aperçoit, même à l'œil nu, chez les insectes et les larves de bonne taille, la double rangée courant sur les côtés du corps), sont munis d'appareils d'occlusion qui fonctionnent suivant le bon plaisir du maître de céans. Parfois, ces appareils consistent simplement en des lames dentelées et garnies de cils, qui peuvent s'engrener les unes dans les autres et réaliser une fermeture assez hermétique. Parfois aussi, surtout chez les coléoptères, le système

de fermeture est autrement compliqué. Il se compose de trois pièces de consistance cornée, qui, se mouvant sous l'action d'un muscle particulier, se rapprochent et obstruent plus ou moins complètement l'ouverture de la trachée.

...Cela ne vous dit rien, ô lecteur mon ami, cela ne vous dit rien, cette occlusion *ad libitum* des stigmates ? Se peut-il vraiment que vous n'ayez pas l'esprit frappé de l'énorme importance qu'a, dans la vie entomologique, cette affaire de fermeture des orifices respiratoires ? Il est donc bien vrai que chez nous, Français si légers, il n'est presque personne qui réfléchisse... Vous voyez, par exemple, un Hanneton plongé dans l'eau trois jours et plus, y tomber même en syncope, puis se ranimer assez vite quand il est ramené à l'air ; et cela ne vous dit rien ?—Eh bien, ce qu'il y a à dire, c'est que l'insecte, à qui il arrive de tomber à l'eau (quand il n'est pas aquatique de sa nature, bien entendu), n'a qu'à fermer ses stigmates par l'appareil dont ils sont munis, puis à se croiser les bras—disons les pattes, si vous voulez—,et à tâcher ensuite de sortir de là. Il est de toute évidence que si la situation se prolonge trop, il se noiera, mais sans que ce soit du fait de l'eau, qui n'a pu pénétrer dans son système respiratoire, ni dans son estomac, étant donné que, s'il avait soif, ce n'était assurément pas le moment d'ouvrir le bec, dans un moment si périlleux, pour se désaltérer. Que si l'on s'étonne de voir que notre insecte se noie sans avoir avalé d'eau, je répondrai que cette surprise ne peut résulter que de l'ignorance où l'on est des conditions requises pour que l'on puisse périr par immersion. Ce n'est pas parce que l'on boit de façon excessive que l'on se noie, et les buvettes, quoique parfois l'on y boive beaucoup, ne sont pas généralement des endroits où l'on est exposé à se noyer. Quand donc l'on se noie, chez les vertébrés, cela vient de ce que, plongé dans l'eau, l'on ne peut plus respirer, c'est-à-dire introduire de l'air dans les poumons, pour la purification du sang. Chez l'homme, par exemple, tout le sang passant, se purifiant et se revivifiant au contact de l'air dans les poumons, il devient de plus en plus impur et impropre à la vie quand, par exemple au bout de deux minutes, il a déjà parcouru quatre fois tout l'organisme, se chargeant chaque fois d'acide carbonique et d'autres déchets non moins délétères, qui empoisonnent les tissus et amènent rapidement la mort. Il est évident que, chez les insectes, la purification du sang n'a pas besoin de se faire si souvent ni peut-être si complètement, puisqu'ils peuvent vivre des trois jours sans renouveler leur provision d'oxygène.

D'autre part, voici encore un fait qui paraît tout d'abord et pour

le moins paradoxal. Pour détruire des insectes dans un local donné, on le remplit d'un gaz toxique,... et personne n'y meurt. Si, par contre, on n'y a laissé dégager qu'une petite quantité de gaz irrespirable, les insectes y périssent promptement. Qu'est-il arrivé dans l'un et l'autre de ces cas ? Dans le premier, il est arrivé que les intéressés se sont aperçus tout de suite de la nature dangereuse de l'air ambiant, et qu'ils ont fermé tout de suite les... sabords, je veux dire, évidemment, leurs orifices respiratoires ; dans le second cas, où le gaz toxique n'était qu'en petite quantité et par conséquent peu perceptible tout d'abord, ils ont continué sans défiance à respirer, leur sang ne s'est plus purifié comme il le fallait, et à mesure que ces conditions pénibles se sont accentuées, leur activité vitale s'est ralentie, un funeste engourdissement les a paralysés, le flambeau de leur existence s'est éteint, et le fil de leur existence s'est cassé...

Les appareils de fermeture des orifices respiratoires ne sont pourtant pas seulement des moyens de protection contre l'entrée des substances inutiles ou nuisibles. Ils ont aussi à jouer un rôle important dans l'acte même de la respiration, et la façon dont ils sont alors utilisés est encore un détail très inattendu et très intéressant, et où la sagesse du Créateur se révèle au moins autant que en maints autres phénomènes naturels qui paraissent beaucoup plus considérables. — On imagine bien que l'air atmosphérique aspiré par les trachées se montre assez paresseux lorsqu'il lui faut s'engager dans les ramifications de ces tubes, et surtout se rendre jusque dans les dernières et incroyablement fines subdivisions de ces canaux microscopiques. C'est pourtant là, dans ces ultimes ramifications, que les phénomènes de la respiration doivent se produire, que le sang doit se débarrasser de ses déchets et se pourvoir de l'oxygène nécessaire; le tout à travers les membranes minces qui séparent le liquide sanguin du fluide gazeux. Or, laissé à lui-même, l'air atmosphérique " revirerait " en chemin, il n'irait pas jusqu'au bout de la route trachéenne, et s'en reviendrait dans l'atmosphère sans avoir rempli sa tâche, laissant au liquide sanguin le soin de se purifier comme il pourrait, à la diable ou même pas du tout. — Par exemple, les choses ne se passent pas de la sorte, et l'air ne pourra revenir en arrière et se replonger dans la masse atmosphérique qu'après avoir pénétré jusqu'au bout des subdivisions trachéennes, quelque étroit que soit le passage qui y mène. Et voici la façon très simple dont s'obtient un résultat si intéressant. On sait que l'acte respiratoire se compose de deux mouvements successifs, l'inspiration et l'expiration : celle-ci se produisant par la contraction périodique

des muscles abdominaux qui diminuent le volume de l'abdomen, et pousse en dehors l'air qui se trouve dans les trachées ; l'inspiration résulte, elle, du retour de l'abdomen à son volume normal, ce qui oblige — la nature, comme on sait, ayant horreur du vide—l'air à entrer par les stigmates et à pénétrer dans les trachées. Eh bien, dès que les muscles se contractent pour l'expiration, les stigmates se ferment durant un instant : mais, durant ce court moment, l'air des trachées, pressé par la contraction des organes et ne pouvant plus s'échapper au dehors, n'a pas d'autre issue que celle des ramifications intérieures des trachées, jusqu'aux fines extrémités desquelles il se trouve poussé, et où se produit la purification du sang.

On le voit : il n'y a pas chez les insectes, comme chez les vertébrés, de poumons où la masse du liquide sanguin vient rencontrer l'air atmosphérique. Et voilà bien, n'avoir pas de poumons, le meilleur moyen connu d'éviter la phtisie pulmonaire ! Ce sont les canaux trachéens et leurs ramifications multipliées à l'infini qui conduisent l'air oxygéné au tissu cellulaire de tous les organes, et le distribuent ainsi dans tout le corps, jusque dans les pattes, jusque dans les nervures des ailes. Et la purification du sang, chez eux, se produit donc à la fois dans tous les points de l'organisme.

*
* *

Les détails qui précèdent suffisent pour donner une idée assez complète de la façon dont la respiration se fait chez les insectes. Par le système trachéen, qui peut compter jusqu'à vingt appareils ramifiés distincts et agissant simultanément, quoique de manière indépendante : l'air atmosphérique parvient rapidement et constamment dans toute l'étendue de l'organisme, et y produit sans cesse l'oxygénation du liquide sanguin, qu'il débarrasse en même temps de ses déchets pour les rejeter, par l'expiration, dans le vaste réservoir atmosphérique—que les agents naturels purifient et reconstituent sans relâche, et où, sans cesse aussi, nous puisons l'oxygène dont nous avons besoin ; non seulement nous, mais tous les animaux, grands et petits, et tous les végétaux. Quels horizons étonnants s'offrent ici à l'imagination ! Dans l'air que je respire en ce moment, qui niera qu'il puisse se trouver des éléments qui ont déjà servi, pour le maintien de leur activité vitale,... à Scipion l'Africain, à Duguesclin, à... Félix Poutré, voire à ce Chardonneret, à cette Cigale, à ce Puceron, voire à ce Peuplier, à cette Laitue, à cette Mignonnette. Voilà donc une fraternité d'un genre spécial qui unit joliment tout ce qui, ici-bas, vit et respire ! Avec un pareil point de vue, ne peut-

on pas penser qu'un saint François d'Assise avait tout sujet, même au sens propre des termes, de dire aux gentils oiseaux noirs : " Mes sœurs les hirondelles ! "

*
* *

Ma désolation est grande de me voir obligé, pour que le présent travail ne dépasse pas les limites raisonnables, de laisser de côté tant de particularités curieuses que nous pourrions maintenant glaner, sur ce sujet de la respiration, en parcourant les divers groupements du monde entomologique. Car je n'ai traité jusqu'ici de cette fonction que d'une façon générale, et encore me suis-je borné à parler de la respiration seulement des insectes aériens. C'est qu'il y a aussi des insectes aquatiques, soit à l'état larvaire, soit à l'âge adulte, soit dans les deux, et chez qui, par conséquent, on respire autrement que chez les habitants de l'air. —Voici, par exemple, des insectes amphibies, qui de temps en temps sont obligés de venir respirer à l'air libre. C'est le cas, notamment, des gros Dytisques, et aussi de ces Gyrins que tout le monde a vu comme " patiner " à la surface de l'eau. Eh bien, ceux-là, en replongeant, emportent avec eux une couche d'air qu'ils ont emprisonnée entre leurs élytres et leur dos, ou qui s'est établie sur le revêtement de poils très fins qui couvre leur face ventrale : les stigmates s'ouvrent dans cette couche d'air, et la respiration s'y fait donc, en une certaine façon, normalement !

Voici les larves aquatiques des Libellules, ces gracieuses Libellules qui déroulent leurs courbes élégantes au-dessus des eaux tranquilles. Ces larves respirent, comme les poissons, par des branchies ou lamelles (dont le nombre peut dépasser 24,000 !) Seulement, ces branchies ne sont pas fixées à la tête de la larve, ah ! au contraire ! Et dire qu'Aristote, le grand Aristote, ne trouvant pas de nez au-dessus de la bouche des insectes, était d'avis que les insectes ne respirent pas !... C'est dans une chambre anale que se trouvent ces branchies ou lamelles, parcourues en tout sens par des ramifications très fines des trachées, à travers les membranes minces desquelles pénètre l'oxygène dissous dans l'eau qui vient les baigner. Et le croirait-on ? à tout instant l'insecte peut chasser brusquement de la chambre anale l'eau qui a baigné ses branchies ; et de cette projection violente résulte une poussée en avant de la larve. C'est là son mode de locomotion ! Si les architectes de marine savaient cela, ils ne seraient sans doute pas lents à construire quelque vaisseau pourvu d'un mode analogue de propulsion !

Voici une autre larve aquatique, celle du *Stratiomys*, qui, elle

aussi, a ses stigmates respiratoires à l'extrémité du corps, et tout autour une couronne de filaments plumeux qui s'étalent et la soutiennent à la surface de l'eau, quand elle monte y respirer ; puis, lorsqu'elle redescend nager, cela se ferme comme un parapluie—qu'elle n'emporte pas sous le bras, certes non ! mais comme une " queue "... qui lui sert peut-être pour aller à la godille.

Enfin—car il faut se borner... " pour savoir écrire, " et je prie, dans l'intérêt de ma réputation, que l'on n'insiste pas pour que je repasse ici les 200,000 espèces d'insectes qui font avec nous séjour sur ce globe terrestre—enfin, dis-je, il y a cette larve aquatique du moustique (Cousin) qui a ses orifices respiratoires placés au bout d'un petit tube situé obliquement sur son dos, et qui, pour respirer, doit se mettre la tête en bas et l'ouverture du tube à la surface de l'eau ! Or, là-dessus, bonnes gens, oyez cette contemporaine et authentique histoire de piraterie. Dès que les " Américains, " qui sont très forts en entomologie, et qui, très occupés, comme on sait, n'entendent pas perdre leur temps à se défendre contre les importunités des encombrants moustiques, dès qu'ils furent au fait de ce mode de respiration des larves de Cousin, l'affaire ne traîna pas. Les moustiques adultes étant difficiles à occire plus que un par un, et le procédé étant un peu long dans la pratique, nos Yankees se rabattirent sur l'insecte à l'état larvaire. " Ah ! il vous faut venir de temps en temps respirer à la surface de l'eau ! Eh bien, nous allons voir ! On va s'amuser ! " Et voici ce qui se passa et se passe encore. On répand un peu de pétrole sur les étangs et les pièces d'eau où les moustiques vont faire leur ponte. Cette huile n'a rien de plus pressé que de se disperser sur l'eau, en couche très mince et dans toutes les directions. Or, en leur temps, les œufs éclosent ; très bien ! Les petites larves commencent à s'ébattre dans l'onde calme et pure, très bien ! Mais quand ces pauvres insectes montent pour avaler un peu d'air, ils rencontrent cette affreuse couche d'huile. S'ils en ingurgitent une petite quantité, ils s'empoisonnent ; s'ils évitent ce danger, comme l'air leur fait défaut, ils se noient déplorablement ! Et voilà comment, dans un pays qui passe pour libre, on ne peut même plus puiser sa petite gorgée d'air dans la vaste atmosphère. Que le sort de ces pauvres petits *culbuteux*, ou de ces pauvres petites *queues-de-poêlon* (car telles sont les poétiques dénominations sous lesquelles se cache, en notre pays, la sympathique personnalité des larves de moustiques) " paraît triste et fâcheux, " comme il est dit dans la chanson du Juif-Errant !

Enfin, ne m'aperçois-je pas que j'ai omis de mentionner ces sacs à

air qui assurent aux gros insectes, tels que, par exemple, le Hanneton, un vol si facile. Il y a donc, chez ces insectes, des sortes de renflements remplis d'air sur le trajet des trachées, et cela permet évidemment à ces insectes de s'enlever et de se soutenir avec beaucoup plus de facilité dans leurs courses aériennes. Les oiseaux, qui ont tant besoin de légèreté, n'ont pas manqué d'imiter cette disposition et de se pourvoir—grâce à la bienfaisante " évolution " !—de semblables sacs aériens, en communication avec leur appareil respiratoire. Les Yankees, non plus, ne se sont pas faute d'utiliser cette invention des sacs aériens, sinon pour se promener dans les airs, du moins pour soulever et ramener à la surface des eaux les grands navires submergés...

*
* *

Si l'on me permet de faire encore ici un peu d'entomologie... apologétique, j'ai quelque chose à dire à ces messieurs les athées, es matérialistes, les évolutionnistes vrais :

Voici un puceron : l'un de ces jolis pucerons verts qui empoisonnent l'existence des amateurs d'œillets et de rosiers. Ce petit insecte, qui a la taille d'une tête d'épingle, est un mécanisme merveilleusement organisé et qui fonctionne admirablement. Chez lui s'opèrent les fonctions d'alimentation, de digestion, d'assimilation, de circulation du sang, de reproduction. La respiration s'exerce par une quantité d'arbres trachéens qui vont porter l'oxygène jusqu'aux dernières cellules de ses organes, de ses pattes et de ses antennes presque invisibles à l'œil nu. Et ce petit grain de matière vit ; il voit, il entend, il a faim, il a soif ; il souffre ou il jouit ; il a peur ou il est en sécurité ; il prépare tout lui-même pour que sa progéniture se trouve dans les meilleures conditions possibles... Et vous voudriez nous faire admettre que les forces de la nature, inertes et aveugles, ont pu produire d'elles-mêmes, et sans l'intervention d'un Créateur tout-puissant, des " machines " d'une organisation si prodigieuse, et qui sont vivantes et animées

*
* *

Puisque les insectes sont de telles merveilles d'organisation et de fonctionnement, j'espère, ô lecteur intelligent et sympathique, que vous y regarderez désormais à deux fois avant de les écraser impitoyablement chaque fois que l'occasion s'en présente. Sans doute, notre... frère le Moustique nous fait des piqûres bien douloureuses.

Mais, d'abord, et cela depuis tel sage de l'antiquité, " la douleur n'est qu'un mot." Et, ensuite, la lancette qui nous fait ces petites saignées est une si admirable pièce de chirurgie ! ainsi que je le montrerai peut-être ici, un peu plus tard. Sans doute, notre... sœur la Mouche domestique est bien importune avec ses promenades intempestives sur votre épiderme et son insistance à faire de votre verre de lait son bassin de natation. Mais son appareil buccal, qui a probablement fourni l'idée de la cuiller des dragues, est si curieux ! Et ses grands yeux bruns, à tant de milliers de facettes, au regard si naïf, sont si étranges ! Comment vous résoudriez-vous à ruiner d'un coup des mécanismes aussi merveilleux ! Envieriez-vous, par hasard, la fâcheuse renommée d'Erostrate ? les tristes et honteux lauriers des Vandales ?...

V.-A. HUARD, ptre.

L'ÉTAT RELIGIEUX ET POLITIQUE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE

Toulouse, octobre 1912.

A Monsieur l'abbé LINDSAY,
Directeur de la *Nouvelle-France*, Québec.

Cher Monsieur le Directeur.

Je vous avais promis, en quittant le Canada, il y a quelques semaines, de vous envoyer un rapport sur l'état religieux et politique de la France contemporaine, rapport qui fût la conclusion d'une véritable enquête personnelle.

Je m'empresse de tenir ma parole.

Mon travail est naturellement trop hâtif pour qu'on puisse établir dessus un jugement définitif ; et peut-être aurais-je été plus avisé si je l'avais laissé dormir pendant quelques mois dans mes cartons.

Mais l'expérience que m'ont donnée mes nombreux voyages m'apprend que les vives impressions que l'on ressent en arrivant dans un pays s'effacent vite, et qu'il est presque impossible, lorsqu'on s'est pour ainsi dire fondu dans un milieu, d'échapper à la banalité. L'étranger saisit en débarquant bien des choses dont l'indigène ne s'aperçoit pas, éprouve des sensations que le contraste avec ce qui se passe chez lui rend plus vives.

D'ailleurs, un article n'a pas l'importance d'un livre ; et puis, ne faut-il pas à notre époque faire un peu le *reporter ?*

Mon rapport se divisera en trois parties : opinion des pessimistes ; opinion des optimistes ; mes impressions personnelles.

.....

I

Mais, direz-vous, quels sont les pessimistes, quels sont les optimistes ?

Eh ! mon Dieu ! aujourd'hui, comme au temps du bon Horace, les pessimistes sont les vieux, les optimistes sont les jeunes. Rien de plus naturel.

Laissons maintenant la parole à un vieux pessimiste.

—Mon Père, me dit mon vieil ami, vous avez rencontré, sans doute, depuis votre arrivée, une foule de gens qui vous ont affirmé que la France était en voie de relèvement, qu'une réaction dans le sens chrétien se manifestait partout, et que l'Eglise reprenait son influence. N'en croyez rien ; laissez aux esprits superficiels ces illusions. Pour juger sainement des choses on doit les observer d'un peu haut et s'éclairer à la lumière de l'histoire. Moi, je vous affirme que la France est en pleine décadence, en décadence irrémédiable.

Lorsqu'un grand corps, une nation périt, il ne faut pas s'imaginer que sa mort arrive inopinément et sans convulsions préalables. De même qu'une balle de caoutchouc, lancée en l'air, rebondit plusieurs fois avant de s'immobiliser sur le sol, ainsi l'organisme puissant qu'est un peuple éprouve, pendant des siècles, des mouvements en sens divers qui donnent le change sur son état réel d'anémie. Mais les hauts et les bas de la maladie n'affectent en rien le résultat final. Tel est bien le cas de la France. Depuis des siècles elle s'en va déclinant.

Sans remonter plus haut qu'à Louis XIV nous constatons sa marche descendante. Décadence manifeste sous Louis XV, et pendant toute la durée du dix-huitième siècle. Réaction violente, au commencement du dix-neuvième siècle, sous l'effort général de Napoléon, suivie d'une chute plus profonde. Réaction modérée sous la double monarchie, aboutissant à la révolution de quarante-huit. Réaction brillante du second Empire, plus apparente au fond que réelle, conduisant fatalement à la catastrophe de 1870. Et depuis ce temps, décadence continue, définitive.

Dans ces conditions, quel fonds peut-on faire sur la réaction

actuelle, si tant est qu'il y ait réaction ? Il semble bien, je l'avoue, que certains esprits distingués s'épouvantent à la vue de l'abîme où nous nous précipitons, et crient « casse-cou ! » Mais ils n'ont aucune influence sur les masses. Et d'ailleurs, les masses, comme les fleuves, une fois entraînées, suivent des courants instinctifs qu'aucune puissance humaine n'est capable d'endiguer ou de détourner. Il faudrait pour y réussir un miracle de la toute puissance divine.

La ruine totale de la France n'est donc qu'une question de temps. Combien d'années faudra-t-il pour que ce pays, jadis si glorieux, disparaisse complètement, je l'ignore. Une guerre malheureuse pourrait bien précipiter la catastrophe.

Ainsi va le monde. Dieu seul est éternel. Nous savons que tous les peuples ont eu successivement leur apogée et leur débâcle, en juste rétribution de leur conduite. Aucun ne s'est jamais relevé. Voyez Ninive et Babylone, l'Egypte et la Perse, la Grèce et Rome. Et, depuis l'ère chrétienne, voyez les Turcs et les Espagnols, lesquels. après s'être élevés au faîte de la puissance, sont finalement tombés à rien. Ainsi en sera-t-il des Français.

—La prophétie que vous faites-là, mon cher ami, est trop cruelle pour que nous y croyions sans preuves. Les démonstrations générales ne prouvent rien. Appuyez sur des faits vos assertions pessimistes.

—Des faits ? Mais regardez donc autour de vous. Est-il nécessaire de prouver l'évidence même ?

L'affreux gouvernement dont tout le monde se plaint, qui le soutient ? N'est-ce pas le suffrage universel ? Oubliez-vous que, depuis quarante ans, chaque élection générale a rendu témoignage d'une recrudescence d'impiété ? La chambre actuelle est bien l'image de la France, allez !

Entrez dans nos églises un jour férié, vous constaterez qu'elles sont presque vides. Ne me disiez-vous pas vous-même que, le mois dernier, à Paris, dans la grande paroisse de Saint-Augustin, vous n'avez pas compté plus de quatre cents fidèles aux messes de sept heures et de sept heures et demie ?

Savez-vous combien d'hommes font leurs Pâques dans la ville de Toulouse, qui compte cent cinquante mille habitants et qui n'a jamais eu mauvaise renommée ? Quatre mille hommes au plus.

Je veux bien qu'en Vendée, qu'en Anjou, qu'en Bretagne, la religion fasse meilleure figure ; mais voyez quels députés élisent ces provinces catholiques. Je sais bien que les femmes valent mieux que les hommes ; que, parmi les hommes même, peu refusent, à l'heure de la mort, le ministère du prêtre. Mais cela ne prouve

qu'une chose, que la foi séculaire d'un peuple ne disparaît pas sans laisser derrière elle des habitudes, des traditions chrétiennes. C'est ainsi que certains arbres dont le cœur est complètement pourri vivent encore pendant de longues années par l'écorce.

Et n'allez pas croire que la morale ait survécu en France à la foi. Cela était bien impossible. Car, si l'on peut voir, à la rigueur, des sociétés encore croyantes souffrir de mœurs déplorables, tant est forte la violence des passions, l'on n'a jamais vu, l'on ne verra jamais les bonnes mœurs subsister en l'absence des doctrines. Autant vaudrait concevoir un édifice bâti en l'air.

Le divorce a détruit la famille. La morale positiviste a légitimé l'adultère et l'impureté. Les doctrines anarchistes que professent la plupart des instituteurs ont sapé les bases du respect filial et de l'autorité paternelle. Le socialisme nie la propriété. L'athéisme et la négation des sanctions de l'autre vie légitiment toutes les convoitises et paralysent tous les freins. L'antipatriotisme enfin, crime monstrueux que les païens eux-mêmes n'ont pas connu, a ruiné notre armée et livre la nation aux entreprises de l'ennemi. La France, en proie aux francs-maçons, aux juifs et à des aventuriers qu'aucuns principes ne gênent, s'en va littéralement à la dérive.

Dans le spectacle insensé que nous offrons à l'univers, il est une chose terrible sur laquelle j'attire particulièrement votre attention : la persévérance et l'esprit de suite avec lesquels, depuis longtemps, la guerre à l'Eglise se poursuit. Il y a là une inspiration qui dépasse la sagesse et la malice des hommes.

L'enfer a sans doute compris que le titre de fille aînée de l'Eglise donné à la France comportait quelque chose de plus qu'un honneur verbal, qu'il signifiait une vocation réelle et providentielle. C'est pourquoi il s'est résolu, pour frapper la religion, à passer sur le corps de la France.

Ai-je besoin de vous rappeler les étapes successives de la persécution qui fut inaugurée à la chute du maréchal MacMahon, de vous exposer avec quel art perfide furent tranchés, les uns après les autres, les innombrables liens qui unissaient l'Eglise avec l'Etat ? Le souvenir en est encore dans toutes les mémoires. Abolition des aumôniers ; laïcisation des hôpitaux ; sécularisation de l'enseignement primaire, sous prétexte de neutralité, avec arrière-pensée d'hostilité ; ruine des congrégations religieuses et confiscation de leurs biens ; démoralisation de l'armée ; enrôlement des séminaires ; finalement, loi de séparation et confiscation des biens ecclésiastiques.

Et tout cela s'est accompli sans à-coups, malgré les protestations

des hommes de cœur et la réprobation clairement exprimée de l'opinion publique, comme si une puissance invisible et implacable nous tenait sous son talon.

Vous connaissez, sans doute, le bilan de la liquidation des biens du clergé que vient de publier le ministre des Finances ? Déduction faite de 69 millions restitués par sentence judiciaire à divers créanciers, près de 409 millions de rapines ont été partagés entre l'Etat, les départements et les communes.

Désormais l'Eglise catholique est abolie légalement dans notre pays. Elle ne peut plus procéder à aucun acte civil ; il lui est interdit d'acheter ou de vendre, de donner ou de recevoir. Les églises qu'on lui abandonne, elle n'en a qu'une jouissance précaire qui cesserait dès demain, si l'on ne redoutait des soulèvements populaires.

Et n'allez pas croire que la franc-maçonnerie qui nous gouverne, voyant accomplir son œuvre, songe un instant à désarmer ou à relâcher de sa vigilance. Ce serait mal la connaître. Elle vit dans la crainte perpétuelle d'un réveil de la vieille âme française ; et ses terreurs la poussent sans cesse à de nouveaux attentats. Aujourd'hui, c'est à nos innombrables fonctionnaires qu'elle s'en prend. Vous connaissez l'odieux système des fiches. Ils sont là un million de pauvres gens qui n'ont pas le droit de faire acte de christianisme. Que dis-je, un million ? En comptant leurs femmes, leurs enfants, leurs parents, plusieurs millions de personnes savent que l'épée de Damoclès de la destitution reste suspendue jour et nuit sur leur tête.

Demain ce sera le tour de l'enseignement libre. Le gouvernement comptait bien que la ruine des Congrégations entraînerait la fermeture des écoles catholiques : il comptait sans le dévouement des chrétiens. Nos écoles renaissent. Il faut donc forger de nouvelles lois de proscription. Car les sectes ne seront satisfaites que lorsque le nom de Jésus-Christ cessera d'être prononcé avec respect par nos petits enfants.

Ce jour là, d'ailleurs, est plus proche qu'on ne pense. La France n'a plus d'enfants ; ce mal est, de tous les fléaux qui s'attaquent à notre race, le plus redoutable, sans contredit. L'an dernier, tandis que la population allemande s'accroissait de neuf cent mille âmes, la nôtre a diminué.

Restait encore le clergé, le sel de la terre. Le gouvernement voulut tarir sa source, ou tout au moins la troubler, en l'astreignant au service militaire. Il tenta de parachever son œuvre en supprimant le budget des cultes, comptant que la perspective d'une vie de misère refroidirait singulièrement les ambitions intéressées d'un certain nombre de familles.

A-t-il complètement échoué dans ses calculs ? Hélas ! non. Les vocations se font de plus en plus rares, le nombre des paroisses privées de prêtres croît tous les jours. Les séminaires sont vides. On me dit que dans les diocèses de Toulouse, d'Angoulème, de Tarbes, de Perpignan, de Pamiers, le chiffre des jeunes clercs de nos écoles de théologie varie de trente-cinq à sept, et que, dans le reste de la France, tout est à l'avenant.

Si, du moins, la qualité des nouvelles recrues suppléait à la quantité. le mal serait moindre.

Nous comptions un peu, à ce point de vue, sur les bienfaits de la liberté promise par la séparation. Nous rêvions...

Enfin, soyons discrets. Contentons-nous de constater que l'ancien épiscopat n'est point encore éclipsé, et que le nouveau clergé ne fait point oublier le clergé concordataire. Le vieux proverbe « la caque sent toujours le hareng » est retourné : c'est le hareng qui sent la caque, c'est-à-dire, dans l'espèce, la caserne. La tenue ecclésiastique manque trop à nos jeunes collègues.

Il est vrai qu'ils s'agitent, qu'ils multiplient les œuvres, qu'ils vont au peuple, comme on dit. C'est un véritable feu d'artifice. Mais que reste-t-il des feux d'artifice ?

On m'assure qu'à Rome nous sommes considérés comme une nation finie ; qu'à Vienne, lors du Congrès eucharistique, nos pèlerins furent traités avec une bienveillance nuancée de pitié dédaigneuse, fort pénible à leur amour-propre.

Ces étrangers qui voient les choses de sang-froid, placés qu'ils sont en dehors de la fournaise, nous jugent mieux que nous ne nous jugeons nous-mêmes, et nous accordent le degré de considération auquel nous avons droit.

II

Je vois le jeune optimiste, auquel je lis loyalement la première partie de mon rapport, vibrer d'une généreuse indignation, et je soupçonne que sa réplique ne manquera point de chaleur. Ecoutons-le.

—Mon Père, dit-il, votre bonhomme appartient à une race bien connue au pays, la race des découragés et des décourageants.

Il nous jette à la tête des Autrichiens. Si les Autrichiens ont tant pitié, eux les riches, les princes du Saint-Empire, des pauvres persécutés et mendiants que nous sommes, qu'ils prennent donc notre place, une fois pour toutes. Qu'ils envoient à travers le monde des milliers de missionnaires, et qu'ils consacrent à les nourrir une partie de leurs millions ; qu'ils préservent de l'apostasie les trop

nombreux fidèles qui, chaque année, les abandonnent pour passer au camp adverse.

Quant aux Romains, on les connaît. Ils nous méprisent parce que nous sommes devenus pauvres.

Votre vieux pessimiste fait allusion à notre nouvel épiscopat. A son insinuation, si elle était fondée, je répondrais d'un mot : Qui le choisit ?

Il ne nous ménage pas davantage, nous le jeune clergé. Il nous traite équivalemment de soudards en rupture de caserne, de prêtres sens tenue, sans piété, d'agités.

Mais, si ces reproches sont fondés, à qui la faute ? Pas à nous assurément :

> Nos pères ont péché, nos pères ne sont plus,
> Et nous portons la peine de leurs crimes.

Si l'axiôme : il n'y a pas d'effet sans cause, est vrai, les douloureux événements dont nous sommes aujourd'hui les victimes ont leurs racines dans un passé dont personne ne songera à nous attribuer la responsabilité. Nous avons le droit de nous vanter que notre vocation est généreuse et que ce n'est pas dans des vues humaines que nos parents nous poussèrent au sacerdoce. Qu'on crie après cela contre notre manque de tenue, je m'incline et j'en bats humblement ma coulpe.

Mais enfin, la tenue, la régularité, ce n'est pas là le tout du prêtre. Si nos anciens eussent été moins jansénistes, le peuple se serait moins éloigné des sacrements ; si nos anciens eussent été moins gallicans, le peuple les aurait moins accusés de courtiser le pouvoir ; si nos anciens eussent été moins cartésiens, moins littérateurs, moins dédaigneux de la scolastique et de saint Thomas, s'ils n'eussent préféré aux vraies sources de vulgaires manuels, ils auraient fait meilleure figure au Concile et dans les questions où les principes sont engagés ; s'ils eussent pratiqué le Droit Canon, ils auraient été plus libres. Si nos anciens, fidèles au devoir strict et grave de la visite pastorale, eussent cherché en bons curés à connaître leurs enfants spirituels, ils seraient demeurés les pères de leurs paroisses, et n'auraient jamais été traités en parias ; si, courageux contre le « suicide de race » au commencement du siècle dernier, ils avaient lutté quand il était temps encore, au lieu de se conduire en chiens muets, ils auraient très probablement prévenu la décadence de notre nation.

Mais ils ont préféré vivre de la vie de mandarins corrects, de fonctionnaires, de membres de l'administration.

Et aujourd'hui que tout est à terre, épouvantés devant leur œuvre' ils se retirent et rendent les armes.

Eh bien, tant mieux ! qu'ils s'en aillent, ces mauvais soldats de Gédéon. Mais de grâce. qu'ils se gardent en fuyant de jeter le découragement dans nos rangs éclaircis.

Et maintenant que ma bile est épanchée, j'arrive aux arguments. Sans m'égarer en considérations pseudo-philosophiques, comme mon vénérable préopinant, je prétends, moi, que la situation politique et religieuse de la France contemporaine, loin d'être désespérée, s'améliore chaque jour ; et que, d'ores et déjà, nous nous trouvons dans de meilleures conditions que nous ne l'avons été depuis deux siècles.

Ce phénomène me paraît miraculeux ; car, en fin de compte, tout ce qu'a dit mon bon vieil ami pessimiste de l'œuvre exécrable des sectes en France est littéralement vrai.

—Comment alors pouvez-vous expliquer que la situation s'améliore ?

—Je ne l'explique pas, je le constate. Ecoutez : d'abord, j e pose en principe que la tête gouverne toujours le corps, et que, tôt ou tard, le peuple finit par penser et par agir à l'instar de l'élite. Quiconque est maître de l'aristocratie sociale et intellectuelle d'une nation finit nécessairement par s'emparer de la nation entière.

C'est ainsi qu'au dix-huitième siècle la masse des Français, qui était encore pleine de foi, subit l'entraînement d'une aristocratie et d'une bourgeoisie voltairiennes, et s'abandonna, comme vous le savez, aux excès de la Révolution. Les Vendéens seuls et les Bretons réagirent ; et pourquoi ? parce que leurs seigneurs partageaient leurs sentiments.

On parle de la réaction religieuse inaugurée sous le premier Empire et poursuivie peudant les paisibles années de la Restauration. Vraiment, on le prend trop à son aise ; et, pour mieux étayer sa thèse, on fait trop bon marché de la réalité des faits. Oublie-t-on que sous l'Empire nos armées restèrent privées d'aumôniers, et que des millions de soldats chrétiens moururent sans sacrements ? Oublie-t-on l'effroyable corruption qui régnait dans les lycées de l'Empire et des deux monarchies qui succédèrent à l'Empire ? Lisez la *Confession d'un enfant du siècle* de ce pauvre Musset, si vous voulez être édifié sur la mentalité de la jeunesse de cette époque. Rappelez-vous que le roi Charles X, sous la pression de l'opinion, ferma les collèges catholiques. Rappelez-vous que, pendant la première moitié du dix-neuvième siècle, la bourgeoisie tout entière était voltairienne, saint simonienne, hostile au clergé ; que, dans beaucoup de paroisses, il ne se trouvait

pas un homme instruit qui daignât ou osât mettre les pieds dans une église [1]. Le respect humain, cette misère française, était alors tout-puissant.

Rappelez-vous ce que vous me disiez naguère, mon Révérend Père, de vos expériences personnelles dans les années qui précédèrent la débâcle de 1870 ; comme vous trembliez, lorsque, seul, vous traversiez votre petite église paroissiale pour recevoir la sainte communion. Vous étiez, jeune élève qui vous croyiez poltron, un héros sans le savoir. Et votre maire qui n'allait à la messe que le 15 août, jour de la saint Napoléon, rappelez-vous son attitude insolente, lorsque, vautré dans son fauteuil devant l'autel, il ne s'agenouillait même pas à l'élévation.

—Tout cela est parfaitement exact.

—Ah ! nous ne serons jamais assez reconnaissants à ceux qui nous ont conquis la liberté d'enseignement. Car c'est à partir de 1850 qu'à commencé le travail lent et caché de reconstitution de l'âme française.

Quoi qu'il en soit, ce que je viens d'exposer explique assez les événements dont nous sommes les témoins et les victimes, depuis l'avènement de la troisième république. L'impiété, descendant graduellement des couches supérieures de la société, a fini par infecter les masses populaires, avec les résultats que vous savez.

Or, tout cela est complètement changé aujourd'hui ; les classes supérieures sont revenues à Dieu. La vieille noblesse est ruinée, discréditée ; son exemple n'aurait plus suffi pour agir efficacement sur la mentalité populaire. Grâce à Dieu, la bourgeoisie suit désormais la noblesse, et ce sont les classes intellectuelles qui montrent l'exemple de la piété. Le respect humain est bien mort : le ciel en soit béni !

Mon brave préopinant prétend que le peuple n'est pas touché par le mouvement de réaction vers l'Eglise. Mon brave ami se trompe. Qu'il se rappelle donc le temps, peu éloigné, où dans les moindres villages le prêtre était insulté. Le prêtre n'est plus insulté aujourd'hui. Est-ce vrai ?

—C'est vrai. J'en ai fait moi-même la constatation.

—Qu'il se souvienne de ses terreurs au lendemain de la sépara-

(1) En 1854, au château de la Combe, une idée poursuivait partout Mgr Dupanloup : la déchristianisation du diocèse d'Orléans, où 400,000 habitants ne faisaient pas leurs pâques. — « Et l'on veut qu'un évêque dorme tranquille, nous disait-il. » *Souvenirs de la Combe, Correspondant*, 12 oct. 1912.

tion. Il allait mourir de faim, et ses confrères avec lui. Or il n'est pas mort; il n'a pas même maigri. Il est vrai que la collecte à domicile pour le denier du Culte l'a forcé à sortir de son nid. Mais chacun sait que l'exercice est salutaire.

Mais revenons à la question de la conversion des classes dirigeantes qu'il s'agit de démontrer.

Que le mouvement de réaction en faveur de l'idée religieuse existe en France, cela ne fait pas l'ombre d'un doute, et nos ennemis eux-mêmes se voient forcés de le reconnaître. Les renseignements suivants, puisés dans la *Revue pratique d'apologétique*, (numéros de mai, juin, juillet, août, septembre derniers,) en sont la preuve.

L'enquête ouverte par la *Revue hebdomadaire* sur les idées de la jeunesse d'aujourd'hui invite à bien des réflexions; et les nôtres, au point de vue religieux, sont singulièrement réconfortantes. Dans la génération intellectuelle qui arrive à l'âge de vingt-cinq ans, on trouve des incroyants, on ne trouve plus de jacobins. Parmi ceux qui reviennent à la foi, plusieurs attribuent leur conversion à l'écœurement que leur inspire le spectacle des odieuses persécutions dont l'Eglise est l'objet. Je résume mes citations:

A l'Ecole de Droit, la grande majorité des étudiants est catholique,

Aux Lettres, beaucoup de catholiques; les autres sont indifférents, mais respectueux.

Aux Sciences, même tonalité. « C'est chose admise, dit M. Soury, leur porte-parole, que la science est incapable de suppléer à l'idéal religieux. » Quel changement depuis Berthelot, Charcot et Renan!

A l'Ecole Normale même, cette pépinière jadis sectaire des professeurs de France, le changement est merveilleux.

Ecoutez le témoignage d'Agathon dans l'*Opinion*, journal radical:

« Chose grave. La jeunesse intellectuelle qui, il y a vingt ans, semblait acquise aux doctrines anticléricales, incline aujourd'hui vers le catholicisme. »

A l'Ecole Normale Supérieure, il y a dans le moment nombre d'élèves, près d'un tiers pour préciser, (une cinquantaine) qui sont catholiques pratiquants. Si l'on songe que, il y a huit à dix ans, on ne comptait guère que trois ou quatre catholiques parmi les normaliens, cet accroissement paraîtra difficilement l'effet du hasard.

Les professeurs de philosophie et de rhétorique des trois lycées les plus intellectuels de Paris, Condorcet, Henri IV, Louis-le-Grand: « La majorité de nos élèves est composée de catholiques pratiquants, et parmi les indifférents nulle passion anticléricale. »

Enfin, en Sorbonne, les étudiants de philosophie, s'écartant des

méthodes sociologiques d'un Durkheim, ont choisi pour maître un catholique, M. Victor Delbos.

Il nous est donc permis de nous écrier avec la revue que nous citons : « C'est le cerveau de la France qui nous revient. »

Cette conviction d'un profond revirement de la France en faveur du catholicisme pénètre dans les esprits les plus fermés, et les force à faire, dans des moments d'abandon ou de panique, des aveux édifiants.

C'est ainsi que l'affreuse *Lanterne* écrit en septembre dernier : « Au lendemain du congrès des Jeunesses laïques, nous savons que nos amis ont reconnu le devoir de faire face à une reviviscence indéniable de l'Eglise. »

C'est ainsi que le député socialiste Marcel Sembat, dans l'*Humanité* de Jaurès, considère comme inévitable un triomphe prochain du catholicisme en France. « L'Eglise, prononce-t-il, a pu nous vaincre hier, en Belgique ; elle pourra nous vaincre en France demain. Mais après une expérience chrétienne qui durera peut-être quinze ans, le socialisme et la libre pensée triompheront. »

Après le témoignage des impies, écoutons maintenant le témoignage d'nn écrivain aussi distingué que bon chrétien. M. Henri Bordeaux, au cours d'une visite à la Grande Chartreuse abandonnée, s'écrie : « Cependant les sanctuaires se reconstruisent dans les âmes. En dix ans, depuis l'expulsion des Chartreux, que de chemin parcouru ! »

Quant à nos œuvres, on affecte d'en rire, on nous traite d'agités, on tourne en ridicule nos efforts. Parce que nous allons au peuple on nous qualifie de démagogues ; parce que quelques uns d'entre nous, pleins de zèle mais vides de philosophie et de théologie, ont fait fausse route en diverses directions, on prétend que nous compromettons l'Eglise de France.

Mais si nous sommes des prêtres ignorants, je le répète, à qui la faute ? Nous n'avons jamais été directeurs de séminaire. Qui nous a jamais inculqué dans l'esprit que le titre de docteur en théologie ou en droit canon était, pour un prêtre, infiniment plus honorable et plus utile que la licence ès-lettres, et que, avant d'écrire élégamment, il fallait songer à penser correctement ? Personne. On a fait de nous des beaux parleurs. Non, ce n'est pas nous qui sommes les coupables ; nous sommes plutôt les victimes des vieux errements, et nos prédécesseurs ont à battre leur coulpe à l'occasion de nos erreurs.

D'ailleurs, nos œuvres sont-elles vraiment si méprisables ? Ignore-t-on qu'à Paris seulement, depuis la séparation, plus de cinquante

paroisses ont été créées ou sont en voie de formation, dans les quartiers les plus déshérités, toutes pleines de vitalité sans qu'aucune des anciennes paroisses en ait été amoindrie ?

Ignore-t-on que sur les ruines des Congrégations religieuses nous avons fait surgir ces écoles chrétiennes qui constituent actuellement le meilleur espoir de notre renaissance catholique ?

Ecoutez ce que dit le chanoine Lande, dans son rapport à la *Société d'éducation :* « Nous avons actuellement en France 8,000 instituteurs chrétiens et 25,000 institutrices. Nos écoles coûtent annuellement près de 45 millions de francs. Leur nombre s'accroît de deux cents par an. Les élèves y affluent, et beaucoup d'écoles publiques restent sans élèves. »

Dira-t-on après cela que nos œuvres sont stériles ?

Les impies, eux, ne le croient pas. Ecoutez encore cet aveu de M. Alexandre Varenne, dans un des pires journeaux de France, *La Lanterne :* « Quand les catholiques auront mis la dernière main aux œuvres qu'ils sont en train de créer, quand ils auront embrigadé la jeunesse dans leurs patronages, les ouvriers dans leurs syndicats chrétiens, les jeunes gens de la bourgeoisie dans leurs cercles d'études, il nous faudra bien compter avec eux. »

Voilà des aveux qui nous consolent de bien des accusations. D'ailleurs nous nous sentons en bonne compagnie.

Toute cette jeunesse sacerdotale, semence d'apôtres, qui jadis, censtatant son impuissance d'agir au milieu d'un clergé fossilisé, cherchait dans les missions et dans les ordres religieux un champ libre à son zèle, la voilà maintenant avec nous. Son sang généreux circule dans nos veines, et nos jeunes cœurs battent à l'unisson.

Vous le voyez, mon Révérend Père, notre confiance n'est pas vaine, et nos motifs d'espérer sont fondés.

—En effet.

fr. ALEXIS, Capucin.

(A suivre)

LA TRAITE DES PELLETERIES ET LA COLONISATION EN LA NOUVELLE-FRANCE [1]

NOTES ET APERÇUS

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Les pays nouveaux sont toujours convoités pour leurs richesses naturelles, et les colonies lointaines furent souvent établies en vue des ressources commerciales qu'elles pouvaient assurer. Car si l'esprit de religion ne le transforme, l'homme se trouve sans cesse avec son éternel égoïsme. Dépourvu d'esprit civilisateur, sans amour des autres hommes, il s'absorbe dans la passion du lucre, qui demeure pour lui le grand mobile, l'efficace levier.

Mais aux débuts si difficiles de la Nouvelle-France, de glorieuses exceptions se rencontrèrent, et d'une beauté à faire écrire : " Est-ce de l'histoire, est-ce de la chevalerie chrétienne ? C'est à la fois l'une et l'autre." [2] Car chez nos grands fondateurs, chez certains de nos admirables pionniers, l'intérêt personnel n'apparaît en aucune manière, ou n'apparaît qu'au second plan. Ainsi, avec une conviction entière, Champlain disait que la conquête d'un empire n'est rien comparée à la conversion d'une seule âme. Maisonneuve, répondant à M. de la Dauversière, qui le consultait sur son projet de fondation de Ville-Marie, résumait ainsi ses motifs : " Je serais bien aise de m'éloigner de la France à cause des désordres. Je suis sans intérêt et j'ai assez de bien pour mon peu d'ambition : j'emploierai ma fortune et ma vie

---

(1) Un écrivain aussi distingué que modeste, dont le pseudonyme révèle le patriotisme éclairé, a bien voulu nous offrir quelques pages d'un livre auquel il aura bientôt mis la dernière main. Malgré le titre plutôt économique de son travail, on y lira des passages vibrants de saine et sincère émotion. Du Père de la Nouvelle-France, surtout, l'immortel Samuel de Champlain, l'auteur trace un portrait parfaitement conforme à l'histoire, mais qui met en plein relief certains traits jusqu'ici moins observés par les panégyristes du glorieux fondateur de Québec. Nous réservons à une prochaine livraison de notre revue la publication de ce passage vraiment remarquable.

LA RÉDACTION.

(2) PARKMAN, *La fondation de Montréal.*

à votre entreprise, sans autre récompense que celle de servir mon Dieu et mon roi dans les armes que j'ai toujours portées."

Et les Marie de l'Incarnation, les Marguerite Bourgeoys, les Jeanne Mance, les Lejeune, les Lalemant, les Brébeuf, les Garnier, et tant d'autres, de condition parfois très humble, eurent pour but unique de travailler à la diffusion de l'Evangile et à la gloire de Dieu.

***

Malheureusement, dans cette France nouvelle qui semblait devoir être " une terre d'élection, " comme ils furent nombreux ceux qui vinrent, attirés ou séduits, dans la suite, par la soif de l'or, par le souci mercantile, plutôt que stimulés par l'esprit d'apostolat, par le dévouement courageux qui fait le défricheur hardi, facteur indispensable de la plus sûre prospérité d'un pays !

Chaque contrée offre son attrait spécial, et pour un temps, sa fascination irrésistible, qui n'est pas assez souvent la veine qu'il conviendrait le plus d'exploiter. Le Pérou et le Mexique versèrent à l'Espagne orgueilleuse, mais pour la corrompre et l'appauvrir, le produit fabuleux de leurs mines d'or et d'argent ; l'Afrique eut l'horrible fièvre de la chair d'ébène et de l'ivoire précieux ; l'Afrique du Sud offre toujours aux yeux fascinés ses merveilleux diamants...

Au dix-septième siècle, pour la Nouvelle-France, le plus funeste écueil fut la traite des pelleteries gravitant autour de la peau du Castor.

***

Le sens de la mesure et sa pratique ne sont guère le propre de l'homme mortel : autrement serait-il possible d'expliquer que l'amphibie industrieux,—et rendons-lui cette justice,—instinctivement plus sage à tant d'égards que son impitoyable destructeur, ait été l'obsession d'un très grand nombre, le pivot du commerce dans la colonie, tout comme l'oignon de la tulipe devint, pour un temps, l'un des principaux appoints du commerce de la Hollande ?

Mais si les manifestations d'une telle inconséquence varient, le fond en demeure identique, et l'Histoire est là pour établir que, sur ce terrain, le civilisé n'est point plus sage que le nègre naïf, abattant l'arbre pour en cueillir le fruit, ou que le sauvage trop apathique pour utiliser le bœuf qui devrait lui inspirer le goût du labourage, et puis l'égorgeant pour le cuire avec le bois de la charrue.

Et, pour s'attacher à la poursuite des richesses factices et déce-

vantes que semblait devoir procurer le trafic tant couru, on négligea, avec la plus inconcevable incurie, les trésors véritables que renfermait le sol canadien, trésors qui ne tardèrent pas à surgir sous la hache et la pioche patriotiques des Hébert, des Couillard, des Guillaume Couture et des Pierre Boucher. Au grand regret de Champlain et d'autres esprits perspicaces, la fureur du négoce étouffa l'esprit d'humanité ainsi que l'amour de la terre, amour si essentiel dans un pays de fondation récente. Les conséquences regrettables en furent diverses : oubli coupable de leur devoir, de la part des Compagnies chargées d'ouvrir ces pays nouveaux ; indifférence ou hostilité constantes de la plupart des Français contre tout mouvement colonisateur ; accroissement de l'esprit mercantile et de l'esprit d'aventures, qui détourna de la voie patriotique trop de colons qu'on dirigeait pourtant avec une parcimonie rare vers le Canada. Le trafiquant et le coureur des bois prirent le pas sur le défricheur ; la traite de l'eau-de-vie, conséquence inévitable de la traite des fourrures, devint l'attraction la plus dangereuse, et lamentables furent les ruines pécuniaires et morales qui s'en suivirent.

Puis se produisit ce fait étrange : malgré son caractère pacifique, malgré les faciles profits qu'il assurait, plus que la forêt primitive, plus que les rigueurs du climat, plus même que le Peau-Rouge sanguinaire, le Castor devint le grand ennemi.

Il fut aussi sa désolée victime, l'Indien malheureux qui troquait si volontiers la pelleterie précieuse contre l'eau de feu homicide que le traiteur sans entrailles lui prodiguait, bravant tout, aveuglé par son esprit cupide, bravant jusqu'à la mort sur l'échafaud.

Ne peut-on pas dire, de plus, que le Castor fut le meilleur allié de l'Angleterre sur la terre d'Amérique, puisqu'il contribua beaucoup à lui ouvrir les portes de la Nouvelle-France ? Car sans la traite insensée de sa fourrure, plus nombreux eussent été les immigrants venus de France, les colons amoureux de la terre, et, en 1760, les miliciens tenaces pour repousser l'invasion.

Et cette source de richesses providentielles, inépuisables si on l'eût exploitée avec discrétion, fut bientôt diminuée, tarie, au grand dommage et à la honte de ceux qui en avaient abusé.

***

Mais heureusement, tout à côté de ces scènes attristantes, se rencontre le développement paisible, consolant, instructif " du labourage et du pâturage, vraies mines et trésors du Pérou ; " développe-

ment qui s'en vient rappeler la providentielle moisson promise à l'humble semence, au grain de senevé. Et par les preuves de fertilité, par le bon exemple que cette semence et cette moisson apportèrent, les poignées de pur froment que Louis Hébert jetait sur les hauteurs de Québec, à l'endroit où s'élève aujourd'hui la vieille basilique, ont été la meilleure base, le salut de la colonie, quand les vastes combinaisons, les décevants profits des trafiquants insatiables la conduisaient à la ruine. Et—titre de noblesse qui vaut bien à lui seul des parchemins fort prisés—Hébert fut le premier qui ait eu, au Canada, la foi pratique en l'agriculture, qui ait travaillé à réaliser cette parole de Lescarbot : " La plus belle mine que je sache, c'est d'avoir du pain et du vin, et de la nourriture pour le bestial. " La leçon vaut encore qu'on la médite, puisque le labourage et le pâturage, mis en action avec une intelligente persévérance, procurent toujours l'aisance, exempte des dangers et des ennuis de la richesse, et, en plus, ces biens précieux entre tous : l'appétit robuste sans crainte du lendemain, le sommeil calme, réparateur, en un mot, la vie saine et heureuse dans l'équilibre et dans la paix.

Et aux fins de prouver à qui aurait des doutes que, de nos jours comme en tout temps, la folie humaine ne met guère à profit les sages leçons de l'expérience, rappelons l'imprévoyance actuelle du blanc, qui continue à détruire, autant qu'il le peut, l'animal à fourrure, à la façon du nègre et du sauvage alléchés par l'espoir d'un succulent repas ; rappelons, surtout, l'imprévoyance plus condamnable encore, qui fait dilapider la forêt bienfaisante, si prodigue de ses trésors inépuisables, de ses récoltes, sans besoin de semences dès qu'on la traite avec bon sens.

RELATIONS DES EUROPÉENS AVEC L'AMÉRIQUE.—CHASSE ET PÊCHE.

Dès le 11e siècle, les Islandais fréquentaient les côtes de l'Amérique, trafiquant avec les naturels du pays, depuis le Potomac jusqu'au Groenland, où ils avaient fondé deux villes, de nombreux villages, un évêché, etc.

On croit que, au 12e siècle, le denier de saint Pierre fut perçu dans certaines parties de notre continent. Mais au 14e siècle probablement, ce fléau, dénommé " l'envahissement du froid ", contribua à isoler ces régions et à mettre fin aux rapports des colonies islandaises avec la mère-patrie. Les *ice-bergs* se firent plus nombreux vers le sud, longeant les côtes du Labrador, de Terreneuve et du Cap Breton, et entravant les voyages qu'on y faisait d'habitude. Puis des misères

sans nombre et les terribles invasions d'Esquimaux dépeuplèrent les établissements jadis prospères, sur la Terre Verte devenue " terre de désolation." [1]

Il parait de plus certain que, bien avant la venue de Colomb (1492), les navigateurs normands allaient jusqu'au Brésil pour en importer les produits, et que les Basques et les Bretons exploitaient les pêcheries du Grand Banc de Terreneuve, et visitaient l'île du Cap Breton, même le Golfe Saint-Laurent.

Jean Cabot, voyageant pour le roi d'Angleterre, aperçut Terreneuve en 1497. Mieux traité que Colomb mis aux fers après la découverte de l'Amérique, ce coup d'œil lui valut une récompense de dix louis. Cette découverte donna aux Anglais l'illusion que le Canada pouvait leur appartenir; aussi, en 1711, dans les papiers de l'amiral Walker fut trouvée une proclamation déclarant le Canada terre britannique de par la découverte de Jean Cabot.

Gaspard Cortéréal (1500), des marchands de Bristol (1502), Jean Denys et Velasco (1506), Thomas Aubert (1508) parcoururent les abords du Golfe Saint-Laurent, appelé Golfe des Trois Frères, probablement en souvenir des trois fils de Cabot. Puis, durant tout ce temps, l'Europe consommait en abondance la morue de Terreneuve sans se préoccuper beaucoup des régions qui la lui procuraient.

En 1518, l'expédition du marquis de Léry se réduisit au débarquement, sur l'Isle de Sable, de quelques chevaux, têtes de bétail et lapins, qui se reproduisirent à l'état sauvage.

---

(1) Cette appellation " Terre Verte " (*Grönland*) semble avoir été donnée par Eric le Rouge, afin d'y attirer les immigrants, et non parce que la végétation y était luxuriante.

C'est encore l'opinion de plusieurs que les Esquimaux occupaient alors des régions plus au sud, même jusqu'au Massachusetts, et qu'ils auraient été refoulés vers le nord par les Iroquois et les Algonquins.

Lescarbot rapporte que les Souriquois, quand Poutrincourt leur donnait à diner, lui chantaient « qu'il était un brave *Sagamo*, qui les avait bien traités ; qu'il leur était bon ami, ce qu'ils comprenaient fort mystiquement sous ces trois mots : *Epigico*, *iaton* et *edico*. Je croys, ajoute Lescarbot, que c'est du vieil langage de leurs pères, sans doute de cette langue particulière qui est seulement à eux connue. »

Cet épisode est emprunté de la *Vie de Champlain* par Gravier. M. Eugène Beauvois, qui connaît à fond les langues du Nord, a reconnu dans *epigico ïaton edico* trois mots de l'ancienne langue islandaise qui forment deux vers dans le mètre *runhenda* et signifient " nous avons fait un copieux festin."

Champlain raconte que, en 1603, il trouva en Acadie, dans le Bassin des Mines, un tronc vieilli et couvert de mousse, qui lui fit croire que des chrétiens de Scandinavie y avaient séjourné très longtemps auparavant.

Lescarbot pensait que les Souriquois recevraient facilement la doctrine chrétienne, et que la trompette des apôtres pouvait avoir été jusque-là.

Vint ensuite le marquis de LaRoche (1578), qui déposa dans la même île quarante repris de justice, en attendant qu'il eût trouvé un endroit propice pour la colonie qu'il désirait fonder. Quand l'on put venir à leur secours, il n'en restait qu'une douzaine, ressemblant plus à des sauvages qu'à des êtres civilisés. Ramenés en France, ils y reçurent une gratification et le pardon de leurs crimes.

Mais vers la fin du 16e siècle, attirés par la soif du gain, les Européens se mirent à fréquenter en assez grand nombre, non-seulement Terreneuve, mais encore le fleuve Saint-Laurent. [1]

Les Basques, habiles et hardis baleiniers, furent les premiers à y poursuivre la baleine, le morse et le marsouin. L'Ile-aux-Basques et, près de Tadoussac, l'Echafaud-aux-Basques, où sans doute ils réduisaient en huile leurs émouvantes captures, rappellent le souvenir de ces courageux marins.

Bretons et Normands les suivirent afin de se livrer à la pêche de la morue surtout.

Ensuite vint Jacques Cartier, dont l'une des grandes ambitions fut d'exploiter le lucratif commerce, et qui se fit concéder un privilége de traite dont il ne put tirer parti. Il se rendit sur les côtes du Labrador, à la Baie des Chaleurs et à Gaspé (1534) ; puis, l'année suivante, dans le fleuve Saint-Laurent, jusqu'à Stadaconé (Québec) et Hochelaga (Montréal).

A défaut d'héritiers directs, des collatéraux, Jacques Noël et Jean Cartier, voulurent tirer parti des pays que le célèbre capitaine avait découverts. A plusieurs reprises, ils durent remonter la " rivière du Canada ", et nous avons la preuve que, dans l'été de 1587, ils s'y rendirent. L'été suivant, avec Etienne Chaton, un de leurs parents, ils formèrent une société pour obtenir et exploiter un privilége de traite très étendu qui devait durer douze ans, avec faculté, pour le travail des mines découvertes et à découvrir, de transporter chaque année en Amérique jusqu'à 60 criminels, hommes et femmes, condamnés à mort ou à quelque peine corporelle.

(1) En 1578, 150 navires vinrent à Terreneuve.

Ce qui prouve bien que, depuis les voyages de Cartier, les relations de trafic entre la France et le Canada n'avaient guère été interrompues, et que les navigateurs du 16e siècle ne le cédaient point à ceux d'aujourd'hui, c'est la déclaration de Champlain que, abordant à Tadoussac en 1610, le 26 avril, il y trouva des navires arrivés depuis le 18, chose qui ne s'était pas encore vue, ajoute-t-il, depuis 50 ans ! Et l'on s'étonne davantage quand on songe que ces prouesses étaient accomplies, assez souvent, sur des vaisseaux d'une soixantaine de tonneaux, sans sondages, sans cartes ni phares, sans bouée ni sifflet d'alarme, ni même de télégraphe ordinaire, encore moins de Marconi.

Mais les marchands de Saint-Malo, quelques mois plus tard, firent révoquer cette concession. Détail qui fait voir leurs ressources comme plaideurs : l'une des raisons invoquées fut que Cartier n'avait point acquitté toutes les dettes provenant de ses voyages de découvertes. Ils ne manquaient pas plus d'arguments quand ils espéraient s'assurer le monopole, puisque Champlain écrivait : " ..... ceux de Saint-Malo et d'autres qui disent que la jouissance de ces découvertes leur appartient parceque Jacques Cartier était de leur ville...."

En 1591, un nommé Révaillon obtenait un privilège quelque peu identique à celui qu'on venait d'annuler. Mais il est probable qu'il ne lui fut guère utile, puisque, de la mort d'Henri III (1689) à l'avènement d'Henri IV, dans l'état de bouleversement où se trouvait la France, le privilège importait peu.

L'ÈRE DES VICE-ROIS ET DES COMPAGNIES, 1599 A 1674.—LES ROIS DE FRANCE ET LE CANADA.

Au seizième siècle, les fabuleux trésors rapportés du Mexique et du Pérou par les galions d'Espagne enfièvraient l'imagination populaire, et, aux yeux d'un grand nombre, le produit des mines d'or et d'argent paraissait la seule vraie richesse d'un pays. Les autres productions, les ressources commerciales, les développements agricoles laissaient indifférents. [1] Et les sages paroles de Vauban : " Qui peut entreprendre quelque chose de plus grand et plus utile qu'une colonie ?" étaient encore moins comprises qu'elles ne le furent un siècle plus tard, au temps du célèbre ingénieur du même nom.

En Amérique comme ailleurs, ces idées fausses furent une entrave regrettable..... Néanmoins, aussitôt le Canada découvert, François Ier avait eu le bon désir de travailler à sa colonisation, en organisant à ses frais la grande expédition de Roberval, (1542 à 1544), qui vint avec deux cents personnes, hommes et femmes, criminels et repris de justice pour une partie, s'établir à Charlesbourg-Royal qu'il appela France-Roi,—aujourd'hui le Cap Rouge,—et où Cartier avait passé l'hiver. On amenait aussi sur les vaisseaux des bestiaux, porcs, etc., et des outillages de toute sorte. Outre sa fondation, Roberval avait

(1) Sully, le prévoyant Sully, qui disait : « Le pâturage et le labourage sont les deux mamelles qui alimentent la France, les vrais mines et trésors du Pérou, » s'opposait à la fondation de la colonie, prétendant qu'elle allait dépeupler la France et que « le Français, né Parisien ou Normand, ne deviendrait jamais Canadois. »

en vue la découverte de cette route directe tant cherchée vers la Chine. Séduit par les récits merveilleux que débitaient les sauvages, il organisa un voyage de découvertes au mystérieux pays du Saguenay, qu'on disait recéler l'or et l'argent. Entrepris avec soixante et dix hommes, montés sur huit barques, ce voyage n'aboutit qu'au naufrage de l'une d'elles où périrent huit de ces pauvres gens. Par son pilote, Jean Alphonse, marin très renommé, et l'une des figures originales de son temps, il fit reconnaître les côtes du Golfe Saint-Laurent et dresser la première carte de ces régions. Puis, en 1544, les débris de la malheureuse colonie furent rapatriés par Cartier, après un regrettable échec amené par le climat, par le scorbut et l'indiscipline de ses compagnons, qu'il lui fallut soumettre à l'aide du fouet, même pour les femmes, du cachot et de la potence.

Le roi chevaleresque, capable d'une initiative aussi généreuse, eût peut-être repris l'exécution de son projet, malgré ce résultat décourageant ; mais il mourut. Puis les troubles de la Ligue et les guerres de religion furent plus que suffisants pour distraire son fils et ses petits-fils des fondations canadiennes.

Après la paix de Vervins, (1598), qui mit fin aux guerres de religion, Henri IV se rappelle ces territoires nouveaux où une politique forte et avisée pourrait produire de si grandes choses. Il déclare qu'il a hâte de faire parachever " la découverture et l'habitation du Canada." Mais il n'entend point que l'entreprise se fasse aux dépens et sous l'action immédiate de l'Etat. Les régions convoitées devront pourvoir à leur développement, et c'est la traite des pelleteries qui procurera les ressources nécessaires. Un mode différent semblerait être un placement à trop longue échéance, ou plutôt une dépense sans espoir de retour, et l'on adopte, comme plus économique, le système si défectueux des vice-rois et des compagnies, lequel comporte une aliénation de la Nouvelle-France, à la charge de coloniser, d'administrer et d'évangéliser. Ce système substitue à l'initiative officielle l'initiative particulière, qui peut assurer une action plus personnelle, plus efficace. Avec du désintéressement, avec de l'esprit public, les résultats eussent été sans doute favorables. Mais comment pouvoir y compter quand, chez la plupart des sociétaires, le lucre est le seul mobile ? Comme les *trustards* de notre époque, ils veulent de plantureux dividendes, sans travail difficile, sans mise de fonds proportionnelle ; ils veulent " tirer du Castor ", et ne point remplir leurs obligations. Puis l'exercice du monopole de la traite, comme tous les monopoles, développe chez les accapareurs un appétit de plus en plus vorace, et détruit chez un grand nombre l'ambition, l'esprit de con-

currence équitable, qui fait mettre en œuvre des talents, des aptitudes fructueuses pour le plus grand bien d'un pays. Le contrôle clairvoyant et énergique, indispensable pour ramener les associés à la pratique de leurs devoirs, fait totalement défaut. Et si l'on ajoute, dès le début, le manque de ressources pécuniaires suffisantes, puis la prise de Québec qui ruina pratiquement les Cent Associés, la guerre contre les Iroquois, l'obligation, onéreuse en somme pour les Compagnies, d'acheter toutes les pelleteries offertes à des prix fixes, les entraves suscitées sans le moindre scrupule par les colons de la Nouvelle-York et de la Nouvelle-Angleterre, y a-t-il lieu de s'étonner des maigres résultats obtenus sous ces administrations égoïstes et sans nerf ?

Et quand l'on étudie cette politique à courte vue qui fait aliéner tout un continent, puis déléguer en des mains insuffisantes ces pouvoirs immenses, absolus on devrait dire, pour arriver à des échecs lamentables, on s'étonne, on s'attriste, frappé d'une incompétence, d'une imprévoyance si manifestes. Et l'on ne peut facilement expliquer que des rois puissants, désireux de centraliser tout dans leur personne, jusqu'à dire : " L'Etat c'est moi, " aient toléré un tel système, au moment où ils prodiguaient pour des questions secondaires, pour des guerres interminables et sans profit, pour des parcelles d'Europe, tant de soins, tant de vies précieuses, tant d'argent...

Et même Louis XIV, non-seulement grand monarque, soucieux de remplir avec conscience son métier de roi, mais roi très laborieux, jusqu'à vouloir se rendre maître des nombreux rouages de l'administration, jusqu'à consacrer, – tel un actif ministre de notre époque — nombre d'heures, chaque jour, à dépouiller un énorme courrier, à rédiger, à dicter pour le bon gouvernement de son royaume, des mémoires, une correspondance accablante, ne comprit pas que l'Amérique lui offrait à développer, à protéger, des intérêts beaucoup plus importants que les intérêts de la guerre de Hollande, de la Ligue d'Augsbourg ou de la Succession d'Espagne. Il ne comprit pas que, afin de gagner une seule bataille, Luxembourg ou Turenne devaient sacrifier plus d'hommes qu'il n'en eût fallu pour donner une impulsion sérieuse au peuplement de la Nouvelle-France. Il oublia qu'une aile de moins à son fastueux palais de Versailles, que le sacrifice de ce Carrousel éblouissant, hommage rendu à la favorite encore discrètement aimée, eussent assuré des secours suffisants à sa colonie. Et pourtant, il avait pendant plus d'une heure questionné Pierre Boucher, l'envoyé canadien, sur les ressources de ces régions nouvelles, auprès desquelles toute l'Europe devait lui apparaître, en étendue, un bien petit domaine ; et pourtant, il avait le goût de faire grand, et sous l'in-

fluence de Colbert et de Talon, il conçut des desseins patriotiques... Mais, absorbé par des soucis nombreux, fruits amers de son orgueil et de sa prodigalité : guerres sans cesse renouvelées et, en somme, désastreuses, constructions et favoritisme sans mesure, qui engloutirent le plus clair des contributions versées par ses peuples, il n'accorda à l'avenir de la France au Nouveau-Monde qu'une attention distraite, qui donna des moissons si maigres, qu'un particulier d'ambitions robustes et de moyens considérables s'en fût déclaré peu satisfait. Oui, quand on s'attarde à considérer les développements possibles avec des ressources augmentées, et ce que coûta l'Ermitage de Marly, où le roi Soleil souhaitait s'aller reposer avec une douzaine de courtisans, l'espace d'une dizaine de jours tous les ans, frappé d'une telle inconséquence, l'on se dit : Mais comment se trouve-t-il donc que, au lieu d'ordonner à Mansart et à Louvois de lui créer Marly de toutes pièces, en dépit des obstacles qu'offrait la nature, en dépit même du simple bon sens, Louis XIV ne dit-il pas à Colbert qu'il lui établît à bref délai 10,000 colons en la Nouvelle-France ?

LES LIEUTENANTS GÉNÉRAUX OU VICE-ROIS

Le premier lieutenant général du Canada, (on pourrait dire vice-roi), fut le marquis de LaRoche, qui obtint d'Henri IV les plus amples privilèges, dont il ne put tirer parti pour des raisons restées inconnues. Ruiné, il mourut de chagrin.

Pontgravé et Chauvin lui succèdent.

Pontgravé, marchand entreprenant de Saint-Malo, qui sera dans la suite l'utile collaborateur de Champlain et son capitaine au long cours, homme estimable, bien qu'absorbé par le souci de la traite, devint le pionnier des Compagnies [1].

Il obtient un privilége exclusif pour l'exploitation du fleuve Saint-Laurent, à la charge " d'établir des familles dans le pays et d'y bâtir un fort." Il s'associe Chauvin, huguenot de Honfleur, et capitaine dans la marine royale, qui possède du savoir-faire et du crédit à la Cour. On organise une expédition à Tadoussac, (1599), et 16 hommes y sont laissés dans une " cahute en cloisonnage." A son retour, l'année suivante, Chauvin constate que les hivernants sont tous morts

(1) Pontgravé, dit Emile Souvestre, était l'un de ces navigateurs moitié marchands, moitié corsaires, qui, lorsqu'on les hélait sur l'Océan, arboraient le pavillon de leur maison de commerce et passaient sous la protection de leur courage.

de faim, de froid, égorgés par les sauvages, ou disparus. Chauvin meurt bientôt, et sa commission passe à M. de Chastes, gouverneur de Dieppe, catholique d'un mérite rare. Il organise la Compagnie de Rouen, composée de marchands et d'armateurs. Sur la recommandation d'Henri IV, il propose à Champlain, arrivant des Indes Occidentales, de se joindre à l'expédition qu'il est sur le point de diriger vers Tadousac. Celui-ci accepte (1603) et bientôt s'allumera en lui cet amour ardent pour le Nouveau-Monde, qui doit développer les aptitudes requises pour la tâche si ardue qu'il va lui falloir entreprendre, et lui faire décerner le beau titre de " Père de la Nouvelle-France."

A Tadoussac, Champlain rencontre, au nombre d'un millier, ces sauvages avec lesquels il va contracter une alliance qui suscitera la haine insatiable de l'Iroquois et mettra la colonie à un cheveu de sa perte. On a blâmé à tort cette action du Fondateur. Pour les meilleurs motifs elle s'imposait, et, cette fois comme toujours, Champlain donna preuve de son excellent jugement. De ces alliés que la Providence mettait comme tout naturellement sur sa route, jamais il ne cessera d'être l'ami fidèle ; il saura les dominer, il saura les édifier, jusqu'à leur faire admirer, par son parfait exemple, la vertu de chasteté, et déjà il rêve leur conversion.[1] Il ne peut communiquer au grand nombre de ses compatriotes le désintéressement, l'ardeur colonisatrice qni l'enflamment ; mais son esprit d'humanité se rencontre chez la plupart d'entre eux. Car, s'il nous faut les accuser de trahir trop d'âpreté au gain, de manquer de sens pratique, d'esprit de suite dans les essais de colonisation, il est juste d'admettre que partout les Français cherchèrent à civiliser, non à supprimer les peuplades barbares dont ils allèrent occuper les territoires. Quand les Espagnols, quand les Portugais torturaient les Aztèques et les Indiens pour leur faire produire l'or qu'ils convoitaient ; quand

(1) Aussi habiles à saisir un caractère qu'à découvrir une piste, les sauvages disaient de Champlain : « Il nous a toujours assistés, nous n'avons jamais trouvé en lui denx paroles. Quant aux autres Français, ils ne nous veulent du bien que pour nos castors. »

Cet autre trait mérite d'être rappelé.

Après l'expédition contre les Iroquois, où il avait été blessé d'une flèche à l'oreille, quand Champlain revint de France a Tadoussac, après deux ans d'absence, aux Algonquins, montés sur le vaisseau et tellement éprouvés par la famine qu'ils étaient méconnaissables, l'on dit qu'il n'avait pu venir. Un vieillard, ne se laissant point convaincre, avise quelqu'un retiré dans l'ombre, lui prend l'oreille, puis dit tout joyeux : « Les gens sont au port de Tadousac qui t'attendent. » C'était le Fondateur sous un déguisement.

les Anglo-Saxons payaient de fortes primes pour la chevelure du Peau-Rouge, traqué ainsi qu'un fauve, les Français traitaient l'idolâtre avec une compassion remarquable et s'en faisaient aimer [1]. Et ce sens de l'égalité, cette ardeur civilisatrice furent poussés jusqu'au désir touchant de *franciser* les sauvages par des mariages. Illusion généreuse que caressa Champlain, et que voulut réaliser Louis XIV, au moyen de dots aux Indiennes, restées néanmoins rebelles à ces beaux projets d'assimilation.

*
* *

Monsieur de Chastes étant mort sans avoir pu réaliser les espérances que faisaient naître ses aptitudes et ses bons desseins, M. de Monts le remplace; et il part (1603), accompagné de Champlain et de Poutrincourt, pour se rendre en Acadie où il essaie de fonder un établissement à Sainte-Croix, puis à Port-Royal. Après beaucoup d'épreuves et la perte de nombre d'hommes par le scorbut, il décide d'abandonner l'Acadie à Poutrincourt (1607), qui devra lui-même quitter l'année suivante, pour revenir en 1610 reprendre son établissement. De Monts jette aussitôt les yeux sur la vallée du Saint-Laurent, où le 3 juillet 1608, Champlain s'en vient fonder la première colonie qui poussera racines dans ce sol en apparence si inhospitalier de cette partie du Nouveau-Monde.

LA FONDATION DE QUÉBEC.

Quant au lieu qu'il crut devoir choisir, nous lisons dans ses Mémoires : " Je n'en pus trouver de plus commode, ni mieux situé que la Pointe de Québec, ainsi appelée des Sauvages, laquelle était couverte de noyers..."

De ses trente compagnons, Nicolas Marsolet, Etienne Brûlé, Bonnerme le chirurgien, Jean Duval, Antoine Natelet LaTaille, sont les seuls dont les noms nous soient parvenus.

Puis, l'on se mit aussitôt à construire une habitation à deux étages, de trois corps de logis, chacun pouvant mesurer 18 pieds de longueur sur 15 pieds de large. Le magasin avait 18 pieds sur 9, avec une cave de 6. Tout autour de l'Habitation circulait une galerie de 10

1. Quand Poutrincourt et ses compagnons quittèrent l'Acadie (1606), les Souriquois les accompagnèrent en pleurant. Au retour, trois ans plus tard, avec étonnement et joie les Français constatèrent que leurs bâtisses, même es objets mobiliers, avaient été scrupuleusement respectés.

pieds, qui servait de promenoir. Un fossé de 15 pieds sur 6 de profondeur protégeait contre les attaques des sauvages. A l'extérieur furent disposées des pointes d'éperons où l'on installa quelques pièces de canon. L'emplacement était à peu près où se trouve le marché Finlay actuel. De l'Habitation au fleuve, il ne restait qu'une lisière de terrain de douze pieds ; en arrière, jusqu'au pied du Cap, il y avait un espace de 100 à 120 pas, que Champlain fit aussitôt défricher. On y sema du blé et du seigle d'automne et l'on y planta de la vigne sauvage.

De cette humble façon, en ce petit coin de terre ignoré, Champlain confiait la semence bénie que la vieille France chrétienne envoyait à la jeune France idolâtre.

*
* *

Cette fondation de Québec, la quatrième tentative d'établissement par les Français en Amérique, mérite de fixer particulièrement l'attention. C'est l'un des beaux faits de l'histoire du monde ; et dans sa modestie, comme elle possède, cette fondation, des gages d'excellence et de vie !

Le Fondateur a tout ce qui constitue le grand homme et l'homme de bien ; plusieurs de ses compagnons joignent un courage très grand à des intentions généreuses et droites.

Puis arriveront bientôt ces Récollets, ces Jésuites, modèles parfaits de missionnaires ; ces admirables religieuses, Ursulines et Hospitalières ; puis encore, Maisonneuve, Jeanne Mance, Marguerite Bourgeoys, l'évêque de Laval, les martyrs du Long Sault; Louis Hébert, Pierre Boucher, Charles Lemoine, Lambert Closse et tant d'autres... Quelle admirable phalange de héros et de saints ! Est-il un autre peuple dont le berceau fut de la sorte sanctifié par une telle abondance de surhumaines vertus ?

Et l'on oublie que, pour donner à la nation canadienne cette auguste origine, il fallut que les essais d'établissements antérieurs, tentés avec des gens de mauvaise vie, eussent échoué dans des circonstances providentielles et mystérieuses. Il suffit d'en rappeler une seule, ce scorbut si meurtrier et pourtant aisé à prévenir en substituant aux salaisons les viandes fraîches, assez faciles à se procurer, semble-t-il, dans des pays giboyeux. Supprimez, en effet, le " mal de terre, " supprimez les épreuves qui décimèrent les premières expéditions, et les ancêtres des Canadiens eussent été les criminels de l'Isle

de Sable, les forçats de Roberval, ou les colons peu enviables de M. de Monts en Acadie..

Ouvrages mis à contribution : GARNEAU, *Histoire du Canada ;* FERLAND : *Cours d'Histoire du Canada;* DIONNE, *Samuel Champlain ;* GRAVIER, *Vie de Champlain ;* SULTE, *Histoire des Canadiens Français ;* SALONE, *La colonisation de la Nouvelle-France.*

JEAN DU SOL.

(A suivre)

PAGES ROMAINES

LE TRAITÉ DE LAUSANNE.

Enfin, l'Italie et la Turquie se sont réconciliées après une longue guerre de plus d'un an.

On en connait les causes ; on se souvient de la désinvolture avec laquelle l'Italie entreprit une conquête qu'elle qualifia, tout d'abord, de promenade militaire, tant elle crut pouvoir réaliser ses projets en peu de temps. Elle eut recours, dans ce but, au procédé, jusqu'ici inconnu dans les annales des peuples, de publier un décret d'annexion de deux provinces dont elle avait bombardé les côtes, mais nullement pénétré les terres. Il faut avoir vécu en Italie pour savoir avec quelle colère, s'inspirant de l'indignation des journaux, les Italiens lançaient des imprécations contre les Turcs qui ne s'inclinaient pas devant le décret royal leur enlevant la Tripolitaine et la Cyrénaïque C'était d'un puissant intérêt, comme étude de psychologie nationale. L'Europe essaya en vain, en plusieurs circonstances, de trouver un terrain d'entente entre les deux belligérants, et la Turquie et l'Italie, prises de lassitude, finirent par engager directement des négociations à Ouchy, qui ont abouti au traité de Lansanne.

La journée historique fut celle du 15 octobre, journée des préliminaires de la paix. La Porte ayant définitivement renoncé de soumettre à la ratification du Parlement le traité de paix, avant que celui-ci entre en vigueur, les deux délégations de l'Italie et de la Turquie se réunirent, ce jour-là, à dix heures et demie, pour ne se séparer qu'à midi. A ce moment, les délégués étaient unanimes à déclarer qu'on se trouvait en bonne voie. Il ne restait plus, en effet, à régler que quelques points de détail. Toutefois, les Turcs ne voulaient rien terminer sans en référer une dernière fois à leur gouvernement. Les Italiens y consentirent à la condition que la réponse parvînt le jour même, car ils avaient des ordres formels pour rompre les négociations à minuit précis.

Durant tout l'après-midi du 15, les conversations se poursuivirent nombreuses, fiévreuses ; on se demandait avec anxiété, si, maintenant que l'accord était fait sur presque tous les points principaux, une rupture ne surviendrait pas sur des questions de détail.

A six heures du soir, les préliminaires de paix étaient signés par les plénipotentiaires, dans un salon du quatrième étage de l'hôtel Beau Rivage,

faisant partie de l'appartement occupé par M. Bertolini, le chef de la délégation italienne.

La nouvelle en fut immédiatement télégraphiée à Rome et à Constantinople. Dès le lendemain matin, sur la petite tour de l'aile droite de l'hôtel Beau Rivage, fut hissé le drapeau italien ; sur la tour gauche, le drapeau rouge avec le croissant ; au milieu, le grand drapeau fédéral suisse. C'étaient les signes extérieurs du grand fait historique accompli.

En vertu des accords de ce traité le sultan promulgua un décret déclarant l'indépendance de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque, et lança une proclamation à son peuple dans laquelle, sans faire allusion au traité de paix, il faisait ressortir que c'est dans l'intérêt même des populations de ces deux provinces qu'il a cru devoir prendre une telle décision. Pour l'avenir, la Tripolitaine et la Cyrénaïque seraient donc régies par des lois nouvelles inspirées par les besoins du moment.

D'un autre côté, le même jour, le roi d'Italie publia une proclamation dans laquelle, rappelant le décret d'annexion, il annonçait à son peuple la nouvelle organisation des deux provinces africaines.

La particularité de l'accord consiste en ce que, dans sa proclamation, le sultan ne fit aucune allusion ni au décret d'annexion, ni au traité de paix, et que les deux proclamations qui paraissaient s'ignorer ne faisaient en somme que se compléter.

Ces formalités accomplies, la Turquie commença à retirer ses troupes du théâtre de la guerre, après avoir reçu les honneurs militaires de l'armée italienne. Le retrait accompli, l'Italie évacua les îles de la mer Egée ainsi que ses forces navales qui opéraient dans cette mer.

Le sultan proclama une amnistie générale, en faveur des populations d'exilés pour tous les délits politiques, car, à la suite de l'occupation italienne, des manifestations s'étaient produites en faveur de la réunion à la Grèce. La Turquie s'engageait encore à rendre aux îles de l'Egée leurs anciens privilèges, ce qui équivaut à leur accorder une autonomie presque complète.

De son côté, l'Italie prenait à sa charge la partie de la dette ottomane afférente aux deux provinces africaines perdues par la Turquie.

Tel est le résumé du traité de paix de Lausanne.

Pour poursuivre le plus rapidement possible l'œuvre de pacification en Tripolitaine, les négociateurs décidèrent en outre la création de deux commissions composées d'éléments locaux, l'une pour la Tripolitaine, l'autre pour la Cyrènaïque, qui seraient chargées de se mettre en rapport avec les principaux chefs, et de leur faire comprendre que leur intérêt était de se soumettre et d'examiner également les besoins du peuple.

C'est dans l'après-midi du 18 octobre que furent échangées les signatures du traité de paix.

A trois heures, une automobile amenait M. Decoppet, conseiller fédéral, chef du département fédéral de l'Intérieur, et M. Bourtart, ancien ministre plénipotentiaire, secrétaire du département politique fédéral. Les délégués italiens et le conseiller Seffedin Bey reçurent la délégation suisse dans le salon du rez-de-chaussée. M. Decoppet prononça une courte allocution pour apporter aux négociateurs les félicitations du conseil fédéral, heureux que la paix fût signée sur le sol neutre de la Suisse.

M. Bertolini, chef de la délégation italienne, remercia le conseil fédéral ; les remercîments furent suivis d'un entretien intime qui dura un quart d'heure.

Après le départ des membres du gouvernement suisse, se firent les derniers actes des négociations italo-turques.

Les Italiens signèrent les premiers. Après la signature, M. Bertolini, qui paraissait vivement ému, serra la main de Naby Bey, puis les deux plénipotentiaires échangèrent des paroles d'amitié, souhaitant que, après cet acte, la Turquie et l'Italie n'eussent plus aucun motif de malentendu et de rancune.

Rédigé en français, le traité est écrit en une belle cursive, sur papier de luxe, format presque carré, chaque feuille étant bordée d'or.

La première page ne porte aucun entête ; la seconde moitié de la dernière a été réservée aux signatures ; à côté de chacune d'elles a été apposé un large cachet de cire.

Les deux exemplaires sont reliés, l'un par des rubans aux couleurs turques, l'autre par des rubans aux couleurs italiennes, le tout scellé de six cachets de cire rouge.

Le soir même du 18 octobre, les délégués turcs quittaient Ouchy pour retourner à Constantinople. Ce ne fut que le lendemain que les négociateurs italiens partirent pour Milan et Rome. Les premiers s'appelaient Mehemmed Naby, Roumbeyegion Fahreddin, les seconds Pietro Bertolini, Guido Fusinato, Giuseppe Volpi.

Le gouvernement s'empressa aussitôt d'envoyer des félicitations patriotiques à ses plénipotentiaires, mais la généralité de la presse italienne n'accueillit pas avec enthousiasme les clauses du traité. Le *Giornale d'Italia*, qui se publie à Rome et se répand à profusion dans toute l'étendue de la péninsule, dès la première heure se hâta d'écrire « *La pace conclusa a Ouchy non è vantaggiosa ne vittoriosa per l'Italia, quale doveva essere e quale si aveva diritto di attendere ; la pace, così come fù stabilita, è una delusione che rattrista profondamente il paese dopo che esso aveva seguito e sorretto con slancio così fervido e con si mirabile concordia l'impresa in Libia.*

Bien d'autres journaux, pour n'être pas aussi durs dans leurs expressions, n'en manifestèrent pas moins leur étonnement de ce que l'Italie, après avoir sacrifié tant d'hommes, dépensé tant d'argent et avoir pris Rhodes et d'autres îles, restituait celles-ci à la Turquie, et admettait la présence d'un représentant officiel du sultan (au point de vue religieux sans doute), dans les provinces annexées, ce qui ne pourra que maintenir un foyer d'opposition parmi les indigènes de la Lybie.

Dans son numéro du dimanche, 20 octobre, le grave *Osservatore Romano*, analysant les clauses dn traité de paix, fait judicieusement remarquer que le traité de Lansanne constitue une véritable nouveauté dans la science des traités internationaux, une trouvaille machiavelique qui crée cette situation comique : l'Italie basant ses nouveaux rapports légaux avec la Lybie, sur un document émané du Sultan qu'elle ignore, et d'autre part la Turquie retirant ses troupes de ses deux provinces sans nulle raison, puisque à son tour elle ignore qu'une puissance s'en soit emparée. Et c'est sur ce jeu de chatte aveugle que s'établissent de nouveaux accords d'amitié entre les deux pays.

L'article Ier n'est pas moins curieux, puisque pour la cessation des hostilités, deux commissions sont nommées pour agir par la persuasion, tandis qu'il suffit d'un ordre donné de part et d'autre pour que les coups de fusils ne partent plus.

Et tous les articles du traité renferment de semblables chinoiseries diplomatiques. Ils fourniront une ample étude sur la mentalité diplomatique des deux pays.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE ROMAINE

Prof. A.-M. Micheletti, De Pastore animarum : *enchiridion asceticum, canonicum, ac regiminis juxta recent. SS. Pontif. encycl. ac SS. RR. Congr. novissimas leges digestum;* gr. in-8, pp. 708 ; chez Herder et Pustet.

Tel est le titre d'un nouvel ouvrage sorti de la plume aussi savante que féconde du distingué professeur italien dont nous avons déjà, dans cette revue, [1] loué hautement la science et le talent.

L'abbé Micheletti donna il y a quelques années, dans une des plus importantes institutions de Rome, des leçons très remarquées et très suivies de gouvernement ecclésiastique. Ces leçons, mûries par le temps et l'expérience, ont pris la forme de livres où l'art de gouverner, dans l'Eglise de Jésus-Christ, nous est présenté selon toutes les exigences de l'enseignement catholique et du droit chrétien.

Le volume que nous avons actuellement sous les yeux traite du bon gouvernement d'une paroisse.

Pour exercer avec fruit le ministère pastoral, de nombreuses qualités sont requises : sainteté de la vie, prudence, esprit de justice, science. C'est à l'aide de ces qualités et par le moyen de ces vertus, dont l'auteur nous décrit la nature et nous montre toute la nécessité, que le pasteur des âmes accomplit fructueusement son œuvre et réussit à conduire son peuple dans les voies de la prospérité matérielle et surtout du progrès religieux et moral.

Nous ne saurions, dans une simple page, donner une idée adéquate de ce volume où la richesse de la documentation à la fois biblique, patristique, historique, le dispute à l'ordonnance harmonieuse des matières et à l'opportunité judicieuse des aperçus. Rien ne paraît omis de ce qui, soit dans le dépôt de la tradition, soit dans le trésor des doctrines théologiques, soit dans l'étude des questions les plus actuelles, peut contribuer à former un curé éclairé, prudent, zélé, circonspect, habile à administrer les biens de l'Eglise et plus apte encore à manier et à sanctifier les âmes.

L'auteur consacre plusieurs pages à l'esprit d'oraison dont tout vrai pasteur doit se montrer animé : ce ne sont, certes, ni les moins belles, ni les moins éloquentes, ni les moins utiles. Il y circule un souffle apostolique digne d'un saint Bernard ou d'un saint Alphonse de Liguori.

Nous recommandons ce chapitre, et l'ouvrage tout entier, à tous les membres du clergé sans doute, mais plus spécialement à ceux d'entre eux qui ont reçu la noble tâche d'apprendre aux jeunes lévites comment diriger une paroisse et sauver des âmes. Ils y trouveront un puissant foyer de doctrine et une mine précieuse d'informations. L.-A. P.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

Mon grand catéchisme, Manuel d'instruction et de formation chrétiennes par MM. Th. Dequin et A. Ledieu.—Prix : 2 fr. 50, Bloud & Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).—Le zèle apostolique de M. l'abbé Dequin pour la jeunesse se continue et se traduit aujourd'hui par ce manuel qui, en

1 *Nouvelle-France*, t. VII, pp. 443-44 ; t. X, pp. 284-85.

son genre, comble, à notre avis, une lacune. De même que nous avions des cours gradués— élémentaire, moyen, supérieur,—pour la grammaire, l'histoire..., nous aurons désormais, pour la doctrine catholique, un *Grand Catéchisme.* Et, quand on sait combien mince et léger est le bagage catéchistique des jeunes gens qui entrent dans la vie, on ne peut qu'applaudir l'auteur de nous avoir donné un *Manuel* d'instruction et de formation chrétiennes à l'usage des finissants. Dieu et sa Loi,—Jésus-Christ et l'Eglise,—la Vie surnaturelle,—telles sont les trois grandes divisions qui s'échelonnent en un total de 55 leçons, comprenant chacune : 1° un précis doctrinal ; 2° un questionnaire ; 3° des explications ; 4° un essai d'éducation du sentiment religieux (conseils, réflexions, prières...) ; 5° des sujets de devoirs écrits ; 6e enfin, des lectures, la plupart extraites de la Bible. C'est riche, substantiel, de forme neuve, originale, vivante, attrayante. M. Dequin, qui sait que la doctrine est la base de toute vertu, remporte, une fois de plus, tous les suffrages.

P. P.

Premières leçons de Catéchisme, par l'abbé Davot, missionnaire diocésain. 1 vol. in-32 jésus. Prix de l'exemplaire cartonné : o fr. 40. Bloud & Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).— *Premières leçons...* c'est-à-dire « Catéchisme des commençants », un de ces nombreux *résumés* qu'a fait éclore l'acte pontifical sur l'âge de la première communion. M. Davot est un missionnaire qui se montre parfait éducateur des tout petits ; il sait leur dispenser, à propos de doctrine, la nourriture convenable à leur intelligence qui commence seulement à se développer ; des questions très simples et très précises à la fois, d'où découlent des réponses courtes, concises, claires, formulées en des termes dont l'enfant connaît déjà le sens ou qu'on lui explique d'un mot. Ainsi on lui apprend les *Rapports entre Dieu et l'homme* et l'*Œuvre de Jésus dans le Chrétien.* Il trouve de plus, à la bonne place, des prières et des cantiques. Avis donc à messieurs les Curés qui se désespèrent de n'avoir à leur disposition que le « solennel » Catéchisme diocésain.

P. P.

La Lumière de la Maison, par Jean Nesmy, 1 vol. 315 pages, chez Duvivier, à Tourcoing, France.—Ce livre est un roman apologétique et social. C'est le chef-d'œuvre de M. Jean Nesmy, et c'est l'un des chefs-d'œuvre du roman contemporain. Avec *La Lumière de la Maison*, M. Jean Nesmy a pris rang parmi les meilleurs romanciers de notre temps. Il a réalisé les espérances qu'annonçaient avec tant d'éclat ses deux romans précédents, *l'Ivraie* et *les Egarés.*

La lumière de la maison, c'est la foi ; c'est, dans le roman de Jean Nesmy, le retour à la politique de la religion. La maison sans lumière, c'est la maison où l'on travaille, où l'on souffre, où l'on écrase sous l'épreuve, sans que la pensée de Dieu, sans que la parole du prêtre vienne éclairer les âmes, et consoler les souffrances. Le jour où M. l'abbé Herluison est entré dans la maison du père Mouche, c'est l'espérance et c'est la joie qui sont venues prendre place au foyer. Le curé a fait là son œuvre bonne ; il a fait là ce qu'il fait maintenant dans toute sa paroisse. Il instruit, il édifie, il fait tomber les préjugés qu'entretiennent les ouvriers anticléricaux de Saint-Aventin. Il fait apparaître le prêtre comme le meilleur ami du pauvre, le pacificateur des grèves, le soutien le plus solide de l'ordre social.

Et ce livre est écrit dans un style qui est l'un des meilleurs. L'auteur est à la fois peintre et psychologue. Il analyse avec finesse, et répand sur ses tableaux les couleurs les plus variées. Quelques traces de préciosité apparaissent ici ou là ; mais ces pages sont, en général, écrites dans une langue

souple, riche, limpide, harmonieuse. Quel beau livre pour les écoliers, pour les jeunes gens qui y appendront à penser et à écrire, pour le peuple qui apercevra en pleine lumière l'action bienfaisante du prêtre ! C. R.

La Prédication contemporaine. Pensées et conseils homilétiques par Mgr de KEPPLER, évêque de Rottenburg. Traduit de l'allemand par l'abbé Léon Donadicq. Un vol., petit in-18, 140 pages, chez Lethielleux, Paris. Ce petit livre est un des meilleurs manuels de prédication que nous ayons. Il nous vient de l'Allemagne, où il eut cinq éditions en six mois ; il est écrit par Mgr de Keppler, le prélat érudit et lettré qui est aujourd'hui l'un des chefs de l'épiscopat allemand. Dans quel esprit faut-il prêcher, et avec quel soin, Mgr de Keppler le dit avec autorité dans ces cent quarante pages, qui sont une série de conférences faites par l'auteur en 1910, au Congrès annuel de la prédication. Prêcher toute la vérité, savoir l'adapter aux besoins des auditeurs, et l'exposer avec franchise et clarté ; montrer le christianisme, non pas comme un accusé qui se défend, mais comme une doctrine qui éclaire et qui sauve ; faire aimer cette doctrine, et faire aimer les vertus qu'elle garde ; « prêcher joyeusement et prêcher la joie » ; développer en soi-même les qualités intellectuelles morales qui assurent l'autorité du prêtre : voilà quelques unes des obligations du prédicateur que rappelle Mgr de Keppler. Tous les prêtres aimeront à lire le livre où se trouvent condensés de si utiles conseils. C. R.

La Paroisse, choix de discours, par le chanoine VAUDON, 1 vol. in-8° écu. Prix : 4 frs., Bloud, Paris. C'est le premier volume d'une série sur le même sujet, qui ouvre elle-même un nouveau recueil de prédication. Renouveler et rajeunir ces compilations qui encombrent les bibliothèques, voilà, certes, une entreprise intéressante et fort opportune, car la plupart ont vieilli en ce sens qu'il leur manque l'apport de la prédication moderne. Ce volume consacré à « l'Installation du nouveau curé, » se compose d'excellents sermons pleins de doctrine et des plus élaborés. Parmi les noms des auteurs nous lisons ceux de Mgr Germain, évêque de Coutances, celui de Mgr Duquesnay, archevêque de Cambrai, et ceux de plusieurs orateurs célèbres, tels que le P. Minjard, le P. Delaporte, etc. Le cardinal Bourret, cité dans la préface, disait : « On a beaucoup médit des compilations, je n'essaierai pas de les réhabiliter ; mais quand elles sont bien faites, je ne puis m'empêcher de les trouver commodes et fort intéressantes. » C'est bien le cas de celle-ci.—C.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

Catholic Centennial Souvenir, 1812-1912. *A sketch of the achievements of the Catholic Church in Western Canada.* Grand album in-folio, illustré de très nombreuses gravures dans le texte. La Compagnie de publication *West Canada*, Ltée, Winnipeg, Man. Intéressant résumé de l'histoire de cette Eglise de l'Ouest, dont les débuts furent si humbles et si pénibles. On y voit, dans un éloquent raccourci, la réalisation invariable du programme apostolique: *Ego plantavi, Apollo rigavit*, c'est la part obligatoire de l'homme; et surtout le merveilleux accroissement de l'œuvre dont Dieu seul est l'artisan tout puissant: *Deus autem incrementum dedit.* Rien ne fait mieux ressortir la vérité de cette parole que le contraste par l'image, entre les pre-

mières chapelles dressées dans la prairie pour les néophytes indigènes et les majestueuses cathédrales et églises des villes florissantes où affluent aujourd'hui les fidèles venus de tous les pays de l'univers ; entre la pauvre cabane-école des commencements et les beaux édifices que nos frères de l'ouest, sans aide de l'Etat, souvent même en dépit de lois et de taxes onéreuses et injustes, ont consacrés à l'éducation et à l'instruction catholique.

L. L.

Alasolmagani oigatigen, Paroissien Micmac, nouvelle édition, considérablement augmentée, 1re partie, par le R. P. Pacifique, capucin, petit volume de 636 pages in-64, Sainte-Anne de Ristigouche, 1912. Dans notre siècle de manuels abrégés et de *vest-pocket prayer-books*, on pourrait s'étonner des proportions que menace de prendre le *Paroissien Micmac*. Mais il faut compter avec la piété des sauvages catholiques, restés fidèles aux traditions de leurs ancêtres et du « patriarche » qui les initia à la vie dévote. Or, les précieux manuscrits de l'abbé P. Maillard, l'apôtre par excellence de la tribu micmaque, sont trop riches en formules liturgiques pour que son digne émule, le Père Pacifique, ne fût pas tenté de faire, en les reproduisant, revivre la piété des anciens jours. Ainsi, pour la première fois, le missionnaire publie tous les offices des Heures canoniales du dimanche, et de presque tous ceux de chaque jour de la semaine, à savoir : *Prime* (ou prière du matin) la *Messe* et *Complies*. On apprendra avec édification que ces offices étaient célébrés publiquement, y compris celui de minuit. Il y a même encore, dans les Provinces Maritimes, quelques vieux Micmacs qui se lèvent à minuit pour prier. Le Père Pacifique réserve pour la 2de partie (un autre volume) les offices des heures canoniales des jours de fêtes. Heureux d'avoir pu doter ses ouailles d'un eucologe si nourri, le bon missionnaire désire exprimer sa reconnaissance à Sa Grandeur l'Archevêque de Québec, qui lui a donné accès aux précieuses archives de sa maison, et lui a permis d'y puiser à satiété de quoi alimenter la ferveur des descendants du premier aborigène chrétien du Canada.

L. L.

Inventaire chronologique des Livres, Brochures, Journaux et Revues publiés en diverses langues dans et hors la province de Québec. Premier supplément, 1904-1912, par N.-E. Dionne, M. D., LL. D., M. S. R. C., bibliothécaire de la Législature de la province de Québec. Brochure de 76 pages gr. in-8, Québec, 29, rue Couillard. L'auteur poursuit et parachève le travail de bibliographie canadienne que nous avons déjà signalé dans cette revue lors de l'apparition successive des trois premières livraisons de son *Inventaire chronologique.*

L'Histoire Sainte enseignée. Livre du maître et de la maîtresse. 1re partie. *Les Temps primitifs* (26 leçons) par l'abbé F.-A. Baillargé, curé de Verchères, 180 pages in-8°. 1912. Se vend chez l'auteur : prix, *franco* par la poste 55 sous. Ce nouvel ouvrage de l'industrieux curé pédagogue fournira aux catéchistes une mine de renseignements utiles pour la préparation de leurs leçons aux élèves des trois degrés de l'instruction primaire.

En garde ! Termes anglais et anglicismes, dans le commerce, les amusements, les professions, les métiers, les voyages, à la ferme, au Parlement, etc. Jolie plaquette in-12 de 128 pages sous couverture de couleur, avec titre rouge et noir. Se vend 15 sous l'unité : remises à la douzaine, etc. Cet opuscule en est déjà rendu à la 3e édition et à son 20e mille.

LA SOLUTION DU PROBLEME

Dans notre livraison de juin dernier, nous soumettions à un REFERENDUM (oh ! combien limité et discret !) la question de notre disparition ou de notre survivance. Ceux de nos lecteurs qui ne tranchent pas tous les feuillets de la revue n'ont évidemment pas été ébranlés par notre mise en demeure. Les plus "tranchants", au contraire, nous ont donné des signes tangibles de leur sympathie, en s'empressant de doubler le prix de leur abonnement. Grâce à cette preuve non équivoque de leur intention, nous sommes aujourd'hui en mesure de résoudre le grave problème que nous signalions naguère aux patrons de notre oeuvre. Nous ne mourrons donc pas, puisque le verdict d'amis généreux nous rend la vie. Nous profitons de cette occasion pour leur exprimer publiquement, comme nous l'avons déjà fait en particulier, toute notre gratitude. Si nous nous rangions au sentiment de la pluralité, nous élèverions à "deux piastres" l'abonnement à la "Nouvelle-France". Mais fidèle à notre principe: IN MEDIO STAT VIRTUS, cette fois encore nous recourons à un moyen terme et nous nous contentons de réclamer $1.50. En revanche, ce prix sera uniforme pour toute notre clientèle: celle de la campagne comme celle de la ville, celle des Etats-Unis comme celle du Canada. Les abonnés des pays compris dans l'union postale en bénéficieront comme les autres. Quant aux Mécènes amis qui croiront pouvoir, sans manquer à la justice commutative, nous faire toucher un billet de deux piastres ou . . . davantage, leurs noms seront inscrits en lettres d'or sur les diptyques de la "La Nouvelle-France", car grâce à eux, non seulement nous vivrons, mais la vie nous sera moins mourante et plus gaie.

L'ADMINISTRATION.

Ceux qui auraient déjà acquitté leur abonnement de 1913, d'après l'ancien tarif, peuvent suppléer la différence, soit maintenant, par l'envoi de timbres-poste, soit à l'occasion du prochain règlement.—Les rares abonnés retardataires seraient bien aimables s'ils acquittaient leur dû avant l'expiration de l'année courante.—Ceux qui *tiennent à ne plus recevoir* la revue voudront bien nous en prévenir par lettre ou par carte postale.

Le Directeur-propriétaire, - - - - - L'abbé L. LINDSAY.

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XI DECEMBRE 1912 N° 12

L'organisation religieuse et le pouvoir civil

XXIV

L'IMMUNITÉ PERSONNELLE

Ces mots, on le sait, désignent certains avantages qui, d'après le droit public, s'attachent à la personne même des clercs et les soustraient aux obligations communes regardées comme inconciliables avec leur dignité ou avec leurs fonctions.

Souveraines dans leur sphère propre, la puissance religieuse et la puissance civile ne sont, cependant, pas sans relations nécessaires [1]. Et ces relations, basées sur l'ordre et la coordination des pouvoirs, placent l'Eglise et ses ministres dans un état de supériorité aussi légitime et aussi incontestable que la transcendance même de Dieu. C'est en vertu de cette prééminence qu'il répugne que les clercs dépendent, à l'égal des autres citoyens, de la juridiction séculière, et qu'ils soient, comme eux, soumis aux injonctions et aux épreuves contentieuses du prétoire.

Loin de nous la pensée de nier, pour le clergé, l'obligation d'observer les lois civiles nécessaires au maintien de la paix et au triomphe de la justice dans la société. « Plus d'une fois, en effet, remarque le Père Liberatore [2], les Papes eux-mêmes ont déclaré que les clercs sont tenus d'y obéir en tout ce qu'elles n'ont pas de contraire aux saints canons ou d'opposé à la sainteté de l'état ecclésiastique. » C'est pour eux un devoir de conscience né d'une règle supérieure de la morale naturelle, laquelle prescrit d'accom-

---

[1] Voir *Droit pub. de l'Eglise. Principes généraux*, 8e et 9e leçons.
[2] *L'Eglise et l'Etat*, p. 536.

plir tout ce qui est justement et légitimement commandé. Mais si la loi civile les atteint par l'impératif *moral* qui en émane, elle n'a sur eux aucun pouvoir de contrainte et aucune autorité *coactive* [1] : l'honneur, le prestige, l'indépendance du corps sacerdotal s'y opposent.

Sur ce principe est fondée la législation canonique par laquelle l'Eglise déclare que ses chefs et ses ministres, non seulement dans les affaires religieuses, mais même dans les affaires profanes civiles ou criminelles, relèvent des cours ecclésiastiques, et qu'ils ne peuvent, sans autorisation de sa part, être cités soit comme défendeurs, soit comme accusés, devant les tribunaux laïques ni jugés par des magistrats séculiers. C'est ce qu'on a appelé le privilège du for [2].

Ce privilège, par sa nature même et aux yeux de la hiérarchie catholique, s'appuie sur des raisons si graves que les clercs, en eussent-ils le désir, ne sauraient personnellement y renoncer [3].

Nous n'entreprendrons pas de faire passer sous les regards du lecteur l'imposante théorie des décrets pontificaux, des textes conciliaires, des ordonnances épiscopales qui, d'âge en âge, ont établi, confirmé, interprété et mis à l'abri de l'hostilité ou de la malveillance, l'immunité juridictionnelle des clercs. Ce travail d'érudition appartient plutôt à l'histoire de la discipline ecclésiastique [4]. D'éminents écrivains l'ont fait ; et il résulte de leurs études que, dès les temps les plus reculés et dans tous les pays, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, en Italie, l'Eglise attachait au privilège du for une importance capitale.

« Les plus saints évêques de l'antiquité, dit Thomassin [5], ont unanimement estimé qu'il fallait défendre la juridiction des prélats et l'immunité des clercs, non seulement jusqu'à fulminer les

---

[1] Bellarmin, *De clericis*, c. 28.

[2] Conc. de Trente, Sess. XXIII, *de Reform*, c. 6 ; Sess. XXV, *de Reform.* c. 20.

[3] Cf. Gennari, *Consultations de droit canonique*, trad. Boudinhon, t. I, cons. IV.

[4] Cf. Thomassin, *Anc. et nouv. discipl. de l'Eglise*, t. V, ch. 101-114.

[5] *Ouv.* et *t. cit.*, p. 591.

excommunications et les interdits, mais jusqu'à la perte de tous les biens de la terre et même de la vie. » « En 1237, écrit le même auteur [1], le roi d'Angleterre ayant voulu que les ecclésiastiques comparussent devant les juges laïques pour des causes criminelles, Robert, évêque de Lincoln, consulta sur cela l'archevêque de Cantorbéry. Mais il ne s'en tint pas à sa réponse, qui n'était qu'une lâche condescendance ; il lui écrivit pour l'exhorter lui-même à soutenir un droit qu'il ne pouvait abandonner sans perfidie, et à être comme un autre Judas Machabée, ou comme un autre Thomas, cet illustre martyr, à la tête des évêques d'Angleterre, pour soutenir au péril de sa vie la cause de l'Eglise. »

Portés jusqu'aux oreilles des rois, ces fiers accents de l'épiscopat catholique ne restaient pas sans écho. Il est remarquable que les princes les plus illustres, justement soucieux de l'honneur et de la liberté du clergé, mirent leur gloire à en sanctionner, par des prescriptions formelles, les immunités et les privilèges.

Le pape saint Grégoire le Grand, dans une de ses lettres [2], rapporte que l'empereur Constantin, ayant reçu contre certains évêques des plaintes graves, réunit les prélats incriminés et, brûlant sous leurs yeux l'édit accusateur, leur tint ce noble langage : « Vous êtes des dieux, établis sur nous par le Dieu véritable. Réglez vous-mêmes les affaires qui vous concernent ; il ne nous appartient pas de juger ceux qui représentent auprès de nous la Divinité. » [3]

Théodose ne pensa pas différemment.

Moins orthodoxes furent les principes de Justinien, et l'on regrette que la juridiction civile, telle que définie en son code, ne s'enferme pas toujours dans les limites sagement tracées par ses pré-

---

[1] *Ibid.*, p. 592.

[2] *Epist. l. V., ep.* 40 (Migne, P. L.).

[3] A partir de cette époque, la juridiction de l'Eglise inspira une telle confiance que pendant longtemps, de l'agrément même des autorités civiles, il fut permis à tous laïques, demandeurs ou défendeurs, de déférer toutes leurs causes, quelles qu'elles fussent, aux tribunaux ecclésiastiques (Thomassin, *ouv.* et *t. cit.*, ch. 101 et suiv.) Ce n'était d'ailleurs, pour les causes profanes, et lorsque seuls des laïques s'y trouvaient engagés, qu'une forme judiciaire facultative.

décesseurs. Il manque au législateur byzantin une vue nette des pouvoirs et des prérogatives de l'Eglise. Toutefois, l'esprit de la loi et ses dispositions dominantes favorisent notoiremeut le privilège du for [1].

Revendiqué avec vigueur par les conciles nationaux, ce privilège, malgré les oppositions et les obstacles, va partout s'affirmant, se précisant, se généralisant; il reconquiert le terrain perdu ; il s'impose de plus en plus aux législations séculières, jusqu'à ce que, sous Charlemagne, il obtienne son expression la plus complète et sa plus décisive sanction.

Dans ses capitulaires, en effet, le grand empereur rappelle ce que Constantin avait dit des évêques, savoir : que Dieu les a établis juges de tous les hommes et qu'ils ne peuvent eux-mêmes être jugés que de Dieu seul [2]. Cette lumineuse parole lui sert de boussole. Et l'une de ses ordonnances, calquée en quelque sorte sur le droit ecclésiastique, oblige tous les laïques, même de la plus haute condition, à ne choisir point d'autres tribunaux que ceux de l'Eglise, dans les actions qu'ils intentent, soit contre des prélats, soit contre de simples prêtres, soit même contre des diacres ou tous clercs inférieurs [3].

C'était là une belle politique, et bien digne de l'homme d'Etat qui s'en faisait, devant toute l'Europe, le champion convaincu et résolu. Par un effet de l'ambition des princes ou de la passion des seigneurs, cette législation si chrétienne eut, dans la suite, maintes dérogations à subir : elle demeura pourtant, pendant tout le moyen âge, l'âme directrice de la pratique judiciaire.

Le pape Alexandre III, dans une lettre au roi Louis VII, lui fait observer que les empereurs et les rois ses prédécesseurs se firent une loi inviolable de respecter l'immunité personnelle des clercs, notamment des clercs majeurs [4], et le père Thomassin témoigne que ce privilège, en France, resta intact jusqu'à François Ier, [5] de qui lui vinrent les premières atteintes.

---

[1] Thomassin, *ouv.* et *t. cit.*, ch. 103.
[2] Id., *ibid.*, p. 542.
[3] Id., *ibid.*, p. 543.
[4] Id., *ibid.*, p. 574.
[5] Id., *ibid.*, p. 580

Tant sous l'ancien Régime que depuis la Révolution, l'Eglise n'a cessé de protester contre l'injure infligée à ses ministres et contre les brèches faites à sa juridiction.

Dès les débuts de son pontificat, Pie IX, dans une allocution courageuse [1], dénonçait les ennemis du for ecclésiastique et condamnait avec sévérité leur prétention de soustraire aux tribunaux religieux, même contre le gré du Saint-Siège, les causes civiles et criminelles des clercs. Quelques années plus tard, dans sa bulle *Apostolicæ Sedis* [2], l'intrépide Pontife, renouvelant d'anciennes censures, frappait de l'excommunication spécialement réservée au Pape les auteurs des lois et des décrets attentatoires à la liberté et à la juridiction de l'Eglise, ainsi que toutes personnes effectivement responsables de la violation du privilège du for.

Le texte de l'acte papal n'était pas sans quelque ambiguité ; et le Saint-Office, inclinant vers le sens le moins rigoureux, avait cru devoir déclarer [3] qu'il s'agissait non des particuliers recourant aux juges laïques contre les clercs, mais des législateurs et autres autorités gouvernementales portant atteinte à leur immunité.

Pie X, à son tour, vient d'élever la voix et, par une décision très précise [4], de formuler en toute sa force et en toute sa clarté la pensée de l'Eglise. Citons ses paroles :

En ces temps d'iniquité, dit-il, où l'on a tellement coutume de ne tenir aucun compte de l'immunité ecclésiastique qu'on voit non seulement des clercs et des prêtres, mais encore des évêques et même des cardinaux de la sainte Eglise romaine traînés devant les tribunaux laïques, Nous sommes dans l'absolue nécessité de retenir dans le devoir par la sévérité des sanctions ceux que la gravité de la faute ne détourne pas d'un crime aussi sacrilège. C'est pourquoi, de Notre propre mouvement, Nous statuons et édictons ce qui suit : Toute personne *privée*, laïque ou ecclésiastique, homme ou femme,

---

[1] Alloc. *Acerbissimum*, 27 sept. 1852 ; cf. Syll. prop. 31.

[2] Sur cette bulle (oct. 1869), en ce qui regarde le privilège du for, voir Gennari, *Consultations de dr. can.*, t. I, cons. IV ; Boudinhon, *Le Canoniste Contemporain*, déc. 1911.

[3] Cf. circulaire du 23 janv. 1886.

[4] *Motu proprio* du 9 oct. 1911, commençant par ces mots *Quantavis diligentia.*

qui cite et force à comparaître, sans aucune *permission* du pouvoir ecclésiastique, n'importe quelle personne ecclésiastique devant les tribunaux laïques, soit au civil, soit au criminel, encourt l'excommunication *latæ sententiæ* spécialement réservée au Pontife romain [1].

En quelques pays d'Europe et même au Canada, ce décret canonique a soulevé, on le sait, des réclamations vives et bruyantes ; empressons-nous d'ajouter, des réclamations sans fondement. Le Pape a usé de son droit ; et il n'a fait que remanier et accentuer, en l'ajustant aux besoins particuliers de notre époque, une disposition, aussi vieille que l'Eglise, de droit public ecclésiastique.

« En réalité, remarque l'abbé Boudinhon [2], l'élément nouveau introduit dans la loi, ce qui la justifie et l'adapte à la nouvelle condition de l'Eglise dans les sociétés qui ne reconnaissent plus le privilège du for, c'est la nécessité de l'autorisation préalable de l'autorité ecclésiastique pour citer les clercs devant les juges laïques. Par là est éludée la grave difficulté résultant de la nécessité où se trouvent les fidèles de recourir aux tribunaux séculiers lorsque les tribunaux ecclésiastiques ou n'existent pas ou ne sont pas reconnus légalement. L'Eglise ne refuse pas aux particuliers de se faire rendre justice contre les clercs ; elle a ses tribunaux dont les sentences sont valables au for externe ecclésiastique ; si, dans certains pays, il n'est plus possible de donner à ces sentences valeur légale et force exécutoire au for séculier,

---

[1] « Le texte ne vise donc pas les juges, ni leurs auxiliaires ou mandataires, les huissiers, par exemple, ou autres exécuteurs des actes de justice. » (Boudinhon, *ouv. cit.*, p. 705 ; cf. Gennari, *Consult. de morale*, t. I, p. 183).— Les termes sans restriction employés par le Pape créent, de prime abord, l'impression que le présent décret se rapporte aux clercs actionnés non seulement comme justiciables, mais encore comme témoins. Cette interprétation a été confirmée par une décision du Saint-Office en date du 11 janvier 1912 ; décision par laquelle le Saint-Siège déclare qu'on ne peut, sans la permission de l'autorité religieuse, et partant sans encourir la censure portée par le « Motu proprio » de Pie X, citer devant le for laïque les ecclésiastiques, pour qu'ils déposent comme témoins, soit dans les causes civiles soit dans les causes pénales.

[2] *Ouv. cit.*, pp. 704-705.

alors l'Eglise accordera les autorisations opportunes; mais elle aura sauvegardé, dans la mesure possible, le privilège du for, et son autorisation aura mis à couvert la conscience des fidèles, qui auront fait acte de déférence et de respect. » [1]

L'immunité judiciaire due aux clercs prend, il est vrai, comme tous leurs autres privilèges, sa racine dans le droit divin ; mais c'est l'Eglise qui en fixe l'étendue et qui en détermine l'application. L'Eglise peut donc, pour des raisons qu'elle juge suffisantes, limiter, par voie concordataire ou autre, la sphère des personnes et des causes privilégiées; elle peut soustraire à l'immunité certaines matières, ou encore déléguer au tribunal civil le pouvoir d'en connaître et de prononcer sur elles. C'est ce qui (en dehors des cas d'usurpation et de violence) explique pourquoi le privilège du for, inébranlablement maintenu dans son principe, ne s'est pas partout exercé avec la même rigueur.

D'aucuns y verront une marque de progrès ; nous ne pouvons, nous, ne pas y apercevoir un signe de décadence. Une société est d'autant plus parfaite que par ses lois, ses mœurs, ses institutions, elle se rapproche davantage de l'idéal chrétien et que le clergé y jouit plus librement et plus universellement des privilèges que sa dignité postule [2] et que ses fonctions réclament [3].

Un légiste italien, dans une étude juridique sur les rapports

---

[1] Déjà, dans les cas semblables, le Saint-Office (Circul. cit.) avait mis pour condition d'un recours possible et licite aux tribunaux laïques, l'agrément de l'autorité religieuse; mais cet agrément n'était pas requis, comme aujourd'hui, sous peine d'excommunication encourue par le fait même du délit et spécialement réservée au Pape.

[2] C'est à raison de cette dignité que jadis les prêtres et les moines se trouvaient par leur état même affranchis des corvées imposées par la loi ou par la coutume (Thomassin, *ouv. cit.*, t. VI, pp. 214-215; Cavagnis, *ouv, cit.*, vol. II, *De immun.* n. 155).

[3] Aux yeux de l'Eglise, sinon d'après les législations modernes, sont privilèges d'honneur des clercs l'inviolabilité de leurs personnes protégée par les peines les plus sévères (privilegium *canonis)* et l'insaisissabilité des biens que requiert une honnête subsistance (privilegium *competentiæ).* Voir Giobbio, *Lezioni di dipl. eccl.*, vol. II, pp. 372-375.

entre les Eglises et l'Italie moderne, écrivait naguère [1] : « Les fonctions, exercées par les ecclésiastiques ayant charge d'âmes, sont considérées par l'Etat d'une telle importance qu'ils n'en doivent pas être détournés par d'autres fonctions publiques qui comportent des devoirs locaux ou généraux, auxquels il convient que le citoyen consacre toute son activité. »

C'est en s'appuyant sur cette considération que l'Eglise demande pour ses ministres, et en général pour tous les clercs, l'exemption de certaines charges d'ordre civil ou militaire auxquelles la loi soumet les autres citoyens, et que le clergé ne saurait accepter et remplir sans voir sa mission spirituelle gravement compromise. Telles sont les charges de juré, de maire, de tuteur, de curateur, et telles sont également celles de chef ou de membre d'un corps d'armée. [2]

Le militarisme enfiévré qui sévit à notre époque, et l'indifférentisme religieux dont tant de têtes politiques sont atteintes, ont mis à l'ordre du jour la question de l'assujettissement des séminaristes au service militaire.

Cette conscription odieuse pèse aujourd'hui d'un poids fatal sur d'illustres nations. On ne saurait assez la déplorer : elle fait injure à l'Eglise qu'elle atteint dans l'une de ses attributions les plus chères ; elle met de graves obstacles au recrutement et à la formation du clergé ; et, loin de venir en aide au peuple qu'on prétend par là soulager, elle entraîne pour lui des conséquences pernicieuses.

Le gouvernement spoliateur des Etats du Pape fut l'un des premiers à entrer dans cette voie néfaste. Et, en 1864, dès que s'ébruita le projet, élaboré par les ministres, d'astreindre les

---

[1] *Bull. de la Soc. de Législ. comp.*, an. 1905-1906, p. 428.—Voir à ce sujet (*ibid.*, an. 1904-1905, p. 213) les privilèges reconnus aux ministres des cultes par l'Etat belge.

[2] Cavagnis, *ouv.* et *end. cit.*—Le pouvoir civil n'a pas, par lui-même, le droit de frapper un ministre du culte d'inéligibilité aux fonctions législatives. La présence d'un ou de quelques ecclésiastiques parmi ceux qui exercent ces fonctions est une question de discipline religieuse et d'opportunité sociale qui relève de l'Eglise.

clercs au service militaire, les évêques des Marches et de l'Ombrie élevèrent une protestation unanime. Ils disaient [1] : « Le choix de ses ministres fait par l'Eglise n'est pas un privilège qu'elle a obtenu de la loi humaine, c'est un droit sacré qu'elle tient de sa divine institution ; loin de le supprimer, on ne devrait pas même essayer de le restreindre ni de lui porter aucune atteinte [2]... Si le sacerdoce pouvait être aboli, sa ruine entraînerait celle de l'Eglise. Telle fut précisément la folle entreprise de Julien l'Apostat, quand il voulut astreindre au service militaire tous les sujets de l'empire, sans distinction, les moines et les cénobites eux-mêmes, à l'exception des vieillards. Mais cette loi tyrannique fut bientôt abrogée par l'empereur Valentinien, qui, à l'exemple du grand Constantin, reconnut à l'Eglise le droit de choisir librement ses ministres. Plus tard, quand l'empereur Maurice défendit aux soldats de se faire moines, Grégoire le Grand éleva la voix avec autorité pour détourner le prince de porter ce décret sacrilège. »

Rien ne peut être plus fatal au sacerdoce chrétien que cette loi qui jette les séminaristes à la caserne et qui les contraint d'échanger une vie calme d'études, de réflexion et d'oraison, contre le tumulte des armes et le libertinage des camps. Mgr Freppel, à la tribune française, en signala un jour avec clairvoyance l'effet désastreux pour le recrutement des prêtres strictement nécessaires au ministère paroissial. L'éloquent prélat s'écriait [3] : « Il faut prendre le sacerdoce catholique tel qu'il est, tel qu'il doit être, avec ses devoirs austères et ses solennels engagements. Croyez-vous sérieusement que le régime de la caserne, avec ses libertés, avec ses licences, pour ne rien dire de plus, soit un milieu bien propre pour préparer le jeune lévite à la vie de prière, de méditation, de recueillement, qu'il devra mener jusqu'à la fin de ses jours ?... Assurément, je ne veux pas le contester, il y aura des héros qui sortiront victorieux de la lutte. Mais on ne fait pas des

[1] *Œuvres pastorales* du card. Pecci, t. II, pp. 101-102 (Desclée).

[2] Cf. Syll. prop. 32 ; encycl. *Jampridem* de Léon XIII, 1886.

[3] *Œuvres polémiques*, IIIe série, pp. 213, 216, 217 ;—voir un autre discours du même prélat *(Œuvres polém.*, VIIe série, pp. 50 et suiv.)

lois pour l'héroïsme. Les lois sont faites en vue des vertus communes, ordinaires, et ce sont ces vertus-là que le législateur n'a pas le droit de soumettre à une trop forte épreuve, sans risquer d'étouffer dans leur germe des vocations nécessaires à l'Eglise pour exercer son ministère et remplir sa mission. »

C'est une piètre logique que celle qui combat l'exemption des clercs du service militaire par le mot sonore et banal d'égalité. Et si le principe d'uniformisation contenu dans cette formule devait triompher, il faudrait, par un absurde abattage, niveler toutes les hiérarchies, toutes les organisations et toutes les fonctions.

On croit, par cette mesure, servir les intérêts du peuple, et on ne parvient qu'à les desservir.

L'immunité du service des armes, revendiquée pour les lévites, n'a pas en effet d'autre but que de favoriser leur vocation sainte et de faire de ces jeunes hommes, par une probation appropriée, des prêtres savants, disciplinés, vertueux. Sevrés des plaisirs du monde, éloignés de ses distractions et de ses préoccupations, ils se tiennent en relations plus intimes avec le Dieu qu'ils devront prêcher et ils s'initient avec plus de soin aux grands devoirs pastoraux dont ils devront s'acquitter. C'est donc, vraiment, pour le plus grand bien des peuples qu'ils mènent dans les séminaires, et hors de tout commerce trop humain, une vie à part [1].

Un politique peu suspect de cléricalisme, le comte de Cavour, l'a reconnu ; et c'est pourquoi, en plein parlement italien, il eut le courage de faire cette déclaration très sensée [2] : « C'est une erreur de croire que l'exemption du service militaire accordée au clergé est un privilège. Elle n'est pas accordée, en effet, à ceux qui en bénéficient en vue de leur avantage personnel, mais dans l'intérêt de la société. »

C'est pour la société que le prêtre, dans le rôle pacifique qu'il assume, se dévoue. Sa destinée n'est point de verser le sang de ses frères, mais, ce qui vaut mieux, de répandre sur leurs âmes

---

[1] Liberatore, *L'Eglise et l'Etat*, p. 526.
[2] *Questions actuelles*, t. I-V, p. 181.

le sang du Christ Sauveur. C'est dire qu'elle s'accommode mal d'exercices et d'instructions qui orientent l'esprit du jeune homme non vers l'immolation mystique de l'autel, mais vers les cruelles hécatombes des champs de bataille.

L'exemption du service des armes est due aux ecclésiastiques, soit qu'ils portent au front l'empreinte sacrée du sacerdoce, soit que, jeunes encore, ils se préparent, dans une atmosphère sereine et pieuse, à la recevoir.

L.-A. PAQUET, ptre.

CAUSERIE LITTERAIRE

« Une Croisade d'Adolescents » [1]

PAR M. L'ABBÉ L.-A. GROULX

« Jeter dans les annales d'une époque de prose un bout de cantilène héroïque, » telle fut l'ambition, non dissimulée, de M. l'abbé Groulx, quand il écrivit *Une Croisade d'Adolescents*. Ce livre est donc un chant ; et ce chant a la prétention d'être un refrain d'épopée. « De petits Percevals, »—nous reprenons la métaphore trop éloquente qu'affectionne l'auteur— « de petits Percevals, des Géralds à l'âme claire et vierge, » font briller en ce récit leurs lances pacifiques, croisent leurs épées d'où jaillit une belle flamme d'idéal. Les pages du livre sont pleines de rayons d'aube, de lumière d'aurore, de soleil et d'étoiles ; ces feuillets où s'impriment des pensées hautes, des rêves d'apostolat, tant d'élans vers les sommets, sont baignés d'azur ; ils sont teintés de tous les juvéniles enthousiasmes ; ils frissonnent de toutes les impatientes ardeurs. Un souffle continu soulève cette prose, l'agite, la fait onduler avec trop de grâce, la gonfle de trop de rhétorique, et fait cependant passer jusqu'en nous l'inspiration de celui qui chante. Ce livre est bon ; c'est assurément le livre d'or de la jeunesse cécilienne.

(1) Imprimé à l'*Action Sociale*, Québec, 1912. En vente chez l'auteur, au Collège de Valleyfield.

L'action—métaphoriquement épique—qu'il raconte se déroule tout près du lac Saint-François, au bord des eaux bleues qui n'a pas encore souillées l'Outaouais, sous les érables du vieux jardin, ou dans les salles du Collège de Sainte-Cécile de Valleyfield. Et les chevaliers qui l'accomplissent, ce sont quatre jeunes gens d'abord, puis dix, puis trente, qui vers 1902, faisaient sous le regard attentif de M. l'abbé Groulx, quelques-uns sous sa direction, leurs études classiques.

Cette action n'eut rien de retentissant, il est vrai. Comme toutes celles qui ont pour objet principal la conquête de soi-même, elle devait se circonscrire d'abord dans le champ clos de la conscience; de là elle s'exerça discrètement sur le milieu collégial de Valleyfield, puis suscita des actions semblables dans trois collèges amis. Si donc le récit de ces actions est une cantilène héroïque, il faut bien s'entendre sur les mots, et il faut comprendre qu'il s'agit ici, non de bravoure guerrière, mais de cet héroïsme surnaturel dont n'est pas assez coutumière la jeunesse contemporaine, et qui consiste dans l'immolation de soi-même au devoir présent, en vue de mieux servir Dieu et la patrie. La chevalerie des étudiants apôtres est d'ailleurs trop rare, pour qu'il ne fût pas utile de raconter et de célébrer celle de l'*Action Catholique.*

***

L'*Action Catholique*, tel est le nom de ce groupement de jeunes, dont M. l'abbé Groulx nous fait connaître l'histoire courte. En réalité, il y a deux parties distinctes dans ce livre, et qui vont tantôt parallèles et tantôt se rejoignant dans une suffisante unité. Il y a le récit de la fondation et des développements de l'*Action catholique*, et il y a des dissertations adondantes, copieuses, sur la formation des jeunes. A côté de l'œuvre de jeunesse, il y a le directoire des éducateurs. Si l'œuvre est quelquefois noyée dans les considérations toujours intéressantes, mais un peu verbeuses, qui l'entourent et l'enveloppent, elle se dégage pourtant, et le plus souvent, en une bonne lumière, qui l'éclaire et l'auréole. Je ne sais pas de livre plus sain, plus suggestif, plus réconfortant, qui ait été écrit chez nous sur l'éducation des jeunes gens.

***

Ce fut au cours de l'année 1902 que fut élaborée l'œuvre de l'*Action Catholique.* En ce temps-là, étudiaient au Collège de Valleyfield quatre jeunes gens qui avaient bien l'âme la plus haute, la

plus amoureuse d'idéal chrétien, que l'on puisse rencontrer. Ils s'étaient peu à peu rapprochés ; ils avaient échangé leurs projets d'avenir, leurs ambitions semblables ; « ils communiaient à la même amitié et aux mêmes rêves. » [1] Or, ces jeunes gens voulaient être des apôtres ; et sans attendre des lendemains trop tardifs, ils entreprirent d'exercer au milieu de leurs camarades l'apostolat du bon exemple et des fraternels conseils ; et parce qu'on n'a d'autorité pour le bien que dans la mesure où on le pratique soi-même, ils travaillèrent avec une courageuse persévérance à leur sanctification personnelle. Le prêtre qui raconte leur vie de collège fut le confident de ces âmes, il lut les pages intimes où elles s'imprimèrent toutes vives, et les lettres où se traduisit leur chrétienne amitié.

Ces quatre jeunes gens avaient un chef. Il en faut un à toutes les associations d'idées et d'efforts. Ce chef s'appelait Emile Léger, et il était alors en rhétorique. Emile Léger fut l'un de ces étudiants qui laissent en la mémoire de ceux qui les ont connus et aimés l'image d'une jeunesse pure, toute faite de piété, de vertus, de rêves ingénus, d'actions douces et bienfaisantes. J'ai déjà parlé quelque part d'Edouard Frédérick et de Jules Vallerand, deux âmes sœurs, humbles et conquérantes, qui s'épanouirent en beauté, se consumèrent en charité sous les regards de leurs maîtres, attirèrent à elles par leur modestie même, et que regrettent encore nos jeunes de Québec. Emile Léger fut un apôtre comme eux, et comme eux trop tôt enlevé à ses amis, trop tôt brisé dans son élan vers l'action. Devenu prêtre, secrétaire de Mgr l'évêque de Valleyfield, il se noyait presque au lendemain de son ordination sacerdotale, en juin 1908, à Port-Lewis. L'un de ses confrères de classe, M. Jules Fournier, écrivait à l'occasion de ce triste accident :

> J'ai connu Emile Léger au Collège de Valleyfield. Nous étions de la même classe : pendant six ans nous avons vécu côte à côte sur le même banc. C'est une des plus belles intelligences que j'aie rencontrées. Mais surtout, il n'y avait pas de caractère plus élevé, de nature plus droite, de cœur plus pur, d'âme plus limpide... " (2)

Avec un tel compagnon pour guide, les trois autres de Valleyfield se sentaient entraînés vers les cîmes où habitaient leurs rêves de jeunesse. Et pendant qu'ils étaient tout occupés à leur travail de vie intérieure et d'apostolat collégial, ils apprirent que d'autres jeunes

(1) Cf. p. 20.
(2) Cité dans *Une Croisade d'Adolescents*, p. 20.

gens, dans un autre collège, éprouvaient les mêmes désirs de se vouer à un semblable ministère social. Les quatre jeunes de Valleyfield correspondirent avec les jeunes de Saint-Hyacinthe; ils mirent ensemble leurs pensées, ils les mêlèrent, ils les agrandirent et les fortifièrent les unes par les autres : de cette collaboration sortit quelques mois plus tard l'*Action Catholique.*

Voici quelques-uns des articles fondamentaux de cette nouvelle association. Rien ne peut mieux la définir, et en montrer les plus généreux aspects.

Article 1er.—L'*Action Catholique* est une société formée par la réunion de divers cercles de jeunes étudiants organisés dans les collèges de la province de Québec.

Article 2me.—La fin de l'*A. C.* c'est de grouper en vue des luttes futures, dans des aspirations communes et dans une action une, tous les jeunes qui se sentent le goût de l'apostolat chrétien.

Article 3me—L'*A. C.* obtient son but :

a) par le recours à Dieu dans la prière et dans le plus auguste sacrement de son Eglise. Un membre de l'*A. C.* verra toujours là la première et la plus haute forme de l'*Action Catholique ;*

b) par l'apostolat de l'exemple.—Les membres de l'*A. C.* témoigneront par la pureté de leurs mœurs et par leur distinction extérieure de l'alliance naturelle des plus nobles aspirations avec la pratique de toutes les vertus ;

c) par une participation aux séances des sociétés académiques. Ils y rédigeront des travaux en rapport avec le but de l'association ;

d) par leurs conversations, ils travailleront avec tact et prudence à la propagation de leurs idées ;

e) par l'apostolat du livre.

L'*Action Catholique* avait donc l'ambition d'étendre son influence en dehors des collèges de Valleyfield et de Saint-Hyacinthe, d'enroler tous les étudiants qui voudraient se préparer à l'apostolat social. En fait, pendant les quatre années de son existence, depuis sa fondation jusqu'au jour où elle s'effaça devant l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, elle pénétra dans deux autres maisons d'enseignement secondaire, à Sainte-Thérèse et à Rigaud. D'ailleurs, comme toute association qui veut vivre, elle ne comptait pas tant sur le nombre que sur la qualité de ses membres. Ils n'étaient que quatre qui tinrent leur première séance, par un après-midi de fin de septembre 1902, dans l'allée des jeunes érables de la vieille cour dn Collège de Valleyfield : mais ces quatre, tout pleins des désirs qui portaient en haut leurs âmes et la dilataient, ne songeaient à rien moins qu'à la conquête patiente de leur communauté d'abord, et de tous les jeunes étudiants de la Province ensuite. Ce soir là, raconte leur historien,

le ciel avait le violet nostalgique des premiers jours d'automne. Les feuilles jaunes et rousses revêtaient déjà, comme d'une mosaïque, la promenade des collégiens. Le ciel, les nuages, le soleil plus pâle et les vents plus froids et tristes, annonçaient mélancoliquement la fin des fleurs et de la verdure. Et pourtant, c'est dans ce décor de nature qui va mourir que s'en vient éclore le plus jeune et le plus vivant des rêves de vie et d'avenir.

Sur quelle force comptaient donc ces jeunes pour mener à bien leur œuvre de conquête ? Guidés par un prêtre qui était lui-même un apôtre—et que, pour respecter le secret non impénétrable de M. l'abbé Groulx, nous ne nommerons pas,—inspirés par la lecture fortifiante de la vie de Montalembert et de sa correspondance, ils comprirent qu'il n'y a pas d'apostolat possible sans une vie intérieure abondante et intense. Ce ne sont pas les discours, ce ne sont pas les agitations extérieures qui font vivre les œuvres de jeunesse, et qui les font prospérer : c'est plutôt la vie personnelle de leurs membres, c'est cette accumulation d'énergies que procurent la piété et la vertu. Les apôtres qui se dépensent et s'épuisent, qui n'ont pas au dedans d'eux-mêmes, dans leur conscience généreuse, une réserve de forces intarissable, sont bientôt inférieurs à leur tâche. Si donc des jeunes veulent s'imposer aux jeunes, et les grouper en une association bienfaisante, il faut que ces initiateurs aient une vie exempte de tout reproche, qu'ils possèdent la vie surnaturelle, qu'ils soient des chrétiens fidèles à eux-mêmes, que leur exemple soit plus éloquent que leur parole. L'un des « actionnaires » de Valleyfield—c'est le nom, un peu lourd, que se donnaient les membres de l'*Action Catholique* —définissait lui-même en termes excellents ces conditions de l'apostolat.

Le jeune homme d'action sera celui qui aura su accumuler de bonne heure, au fond de son âme, toutes les énergies divines qu'y appellent les nobles idéals, les passions pures de l'adolescence. Toutes ces forces concentrées, voilà le principe de l'action. Il vient un jour où l'âme, ne pouvant plus les retenir ni les comprimer, s'ouvre toute large aux débordements d'élans irrésistibles. L'action, c'est alors pour l'âme comme un besoin impérieux, une nécessité. Et la Providence a bientôt fait de confier à cet apôtre une œuvre capable de tenter son dévouement. [1]

On ne saurait mieux penser, ni mieux dire. Aussi le chapitre le plus intéressant peut-être du livre de M. l'abbé Groulx, à coup sûr le plus édifiant et le plus instructif pour nos jeunes gens, est celui où l'auteur raconte comment s'y prirent les quatre pour assurer leurs progrès spirituels, pour affermir en eux-mêmes la piété et la vie sur-

1 Cf. p. 49.

naturelle. [1] C'est dans leurs conversations, c'est dans leurs lettres, c'est dans leur journal que l'auteur a pu surprendre ce travail de la grâce. Il y a bien sans doute, parfois, dans ces confidences des mots ambitieux et qui sonnent fort, mais ces phrases sont tout de même sincères. Peut-on reprocher aux jeunes d'être quelquefois grandiloquents ? C'est, assurément, ne pas connaître les jeunes que de ne pouvoir discerner sous leur phraséologie sonore la pensée vraie, le sentiment profond qui jaillit de source pure. D'ailleurs, il faut ajouter que les fondateurs de l'*Action Catholique* écrivaient une bonne langue, sage, d'ordinaire mesurée, trop uniforme, mais chargée de pensées plus encore que de mots.

Après avoir fait la conquête d'eux-mêmes, et en même temps qu'ils cherchaient à se posséder davantage, les quatre entreprirent la conquête des autres. C'est sur les unités qu'ils voulurent agir d'abord. Ils se recrutèrent avec une prudence admirable, n'ouvrant leur cercle qu'à des camarades longuement éprouvés. Ils ne voulaient pas s'encombrer d'inutiles recrues : de ces recrues qui, n'ayant pas l'esprit de l'association où elles entrent, lui apportent, au lieu d'un regain de vie, des germes de mort. Après l'action sur les unités, l'action sur la communauté. Celle-ci est la conséquence de celle-là. Combien de jeunes qui durent à ces bons camarades de garder leur âme fière et leur cœur pur ! N'est-il pas admirable cet Emile Léger qui prie, communie, fait une neuvaine pour un jeune écolier dont la conduite devient mauvaise ? [2] Et n'est-il pas réconfortant ce *credo du jeune homme apôtre* imprimé sur jolis feuillets que l'on répandit dans les salles du collège ?

M. l'abbé Groulx fait observer qu'il est difficile d'exercer quelque influence sur le milieu collégial ; et il rappelle avec à propos tout ce que l'on a écrit sur la médiocrité possible de ce milieu. Au collège, comme un peu partout, les chefs de groupe, les entraîneurs sont souvent les forts en gueule, ou les fiers à bras, ceux qui parlent plus haut qu'ils ne pensent, ceux encore qui ont mauvais esprit et qui s'en vantent. Certes, il ne faut pas trop généraliser. Mais qui ne se souvient de certains épisodes de vie collégiale ou les protagonistes malfaisants s'imposaient à leurs camarades par cela seul qu'ils étaient des fanfarons ou des « diables » ? Avec quel succès ne parvenaient-ils pas à s'assurer la connivence de tous les esclaves du respect humain ! Mais autant l'action des mauvais esprits est efficace

(1) Cf. le ch. 1 de la deuxième partie, pp. 66-88.
(2) Cf. p. 82.

dans une communauté de jeunes gens, autant l'action des bons y est difficile. Aussi faut-il louer les camarades qui, soucieux d'apostolat, n'attendent pas pour le commencer qu'ils soient dans une Mongolie chimérique, mais entreprennent de répandre tout de suite autour d'eux des idées saines, et s'efforcent de préserver du mal contagieux le cœur pur, la conscience neuve des compagnons de leur vie de collège.

Ce fut par la prière, par la conversation, par des livres judicieusement prêtés, par des sacrifices librement consentis, que les membres de l'*A. C.* exercèrent leur première influence ; ce fut ensuite par leurs études, par leurs conférences, par la part très active qu'ils prirent aux séances de l'Académie Sainte-Cécile et de l'Académie Emard, qu'ils purent répandre autour d'eux quelques-unes des idées directrices de leur vie.

Certes, il y eut bien des épreuves dans l'histoire brève de ce groupement de jeunesse. Il ne faut pas croire que dans un milieu collégial on peut entreprendre une croisade, si discrète soit-elle, sans faire hausser des épaules, sans provoquer des moqueries, sans susciter des oppositions. M. l'abbé Groulx ne cache rien des ennuis qui ont traversé l'action de ses jeunes gens. Il a signalé la naïveté pharisaïque de ceux qui reprochaient aux menbres de l'*A. C.* de n'être pas toujours sans défaut ! Et il est bon que l'on nous ait fait connaître ces petites misères inséparables d'une œuvre qui se développe en pleine vie de communauté. Ces renseignements nous font voir comme il est toujours difficile, en un tel milieu, de ne pas faire comme les autres, avec quel courage il faut savoir résister au qu'en dira-t-on ; ils nous avertissent à leur tour qu'il ne faut pas, quand on veut une œuvre que l'on croit bonne, se laisser décourager par les obstacles.

***

Il y a, d'ailleurs, toute une doctrine d'éducation dans ces pages qu'a écrites M. l'abbé Groulx, doctrine qui accompagne le récit, qui s'y juxtapose, qui le disperse, et qui élargit singulièrement le cadre de l'ouvrage. Et la doctrine qui enseigne aux jeunes gens la nécessité de l'effort, le courage dans l'épreuve, la vaillance quand même, n'est pas la moins opportune.

Au début de son livre, M. l'abbé Groulx, rappelant les motifs qui l'ont engagé à livrer au public tant de confidences, écrit cette phrase : « Je révèlerais aux jeunes âmes qui s'ignorent les noblesses morales

dont elles portent la semence ; aux maîtres qui débutent, des raisons plus hautes de s'éprendre de leur tâche. »

Les jeunes n'ignorent-ils pas trop, en effet, les énergies dont ils disposent, et de quelles œuvres ils sont capables ? Et ne manquent-ils pas trop souvent de l'assurance calme, modeste mais ferme, de la confiance en soi-même qui est une indispensable condition de succès ? Le spectacle ici présenté des efforts accomplis par des camarades, il y a quelques années, efforts qui ont abouti à un suffisant succès, n'est-il pas, plus que bien des discours, capable de persuader les jeunes de leur grande puissance pour le bien ?

Ne révèle-t-il pas à nos écoliers leur particulière grandeur, ce programme très simple d'un rhétoricien fondateur de l'*Action Catholique ?*

Observer le silence partout, travailler de toutes mes forces, ne donner que de bons exemples, voilà mon programme. Il place le sacrifice, l'effort à tous les instants de ma vie. C'est le sacrifice, c'est la fidélité au devoir qui me feront homme, puis apôtre... Je veux qu'on me croît loyal ; je ne veux demander à mes camarades que ce que j'ai le courage de pratiquer moi-même. (1)

Ce rhétoricien achève ses résolutions par le mot juste et profond d'Ollé-Laprune : « L'on agit moins par ce que l'on dit et par ce que l'on fait, que par ce que l'on est."

N'y a-t-il pas une application courageuse de ces principes de vie dans l'aveu suivant d'un membre de l'*A. C.* ?

J'ai fait une sottise ce midi. Elle a été publique. Pour prévenir une répétition, je vais simplement me *briser* et faire réparation. Dieu sait si, dans les circonstances présentes, cette réparation me sera dure. Mais j'ai assez négligé d'occasions de réagir avec force contre moi-même pour profiter enfin de celle-ci. Aux grands maux, les grands remèdes ! et pour vaincre mon incroyable penchant à l'orgueil, il me faut de ces humiliations. Ce n'est après tout que mon devoir peut-être, mais il en coûte parfois de faire son devoir. (2)

C'est parce que nos jeunes gens, nos étudiants sont capables d'une telle générosité, que les éducateurs doivent s'employer avec soin à la faire valoir ; et c'est parce que mettre en œuvre de pareilles forces morales, c'est la tâche très noble des éducateurs, que ceux-ci doivent s'éprendre de leur mission, et y consacrer tout leur dévouement.

Certes, ce dévouement n'est pas d'hier, dans nos maisons d'éducation, et principalement dans nos collèges et nos petits séminaires. Il

(1) Cf. p. 50.
(2) Cf. p. 51.

fut toute la raison d'exister de ces nombreux établissements. L'apostolat fut une vertu de nos éducateurs. Mais cet apostolat prend différentes formes selon les temps et les circonstances. Autrefois, il y a même quinze ou vingt ans, il consistait surtout à former chez les jeunes gens des vertus dont la pratique assurerait une bonne vie personnelle, individuelle. Aujourd'hui l'on est plus préoccupé de formation sociale. Et c'est sans doute parce que l'on voit mieux aujourd'hui, après tant d'égoïsme dont la vie contemporaine offre souvent le spectacle, la nécessité de préparer les jeunes au devoir social. L'on s'aperçoit qu'il ne suffit pas de donner à son pays de bons citoyens très capables de s'enfermer dans leurs vertus ou dans leurs intérêts, mais qu'il importe d'apprendre aux étudiants que leur vie ne sera vraiment pleine et féconde que si elle est vécue pour des causes supérieures à tous les intérêts de la commodité personnelle, que si elle est dépensée pour le triomphe des idées saines, pour l'élargissement et l'élévation de la vie publique, pour le progrès des institutions, pour le règne social de Dieu et de son Eglise.

Sans doute, le jeune homme qui entre dans la vie professionnelle, doit s'y préoccuper d'abord d'y assurer son existence : il n'y a rien que de légitime dans la recherche du pain quoditien. Sans doute encore, il faut que la vie personnelle et familiale soit elle-même édifiante et chrétienne ; c'est là le fondement solide de toute action sociale. Mais peut-être, dans le passé, n'a-t-on pas suffisamment attiré l'attention des jeunes sur leur rôle possible, actif et bienfaisant, sur l'obligation où se trouve chaque citoyen, le citoyen instruit surtout, d'être, en même temps qu'un pourvoyeur de son foyer, non seulement un pratiquant intègre, mais encore un semeur d'idées chrétiennes, et un apôtre de Jésus-Christ.

M. Antonio Perrault a écrit sur ce sujet, en 1905, des paroles un peu sévères peut-être, mais dont il faut tenir compte : il n'y a guère de personnes qui puissent mieux que nos élèves nous juger, et constater, à l'entrée de la vie, les lacunes de la formation que nous leur avons donnée. M. l'abbé Groulx cite ces graves paroles de l'ancien président général de l'Association de la Jeunesse catholique :

Je sais des jeunes hommes qui, en se ralliant à l'A. C. J. C. il y a trois ans, entendirent parler pour la première fois du rôle social à remplir en ce pays. Ils avaient traversé les collèges, écouté discourir sur la question sociale, voire le socialisme, comme de points noirs étrangers à notre pays ; ils avaient noté que si la Providence ne les appelait pas au sacerdoce, ils devaient "aller dans le monde" et s'y tenir du côté du vrai et du bien. Mais de carrière libérale vue et pratiquée de haut ; mais de rôle politique ou social rempli pour le peuple et dans l'intérêt vrai du pays ; mais de

défense active, intelligente, raisonnable et partant efficace du catholicisme et des traditions de notre race, ils n'avaient peu ou point entendu parler, et en tous cas, n'avaient sur ces questions rien de précis ni de ferme .(1)

Il conviendrait d'ajouter à ces affirmations que si, il y a quinze ou vingt ans, l'on était moins préoccupé qu'on ne l'est aujourd'hui de la question et de la formation sociales, c'est, sans doute, qu'il y a quinze ou vingt ans, dans nos milieux canadiens-français, la question sociale elle-même ne se posait pas avec autant de précision qu'aujourd'hui. A ce point de vue de la préparation à la vie, les sollicitudes des maîtres sont toujours, dans une grande mesure, conditionnées par les sollicitudes du public. Aussi, de nos jours, il devient de plus en plus évident, par suite de l'évolution rapide de notre vie publique, que l'éducation sociale, même en notre province, s'impose à l'attention des professeurs. Et les professeurs s'y emploient.

Il faut en convenir, tout n'est pas fait quand nous avons formé des humanistes et instruit nos jeunes gens de la philosophie scolastique, de la science et de l'histoire universelle. Il reste à leur enseigner comment ils doivent faire descendre jusque dans la pratique de la vie personnelle et de la vie publique les principes chrétiens auxquels doivent se rattacher toute leur instruction et toute leur éducation ; il reste à leur apprendre comment ils seront utiles, dans le monde, non seulement à eux-mêmes, et à leurs familles, mais encore à la société, à leur pays, à l'Eglise. Et cette sorte d'enseignement est à peu près aussi long et aussi compliqué que l'autre ; quelques paternelles allocutions sur la vertu n'y suffisent point.

Il faut que l'élève, au collège ou au petit séminaire, soit plongé dans une atmosphère d'idées et de préoccupations sociales : et il faut donc que la maître ne perde ancune occasion de faire sortir de son enseignement les applications pratiques, chrétiennes ou sociales, qu'il comporte. Il faut surtout qu'il ne craigne pas de donner, soit en littérature, soit en histoire, soit en philosophie, soit en science, un enseignement apologétique. En d'autres termes, il ne faut pas qu'il craigne de traiter au point de vue des intérêts du catholicisme, et du catholicisme social—et non pas seulement individuel—les questions qu'il étudie. Et il doit donc se préoccuper de former en même temps que des esprits chrétiens, ouverts aux doctrines, des volontés chrétiennes, prêtes à l'action.

Je sais bien tout ce que l'on a dit de cette méthode d'enseigne-

(1) Cf. p. 4.

ment, et par exemple que le point de vue chrétien et apologétique était une sorte de parti pris, et qu'il n'était donc pas scientifique ; et je sais que les éducateurs de la « libre » pensée se sont autorisés de ce jugement trop absolu, pour donner une sorte d'enseignement neutre, que peut-être, inconsciemment, et par pure routine, et sans autre motif, nous avons trop souvent pratiqué.

Je sais bien encore que l'on a souvent répété que les préoccupations sociales, ou, pour parler plus exactement, l'étude des questions sociales peut venir en conflit avec les programmes, ou, ce qui est pire, détourner les élèves de leur travail scolaire. Et il peut y avoir là, en effet, un réel inconvénient, si l'on ne sait pas enfermer dans de justes limites cette étude et ces préoccupations. Mais il ne s'agit pas, et il n'a jamais été question, de distraire les élèves de leurs devoirs d'étudiants ; il s'agit plutôt de donner à ces devoirs tout leur sens réel, de créer chez les écoliers, par des influences d'idées et de milieu, une mentalité à la fois chrétienne et sociale ; il s'agit encore de leur apprendre à mieux utiliser les loisirs que leur laissent leurs études, et, par exemple, les exercices auxquels ils se livrent dans leurs sociétés littéraires. Trop longtemps nos sociétés littéraires n'ont été que des académies de virtuoses où l'on s'appliquait surtout à former des déclamateurs et des orateurs, où, sous prétexte d'étudier une question d'histoire, l'on se livrait avec frénésie à toutes les agitations du parlementarisme, et où quelquefois, et cela est bien pire, l'on s'habituait, comme dans une école de sophistes, à défendre sans conviction le pour et le contre, le juste et l'injuste. Certes, il faut que nos élèves s'habituent à parler en public : mais ils s'y habitueront tout aussi bien si l'on oriente autrement leurs discussions littéraires, et si l'on en fait l'occasion d'une solide éducation de l'esprit catholique et de l'esprit social.

M. l'abbé Groulx a insisté sur le rôle joué à l'Académie Sainte-Cécile, du Collège de Valleyfield, et à l'Académie Emard, par les jeunes membres de l'Action Catholique, et il a suffisamment indiqué quel parti l'on peut tirer de ces académies de collège pour la formation intellectuelle, morale et sociale de nos écoliers.

***

Nous ne voulons pas davantage insister sur ces théories d'éducation que soulève à chaque instant le texte d'*Une Croisade d'Adolescents*. Les maîtres aimeront à le lire pour y chercher eux-mêmes le stimulant dont ils ont toujours besoin. Ils y apprendront peut-

être à mieux aimer les étudiants, c'est-à-dire à leur être plus utiles ; ils chercheront davantage, après cette lecture, à renouveler leur esprit apostolique, à se faire jeunes toujours, malgré leur âge grandissant, pour mieux comprendre les jeunes, et les atteindre plus sûrement ; ils se rendront mieux compte qu'il faut, même à quarante ou cinquante ans, se souvenir que la jeunesse n'est pas l'âge mûr, qu'elle est stimulée par d'autres motifs que ceux qui parfois nous inspirent, qu'elle est généreuse sans mesure, qu'elle va tout naturellement aux actions les plus chevaleresques, qu'il faut donc toujours parler d'idéal à ceux dont l'éclat de ce mot fascine le regard, et qu'un éducateur cesse de l'être le jour où il se sent blasé de tout ce qui enthousiasme et fait tressaillir une âme de vingt ans.

***

Qu'importe maintenant que le livre de M. l'abbé Groulx soit entaché de quelques fautes de style qui en diminuent la valeur d'art ! Il y a d'ailleurs chez M. Groulx, avec la passion des idées justes, un sens très développé de l'harmonie verbale, un goût très vif de l'image, un souci évident de n'écrire rien qui ne soit arrondi, cadencé, euphonique. Mais ce souci va souvent trop loin, et la préoccupation devient trop grande de plaire à l'imagination, d'éblouir l'œil, de flatter l'oreille.

C'est pour les jeunes surtout que l'auteur a écrit *Une Croisade d'Adolescents*, et il semble que sa phrase, pour les mieux attirer, et pour les séduire, a voulu se faire particulièrement brillante et fleurie. Il sait qu'à vingt ans l'on aime les aurores et les étoiles, et il les a multipliées, et il en a fait se lever qui ont des doigts de rose, et il en a fait luire qui filent aussitôt dans la marge blanche de son livre.

Le style de M. l'abbé Groulx se revêt donc d'une jeunesse exubérante où s'étalent beaucoup trop d'ornements. L'éloquence caractérise ce style, et l'éloquence trop continue. Parfois il arrive que la phrase se drape dans une étoffe chatoyante qui ne laisse pas assez apercevoir les lignes de la pensée. Les causeries elles-mêmes, quand elles sont reconstituées, manquent de ce naturel, de cette simplicité qui les feraient paraître plus sincères. Et l'ampleur et l'éclat de la phrase ressemblent trop à des procédés, quand ils recouvrent de petits événements qui ne justifient pas un tel déploiement de mots. Ce livre souffre de trop de pompe inutile et de splendeurs artificielles.

Mais il ne convient pas d'appuyer sur ces défauts qui sont des

excès de qualités. L'imagination de M. l'abbé Groulx est celle d'un poète, et elle fait des trouvailles heureuses; son cœur est celui d'un apôtre, et il en tire des accents qui nous émeuvent; son esprit est celui d'un éducateur averti, d'un psychologue diligent, et il lui fait produire des idées qui retiennent l'attention. C'est pour s'être trop souvent complu et répété soit dans la peinture des images, soit dans l'expression du sentiment, soit dans le développement des idées, que M. l'abbé Groulx a quelquefois abusé de ses dons d'amplification.

Mais cela même n'empêche pas qu'il y ait souvent, très souvent, dans *Une Croisade d'Adolescents* des pages qui sont des plus belles, que l'on ne se lasse pas de relire, et que nos jeunes devront bien graver dans leur mémoire. Elles sont des modèles de pensée et de style. Lisez, par exemple, ce qu'écrit M. l'abbé Groulx sur la fécondité des rêves de jeunesse [1], et sur la beauté utile des petites actions [2]; suivez avec lui l'écolier pieux qui fait, le soir, dans la petite chapelle du collège, sa visite au saint Sacrement [3]; de la hauteur d'une falaise bretonne, regardez avec M. l'abbé Groulx, un soir de vacances, du côté du Canada, et voyez venir du large les petites barques des pêcheurs avec « leurs voiles blanches toutes frangées d'or par le soleil mourant, » et dégagez, comme lui, de cette vision nostalgique l'image lointaine de la patrie [4].

Plutôt, lisez le livre tout entier; pénétrez-vous des pensées nécessaires qu'il enseigne, laissez-vous entraîner dans le courant d'émotion chaude et saine qui y circule; sans trop vous apercevoir des répétitions qui l'allongent, écoutez les conseils toujours harmonieux qu'il propose, et vous aurez, du même coup, réjoui votre imagination, stimulé votre esprit, fait battre votre cœur d'un mouvement plus généreux. Après avoir parcouru et goûté le récit de cette Croisade, vous aurez l'impression d'avoir lu un joli poème, et entendu une vaillante harangue.

CAMILLE ROY, ptre.

(1) Cf. Préface, XIV.
(2) Cf. Préface, XV.
(3) Cf. p. 74.
(4) Cf. p. 163-164.

L'ÉTAT RELIGIEUX ET POLITIQUE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE

(*Suite et fin.*)

III

Quinze siècles d'atavisme laissent évidemment leur marque ; et je commence à croire qu'il sera plus facile de détruire complètement la France que de la déchristianiser. Et pourtant, on ne comprendra jamais à l'étranger avec quel diabolique acharnement, depuis trente ans, le gouvernement français s'y emploie. Vraiment, tout ce qui se passe autour de nous est mystérieux. Les puissances qui nous attaquent sont trop habiles et trop méchantes pour n'être pas surhumaines, et la puissance qui nous soutient s'appelle évidemment la Providence. Il me semble que, si ce n'était de ce mal national qu'on appelle le « suicide de race », je n'aurais pas d'inquiétude sur l'avenir de la France.

Mais il est temps de faire connaître mes impressions personnelles. Elles sont toutes locales, et elles se sont formées dans mes relations avec le monde laïque.

Notons que mon diocèse, diocèse d'Angoulême, département de la Charente, a toujours passé pour un pays de mœurs douces, mais de grande indifférence religieuse.

La foi diminue-t-elle au diocèse d'Angoulême ? Il ne semble pas. Un curé d'une grosse paroisse me disait récemment que, depuis vingt-cinq ans, il n'avait pas remarqué à ce point de vue de changement notable.

Ce qui diminue certainement c'est l'hostilité contre les prêtres. Je me rappelle que, lorsque j'étais professeur, il y a trente ans, à l'école Saint-Paul d'Angoulême, il nous était impossible de nous aventurer dans certains quartiers sans nous exposer à des injures plus ou moins déguisées. Aujourd'hui, on n'est jamais insulté... du moins presque jamais.

A quoi attribuer ce changement si favorable ? A la pitié sans doute pour un clergé martyrisé, dépouillé de la protection de l'Etat, de son traitement, de ses privilèges relatifs au service militaire, à l'indignation que produit à la longue une persécution qui passe les bornes, à un mécontentement général contre le présent état de choses.

Le clergé trouve-t-il, malgré la suppression du budget des cultes, de quoi subsister honnêtement ? Assurément ; et c'est une des grandes surprises de la séparation. On peut dire que, dans toute la France, le clergé, généralement parlant, a supporté victorieusement la crise financière qui, dans le plan de ses ennemis, devait l'anéantir. Les ressources du denier, concentrées à l'évêché, sont suffisantes pour reconstituer à chaque curé le traitement perdu. Cependant, nombre de vieux curés, qu'épouvante la pensée d'aller quêter de porte en porte, se sont retirés du ministère.

Les deux collèges catholiques de Saint-Paul et de Richemont recommencent à prospérer. Ce dernier, confisqué, vient d'être racheté. C'est une grande consolation de constater que, si les grands séminaires sont presque vides, la confiance renaît et les petits séminaires se remplissent. L'avenir apparaît donc plus serein, et la crise se dissipe.

Ajoutons que les jeunes prêtres ont décidément perdu la timidité ridicule de leurs prédécesseurs. La caserne, dont on ne dira effectivement jamais assez de mal, a eu du moins l'avantage d'enhardir les ecclésiastiques et de les rapprocher du peuple.

Est-ce à dire que toutes leurs œuvres, qui sont nombreuses, ont des chances de réussir et sont inspirées par la sagesse ? Non, évidemment. Mais quelques-unes réussissent : et c'est beaucoup.

Bref, l'opinion publique en France s'est tellement modifiée dans un sens favorable à la religion et à l'armée que le gouvernement lui-même s'est vu contraint de modifier sa politique. Hâtons-nous d'ajouter que ce serait folie de compter sur une conversion réelle du présent gouvernement. Son personnel n'est pas libre, il est l'esclave des loges ; et les loges préféreraient voir périr la France plutôt que de rendre à l'Eglise sa liberté. Les gens qui pensent autrement sont des dupes.

Mais, pour le moment, le gouvernement cache son jeu. D'ailleurs, il ne lui reste plus rien ou presque rien à faire, tant il a accumulé de ruines. S'il parvient à détruire l'enseignement libre des laïques, son œuvre néfaste sera consommée.

Disons un mot, maintenant, du mécontentement profond qui règne en France, même chez une foule de vrais républicains. Ce mécontentement est réel, et voici quelques-unes des causes auxquelles on l'attribue, du moins dans mon diocèse.

Tout d'abord, il faut bien avouer que la région des Charentes a passé depuis trente ans par une série de crises agricoles bien capables de décourager les volontés les plus énergiques. Ce pays jouissait jadis d'une prospérité inouïe ; et ses eaux-de-vie, connues par toute

la terre sous le nom de la ville de Cognac, enrichissaient les cultivateurs. Le phylloxéra a détruit cette richesse.

Peu de vignobles ont été replantés. Et d'ailleurs, la culture de la vigne est soumise, aujourd'hui, a tant d'aléas et réclame tant de soins. que l'on peut soutenir, en thèse générale, qu'elle n'est plus payante.

Ce n'est pas tout. Il semble que le climat soit en train de subir de fâcheux changements. Depuis trois ans, nous n'avons plus d'été. Cette année surtout, les récoltes n'ont pas mûri. Sous l'effet d'une température froide et humide, tout a périclité, sauf les prairies et les vergers de pommiers. Les revenus des champs ne suffisent plus à payer les impôts toujours croissants. Aussi les paysans affluent-ils dans les villes ; et si ce n'était des Vendéens, race de laboureurs infatigables, qui, depuis quelques années, envahissent la Charente, nos campagnes seraient en friche.

Ces constatations m'ont d'autant plus surpris que j'étais sous l'impression que les valeurs foncières s'étaient notablement relevées dans ces dernières années.

Détrompez-vous, m'a-t-on dit. Il n'en est point ainsi malheureusement, du moins dans les Charentes. Si les petites propriétés paysannes, d'une valeur inférieure à dix mille francs, maintiennent tant bien que mal leurs prix, les grands domaines sont devenus un coûteux objet de luxe et ne trouvent plus d'acheteurs.

Autant vaut dire que la terre ne nourrit plus que celui qui l'exploite directement.

Ce n'est pas la faute, pourtant, du prix des denrées ; car tous les produits ont subi une hausse exorbitante.

A la crise agricole est venue s'ajouter une crise industrielle. Angoulême était jadis le centre de l'industrie du papier. Les papeteries abondaient ; et, à côté d'elles et dépendant d'elles, abondaient les fabriques de feutres et de toiles métalliques. La pulpe de bois, substituée au chiffon, a ruiné nos industries qui disparaissent. C'est à peine si deux ou trois maisons soutiennent encore la concurrence.

Ce n'est pas tout. Les Juifs allemands s'emparent rapidement de nos tramways, de nos tréfileries, et fondent des bazars qui réduisent à la misère nos petits boutiquiers.

Pour être juste, il faut bien dire que les lamentations de nos compatriotes ne sont pas toutes légitimes.

On appelle la Charente « la molle Charente ». Si les Charentais avaient mieux su s'adapter aux conditions nouvelles de la vie économique, ils n'auraient pas succombé dans la lutte.

L'idéal du fils de famille, chez nous, est de continuer l'existence

oisive de ses aïeux : passer l'été sur ler plages de Royan ; l'automne à chasser sur ses terres ; l'hiver, en ville, au cercle et dans les salons : le tout agrémenté de fins dîners interminables et de visites incessantes. Comment s'étonner que ces charmantes cigales se trouvent souvent dépourvues lorsqu'arrivent la bise et les dures années de la vieillesse ?

Lorsque je leur dis qu'en Amérique l'état de rentier n'existe pas, et que les millionnaires y travaillent plus que les pauvres, ils ne reviennent pas de leur surprise, et me demandent à quoi donc alors sert la fortune.

A ces causes de mécontentement d'autres s'ajoutent plus sérieuses : les craintes pour l'avenir de la patrie et de la société. Les menaces non déguisées du socialisme qui fait parmi les prolétaires d'effrayants progrès ; la dissolution des mœurs causée par l'irréligion ; les divorces qui se multiplient à l'infini ; les attentats contre les personnes et les biens ; la dépopulation ; les grèves ; les attaques des sans-patrie contre l'armée ; la juiverie ; l'esprit des instituteurs nouveaux qui détruisent au cœur de la jeunesse les instincts religieux et familiaux ; l'état d'esclavage dans lequel sont tenus officiers et fonctionnaires soumis aux fiches ; et, surtout, la persécution religieuse qui finit par exaspérer les plus indifférents : voilà bien de quoi réveiller chez un peuple l'instinct endormi de la conservation.

Aussi a-t-on vu l'an dernier, lors des événements d'Agadir, le vieux sang français s'allumer, et forcer le gouvernement à faire face, bien malgré lui, à l'Allemagne, avec le succès que l'on sait.

Ce réveil a effrayé les plus fanatiques sectaires. Aussi bien le ministère actuel, de beaucoup le plus intelligent qu'on ait vu depuis la République, s'efforce-t-il de réparer. autant que faire se peut, les brèches ouvertes par ses prédécesseurs dans le mur de la défense nationale.

Que nous réserve l'avenir ? La république va-t-elle périr, la France et l'Eglise vont-elles ressusciter ?

Des bruits couvent sous le manteau, Les chances du duc d'Orléans, malgré le courage de ses " Camelots du Roi, " semblent insignifiantes. Mais on parle beaucoup du prince Victor, dont la femme, la princesse Clémentine, est aussi riche qu'ambitieuse, et dont les principes donneraient égale satisfaction aux démocrates et aux autoritaires.

Pour moi, je ne crois pas qu'on puisse faire fonds sur de tels racontars. Il me semble que la France contemporaine est en voie de se diviser rapidement entre deux partis puissants et irréconciliables, le

parti socialiste et le parti catholique, avec un résultat final que nul ne peut deviner.

Que si vous me demandez dans quel état se trouve actuellement l'armée. je vous répondrai que notre artillerie est supérieure à l'artillerie allemande, que notre infanterie ne le cède en rien à celle de nos ennemis, mais que notre cavalerie est inférieure. Le grand malheur est que l'armée active de l'Allemagne compte cent mille hommes de plus que la nôtre.

Aussi parle-t-on, dans les journaux et parmi les hommes compétents, de rétablir le service de trois ans qui nous rendrait le nombre et donnerait aux cavaliers le temps de se former. Mais le gouvernement aura-t-il le courage de risquer sa popularité ? C'est là la question.

Et la patrie ? dira-t-on. Hélas ! pour ces gens-là, comme pour bien d'autres, la patrie, c'est l'assiette au beurre.

Je ne puis résister, en terminant cet article, au plaisir de citer l'opinion d'un général américain qui vient d'assister aux grandes manœuvres de notre armée.

" Le sentiment respectueux, dit le général Bell, mais cordial et amical que professe envers son supérieur le soldat français m'a profondément impressionné. C'est en termes affectueux, nuancés d'admiration et de respect, qu'il s'adresse à ses généraux et à ses autres chefs. Jamais je n'ai remarqué chez lui le moindre signe de mécontentement ; partout, au contraire, il manifestait le désir de plaire à ses officiers. Son intelligence, toujours en éveil, est une caractéristique du peuple français. Les plus grands efforts s'obtiennent du soldat français sans qu'il soit utile de recourir à la sévérité. Son infatigable énergie et son endurance m'ont rempli d'admiration. Toujours dispos, toujours de bonne humeur, chantant quand il a faim, portant sans se plaindre la charge d'un cheval, il est toujours content. Je salue le simple soldat de France."

fr. ALEXIS, capucin.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

I. Les sourciers et leur secret. Nouvelles recherches.— II. Sérum antidiphtéritique et sérum banal. — III. La morale dans les accidents du travail.

I

La question des sourciers revient à l'ordre du jour de la science. Et malgré tous les efforts des chercheurs elle ne paraît pas à la veille d'être résolue. Nous l'avons étudiée naguère avec soin (*Le secret des sourciers)* et nous avons signalé son extrême complexité. Les nouveaux travaux sont encore faits pour montrer ses difficultés.

Les merveilles de la baguette divinatoire ne doivent pas être considérées *in abstracto* dans le silence du cabinet, mais sur place, dans des expériences methodiquement conduites et sérieusement contrôlées. C'est ce qu'on a bien compris en Allemagne, où une ligue s'est fondée à seule fin d'étudier les résultats obtenus. Deux fascicules ont déjà paru, et ils sont pleins de promesses.

Le premier enrégistre les recherches faites dans le sud-ouest africain allemand. Huit cents emplacements ont été indiqués par la baguette. Dans 163, des sondages ont été faits ; 15 n'ont pas été conduits assez profondément ; 148 restent pour entrer en ligne de compte. Là-dessus, 31 n'ont donné aucun résultat ; 117 ont été suivis de succès, soit 79 %.

Le second fascicule est relatif à des recherches faites en Hanovre dans une exploitation de sels de potasse. Sa constitution était bien connue, mais les sourciers y entraient pour la première fois. De plus, au lieu d'opérer à la surface à l'air libre, ils opéraient, deux d'entre eux à 500 mètres de profondeur, deux autres à 650 mètres. L'obscurité, la poussière du sol et des parois les empêchaient de se rendre compte par la vue de la nature du sol. On sait combien de telles constatations sont délicates dans les mines, même pour des savants de profession.

Cependant les résultats ont été positifs et correspondants dans l'ensemble. Les mouvements de la baguette divinatoire ont révélé les principaux changements dans la nature du terrain, en particulier les veines d'anhydrites et celles des sels de potassium. Une série de

tableaux et de schémas appuie ces résultats en les résumant : elle démontre que, malgré des divergences de détail, un phénomène étrange se manifeste là, qui mérite la plus consciencieuse étude.

Les recherches faites dans ces mines présentent un intérêt spécial. Elles nous apprennent que la baguette divinatoire ne se borne pas à décéler des masses mobiles comme l'eau en mouvement. Elles nous prouvent qu'il ne s'agit pas de phénomènes électriques analogues à ceux résultant du mouvement de conducteurs (eau) dans un champ magnétique (champ magnétique terrestre) tels que Bouty les a fait connaître. C'est la conclusion même que nous tenions nous-mêmes.

Le phénomène est d'un ordre à part ; et tout nous sollicite à en pénétrer le mystère. De nouvelles et répétées expériences s'imposent. C'est un peu pour les provoquer que le ministère de l'Agriculture en France a constitué une commission pourvue de toutes les lumières de la science officielle. Elle doit ouvrir une enquête sur les faits acquis et les résultats obtenus, mais là se bornera son rôle platonique. Quelle conclusion en attendre ? Nos maîtres s'en tiendront aux notions traditionnelles, au parti pris des Académies et ne penseront même pas à invoquer l'action du fluide *magnétique* que nous estimons probable et qu'il faudrait démontrer dans le jeu si sûr et si troublant des sourciers.

II

Un de nos plus spirituels confrères, le Dr Bommier, relevait récemment dans la *Revue des hôpitaux* une communication bien suggestive du Dr Darier, et nous nous en ferons l'écho non pas seulement parce qu'il est plaisant, mais parce que, sous une forme humoristique, il émet des vérités utiles, nécessaires.

Donc le Dr Darier a eu l'idée de guérir des maladies infectieuses autres que la diphtérie par le sérum de Roux. Il a affirmé que, dans les infections oculaires ou traumatiques, 30 ou 40 centimètres cubes de sérum administrés dès les premiers symptômes de l'inspection enrayent presque à coup sûr les progrès du mal. Et il pose cette question à l'Académie :

Pourquoi les chirurgiens et les gynécologues ne chercheraient-ils pas à tirer profit de ces vertus thérapeutiques ? Le sérum antidiphtéritique est le meilleur tonique et le plus sûr hémostatique. Certes, on ne peut enrayer une infection septique grave, mais si on l'administre au début, on évitera de voir des infections légères prendre des proportions graves. En médecine, dans les inspections grippales graves, dans les bronchites aiguës, dans la broncho-pneumonie, le

sérum Roux pris par la bouche sera d'un grand secours pour le praticien.

Ces résultats sont renversants, et comme révolutionnaires. Le Dr Bommier observe qu'ils constituent presque un crime de lèse-majesté. Le sérum glorieusement spécialisé devient un remède d'une effroyable banalité, une sorte de panacée dans laquelle l'action des antitoxines Lofflériennes devient secondaire. Et le terrible confrère pose la cruelle alternative :

1° Ou il faut décupler l'encombrement de nos instituts Pasteur qui vont avoir à débiter des foudres du sérum antidiphtéritique pour toutes les maladies infectueuses et confectionner moultes bouteilles de ce nouveau sirop ;

2° Ou il faut tout raser, le sérum antidiphtéritique apparaissant comme une vaste fumisterie en tant qu'antiloffléristе.

M. Bommier paraît de ce dernier avis. Il fait remarquer qu'un remède spécifique a pour caractéristique d'agir dans un cas déterminé et de n'agir que dans ce cas : d'où la précaution, avant de faire une infection, de procéder à l'examen des membranes.

Foin de ces précautions et de cet examen ! On a usé et abusé du sérum Roux dans tous les cas, douteux ou non, et on a eu de splendides statistiques.

Le sérum a guéri, soit. Mais qu'a-t-il guéri ? Est-ce la diphtérie ? Est-ce l'infection banale ? Nous n'en savons rien, observe justement notre confrère.

Et il rappelle l'histoire récente et édifiante. Un médecin a osé traiter la diphtérie par du vulgaire sérum de bœuf, et il a obtenu des résultats très satisfaisants.

De ces expériences de deux médecins irrévérencieux découle, selon le Dr Bommier, cette vérité accablante que le sérum animal agit comme tonique et hémostatique. Sa vertu serait d'ordre général, et non plus spécifique. Mais il ne faut rien outrer. Les nouvelles expériences sont suggestives, troublantes, mais non décisives. Le sérum Roux garde sa valeur contre la majorité des diphtéries. Des recherches s'imposent pour déterminer son vrai rôle.

III

Les ouvriers s'égarent, et les médecins aussi, quand ils n'obéissent pas aux lois impérieuses de la conscience : on le voit avec évidence depuis la mise en vigueur des lois sociales, particulièrement de la loi contre les accidents du travail. Il est bon, il est nécessaire que l'ou-

vrier soit protégé contre les risques de sa profession ; mais s'il doit profiter de l'assurance, il ne faut pas qu'il abuse de la loi pour escroquer le patron et l'Etat. De même, il est juste que la science des médecins soit mise à contribution pour soigner, certifier, contrôler les blessures des accidentés, mais il ne faut pas que leur intervention tourne à l'exploitation du capital et aux procédés malhonnêtes. Or, sur ces deux points, des excès regrettables sont signalés qui accusent la démoralisation professionnelle.

Un laveur de carreaux, L*** était traduit récemment en justice pour avoir odieusement abusé des certificats de maladie que lui avaient délivrés des médecins complaisants. Le 9 sept. il s'était fait une blessure légère à la cuisse droite. Onze jours après il était guéri, et reconnu tel par le médecin de son assurance. Mais L*** n'était pas satisfait ; il prétendit n'avoir pas subi un examen sérieux et il se mit à consulter d'autres médecins.

En 36 jours il fit 165 visites à 25 médecins différents et en tira des ordonnances représentant une note de pharmacie de 248 frs 50.

La compagnie d'assurance se rebiffant porta une plainte en escroquerie contre L***. Et l'enquête qu'on ouvrit aboutit aux poursuites.

Le président du tribunal exposa très nettement la cause avec les raisons qui avaient amené cette débauche de visites et de médicaments. « Conformément à un usage que je n'ai pas à qualifier ici *(ristournes)*, dit-il, les médecins consultés par le blessé lui remettaient d'abord une prime de 2 francs, puis 10 ou 20 sous par visite. » Générosité trompeuse ! Le médecin rentrait dans ses avances avec bénéfice quand il présentait sa note de visites à la compagnie d'assurances.

Même manœuvre pour les ordonnances. Le blessé recevait deux ou trois francs du pharmacien qui ne délivrait aucun médicament, mais gardait l'ordonnance et la présentait à la compagnie avec la note à payer.

Le laveur de carreaux a été sévèrement condamné, mais les médecins, ses indignes complices, n'ont même pas été poursuivis. La pratique malhonnête dont ils ont usé est malheureusement courante : elle n'est pas faite pour relever la dignité du corps médical.

Dr Surbled.

Au pays des Troglodytes Américains

LE TROGLODYTE DU SUD-OUEST ET SA VIE

Introduction

Après avoir sommairement décrit les plus importantes ruines situées autour de la Mésa de Chapin, dans le Parc National de la Mésa Verde, il vient en foule à l'esprit des questions fort naturelles et auxquelles la science n'a pas encore définitivement répondu. Celles-ci, par exemple : Qui a jadis construit ces grands villages, ces hardies forteresses ? Qui a habité là et quand, et pendant combien de temps ? A quoi ressemblaient ces rudes maçons, ces habiles architectes, ces hommes mystérieux dont nous venons de visiter les demeures abandonnées ? Comment étaient-ils habillés ? Quelles étaient leurs occupations ? De quoi vivaient-ils ? Quelle était leur vie domestique, sociale, religieuse ? D'où venaient-ils et que sont-ils devenus ? Ont-ils laissé des survivants parmi les Indiens actuels ? Et beaucoup d'autres questions très intéressantes et importantes assiègent l'esprit.

C'est pour tâcher d'y répondre que j'ai tenté une reconstitution du troglodyte du Sud-Ouest américain, de sa vie et de son sort d'après l'étude de ce qui nous reste de lui : habitations, instruments, armes, vêtements, poterie, momies, etc., et des meilleurs ouvrages écrits sur le sujet.

On traitera d'abord des questions se rapportant au troglodyte en tant qu'individu, puis de celles intéressant toute la race.

I—APPARENCE PHYSIQUE—VÊTEMENTS—ORNEMENTS—HYGIÈNE

D'après les squelettes et les momies retrouvés, dont plusieurs ont été emportés en Europe par Nordenskjold, d'autres envoyés à la Smithsonian Institution pour étude, et un certain nombre se trouvent exposés au musée situé dans le sous-sol du capitole de Denver (Colorado), nous voyons que les *cliff-dwellers* ou troglodytes américains, étaient bien développés et de taille moyenne, et, prétendent certains, plutôt petits. Cependant de deux momies trouvées par les frères Wetherhill (qui furent parmi les premiers explorateurs), l'une, celle d'un homme, mesurait 1m. 78, et l'autre, celle d'une femme, 1m. 68.

Les crânes sont de forme brachycéphale. Mais cela est principalement dû à un aplatissement obtenu en attachant étroitement la tête du bébé sur une planche, comme c'est encore la coutume chez quelques peuples. J'ai vu une de ces planchettes et l'examen des crânes de jeunes enfants témoigne d'une déformation artificielle.

La peau, autant qu'on en peut juger par les restes humains desséchés, était de couleur sombre, cuivrée ou brunâtre. Les cheveux étaient généralement noirs ou châtain foncé. On parle même de cheveux d'un brun jaunâtre ou rougeâtre. La chevelure des habitants des cavernes paraît plus courte et surtout plus fine, souple et soyeuse que celle des Indiens puéblos actuels, dont les cheveux longs, d'un noir bleuté et brillant, ressemblent à du crin de cheval.

Et comment s'habillait cet homme primitif ?

Il y a tout lieu de croire que, comme le font encore des Indiens et des peuplades sauvages de l'Afrique et de l'Océanie, une élémentaire décence l'obligeait au moins à porter une ceinture pendant devant et derrière, comme ce qu'on appelle le *breech clout*; [1] mais d'après les choses retrouvées dans les maisons des falaises et dans les tombes, on peut ajouter avec certitude qu'il portait des vêtements de peau, de coton et de fibre de *yucca*. Ceux-ci étaient retenus au corps par une ceinture de *yucca* finement tissée, et des cordelettes de diverses matières remplaçaient boutons, jarretières, lacets.

Il y avait aussi des habits et des jambières faits de cheveux humains; des chaussettes, des sandales ou mocassins de *yucca*, avec semelle intérieure de feuille de maïs ou d'écorce souple. Certaines de ces chaussures avaient une double semelle, et une espèce de chausson plus vaste, comme j'en ai vu, devait protéger le pied et la sandale en cas de neige, de froid, ou pour une marche dans une région rocailleuse et épineuse; quelque chose comme les *snow-boots* et *over-shoes* [2]. Dès cette époque reculée, voyez l'esprit pratique et ami du confort.

Il faut encore mentionner une sorte de manteau, comme on en a retrouvé enveloppant des momies. Il était fait de duvet, probablement de dindon, et monté sur des cordelettes de *yucca*. J'en ai vu plusieurs bien conservés et très jolis, ressemblant assez à du duvet de cygne. A noter également des petites calottes rondes, en peau ou en fourrure.

Enfin, puisqu'il savait tisser le *yucca* et le coton, et travailler la

(1) Braie.
(2) *Claques* ou bottes en caoutchouc.

peau des animaux, le troglodyte était capable de se faire couvertures et vêtements répondant à tous ses besoins. Quoi qu'il en soit, sa garde-robe semble assez bien fournie pour un peuple de l'âge de pierre.

Mais l'habillement, d'utile qu'il est, tourne facilement à l'ornementation. De plus, c'est une tendance commune à l'homme, et généralement très développée parmi les peuplades à civilisation primitive, de s'orner beaucoup. L'habitant des cavernes de la Mésa Verde n'y fait pas exception.

Il portait sans doute autour du cou ces longs chapelets d'os, de coquilles d'escargots, de noix, de turquoises, de petites pierres de couleur, de fragments de poterie, de dents, de cornes et de griffes d'animaux et aussi d'amulettes qu'on a retrouvés et dont j'ai vu un grand nombre. Il faut ajouter des bandes de peau et d'étoffe comme bracelet et ceinture, des cordelettes, des glands et des franges de peau, de fourrure et de fibres diverses. Il portait des boucles d'oreille de turquoise, et sur la tête, plantées dans les cheveux ou montées en cercle à la mode indienne, des plumes soigneusement choisies.

Que sait-on de sa propreté et de son hygiène ?

Admettons qu'il devait se laver de temps à autre, bien que l'eau, alors comme maintenant, fût très rare et qu'il fallût la ménager pour des nécessités parfois plus pressantes. Cependant, dans presque toutes les chambres on a retrouvé de grandes jarres. Il est donc admissible que les familles avaient assez d'eau pour se permettre des ablutions en temps ordinaire. Il est aussi raisonnable d'admettre que les *cliff-dwellers*, comme beaucoup d'Indiens, pratiquaient le bain de sueur, qui est l'un des rites purificateurs de la religion des Puéblos. Il se prenait dans les *kivas*, ou chambres sacrées, souterraines et chaudes, d'où aussi leur nom d'*estufa*.

Ce qui est sûr, c'est que le troglodyte se peignait et se brossait ; car on possède des touffes d'herbes dures, étroitement liées par une corde et coupées carrément à un bout, formant ainsi une brosse primitive (comme celles dont certaines tribus se servent encore), et où des cheveux sont restés accrochés.

Voilà notre homme debout, habillé, paré et peigné : quelles étaient ses occupations journalières ?

II.—OCCUPATIONS ET MOYENS D'EXISTENCE :—AGRICULTURE

La principale occupation du troglodyte, et sans doute la première, était l'agriculture. Car manger et s'abriter sont des nécessités iné-

luctables ; de plus, il faut nourrir la famille et la protéger contre les intempéries, les animaux sauvages et les ennemis.

Un clan, ou les descendants d'un commun ancêtre maternel, bâtissait donc une maison, dans une vallée, le long d'un des petits ruisseaux qui viennent des montagnes avoisinantes et qui arrosent assez de terre cultivable pour produire une subsistance suffisante. Mais les tribus d'Indiens errants commençant leurs incursions, divers clans se réunissent et bâtissent un *pueblo* sur le sommet du plateau ou *mésa*. Là ils s'entr'aident pour résister à l'ennemi commun et pour produire par leurs travaux de culture et d'irrigation la nourriture nécessitée par l'accroissement de population sur un point. Ces conditions, naturellement, développent la vie et les institutions démocratiques et communistes que l'on retrouvera dans toute cette région jusqu'au temps présent.

Mais les razzias des Indiens pillards et guerriers devenant plus fréquentes et plus violentes, les tours et les murs des maisons communales ne suffisent plus à défendre les vies et les propriétés. C'est alors que les Américains primitifs deviennent réellement les habitants des falaises, construisent leurs villages dans les cavernes naturelles et les endroits d'accès difficile et élèvent des tours massives en pierre. Mais les hommes continuent leur travail dans les champs tandis qu'un certain nombre d'entr'eux veillent et les protègent. Les femmes et les enfants sont en sûreté dans les maisons de pierre bâties dans les flancs du *canyon*, les récoltes sont serrées dans des caches, des cavités étroites de la falaise ou dans les greniers des villages. Que contiennent ceux-ci ?

D'abord du maïs au grain jaune et petit, aux épis courts, ne mesurant guère plus d'un décimètre. On en trouve partout dans les ruines, tantôt égrainé et conservé dans des jarres de terre et tantôt sur l'épi. Les fusées de maïs sont ou nouées ou tressées ensemble comme font souvent les fermiers pour ce qu'ils réservent aux semailles.

Le maïs était vraiment une plante importante pour le troglodyte. Il lui fournissait la base de son alimentation et était encore par lui utilisé de diverses façons. Par exemple, les épis, privés de leurs grains, servaient parfois à boucher les interstices entre les pierres des murs où on les retrouve fixés dans le mortier. Les tiges entraient dans la construction des planchers et des balcons. Les feuilles qui entourent la fusée formaient souvent la semelle intérieure des sandales, sans parler d'autres emplois.

Après le maïs venaient le haricot, d'un brun rouge et d'une bonne

grosseur, diverses sortes de gourdes et une espèce de citrouille. Comme fruits, en plus des baies sauvages, de petites noix qu'on voit encore enfilées avec d'autres objets pour faire des colliers et des chapelets décoratifs.

Un élément de première nécessité pour l'agriculture, c'est l'eau. Elle était en ce temps-là, à peu près comme maintenant, et surtout sur les *mésas*, très rare. Il fallait donc l'employer avec intelligence et même parcimonie, l'amener aux endroits désirés, la ménager et l'utiliser au mieux. La nécessité, mère de l'invention, la rareté et le besoin produisant l'économie, conduisirent les *cliff-dwellers* à établir un système rudimentaire d'irrigation. On a, en effet, retrouvé des traces de conduits de drainage, de canaux d'irrigation et de réservoirs. Pour sauver l'eau provenant des grandes pluies et de la fonte des neiges, des barrages de pierre et de boue faisaient une citerne primitive d'une cavité en pente ou d'un rocher en gouttière. On en voit des exemples auprès des villages.

Dans toutes les maisons de larges vases contenaient une certaine provision d'eau pour les usages journaliers et en cas de siège. De grandes cuillères de terre cuite servaient à puiser l'eau de ces jarres ou des réservoirs, ou même dans les trous des rochers après la pluie. La plupart ont le bord très usé et témoignent ainsi de leurs longs services.

Enfin, il ne faut pas oublier de mentionner un certain nombre de petites sources, comme celles de Spruce Tree House et de Balcony House. Nordenskjold, sur ces plans-croquis des *canyons* et *mésas* de cette région, en a marqué soigneusement plusieurs : 1° autour de Wetherill's Mesa, une dans Mountain Sheep Canyon, deux dans Spring House Canyon ; 2° autour de Chapin's Mesa, une dans Navajo Canyon, une autre dans Pool Canyon, branche du précédent, et deux dans Cliff Canyon.

De quels instruments le troglodyte américain se servait-il pour accomplir sa besogne d'agriculteur ? Utilisait-il quelque animal pour l'aider dans ce travail ?

Cheval, âne, bœuf [1] étaient inconnus en Amérique avant la venue des Espagnols. Par ailleurs, on n'a aucune raison de croire qu'un autre animal ait été domestiqué et employé pour un usage agricole par les habitants de cette région. L'homme primitif travaillait donc seul.

(1) Le bison américain des prairies de l'Ouest n'habitait pas cette région. D'ailleurs il n'aurait pas été facile de l'assujettir au joug.—N. de la R.

De plus, ses instruments aratoires étaient peu nombreux et rudimentaires. On a retrouvé,—et le musée de Denver en contient beaucoup de spécimens—des bâtons, assez longs et forts, les uns pointus et les autres ayant une extrémité aplanie. Ils devaient servir à planter et à labourer superficiellement.

Avec ses couteaux de pierre le troglodyte pouvait tailler et couper. Quand la récolte était faite, fruits et épis étaient mis dans des paniers de sa fabrication, en *yucca* ou en osier, sortes de cabas ou de hottes plates. Les tiges de maïs réunies en bottes ou brassées, les gourdes, haricots ou autres fruits et légumes dans les paniers, étaient placés sur le dos. Des courroies de peau, ou, plus généralement, des bandes ou ceintures tissées, l'une passant sur le front et l'autre autour de la poitrine, retenaient le fardeau en bonne position sur les épaules. Les mains restant ainsi libres, le *cliff-dweller* descendait plus aisément de la *mésa* chez lui, ou remontait de la vallée vers les maisons de son clan, en escaladant les rochers ou en s'aidant d'échelles, de pieux ou de cordes. Il plaçait dans les cavités de la falaise, soigneusement fermées aux intrus, hommes ou animaux, ce dont il n'avait pas présentement besoin. Le reste, il le déposait dans les chambres basses qui servaient de grenier à sa maison. C'est là que la ménagère puisait pour préparer les repas de la famille.

A celle-ci, il fallait d'abord moudre le maïs. Pour cela, comme je l'ai souvent vu faire à des Indiennes, elle broyait les grains entre deux pierres. L'une est large, presque plate et appelée *métaté ;* elle est fixée au sol à un angle d'inclination voulu, approchant 45 degrés. La seconde pierre est quasi cylindrique et appelée *mano*; elle écrase sous la pression de son poids et l'effort des mains qui la font glisser sur la première pierre. Cette meule primitive est enclose dans une sorte de compartiment carré d'une moyenne de 60 centimètres de long et formé de quatre pierres plates plantées dans le sol et retenant l'une la *métaté*, et les trois autres le grain moulu. On voit parfois plusieurs de ces compartiments côte à côte dans une même chambre, mais dans ce cas les meules ont un différent degré de finesse et sont employées suivant ce à quoi on destine la farine de maïs ainsi obtenue.

L'Indienne s'agenouille entre le mur et l'une de ces meules, comme une lavandière qui blanchit le linge au bord d'une rivière. Elle a en mains la pierre cylindrique, généralement un morceau de lave, et elle la promène de bas en haut et de haut en bas sur la dalle inclinée, écrasant ainsi laborieusement le maïs, d'abord d'une façon gros-

sière sur la première pierre, puis plus fine sur la seconde, et ainsi jusqu'au degré de finesse voulu.

Ensuite elle fait de la bouillie ou des gâteaux plats, comme ceux appelés *tortillas* par les Indiens et les Mexicains. Pour cuire les aliments, les anciens habitants des falaises se servaient de vases de terre, solides et lourds, qu'ils faisaient eux-mêmes et dont on retrouve des fragments nombreux, tout noircis de fumée. Un feu de bois, dans un foyer d'angle ou une cheminée rectangulaire, servait à la cuisson de la nourriture et au chauffage des chambres en hiver. On a prétendu que le troglodyte avait reconnu la valeur calorifique du charbon de terre et que des cendres l'attestent. Mais ce point n'est pas sûrement prouvée.

(*La suite prochainement.*)

A.-S. Renaud, P.S.S.

LA COLONISATION AU NORD DE MONTREAL

Œuvre du Curé Labelle

La mort inattendue du curé Labelle, le départ des Révérends Pères Jésuites du Nominingue et des missions qu'ils desservaient, la suppression des quêtes pour fins de colonisation dans les églises et autres établissements religieux au diocèse de Montréal, avaient mis subitement nos colons du Nord et les embryons de paroisses dans une situation précaire et plus que risquée. Le plan d'avenir tracé par le brave prêtre, curé de Saint-Jérôme, était bien compromis, le chemin de fer ne se construisait pas, tout faisait prévoir la détresse prochaine parmi les travailleurs et ouvriers de la forêt. Nul mieux que Monseigneur Duhamel n'était à même de connaître les besoins pressants de ces pauvres colons, nul mieux que le prudent et aimé archevêque d'Ottawa ne pouvait leur venir en aide en leur procurant des missionnaires courageux, dévoués, capables d'endurer les privations et créer des paroisses, avec des éléments de pauvreté et de confiance absolue dans la Providence qui bénit les efforts pour le bien. La lettre suivante, en date du 21 juin 1891, résume ses espérances :

Au Très Rév. Dom Gréa,

Supérieur des Chanoines Réguliers, France.

Mon Révérend Père,

Je vous envoie avec cette lettre l'inventaire des biens meubles et immeubles, que les Pères Jésuites sont prêts à céder par acte notarié à ceux qui voudront bien accepter de faire l'œuvre qu'ils ont commencée dans l'intérêt de la colonisation et que le manque de sujets les force d'abandonner. Dom Benoit me laissait entendre, dans une lettre du 8 avril dernier, que vous consentiriez à accepter cette succession et que vous tâcheriez de mettre trois Pères à ma disposition dans le courant de l'année prochaine. Je vous en suis bien reconnaissant, mon Révérend Père, mais permettez que je vous prie d'en envoyer au moins un pour prendre possession du tout au mois de septembre prochain, le Supérieur des Jésuites étant obligé de retirer à cette époque le seul Père dont il peut disposer. Si vous n'envoyez personne à cette époque il me faudra tout abandonner, car je n'ai aucun prêtre à placer là, même temporairement. J'ai confiance que vous pourrez envoyer un ou deux de vos Pères vers la fin d'août pour surveiller la récolte et la mettre au grenier. Je vous prie, mon Révérend Père, de vouloir bien me télégraphier votre réponse qui va me tirer d'inquiétude. Je paierai les frais de la dépêche. Si la réponse est affirmative, dites simplement « Accepté », et adressez : Mgr Duhamel, Ottawa, Canada. Je serai heureux le jour où j'apprendrai la bonne nouvelle que des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception vont venir travailler au salut des âmes et chanter les louanges de Dieu dans mon diocèse. Qu'il doit être fructueux le ministère des prêtres qui, plusieurs ensemble, prient, prêchent, récitent, chantent et adorent ! Doux Cœur de mon Jésus, que je veux faire aimer de plus en plus, inspirez au T. R. P. Dom Gréa la réponse que j'attends. Mon Très Révérend Père, si vous aimez la devise qui est en tête de cette lettre : *Trahe nos, Virgo Immaculata*, laissez la Vierge Immaculée attirer quelques uns de vos religieux dans le diocèse de votre tout dévoué et déjà reconnaissant serviteur,

† J.-Thomas, archevêqué d'Ottawa.

Inutile d'expliquer cette lettre où tout l'esprit et le cœur du grand archevêque se revèle admirablement. Sa confiance ne sera pas trompée, et après plus de vingt ans, les résultats obtenus témoignent du courage, du désintéressement, et du travail obscur et méritoire des successeurs des Révérends Pères Jésuites.

Dans une autre lettre datée du 12 août 1891, Mgr Duhamel écrivait :

Toute la propriété des Jésuites au Nominingue vous sera cédée gratuitement, à la condition de continuer l'œuvre de la desserte des colons qui s'établissent dans cette partie de mon diocèse.

Evidemment, c'était un grand honneur pour Dom Gréa et ses fils spirituels d'être ainsi considérés par un archevêque qui possédait à

un si haut degré le talent administratif et qui a su diriger avec tant de sagesse le développement du diocèse d'Ottawa. Mais cet honneur était bien lourd à un moment si critique, dans une région toute en bois, peuplée ça et là de quelques colons éparpillés sur le bord de la rivière Rouge et autour du lac Nominingue, loin des centres de ravitaillement, à trois journées de Saint-Jérôme, par des chemins rudimentaires tracés et ébauchés en pleine forêt. A vingt ans de distance on regarde en arrière et on comprend l'abnégation et le dévouement des deux prêtres, Dom Louis Dunoyer et Dom Louis-Marie Vuaillet, chargés de continuer ce que Mgr Duhamel appelait « la belle œuvre du Nominingue. » Le jour de la Toussaint 1891, ces deux Pères recevaient la bénédiction de Monseigneur. « Ce dernier, en les voyant joyeux et contents, accompagnés de deux jeunes novices, et assis sur la diligence qui devait les emporter à quarante milles à travers la forêt dans un pauvre chantier, ne put s'empêcher de dire : « Ces bons Pères ne savent pas où ils vont ; avant qu'ils arrivent, les fleurs qu'ils ont en main, elles seront flétries. »

Le chant des louanges de Dieu, le travail manuel, le ministère apostolique et la desserte des missions commençèrent immédiatement. Aucun secours pécuniaire n'arrive plus aux desservants de ces régions ; les prêtres vivent comme ils peuvent, de la pauvreté des colons aussi pauvres qu'eux. On ne peut s'empêcher d'admirer le zèle tout apostolique de ces nouveaux missionnaires. L'archevêque le reconnaît, et dans un document, acte de visite pastorale, il écrit : « Nous constatons que les Révérends Chanoines Réguliers se dévouent pour la desserte des missions avec un zèle tout apostolique. »

Le nom des Pères qui ont succombé à l'ouvrage et usé leur santé ne doit pas tomber dans l'oubli. Le supérieur, Dom Dunoyer, se multiplie pour faire face à l'ouvrage. D'une constitution plutôt faible et délicate, ce Père contracte une maladie qui le fait rappeler en France, où il meurt jeune encore et chargé de mérites. Dom Louis-Marie Vuaillet et Dom Riou se dépensent et se dévouent sans compter, visitent les missions, s'en vont jusque dans les bois où l'on fait des chantiers porter les secours et les encouragements de la religion à ces exilés du Nord. La famille Rothan les reçoit à l'Annonciation, la famille A. Charbonneau à l'Ascension et la famille Ouellette à la Macaza. N'est-ce pas le cas de répéter que faire une paroisse dans une forêt est autrement dur que de contrôler et diriger le mouvement catholique dans une banlieue de ville ? Les voyages sont longs et les chemins rudimentaires. Comme les Pères Jésuites, les nouveaux missionnaires traversent le lac Nominingue en chaloupe ou en canot,

pendant la saison d'été. L'hiver, il faut compter avec les rafales et les tempêtes. Un soir de février, le Père Vuaillet perd sa route et, toute une nuit, il erre avec son cheval et sa voiture sur le lac Nominingue, et ce n'est qu'à 5 heures du matin que, apercevant une lumière, il se dirige vers la maison de M. Lalande, où il est reçu transi de froid.

Nul ne peut méconnaitre ce qu'il y a de dur et de méritoire dans ce service des missions du Nord. Il s'agit de consolider l'œuvre du curé Labelle, de fixer les colons, de s'ingénier pour les aider à se former en municipalités, en paroisses, remplacer les chapelles en bois ronds par des églises, fonder et encourager une beurrerie, en un mot, s'occuper du matériel et du spirituel tout à la fois.

Les enfants de nos colons n'ont pas d'écoles à leur disposition comme aujourd'hui ; le médecin réside à 30 milles ; c'est une sauvagesse du nom de *Chichippe* qni soigne les malades. Les colons de l'Annonciation, par reconnaissance, et pour avoir cette femme-médecin à leur disposition, lui bâtissent une cabane qui se voit encore sur le terrain de la fabrique. Bref, un travail lent, obscur se continue, tout à l'honneur des colons et à la mémoire de leur bienfaiteur, le digne curé Labelle, qui en mourant a dû jeter vers eux un dernier regard, un souvenir et une prière.

D. Adrien Dalloz, C. R. I. C.

PAGES ROMAINES

Le cardinal Capecelatro. — Congrès moderniste à Naples. — Première cérémonie du XVIe centenaire Constantinien. — Ecole pontificale.

Le 15 novembre, expirait, dans sa résidence archiépiscopale, l'un des membres les plus éminents du Sacré-Collège, le cardinal Alphonse Capecelatro de Castelpagano, archevêque de Capoue, bibliothécaire de la Sainte Eglise Romaine. Né à Marseille, le 5 février 1824, d'une vieille et noble famille napolitaine, il entra à l'âge de 16 ans dans la congrégation de l'Oratoire de Naples, et fut ordonné prêtre, le 29 mai 1847. Elu, plus tard, supérieur général de sa congrégation, il la dirigea en des temps que les événements politiques remplissaient de difficultés. En 1879, Léon XIII l'appela à Rome, le nomma prélat domestique et sous-bibliothécaire de la Sainte Eglise Romaine ; un an après, 20 août 1880, il était élu archevêque de Capoue, Créé, le 27 juillet 1885, cardinal-prêtre du titre des Saints Nérée et Achillée, il reçut le chapeau cardinalice le 30 du même mois. Le 15 janvier 1886 il

optait pour le titre de Sainte-Marie *del popolo*. Il faisait partie des congrégations de l'Index, des Rites, des Etudes, de la commission des Etudes historiques, et portait le titre de Bibliothécaire de la Sainte Eglise Romaine.

La figure du cardinal Capecelatro, écrivait l'*Osservatore Romano*, au lendemain de sa mort, est de celles que le temps ne parvient pas à effacer. La simplicité des manières, l'amour indéfectible qu'il ne cessa de témoigner à la papauté, furent les caractéristiques de cette vie qui n'eut jamais une faiblesse ou simplement une lassitude.

Ecrivain d'une puissante fécondité, il s'imposa à l'admiration des littérateurs et des savants qui revendiquèrent pour leurs Académies l'honneur de le compter parmi leurs membres. *L'histoire de sainte Catherine et de la Papauté au XIVe siècle, L'histoire de saint Pierre Damien et de son temps, Newman et la religion catholique en Angleterre, Les erreurs de Renan dans la Vie ds Jésus, La Vie de Jésus-Christ, La vie de saint Philippe de Néri, La vie du San Rocco, La vie du Père Ludovic de Casorfa, Les vertus chrétieunes, Les problèmes modernes, Les sermons, les homélies, les œuvres pastorales*, etc., sont les principaux ouvrages de ce cardinal écrivain dont la plume ne se reposa jamais, de ce cardinal archevêque qui ne s'accorda aucun loisir.

Ses funérailles, auxquelles les autorités civiles et militaires ont tenu à prendre part, ont été le plus bel hommage rendu à l'intégrité d'une admirable vie ; l'empereur d'Allemagne s'était fait spécialement représenter par le ministre de Prusse près le Saint-Siège. La dépouille mortelle, suivant les désirs réitérés du défunt, fut transportée au sommet du Mont Cassin pour y attendre, dans le sol de cette antique abbaye si féconde en vertus, le jour dans lequel Dieu couronnera toutes les saintetés.

***

Quelques jours seulement avant la mort de ce cardinal qui lutta jusqu'à la fin de sa vie contre les erreurs modernes, non loin de son diocèse, à Naples, s'était tenu, dans le local de la revue moderniste *Battaglia d'oggi*, un congrès moderniste qui réunit tous les principaux membres de ce mouvement des diverses provinces de l'Italie, surtout de celles du Midi.

Les prêtres adhérents étaient pour la plupart des défroqués, comme Salvatore Minocchi, Ernest Rutili, et d'autres encore en fonction, mais à la veille de jeter le masque qui dissimule leur hypocrisie. Parmi les présents, à côté de quelques prêtres en soutane, se trouvaient des dames, des demoiselles, un bon nombre de laïques et même un pasteur protestant. Le professeur Gennaro Avolio présidait. « En face du cléricalisme qui lutte contre les idées modernes, disait-il, la nécessité de travailler à une réforme de l'Eglise s'impose sur toute la ligne. » Et, comme point de départ de l'agitation, il signalait la campagne contre la loi du célibat ecclésiastique, question qu'il appelait le centre de toute autre réforme pour l'Eglise et pour l'éducation du peuple.

Le prêtre Castaldo présenta alors la statistique des prêtres et religieux qui ont » gagné leur liberté » à travers toutes sortes de difficultés.

Le prêtre défroqué Patronio Zavattero exposa les motifs qui l'ont porté à se marier, tout en conservant intacts sa foi et son esprit sacerdotal.

Un curé—probablement encore en fonction—plaide en faveur de la persistance dans le ministère des prêtres mariés, l'Etat n'ayant pas de moyens légaux pour retirer l'*exequatur*.

Un jeune prêtre s'éleva, à son tour, contre l'intellectualisme, et un pasteur protestant fit des vœux, afin que « tous les vrais croyants du Christ, de

quelque confession que ce soit, se donnassent la main pour renouveler la conscience religieuse chrétienne. En concluant, Avolio annonça comme prochaine la publication d'une feuille populaire qui servirait d'instrument pour intensifier la propagande moderniste. Il fut donné lecture du programme catholique moderniste, et enfin, on décida que la seconde réunion moderniste serait tenue à Rome, l'année prochaine.

Ce simple résumé montre combien le modernisme, avec ses pires exagérations, est répandu et avancé en Italie, et combien seraient justifiées, si l'autorité de l'Eglise avait besoin de l'être, les mesures prises en ces derniers temps, par la Papauté, contre la plus hypocrite de toutes les attaques dirigées contre la Vérité.

*
* *

Les fêtes du XVIe centenaire de la grande victoire de Constantin, et de l'édit impérial donnant pleine et entière liberté à la religion du Christ, ont été inaugurées par une double cérémonie dont l'une s'est écoulée, non loin du pont Milvius, là même où Maxence vaincu se précipita dans le Tibre, l'autre dans l'enceinte du palais de Latran qui fut la première résidence officielle des Papes.

Anticipant de quelques jours la date historique, ce fut le 17 octobre que le cardinal Cassetta, protecteur du comité Constantinien, bénit et posa la première pierre de la future église, qui, sur les bords du Tibre, sera l'ex-voto séculaire du triomphe du Labarum.

XVI vertente sæculo—A pace Ecclesiæ data—Pius X Pontifex Maximus Auspex munificentissimus—Non longe a loco ubi Constantinus Aug.—Per crucis signum divinitus revelatum—Christiani nominis hostem profligavit—Templum crucis titulo insigne—Ædificari mandavit— Primarium lapidem—Franciscus Card. Cassetta Comitatus Constantinæ pacis—Commemorandæ præpositus præses honoris solemni ritu—XVI Kal. Nov. A. D. MDCCCCXII—Imposuit.

Telle est l'inscription qu'un parchemin artistement enluminé et entouré de médailles frappées à l'effigie de Pie X gardera aux générations futures, au sein de la première pierre.

Elevée dans le style des antiques basiliques, la future église sura 53 mètres de long sur 30 de large ; un portique dans le genre de celui de Saint Laurent-hors-les-murs en précédera l'entrée. L'intérieur divisé en trois nefs se terminera par trois absides. Une grande mosaïque fera revivre les scènes historiques de la grande bataille. Bâti sur l'un des flancs de l'église, le campanile aura le caractère des campaniles classiques de la plus belle époque de l'Eglise romaine. Enfin un presbytère et des salles d'œuvres complèteront le monument.

Quelques jours plus tard, à la date anniversaire de la bataille, le 28 octobre, une assemblée, composée de tout ce que Rome a de plus illustre, se réunissait dans le palais de Latran. Quinze cardinaux, quantité d'évêques, tout le corps diplomatique, étaient là, l'esprit hanté par l'évocation des souvenirs de l'histoire faite par ceux qui scrutent tous les secrets du passé.

Si honorables qu'ils puissent être personnellement, les ambassadeurs des Etats modernes, députés près du Saint-Siège, n'en représentent pas moins cette diplomatie cauteleuse qui n'honore l'Eglise qu'en vue de pauvres intérêts humains, ne s'apercevant qu'au dessus d'Elle, quoi que en décident leurs appétits terrestres, la croix rayonnera toujours pour lui assurer la victoire.

Leur présence, leurs applaudissements à ce salut ému donné au Labarum, qui dompta l'Empire Romain, n'étaient pas ce qu'il y avait de moins grand dans ce spectacle du Latran auquel l'Eglise les avait conviés.

*
* *

Presque en même temps que se posait la première pierre de la basilique du Labarum, se bénissait dans l'enceinte du Vatican une école due à la munificence du Pontife régnant.

Bâtie sur un terrain qui jouit du privilège de l'extra-territorialité, cette école, dont les bâtiments séparés ont été aménagés pour les enfants des deux sexes, échappe de ce fait à toute surveillance du gouvernement italien. C'est l'école papale par excellence, qui permettra aux enfants de s'élever, de grandir, pour ainsi dire, sous le manteau du Vicaire du Christ. Le soin des petites filles y a été confié aux religieuses des *Maestre Pie Filippine*, celui des petits garçons aux frères des *Fratelli di Nostra Signora della Misericordia*. A côté des écoles élémentaires se trouvent une *schola cantorum* dont la direction a été réservée à Mgr Perosi, un patronage, et des écoles du soir pour les ouvriers.

Dès le premier jour les demandes d'admission furent nombreuses, les pères et les mères ambitionnant pour leurs enfants la joie d'éclore à la vie à l'abri de la Papauté.

DON PAOLO-AGOSTO

LA NOUVELLE-FRANCE

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XI.—1912

SOMMAIRE DE CHAQUE LIVRAISON MENSUELLE

JANVIER

Mgr L.-A. Paquet. L'organisation religieuse et le pouvoir civil : — XIII. Les corporations religieuses, p. 5.—**L'abbé Camille Roy.** *Le marquis de Montcalm*, p. 15. — **R. P. M. Tamisier, S. J.** Impuissance de la Science à détruire et à remplacer la religion (*Premier article*), p. 29.—**M. A.-S. Renaud, P. S. S.** Au pays des troglodytes américains. 1re partie. A travers le Colorado. I. De Denver à Mancos, p. 37.—**L'abbé L. Lindsay.** *Ouendaké Ehen* ou « l'ancienne Huronie », p. 40.— **Don Paolo-Agosto.** PAGES ROMAINES : Le dernier cardinal hollandais.—Le R. P. Pie de Langogne, archevêque de Corinthe, — La réforme du bréviaire, p. 42.— **La Rédaction.** La *Catholic Encyclopedia*, tome XII, p. 45.—**L. L.** Bibliographie canadienne, p. 47.

FEVRIER

Mgr L.-A. Paquet. L'organisation religieuse et le pouvoir civil:— XIV. Les Instituts religieux et le droit, p. 49.—**R. P. L. Davrout, S. J.** La Chine nouvelle.—Les chemins de fer (*Premier article*), avec carte spéciale. p. 60.—**R. P. M. Tamisier, S. J.** Impuissance de la Science à détruire et à remplacer la religion (*Second article*), p. 67.—**Raphaël Gervais.** Erreurs et préjugés: Le *Tablet* et la question scolaire d'Ontario. p. 73.—**La Direction.** A l'aurore d'une nouvelle décade, p. 82.—**R. P. A.-G. Morice, O. M. I.** Mentalité indienne. —Mort de Mgr Provencher (pages inédites), p. 83.—**Don Paolo-Agosto.** Pages romaines: Le Vicariat de Rome, p. 93.—**C. R.** Bibliographie française, p. 96.

MARS

Mgr L.-A. Paquet. L'organisation religieuse et le pouvoir civil: — XV. Les Instituts religieux et le préjugé, p. 97.—**R. P. L. Davrout, S. J.** La Chine nouvelle. Les chemins de fer (*Second article*), avec carte spéciale, p. 108.—**Raphaël Gervais.** Erreurs et préjugés: Le *Tablet* et la question scolaire du Keewatin et du Manitoba, 116.—**R. P. Th. Couet, O. P.** Sève catholique et française (*Premier article*), p. 130.—**M. A.-S. Renaud, P. S. S.** Au pays des troglodytes américains. 1re partie. A travers le Colorado:—II De Mancos à la Mésa Verde:—III La Mésa Verde et ses canyons, p. 137.—**Don Paolo-Agosto.** Pages romaines: L'annexion officielle de la Tripolitaine par le Parlement italien, p. 142.

AVRIL

Mgr L.-A. Paquet. L'organisation religieuse et le pouvoir civil: — XVI. Les Instituts religieux et l'intrusion, p. 145.—**L'abbé N. Degagné.** Henry Bordeaux, *La robe de laine*, p. 154.—**R. P. Th. Couet, O. P.** Sève catholique et française (*Deuxième article*), p. 163.—**Dr Surbled.** Chronique scientifique, p. 171.—**D. G.** Un commentaire littéral de la Somme théologique de saint Thomas d'Aquin, p. 178.—**L'abbé Camille Roy.** *The King's Book of Quebec*, p. 182.—**Don Paolo, Agosto.** Pages romaines: L'attentat contre le roi d'Italie.—L'inauguration du palais de l'Institut biblique, p. 184.—**La Rédaction.** La *Catholic Encyclopedia*, tome XIII, p. 188. **L. L.** Bibliographie canadienne, p. 188.—**P. Blondel, L. L., P. P.** Bibliographie française, p. 190.

MAI

Mgr L.-A. Paquet. L'organisation religieuse et le pouvoir civil: — XVII. Le grand péril social, p. 193.—**L'abbé Camille Roy.** Causerie litétraire: *Le Paon d'Email*, p. 204.—**J.-T.-E. Lavoie.** Dans les régions arctiques, (*Premier article*), p. 217.—**L'abbé H.-A. Scott.** La bourgade Saint-Joseph de Sillery après 1670.— Etablissement de Saint-François de Sales, p. 224.—**R. P. Alexis, O. M. Cap.** L'Eglise catholique au XXe siècle. Essai de statistiques, p. 230.—**Don Paolo Agosto.** Pages romaines: Le pèlerinage des petits communiants de France à Rome.—La guerre italo-turque, p. 237.— **Fr. Th. C.** Bibliographie française, p. 240.

JUIN

Mgr L.-A. Paquet. L'organisation religieuse et le pouvoir civil :—XVIII. Droit de l'Eglise aux biens temporels, p. 241.—**L'abbé N. Degagné.** Silhouettes académiques (*Suite et fin*), p. 251.—**R. P. Th. Couet, O. P.** Sève catholique et française (*Troisième article*), p. 261.—**R. P. J.-M. R.-Villeneuve, O. M. I.** Nos livres ! p. 268.— **Rév. A.-S. Renaud, P. S. S.** Au pays des troglodytes américains. IIe partie. Visite des grandes habitations des cavernes, p. 273. — **Don Paolo-Agosto.** Pages romaines : Le masque de Loyson.—Budget et monument, p. 281.—**L'abbé Camille Roy, L. L.** Bibliographie canadienne, p. 285.—**L. L.** Bibliographie américaine, p. 287.—**P. P.** Bibliographie française, p. 287. — **L'Administration.** Grave alternative, p. 288.

JUILLET

La Rédaction. Le premier Congrès de la Langue Française au Canada, p. 289.—**Mgr L.-A. Paquet.** L'organisation religieuse et le pouvoir civil :—XIX. Les adversaires de la propriété religieuse et leurs arguties, p. 290.—**L'abbé Camille Roy.** Causerie littéraire : *Au large de l'écueil*, p. 298.—**L'abbé J.-A. D'Amours.** Pour la langue française, p. 308.—**Jean d'Estienne.**—De la Terre à la Lune...et au-delà. Atmosphères comparées, p. 315. — **Don Paolo-Agosto.** Pages romaines : Les villégiatures pontificales, p. 325.—**P. P.** *Les fêtes du Troisième centenaire de Québec*, p. 329. — **L'abbé R. Guimont.** Un livre utile, p. 331.—**L. L., P. P.** Bibliographie canadienne et française, p. 334.

AOUT

Mgr L.-A. Paquet. L'organisation religieuse et le pouvoir civil : —XX. L'usage des biens ecclésiastiques et le trésor public, p. 337.—**L'abbé L.-A. Groulx.** Les *Propos canadiens*, p. 346.— **J.-T.-E. Lavoie.** Dans les régions arctiques (*Deuxième article*), avec carte spéciale des lieux explorés, p. 353.—**L'abbé F. Zwierlein.** Monseigneur McQuaid et l'éducation ecclésiastique, p. 371.— **F. C.** A propos du Père Louis de Lavagna, p. 376.—**Don Paolo-Agosto.** Pages romaines : La fin du procès de la Camorra.—Albano, p. 377.—**P. Blondel, C. R., L. L.** Bibliographie française, p. 380.—**L. L.** Bibliographie canadienne, p. 383.

SEPTEMBRE

Mgr L.-A. Paquet. L'organisation religieuse et le pouvoir civil : — XXI. L'administration des biens ecclésiastiques, p. 385.—**R. P. J. Deffrennes.** La question religieuse au Japon (*Premier article*), p. 396.—**Léo Pelland.** Le procès de Galilée.—Galilée et l'infaillibilité de l'Église.—Galilée et la science, p. 408.—**L'abbe A. Robert.** L'abbé Stanislas-Alfred Lortie, p. 417.—**Dom Adrien Dalloz.** La colonisation au nord de Montréal, œuvre du curé Labelle, p. 422.—**Don-Paolo Agosto.** Pages romaines : A propos de la « chapelle papale » du 9 août, p. 425.—**J.-A. D., P. P., A. R.** Bibliographie française, p. 428,—**P. P., C. R.** Bibliographie canadienne, p. 431.

OCTOBRE

La Rédaction. Le premier évêque acadien, p. 433. — **Mgr L.-A. Paquet.**—L'organisation religieuse et le pouvoir civil :—XXII. Les fondations pieuses, p. 434.—**R. P. J. Deffrennes.** La question religieuse au Japon (*Second article*), p. 440.—**L'abbé V.-A. Huard.**—Deux grandes fonctions chez l'insecte. II. La respiration chez l'insecte (*Premier article*) p. 455.—**R. P. J.-M. R.-Villeneuve, O. M. I.** Le 4e Congrès général de l'A. C. J. C., à Sherbrooke, 22, 23, 24 juin 1912, p. 462.—**Dom Adrien Dalloz.** La colonisation au nord de Montréal, œuvre du curé Labelle. (*Suite*), p. 471.— **Don Paolo-Agosto.** Pages romaines : Le *Labarum* et les drapeaux de l'Eglise. p. 473.—**La Rédaction.** La *Catholic Encyclopedia*, Tome XIV, p. 476.—**L'abbé Camille Roy.** Bibliographie canadienne, p. 477. Bibliographie française, p. 480.

NOVEMBRE

La Rédaction. Frs-Xavier Garneau, p. 481.— **Mgr L.-A. Paquet.** L'organisation religieuse et le pouvoir civil :—XXII. L'immunité ecclésiastique en général, p. 482.—**L'abbé V.-A. Huard.** Deux grandes fonctions chez l'insecte. II. La respiration chez l'insecte (*Second article*), p. 489. — **R. P. Alexis, O. M. Cap.** L'état religieux et politique de la France contemporaine (*Premier article*), p. 496.—**Jean du sol.** La traite des pelleteries et la colonisation de la Nouvelle-France. (*Premier article*), p. 508. — **Don Paolo-Agosto.** Pages romaines : Le traité de Lausanne, p. 521. — **L.-A. P.** Bibliographie romaine, 524.—**P. P.** Bibliographie française, p. 524. — **L. L.** Bibliographie canadienne, p. 526.—**L'Administration.** La solution du problème, 528.

DECEMBRE

Mgr L.-A. Paquet. L'organisation religieuse et le pouvoir civil :—XXIII. L'immunité personnelle, p. 529.—**L'abbé Camille Roy.**—Causerie littéraire : *Une croisaae d'adolescents*, p. 639.—**R. P. Alexis, O. M. Cap.** L'état religieux et politique de la France contemporaine (*Suite et fin*). p. 552.—**Docteur Surbled.** Chronique scientifique, p. 557.—**Rév. A.-S. Renaud, P. S. S.** Au pays des troglodytes américains ; Le troglodyte du sud-ouest et sa vie, p. 561.—**Dom Adrien Dalloz, C. R. I. C.** La colonisation au nord do Montréal, œuvre du curé Labelle (*Suite*), p. 567.—**Don Paolo-Agosto.** Pages romaines : Le cardinal Capecelatro.—Congrès moderniste à Naples.—Première cérémonie du XVIe centenaire Constantinien.—Ecole pontificale, p. 570. Table des matières du volume XIe, p. 573.

Le Directeur-propriétaire, - - - - - L'abbé L. Lindsay.

NOUVELLE France, La. 1912
v. 11